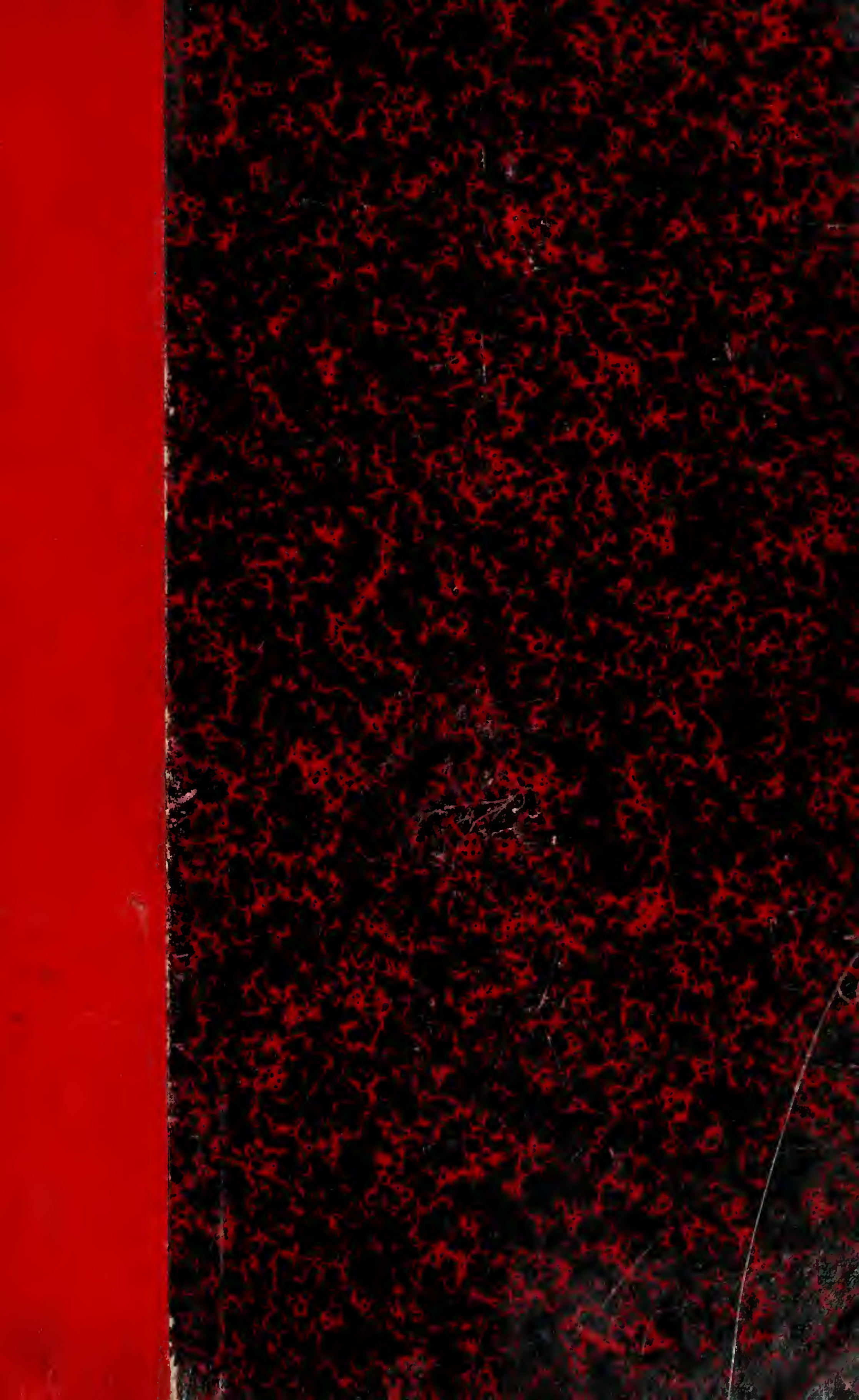










MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

D'EURE-ET-LOIR.

—

TOME IV.

—



CHARTRES
PETROT-GARNIER, LIBRAIRE
Place des Halles, 16 et 17.

—

1867.



MÉMOIRES.

—

TOME IV.



CHARTRES. IMPRIMERIE DE GARNIER.

MÉMOIRES

DE LA

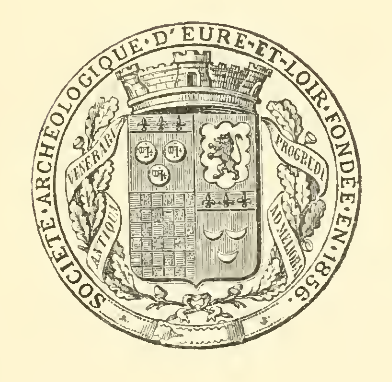
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

D'EURE-ET-LOIR.

—

TOME IV.

—



CHARTRES
PETROT-GARNIER, LIBRAIRE.
Place des Halles, 16 et 17.

—

1867

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

D'EURE-ET-LOIR.

LISTE DES MEMBRES[1].

FONDATEURS.

MEMBRES HONORAIRES.

Mgr Regnault, évêque de Chartres (22).
M. De Caumont, directeur de l'Institut des Provinces, à Caen (25).
M. Denain, inspecteur d'Académie, à Chartres (1).

MEMBRES TITULAIRES.

MM. Alban, entrepreneur, à Chartres (26).
D'Alvimare (Charles), à Dreux (2).
Aubry, libraire, à Paris (31).
Barois, professeur de mathématiques, à Chartres (32).
Baudouin, avocat, à Chinon (33).
Bellier de la Chavignerie, vice-président honoraire du Tribunal civil, à Chartres (34).
Bellier de la Chavignerie (Emile), employé honoraire à la Bibliothèque impériale, à Paris (35).

[1] Les numéros à la suite de chaque nom indiquent l'ordre de réception des membres.

MM. BONNARD, notaire, à Chartres (36).
BOURNISIEN, ancien notaire, à Neuilly (38).
BOUTROUE, à Chartres (39).
DE CHABOT (Ernest), à la Faussonnerie (42).
CHASLES (Adelphe), ancien député d'Eure-et-Loir, à Marcouville (5).
CHASLES (Henri), à Paris (44).
CHOPPIN, président du Tribunal civil, à Épernay (46).
COLLIER-BORDIER, membre du Conseil général, à Chartres (47).
CORBIN, docteur-médecin, à Chartres (48).
COUDRAY-MAUNIER, à Chartres (49).
COURTOIS (Jules), juge, à Chartres (50).
DOULLAY (Auguste), ancien avoué, à Chartres (52).
DOULLAY-GUÉRIN, ancien professeur, à Chartres (53).
DURAND (Paul), docteur-médecin, à Chartres (6).
FABRÈGUE (Adrien), notaire, à Chartres (56).
DE FÉREUX (le marquis Hipp.), à Paris (57).
FOIRET (Gustave), à Chartres (59).
GARNIER, imprimeur, à Chartres (61).
L'abbé GERMOND, secrétaire-archiviste de l'évêché, à Chartres (7).
GILLARD, ancien greffier, à Nogent-le-Roi (65).
DE LA GLAIRIE, ancien directeur de l'Enregistrement, à Chartres (66).
GOUSSARD, notaire, à Meslay-le-Vidame (68).
GROMARD, conseiller d'arrondissement, à Dreux (70).
HARREAUX, docteur-médecin, à Grouville (71).
L'abbé HÉNAULT, curé de Lucé (72).
HUBERT (Léon), ancien huissier, à Bonneval (74).
JUTEAU, docteur-médecin, à Chartres (76).
LECOCQ, à Chartres (9)
LEFÈVRE, ancien chef de division à la Préfecture, à Chartres (10).
LEMARIÉ, ancien commissaire-priseur, à Chartres (77).
LENOIR-DUFRESNE, directeur des postes, à Chartres (78).
DE LÉPINOIS, conservateur des hypothèques, à Clermont (79).
L'abbé LESIMPLE, chanoine honoraire, à Chartres (12).
L'abbé LEVASSOR, curé de Saint-Aignan, à Chartres (81).
MARCHAND (Armand), à Chartres (82).
MARCHAND (Albert), à Chartres (83).
MÉLIN (Victor), à Chartres (86).
MERLET, archiviste du département, à Chartres (13).
MET-GAUBERT, professeur d'histoire au collége de Chartres (87).
DE MIANVILLE, président de la Commission de la bibliothèque, à Chartres (88).
MOUTONNÉ, architecte du département, à Chartres (14).

MM. DES MURS (O.), conseiller d'arrondissement, à Nogent-le-Rotrou (90).
L'abbé OLIVIER, secrétaire de l'évêché, à Chartres (92).
PAILLARD, président honoraire à la Cour impériale, à Nancy (94).
PERSON, directeur de l'École Normale, à Chartres (15).
PIÉBOURG, architecte de la ville, à Chartres (16).
L'abbé POISSON, à Paris (97).
DE PONTOI-PONTCARRÉ (le marquis), membre du Conseil général, à Villebon (98).
PRÉVOSTEAU (Isid.), à Chartres (29).
RAVAULT, juge-suppléant, à Chartres (99).
REBUT, à Vitry-le-Français (100).
RÉMOND (Charles), ancien maire de Chartres, à Versailles (102).
DE SAINTE-BEUVE, receveur des hospices, à Chartres (105).
SALMON, docteur-médecin, à Chartres (106).
DU TEMPLE DE ROUGEMONT (le comte Alb.), à Vrainville (108).
L'abbé VASSARD, curé de Saint-Pierre, à Chartres (111).
L'abbé VILBERT, aumônier de la Chapelle Saint-Louis, à Dreux (19).
VINGTAIN (Léon), membre du Conseil général, à Marcouville (58).

1856.

MEMBRES TITULAIRES.

MM. LAMY (Isid.), docteur-médecin, à Maintenon (113).
MENAULT, à Angerville (117).
L'abbé POUCLÉE, professeur au Grand-Séminaire, à Chartres (118).
DE SAINT-LAUMER (Fréd.), à Moineaux (126).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. BIMBENET, conseiller à la Cour impériale d'Orléans.
FORGEAIS (Arthur), à Paris.
GILLET-DAMITTE, à Paris.
MANTELLIER, conseiller à la Cour impériale, à Orléans.
TRANCHAU, censeur du lycée, à Caen.
VINCENT, à Orléans.

1857.

MEMBRES HONORAIRES.

M. De Grouchy (le vicomte Ern.), député au Corps législatif, à Paris (131).
Mgr Pie, évêque de Poitiers (127).

MEMBRES TITULAIRES.

MM. L'abbé Barrier, vicaire-général, à Chartres (133).
Bellier de la Chavignerie (Eugène), à Paris (121).
Bellier de la Chavignerie (Philippe), ancien magistrat, à Chartres (124).
De Boisvillette (Ludovic), à la Boulidière (123).
Bonnange, employé au Ministère des travaux publics, à Paris (134).
Garnier (Édouard), à Chartres (138).
Greslou (Jules), notaire honoraire, à Batignolles (142).
Job, ancien greffier du tribunal de commerce, à Dreux (125).
Joliet, ancien juge, à Chartres (122).
Laigneau (Henri), avocat, à Chartres (140).
Petey de la Charmois, à Châtillon-sur-Seine (145).
Raveneau, à Paris (136).
De Reviers de Mauny (le comte), à Douy (132).
Rimbault, principal du collége, à Chartres (128).
Du Temple de Chevrigny (Eugène), à Mormoulins (148).
Voyet, docteur-médecin, à Chartres (130).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. Lucas, archiviste, à Paris.
Poudra, officier d'état-major, à Paris.
De Soultrait (le comte), à Lyon.
Thevard, ancien instituteur d'Armenonville-les-Gâtineaux.

1858.

MEMBRES HONORAIRES.

M. Marcille (Camille), à Oisème (197).

MEMBRES TITULAIRES.

MM. Besnard, ancien capitaine des sapeurs-pompiers, à Chartres (178).
Billard, notaire, à Illiers (186).
Boisseau (Alfred), à Chartres (155).
Boy, ancien notaire, à Chartres (164).
Brizemur, ancien chef de division à la Préfecture, à Chartres (179).
Castel, ancien notaire, à Chartres (166).
Chevauché, ancien commissaire-priseur, à Chartres (223).
Dutillet, à la Hallière (193).
Foiret (Edmond), à Chartres (157).
Genreau, membre du Conseil général, à Paris (168).
Goupil, membre du Conseil général, à Paris (168).
De Gouvion-Saint-Cyr (le marquis), à Reverseaux (199).
Grin-Lachapelle, à Chartres (180).
Guérin-Genet, à Chartres (151).
Jarry, à Orléans (191).
Lallemand du Marais (le baron), à la Pacaudière (184).
Le Breton, député au Corps législatif, à Luigny (169).
L'abbé Legendre, vicaire de la Cathédrale, à Chartres (161).
Letartre (Rémy), ancien notaire, à Chartres (153).
Levassor, notaire, à Chartres (159).
Leviez-Huet, membre du Conseil général, à Chartres (188).
De Maleyssie (le marquis), à Maillebois (183).
Montéage (Fréd.), à Chartres (153).
De Noailles (le duc), membre de l'Académie française, à Maintenon (171).
Petit-Mangin, avocat, à Chartres (194).
Petrot-Garnier, libraire, à Chartres (173).
Reille (le vicomte), député au Corps législatif, aux Coudreaux (175).

MM. Rocque, docteur-médecin, à Chartres (192).
Roussille, conseiller d'arrondissement, à Villeau (181).
Du Temple de Chevrigny (Paul), à Coltainville (177).
Torcheux, instituteur, à Nogent-le-Phaye (195).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. Barbé, membre du Conseil général, à Châteaudun.
Carrier, artiste peintre, à Paris.
Courtois (Justin), à Paris.
Lebel (le baron), juge d'instruction, à Strasbourg.
Le Poittevin (Eugène), artiste peintre, à Paris.
Riocreux, directeur à la manufacture impériale de Sèvres.
Rivière, instituteur, à Prunay-le-Gillon.
Rousseau (Philippe), artiste peintre, à Paris.

1859.

MEMBRES TITULAIRES.

MM. Besnard (Alfred), notaire, à Saint-Denis (205).
Caillet (Édouard), à Paris (201).
Du Chanoy (Hipp.), à Châteaudun (208).
Dagron-Rousseau, à Broué (200).
Des Haulles, à Chartres (207).
Malgrange, juge de paix, à la Loupe (203).
Sauvageot, graveur, à Paris (210).
De Tarragon (Raoul), à Romilly-sur-Aigre (205).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. Clogenson, percepteur, à Argenteuil.
Delisle (Léop.), membre de l'Institut, à Paris.
De la Saussaye, recteur, à Lyon.
De Widranges (le comte), inspecteur des contributions directes, à Bar-le-Duc.

1860.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. D'Albert de Luynes (le duc), membre de l'Institut, à Dampierre (232).
Lescarbault, docteur-médecin, à Orgères (226).

MEMBRES TITULAIRES.

MM. Batardon, ancien notaire, à Dreux (218).
L'abbé Carré, curé d'Illiers (225).
Cavé d'Haudicourt (Hermès), membre du Conseil général de l'Oise, à Tartigny (221).
Chapelain (Alfred), architecte, à Paris (222).
Didot (Ambroise-Firmin), imprimeur, à Paris (216).
Eonnet, conservateur des hypothèques, à Chartres (230).
L'abbé Fauchereau, vicaire-général, à Chartres (231).
Maunoury, docteur-médecin, à Chartres (213).
Mézirard, membre du Conseil général, à Dreux (217).
Montéage (Jules), à Chartres (219).
Ozeray, juge de paix, à Bouillon (Belgique) (214).
Périer, ancien notaire, à Paris (236).
Poucin, notaire, à Chartres (252).
Rousseau, vérificateur des poids et mesures, à Chartres (220).
Tellot (Henri), à Dreux (227).
Vacher (Onés.), à Soizé (224).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. Guyot, percepteur, à Terminiers.
Roumeguère (Casimir), à Valence (Drôme).

1861.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. DE CHARNAILLES (le comte), préfet d'Eure-et-Loir (270).
MOURIER, vice-recteur de l'Académie de Paris (269).

MEMBRES TITULAIRES.

MM. BENOIT, conseiller à la cour impériale, à Paris (250).
L'abbé BINET, directeur de la Providence, à Chartres (278).
L'abbé BORDIER, chapelain de Saint-Brice, à Chartres (254).
BOURDEL, inspecteur de l'enregistrement, à Paris (37).
L'abbé BOURLIER, professeur au Grand-Séminaire, à Chartres (253).
BRIÈRE, conducteur des ponts-et-chaussées, à Dreux (260).
CHEVRIER, à Chartres (273).
DE COSSÉ (le marquis), membre du Conseil général, à Blanville (248).
DE COYNART, chef-d'escadron d'état-major, à Dreux (257).
DELACROIX, pharmacien, à Chartres (265).
DESBANS, pharmacien, à Châteaudun (271).
DESCHAMPS, à Chartres (264).
DESVAUX, avoué, à Dreux (262).
DOUBLIER, conducteur des ponts-et-chaussées, à Janville (237).
DUPRÉ, bibliothécaire, à Blois (243).
FAMIN, à Chartres (281).
FERRIÈRE, ancien employé de la Préfecture, à Nogent-le-Rotrou (244).
FOURNIER, notaire, à Chartres (239).
GALLAS, ancien chef de comptabilité à la Préfecture, à Chartres (249).
DE GUILHERMY (le baron), membre des Comités historiques, à Paris (279).
GUILLAUME-REY, à Bazoches-les-Hautes (268).
L'abbé H[illegible]E, curé d'Aunay-sous-Auneau (263).
ISAMBERT (Michel), ancien notaire, à Chartres (235).
LEMÉNESTREL, imprimeur, à Dreux (274).

MM. De Lignerolles, à Chartres (277).
L'abbé Maury, vicaire, à Dreux (256).
Ménager, vérificateur de l'enregistrement, à Chartres (112).
Méot, ancien capitaine d'état-major, au Bois-de-la-Chambre (242).
Mesquite, membre du Conseil général, à Nogent-le-Roi (238).
Moreau (Ferd.), membre du Conseil général, à Anet (241).
Morin, ancien sous-préfet de Nogent-le-Rotrou, à Paris (240).
Mouton, conducteur des ponts-et-chaussées, à Dreux (259).
Percebois, conducteur des ponts-et-chaussées, à Chartres (246).
Rocque, ancien avoué, à Dreux (258).
Mme Roux, à Chartres (276).
M. Taillandier, conducteur des ponts-et-chaussées, à Nogent-le-Rotrou (247).

MEMBRE CORRESPONDANT.

M. Maupré, archiviste du Loiret, à Orléans.

1862.

MEMBRE HONORAIRE.

M. Le Verrier, sénateur, directeur de l'Observatoire, à Paris (296).

MEMBRES TITULAIRES.

MM. Amblard, papetier, à Chartres (316).
Barringer, employé à la Bibliothèque impériale, à Paris (302).
De Barthélemy (Anatole), membre des comités historiques, à Paris (307).
Baudouin-Hue, à Chartres (306).
Besseteaux, membre du Conseil général, à Fontenay-sur-Conie (310).
Boudet de Paris, membre du Conseil général, à Paris (311).
Brochand (Arm.), à Cléry (301).
Brossier-Géray, à Saint-Denis-les-Ponts (305).
Claye (Rémy), à Maintenon (313).

MM. Delafosse, conseiller d'arrondissement, à Orval (308).
Duplessis (Georges), employé à la Bibliothèque impériale, à Paris (54).
Escoffier, agent d'affaires, à Chartres (299).
Georget, notaire, à Courville (298).
Girard, ancien notaire, à Savigny-sur-Braye (304).
Hatey, notaire, à Maintenon (284).
Le Duc, conseiller de Préfecture, à Chartres (291).
Lefèvre (Aug.), juge-suppléant, à Chartres (290).
Letartre (Alph.), directeur de la compagnie d'assurances, à Chartres (288).
Mme Marescal, à Chartres (309).
MM. Mauzaize aîné, à Chartres (300).
Peulvey (Emile), entrepreneur, à Chartres (315).
Ribot, ancien colonel d'état-major, à Luisant (295).
Tasset, à Chartres (292).

MEMBRE CORRESPONDANT.

M. Mougenot, à Nancy.

1863

MEMBRE HONORAIRE.

M. Dumas, sénateur, membre de l'Académie des sciences, à Paris (329).

MEMBRES TITULAIRES.

MM. Appay, avocat, à Lèves (29).
Chavaudret, lieutenant-colonel d'artillerie, à Lyon (333).
Francfort, ingénieur en chef, à Chartres (322).
De Franqueville, à Fécamp (323).
Garnier-Courtois, à Chartres (332).
Goupil (Amable), à Manou (331).
Hetzel (Jules), libraire, à Paris (336).
L'abbé Houlle, curé de Maintenon (314).

MM. Jatteau, docteur-médecin, à Nevers (303).
Leloup, métreur, à Chartres (335).
Levassor-Levassor, trésorier de la caisse d'épargnes, à Chartres (334).
Maunoury, maire, à Saint-Germain-la-Gâtine (325)
Meot (Georges), au Bois-de-la-Chambre (318).
Mouton (Nicaise), architecte, à Chartres (321).
Proust, banquier, à Dreux (337).
De Saint-Germain, à Chartres (319).
Thirouin, notaire, à Chartres (320).
Varéliaud, vice-président du tribunal, à Chartres (328).
Vinson, pharmacien, à Chartres (326).

MEMBRE CORRESPONDANT.

M. L. Charles, à la Ferté-Bernard.

1864.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Chasles (Michel), membre de l'Institut, à Paris (44).
Chasles (Philarète), professeur au Collége de France, à Paris (354).
Clément (Ernest), élève de philosophie au collége de Chartres (361).
Desnoyers, membre de l'Institut, à Paris (280).

MEMBRES TITULAIRES.

MM. De Belfort, sous-préfet, à Châteaudun (369).
Berger, maître de pension, à Châteaudun (356).
De Bertheville, président du tribunal civil, à Chartres (283).
Blay, instituteur, à Pontgouin (364).
Brosseron, instituteur, à Bailleau-l'Évêque (358).
Dubois (Elie), sculpteur, à Chartres (345).
Gaullier, notaire, à Chartres (338).

MM. GILBERT, ancien professeur de dessin, à Chartres (368).
GILBERT-BARRIER, pharmacien, à Chartres (352).
GUÉNÉE (Achille), à Châteaudun (343).
HAYE (Léon), clerc de notaire, à Chartres (347).
ISAMBERT (Stanislas), adjoint au maire de Chartres (339).
LASNIER, notaire, à Brou (357).
LEROY, notaire, à Illiers (351).
LE TELLIER, juge, à Corbeil (349).
LEVIEZ, sous-directeur du Crédit foncier, à Paris (363).
DE LÉVIS-MIREPOIX (le comte), à Montigny-le-Gannelon (359).
LORIN, peintre-verrier, à Chartres (367).
L'abbé MARQUIS, curé de Saint-Denis-les-Ponts (348).
MASSIOT, ancien avoué, à Nogent-le-Rotrou (344).
MAUGER (Adrien), maître de pension, à Chartres (365).
DE MIREPOIX-LÉVIS (le duc), à Léran (312).
DE MONTLUISANT, commandant d'artillerie, à Paris (360).
PERROUD, notaire, à Chartres (341).
POULAIN DE BOSSAY, à la Rémonière (342).
TEXIER (Alexandre), à Chartres (353).
TREILLE, entrepreneur, à Chartres (340).
VALLOU DE LANCÉ, à Chartres (346).
L'abbé VIVIER, à Dreux (366).

1865.

MEMBRE HONORAIRE.

M. DE SAINT-LAUMER (Alexandre), maire de la ville de Chartres (18).

MEMBRES TITULAIRES.

MM. D'ALIGRE (le marquis), à Pouancé (382).
CHEVALLIER fils, à Chartres (379).
DOUBLET, à la Chapronnière (374).
DE FOUCAULT (le comte), commandant du génie, à Chartres (381).
GOUPIL (Sainte-Marie), à Dampierre-sur-Blévy (385).
HÉQUET, négociant, à Chartres (377).
LEGRAS (Alexandre), brasseur, à Chartres (375).

MM. Lhemery, instituteur, à Fresnay-le-Gilmert (386).
De Mianville (Edmond), ancien magistrat, à Chartres (371).
Nicolle, négociant, à Chartres (380).
Nourry-Coquard, ancien libraire, à Chartres (91).
Ouvré de Saint-Quentin (Gabriel), à Chartres (373).
Renou, secrétaire-général, à Chartres (162).
De Vésian, ingénieur ordinaire, à Chartres (383).

1866.

MEMBRES TITULAIRES.

MM. Alliot, instituteur, à Berchères-l'Évêque (407).
Beautemps-Beaupré, procureur-impérial, à Chartres (397).
Bégué, entrepreneur, à Chartres (415).
Benoît, instituteur, à Bailleau-le-Pin (395).
Bonnet (Victor), secrétaire de la Commission des chemins de fer, à Paris (411).
Bost (Samuel), pasteur protestant, à Chartres (391).
Brault, ingénieur-mécanicien, à Chartres (397).
Collas, imprimeur-lithographe, à Chartres (393).
Coudray, avoué, à Châteaudun (417).
Dauvillier, instituteur, à Cluisnes (389).
Dehors fils, percepteur, à Pontgouin (418).
Durand (Georges), imprimeur, à Chartres (396).
Gatineau, libraire, à la Loupe (394).
Gibot, avoué près la Cour impériale de Paris (405).
Glin, commissaire-priseur, à Chartres (406).
Granger fils, à Auneau (398).
Groisy fils, clerc de notaire, à Châteaudun (403).
Hallé, notaire, à Bu (392).
Lecesne (Henri), imprimeur, à Châteaudun (402).
Lemay, maire de la ville de Châteaudun (401).
Lemenant des Chesnais, avoué, à Chartres (410).
Leroy, inspecteur des écoles primaires, à Charleville (404).
Leroy, notaire, à Courville (422).
Lucas (Edgar), notaire, à Châteaudun (414).
Mme Malenfant, à Chartres (420).
MM. Ouellard, professeur de rhétorique au collége de Chartres (391).
Pillet, inspecteur des écoles primaires, à Chartres (399).

MM. Popot-Maupré, maître de pension, à Gallardon (409).
L'abbé Robbé, vicaire de la Cathédrale, à Chartres (408).
Roulliet (Antony), conseiller de préfecture, à Chartres (384).
L'abbé Teyssier, professeur au Grand-Séminaire, à Chartres (388).
Vian, ancien notaire, à Saint-Chéron-Mont-Couronne (400).

MEMBRE CORRESPONDANT.

M. Talbot (Eugène), professeur de rhétorique au collége Rollin, à Paris.

1867.

MEMBRES TITULAIRES.

MM. Desroziers, professeur de troisième au collége de Chartres (421).
Louchard, à Chartres (423).
Raimbert, docteur-médecin, à Châteaudun (419).
De Saint-Laumer (Léon), à Chartres (413).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société archéologique de Rambouillet.
Comité central des artistes, à Paris.
Société archéologique lorraine, à Nancy.
Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Commission historique du Cher, à Bourges.
Académie de Stanislas, à Nancy.

Société académique du département de l'Oise, à Beauvais.
Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
Société éduenne, à Autun.
Société archéologique de Sens.
Commission archéologique de Maine-et-Loire, à Angers.
Société littéraire et artistique de Castres.
Société impériale des antiquaires, à Paris.
Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.
Société d'émulation de Montbéliard.
Société d'émulation de la Vendée, à Napoléon-Vendée.
Société archéologique du Vendômois, à Vendôme.



BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président d'honneur. . .	M. le comte de Charnailles, préfet d'Eure-et-Loir.
Id.	Mgr Regnault, évêque de Chartres.
Id.	M. de Saint-Laumer (Alex.), maire de Chartres.
Id.	M. Le Verrier, sénateur.
Id.	M. Dumas, sénateur.
Id.	M. Chasles (Michel), membre de l'Institut.
Président	M. Merlet.
Vice-président.	M. Denain.
Id.	M. Letartre (Rémy).
Id.	M. Durand (Paul).
Secrétaire.	M. Joliet.
Secrétaire-adjoint. . . .	M. De Boisvillette (Ludovic).
Id.	M. Laigneau.
Archiviste.	M. de Mianville (Edmond).
Conservateur du Musée.	M. Bellier de la Chavignerie (Philippe).

Trésorier : M. Laigneau.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
D'EURE-ET-LOIR.

MÉMOIRES.

MÉTÉOROLOGIE

DE

GRÉGOIRE DE TOURS.

Aujourd'hui que l'astronomie sait mesurer le cours des astres visibles et calculer aussi la place des invisibles ; que la physique, par la vapeur, cet autre levier, plus le point d'appui d'Archimède, a illimité la force, et, par les fils électriques, supprimé la distance terrestre ; que la météorologie, restée peut-être plus en arrière, connaît néanmoins la cause de la plupart des phénomènes de la nature, l'enfant du XIX[e] siècle, bercé au bruit de ces merveilles, prend volontiers en pitié la croyance superstitieuse de son aïeul gaulois ou franc : il sourit de dédain au

souvenir des plus grands esprits de l'antiquité frappés de terreur à la vue d'une éclipse, d'une pluie de sang, d'un augure néfaste tiré des entrailles de la victime; il se croit éclairé, souvent par cela même qu'il ne croit à rien d'inexpliqué, et devient aisément fataliste en ce sens que les choses naturelles ne préoccupent son attention ni ne dérangent ses habitudes.

Pour ceux que ne saurait toucher l'inconnu du passé ni le savoir du présent, je me garderais d'exhumer un atôme scientifique du rudiment de notre histoire : que leur fait l'opinion d'un moine sur l'état du ciel, de l'air, de la terre, à telle époque où les quatre éléments étaient la base du monde réel, comme la croyance vulgaire la somme des connaissances du monde savant ?

Formés par des études sérieuses à ne rien dédaigner, petit ou grand, de ce que nous a légué le temps ancien, habitués déjà à poursuivre dans l'obscurité et le vague des archives le fait pris sur le fait, la couleur de l'époque, un trait, un signe, une date, qui, ressoudés et groupés en corps de doctrine, viennent composer la série et donner du jour à la question de fait, vous me permettrez, Messieurs, de fouiller avec vous un bien petit sujet dans une grande histoire, d'extraire de simples notes météorologiques de notre plus ancienne chronique, dont l'auteur n'est rien moins que Grégoire de Tours, et la chronique *l'Histoire ecclésiastique des Francs.*

Les Francs, vers le milieu du VIe siècle, et le clergé, c'était alors toute la société : la civilisation romaine avait fait son temps, et la loi du nouveau conquérant nivelé les hommes et les monuments de l'ancien. Les ténèbres de l'ignorance s'étaient épaissies à mesure que la force résistait seule à la force et que la raison cédait à la brutalité. Austrasie et Neustrie, s'arrachant tour à tour la puissance temporelle, ne savaient ni ne pouvaient gouverner ; l'église seule, avec son principe d'unité, dominait le chaos des institutions, en même temps que, par ses hommes éminents, elle imposait à la barbarie, et que, par ses écrits érudits, elle sauvait l'histoire et la science de tout oubli.

Ce qu'on appelait alors la science, c'était une vague tradition de surnaturel attachée à des faits plus ou moins réels d'observation, un pêle-mêle de vrai et de on-dit sans corrélation déterminée ni cause cherchée, un conte populaire souvent à côté et à l'égal d'un phénomène naturel ayant sa raison certaine.

On trouve un peu de tout cela dans ce que j'appelle la *Météorologie* de Grégoire de Tours, c'est-à-dire dans les notes météorologico-astronomiques sur le temps, les saisons, les accidents de la terre et du ciel, qu'il a semées çà et là au courant de son histoire (397-591).

Le sujet n'a pas sans doute la primeur de la nouveauté : puisse la très-gracieuse et savante présence dont s'honore aujourd'hui la Société [1], lui valoir quelque mérite d'actualité.

Parmi les perturbations terrestres, celles des tremblements de terre, avec leur cause plus cachée et leurs effets plus immédiatement sensibles, ont de tout temps effrayé les populations menacées par la base même de l'édifice. Les notions d'autant plus rares et moins certaines qu'elles remontent à une date reculée, prennent, sous la plume du chroniqueur, un double intérêt de fait et d'époque.

Sans remonter au-delà du tremblement de terre de Constantinople qui dura près de quatre mois, l'année même du code théodosien (442), ni à celui, contemporain, de Rome qui ébranla les grands édifices, le plus célèbre, celui de 468, qui ruina la ville de Vienne, et fut la cause de l'institution des Rogations, est ainsi raconté [2] :

« Saint Avit, évêque de Vienne, rapporte dans une homélie que ces fêtes furent instituées par Mamertus son prédécesseur, à l'occasion d'un grand nombre de prodiges qui épouvantaient cette ville. Il y avait de fréquents tremblements de terre, et des bêtes fauves, telles que les cerfs et les loups, franchissant les portes, erraient sans crainte par la ville. »

Vers l'année suivante « il y eut un tremblement de terre. »

En 485, « Euric, roi des Wisigoths, mourut dans la vingt-septième année de son règne : il y eut alors un nouveau grand tremblement de terre. »

C'est vraisemblablement à la même cause qu'il faut attribuer l'éboulement d'une partie demeurée assez incertaine de la vallée du Rhône en 566.

» Il parut alors dans les Gaules un grand prodige au château *Tauredunum*, situé sur une montagne au bord du Rhône

[1] Cette notice a été lue dans la séance du 12 février 1862, que présidait M. Le Verrier.

[2] Traduction Guizot.

(Tournon, suivant les uns, Fort-l'Ecluse, entre Seyssel et Genève, selon d'autres); cette montagne fit entendre, pendant près de soixante jours un étrange mugissement, et enfin elle se sépara d'une autre dont elle était proche et se précipita dans le fleuve avec les hommes, les églises, les richesses et les maisons qu'elle portait. Le fleuve sortit de son lit et engloutit tout ce qui se trouvait sur ses rives supérieures, puis les eaux amoncelées, se précipitant de nouveau, dévastèrent le pays situé plus bas, détruisant tout par une inondation subite et violente jusqu'à la ville de Genève. «

En 580, les Pyrénées s'ébranlent à leur tour.

« La cinquième année du roi Childebert, parmi de nombreux prodiges, la ville de Bordeaux fut violemment ébranlée par un tremblement de terre. Les murs de la ville furent en danger de tomber : la commotion se fit sentir dans les pays voisins et atteignit même l'Espagne, mais avec moins de force. Cependant des pierres immenses se détachèrent des monts Pyrénées et écrasèrent des troupeaux et des hommes. »

Il y eut encore un grand tremblement de terre le 14 juin 590, au point du jour.

A prendre pour certaine la série, on se laisse volontiers aller à cette première impression que la terre du VIe siècle ne jouissait pas de toute la stabilité sur laquelle nous aimons à nous reposer aujourd'hui. Sans vouloir effrayer ni rassurer plus que de raison les modernes, sur un total de plus de 450 secousses du sol français, dûment inscrites aux catalogues tenus depuis l'an 1000, et dans ce nombre 19 seulement ayant renversé des édifices publics ou des maisons, Chartres ne figure explicitement que pour trois cas ordinaires, ceux : du 26 janvier 1529, que bien des gens attribuèrent à mauvais présage [1]; du 6 octobre 1711 où les guetteurs crurent que le clocher neuf allait tomber [2], et du 5 juillet 1811 qui s'étendit de la vallée de la Loire jusqu'à Paris, sans autre impression de son passage [3].

Est-ce inexactitude, serait-ce omission de date? Ne troublons pas la sécurité locale par une trop rigoureuse analyse; disons

[1] Journal de l'Estoile. — *Livre de bois de Saint-André.*

[2] Journal de Bouvart.

[3] En 1853, au commencement du mois d'avril, une légère secousse de tremblement de terre se fit également sentir à Chartres.

même qu'il semble résulter des faits connus que le N. et le N.-O. ont été de tout temps moins maltraités que le S. et le S.-E.

Si l'instabilité, heureusement rare, du sol porte surtout l'effroi, les variations de l'enveloppe atmosphérique presque quotidiennes jettent de vives préoccupations parmi les populations menacées dans leurs personnes ou leurs propriétés. Aussi les accidents de température ne sont-ils pas omis par l'historien observateur qui en cite d'assez nombreux, à leur date, et note entr'autres deux hivers particulièrement rigoureux.

« L'hiver fut cette année (548) très rigoureux et plus âpre qu'à l'ordinaire, si bien que les torrents enchaînés par la gelée servaient de route ainsi que la terre. Comme il y avait beaucoup de neige, les oiseaux accablés par le froid et la faim se laissaient prendre à la main. »

Nouvelle gelée exceptionnelle, au printemps 588, rapportée avec une circonstance touchant au merveilleux, et qu'expliquerait suffisamment d'ailleurs une simple différence de latitude et de climat.

« Il y eut cette année de grandes pluies au printemps ; les arbres et la vigne commençaient déjà à se couvrir de feuilles, lorsqu'une neige abondante recouvrit tout : ensuite vint de la gelée qui brûla les pousses de la vigne et les autres fruits déjà sortis. La rigueur de la saison fut telle que les hirondelles et les autres oiseaux venus des régions lointaines périrent par la violence du froid. Ce qu'il y eut de merveilleux, c'est que la gelée détruisit tout dans les lieux où elle n'avait jamais fait de mal, et qu'il n'y en eut pas dans ceux où elle avait coutume de nuire. »

Le catalogue des grands hivers est connu, et les deux faits isolés qui précèdent n'ajoutent rien de bien extrême à la série où Pline rapporte que les eaux du Bosphore Cimmérien étaient souvent congelées, où, l'an 58 de notre ère, sous Néron, le froid fut excessif ; l'an 400, la mer Noire gela, dit-on, dans toute son étendue, et, en 763, on traversait le détroit des Dardanelles sur la glace.

Et, si l'on en croit une chronique plus récente, *la Mer des histoires* (Paris 1488), traduction des *Rudimenta novitiorum de Johan. Columna*, peu de temps après, « l'an xxii de Constantin VI (766), fut le grant puer de exécrable gelée durans depuis le premier iour d'octobre jusques à febvrier, et, comme,

dient les chroniques, la mer fut engelée et dure comme pierre l'espace de cent milliaires ayant trente coutées de espès. Aussi la neige couvroit la glace de xx coutées. *En oustre, en cest an il sembloit que les estoilles deussent cheoir du ciel, tesmoing Sigibert, tellement que les hommes craignoient que ce ne fust le iour du iugement dernier.* »

La neige ne tenait pas toujours compte de l'ordre des saisons, témoin le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, qui institue et fait reconnaître, par une bulle du pape Calixte III, la fête de Notre-Dame-des-Neiges, en mémoire de ce que, le 5 août 1455, pendant une grande chaleur, la neige était tombée en si grande abondance qu'elle avait couvert le toit d'une chapelle de la Vierge voisine de la Seine.

Il y eut encore d'autres hivers maxima du temps de Grégoire de Tours, qui se retrouveront implicitement aux citations des diverses observations atmosphériques dont, le texte en main, je poursuis l'analyse.

Le fléau des inondations si désastreux aux grandes vallées du Rhône et de la Loire, dans ces dernières années, principalement en 1856, les a rudement éprouvées aussi, à l'époque franque, alors que la main des hommes n'avait rien fait encore pour le modérer, ni pour préserver les habitations et les cités riveraines ; l'historique propre occupe une place assez notable, et une mention assez fréquente dans le texte grégorien, accompagné d'ailleurs, comme la plupart des faits météorologiques rapportés, d'une teinte de merveilleux qui, sans altérer au fond la véracité du récit, lui donne la couleur du temps et ajoute, par la forme, à l'intérêt du sujet.

J'en prends pour preuve les extraits qui vont suivre :

L'année 580, déjà notable par ses tremblements de terre, ses incendies, ses faits extrà-naturels, tient une place considérable au chapitre du désastre des eaux.

« La cinquième année du roi Childebert, un grand déluge inonda la région d'Auvergne, la pluie ne cessa de tomber pendant douze jours, et la Limagne fut inondée de telle sorte qu'en beaucoup d'endroits il fut impossible de semer. Les rivières de Loire et d'Allier se gonflèrent à ce point de sortir des limites qu'elles n'avaient jamais franchies. Le Rhône, qui se joint à la Saône, sortit de même de ses rives, et abattit une partie des murs de Lyon. Quand les pluies eurent cessé, les arbres fleu-

rirent une seconde fois, quoiqu'on fût alors au mois de septembre. A Tours, on vit un matin, avant la naissance du jour, un feu qui parcourut le ciel et disparut à l'horizon du côté de l'Orient, et on entendit dans tout le pays un bruit semblable à celui d'un arbre qui tombe : mais ce ne pouvait être rien de semblable, car il se fit ouïr dans un espace de cinquante milles ou davantage. Cette même année, la ville de Bordeaux fut violemment ébranlée par un tremblement de terre ; les murs de la ville furent en danger de tomber. La main de Dieu alluma dans les bourgs de la cité de Bordeaux un incendie qui, embrasant soudainement les maisons et les granges, dévora toutes les récoltes sans que le feu eût été suscité en aucune manière, si ce n'est peut-être par la volonté divine. Un cruel incendie ravagea aussi la ville d'Orléans, en telle sorte qu'il ne resta absolument rien aux riches. Dans le territoire de Chartres, du vrai sang coula du pain rompu à l'autel, et la ville de Bourges fut frappée d'une affreuse grêle. »

J'ai cité entier ce chapitre afin de ne pas perdre l'esprit, en scindant la lettre, au risque de répéter plutôt que d'effacer le mérite des extraits pour trop vouloir les renfermer dans la spécialité ; et avant de fermer le livre, je copie encore le suivant :

« Ces prodiges, continue l'historien, furent suivis d'une cruelle contagion. Au moment où les rois en discorde se préparaient encore à la guerre civile, toute la Gaule fut envahie de la dyssenterie : ceux qu'elle attaquait étaient saisis d'une sorte de fièvre, avec des vomissements et de grandes douleurs dans les reins ; leur tête et leur cou étaient alourdis ; ce qu'ils vomissaient était couleur de safran ou même vert. Plusieurs assuraient que c'était un poison secret, les paysans disaient que c'étaient des pustules au cœur.

« Cette maladie, commencée dans le mois d'août, attaqua d'abord les enfants et les fit périr : nous perdîmes nos doux et chers petits enfants, que nous avions caressés dans notre sein, portés dans nos bras, nourris avec le soin le plus attentif, leur donnant leurs aliments de notre propre main. Cependant nous avons essuyé nos larmes et dit avec le bienheureux Job : *le Seigneur me les avait donnés, le Seigneur me les a repris, il n'est arrivé que ce qui lui a plu ; que le nom du Seigneur soit béni !* »

Ne croirait-on pas lire, non-seulement un verset, mais tout

un chapitre du livre de Job? Même en traitant de météorologie pure, ce passage, tout hors-d'œuvre qu'il soit, ne saurait être hors de propos.

Là ne s'arrête pas le catalogue des inondations : la Seine et la Marne autour de Paris, en 583, font, de leur côté, de grands ravages, et un météore lumineux vient effrayer la ville de Tours.

« La 8e année du roi Childebert (583), la veille des calendes de février (31 janvier), un dimanche, au moment où, dans la ville de Tours, on venait de donner le signal des matines, des nuages dont le Ciel était couvert, s'échappa, avec la pluie, un grand globe de feu qui parcourut dans les airs un grand espace, et donna tant de lumière qu'on distinguait tous les objets comme en plein jour. Puis le globe se déroba derrière le nuage et tout rentra dans l'obscurité. Les eaux grossirent plus que de coutume, et causèrent autour de Paris une telle inondation de la Seine et de la Marne, que beaucoup de bateaux périrent entre la ville et la basilique Saint-Laurent » (construite, suivant dom Ruinard et Mabillon, sur l'emplacement de l'église actuelle, faubourg Saint-Martin).

L'année 589 est aussi marquée par une inondation qui se produit brusquement au printemps.

« En cette année (589), il y eut, après les fêtes de Pâques, une si terrible pluie accompagnée de grêle, que, dans l'espace de deux ou trois heures, on vit, à travers les plus petites vallées, courir d'énormes torrents. Les arbres fleurirent en automne et donnèrent des fruits pareils à ceux qu'on avait déjà recueillis. Des roses parurent au neuvième mois. Les rivières grossirent outre mesure, et en telle sorte qu'elles couvrirent des endroits où les eaux n'étaient jamais arrivées et causèrent de grands dommages aux champs ensemencés. »

L'année suivante, il y eut encore de fortes pluies et des débordements de rivières; mais les roses ne refleurirent pas en novembre.

Ces accidents de floraison posthume et de bi-fructification ont eu le privilège de préoccuper singulièrement les anciens auteurs, plus disposés à y voir un prodige qu'un fait simplement anormal et d'ailleurs fréquent de végétation remontante : la chronique se complait à en inscrire des cas nombreux.

Précédemment (584), parmi d'autres prodiges, on avait vu

des roses au mois de janvier et des fruits en septembre, sur des arbres qui en avaient produit au mois de juillet.

« Le dixième mois, on vit aussi sur les ceps de vigne de nouveaux sarments avec des raisins tout formés. »

Même évènement deux ans plus tard (586). « Cette année on remarqua plusieurs prodiges : on vit des arbres refleurir au septième mois, et plusieurs qui avaient déjà donné des fruits en produisirent de nouveaux qui y restèrent attachés jusqu'au jour de la Nativité du Seigneur. On vit aussi des feux parcourir le ciel en forme de serpents. »

Tout cela, sans trop de prodige ni d'amplification populaire, pouvait très-bien s'écrire au VIe siècle, croyant et non savant, sans trop non plus faire sourire la critique moderne ; mais un phénomène plus anormal rapporté par le chroniqueur ne s'arrête pas à intervertir l'ordre habituel de la végétation, et ne va à rien moins qu'à changer l'espèce même du fruit ou de la production.

« En ce temps (554), nous vîmes l'arbre qu'on appelle sureau porter des raisins sans mélange avec la vigne ; et les fleurs de cet arbre qui, comme on sait, produisent une graine noire, donnèrent des grappes propres à la vendange. On vit aussi la cinquième planète (Mars) marcher à la rencontre de la lune et entrer dans son disque. Je crois que ces signes annonçaient la mort du roi. » (Théodebald mort en 555, d'après l'*Art de vérifier les dates*).

Qu'on ne s'étonne pas de cet assemblage, chez un esprit éclairé, de circonstances puériles et d'observations sérieuses ? Peut-être que, pour expliquer le phénomène végétal, un botaniste, s'il en existait alors, se fût borné à faire la distinction du sureau à grappes et du sureau noir, ou à substituer une espèce, sinon une variété à une autre. Même en ramenant à une interprétation aussi simple l'apparence d'un signe prophétique, la bonne foi du narrateur ne saurait être mise en doute, non plus que la crédulité naïve de son époque.

Pour en finir avec les végétations anormales et les accidents de température, revenons à l'année 584, pendant laquelle apparurent dans les Gaules de nombreux prodiges et les peuples éprouvèrent de grandes calamités.

« On vit des roses au mois de janvier, et il parut autour du soleil un grand cercle mêlé de diverses couleurs semblables à

celles que déploie l'arc-en-ciel après la pluie. Une gelée brûla les vignes, une tempête vint ensuite en divers lieux ravager les vignobles et les moissons, et ce qu'avait épargné la grêle fut consumé par une épouvantable sécheresse. On vit sur quelques ceps un petit nombre de fruits maigres, sur d'autres on n'en vit point. Si bien que les hommes irrités contre Dieu, ouvrirent les enclos de leurs vignes et y introduisirent les brebis et les chevaux, entremêlant d'imprécations, les malheureux ! le soin qu'ils prennent de se nuire à eux-mêmes, en disant : « que jamais durant l'éternité des siècles, ces vignes ne produisent plus de sarments. » Les arbres qui avaient produit au mois de juillet, donnèrent de nouveaux fruits au mois de septembre. La maladie revint attaquer les bestiaux avec une nouvelle violence, si bien qu'à peine en demeura-t-il quelques-uns. »

L'année suivante, « une grande famine désola presque toutes les Gaules : beaucoup de gens firent du pain avec des pepins de raisin, des fleurs d'aveline, et des racines de fougères desséchées et réduites en poudre : on y mêlait un peu de farine : d'autres firent de même avec du blé encore vert : il y en eut même beaucoup qui, manquant absolument de farine, cueillaient différentes herbes : quand ils en avaient mangé, ils enflaient et ne tardaient pas à mourir. D'autres périrent épuisés par la faim. Les marchands rançonnaient cruellement le peuple, au point de donner à peine pour un *triens* une mesure de froment ou une demi-mesure de vin. Les pauvres se mettaient en servitude afin de recevoir au moins quelques aliments. »

Parmi les grandes perturbations de l'atmosphère, les orages et les phénomènes électriques, l'une des plus fréquentes et toujours des plus belles, ne pouvaient pas être oubliés; quelques-uns sont rapportés avec des circonstances plus ou moins dues à des interventions miraculeuses : c'est ainsi que les deux rois Childebert et Théodebert, marchant contre Clotaire leur frère, renfermé dans la grande forêt *Arelaunum* (forêt de Bretonne), et la reine Clotilde ayant passé la nuit en oraison sur le tombeau de saint Martin pour qu'il ne s'élevât pas une guerre civile entre ses fils :

« Au matin, une tempête s'éleva dans les lieux où les deux rois étaient rassemblés avec leur armée, emporta les tentes, jeta le désordre et bouleversa tout. Aux éclairs et aux tonnerres se mêlait une pluie de pierres : ils se précipitèrent contre le sol

couvert de grêle, grièvement blessés par la chute des pierres.

« Cependant il ne tomba pas une seule goutte de pluie sur Clotaire; il n'entendit pas le moindre bruit de tonnerre, et au lieu où il était, il ne se fit pas le moindre souffle de vent. Nul ne saurait douter qu'il n'y eût en ceci un miracle du bienheureux Martin, obtenu par l'intercession de la reine. »

Ici, il y a eu pluie de grêle et de pierres sur un corps d'armée, pendant que l'autre en était préservé; quelques années plus tard, la 7e de Childebert (582), « dans le territoire de Paris, il tomba une pluie de sang véritable; beaucoup de gens la reçurent en leurs vêtements, et elle les souilla de telles taches qu'ils s'en dépouillèrent avec horreur. Le même prodige se manifesta en trois endroits du territoire de cette cité. Dans celui de Senlis, un homme, en se levant le matin, trouva l'intérieur de sa maison arrosé de sang.

« Il parut cette année de nouveaux signes. Il y eut une éclipse de lune. Dans le territoire de Tours, en rompant le pain, on en vit couler du sang véritable. Les murs de la ville de Soissons furent renversés. Près d'Angers, la terre trembla, et des loups entrés dans les murs de Bordeaux y mangèrent des chiens sans marquer aucune crainte des hommes. On vit des feux parcourir le ciel. »

Ce n'était pas trop de toute cette série d'événements néfastes pour entourer l'apparition de l'un des signes les plus effrayants de l'époque, la pluie de sang, sorte de personnification de la nature blessée et souffrante à l'occasion des faits humains qui, assez forts pour déranger l'ordre social, devaient, par pronostic ou contre-coup, réagir sur l'ordre physique.

Un phénomène de même origine se produit l'an 585.

« Dans une île de la cité de Vannes, il y avait un grand étang rempli de poissons, dont l'eau, à la profondeur d'une aune, se changea en sang. Pendant plusieurs jours, il s'assembla autour de cet étang une multitude innombrable de chiens et d'oiseaux qui buvaient ce sang, et le soir s'en allaient rassasiés. »

Les chroniques du Moyen-Age sont remplies de faits analogues. Vers la même époque, l'an XIIII de Justinien (532), au dire de la Mer des histoires « vray sang cheut des nues sur les vestemens des hommes; dedans les maisons de auscuns personnages fut trouvé sang espandu dont se ensuyvirent diverses pestilences et maladies. »

L'an VI de Constantin VII « en France cheu sang du Ciel. »

Les eaux sanguinolentes ne tombaient pas toujours du ciel, elles sortaient parfois aussi de la terre. C'est ce qui arriva en 932, où Martin, dans sa chronique, dit que « en la cité de Gennes sourdit une fontaine qui donna sang habondamment, laquelle cité, cet an mesme, fut par les Sarrazins totalement destruicte. »

La météorologie moderne, moins crédule que sa devancière, et qui veut tout expliquer, a cherché, sans précisément la résoudre, dans des transports aériens de poussières colorantes, végétales ou minérales, et même de générations d'animalcules, la cause satisfaisante de ces pluies, neiges ou brouillards, couleur de sang, dont le fait se répète si fréquemment dans les traditions historiques et les croyances populaires qu'il paraît difficile de leur contester du moins l'apparence.

L'annuaire du Bureau des longitudes de 1826 en a recueilli d'ailleurs et consigné un grand nombre de cas, et notamment de pluies rouges.

Mais comment faire accepter par les siècles d'ignorance la raison purement physique de colorations aqueuses que la science moderne hésite encore à classer ? Pourquoi d'ailleurs vouloir leur ôter la croyance innée dans l'intervention providentielle, manifestée, à certains jours, par des signes visibles ? Il leur était plus légitime de croire sans discuter, et, en cela, ils étaient plus avancés que nous qui discutons souvent, sans croire.

La pluie de pierres, du moins, ne trouve plus aujourd'hui d'incrédules : les catalogues sont tenus, et il n'y a pas longtemps, pour authentiques. D'où que nous viennent précisément ces fragments de matière ; qu'ils errent dans l'espace soumis à certaines lois, car aucun corps n'est libre ; qu'ils pénètrent périodiquement ou accidentellement dans notre sphère d'attraction pour tomber sur la terre ou jeter un éclat de lumière ; qu'ils s'appellent étoiles filantes, bolides ou aérolithes ; je ne fais pas ici un cours de météorologie pure ; je me borne à trier le vrai du faux et à placer à leur date les faits anciens qui touchent de plus près aux données scientifiques.

Si Chartres n'y figure pas, à titre direct d'une pluie d'aérolithes, du moins, comme voisinage récent, a-t-il gardé souvenir de la célèbre pluie météorique du 26 avril 1803, à Laigle et sur une grande étendue circonvoisine : le 23 novembre 1810,

trois pierres de 10 à 20 kilog. tombaient à Charsonville *(Loiret)* tout près et au S. du département.

Outre les pluies de pierres et de sang nous trouvons aussi des pluies de feu.

« La même année (585), deux îles de la mer (cité de Vannes) furent dévorées par un incendie allumé par le feu divin. Pendant sept jours les hommes et les troupeaux périrent brûlés. Ceux qui fuyaient dans la mer et se précipitaient dans les abîmes, brûlaient au milieu de l'eau où ils se plongeaient, et ceux qui ne mouraient pas sur-le-champ étaient en proie à de cruels tourments. Tout fut réduit en cendres et recouvert par les eaux de la mer. Beaucoup de gens disaient que les signes que nous avions vus, ainsi que nous l'avons rapporté, dans le huitième mois, lorsque le ciel nous parut ardent, n'étaient autre chose que la lueur de cet incendie. »

Les chroniques anciennes enregistrent volontiers des faits naturels de même apparence, en les teintant, ainsi que d'habitude, de plus ou moins de surnaturel.

Celle où j'ai déjà beaucoup puisé rapporte l'incendie de Rome, l'an 225, par le feu divin, et l'attribue au martyre du Pape saint Calixte.

En 119, l'Empereur Anastase qui favorisait les hérétiques « périt de fouldre divin en punition de ses meffais. »

Le tonnerre, dans les grandes occasions, tombait sous la forme d'animaux fantastiques.

L'an XVI de Louis II (872), « tomba un grant fouldre ou tempeste en l'église de Toulouse en manière de ung dragon de feu qui fut s'en cheoir sur l'église ès pierres, et abattit les voultes, tua troys hommes et lessa les aultres qui y estoient semi-vives. »

Même événement, avec intervention d'agents extraordinaires, incendie la cathédrale de Chartres en 1199.

« Entre Compiengne et Clermont-en-Beauvoisin, cheut tonnerre, gresle et tempeste en si grant habondance que les maisons et arbres en furent abattues et acravantées. Et qui plus est furent veus en l'air corbeaux portans tisons de feu pour brusler les maisons. Lors fut bruslée Nostre-Dame de Chartres et le chasteau de Chaumont en l'éveschě de Laon. »

Parfois aussi et cela se voit encore aujourd'hui, la foudre ne respectait pas plus le palais des rois que les champs de la province.

« En 1401, cheut tonnerre et fouldre en la chambre de la royne de France estant en gésine, lequel fouldre ardit tous les custodes du lit, mais aultre mal n'i fist. En ce temps churent merveilleuses choruscations, et gresle grosse comme l'œuf d'une oye, en Beauvoisin, l'espace de XVI lieues, qui fist beaucoup de maulx. »

Mais revenons à l'histoire météorique des Francs dont ces quelques digressions m'ont un instant éloigné.

Après les pluies de pierres, de sang, de feu, voici venir les pluies de sauterelles.

« L'année de la mort de Childebert (582) parurent deux armées de sauterelles qui passant, dit-on, par l'Auvergne et le Limousin, arrivèrent dans la plaine de Romagnac et s'y livrèrent un grand combat dans lequel elles s'entre-détruisirent. »

Pas si bien pourtant qu'il n'en restât de nombreux descendants, car, un peu plus tard, pendant l'année 584 déjà si fertile en prodiges « les sauterelles qui, depuis cinq ans, ravageaient la Carpétanie, passèrent, en suivant la grande route, dans une province voisine. Elles couvraient en longueur un espace de cinquante milles et neuf milles de largeur. »

Les perturbations d'équilibre de l'électricité atmosphérique dont les citations précédentes ont rapporté plusieurs cas, ne forment pas tout le catalogue des phénomènes lumineux : celles aussi du magnétisme terrestre, les aurores boréales, y sont signalées avec une fidélité d'observation qui ne permet pas de les méconnaître.

Quelle que fût sa nature, la splendeur du spectacle appelait plutôt, dans les siècles primitifs, la crainte que l'admiration, et cela se conçoit ; aujourd'hui encore que la science a parlé, et, avec ses appareils, montré à soutirer l'un des fluides, le vulgaire se préoccupe plus de l'effet que de la cause, et, peu crédule au surnaturel, cherche les moyens purement humains de se garantir du péril de l'orage électrique, laissant volontiers passer indifférent l'orage magnétique qui ne l'atteint pas dans ses intérêts.

Voici les principaux phénomènes météoriques du VIe siècle.

L'évêque de Tours va visiter le monastère du diacre Vulfilaïc près du château d'Ivois et de Mézières.

« Pendant notre séjour en ce lieu, écrit-il, nous vîmes deux jours de suite, des signes dans le ciel. Il parut du côté du nord des

rayons d'une si brillante clarté qu'on n'en avait pas encore vu de pareils, et des deux côtés, à l'orient et à l'occident, se montraient des nuages couleur de sang : la troisième nuit ces rayons apparurent vers la seconde heure, et voilà, pendant que nous les regardions avec étonnement, que des quatre points du monde s'en élevèrent de semblables; nous en vîmes tout le ciel couvert. Il y avait au milieu du firmament une nuée brillante où les rayons allaient se réunir à la manière d'une tente dont les plis, beaucoup plus larges par en bas, se réunissaient par le haut en guise de faisceau, en formant comme une sorte de capuchon; au milieu de ces rayons on voyait d'autres nuages ou des clartés flamboyantes. Ce signe nous pénétra d'une grande crainte et nous nous attendîmes à voir le Ciel nous envoyer quelque plaie. »

Le cinquième mois de la même année (juillet 585), il s'était passé quelque chose de semblable.

« Alors parurent des signes dans le ciel. On vit du côté du nord des rayons lumineux, comme il en avait déjà paru. Une clarté parcourut le ciel, des fleurs se montrèrent sur les arbres. »

Même phénomène lumineux l'année précédente, mêlé aux accidents de végétation que le chroniqueur se plaît à enregistrer.

« C'était dans le dixième mois de l'année que se passaient ces événements. On vit alors sur les ceps de vignes de nouveaux sarments avec des raisins tout formés ; des arbres se couvrirent de fleurs; un météore, parcourant le ciel, éclaira au loin le monde, avant que la lumière du jour eût paru. On vit aussi dans l'atmosphère briller des rayons, et, pendant deux heures, vers le nord, une colonne de feu apparut comme suspendue au ciel, et surmontée d'une grande étoile. La terre trembla dans la cité d'Angers et un grand nombre d'autres prodiges se manifestèrent pour annoncer, je crois, la mort de Gondovald. »

Cette année (575) on vit une lueur brillante parcourir le ciel, comme avant la mort de Clotaire.

« Tandis que nous étions à Paris (576), il parut des signes dans le ciel. On vit vers le nord vingt rayons qui, s'élevant de l'orient, allaient se perdre à l'occident; or, le plus long et le plus brillant, dès qu'il fut à son point le plus élevé, se dissipa

soudainement, et les autres qui l'avaient suivi s'évanouirent. Je crois que cela présageait la mort de Mérovée. »

Présage à part, tout cela répondait très-bien à ce que nous appelons aujourd'hui aurore boréale, perturbation ou orage magnétique, l'un des plus splendides phénomènes lumineux de notre enveloppe atmosphérique.

Il pouvait s'y joindre aussi ou se produire distinctement des apparitions de météores optiques, avec ou sans bolides, parfaitement acceptés par la science, et dont quelques cas ont été déjà signalés, notamment les globes lumineux de Tours en 580 et 583.

En voici d'autres en 590 :

« Dans cette même année, la terre fut durant les nuits éclairée d'une telle lumière qu'on se serait cru au milieu du jour. Car souvent, pendant la nuit, des globes de feu parcouraient le ciel et éclairaient le monde. Il y eut un grand tremblement de terre le 14 juin, au point du jour, au moment où la lumière commençait à paraître. Au milieu du huitième mois, le soleil fut éclipsé et sa lumière se trouva tellement diminuée qu'à peine en voyait-on reluire autant qu'en donne le croissant au cinquième jour de la lune. Il y eut en automne de grandes pluies et de violents tonnerres : les eaux grossirent extraordinairement. Les cités de Viviers et d'Avignon furent dévastées par une peste cruelle »

On voit apparaître là un remarquable phénomène de clartés nocturnes et météoriques, suivi d'une éclipse presque totale de soleil : il en avait paru une partielle en 566, précédée de cercles lumineux, parhélies, halos ou couronnes, et accompagnée de l'apparition d'une comète.

« De même, de grands prodiges avaient épouvanté l'Auvergne avant le désastre qui désola cette contrée, car à plusieurs reprises il parut autour du soleil trois à quatre clartés très-grandes et très-brillantes, et les paysans disaient : « voilà dans le ciel trois ou quatre soleils. » Et une fois, aux calendes d'octobre, le soleil parut tellement obscurci qu'on n'en voyait pas reluire le quart : il paraissait sombre, décoloré et semblable à un sac. Une de ces étoiles qu'on appelle comètes, avec un rayon semblable à un glaive, se montra au-dessus du pays pendant une année entière. On vit le soleil ardent, et il apparut beaucoup de signes. »

Un autre parhélie, ou cercle parhélique, se montre l'an 577, avec divers phénomènes optiques et astronomiques :

« Puis, dans la nuit du troisième jour des ides de novembre (10 novembre), tandis que nous célébrions les vigiles de saint Martin, il nous apparut un grand prodige : on vit au milieu de la lune luire une étoile brillante, tandis que d'autres apparaissaient en dessus et en dessous. A l'entour se dessina le cercle qui souvent annonce la pluie : mais nous ignorons ce que signifiaient ces prodiges. Plusieurs fois, durant cette même année, nous vîmes la lune s'obscurcir, et avant le jour de la naissance du Seigneur retentirent de grands éclats de tonnerre. On vit autour du soleil des lueurs semblables à celles qui, comme nous l'avons rapporté, s'étaient montrées avant la mortalité d'Auvergne, et que les paysans appellent des soleils. On dit que la mer s'éleva plus que de coutume, et il apparut encore d'autres signes. »

En 584, ainsi que je l'ai relevé déjà, il avait paru autour du soleil « un grand cercle mêlé de diverses couleurs semblables à celles que déploie l'arc-en-ciel après la pluie » ou ce qu'on appelle aujourd'hui une couronne.

En outre de la comète de 566, une autre apparaît seize ans plus tard (582), avec divers phénomènes lumineux tout analogues aux précédents.

« La septième année du roi Childebert, on eut dans le mois de janvier des pluies, des éclairs et de violents tonnerres : on vit des fleurs sur les arbres, il apparut dans le ciel l'une de ces étoiles que plus haut j'ai appelées du nom de Comètes. Le ciel tout autour était profondément obscur ; en sorte que, placée comme dans une croix, elle reluisait au milieu des ténèbres, scintillant et étalant sa chevelure : il en partait un rayon d'une grandeur merveilleuse, qui paraissait au loin comme la fumée d'un grand incendie ; on la vit à l'occident à la première heure de la nuit. On vit aussi, dans la ville de Soissons, le saint jour de Pâques, le ciel ardent comme s'il avait été embrasé de deux incendies ; il y en avait un plus grand, l'autre moindre. Au bout de deux heures, ils se réunirent, et, après avoir formé comme une large flamme, ils disparurent. »

Ces brillants météores optiques, ceux principalement dits parhélies qui multiplient l'image du soleil, n'étaient pas inconnus des Anciens. « Quelquefois, dit Pline, on voit plusieurs

soleils, en même temps, non pas au-dessus, ni au-dessous de l'astre, mais de côté. Nos pères ont eu le spectacle de trois soleils sous les consulats de Mucius et Posthumius, sous Marcius et Porcius, sous Antoine et Dolabella, et sous le règne de Claude. » Sénèque et ses contemporains n'ignoraient pas d'ailleurs que, languissants et sans force, les faux-soleils ne ressemblaient au vrai que par l'apparence et n'avaient rien de sa puissance calorifique.

Les naturalistes du Moyen-Age ont noté quelques cas analogues. La *mer des Histoires* où j'ai déjà puisé, rapporte qu'en 1158 « furent veus trois souleilz le ve jour de septembre, en la partie occidentale, mais finablement ne apparust que cellui du millieu. »

En revanche, cette chronique donne un assez riche catalogue de comètes, la plupart, comme le voulait l'opinion du temps, signes ou pronostics, de grands évènements politiques ou sanitaires.

Ainsi, avant la mort de Constantin (342), « apparut une comète, et signe ou ciel par lequel étoit prénostication et jugement auscun de sa fin. »

« L'an xiiij de Justinien (532), Empereur des Romains, selon Sigibert, en divers lieux de France, furent veus divers signes Une merveilleuse comète apparut le jour de Pâques. Le ciel se montra tout ardent ; vray sang cheut des nues sur les vêtements des hommes ; dedans les maisons de auscuns personnages fut trouvé sang espandu dont se ensuivirent divers pestilences et maladies. »

En 670 « au moys d'aoust, apparut en Orient une estoille moult clere qui tousiours naissoit à minuit et luysoit jusques au matin durant l'espace de iij moys, lesquelz passez ne apparut plus. Mais après se ensuivit grande pestilence dont mourut innumbrable peuple de la région orientale. »

En 1264, « apparut une grande comète l'espace de iij moys. Lors mourut le pape Urbain iiij. »

Les éclipses étaient aussi d'assez mauvais présage ; toutefois il s'en trouve de consignées sans trop d'attributions néfastes.

En 766, l'année du grand hiver dont j'ai parlé, « il y eust merveilleuse éclypse de soleil à six heures, et le sixiesme jour de juing. »

L'an VII de Charlemagne « la lune fut éclipsée trois fois et le soleil une. »

« L'an XVII y eut grant ténèbres et éclipse de soleil, laquelle, comme dient auscuns, étoit pour l'aveuglement et exécration de l'empereur » (Constantin VII).

« L'an IX de Charles le Gros (872), tesmoing Sigibert, à IX heures du jour, le soleil fut tellement obscurcy qu'on veoyt les estoiles apparoir ou ciel. »

Ce qu'il y a de remarquable dans les signes que l'évêque de Tours, sous l'inspiration d'une foi sincère, qualifie d'extra-naturels ou de prodiges, c'est que, soumis à l'analyse critique de la raison, ils rentrent assez aisément, la plupart, dans l'ordre ordinaire des phénomènes physiques et astronomiques connus; la légende, dégagée du merveilleux de l'époque, se classe le plus souvent parmi les faits de l'histoire et de la science, confirmant, s'il en était besoin, la véracité du témoin contemporain quant à la manifestation extérieure, sans altérer la sincérité de sa croyance quant au premier auteur.

En voici un, d'un ordre moins explicable, et, bien que parti de Chartres, plus difficile à concilier avec les opinions reçues même au pays chartrain.

« Il parut en ce temps (vers le mois d'octobre 587), beaucoup de prodiges : en diverses maisons, on trouva gravés sur des vases je ne sais quels caractères, qu'on ne put par aucun moyen effacer ni faire disparaître. Ce prodige se manifesta d'abord sur le territoire de Chartres, et, se propageant par Orléans, arriva jusque dans celui de Bordeaux, sans omettre aucune des villes intermédiaires. »

Puis on retrouve concurremment l'accompagnement ordinaire des signes déjà cités :

« Dans le huitième mois, après les vendanges, on vit dans les vignes des bourgeons avec des grappes formées, et sur d'autres arbres, des feuilles nouvelles et de nouveaux fruits. Il parut des rayons du côté du nord; plusieurs assurèrent avoir vu tomber des serpents du haut des nuées; d'autres affirmaient qu'un village avec hommes et maisons avait disparu subitement, et il se produisit beaucoup d'autres signes qui ont coutume d'annoncer ou la mort d'un roi, ou la ruine d'un pays. Cette année les vendanges furent maigres, les eaux fortes, les pluies immenses, et les fleuves grossirent aussi considérablement. »

Où classer ces caractères hiéroglyphiques spontanés, ce nouveau signe *Mane-Thécel-Pharès ?* Rien d'analogue apparence n'en justifie la cause naturelle; l'autorité seule du récit le met au-dessus d'un conte populaire.

L'apparition de signes miraculeux se reproduit fréquemment aux traditions du Moyen-Age. Les *Rudimenta* si souvent exploités, rapportent entr'autres que l'empereur Julien, de tolérante et apostate mémoire, ayant autorisé la reconstruction du Temple « apparust ou ciel le signe de la Croix resplandissant, dont les robes des Juifs furent toutes signées et plaines. »

L'an v de Constantin vii (786) « le signe de la croix apparut aussi en Saxonie ès vestures et robes des hommes. »

Il y avait, en outre, des signes négatifs : peu de temps avant la mort de Charlemagne « son nom qui estoit escript contre le mur de Nostre-Dame de Aix qu'il avoit fondée se effaça de soymesmes, sans quelconque ayde d'aultruy. »

Indépendamment des visions ou croyances extra-naturelles, tenant à ses impressions légitimes, l'esprit de l'époque pouvait très-bien se laisser aller à des illusions d'optique, des phénomènes de mirage par exemple, que les mémoires de l'Institut d'Égypte ont fait connaître aux modernes.

Je cède à une dernière digression pour en citer trois cas plus ou moins analogues, dont l'un est du pays :

« L'an vii de Charlemagne, Empereur (807) fut la lune éclipsée trois fois et le soleil une. En oultre en l'air furent veues grandes compaignies de gens armez qui estoit chose merveilleuse et espouventable. »

Sous Charles le Simple (921) « ès calendes de feburier, furent en France veues en l'air accompaignies et armées de gens d'armes, et sembloit que l'ung chassât l'autre parmy l'air. Si estoit signifiance de ce qui debvoit advenir au royaume de France. »

Souchet, l'historien de Chartres, rapporte à son tour qu'en 1189, « dans le temps que les Rois de France et d'Angleterre s'assembloient pour le voyage de la Croisade, il parut, près Nogent-le-Rotrou, et derrière l'église Saint-Jean, le 14 mars, des batailles en l'air qui combattoient les uns contre les autres. On entendoit les trompettes et tambours, le cliquetis des armes, le hennissement des chevaux, et on vit sur la terre, au droit, quantité de sang répandu, en mémoire de quoi on érigea, en

ce lieu une croix qui s'y voit encore, qu'on appelle la Croix des Batailles. »

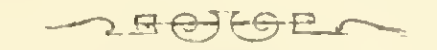
J'avoue qu'ici l'illusion du phénomène optique est dépassée par l'acoustique et autres faits intervenants. Du conte à l'historique, il n'y a d'ailleurs souvent que la distance d'une interprétation; en ces matières, n'interprète pas qui veut, aussi ai-je plutôt cherché à faire un catalogue qu'une notice, et à donner des notes qu'à mettre en œuvre scientifique.

De cette préparation, où les citations et leçons textuelles sont à peu près tout l'intérêt, la longue série aura sa raison utile si elle a contribué à faire connaître le chroniqueur-évêque, l'Hérodote de notre histoire, comme météréologue et savant, non pas seulement de grammaire ainsi qu'on disait alors, mais de sciences physique et naturelle.

Du V au XIXe siècle, l'étape des connaissances humaines a parcouru d'immenses distances; long-temps stationnaire, elle a pris, dans ces derniers temps, une marche accélérée qui, loin de la fatiguer, la ravive, l'entraine et la conduira Dieu seul sait où. Si l'avenir nous échappe, le passé du moins est à nous, et il fait bon quelquefois, ne fût-ce que pour distraire l'esprit trop progressif, de jeter un regard en arrière, et de s'asseoir un instant, surtout en compagnie de Grégoire de Tours.

DE BOISVILLETTE

12 février 1862.



L'AGRICULTURE

ET

LES SUBSISTANCES

A PRUNAY-LE-GILLON

PENDANT LES XVIe, XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES.

§ 1er. — TERRES.

Relativement aux prix qu'elles ont atteints aujourd'hui, les terres n'avaient pas, dans les trois derniers siècles, une grande valeur. Nous avons compulsé une infinité de ventes de propriétés bâties et foncières à Prunay-le-Gillon. Nous avons toujours trouvé le prix de ces propriétés au-dessous de leur valeur comparée avec le prix des grains et fourrages. En d'autres termes, nous avons toujours trouvé la mise de fonds inférieure de beaucoup au rendement brut qu'en retirait le cultivateur.

C'est ainsi, pour ne citer que quelques exemples, que le 21 mars 1693, 44 setiers 4 boisseaux 4 perches [1] des bonnes terres de Prunay étaient adjugées pour 4,000 livres, et que, le 25 avril 1697, 16 setiers 11 boisseaux 1/2 de terre s'achetaient 1,000 livres [2].

[1] Le setier équivaut à 39 ares 60 centiares, la mine à 19 ares 90 centiares, le boisseau à 3 ares 30 centiares, la perche à 0 are 495.

[2] 90 liv. le setier; aujourd'hui elles vaudraient de 1,200 à 1,500 fr.

Faut-il attribuer aux charges qui pesaient alors sur la culture le bas prix de ces propriétés ?

Quelle que soit la réponse à faire à cette question, il n'en paraît pas moins certain que cet avilissement du prix des terres contribua puissamment à l'accroissement de la richesse territoriale des églises, des communautés religieuses et des cures paroissiales. En effet, les fondations pieuses qui, dans ces trois siècles, se soldaient généralement en biens fonds étaient toujours d'un tarif élevé. Comme les donations sont toujours à peu près les mêmes pour des fondations semblables, il est à présumer qu'il avait été établi, tacitement au moins, un tarif dont le minimum ne devait pas être atteint.

§ 2. — CULTURE.

La grande culture, telle que nous la comprenons maintenant, était absolument inconnue à Prunay, non qu'il y manquât des fermes importantes, puisque le seigneur de Prunay possédait trois grandes fermes, dont deux à Crossay et une à Gérainville démembrée de la seigneurie vers 1790; mais chacune de ces fermes était divisée en plusieurs lots affermés à des cultivateurs différents. Les baux n'excédaient guère six ans et allaient quelques fois jusqu'à neuf.

Pour donner une idée de la division des fermes, nous citerons entre autre celle de Gérainville qui avait six fermiers [1] louant chaçun 3 muids et demi de terre [2].

Toutefois celle dite du château de Crossay se trouva pour un temps réunie dans les mains d'un seul fermier, et un procès-verbal d'incendie parle comme d'une chose étonnante d'un troupeau de 240 bestes à laine, dont 160 grandes bestes et 80 aigneaulx, possédé par ce fermier de compte à demi avec les Deseyne qui avaient à Prunay une culture sur biens propres assez considérable.

La ferme de Frainville, en l'absence du seigneur, était louée au receveur de ladite seigneurie qui avait des sous-locataires

[1] Baux du 15 février 1685 et antérieurs.

[2] Le muid valait 12 setiers, conséquemment 4 hectares 75 ares 20 cent.

pour la cultiver. Toutefois il était tenu d'y loger une centaine de moutons comme garantie de fermage.

Tout porte à penser que la disette de bestiaux provenant de l'absence des prairies et l'usage immodéré de la jachère avaient amené forcément le mode de culture par petites exploitations. Le manque de prairies était un fait essentiel puisque les bestiaux étaient d'un prix peu élevé.

D'après les procès-verbaux de vente aux enchères, les vaches peuvent être évaluées de 15 à 30 livres, les chevaux de 25 à 45 livres, les brebis de 2 livres 10 sols à 3 livres 10 sols.

Le cheptel ou plutôt la location des vaches n'était pas chose rare et le seigneur de Crossay en avait chez les particuliers. Le prix de location était de 5 livres l'an [1]. Si la vache mourait sans qu'il y eût de la faute du preneur, il n'était tenu qu'au rapport de la peau. Dans le cas contraire il payait le prix de l'estimation faite à la prise de possession.

Les inventaires après décès mentionnent rarement plus de quatre chevaux et deux charrues dans les plus grandes exploitations. Aussi y avait-il beaucoup de terres en friche et sans aucun rapport. Cependant quelques procès-verbaux assez rares constatent la mise en culture momentanée des terres enfrichées; mais cette mention y est faite en termes excessivement dédaigneux par les charretiers experts de l'époque.

Disons en passant que les inventaires ne mentionnent en fait de meubles *meublants*, chez les cultivateurs, que des coffres et des *ormoires*. Le coffre surtout était le meuble par excellence, le meuble indispensable de la campagne, du laboureur, à cette époque. Une jeune fille n'eût pas trouvé à se marier si ses premières économies n'eussent été employées à l'achat d'un coffre! Un coffre! C'était la la principale pièce de la dot! Aussi, de 1500 à 1750, il n'est pas de contrat de mariage qui ne mentionne ce meuble intéressant à titre d'apport par l'un des futurs conjoints. Chez Anne Deseyne, sindic, lors de l'incendie de Prunay, il fut brûlé, dans les chambres, 8 coffres et 2 paires d'*hormoires*. Il faut avouer que nous avons bien dégénéré sous ce rapport, car le coffre est à peu près disparu de l'ameublement de la campagne, où on l'a relégué à l'écurie sous le nom de *provendier*.

[1] Bail du 15 juillet 1671.

§ 3. — RÉCOLTES.

Pour revenir à notre sujet et donner une idée de la récolte à cette époque, nous dirons que, lors de l'incendie que nous venons de relater, Anne Deseyne (labour de 2 charrues) perdit 28 à 30 muids de blé froment et méteil, savoir : à battre 20 muids, le reste au grenier, et 1,000 minots d'avoine dont 800 à battre, le tout valant 2,500 livres, 1 muid d'orge, 6 setiers de pois, 7 de vesce, etc. Les volailles étaient estimées 10 sols à cette époque [1].

Plusieurs procès-verbaux d'estimation portent la récolte à 6 à 7 setiers de blé par setier de terre et à 4 dans les terres inférieures qui sont en petites quantités à Prunay.

Le prix du blé varie dans ces procès-verbaux de 5 à 11 livres le setier mesure de Chartres; mais il est à remarquer que ce blé était, à cette époque, presque toujours mélangé de seigle et pour cette raison appelé *blé méteil mitoyen*.

§ 4. — PRISE DE POSSESSION.

Lorsque la propriété avait changé de maître par suite de vente, adjudication ou donation, le nouveau propriétaire procédait à la prise de possession. Voici en quoi elle consistait :

S'il s'agissait d'un bâtiment, le nouvel acquéreur, accompagné de deux témoins qui attestaient le fait, se transportait dans le local, ouvrait la porte, ouvrait et fermait les fenêtres, frappait du marteau sur les murs, remuait les loquets et serrures, etc.

Pour prendre possession d'une terre, on se transportait sur le domaine, toujours assisté de témoins. Le nouveau propriétaire arrachait quelques mauvaises herbes, ôtait les pierres nuisibles, allait d'une rive à l'autre, brisant les mottes avec un bâton ou un crochet. Quelquefois même il levait quelques bêchées de terre. Il était dressé acte de cette opération et le transfert était accompli.

[1] Procès-verbal du 16 mars 1671.

Ce qui frappe le plus en feuilletant les anciens actes de transmission de propriété, c'est le grand nombre des actes de renonciation à succession; mais comme ces actes ne font point mention des motifs de ces renonciations nous en sommes réduits à supposer que les mesures fiscales établies par les seigneurs entraient pour une forte part dans ces motifs.

§ 5. — BAUX. — PRIX.

En général, à Prunay, les terres étaient louées partie en argent et partie en nature ou à *moison*, comme on disait alors.

Pour nous faire une idée de la rente de la terre il nous a semblé plus facile de nous attacher surtout aux baux à titre d'argent. Suivant ces baux, le setier se taxait 4 livres environ (10 livres l'hectare, le setier étant de 39 ares 60 cent.)

Du 15 février 1685, bail de la ferme de Gérainville en 4 lots de chacun 3 muids 1/2 (42 setiers), moyennant 175 livres pour chaque lot et 3 livres pour le pot de vin, une fois donnés. Ce bail ou plutôt ces baux, car il y en a 4, faits par Armand-François de Menou, seigneur de Crossay, résidant alors ordinairement à Hanveignes, pays d'Auxerrois, met les terres à 4 livres du setier. Aujourd'hui ces terres se louent 30 francs, sans y comprendre les contributions, les réparations locatives et autres charges.

La terre de la seigneurie de Frainville se louait 1,100 livres; mais, comme plusieurs pièces en ont été distraites, il ne nous est pas possible de fixer le prix de location afférent au setier.

§ 6. — LABOURS.

En 1666, chaque setier de labour est estimé 3 livres dans les terres fortes, 40 sols dans les terres légères et enfin 35 sols dans les terres négligées et en friches *ne valant pas grand chose* [1].

En 1697 un compte d'Anne Deseyne établit à 2 livres 10 sols le labour pour chaque setier et façon.

[1] Procès-verbal du 28 novembre 1666.

§ 7. — MOULINS.

Il existait, avant 1789, trois moulins à vent à Prunay, tous trois appartenant au seigneur qui possédait du reste le monopole du mouturage. Un de ces moulins existe encore : c'est le moulin, dit de Bonnes-Ecures, ainsi appelé à cause de sa proximité d'un hameau du même nom autrefois fort considérable et aujourd'hui totalement détruit [1]. A ce moulin était jointe une habitation manable détruite il y a quelques années. Le second était et est encore appelé le Grand-Moulin. Il est situé entre Boinville et Prunay. Devenue propriété particulière, une ferme y fut annexée. La ferme a absorbé le moulin, et en ce moment (juin 1862) on abat la carcasse du vieux géant. — Le troisième moulin seigneurial était le moulin banal, le plus ancien des moulins seigneuriaux de Prunay : édifié entre Prunay et Frainville, il fut renversé et détruit par une tempête en 1685. Le 15 mai de la même année, messire Armand-François de Menou, chevalier, marquis de Charnizay, seigneur de Prunay, résidant en son château seigneurial de Crossay, fait marché avec le sieur Piffard, charpentier à Villarceaux, commune de Voves, pour réédifier à neuf ledit moulin. Il fut convenu que messire de Menou fournirait les bois, qui furent pris dans son parc de Crossay, mais que le sieur Piffard les chargerait et rendrait le moulin tournant en bon état et *faisant de blé farine en perfection*, moyennant la somme et salaire de 375 livres.

Et comme Monseigneur de Menou était probablement très économe, il se réserve expressément les copeaux.

L'œuvre de Piffard a substitué jusqu'à nos jours et ce n'est que vers 1850 que le doyen de Prunay fut abattu.

Pour rendre cette étude complète, disons que le seigneur de Prunay possédait encore, proche Boinville, mais sur la paroisse de Francourville, un moulin appelé le moulin Mailly, abattu depuis.

[1] En 1682, on trouve encore des laboureurs et plusieurs particuliers à Bonnes-Ecures. Le seigneur de Prunay y possédait une maison.

§ 8. — FOUR.

Le four banal appartenant au seigneur était situé sur le carrefour de Prunay. Le bâtiment a du reste toujours servi de boulangerie depuis.

Du 27 avril 1685, bail pour 3 ans du four banal moyennant une somme annuelle de 250 livres et 110 sols pour le vin du marché. Il y est convenu que le locataire fera du pain cuit en perfection, pesant 9 livres, qu'il ne pourra prendre aux particuliers pour cuire leur pain plus de 5 livres de pâte pour chacun setier, 2 livres 1/2 pour mine, 5 quarterons par minot.

Le locataire transmettait à divers particuliers, moyennant une rente annuelle variant de 16 à 10 livres, aux uns le droit de cuire à un four particulier qu'ils possédaient, aux autres le droit d'élever un four et d'y cuire. Ces autorisations étaient toujours données à la condition expresse que le four serait abattu à la réquisition du seigneur.

§ 9. — VIGNES.

Les vignes n'ont jamais été bien étendues à Prunay.

En 1682, nous trouvons un marché passé entre le sieur Bauger, vigneron, et messire de Menou-Charnizay pour l'entretien de la vigne du château de Crossay, contenant 3 arpents et un quartier ou environ, assis audit Crossay, clos de murs. Dans ce marché, le travail est ainsi désigné : « Vendanger, tirer les » charniers, yceux mettre et dreisser par monts, en même » temps tailler au mois de février et mars, labourer au mois » d'avril avec la besche, piquer les charniers au mois de mai, » biner et ébourgeonner au mois de juin, coller et rebiner dans » le mois de juillet, faire les vendanges et le pressurage. » Le marché est fait aux conditions suivantes : « Ledit seigneur » fournira la nourriture pendant ledit temps des vendanges et » pressurage seulement et en oultre paiera annuellement audit » Sauger, au fur et à mesure que la besongne se fera, la somme » de cent huit livres. » Par le même acte, Sauger s'engage » d'entretenir et labourer et tailler les arbres fruictiers qui sont

» autour des murs, comme les plans de muscat et amandiers,
» et d'entretenir le plan d'ozier qui est au bout de ladite vigne
» et ycelui plan jusques à la muraille qui est sur le chemin de
» Prunay tendant à Crossay. » A la fin de l'acte, il est stipulé
que « à l'épard des sarments provenant des tailles desdites
» vignes ledit Saulger sera tenu les lier par bottes pour estre
» partagés par partie chacune par monts sans qu'il y doive
» prétendre aulcuns eschalas ni partie d'iceux, et ne pourra ledit
» Sauger prétendre aultre chose aux herbes qui se trouvent
» dans les allées de ladite vigne. »

La seigneurie de Frainville avait aussi un enclos en vigne situé proche Malaguet, village assis autrefois à 300 mètres de Frainville, et aujourd'hui disparu.

Enfin les hameaux de Bonnes-Ecures et de Gérainville avaient plus antérieurement des vignes assez étendues ; car la qualification de vigneron est très-commune dans ces deux villages vers 1500.

§ 10. — BOISSONS.

1o *Prix*. Les vins de Sours et de Prunay sont cotés dans les inventaires seigneuriaux à 14, 15, et 18 livres le poinçon.

2o *Débits*. Pour tenir un débit de boissons, il fallait l'autorisation seigneuriale qui s'obtenait, comme beaucoup d'autres choses alors, à beaux deniers comptant. On payait une rente annuelle.

Le seigneur de Prunay avait du reste *droit de pinte* sur les boissons, de sorte qu'il était sévèrement défendu de mettre un poinçon en perce sans l'assistance de l'agent seigneurial chargé de prélever la part de son maître. Communément on se libérait de cet impôt par un abonnement [1].

[1] Du 7 avril 1685, *abonnage* de Jehan Doublet, marchand hostelier, pour le droit de pinte montant à une pinte de chaque poinçon Cet abonnage est fait moyennant cent sols pour chacun an. Il est stipulé que ledit Doublet avertira quand il voudra quitter le bouchon

RIVIÈRE.

6 juillet 1862.

PLANS
TOPOGRAPHIQUES ET IMPRIMÉS

DE LA

VILLE DE CHARTRES.

> Il me semble bon de réserver à faire un chapitre à part de la réédification d'icelle ville, ainsy qu'on le void aujourdhuy, estant besoin de traitter premièrement de la forme, plan et bastiment d'icelle ville.
>
> (*Histoire de Chartres*, DUPARC, ch. XI.)

La publication récente du plan général de la ville de Chartres en 1750, par la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, assigne un intérêt d'actualité à la recherche chronologique des plans graphiques de l'ancien *Autricum* qui auraient été dressés à diverses époques. Malheureusement, l'antiquité ne nous a transmis aucuns de ces documents, pour faciliter la solution des problèmes historiques sur l'extension progressive des enceintes et des fortifications, qui ont protégé la vieille cité des Carnutes, suivant les besoins des temps et pour la protection des populations. Un voile obscur cache à nos investigations les limites de Chartres druidique ; de Chartres gallo-romain ; de Chartres mérovingien et carlovingien. Quelques fragments de mosaïques, d'aqueducs et de fortifications, épars dans l'antique cité, sont les seules épaves archéologiques qui nous restent de son passé. La terre couvre et ensevelit encore, par l'effet de remblais successifs, telles ruines qui révéleraient l'étendue de monuments construits sous l'administration romaine ; ainsi tout porte à

croire que notre ville possédait, comme les villes qui nous environnent, un amphithéâtre ou des arênes, des bains ou hypocaustes, des temples édifiés pour le culte du paganisme, etc., dont l'assiette est demeurée inconnue jusqu'à nos jours; enfin tous ces vestiges d'une architecture grandiose que la civilisation romaine avait importée dans toutes les villes des Gaules soumises à sa domination.

Un précieux ouvrage, l'*Aganon-Vetus* [1], écrit par le moine Paul, au cours du XIe siècle, inventorie les possessions de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée, dans la ville de Chartres, et constate, chemin faisant, l'existence, dès cette époque reculée, des portes Morard, Guillaume, Drouaise, etc., etc. Doyen, après Souchet, a élucidé avec plus ou moins de succès les questions relatives aux diverses enceintes de notre cité. Souchet, historien du XVIIe siècle (*Histoire manuscrite de la ville de Chartres* [2]), déplore le manque de renseignements positifs sur ce sujet : « Dire » au certain le temps auquel Chartres a esté basty, et si ça » esté au mesme lieu ou il se veoid a present, c'est ce qui » n'est si facile, n'ayant leu aucun autheur qui en fasse expresse » mention... Nos deuanciers ayant esté fort mal soigneux de » rediger par escript les origines et commencement des villes, » nous font porter la peine de leur négligence que nous ne » pouuons euiter, que par des coniectures qui sont bien souvent » trompeuses. »

En comparant les prodiges que la statuaire produisait à l'époque de la Renaissance, on est surpris et affligé de l'infériorité artistique qui est reprochable aux plans dessinés aux XVe et XVIe siècles; ils sont jusqu'au XVIIIe d'une exécution médiocre et imparfaite. Les archives d'Eure-et-Loir possèdent de précieux spécimens en ce genre; entr'autres curiosités graphiques, nous signalerons : *Un plan tracé sur vélin vers* 1480 ! dessiné et enluminé en gouache; il avait été effectué à l'occasion d'un procès entre le seigneur de Villiers-le-Morhier et les habitants de Chartres, au sujet de la navigation de l'Eure; ce plan représente le moulin de Chandres [3], et le cours de la rivière : on voit

[1] Voy. *Cartulaire de Saint-Père-en-Vallée*, publié par Guérard. Paris, 1840, t. I, p. 2 et suiv.

[2] Pag. 5 (Ms. in-f° de la Bibl. de Chartres).

[3] Commune de Lormaye, canton de Nogent-le-Roi.

deux bateaux avec mât et cordages, l'un est remorqué sur le chemin de halage par deux chevaux attelés de front ; l'exécution est naïve et défectueuse sous le rapport de la perspective. Citons encore un autre plan tracé à l'encre sur une peau entière de vélin, avec ce titre : « *Portraict des bois des Couruéez apparte-* » *nant a Messieurs du Chapitre de Notre-Dame de Chartres,* » *assiz près Dreux, etc. etc. consistant en deux pièces conte-* » *nant ensemble XVI vingt arpens, tant en taillis que garenne* » *divisés en quinze couppes égales et bornez en feburier* 1588. » Cette œuvre ne se distingue pas par l'exactitude des proportions; l'échelle indique « *qu'en la présente figure chascung poulce* » *vault 2 arpens et demy* 6 *perches.* » Les vignes contiguës sont désignées par des ceps d'une ampleur extraordinaire, chargés de raisins merveilleux, qui seraient dignes de la terre promise ; les garennes seraient peuplées de lapins qui affecteraient la grosseur de nos éléphants ; apparaissent en outre les villages des Corvées, des Fenots, de Bois-le-Roy, même la ville de Dreux, avec ses portes, ses remparts et ses édifices publics ; la grande rue y est figurée, depuis la porte Chartraine jusqu'à celle d'Orisson ; à cet égard, le dessinateur qui ne pratiquait pas la méthode de fuite verticale pour la perspective, a imaginé de coucher horizontalement chacune des maisons dans toute la longueur et de chaque côté de la rue.

Ces premiers et infimes essais de l'art graphique nous inspireront au moins de l'indulgence pour les plans de Chartres que les XVIe et XVIIe siècles nous ont légués.

Nous n'entreprendrons pas ici la nomenclature des nombreuses vues pittoresques et artistiques qui ont reproduit la ville de Chartres ; elles ont été trop souvent dessinées sans exactitude, suivant la fantaisie ou le caprice des artistes et des amateurs. Il sera mieux de décrire les plans et les vues à vol d'oiseau, qui ont l'avantage de nous guider sûrement dans le dédale des rues étroites et tortueuses, des tertres, des venelles ou impasses alors si nombreuses qui menaient à la rivière ; ces images représentent nos vieux perrons, les pignons aigus des maisons construites en bois, les murailles avec les tours, portes, poternes et ravelins qui formaient l'ensemble des fortifications, puis ces myriades de clochers, de forme et de hauteur différentes, qui ornaient les édifices religieux tant au dedans de la ville que dans ses faubourgs.

Rendons un compte succint des quatorze plans topographiques et imprimés, les seuls qui existent à notre connaissance.

N° I. — 1568.

Vue cavalière ou à vol d'oiseau, qui a pour sujet, le siège de Chartres par le prince de Condé, en 1568 ; c'est un tableau peint sur toile par un auteur anonyme [1] : (haut. 1 m. 12 cent., larg. 1 m. 66 cent.) : le possesseur actuel de ce tableau historique, est notre collègue, M. des Haulles, de la Lucazière.

Sans doute, l'artiste n'a pas observé exactement les règles de la perspective ; sachons-lui gré pourtant de ses détails souvent ingénus, surtout de ses indications architecturales, qui nous apprennent les formes et les élévations d'édifices détruits depuis longtemps, et dès lors, omis sur les plans postérieurs. En dehors de ces renseignements utiles pour l'archéologie monumentale, on y en trouve également d'intéressants sur le mode d'investissement et d'attaque d'une ville au XVIe siècle ; le harnachement des chevaux, l'équipement des soldats, ainsi que les dispositions des tentes de campement et de l'artillerie ; tout y est curieux à étudier.

Malgré ses défauts, nos édiles ont sagement pensé d'avoir fait reproduire ce tableau, comme souvenir de la vaillance et du patriotisme de nos concitoyens lors de ce siège mémorable. La reproduction de cette œuvre naïve fut exécutée en 1755 ; nous avons trouvé inscrit ce fait inédit, dans les comptes d'Antoine Davignon, receveur des deniers communs : on y lit : « De la » somme de 80 livres, payée à Grugé [2], peintre, pour avoir

[1] Ce tableau offre l'aspect de la ville assiégée et au plus fort du combat ; l'artillerie et la mousqueterie des assiégés catholiques répond vaillamment à l'attaque des troupes protestantes de Condé ; une large brèche faite à la muraille est garnie de gabions et de défenseurs ; tous les habitants sont placés à leur poste d'observation. Ce tableau semble avoir été exécuté d'après les indications d'un homme de guerre ; devrait-on en attribuer la composition à Pelloys, ingénieur du roi, celui qui a si utilement secondé le chevalier de Linières, gouverneur de Chartres pendant ce siége.

[2] Grugé (Jean), né en 1714, au Tremblay-le-Vicomte (Eure-et-Loir) ; il exerça à Chartres la profession de peintre-vitrier ; il y fut marié, paroisse de Saint-Saturnin, le 5 novembre 1753, à Marie-Marguerite Bréant, et décéda audit Chartres le 6 janvier 1793, âgé de 79 ans. Nous avons cru devoir insérer ici et tirer de l'oubli, le nom de cet artiste inconnu.

» fait une coppie d'un tableau, représentant le siège de Char-
» tres, en 1568, sous Charles neuf[1]. »

« De la somme de 18 livres, payée au sieur Moreau, doreur, pour le prix d'un cadre doré, qui a servi à décorer la coppie du siège de Chartres. »

Ce tableau qui, pendant longues années, orna la salle du Corps Municipal, est actuellement exposé, dans le cabinet de lecture de la bibliothèque de Chartres. Sa place serait beaucoup mieux il nous semble, au Musée de la ville, en ayant soin toutefois d'enlever l'affreux badigeon qui recouvre la dorure primitive de son cadre.

La relation de ce tableau ne trouve ici sa place que par suite d'une reproduction qui est due au talent d'un compatriote, M. H. Garnier[2], auteur d'une jolie réduction de cette peinture, par le procédé lithographique, en 1849 : cette œuvre porte de hauteur 158 mill. et de largeur 233 mill. La légende contient soixante et une désignations, au nombre desquelles nous citerons : le vieux château de Thibault-le-Tricheur, avec son enceinte crénelée et ses massifs contreforts ; l'ancien *Parlouer aux Bourgeois* (la maison commune), sis alors au cloître Saint-Martin[3] ; l'église Saint-André, dont le chœur reposait sur une seule arche qui traversait la rivière ; puis les anciennes Halles, constructions en bois, assises sur la place de ce nom et qui furent démolies en 1585, etc., etc.[4]. L'œil suit, dans son parcours de 3.664 mètres, le développement de cette haute ceinture de pierres qu'on appelait les murailles de la ville.

N'omettons pas un annexe qui orne l'un des angles du tableau

[1] Au compte municipal de l'année 1761, on lit : « Neuf livres payées à Grugé, » vitrier et peintre, pour avoir peint les armes de M. l'Evêque de Chartres et » de la Ville, et les avoir attachées aux torches de cire qui ont été portées à la » procession, les jours de l'octave de la Feste-Dieu, pendant les années 1759, » 1760 et 1761. » On voit, par ces détails, que ce peintre chartrain était un modeste artisan ; mais on reconnaît également que nos échevins n'étaient pas prodigues dans leurs rétributions artistiques.

[2] Garnier (Henri-Marie), né à Chartres, le 9 mars 1829.

[3] A tort M. Roux, dans un article inséré dans le *Beauceron*, année 1849, confond cet édifice, qui servait de *Maison commune* en 1568, avec l'*hôtel du Corps de ville*, rue des Changes, qui ne fut employé à cette destination qu'en 1572 : l'écrivain crée, pour le besoin de sa cause, *un humble beffroi* qui n'existe pas sur le tableau original.

[4] L'édition de cette œuvre tirée seulement à 300 exemplaires est épuisée, et la pierre effacée ; aussi ce dessin est-il recherché par les amateurs.

original, l'écusson des armes de la famille Grenet à laquelle le tableau semble avoir appartenu.

N° II. — 1575.

Pourtraict ou plan de la ville de Chartres, gravure sur bois (larg. 380 mill., haut. 275 mill.), avec une légende qui comprend quarante-trois désignations d'édifices ou lieux divers.

Ce plan est très curieux et des plus exacts; il fait partie de l'ouvrage de Belleforest, intitulé: *Cosmographie universelle*, etc. [1] (Tome Ier, feuillet 301). Sa disposition en perspective cavalière, laisse apervevoir toutes les fortifications ainsi que tous les édifices dans l'intérieur de la ville : on distingue entr'autres l'église Saint-André avec son sanctuaire, d'une construction si merveilleuse pour l'époque, ainsi que la galerie conduisant de l'église à la chapelle Saint-Nicolas. Les Halles et le Pilori semblent masqués par le Château et par l'église Saint-Saturnin ; en dehors de la porte des Epars à droite, se voit plantée une potence à double jambage, sur le *Marché aux Pourceaux*; c'était là le lieu des exécutions criminelles extraordinaires, etc., etc.

Le plan ne fait pas connaître le nom du dessinateur, ni celui du graveur; cependant Belleforest, en donnant dans sa Cosmographie, pages 301-308, la description de notre ville, annonce qu'il est redevable du texte historique à deux Chartrains « ... Ie
» vous proposeray quelques mémoires que i'ay retirées, avec
» le plant de la Cité de Chartres, de deux hommes segnalez et
» bons citoyens de la susditte ville, a scauoir le Seigneur Loys
» Huué, eschevin [1], qui estant magistrat Edilice, a voulu mons-
» trer son affection pour l'ornement de sa ville et donner té-
» moignage du desir qu'il a, que les estrangers soyent informez
» des singularitez et ancienneté d'icelle : l'autre est le seigneur
» Claude Preuost [2], aduocat au bailliage et siège présidial de

[1] *La Cosmographie universelle de tout le monde*, etc., auteur, en partie, Munster, mais beaucoup augmentée et enrichie par François Belleforest, Commingeois Paris, M. Sonnius et N. Chesneau, M. D. LXXV. (3 vol. in-fol.)

[2] Cousin-germain de Claude Huvé, médecin, qui fit construire la jolie maison, style Renaissance, rue du Grand-Cerf à Chartres. (Voy. *Mém. de la Société*, t. II, p. 84.)

[3] Neveu d'Estienne Prévost, official de Chartres, auteur de l'*Histoire de l'église Notre-Dame de Chartres*, 1558, etc.

» Chartres, homme de singulière érudition, et grandes recher-
» ches, par la diligence desquels deux excellens personages,
» i'ay grandement esté soulagé en cest affaire : qui est cause
» que ie recongnoy leur deuoir, et me tiens pour leur rede-
» vable en cest endroit, et bien que i'eusse fait recueil d'ailleur
» des antiquitez de leur ville, si suis-je content de suiure
» leurs instructions, tant pour ne les frauder de leur gloire,
» et du fruit de leurs labeurs, etc., etc. »

Il est probable que les deux chartrains, Louis Huvé et Claude Prévost, sont les auteurs du dessin de ce plan. Quant à la gravure sur bois, une note de H. Desfriches, d'Orléans, relative à l'historien Lemaire, nous fournit des instructions suffisantes sur le nom de l'artiste qui l'a exécutée. Belleforest avait également eu recours à un orléanais, Léon Tripault [1] pour avoir la description et le plan d'Orléans. « Lequel reçu dans sa maison » dit la note, « logea et traita trois mois entiers à sa table Ra-
» neurel, graveur et tailleur, le plus expert de son temps, à
» lui envoyé par le grand historiographe royal, le sieur de
» Belleforest, pour tailler et réduire au petit pied, le plan
» de cette ville, toutes ses églises, places et rues, etc., etc. »

La comparaison des plans de Chartres et d'Orléans fait ressortir l'identité et la ressemblance des procédés d'exécution qui ont été appliqués par le même artiste, pour la gravure. Raneurel, suivant nous, aurait donc gravé le plan de Chartres qui accompagne l'histoire cosmographique de Belleforest.

N° III. — 1580?

Georges Braun, cosmographe allemand, publia, dans son ouvrage intitulé *Civitatis Orbis* [2], un plan de notre ville; c'est une vue en perspective cavalière, qui est insérée dans le Livre III, feuille huit. Un cartouche renferme ce titre : *Autricum Plo-*

[1] *Hist. de la ville d'Orléans*, par Vergnaud-Romagnesi, 2 vol. in-12 (Orléans, Rouzeau-Montaut, 1830, t. I, p. 27).

[2] *Civitatis orbis terrarum in œs incisæ et excusæ, et descriptione topographica morali et politica illustratæ. Coloniæ*, 1572-1618. Six tomes en trois volumes grand in-folio. Les nombreuses gravures de cet ouvrage sont de Fr. Hogenberg, S. Van den Noevel, G. Hoefnagel et de C. Chaymon.

tomeo in Gallia Lugdunensi urbs, vulgo cum villa nouana CHARTRES. Le dessin porte 335 mill. de hauteur, sur 230 de largeur; à l'angle supérieur de droite, on voit un écusson aux armes de la ville, qui sont assez mal figurées, et à l'angle inférieur de gauche, l'image en pied et costumée, d'un bourgeois et d'une dame du XVIe siècle.

Ce plan est très défectueux sous le rapport topographique; la légende se réduit à un petit nombre d'énonciations; la représentation des édifices est incomplète; le nom du graveur a été omis. On sait que Georges Hoefnagel a fourni la plus grande partie des plans de la France à l'ouvrage de Braun.

En regard du verso qui donne le plan de Chartres, apparaît à l'autre feuillet, le plan de la ville de Châteaudun.

N° IV. — 1598.

Martin Rota et François Valegio, ou Valesio [1], ont publié, à la fin du XVIe siècle, un volume in-8° oblong, intitulé: *Collection de Plans et Vues*, par Martin Rota et François Valegio; lequel contient environ 350 planches, gravées sur cuivre; aucun texte n'accompagne cette publication. La France y est représentée par les vues ou plans d'environ trente villes, au nombre desquelles figurent *Châteaudun* et *Chartres*. Cet ouvrage complet est excessivement rare, nous l'avons inutilement cherché dans les bibliothèques publiques de Paris [2]. Les plans de Châteaudun et de Chartres que nous possédons, provenant de cet œuvre, portent de hauteur 85 mill. et de largeur 130 mill. Ce dernier semble avoir été inspiré de celui de Braun (n° III), mais pris dans un sens opposé, c'est-à-dire que la ville basse lui sert de premier plan: on y remarque dans les angles, les armes de la ville; puis deux personnages en costumes de l'époque; au sommet est écrit, le mot CHARTRES, et dans un cartouche: *In Gallia lugdunensi posita est;* il porte la signature, *fra Valegio.* A nos yeux cette gravure n'a d'autre valeur que sa rareté, puisque, comme renseignement, elle ne nous

[1] Martin Rota, dessinateur et graveur au burin, né en Dalmatie vers 1520, et François Valegio, graveur italien, né vers 1550.

[2] Voy. Bibliot. Impériale, cabinet des Estampes. *Topographie de la France* (CHARTRES, n° 6,805, V a, 37) fol. 77. Le plan de Chartres y existe.

indique rien d'utile ou de nouveau, soit sur le tracé de nos rues soit sur l'aspect de nos édifices.

N° V. — 1631-1638.

Nicolas Tassin, de Dijon, géographe, est l'auteur des *Plans et profilz de toutes les principales villes et lieux considérables de France* [1]; une partie de cet ouvrage porte pour titre : *Plans et profilz des principales villes de la province de BEAVLCE, auec la carte générale et les particulières de chascun gouvernement d'icelles.* Cette partie se compose de dix-huit planches, parmi lesquelles se trouve la vue des villes d'*Estampes*, de *St Mathvrin de Larqvan*, de *Gallardon* [2] et de *Chartres*. La planche n° 5 a la prétention de reproduire le plan de notre ville; l'intention est accusée par l'insertion du nom CHARTRES dans un cartouche; la précaution n'a pas été superflue; car il serait impossible, avec la meilleure volonté, de reconnaître la ville de Chartres dans cette configuration muette des quelques rues de cette planche, qui porte 150 mill. de largeur sur 105 mill. de hauteur; la planche n° 6, qui donne une vue pittoresque de la ville, est bien préférable.

N° VI. — 1657.

Gaspard Merian avait entrepris, au milieu du XVIIe siècle, la description topographique de la Gaule; l'ouvrage intitulé : *Topographia Galliæ* [3] est divisée en treize parties; la septième est ainsi désignée. *Beauce, Pays Chartrain, Anjou, Maine, Perche, Vandosme, Blaisois, Dunois, Tourraine, Orléanois, etc. etc. Contenant* 25 *vues ou cartes de ce qu'il y a de*

[1] Avec les cartes générales de chaque province, par Tassin, géographe du Roi. Paris, 1631-1638. 2 vol. petit in-4° oblong.

[2] Le fac-simile de cette gravure a été artistement reproduit par notre collègue Cl. Sauvageot, dans les *Mémoires de la Société Archéol. d'Eure-et-Loir*, t. II.

[3] *Topographia Galliæ seu Descriptio et Delineatio famosissimorum locorum in potentissimo Regno Galliæ, partim ex usu et optimis scriptoribus, partim ex Relationibus fide dignis, in ordinem redacta et in XIII partes divisa per Martinum Zeillerum. Francofurti apud Gasparum Merianum.* 1655-1661, in-f°. Martin Zeiller était décédé en 1671.

plus curieux dans ces provinces. Francf. apud Merian, 1657.

Cette suite de gravures offre des vues pittoresques de diverses villes ou châteaux, qui sont en général assez remarquables et d'une bonne exécution. La feuille contenant le plan de Chartres (290 mill. de large sur 190 de haut), n'est qu'une copie développée sur une plus grande échelle du plan de Tassin (voy. nº V). L'œuvre de Tassin, comme celle de Merian, en ce qui concerne les plans, ne se distingue que par leur insignifiance.

Nº VII. — 1783.

Sergent, graveur chartrain [1], avait formé le projet en 1779, de graver et d'éditer un plan géométral de la ville de Chartres : il faut bien l'avouer, depuis 1572, époque où L. Huvé et C. Prévost en avaient fourni, les premiers, une configuration, aucun tracé exact n'avait été exécuté. Sergent, pour conduire à bonne fin son projet, crut devoir s'adresser à l'édilité locale, qui naturellement devait être portée à encourager de semblables entreprises. Pour ce récit, nous emprunterons souvent nos notes aux registres des Assemblées générales et particulières de la ville, qui nous fourniront les moyens de faire l'historique des vicissitudes que dut éprouver cette œuvre dans son exécution. L'intérêt que ces détails offriront au lecteur nous fera excuser d'être entré dans certains développements indispensables pour l'exposition de ce plan.

Dans l'assemblée générale du 15 avril 1779, il est dit : « Que » le sieur Sergent fils, graveur en cette ville, animé par l'amour » de sa patrie et jaloux de se rendre utile à ses concitoyens, » avoit, depuis peu, présenté au Corps de ville un mémoire » expositif; qu'il se proposoit, sous le bon plaisir du Corps municipal, de graver un plan géométral bien exact de la ville de » Chartres, de l'orner de tableaux historiques et de médaillons, » représentant ses antiquités et choses remarquables, dans la » même forme, à peu près, que celui qui a été exécuté par la

[1] Sergent (Antoine-François), né à Chartres le 9 octobre 1751, paroisse de Saint Martin-le-Viandier, fils d'Antoine Sergent, arquebusier, et de Catherine-Madeleine Fremy. Le 2 nivôse an II, dans une séance du Conseil général de Chartres, il fit la déclaration qu'il répudiait ses prénoms patronimiques, pour adopter celui d'*Androphile*. Il est décédé à Nice le 24 juillet 1847.

» ville de Reims, par luy exposé en cet hôtel, et de le dédier à » S. A. S. Monseigneur le Duc de Chartres. Que la fortune de » cet artiste ne luy permettant pas de faire toute cette dépense » à ses frais, il prioit la compagnie de venir à son secours, » qu'en conséquence, il ne demandoit qu'une partie de ses dé» boursés, lesquels pourront peut-être se monter *aux environs* » *de cinquante louis!* Le tout conformément aux mémoire et » état dont va être fait lecture [1]. » Sur cette humble supplique, l'assemblée arrête : « Que pour encourager cet artiste citoyen, » il lui sera accordé huit cents livres, aux charges exprimées dans son Mémoire déposé au greffe, et payable à la discrétion des commissaires nommés pour diriger et surveiller l'exécution graphique [2].

Le procès-verbal d'une séance tenue à l'hôtel-de-ville (21 juin 1780) relate la demande de Sergent; il est autorisé à prendre communication du plan de la ville dressé par le sieur Morin, architecte [3], au sujet des fontaines que l'on se proposait d'édifier. Ce plan désignait un grand nombre de changements qui étaient projetés; il était alors exposé dans la grande salle de l'hôtel-de-ville; il lui fut confié pour quinze jours et sur récépissé [4], afin qu'il puisse tracer sur le sien les nouveaux projets.

Dans l'assemblée générale du 16 juillet 1781, il est accordé un délai de deux ans à Sergent « pour mettre en sa perfection » le plan de la ville. Les commissaires se plaignent de la lenteur que l'artiste met à l'exécution de cette œuvre, et, dans l'assemblée particulière du 18 septembre 1782, Janvier de Flainville, président de la commission, fait connaître que l'artiste ne veut rien montrer avant que sa gravure ne soit entièrement ter-

[1] *Assembl. génér.*, registre n° 47, f° 151 v°.

[2] Cette commission se composait de MM. Janvier de Flainville, échevin; Brochart-Dufresne, assesseur; d'Archambault et Bruslart, députés des Corps; Mullard et Montéage, députés des Paroisses.

[3] Voy. *Procès-Verbaux de la Société Archéologique*, t. I, p. 85.

Notons en passant pour rendre justice à Laurent Morin, architecte-voyer de la ville, que l'initiative des améliorations qui ont été accomplies depuis cinquante ans, avaient été proposées par L. Morin, dans un magnifique plan ou projet, tracé en 1779, pour alimenter d'eau la ville de Chartres par la fontaine de Luisant; l'élargissement des entrées de la ville et la destruction des Portes, la Salle de Spectacle, la construction du Pont-Neuf et du pont d'Orléans, les embellissements du *Tour de ville*, etc., etc. Toutes ces innovations ont été projetées par L. Morin, qui en a réalisé une partie.

[4] *Assembl. part.*, registre n° 36, f° 103 v°.

minée, et que prudemment une somme de 650 livres seulement avait été payée. Enfin un nouveau rapport fait connaître les démarches infructueuses faites auprès de Sergent et les espérances dérisoires qui en sont le résultat. Cependant par une lettre déposée au greffe, il promet et s'engage à fournir, au mois de décembre 1782, « une épreuve finie du plan géométrique » seul, sans bordure, sauf à représenter dans un autre temps, » qu'il ne pouvoit fixer, ledit plan avec sa bordure, etc. [1] »

Enfin, en septembre 1783, Sergent tenta un dernier effort pour donner le jour à son œuvre. Il fit un appel à ses concitoyens par un prospectus de sept pages [2], renfermant l'historique de la ville et les conditions de la souscription. L'assemblage de cette gravure devait porter six pieds de haut sur quatre de large. Au bas du plan géométral se trouverait une grande vue perspective de la ville qui pourrait être détachée sans nuire à l'ensemble du plan [3]. Il est à supposer que les lenteurs apportées par l'artiste dans l'exécution de son travail, empêchèrent ses concitoyens de répondre à son appel.

Sergent alors abandonna définitivement sa ville natale, dans laquelle il ne fit dans la suite que des apparitions peu fréquentes; le plan de Chartres fut totalement délaissé. Quelques rares épreuves d'essai, à divers états, avaient seulement vu le jour. Les agitations politiques survenues avant et après 1789 avaient vivement influencé l'esprit de Sergent et changé sa position d'artiste. Dans une séance du 13 octobre 1791, M. le Maire exposa qu'en 1779, la municipalité avait payé une somme de 650 fr. pour encourager le sieur Sergent dans son projet, et qu'il n'avait rien livré. « Sur quoi, ayant délibéré : « Ouï le » Procureur général de la Commune, le Conseil général arrête : » Qu'il sera fait au sieur Sergent fils, dessinateur à Paris, rue » des Poitevins, nº 16, une sommation de rapporter dans un » délai, qui sera fixé par ladite sommation à huitaine, le plan

[1] *Assembl. part.*, registre nº 38, fᵒˢ 88 et 89.

[2] *Plan de la ville de Chartres* (sans lieu et sans nom d'imprimeur), portant en tête une jolie petite vue de Chartres, gravée (95 mill. de larg. sur 54 de haut.), signée A.-F. Sergent, *Carnuteus de'in. et sculpsit*, in-8º, 1783.

[3] Cette gravure a été exécutée. La vue est prise de la côte de Saint-Barthélemy. Une épreuve existe à la Biblioth. Impér. (cabinet des Estampes), *Topog. de la France*, nº 6,805, V. a, 37, fº 88. C'est la seule épreuve que nous connaissions de cette magnifique gravure. M. Roux possède le dessin lavis, original, qui a servi à son exécution.

» et la vue de la ville de Chartres, tels qu'il les a offerts lui-» même à la municipalité en 1779; sinon et à faute par lui de » ce faire, arrête qu'il sera poursuivi à fin de restitution de la » somme de 650 livres [1]. » Mais il n'y eut pas de résultat.

Le citoyen Sergent, membre de la Convention nationale, fut envoyé en mission à Chartres, pour rechercher les monuments des sciences. Il assista à la séance du Conseil général de la commune du 4 nivôse an II (24 décembre 1793). Tous les membres composant l'assemblée n'étaient pas de ses amis; sa fougue patriotique lui attira, séance tenante, quelques sarcasmes, ainsi qu'une interpellation, au sujet du plan qu'il avait entrepris d'exécuter, et de l'argent qui lui avait été avancé. Il répondit qu'il avait renoncé à ce travail qui n'était pas pour lui un objet de spéculation, surtout depuis les événements de la Révolution, dans laquelle il avait pris une part si active; qu'il avait dépensé 1,500 livres pour cette œuvre presque terminée, que son dessein était de l'achever et d'en faire hommage à la Commune, qui pourrait en tirer un parti avantageux, dont le bénéfice tournerait au profit des pauvres; qu'il demandait, avant de terminer les planches, qu'on voulût bien lui envoyer les nouveaux noms des rues [2], afin d'opérer des réformes sur une moitié du plan où ces rues se trouvaient désignées d'après leur ancienne dénomination, et les faire graver sur l'autre où ils ne se trouvaient pas encore. Le Conseil accepte l'offre de Sergent, et lui vote des remercîments [3].

Toutes les négociations et tous les efforts d'exécution aboutirent seulement au tirage de quelques épreuves d'essai déjà signalées, qui se composent de deux feuilles distinctes. Elles développent dans leur assemblage une hauteur de 740 mill. sur une largeur de 920 mill. Le nom des rues manque totalement sur l'une des deux feuilles.

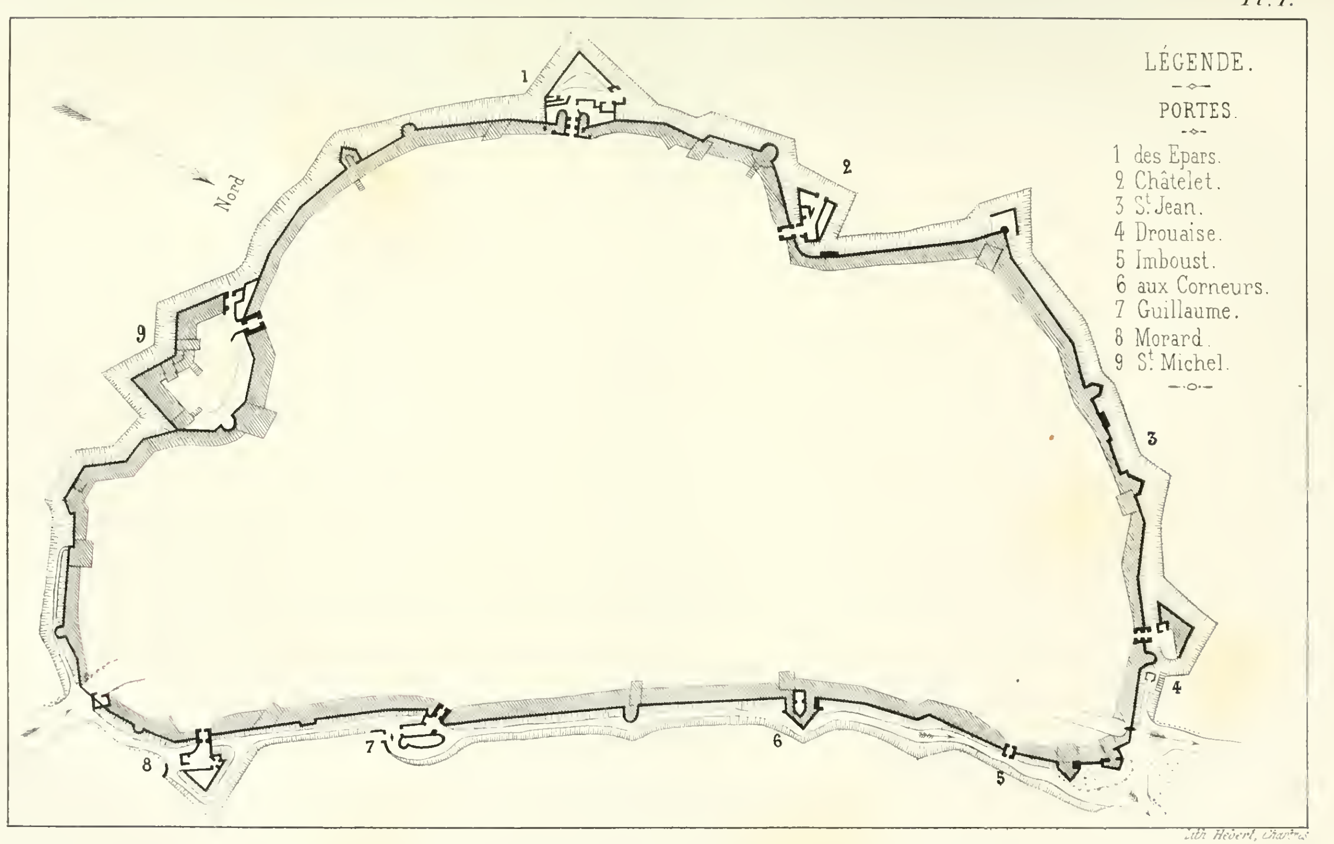
Nous exprimons un regret qui sera partagé par nos concitoyens, justes appréciateurs du talent de Sergent. Il est fâcheux et regrettable que son entreprise n'ait pas été conduite à bonne

[1] *Registre des délibérat. du Conseil général*, t. I, f° 145.

[2] Dans la séance du 19 brumaire an II, le Conseil général avait nommé une commission de trois membres, pour changer les noms des rues portant des appellations religieuses ou féodales. C'est dans cette même séance qu'il est ordonné de faire enlever la statue de la Vierge vénérée dans l'église Notre-Dame !

[3] *Registre des délibérat. du Conseil général*, t. III, f° 206.

Pl. I.



FORTIFICATIONS DE LA VILLE DE CHARTRES EN 1500.

(Fac-simile) d'après A.F. SERGENT.

fin. L'examen de ces épreuves, qui ont passé sous nos yeux, nous a donné lieu d'admirer la délicatesse du trait, jointe à la fermeté du burin dans le tracé des rues; les sinuosités pittoresques et un peu vagabondes des voies publiques de notre ville ne sont peut-être pas assez accusées, et par ce motif le tracé semble manquer d'exactitude; les terrains cultivés des faubourgs sont rendus avec une excessive finesse de taille, qui n'est pas en rapport avec la dimension du plan.

Nous devons ici relever quelques omissions en ce qui regarde les impasses de la Croix-Verte, du Puits-d'Ancre et de Montpencier; les édifices publics, tels que la Caserne de cavalerie et celle d'infanterie, l'Hôtel-de-Ville, le Palais des Comtes, l'Hôtel-Dieu, etc., etc., n'offrent pas, dans leur configuration, toute l'exactitude désirable. Sur deux des angles, sont figurés, à une très-petite échelle, une Coupe du sol de la ville, de l'Ouest à l'Est, et le Plan des fortifications de Chartres, en 1500[1]. Ce petit tracé nous a paru assez rare et assez intéressant *(puisqu'il peut être regardé comme inédit)*, pour être reproduit en *fac-simile* (Pl. I), afin de pouvoir être comparé aux fortifications existantes à Chartres, au milieu du XVIIIe siècle, et tracées sur le plan de cette ville, publié par la Société Archéologique (voir ci-après, no XIV) d'après des documents authentiques.

N° VIII. — 1835.

Plan géométral d'assez modeste apparence, enfermé dans un encadrement lourd et maniéré, exécuté en lithographie par Chaboche[2]; c'est une œuvre exacte et soigneusement étudiée, qui donne la configuration de Chartres, à une date inté-

[1] Quoique, dans son prospectus, Sergent ait annoncé que ce plan représenterait les fortifications existantes en 1500, il est facile de reconnaître que les documents dont il s'est servi pour cette reproduction, surtout en ce qui concerne les portes des Epars, Saint-Michel, Morard et Drouaise, devaient être fautifs, puisque les ravelins ou cavaliers, tels qu'il les a dessinés, n'ont été construits ou réparés ainsi qu'après les siéges de 1568 et 1591. Nous croyons même pouvoir affirmer que la porte Châtelet n'a jamais eu de ravelin, mais seulement un éperon et une basse-cour. Nous pensons que l'auteur en indiquant 1500 a voulu exprimer le cours du XVIe siècle, c'est-à-dire depuis l'année 1501 jusqu'à l'année 1600.

[2] Chaboche (Léon-Alfrède), né à Chartres, le 11 juin 1819.

ressante, puisqu'elle marque les tendances municipales, vers l'extension des clôtures de la ville du Moyen-Age; alors, toutes les vieilles cités étaient emprisonnées par d'anciennes et épaisses murailles, elles cherchaient à briser les entraves qui contrariaient le développement de l'industrie et qui refusaient de fournir le terrain nécessaire pour les nouveaux besoins d'habitations confortables, avec de vastes jardins.

En 1835, les murailles entre la porte Saint-Michel et celle des Épars, venaient de crouler sous les coups des pics et des masses; un quartier nouveau se créait comme par enchantement, les fossés étaient comblés, et, sur leur emplacement, d'élégantes maisons transformaient la butte Saint-Michel, ci-devant bordée vers la ville par un rempart d'un aspect sévère et monotone, en un boulevard riant et coquet, et des plus favorisés par son exposition au midi; véritable petite Provence pour nos vieux concitoyens. À cette date, le budget des villes était modeste, et les dépenses parcimonieusement calculées; les rues étroites et sinueuses ainsi que les habitations difformes ou exiguës étaient encore respectées, soit par égard pour leur antiquité ou pour leurs souvenirs historiques. Il est vrai de dire que le culte artistique rendu aux œuvres architecturales des siècles passés était presque ignoré; il ne possédait qu'un petit nombre d'adeptes. Les de Caumont, V. Hugo, A. Mérimée, etc., etc., n'avaient pas encore organisé leur croisade contre les modernes Vandales, qui prétendaient détruire tous nos édifices du Moyen-Age ainsi que nos vieilles maisons, sous les spécieux prétextes d'alignement ou de confortable. Le système budgétaire et économique des villes commençait à être abandonné et décrié, comme étant trop caduc. Alors, le champ fut plus libre pour les innovations ruineuses de notre époque. Depuis trente ans, les plaintes des archéologues ont été incessantes, tant contre les démolisseurs sacrifiant le passé, que contre ceux qui encouragent et applaudissent ce goût moderne si désastreux; heureusement que notre ville n'a pas encore suivi cet engouement général de destruction, mais elle a suivi celui de déserter la vieille cité et sa rivière, pour aller créer de nouveaux quartiers extra-muros, dans la poussière!

Revenant au plan qui nous occupe, on peut remarquer que la rue Regnier est seulement désignée sous le nom de rue *projetée*. Le Rond-Point du Vidame a disparu; la butte dite *des Fi-*

teurs est conservée; la construction du Tribunal civil n'a pas encore exproprié le couvent des Dames de Saint-Paul ; la tourelle de la Courte-Pinte a servi à l'agrandissement du jardin de la Préfecture, et celle du Fer-à-Cheval n'a pas encore fait place à la rue du Rempart-Châtelet; enfin, le pont d'Orléans est figuré à l'état de projet.

L'auteur de ce plan n'a oublié aucune des nombreuses impasses de notre ville, même celles qui avaient été concédées temporairement ; on pourrait compter tous les degrés qui facilitent l'ascension et la descente des *Tartres* chartrains ; enfin, on reconnaît à ces minutieux détails, la sollicitude passionnée d'un enfant du pays qui se complait dans la reproduction fidèle de sa ville natale. Notre critique impartiale ne peut se dispenser de relever l'omission de la Chapelle Saint-Julien-des-Aveugles et celle des Magasins de Loëns. Le plan porte de largeur 310 mill. et de hauteur 440 mill.; une échelle de proportion l'accompagne [1].

N° IX. — 1848.

Ce plan a été lithographié par T. Hebert [2] (hauteur 380 mill., largeur 510 mill., y compris la légende); on regrette l'absence d'une échelle de proportion; assurément, ce plan n'est pas un chef-d'œuvre d'exécution : dans son ensemble, le travail est assez exact ; les rues sont bien désignées ; les impasses Montpencier, Mithouard et du Puits-d'Ancre, sont mal placées ; ces deux dernières impasses ne devraient pas figurer au plan, puisque, dès cette époque, elles dépendaient de propriétés privées. L'auteur a inventé une rue à droite, en descendant le faubourg Saint-Brice, et a omis le cours d'eau du Petit-Buot, ainsi que le ruisseau des Longs-Boyaux [3].

[1] L'éditeur était M. Hurtault-Bance, huissier à Chartres.

[2] Hebert (Joseph-Timoléon), né à Chartres, le 10 août 1829.

[3] Une seconde édition de ce plan fut publiée en 1851, avec quelques variantes. En 1863, depuis la lecture de cette notice, le même auteur a publié un nouveau plan de la ville, bien étudié; si la partie artistique laisse à désirer, en récompense il est des plus exacts, soit comme tracé, soit comme appellation. Une ample légende fournit tous les renseignements désirables sur les édifices publics ou ceux curieux à visiter.

N° X. — 1850

Auguste Deroy dessina, au crayon lithographique, une vue perspective de la ville de Chartres, dite en *ballon* ou à *vol d'oiseau*. Ce travail est composé avec assez de scrupule et d'exactitude, pour une œuvre de ce genre, qui présente de graves difficultés d'exécution, puisque les instruments de précision ne peuvent venir en aide à l'artiste. La vue est prise du faubourg des Épars ; les édifices sont bien figurés, mais l'aspect choisi par le dessinateur n'était pas favorable, et ne donnait qu'une idée confuse de la ville-basse ainsi que des cours d'eau ; on ne sent pas la déclinaison du sol, le tracé des lointains d'horizon s'est arrêté trop court aux murs d'enceinte, entre les portes Guillaume et Morard ; les constructions qui couvrent les faubourgs des Filles-Dieu, Guillaume et de Saint-Cheron ne sont pas indiquées, l'emplacement représente des terres labourables. Dans l'intérieur de la ville, un assez grand nombre de maisons sont bien étudiées. A cette époque, le Corps municipal n'avait pas définitivement décidé sur quelle place la statue de Marceau serait édifiée. Le dessinateur avait rempli le vide à sa fantaisie, en figurant arbitrairement au milieu de la place des Épars, une fontaine ! Ce plan porte de largeur 450 mill. et de hauteur 320 mill.

N° XI. — 1850.

Le plan exécuté en lithographie par L. Mitrot, conducteur des Ponts-et-Chaussées, est un bon travail ; il a suivi les opérations du cadastre ; pourtant, il a omis de rectifier les voies publiques qui étaient fermées depuis longues années (l'impasse de la Grande-Planche ainsi que celle du Puits-d'Ancre) ; il a ouvert à tort des rues au-dedans des propriétés particulières (signalons seulement l'entrée du Collège et celle du Roi David) ; on ne sait pourquoi toutes nos grandes voies publiques extra-muros, sont indiquées sous l'appellation de routes numerotées ; ainsi, l'étendue depuis le faubourg Saint-Maurice, une partie du tour de ville, jusqu'à l'extrémité du pavé de Bonneval est désignée, Route Nationale n° 10, de Paris à Bayonne ;

le faubourg des Épars, est la route n° 23; et celui Saint-Brice, est la route départementale n° 14. Ce plan laisse à désirer pour le dessin des édifices publics, qui y sont désagréablement indiqués par une très-large tache d'encre. Hauteur 540 mill., largeur, compris la légende, 720 mill. : l'échelle est à 1 mètre pour 3,000 mètres.

N° XII. — 1852.

Ce plan a été dressé à vol d'oiseau, et exécuté au crayon lithographique par Guesdon ; la vue est prise des Bas-Bourgs : le site est très-favorable, de ce point l'œil embrasse le panorama entier de la ville, et saisit bien l'aspect montueux de la cité avec le parcours de la rivière d'Eure qui se divise en plusieurs branches ; le point d'élévation factice, adopté par le dessinateur au-dessus de la vallée, lui a permis de découvrir le tracé du chemin de fer, et à l'horizon les viaducs du Bourg-Neuf et de Rigeard ; le paysage accidenté du val de l'Eure, forme un tableau délicieux ; l'ensemble est parfaitement exécuté ; les édifices publics à l'intérieur de la ville sont consciencieusement dessinés. Ces sortes de plans n'observent pas, il est vrai, l'exactitude géométrique : ils ont, après tout, l'avantage d'impressionner vivement les étrangers qui visitent une ville, et laissent de riants souvenirs. Ce genre de représentation tient un juste milieu entre la sécheresse d'un plan géométral et la fragile impression d'une vue pittoresque ou artistique, qui aura embelli les laideurs et fardé la vérité. Les dimensions du plan sont de 445 mill. de large, sur 280 mill. en hauteur.

N° XIII. — 1857.

M. Couturier est l'auteur de ce plan géométral, gravé sur cuivre. Nous avons le regret de déclarer que l'exécution n'est pas brillante. Si l'auteur a eu l'intention d'en faire le vade-mecum du touriste, il n'aura pas rempli son but, car plus de vingt rues ou impasses ne sont pas dénommées, ou elles sont désignées avec inexactitude : le Buot de la Courtille est appelé le *Court-Bouillon !* La légende elle-même porte des indications

erronées. La chapelle de la Brèche aurait été érigée en 1569, au lieu de 1600; l'ancienne église Saint-André, qui est employée comme magasin, pour les fourrages de la garnison, est dite : *Servant aux vivres de l'Armée !!* L'église paroissiale de Saint-Pierre est mentionnée l'*une des plus belles Cathédrales de second ordre !!!* L'auteur a jugé inutile de joindre une échelle de proportion à son œuvre.

N° XIV. — 1860.

La Société Archéologique d'Eure-et-Loir aurait désiré satisfaire au programme qui lui avait été tracé par M. de Caumont, lors de sa visite en notre ville en 1856 [1], en publiant un plan de la ville de Chartres sous l'occupation romaine. L'insuffisance de documents précis n'a pas permis d'aborder, quant à présent, cette importante et difficile entreprise; un premier pas a été essayé, c'est le *Plan de Chartres en* 1750 [2]. Cette date reproduirait Chartres avec toutes ses fortifications complètes, avec ses nombreuses églises paroissiales et conventuelles, avec toute son antique splendeur religieuse, féodale et militaire.

Une commission fut nommée sous la direction de notre honorable Président [3]; elle a d'abord recherché dans les divers dépôts publics et dans les cabinets d'amateurs, tous les matériaux qui pourraient lui être utiles. Le plan fut conçu et dressé à l'échelle de 1 mètre pour 1,250 mètres : l'ensemble des calques qui ont été levés et qui font actuellement partie des Archives de la Société, s'élève à plus de soixante dessins. Les archives du Département ainsi que celles de l'Hôtel-de-Ville ont été consultées. Signalons un plan de Chartres dessiné par Ligeon, en 1729 (plan que nous avions naguère sauvé d'une destruction imminente), le plan dressé en 1779, par l'architecte Morin [4], ainsi que les quatorze feuilles du cadastre qui avait été effectué en 1792, telles furent nos bases d'opération. M. le Directeur des

[1] Voy. *Procès-Verbaux de la Société*, t. I, p. 6.

[2] *Ibid*, t. I, p. 54.

[3] MM. de Boisvillette, président, Bonnange, Calluet, Lecocq, Merlet, Roussel, Roux et Servant. (*Procès-Verbaux*, t. I, p. 54, 56 et 90.)

[4] Voyez page 40.

Contributions directes nous permit obligeamment de prendre les calques nécessaires sur les feuilles du cadastre moderne, pour nous servir de cadre géométrique dans notre réédification de l'ancien Chartres. M. Roux nous a communiqué le plan de Sergent et un plan manuscrit de Chevard; de son côté, M. Lejeune avait mis à notre disposition un recueil d'Alex. Pintart qui contient les dessins cotés de toutes les églises paroissiales du vieux Chartres[1]. Ce document nous fut d'une précieuse ressource, puisque nous n'avions pas d'autres indications sur les dimensions des édifices religieux détruits pendant la tourmente révolutionnaire.

Le travail graphique fut confié à plusieurs jeunes gens, employés des Ponts-et-Chaussées, pleins de zèle et d'intelligence[2], qui nous avaient été adjoints par notre Président. Le plan-minute, déposé dans les Archives de la Société, offre un carré de 2 mètres 17 cent. sur chaque côté; tous les édifices ont été scrupuleusement dessinés et réduits; le dessin n'en a été définitivement fixé qu'après un examen sévère et minutieux, lequel nous avons personnellement contrôlé, sans concession, soit à l'idéal, soit à la fantaisie; chaque fois que les plans antérieurs au cadastre de 1792, ne contenaient pas de renseignements sur les diverses sortes de culture extra-muros, l'indication de l'ancien cadastre a été appliquée; de même les noms des *champtiers* et des clos qui joignent les faubourgs furent scrupuleusement désignés.

Le plan-minute embrasse une surface carrée qui comprend: au Nord, les bâtiments des Dames du Sacré-Cœur; au Midi, l'Hospice des Vieillards; à l'Est, le petit Séminaire de Saint-Cheron; et à l'Ouest, l'Ecole normale. On a été forcé d'accorder une grande place aux cultures extra-muros, parce qu'on avait à cœur de reproduire les quatre anciennes paroisses des faubourgs.

La Société ayant voté les frais d'impression du plan, dans le triple but, d'une distribution aux sociétaires ainsi qu'aux bibliothèques publiques ou établissements qui possèdent un dépôt littéraire dans le département, et d'une réserve suffisante pour

[1] Ce manuscrit est actuellement à la Bibliot. de Chartres sous le n° 58, $\frac{6}{G}$.

[2] MM. Bonnange et Proust firent le dessin et la réduction des édifices, ainsi que le tracé des voies publiques; M. Lefèvre, une portion des cultures, et M. Taillandier se chargea des écritures.

la vente dans le commerce [1]; il fut délibéré que le dessin serait gravé sur pierre, et que l'on sacrifierait dans cette reproduction une portion des faubourgs, pour donner plus d'extension à la ville; l'échelle adoptée fut de 1 mètre pour 2,500 mètres, c'est-à-dire moitié en moins que l'original : la gravure imprimée sur format grand colombier (90-63), porte 760 mill. de largeur sur 500 mill. de hauteur; une légende qui contient plus de cent numéros fournit toutes les indications désirables. Nous pouvons affirmer, sans craindre le blâme, que l'ensemble du travail est d'une excellente exécution. La dépense totale pour la Société s'est élevée à la somme de mille francs [2].

Consignons ici une vérité que l'expérience a démontrée en réalité; la Société seule pouvait mener à bien une œuvre aussi considérable. Il y eut concours matériel et intellectuel de la part des membres; chacun apporta son contingent de dévouement, d'érudition et de richesses historiques [3].

On regrettera peut-être que le *Plan de Chartres en* 1750, n'ait pas présenté les divisions par Paroisses, ainsi que les Censives et les Justices particulières qui existaient dans le vieux Chartres féodal. L'avenir se chargera de combler ces lacunes. La lice est ouverte actuellement aux archéologues chartrains, pour tâcher de reconstituer Chartres au XVIe siècle.

En continuant les recherches rétrospectives, nos efforts parviendront, il faut le croire, à rétablir la configuration de Chartres au VIIIe siècle, puis, en remontant plus haut, à reconstituer l'étendue de la cité sous l'occupation Romaine. Le temps et le travail sont de grands maîtres, et amènent infailliblement le succès. Espérons donc que des investigations secondées par un heureux hasard, que les démolitions de vieilles maisons et les fouilles journalières du vieux sol des Carnutes, permettront tôt ou tard de relier les tronçons encore épars et insignifiants, des vestiges Gallo-Romains. La science archéologique ne se contente

[1] Un premier tirage de 400 exemplaires a été fait, dont 150 en bistre et 250 en noir. La pierre gravée appartient à la Société.

[2] Le Conseil municipal de Chartres accorda pour encouragement à la confection du plan, une somme de 300 francs.

[3] Déjà la Société Archéologique, pour continuer cette œuvre graphique et de longue haleine, a des matériaux suffisants pour entreprendre le plan de la ville de Dreux; Châteaudun prendra immédiatement son rang, puis ensuite Nogent-le-Rotrou terminera cette série. Ainsi les principales villes d'Eure-et-Loir auront leur plan exact et figuré au XVIIIe siècle.

pas de conjectures plus ou moins plausibles. Lorsque nous aurons le bonheur de tenir en nos mains des preuves certaines, avérées et irrécusables pour retracer les diverses et successives enceintes de la cité, nous serons heureux d'offrir à la critique de nos concitoyens cette étude capitale qui doit être, selon nous, le préalable indispensable pour la confection des plans aux époques les plus reculées.

Ad. LECOCQ.

Chartres, ce 6 avril 1861



HISTOIRE

DE

L'ABBAYE DE COULOMBS.[1]

(DEUXIÈME ARTICLE)

JEAN Ier, VINGT-UNIÈME ABBÉ.

VERS 1290.

Cet abbé ne nous est connu, ainsi que son successeur, que par le serment d'obédience qu'il prêta à l'église de Chartres et qui nous a été conservé [2], avec la signature autographe de

[1] Pour répondre à des objections qui nous ont été faites, nous croyons devoir indiquer l'origine des documents qui nous ont servi à rédiger cette *Histoire de l'abbaye de Coulombs*. Comme on le verra par la suite de ce récit, les titres de cette abbaye ont été détruits par deux incendies successifs, de sorte qu'il reste un très-petit nombre d'originaux pour les temps antérieurs au XVIIe siècle. Heureusement nous avions pour réparer cette lacune un Inventaire très-détaillé du siècle dernier et une histoire manuscrite de l'abbaye, composée par M. d'Espagnac, avant-dernier abbé, alors qu'il existait encore un très-beau cartulaire, perdu ou égaré aujourd'hui. C'est surtout ce dernier document que nous avons suivi, le complétant et le corrigeant au moyen de l'Inventaire et de quelques pièces publiées dans le *Gallia Christiana* ou répandues dans des manuscrits de la Bibliothèque de Chartres. A partir du commencement du XVIIe siècle et même de la fin du XVIe, les documents au contraire abondent; les registres capitulaires sont au complet, et, abandonnant M. d'Espagnac, nous avons pu marcher d'un pas plus sûr et plus éclairé.

[2] Voici la formule de ce serment, toujours la même, sauf le nom de l'abbé et de son monastère : *Ego frater Johannes, humilis abbas monasterii Beate-Marie de Columbis, Carnotensis dyocesis, confiteor me debere et promitto me*

Jean Ier, dans un manuscrit de la Bibliothèque de Chartres, parmi des feuillets du *Nécrologe* de l'Église. Le *Gallia Christiana* et l'*Histoire manuscrite de Coulombs* ne font mention ni de cet abbé ni de son successeur, à moins qu'on ne veuille voir dans Jean Ier le Jean Vincent que les Bénédictins font abbé de Coulombs après Simon, en 1256.

JEAN II, VINGT-DEUXIÈME ABBÉ,

EN 1303.

Le serment de Jean II est daté dans le *Nécrologe*, de sorte qu'il n'y a aucun doute possible sur l'existence de cet abbé; il est du jour de la fête de Saint-Denis (9 octobre) 1303. Nous ne connaissons rien d'important qui se soit passé dans l'abbaye pendant la courte gestion de Jean II.

PIERRE II, VINGT-TROISIÈME ABBÉ,

EN 1307.

Pierre II prêta serment à l'église de Chartres le jeudi après l'Epiphanie 1306 (12 janvier 1307). Cet abbé eut plusieurs contestations avec la reine Marie de Brabant, dame de Nogent-le-Roi, pour la justice de l'abbaye. On sait que le droit de haute, moyenne et basse justice était une des prérogatives les plus importantes des seigneurs, celle à laquelle ils tenaient le plus et pour laquelle ils avaient le plus souvent des disputes. A cette époque où rien n'était défini que par la coutume et l'usage, il arrivait souvent qu'un puissant suzerain attentait aux droits de ses feudataires et usurpait d'abord par surprise une partie des priviléges de ces derniers. Malheur au vassal qui n'était pas sans cesse sur ses gardes, car ce que l'on avait fait subrepticement dans le principe, on le tentait bientôt ouvertement, et si le feudataire venait à réclamer, il était trop tard, on invo-

exhibiturum huic sancte matri ecclesie Beate-Marie Carnotensis reverenciam, subjeccionem et obedienciam secundum instituta sanctorum patrum. Sic me Deus adjuvet et hec sancta. Et in signum hujus rei et testimonium hanc scripturam propria manu consigno.

quait l'usage et on lui prouvait, par cet acte primitif qu'il avait eu l'imprudence de laisser passer sans protestation, qu'il était mal fondé dans ses prétentions.

C'est ce qui faillit arriver à l'abbaye de Coulombs. Un justiciable de cette abbaye, ayant commis un homicide dans la ville de Nogent-le-Roi, avait été jugé par contumace par le bailli des religieux et condamné à la peine de mort. Il se présenta devant le bailli de Nogent-le-Roi, certain d'obtenir l'impunité de son crime par ce fait même qu'il offrirait à la dame de Nogent une occasion d'usurper les droits de ses voisins. Il fut en effet acquitté et rentra dans son logis, pensant que les religieux ne seraient pas assez osés pour s'attaquer à la reine-mère. Mais les moines étaient trop attentifs à la conservation de leurs priviléges pour reculer même devant la puissance royale; ils envoyèrent leur sergent arrêter le criminel, et, malgré les protestations du bailli de Nogent, instruisirent de nouveau le procès. Il fallut que la reine intervînt elle-même, et, sur ses instances, les religieux relâchèrent le coupable, mais à la condition que Marie leur donnât des lettres, par lesquelles elle déclara que la grâce de la vie accordée à cet homme ne pouvait tirer à conséquence pour l'avenir et que ce fait ne pourrait en aucun cas être invoqué contre le droit de haute justice de l'abbaye de Coulombs. Ces lettres sont datées du lundi après la Saint-Martin (12 novembre) 1311.

Deux ans après, le bailli de Nogent renouvela ses tentatives; les religieux cette fois en appelèrent à l'arbitrage du bailli de Mantes, devant lequel ressortissaient les causes de Nogent-le-Roi et de Coulombs, et celui-ci, dans les assises qu'il tint à Nogent-le-Roi le lundi après l'octave de la Saint-Martin (22 novembre) 1313, confirma les priviléges de l'abbaye, et, indépendamment du droit de haute, moyenne et basse justice, reconnut que les religieux jouissaient de l'exemption de tout péage à Nogent-le-Roi et à Lormaye

Outre ces embarras qui lui étaient suscités par son puissant voisin, Pierre II eut encore à lutter contre les rigueurs des saisons. L'année 1315 fut une des plus malheureuses que la France ait éprouvée. Des pluies continuelles avaient inondé la terre en 1314, pendant quatre mois consécutifs: les moissons avaient pourri sur pied. Le setier de blé se vendait à Paris cinquante sous, c'est-à-dire plus de cinquante francs de notre monnaie. Cette cherté semblait d'autant plus excessive que les récoltes

qui avaient précédé avaient été bonnes. En 1314, le setier de blé était à dix sous à Paris, et dans le pays chartrain à huit sous et quelques deniers.

En cette circonstance, le Roi, plus que tout autre, dut venir au secours de ses sujets : le Trésor royal fut bientôt épuisé, et, pour subvenir aux besoins les plus pressants de ceux qui l'entouraient, Louis X sollicita et obtint du pape, en 1316, la permission de lever des décimes sur le Clergé. Ce prince étant mort le 5 juin de la même année, son successeur Philippe V continua la perception de ces décimes, et ses agents vinrent à l'abbaye de Coulombs, comme partout ailleurs, pour réclamer les deniers royaux. Mais les religieux se refusèrent à payer, alléguant les exemptions à eux octroyées depuis longues années et représentant d'ailleurs la misère à laquelle la famine les avait réduits. Après de longs débats, ils eurent gain de cause, et nous voyons que, par un mandement du mardi après la Nativité (27 décembre) 1317, Jean Giadic, clerc du Roi, collecteur général des décimes en la province de Sens, ordonna au collecteur diocésain de Chartres de ne pas contraindre l'abbé de Coulombs au paiement de l'impôt.

Un autre grand procès occupait alors Pierre II. Comme nous l'avons dit, la terre de Broué avait été donnée à l'abbaye de Coulombs, vers la fin du XIe siècle, par Simon d'Illou, et, dans le siècle suivant, l'abbaye avait fait avec le chapitre Saint-Liphard de Meung plusieurs transactions pour le partage de cette propriété. Or, en 1317, Robinet d'Illou, descendant du donateur, vint inquiéter les deux co-propriétaires de la terre de Broué, en prétendant que son aïeul s'était réservé un droit de pâturage dans les bois de Broué. La cause fut encore portée devant le bailli de Mantes, et, dans les assises tenues à Anet le vendredi après la Toussaint (4 novembre) 1317, celui-ci déclara Robinet d'Illou mal fondé dans ses prétentions contre l'abbaye et le Chapitre. Le chevalier en appela de ce jugement à la reine Marie, qui délégua Me Pierre de Blaru, chevalier, et le doyen de Mantes, pour entendre les parties. Le rapport des deux arbitres fut favorable à l'abbaye de Coulombs et au Chapitre de Meung, et la Reine rendit un jugement qui confirmait la sentence du bailli de Mantes. Robinet d'Illou lui-même, rappelé à de meilleurs sentiments par ses échecs successifs, confirma la donation de son aïeul et l'augmenta de quelques priviléges.

ROBERT III D'IVRY, VINGT-QUATRIÈME ABBÉ, 1321-1330.

En l'année 1322, cet abbé donna quelques héritages à cens. Rien de particulier du reste ne nous a été transmis sur sa gestion, dans les quelques pièces que nous avons entre les mains.

Ce fut de son temps que Charles de France, comte d'Alençon, fils aîné de Philippe-le-Hardi, décéda au château de Nogent-le-Roi, le 16 décembre 1325, chez son neveu, Philippe-le-Sage, roi de Navarre, seigneur dudit lieu de Nogent.

JEAN III, VINGT-CINQUIÈME ABBÉ, 1330-1349.

Outre des baux à cens de terres à Rozay, nous avons de cet abbé plusieurs actes importants.

Il éteignit une redevance dont l'abbaye était tenue envers un de ses vassaux. Elle consistait dans l'obligation d'envoyer, à chaque fête de Noël, de Pâques et à chaque Notre-Dame d'août, au seigneur du fief des Salles-de-Rutz, un pot de vin et une miche, en son château de Rutz, par un valet à cheval, ayant des gants blancs aux mains. Cette servitude avait été dans la suite convertie en une prestation annuelle de 15 sols. Jean de Mareuil, chevalier, seigneur de Rutz, vendit à l'abbaye de Coulombs cette redevance par contrat du 15 janvier 1334.

Jean III jouissait d'une grande renommée de vertu et d'équité : il se trouvait souvent à la cour de Pierre, comte de Dreux, dont il était un des familiers. Une contestation s'étant élevée en 1337 entre le comte de Dreux et Guillaume de Craon, vicomte de Châteaudun, Jean fut choisi comme arbitre et parvint à rétablir la paix entre ces deux seigneurs.

L'heureuse issue de son intervention et, on peut le croire aussi, la protection de Pierre de Dreux le firent choisir, au mois de février 1345, par le roi Philippe de Valois pour son ambassadeur en Espagne. Jean III n'était pas d'ailleurs complètement étranger à la Péninsule. Son puissant voisin, Philippe-le-Sage, roi de Navarre, seigneur de Nogent-le-Roi, avait eu de fréquentes

relations avec lui, et le caractère conciliant de Jean lui avait attiré les bonnes grâces du roi de Navarre, qui, au mois d'avril 1339, lui en donna une preuve sensible en condamnant les officiers de sa justice de Nogent à rendre à l'abbé de Coulombs un prisonnier que celui-ci réclamait.

Jeanne de France, reine de Navarre, qui succéda à Philippe-le-Sage, son mari, dans la terre de Nogent-le-Roi ne se montra pas moins bien disposée pour l'abbaye de Coulombs. Par des lettres-patentes datées de Paris en 1346, elle déclara, sur les prières de l'abbé Jean, que la construction faite par cet abbé d'un pont au lieu appelé le Pont-de-Pierres, sur le chemin de Coulombs à Lormaye, ne pourrait nuire en rien à l'avenir aux intérêts de l'abbaye et qu'en cas où ledit pont viendrait à tomber, l'abbaye ne serait nullement tenue à sa réfection.

Après la funeste journée de Crécy, Philippe de Valois adressa à ses baillis des lettres-patentes, datées du 25 septembre 1346, pour leur ordonner d'exiger des prélats, évêques, abbés, prieurs, chapitres et des nobles une déclaration du service qu'ils étaient tenus de faire à l'État et de recevoir finance de ceux qui ne pourraient l'acquitter en personne. Les baillis firent signifier ces lettres à tous les bénéficiaires pour qu'ils eussent à y satisfaire. Au mois de mars suivant, l'archevêque de Sens tint dans la cathédrale de Paris une assemblée provinciale à laquelle se trouvèrent des députés de tous les chapitres. L'abbé de Coulombs y assista. Il y fut arrêté que l'assemblée accorderait au Roi un décime, payable moitié à l'Ascension et moitié à la Toussaint, et que de plus il serait célébré, chaque semaine, dans toutes les églises, une messe solennelle pour la conservation des jours du Roi et pour l'obtention de la paix.

L'abbé Jean III mourut vers l'année 1349, probablement de la contagion, qui, pendant les années 1348 et 1349, parcourut successivement toutes les parties de l'Univers et dépeupla l'Europe de ses habitants. Les vivants ne pouvaient suffire à ensevelir les morts.

GAUTHIER II, VINGT-SIXIÈME ABBÉ,

1350-1367.

Gauthier était prieur de Saint-Thomas d'Épernon lorsqu'il fut élu abbé de Coulombs. Sa gestion, commencée sous de fâcheux

auspices, la contagion dont nous venons de parler, fut marquée par de grandes calamités publiques.

C'était le temps des grandes guerres entre la France et l'Angleterre. Quoique la ville de Nogent-le-Roi fût environnée de troupes ennemies, les habitants continuèrent de rester fidèles au roi de France et la justice y était rendue en son nom. Le peu de sûreté qu'il y avait à paraître dans le bourg de Coulombs fit que l'abbé Gauthier s'adressa à Charles, fils aîné du roi de France et régent du royaume, et lui exposa que les ennemis de l'État vexaient le pays et le lieu de Coulombs ; que les hôtes de l'abbaye avaient été forcés de se retirer dans la ville de Nogent qui était bien fermée ; que les gens gouvernant la justice temporelle de l'abbaye n'osaient plus tenir leurs plaids à Coulombs ni dans les autres lieux dépendants de la justice haute, moyenne et basse, accordée à l'abbaye par les rois prédécesseurs dudit Charles; qu'ils ne pouvaient l'exercer en sûreté que dans la ville de Nogent qui était du domaine royal, qu'en conséquence ils suppliaient le régent de leur octroyer les congé et licence nécessaires pour transporter leur justice audit Nogent. Par lettres-patentes datées de Paris le 22 octobre 1358, Charles accorda la permission qu'on lui demandait, à la charge par les religieux de Coulombs de reconnaître que la ville de Nogent était un lieu royal, où ils n'avaient aucune juridiction, et que la permission à eux accordée ne saurait tirer à conséquence pour l'avenir.

La misère était générale à cette époque, et ceux qui auparavant jouissaient d'une fortune considérable étaient réduits à chercher les moyens de subsister. Le setier de blé valait à Paris en 1351 dix livres tournois.

Le 24 mai 1366, il y eut un débordement de la rivière d'Eure, tel que, de mémoire d'homme, on n'en avait pas vu un pareil. La crue extraordinaire de l'eau causa beaucoup de dommages à Coulombs.

JEAN IV FULLEUX, VINGT-SEPTIÈME ABBÉ, 1367-1378.

Jean IV prêta serment d'obédience à l'évêque de Chartres en l'année 1368, mais il paraît qu'il était abbé de Coulombs dès le mois de juin 1367. Il siégea vraisemblablement jusque vers

l'année 1378. Les auteurs du *Gallia Christiana* lui donnent comme successeur Thibault IV qu'ils font mourir en 1370 et Hubert qui vivait en 1380, mais, comme nous allons le voir, Jean V était installé dès l'année 1378 : on est donc fort en droit de constater l'authenticité de ces deux abbés cités par le *Gallia Christiana*, d'autant que nulle part on ne trouve trace de leur passage.

JEAN V DU LAC, VINGT-HUITIÈME ABBÉ,

1378-1390.

Le serment d'obédience de Jean V à l'évêque de Chartres est daté de 1378 dans l'original que lui-même a signé ; il n'y a donc pas de doute possible à cet égard. On le retrouve en 1380, 1381 et 1382 dans divers actes qui sont des baux à cens de masures et de terres à Coulombs.

JEAN VI DE MARCHEZ, VINGT-NEUVIÈME ABBÉ,

1390-1401.

Le 8 novembre 1391, l'abbé Jean VI reçut foi et hommage pour la mairie de Bréchamps.

L'Église était déchirée depuis l'année 1378 par le plus long schisme dont elle a été affligée. La France avait adhéré au pape résidant à Avignon qui avait pris le nom de Clément VII. Ce pontife, depuis que la France s'était déclarée pour lui, avait fait lever à son profit le dixième de tous les biens ecclésiastiques du Royaume. Mais, indépendamment de ce secours et des exactions commises par ses officiers, il se crut en droit d'imposer arbitrairement une taxe générale sur tous les bénéfices. Les titulaires, hors d'état d'acquitter les sommes qu'on leur demandait, étaient obligés de vendre les livres, les vases sacrés et les ornements des églises. Charles VI rendit une déclaration pour arrêter le cours de ces vexations. L'imposition de l'abbaye de Saint-Denis aux décimes était de 961 livres 13 sols parisis; elle fut modérée à 400 livres. Les autres bénéfices obtinrent une diminution proportionnée.

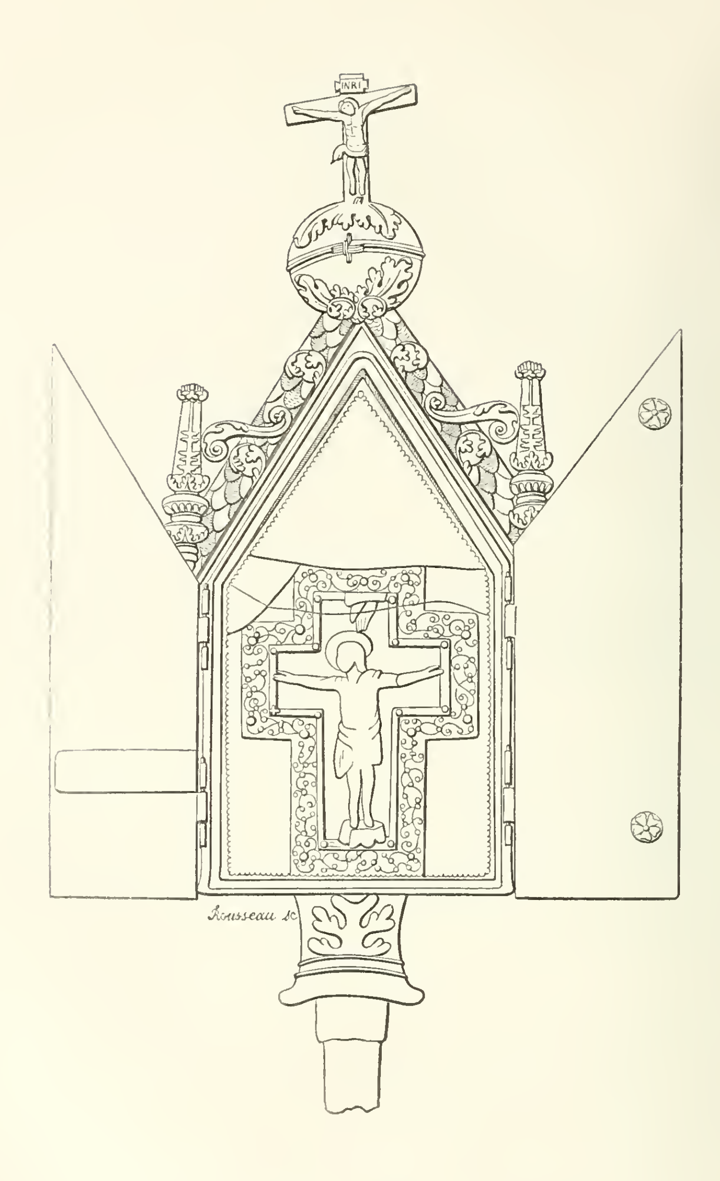
MARTIN DE ROUVRAY, TRENTIÈME ABBÉ,

1401-1438.

Au mois de mai 1402, le roi Charles VI donna des lettres-patentes pour régler l'emploi des deniers communs des manufacturiers en draps du bourg de Lormaye, dont la plupart étaient censitaires de l'abbaye de Coulombs. Comme nous l'avons déjà dit, les manufactures de draps de Lormaye et de Nogent-le-Roi avaient alors une grande réputation. Elles existaient déjà de longue date, car, par un titre de 1257, on voit qu'il y avait à cette époque à Lormaye une halle aux draps. Dans des lettres-patentes du roi Jean, données au mois de juin 1357 pour la levée d'une aide dans le bailliage d'Amiens, chaque bassin de drap de Nogent est taxé à 12 deniers parisis. Ce commerce se soutint assez florissant jusqu'au commencement du XVII[e] siècle. Il déclina alors et finit par disparaître entièrement, comme celui de la tannerie, qui était aussi assez considérable à Lormaye et dont il ne reste aucune trace.

Nous avons déjà expliqué combien était difficile la communication entre Coulombs et Nogent-le-Roi avant que Sully eût fait faire la chaussée qui relie entre elles ces deux villes. On était obligé de suivre dans le vallon un chemin fangeux qui conduisait à un pont, appelé le pont Marin, placé sur la rivière d'Eure vis-à-vis la partie de la ville de Nogent-le-Roi, la plus éloignée de Coulombs. Mais lorsque dans l'hiver la rivière était débordée, toute communication se trouvait absolument interdite. On éprouva ce désastre en 1408.

Il y avait de toute ancienneté à Coulombs un marché chaque semaine et quatre foires par an, à la Chandeleur, à la Notre-Dame de mars, à la mi-août et à la Saint-Michel. Il survint à la fin de janvier et au commencement de février 1408 une inondation si considérable que les marchands qui se rendirent à Coulombs pour la foire de la Chandeleur furent arrêtés à Nogent sans pouvoir arriver à Coulombs. Ils tinrent la foire à Lormaye. Le fermier de l'abbaye crut pouvoir y lever les droits que les marchands auraient payés si la foire avait tenu à Coulombs. Le procureur du roi au bailliage de Nogent regarda cette perception comme une entreprise sur les droits du roi, seigneur de Nogent.



RELIQUAIRE DE L'ABBAYE DE COULOMBS
(Face antérieure).

Il se pourvut contre l'abbé et sa communauté, et un arrangement survint entre les parties.

En cette année 1408, le setier de blé, mesure de Nogent-le-Roi, ne coûtait que 12 sols 6 deniers; mais, en 1415 et années suivantes jusqu'en 1425, il fut d'une cherté excessive.

La France était alors déchirée par des factions intérieures, ravagée par les différents partis et presque à la merci des troupes Anglaises. Les biens de l'abbaye de Coulombs furent dévastés; l'église, le monastère, les bâtiments des fermes détruits ou brûlés; les religieux dispersés et réduits à la plus affreuse misère.

Et pourtant, si quelque monastère avait dû trouver grâce devant la rapacité des Anglais, c'était assurément celui de Coulombs : mais aucune discipline, aucune police ne pouvait exister pour ces bandes mercenaires, toujours prêtes à suivre celui qui payait le mieux ou qui laissait faire le plus de pillage.

L'abbaye de Coulombs possédait une relique qui était l'objet de la plus grande vénération : on l'appelait le reliquaire de la Circoncision de Notre-Seigneur. On rapporte que parmi les chevaliers qui partirent pour la première croisade se trouvaient deux frères de la famille de Villiers-le-Morhier. Ces deux seigneurs achetèrent des Grecs cette sainte relique et la rapportèrent avec eux : puis, sur les prières de leur mère, ils en firent présent à l'abbaye de Coulombs, dans laquelle eux-mêmes se retirèrent.

Cette relique existe encore à Coulombs, mais, hélas! combien déchue de son antique renommée Elle que les rois d'Angleterre enviaient à la France, que les plus illustres et les plus riches monastères se disputaient, nous l'avons trouvée, par hasard, lors d'une visite à Coulombs, reléguée, dans la sacristie de l'église, sur une planche d'une vieille armoire qui ne ferme même pas à clef et où l'on dépose les chandeliers ou les ornements hors de service. Et pourtant c'est bien la relique vénérée du XV[e] siècle; la description qu'on en fit à cette époque ne permet pas de la méconnaître. *Eburneæ Christi in cruce pendentis iconi insertum Præputium crystallus argenteis laminis vestita protegit.* A l'intérieur du reliquaire actuel, donné par Miles d'Illiers, abbé de Coulombs de 1518 à 1526, recouverte par une glace en cristal de roche, on voit une croix en ivoire qui paraît remonter au XII[e] siècle; sur cette croix est un christ

en bas-relief du même morceau que la croix, tout usé par le frottement et fixé sur une autre croix qui paraît en or et qui est ornée de filigranes, de perles et de pierres précieuses. Au-dessus du christ on aperçoit une main en ivoire, également tout usée qui sort d'un nuage.

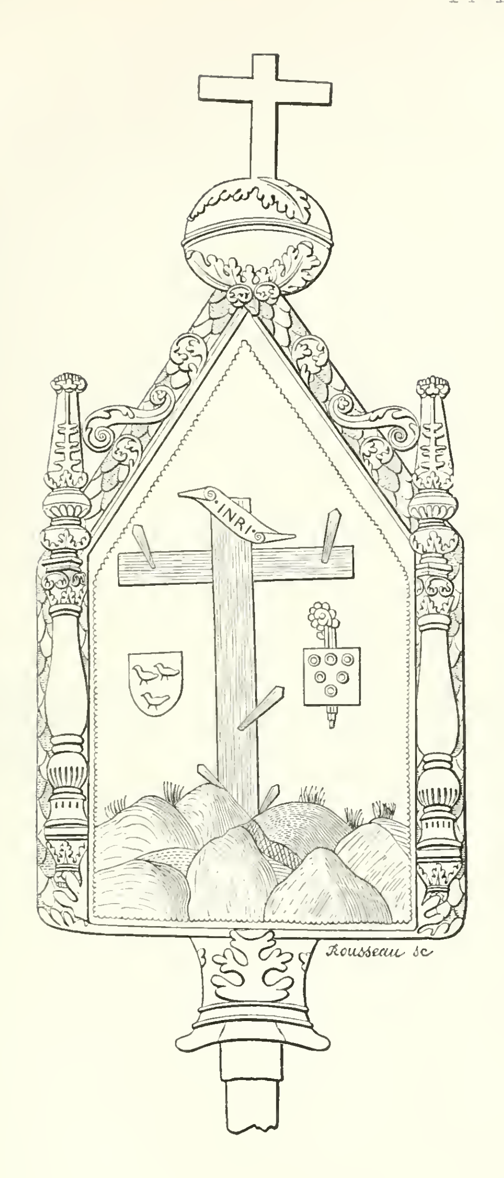
Comme nous venons de le dire, cette croix est renfermée aujourd'hui dans un reliquaire, donné par Miles d'Illiers. Ce reliquaire est en argent doré, en forme de chapelle avec deux volets. Le volet du devant est orné d'une Annonciation gravée au trait. Par derrière, sont deux écussons, l'un d'Illiers (6 annelets, 3, 2 et 1) avec la crosse et la mitre, l'autre à 3 merlettes, 2 et 1; ces deux écussons gravés à droite et à gauche d'une croix avec son titre et 3 clous, plantée sur des rochers. Au sommet de l'édicule est une sphère qui supporte un petit crucifix. (Pl. II et III.)

Nous ne savons quel était le reliquaire primitif, mais il est permis de croire que l'abbé Miles d'Illiers ne fit que le reproduire.

La relique de la Circoncision jouissait, nous l'avons dit, d'une grande renommée et était regardée surtout comme très efficace pour calmer les douleurs des femmes en couche. En 1422, Henri V, roi d'Angleterre, qui possédait alors la plus grande partie du pays chartrain, connaissant la vertu attribuée à cette relique, pria les religieux de Coulombs de lui confier leur joyau (*suum jocale*) pour l'envoyer en Angleterre à sa femme Catherine de France, grosse alors de son premier enfant. Les religieux obtempérèrent à cette prière qui ressemblait fort à un ordre, et la reine accoucha fort heureusement d'un fils, qui fut depuis Henri VI. Le roi, joyeux, renvoya en France le reliquaire qui, à cause du peu de sécurité qu'offrait le bourg de Coulombs, fut déposé à la Sainte-Chapelle de Paris.

Cependant, malgré la protection d'Henri V, la détresse des religieux de Coulombs ne faisait que s'accroître. Ils s'adressèrent alors au duc de Bedford et lui demandèrent d'être remis en possession de la sainte relique que les chanoines de la Sainte-Chapelle prétendaient conserver. Que si l'on craignait qu'elle ne fût pas en sûreté à Coulombs, ils demandaient au moins qu'elle fût confiée aux religieux de Saint-Magloire de Paris, du même ordre qu'eux, afin qu'ils pussent jouir des offrandes faites chaque jour à cette relique.

Cette demande leur fut accordée, à la condition que le reli-



RELIQUAIRE DE L'ABBAYE DE COULOMBS
(Face postérieure).

quaire resterait dans l'abbaye de Saint-Magloire et ne pourrait être porté hors de la ville de Paris sans une permission expresse du Grand Conseil du roi. Pierre Cauchon, évêque de Beauvais et chanoine de Chartres, fut commis par Henri VI pour veiller à l'exécution de ces ordres. Au reste, voici quelques extraits des lettres-patentes données à cette occasion :

« Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et d'Angleterre, A nos très-chiers et bien amez les thrésorier et chanoines de la Sainte-Chapelle de notre Palais royal à Paris, salut et dilection. Nos bien amez les religieux de l'église de Coulons, au diocèse de Chartres, ont humblement exposé à nostre très-chier et très-amé oncle Jean, régent nostredit royaume de France, duc de Bedford, que, en l'an de grâce 1422, feu nostre très-chier seigneur et père, le roy d'Angleterre dernier trépassé, à qui Dieu pardoint, après ce qu'il eut esté informé par nostre amé et féal conseiller, évesque de Chartres, qui à présent est, que en ladite église de Coulons y avoit un très-digne reliquaire, nommé le Saint-Circoncis de nostre benoist rédempteur Jésus-Christ, lequel reliquaire avoient accoutumé de souvent, en grant dévotion, venir visiter grant affluence de femmes notables, quand elles étoient enceintes, pour en estre béneittes et soignées, en espérance que, par la grâce de Dieu, leur fruit en vint plus seurement et saulvement aux saints fons de baptesme; nostredit feu père, considérant que nostre très-chière dame et mère, sa compaigne, étoit lors enceinte en Angleterre, désirant que ledit très-digne reliquaire y pust estre porté à ce qu'elle en fust béneitte, obtint, par le moien dudit évesque diocésain desdits religieux, que ledit saint reliquaire fust porté audit lieu de Chartres et baillé audit évesque, qui le bailla à nostredit feu père, lequel le promit rendre et restituer à ladite église de Coulons ou aux religieux d'icelle. Et ce fait, nostredit feu père le fit porter en nostredit royaume d'Angleterre par devers nostredite dame et mère, qui étoit enceinte de Nous. Et après ce que, par la grâce de nostredit benoist Rédempteur, eusmes receu en sainte église le saint sacrement de baptesme, fut ledit saint reliquaire rapporté par deçà, et, pour le doubte des guerres, mis et baillé seulement en garde en nostredite Sainte-Chapelle

. . . .

Et pour ce que lesdits religieux exposans ont et avoient accoutumé de avoir, à cause dudit saint reliquaire, plusieurs belles

oblations, ce qu'ils n'eurent depuis le temps dessus dit jusques à présent, et que ils sont tant pauvres à l'occasion des guerres qu'ils ne ont de quoi vivre, par quoi sont en voie de mandier, se, par le moien des aumosnes et oblations que on leur pourroit faire à cause dudit saint reliquaire, ne sont aulcunement rescous et reconfortez, requièrent instamment et supplient que leurdit reliquaire leur soit délivré, ou mis de par nous en l'église de Saint-Magloire, à Paris, en la garde de l'abbé dudit lieu et de iceux exposans, tant seulement pour illec avoir, par lesdits exposans et non autres, toutes les oblations qui y seront faites à Dieu, à l'occasion dudit saint reliquaire, en quelque manière que ce soit . . . .
Donné à Paris, le XXIIIIe jour de may, l'an de grâce MCCCCXXVII, et de nostre reigne le quint. »

On peut conjecturer par les termes de cette charte qu'une partie des religieux de Coulombs s'étaient réfugiés dans l'abbaye de Saint-Magloire. C'est là que mourut l'abbé Martin du Rouvray, au mois de mai 1438.

FERRAND DE MONTREUIL, TRENTE-UNIÈME ABBÉ,
1438-1442.

Après le décès de Martin du Rouvray, le prieur et les religieux de Coulombs en firent part aux prieurs forains et aux religieux absents par des lettres patentes datées du 31 mai 1438, et les avertirent que l'élection du nouvel abbé se ferait le 15 juillet en l'église des frères Prêcheurs de Chartres. On avait choisi ce lieu de réunion, parce que le roi Charles VII s'était emparé de Chartres en 1432 et y tenait une forte garnison. Le Chapitre assemblé élut pour abbé Ferrand de Montreuil.

Cet abbé obtint du pape Eugène IV une bulle datée du II des calendes d'avril 1440 (22 mars 1441), portant union à son abbaye d'une petite maison de filles, appelée l'abbaye de Sainte-Gemme, située près la ville de Dreux. « Les abbayes de Coulombs et de Sainte-Gemme, dit la bulle, ont été dans le principe richement dotées de manière à suffire à l'entretien d'un grand nombre de personnes, mais, par le malheur des guerres qui ont long-temps désolé ces parages, les revenus de ces monastères ont été tellement réduits que dans l'abbaye de Coulombs où cent moines

chantaient les louanges du Seigneur il en reste à peine neuf ou dix, et que l'abbaye de Sainte-Gemme n'a plus dix livres de petits tournois de revenu. Aussi dans ce dernier monastère n'y a-t-il plus qu'une seule religieuse, l'abbesse même du couvent, qui y vit en mendiante et qui souvent même est forcée d'aller ailleurs chercher sa vie. Une autre religieuse qui restait avec elle s'est enfuie depuis plusieurs années, a quitté l'habit de religion, et est allée se marier dans d'autres pays pour éviter la misère qui l'accablait. A peine célèbre-t-on deux ou trois messes par an dans l'église de Sainte-Gemme : aussi avons-nous résolu, pour subvenir en quelque chose à la détresse des moines de Coulombs d'unir à leur abbaye celle de Sainte-Gemme qui, en des temps meilleurs, leur devait deux muids de grain par an . . . . . » Cette union n'eut au reste pas lieu immédiatement, comme nous le verrons plus loin.

Les temps les plus mauvais étaient d'ailleurs passés pour l'abbaye de Coulombs ; la Beauce toute entière avait reconnu l'autorité de Charles VII et les bandes de routiers avaient totalement disparu. Ferrand de Montreuil était revenu avec ses religieux dans les bâtiments dévastés de l'abbaye et songeait déjà à les reconstruire. Il résolut de retirer des mains de l'abbé de Saint-Magloire la relique de la Circoncision, qui faisait la principale richesse de son couvent, et il obtint à cet effet des lettres-patentes de Charles VII, datées de Senlis le 23 mai 1441, qui enjoignaient à l'abbé de Saint-Magloire de rendre la relique à celui de Coulombs, mais en exigeant de celui-ci la promesse de ne pas faire sortir la relique de Paris sans le consentement du Roi et de son Conseil.

C'était au successeur de Ferrand de Montreuil qu'il appartenait de reconquérir définitivement la sainte relique et de trouver, par son secours, les moyens de reconstruire l'abbaye en ruines.

JEAN VI LAMIRAULT, TRENTE-DEUXIÈME ABBÉ,

1442-1466.

Il y eut de la division dans le Chapitre pour l'élection du successeur de Ferrand de Montreuil. Une partie des voix se répartit sur Jean Lamirault, l'autre sur Guillaume Edeline. L'évêque de

Chartres confirma l'élection de Jean. Guillaume se pourvut en Parlement, mais son compétiteur fut maintenu définitivement en 1445.

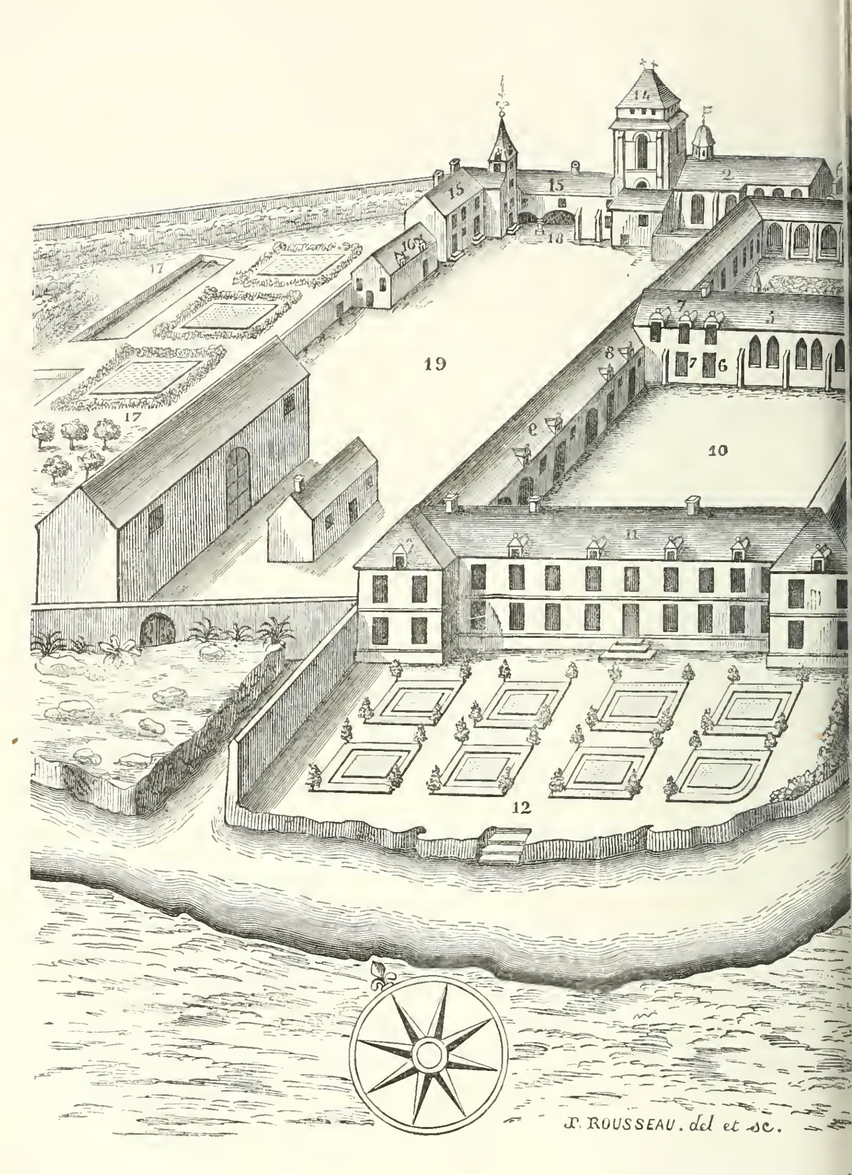
Ce fut Jean Lamirault qui poursuivit l'exécution de la bulle obtenue par son prédécesseur pour l'union de l'abbaye de Sainte-Gemme à celle de Coulombs. Michel, abbé de Josaphat, commissaire nommé par le pape pour instruire cette affaire, se transporta à Coulombs et à Sainte-Gemme et reconnut que tous les faits contenus dans la supplique des religieux de Coulombs et insérés dans la bulle d'Eugène IV étaient conformes à la vérité : par un acte du 22 juillet 1444, il conclut en conséquence à l'union des deux abbayes, sous la condition qu'une pension de quinze livres tournois serait servie chaque année à l'abbesse de Sainte-Gemme. Cet accord fut confirmé au mois de janvier 1454 par Pierre Beschebien, évêque de Chartres. Mais quoique l'abbesse de Sainte-Gemme eût donné son consentement à l'extinction de son abbaye, l'union n'était pas encore consommée seize ans après, car nous voyons que Collette de Graveron, abbesse de Sainte-Gemme, prêta, le 28 décembre 1460, serment de fidélité à l'évêque de Chartres [1].

Ce ne fut pas la seule œuvre commencée sous Ferrand de Montreuil que Jean Lamirault se vit la mission de continuer. La plus importante fut la restauration de l'église et des bâtiments de l'abbaye.

L'entreprise était hardie dans la pénurie où se trouvaient les moines et dans un moment où la France était à peine remise des désastres des guerres, d'autant plus hardie que le plan adopté par Jean Lamirault était des plus vastes, digne en tout de la célèbre abbaye à laquelle il présidait (Pl. IV). Mais l'abbé avait compté sur la piété des fidèles et sur la renommée de la sainte relique de Coulombs, et il ne s'était pas trompé; car, au bout de quelques années, l'œuvre commencée par lui était totalement achevée.

Jean Lamirault obtint d'abord du pape Eugène IV une bulle accordant des pardons et indulgences à tous ceux qui donne-

[1] Suivant le *Gallia Christiana*, il y aurait eu quatre abbesses entre Martine II qui consentit à l'union et Collette de Graveron; mais Jacqueline, Alix, Philippe de Marboué et Isabelle du Boullay-Thierry, que les Bénédictins font siéger au XV[e] siècle, prêtèrent serment à l'évêque de Chartres, la première vers 1295, la seconde vers 1300, la troisième en 1303 et la quatrième vers 1317.



VUE GÉNÉRALE DE L'



13

13

13

Abbatiæ B.M. De Columbis.
Topographia.
1682.

silica.
clesia Parrochialis.
rmitorium.
austrum.
efectorium.
quina.
mus hospitum.
rnus.
uiliæ.
rea jnterior Monasterij.

11. Infirmaria.
12. Hortus Infirmariæ.
13. Hortus Religiosorum.
14. Turris Campanilis Mona.
15. Domus Abbatialis.
16. Equiliæ Abbatis.
17. Hortus Abbatialis.
18. Ianua Major Monasterij.
19. Area Communis Monasterij.

PAX

COULOMBS, EN 1682.

raient de leurs biens pour aider à la reconstruction de l'abbaye de Coulombs. Puis s'adressant au roi Henri VI, qui avait toujours conservé une grande affection pour l'abbaye, sous les auspices de laquelle il avait reçu le jour, il reçut de ce prince des lettres-patentes datées du 27 juillet 1447, et dont nous allons donner quelques extraits : « Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et d'Angleterre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Reçu avons humble supplication des religieux, abbé et couvent de l'abbaye de Notre-Dame de Coulons, au diocèse de Chartres, contenant comme, à cause des dolereuses guerres, qui jà par plusieurs années continuellement ont duré en notre roiaume de France, et mesmement en la marche, où ladite abbaye de Coulons est située et assise, laquelle de grande ancienneté est de bien notable fondation et grandement douée, et par avant desdites guerres étoit aucune fois garnie de cent religieux, qui, jour et nuit, moult solennellement et dévotement faisoient le divin service à l'honneur et révérence de Dieu notre benoist créateur et de la glorieuse vierge Marie sa benoiste mère, ou nom desquels ladite abbaye fut premièrement instituée et fondée, soit de présent tournée et devenue en telle désolation, diminution, povreté et décadence que piteuse chose est de le voir et considérer, tellement que de présent n'y a qu'environ douze religieux, qui en grande povreté et patience y font et continuent ledit service, combien que très-petitement ils y aient leur vie et sustentation, et seroit taillée de cheoir en extrême ruine, se prochainement n'y étoit remédié et pourvu. Pour considération desquelles choses . . . .

. . . .

Nous, aiant bien singulier amour et parfaite dévotion audit lieu et monastère de Coulons, principalement pour l'honneur et révérence de notre benoist Sauveur Jésus-Christ, duquel le Circoncis est gardé et révéré en ladite abbaye . . . .
. . . . auxdits religieux, abbé et couvent avons donné et octroié, donnons et octroions, de grâce espécial, par ces présentes expresses, seureté, congié, autorité et licence que, durant les trèves et abstinences de guerre, qui de présent sont entre nous d'une part, et notre très chier oncle de France d'autre part, ensemble les prorogations et continuations qui cy en après par nous ou de par nous seront faites de et sur icelles trèves, et semblablement en temps de paix, quand Dieu le Tout-

Puissant la voudra envoier entre nous et les vassaux et sujets de nos roiaumes de France et d'Angleterre, iceux religieux, par eux, leurs procureurs, messaigiers et serviteurs, puissent et pourront une fois, et sans plus, en chacun an, franchement et licitement porter, mener et conduire, ou faire porter, mener et et conduire, par notredit roiaume de France, ès duchiez, par terres, seigneuries et lieux quelque part qu'ils soient, par delà la mer à nous obéissant, en et parmi chacun d'iceux lieux, leurs saintes reliques . . . . »

En 1451, Jean Lamirault assista à l'ouverture de la châsse de Saint-Marculfe dans l'église collégiale de Notre-Dame de Mantes, avec Pierre Beschebien, évêque de Chartres, Jean, abbé d'Ivry, Robert Bonamy, abbé de Neaufle-le-Vieux, et Guillaume, abbé de Grandchamps.

Au mois d'avril 1464, le roi Louis XI étant venu passer quelques jours chez Pierre de Brézé, seigneur de Nogent-le-Roi, profita de cette occasion pour visiter l'abbaye de Coulombs. L'évêque de Chartres, Miles d'Illiers, s'y rendit également, et, en présence du roi, fit l'ouverture du reliquaire où se trouvait conservée la célèbre relique de Coulombs : *in eo monasterio aperuit sacrum reliquare preputii Christi, quod non aperitur nisi per dominum episcopum Carnotensem.* Pendant son séjour à Coulombs, Louis XI accorda aux religieux des lettres-patentes, confirmatives de tous les biens et droits qui appartenaient à l'abbaye.

Les bâtiments de l'abbaye étaient déjà restaurés et dignes de recevoir la visite royale. L'église elle-même était assez avancée ; car, par la description qui nous en a été laissée, nous voyons que les écussons peints aux deux clefs de voûte du rond-point étaient, l'un de Charles VII, l'autre du Dauphin, depuis Louis XI, ce qui prouve que ces deux arches étaient terminées avant 1461. A la troisième clef étaient les armes de Jacques de Brézé, seigneur de Nogent-le-Roi, de 1465 à 1494, et enfin à la quatrième, celles de Guillaume de Hargeville, dernier abbé régulier de Coulombs, de 1503 à 1515.

Après une administration de plus de vingt ans, pendant laquelle, comme on vient de le voir, l'abbaye de Coulombs commença à se relever de sa ruine, Jean Lamirault mourut la veille des nones de janvier 1465 (4 janvier 1466).

ÉTIENNE II BERTHIER, TRENTE-TROISIÈME ABBÉ,

1466-1490.

Cet abbé se distingua également par la sagesse de son administration et par les mesures habiles qu'il prit pour recouvrer les anciens revenus de l'abbaye. Les bâtiments des fermes qui en dépendaient avaient souffert, comme l'abbaye elle-même, des malheurs de la guerre de Cent-ans. Étienne Berthier adopta pour règle de ne passer que des baux de 25 à 30 ans, en imposant aux preneurs l'obligation de reconstruire les bâtiments. Grâce à sa prévoyance, les religieux eurent très-peu à souffrir d'une horrible famine qui désola le royaume en 1481, et pendant laquelle le setier de blé se vendit jusqu'à 40 sols.

Pour défendre avec plus d'autorité les droits de son monastère, il se fit inscrire en 1475 parmi les étudiants de l'Université de Paris. En 1472, le pape Sixte IV lui avait accordé le droit de porter les ornements pontificaux.

Ce fut pendant l'administration d'Étienne Berthier qu'arriva la catastrophe qui priva pendant quelque temps Jacques de Brézé de sa liberté et de sa seigneurie de Nogent-le-Roi. Après le meurtre de Charlotte de France à Rouvres en 1477, le corps de cette princesse avait été apporté à Coulombs et inhumé dans le chœur de l'église. Jacques de Brézé, rentré en possession de Nogent-le-Roi, élut sa sépulture près de celle de sa femme, et, par son testament, du 10 août 1490, légua 30 livres de rente à l'abbaye pour un service qui devait être célébré le 30 août de chaque année pour le repos de son âme. Il mourut à Nogent-le-Roi le 14 août 1494, et, ainsi qu'il l'avait désiré, il fut inhumé dans l'ancienne église de Coulombs.

Étienne Berthier était mort lui-même au mois de décembre 1490.

GATIEN DE COURCEUIL, TRENTE-QUATRIÈME ABBÉ,

1491-1503.

Gatien de Courceuil, religieux profès de l'abbaye de Coulombs, prieur de Saint-Germain-en-Laye et de Muzy, fut élu abbé peu

de jours après le décès d'Étienne Berthier, et son élection fut confirmée par l'évêque de Chartres le 4 février 1491. Il fut béni dans la Cathédrale de Chartres par Miles d'Illiers, assisté de Pierre, abbé de Saint-Cheron, et de Jean Jacquin, abbé de Saint-Jean-en-Vallée.

Le nouvel abbé obtint du pape une dispense pour garder pendant quatre années les deux prieurés dont il était pourvu, conjointement avec l'abbaye. Il fut troublé dans sa possession de l'abbaye par Jean de Pierrepont, protonotaire apostolique, chanoine de Chartres, conseiller du Roi et maître des requêtes de son hôtel. Ce Jean de Pierrepont obtint de la cour de Rome des provisions en commande de l'abbaye de Coulombs, par dévolu fondé sur simonie, pluralité de bénéfices et concubinage public. De là grand procès, porté d'abord devant l'official de Chartres, puis devant l'archevêque de Sens. Mais Jean de Pierrepont, ayant été nommé à l'évêché de Meaux, transigea avec Gatien, qui lui résigna le prieuré de Saint-Germain-en-Laye et resta paisible possesseur de l'abbaye. C'est par erreur que les auteurs du *Gallia Christiana* comptent Jean de Pierrepont parmi les abbés de Coulombs après Gatien de Courseuil, qu'ils font mourir en 1500 au lieu de 1503.

Nous ne possédons au reste aucun acte de Gatien de Courseuil: mais il était nommé dans l'inscription de la cloche Notre-Dame qui servait autrefois dans l'église de Coulombs à annoncer les incendies, et sur laquelle était gravé:

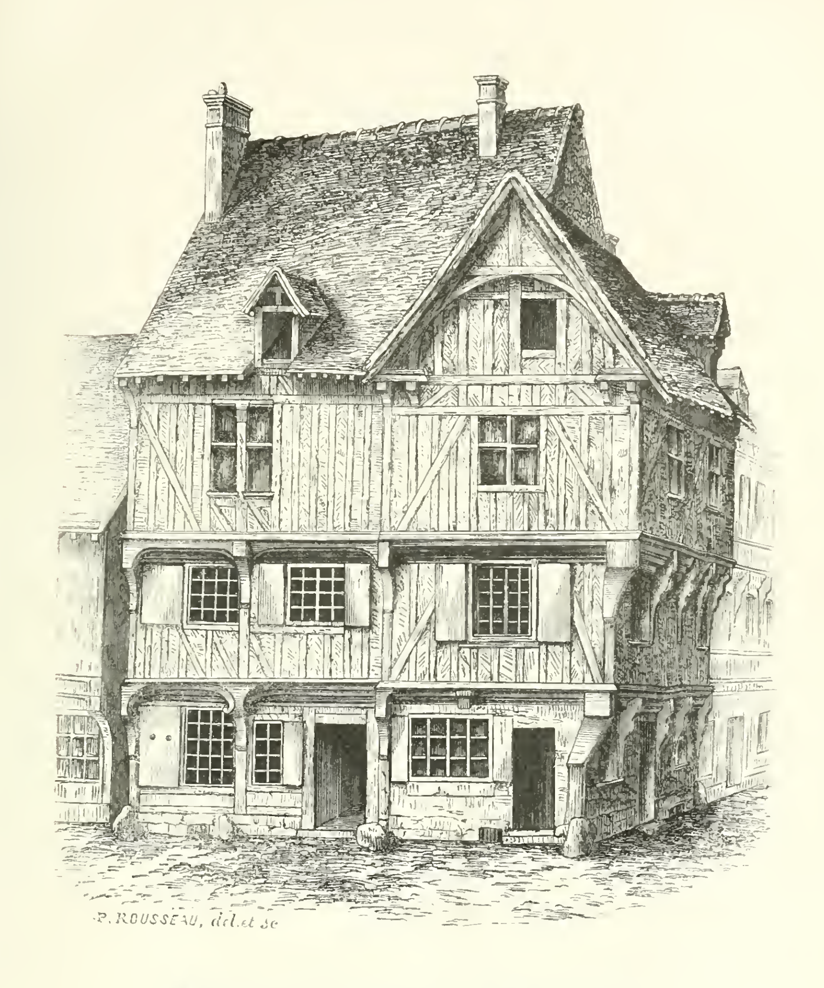
Gatianus de Courceuil, abbas hujus monasterii, anno Domini 1491, primo sui ingressus, fabricari me fecit.

GUILLAUME DE HARGEVILLE, TRENTE-CINQUIÈME ABBÉ,

1503-1515.

Guillaume de Hargeville prêta serment à l'évêque de Chartres le 28 octobre 1503, mais ne fut béni que le 22 décembre 1504 par René d'Illiers. Il se fit remarquer par l'énergie avec laquelle il défendit les droits et les biens de son abbaye. Louis de Brézé, seigneur de Nogent-le-Roi, voulait usurper plusieurs des priviléges appartenant aux religieux de Coulombs : Guillaume de Hargeville essaya d'abord par ses remontrances de vaincre

Pl. V



MAISON DU XVIe SIÈCLE, A NOGENT-LE-ROI.

l'obstination du seigneur, mais, voyant qu'il ne pouvait rien obtenir par la persuasion, il eut recours à la force et fit avec les bourgeois de Coulombs et ceux de Nogent-le-Roi une ligne offensive pour résister aux tentatives de Louis de Brézé (1507). Ce que réclamait le seigneur de Nogent-le-Roi était le droit de cens et de haute-justice sur plusieurs maisons de Nogent qui relevaient de l'abbaye de Coulombs. Quelques-unes de ces maisons existent encore, telles à-peu-près qu'elles furent construites au commencement du XVIe siècle; nous donnons la figure de l'une d'elles. (Pl. V.)

Louis de Brézé finit par céder devant la fière attitude de Guillaume de Hargeville, et celui-ci demeura paisible possesseur des biens et droits dont avaient joui ses prédécesseurs. En 1514, il résigna l'abbaye de Coulombs à Miles d'Illiers, licencié-en-lois, doyen de l'église de Chartres, sous la réserve d'une pension. Miles d'Illiers, sur cette résignation, obtint des bulles en cour de Rome pour posséder l'abbaye de Coulombs en commande Guillaume de Hargeville ne survécut pas longtemps à sa démission; il mourut au mois de mars 1518 ou 1519. Il fut le dernier abbé régulier de Coulombs, et, comme nous l'avons déjà dit, ses armes se voyaient à la quatrième voûte de l'église de l'abbaye.

Dans le temps que Guillaume de Hargeville était abbé, on donnait à chaque novice deux pains de 12 onces par jour; mais pour produire cette quantité de pain on employait près de 4 setiers de blé, mesure de Nogent: aujourd'hui avec la même quantité de blé, on fait près du double de pain.

MILES D'ILLIERS, TRENTE-SIXIÈME ABBÉ,

1515-1526.

Malgré la résignation de Guillaume de Hargeville, Miles d'Illiers ne prit possession de l'abbaye de Coulombs qu'en 1518: il prêta serment au Chapitre de Coulombs le 18 avril de cette année.

Comme la nouvelle église de l'abbaye n'était pas encore terminée lors de son avénement, il obtint de l'évêque de Chartres, en 1518, la permission de célébrer la messe à l'autel de Notre-Dame situé au portail de l'abbaye.

Il paraît au reste avoir concouru activement à la construction

de l'église, car ses armes se voyaient dans la dernière chapelle à droite et dans la dernière clef de voûte du bas-côté correspondant à cette chapelle. Nous avons dit qu'elles sont également gravées sur le reliquaire de la Circoncision, conservé encore aujourd'hui dans l'église paroissiale de Saint-Cheron de Coulombs

En 1519, à sa sollicitation, l'évêque de Chartres rendit une ordonnance pour la réformation de l'abbaye de Coulombs ; mais cette ordonnance n'eut pas de suite. Ce ne fut que plus d'un siècle plus tard qu'on put arriver à cette réformation.

Les religieux eurent fort à souffrir pendant l'administration de Miles d'Illiers. Il y eut une grande disette de blé en 1521 et 1522; le setier de blé, mesure de Nogent, se vendit jusqu'à 4 livres 2 sols. De plus, en 1523, le roi François Ier établit une forte imposition sur les biens du Clergé pour subvenir aux besoins de l'État.

Miles d'Illiers fut nommé à l'évêché de Luçon en 1526 et se démit de l'abbaye de Coulombs.

LOUIS DE BOURBON, TRENTE-SEPTIÈME ABBÉ,

1526-1528.

L'abbaye étant vacante par la démission de Miles d'Illiers, le roi y nomma Louis de Bourbon, évêque de Laon et cardinal du titre de Sainte-Sabine. Le pape lui en accorda les bulles le 10 des calendes de janvier (23 décembre) 1526. Son fondé de procuration prêta serment au Chapitre de Coulombs le 26 juin 1527. Ce prélat était fils de François de Bourbon, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg. Ayant été nommé à l'abbaye de Saint-Denis, il donna sa démission de celle de Coulombs en 1528. Il est mort en 1566.

RAOUL-PIE DE SAVOIE, TRENTE-HUITIÈME ABBÉ,

1528-1540.

Raoul-Pie de Savoie, des princes de Carpi, élu évêque de Faënza, était nonce en France, lorsque le roi le nomma en 1528 à l'abbaye de Coulombs. Le pape lui en accorda les bulles

la veille des ides de mars (14 mars) 1529, et son fondé de procuration prêta serment au Chapitre de Coulombs le 5 mai de cette année. Ce prélat fut fait archevêque de Salerne et nommé cardinal en 1535.

C'est de son temps, en 1530, que fut faite la consécration de la nouvelle église de Coulombs : quatre évêques, plusieurs abbés et personnes de considération assistèrent à cette cérémonie. On en celébrait la fête le dimanche le plus près du 1er septembre, soit dans le mois d'août, soit dans le mois de septembre.

Aussitôt après la consécration de la nouvelle église, Louis de Brezé y fit transporter les cercueils de ses père et mère, Jacques de Brezé et Charlotte de France; ils furent inhumés au milieu du chœur, au-dessous de l'aigle. On posa sur leur tombeau une plaque de cuivre avec l'inscription suivante :

Cy-gist haut et puissant seigneur, Monsieur Jacques de Brezé, comte de Maulévrier, baron de Bec-Crespin et de Mauny, seigneur de Haut-Rocher, Planes, Anet, Breval, Montchauvet et Nogent-le-Roy, où il mourut le 14e jour d'aoust 1494, et Madame Charlotte de France, sa femme, qui mourut le 3 juin 1475.

Pie de Savoie obtint, le 26 novembre 1535, du pape Paul III une bulle d'indulgences pour son abbaye. Elle portait que tous ceux qui visiteraient l'église de Coulombs, le jour de la Circoncision, depuis les premières vêpres jusqu'au coucher du soleil, jouiraient d'une indulgence plénière pour tous leurs péchés.

Cette bulle témoigne du zèle du cardinal de Carpo pour la prospérité temporelle des religieux qui lui étaient confiés. Il se démit de l'abbaye de Coulombs en 1540 et mourut doyen du Sacré-Collége le 2 mars 1564.

NICOLAS GADDI, TRENTE-NEUVIÈME ABBÉ,

1540-1547.

Nicolas Gaddi, parent de la reine Catherine de Médicis, était cardinal du titre de Sainte-Pudentienne depuis l'année 1527 et évêque de Sarlat depuis 1533. Il fut fait ensuite archevêque de Gonza dans le royaume de Naples, passa en Italie en 1547 et

donna alors sa démission de l'abbaye de Coulombs. Il mourut à Florence, sa patrie, le 27 février 1552.

Comme nous l'avons dit, l'office paroissial de Coulombs se faisait autrefois dans l'église de l'abbaye ; lors de la reconstruction de celle-ci, les religieux abandonnèrent au vicaire-perpétuel de Saint-Cheron de Coulombs la grosse tour de l'abbaye et l'autel qui s'y trouvait, mais en revanche ils voulurent conserver toute leur suprématie sur la paroisse : le curé de Saint-Cheron leur contesta certains droits, celui entre autres d'ordonner les processions dans la paroisse de Coulombs ; mais une sentence du Châtelet de Paris, en date du 3 mai 1541, déclara que les religieux de Coulombs étaient en droit de faire la procession tant en dehors qu'au dedans de leur église, abbaye et paroisse de Saint-Cheron et autres lieux, et qu'à icelles processions le vicaire-perpétuel, son chapelain et son commis devaient assister en surplis, ainsi que tous les paroissiens de Coulombs, avec grande révérence.

Ce n'était au reste là que le prélude d'une longue lutte qui s'établit entre les religieux et la paroisse, lutte qui ne se termina qu'en 1700 par l'édification de l'église paroissiale. Pour ne pas revenir sur ce sujet, nous allons raconter les principaux incidents de cette contestation.

En 1618, à la requête des habitants de Coulombs et en particulier des confrères de la charité du Saint-Esprit érigée en 1612, les religieux avaient autorisé le vicaire-perpétuel et les paroissiens à faire des processions particulières ; mais bientôt, voulant enchérir sur cette première concession, le vicaire-perpétuel prétendit avoir le droit de dire une messe et des vêpres particulières le jour de saint Cheron. Les religieux s'opposèrent énergiquement à cette nouvelle prétention, et, le curé refusant de se rendre à leurs remontrances, ils lui retirèrent la permission qu'ils lui avaient précédemment donnée (1630).

Quelques années plus tard, la lutte se renouvela plus vive : le vicaire-perpétuel prétendait cette fois officier, non plus seulement le jour de saint Cheron, mais à toutes les fêtes et dimanches de l'année. Les religieux firent comparaître comme témoins plusieurs des anciens de Coulombs qui attestèrent d'abord que jamais les curés séculiers de Coulombs n'avaient contribué à la décoration de l'église, et que tous les ornements avaient été fournis par D. Yves Chedeville, religieux de l'abbaye.

Guillaume Morin, curé de Chignolles, qui avait été vicaire-perpétuel de Coulombs de 1591 à 1594, vint à son tour attester que les religieux faisaient la bénédiction des Cendres en leur église et qu'ils les envoyaient à Saint-Cheron pour être distribuées au peuple; qu'ils bénissaient les cierges les jours de la Chandeleur et des Rameaux et le cierge du Samedi-Saint; que dans les processions le vicaire-perpétuel y assistait en surplis, sans étole, marchant près de la croix avant les novices, et qu'enfin dans l'église de Saint-Cheron on ne disait point de vêpres ni de messe les jours de fêtes et dimanches, mais seulement les vigiles des Morts. Sur ces dépositions, l'archidiacre de Dreux, lors de sa visite (9 octobre 1644), défendit au vicaire-perpétuel de plus à l'avenir troubler les religieux dans l'exercice de leurs droits. Mais, loin de se conformer à cette prescription, le vicaire continua à célébrer l'office divin, et, pour mettre le comble à la mesure, défendit à ses paroissiens, sous peine d'excommunication, d'assister à la messe de minuit dans l'église de l'abbaye.

Cette fois, les religieux se décidèrent à recourir à l'autorité séculière. Après de longs débats, une sentence des Requêtes du Palais, du 16 juin 1646, leur donna gain de cause. Elle déclara maintenir les abbé et religieux de Coulombs en la possession et jouissance d'officier aux premières vêpres et à la grande messe de la fête de saint Cheron, de faire les processions les jours des Rogations, du Saint-Sacrement, de saint Marc, des Rameaux et toutes autres processions générales qui se font par l'ordre du Pape ou de l'évêque de Chartres, même celle qui se fait le jour des Morts. Elle condamna le vicaire-perpétuel à venir prendre lesdits religieux jusque dans le chœur de l'église de l'abbaye; à marcher devant les novices ès dites processions, sans porte-croix, étole ni bannière; à assister tous les jours de samedi, fêtes et dimanches aux vêpres de l'abbaye, excepté les jours marqués dans son directoire, et à assister également aux Ténèbres sans pouvoir les célébrer à Saint-Cheron. Enfin elle reconnut aux religieux le droit de faire l'adoration de la croix et la bénédiction des rameaux et celles des cierges à la Chandeleur et à Pâques.

Après cet arrêt solennel, un demi-siècle se passa sans que le vicaire-perpétuel renouvelât ses prétentions: mais, au mois de juin 1697, la même querelle surgit de nouveau; Gilles Collet,

bailli de Coulombs, étant venu à mourir dans l'hôtel abbatial et les religieux ayant procédé à l'enlèvement de son corps, le vicaire-perpétuel forma opposition à cette inhumation. Le bailli de Chartres donna encore une fois gain de cause aux religieux; mais, ce qui plus que toutes les sentences du bailliage, vint mettre un terme à ces contestations, ce fut la construction de l'église paroissiale de Saint-Cheron de Coulombs que nous rapporterons en son lieu.

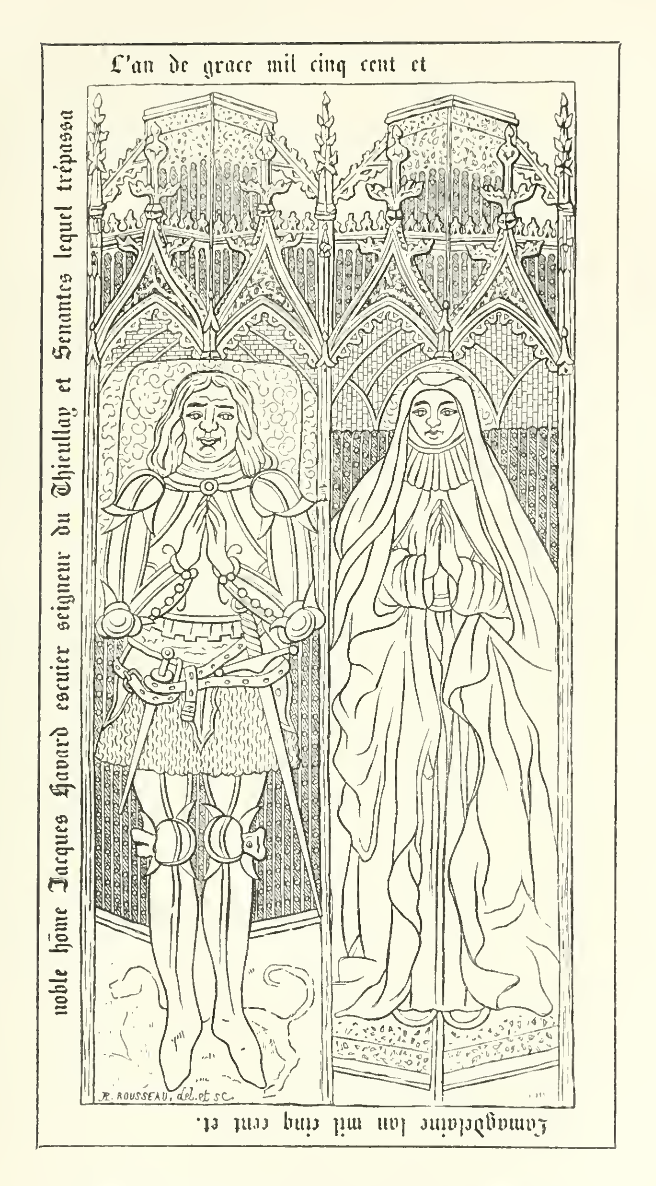
ÉTIENNE III DE BREZÉ, QUARANTIÈME ABBÉ,

1547-1561.

Sur la démission du cardinal Gaddi, le roi Henri II nomma à l'abbaye de Coulombs Etienne de Brezé, maître des requêtes, frère de Louis de Brezé, seigneur de Nogent-le-Roi et grand-sénéchal de Normandie. Etienne prit possession de l'abbaye au mois de février 1549.

En l'année 1550, Jacques de Havart, seigneur du Thuillay, reconnut que l'église de Faverolles dépendait entièrement de la seigneurie de Coulombs. Ce droit de possession sur l'église était la matière d'une contestation déjà ancienne entre l'abbaye et les sires de Morville et du Thuillay, seigneurs en partie de Faverolles. Les religieux arguaient en leur faveur de divers aveux rendus à la seigneurie de Fontaine-sous-Prémont, dans lesquels leurs adversaires n'avaient jamais articulé aucuns droits honorifiques dans l'église en litige. Pierre de Havart, père de Jacques, n'avait pas voulu néanmoins abandonner ses prétentions, mais son fils, mieux disposé envers l'abbaye, en fit volontiers la cession. Cette famille de Havart posséda pendant plus de trois siècles, de père en fils, la seigneurie de Senantes, et on voit encore dans l'église de ce village une tombe magnifique que nous reproduisons (Pl. VI), et qui est celle de Jacques de Havart, dont nous parlons en ce moment.

Etienne de Brezé nomma, le 16 mars 1552, le cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims, à l'office claustral de la chambrerie de Coulombs, vacant depuis dix ans par le décès de Miles d'Illiers, évêque de Luçon, et ancien abbé de Coulombs, qui l'avait possédé en commande.



Tombe de Jacques de Havard, a Senantes

Etienne III s'occupa beaucoup au reste des affaires de son abbaye : nous avons plusieurs procès-verbaux des visites faites par lui aux prieurés de sa dépendance. Il mourut dans la maison abbatiale de Coulombs le 16 août 1561, et fut inhumé dans la chapelle de la Vierge. On grava sur son tombeau l'inscription suivante :

CHRISTO SERVATORI.

Stephano Brezæo, viro clariſſimo, supplicum libellorum, dum vixit, in regia magiſtro conſultiſſimo, & Henrico II, Gallorum regi, cum imprimis charo, monaſterii cœnobiarchæ piiſſimo, probiſſimo, honoratiſſimo, orthodoxæ religionis cultori conſtantiſſimo & in pauperes largitori liberaliſſimo, Ægidius Landormy & Medardus de Betz, Pariſienſis eccleſiæ canonicus, patrono chariſſimo ex demortui teſtamento & pecunia hocce ſacellum exornari, anniverſarium fundari, monumentum iſtud apponi officioſe & mœrenter curavere. Vixit annis LXXVIII. menſes VII. dies VIII.

Pendant longtemps la mémoire d'Etienne de Brezé resta populaire à Coulombs et à Nogent-le-Roi, à cause des grands bienfaits qu'il avait répandus autour de lui : ses aumônes envers les indigents le firent regretter de tout le pays. Il laissa à l'abbaye une somme de 3,000 livres pour la célébration de son anniversaire, et, quelques années après, le 30 septembre 1566, on acheta avec cet argent un arpent de pré et trois quartiers de vigne à Coulombs, qui furent spécialement affectés à l'acquit des obits de ce vertueux abbé.

MARTIN II DE BEAUNES, QUARANTE-UNIÈME ABBÉ,

1561 - 1577.

A la mort d'Etienne de Brezé, le roi Charles IX donna l'abbaye de Coulombs à Martin de Beaunes, chancelier de la reine Catherine de Médicis, et ancien évêque du Puy (1557-1560).

En 1564, une ordonnance donnée à Roussillon en Dauphiné prescrivit de commencer à l'avenir l'année au 1er janvier, tandis que jusque là, dans les actes officiels, elle n'avait commencé que le Samedi-Saint après vêpres. L'article 25 de cette ordonnance renouvela une disposition de celle d'Orléans de 1560, qui

réduisait à une seule les doubles juridictions qui n'étaient pas royales. C'est en conséquence de cette prescription qu'a été supprimé à Coulombs un premier degré de juridiction nommé la Prévôté, duquel on appelait au bailli de l'abbaye. Cette juridiction avait toujours été exercée par le religieux titulaire de l'office claustral de la prévôté.

L'abbaye eut bien des calamités à souffrir pendant le temps que Martin de Beaunes en fut abbé. En 1562, elle fut victime de grandes déprédations, conséquence inévitable du voisinage des deux armées, catholique et huguenote, entre lesquelles se livra la bataille de Dreux.

Mais elle fut encore bien plus maltraitée quelques années après. Le prince de Condé, chef des huguenots, vint faire le siége de Chartres en 1568. A l'approche de son armée, les moines s'empressèrent de prendre la fuite, et bien leur en prit; car une partie des troupes huguenotes vint à Coulombs et y séjourna dix-sept jours. L'abbaye fut pillée et brûlée en partie; l'argenterie de l'église fut enlevée; les images consumées par le feu. Les soldats portèrent la fureur jusqu'à ouvrir les tombeaux et à faire brûler les ossements qu'ils en retirèrent. Avant la Révolution de 1789, on voyait encore dans le cloître quelques figures de pierre mutilées par les protestants. Il y avait sur un des piliers du cloître une statue en pierre de saint Benoît : les soldats voulurent la briser comme le reste. En tombant, la tête de la statue écrasa l'un de ses profanateurs, ce qui épouvanta tellement les autres qu'ils se retirèrent avec précipitation : ainsi fut délivrée l'abbaye de Coulombs. Mais bien des pertes irréparables étaient déjà consommées. Les huguenots avaient jeté au feu tous les titres que les moines n'avaient pu emporter, et l'incendie n'avait pas duré moins de huit jours.

Au mois d'août 1577, Martin de Beaunes se démit de l'abbaye de Coulombs, en faveur de son parent, Jean-Baptiste Tiercelin de la Roche-du-Maine, prêtre du diocèse de Poitiers.

JEAN-BAPTISTE TIERCELIN, QUARANTE-DEUXIÈME ABBÉ, 1577-1587.

Cet abbé était évêque de Luçon depuis l'année 1552 : on lui reproche de s'être conduit avec peu de retenue dans les aliéna-

tions qui furent faites pendant son administration du temporel de l'abbaye. On doit cependant dire à sa louange qu'il s'occupa avec activité de faire réparer les bâtiments qui avaient eu le plus à souffrir de l'invasion des huguenots. On voyait son nom et ses armes sur la petite porte qui était à côté de la porte cochère par où passent les voitures pour entrer à l'abbaye.

J.-B. Tiercelin se démit de l'abbaye de Coulombs, en 1587, avec l'agrément du roi, en faveur de Renaud de Beaunes, archevêque de Bourges, sous la réserve d'une pension de 1,000 livres.

RENAUD DE BEAUNES, QUARANTE-TROISIÈME ABBÉ,

1587-1606.

Ce prélat, depuis grand-aumônier de France et cardinal-archevêque de Sens (1594), fit transporter à Paris, immédiatement après sa prise de possession, la majeure partie des titres de l'abbaye, qui avaient été sauvés de l'incendie en 1568. Ce déplacement, source sur le moment de beaucoup de récriminations de la part des religieux, est ce qui conserva le peu de pièces qu'on possède encore sur l'abbaye.

De grandes catastrophes devaient en effet encore atteindre le monastère. Les querelles religieuses, envenimées par la Ligue, étaient dans toute leur force : des bandes de partisans parcouraient les campagnes, pillant et rançonnant tout ce qui était incapable d'offrir de la résistance. Un chef de bandes gascon, appelé Marigny, se présenta ainsi inopinément devant les portes de l'abbaye de Coulombs : les habitants du village avaient fui à Nogent-le-Roi, mais les religieux croyaient n'avoir rien à craindre des troupes catholiques : ils furent bientôt détrompés ; malgré leurs remontrances, Marigny ordonna le pillage, et les moines se jugèrent trop heureux d'y échapper en payant une forte rançon.

Ce n'était que le commencement de leurs malheurs. Le maréchal de Biron, après s'être emparé du château de la Salle, auprès de Pontgouin, vint faire le siége de Nogent-le-Roi à la fin de novembre 1589. Il se logea dans l'abbaye avec ses principaux officiers, et cantonna ses troupes dans le bourg de Coulombs et

dans les hameaux voisins. La ville de Nogent ne résista que quelques jours, si bien que le maréchal séjourna seulement huit jours à Coulombs. Mais, pendant ce court espace de temps, l'abbaye fut pillée, les titres qui étaient restés furent brûlés, et les moines contraints de nouveau à payer rançon.

Avant l'arrivée de l'armée, les religieux avaient pris deux précautions pour sauver les titres les plus précieux. La première avait été d'en envoyer une partie dans un porte-manteau à Maintenon, château-fort qu'on savait ne pas devoir être attaqué; la seconde d'enfermer le surplus dans un tonneau bien relié, qu'on avait enterré sous le pavé d'une des salles de l'abbaye.

Les deux précautions réussirent fort mal. Le cheval du domestique qui portait les titres à Maintenon se coucha dans l'eau en traversant la rivière au gué de Villiers : les titres furent fort endommagés ou perdus. A l'égard de ceux placés dans le tonneau sous le pavé d'une des salles, ils y demeurèrent trois mois : l'humidité de la terre et une inondation qui survint pourrirent ou altérèrent ceux qui y étaient enfermés.

On peut juger par ce récit de la détresse dans laquelle devaient se trouver les religieux de Coulombs : la guerre civile n'avait cependant pas épuisé pour eux toutes ses rigueurs. Au commencement de l'année 1592, Henri IV envoya Claude de la Trémouille, depuis duc de Thouars, pour tenter de s'emparer de la ville de Dreux ou tout au moins pour s'assurer des environs. Claude de la Trémouille vint prendre ses logements dans l'abbaye de Coulombs, le 6 février 1592, et les troupes prirent et emportèrent tout ce qui avait échappé aux précédentes incursions.

Le 14 janvier 1595, Henri IV donna un brevet d'expectative de l'abbaye de Coulombs à Jean d'Angennes de Maintenon. Celui-ci fit un concordat avec Renaud de Beaunes, le 21 mars 1597, au sujet de la pension due à J. B. Tiercelin sur les revenus de l'abbaye de Coulombs.

Jean d'Angennes ayant été nommé à l'évêché de Bayeux, le roi, par un brevet du 12 juin 1604, donna l'expectative de l'abbaye à Maximilien de Béthune, duc de Sully, et Renaud de Beaunes étant mort en 1606, Henri IV octroya à son favori un nouveau brevet, le 19 septembre 1606, lui confirmant l'abbaye de Coulombs et lui permettant d'en faire pourvoir une personne capable.

PIERRE COTTAN, QUARANTE-QUATRIÈME ABBÉ,

1608-1614.

Le duc de Sully plaça le titre d'abbé sur la tête d'un obscur ecclésiastique, nommé Pierre Cottan, pour lequel il obtint des bulles en cour de Rome au mois d'avril 1608. Cottan prit possession de l'abbaye le 23 juin suivant, mais son titre d'abbé ne fut que nominal; c'était le duc de Sully qui percevait tous les revenus.

Pendant tout le temps qu'a duré sa jouissance, Maximilien de Béthune afferma tous les biens en blé et jamais en argent. Son receveur lui rendait compte chaque année de la quantité de blé dont il avait fait la recette, de ce qu'il avait vendu et de ce qui restait dans les greniers. Quand les affaires du duc ne lui permettaient pas de venir lui-même arrêter les comptes de son receveur, il donnait cette commission à Rachel de Cochefilet, sa femme.

Quoique hérétique, le duc de Sully fit plus de bien à l'abbaye de Coulombs que beaucoup de catholiques qui l'avaient précédé. C'est à lui, comme nous l'avons déjà dit, que les habitants de Nogent et de Coulombs doivent la communication libre qui est entre ces deux villes.

La ville de Nogent et le bourg de Coulombs sont situés aux côtés opposés d'un vallon marécageux au milieu duquel coule la rivière d'Eure : le court trajet qui est entre l'un et l'autre était presque impraticable pendant les trois quarts de l'année. Le duc de Sully en avait éprouvé les inconvénients lorsqu'il avait commandé pour le roi, dans la ville de Nogent. Convaincu de l'importance de cette communication, tant pour le commerce du blé du pays que pour celui de Rouen et de la province du Perche dont la route pour Paris passait par Nogent et Coulombs, il fit commencer, en 1607, la chaussée de 279 toises de longueur sur 18 de largeur, par laquelle on va librement, en tous temps, de l'un à l'autre endroit. Au milieu de cette chaussée sont deux grands ponts et plusieurs ponceaux pour l'écoulement des eaux lors des inondations. L'ouvrage était achevé lorsque le duc de Sully se retira de la Cour en 1611, à l'exception des deux grands

ponts qui ne furent finis qu'en 1613. Le pont en pierre, qui est au milieu du bourg de Coulombs, sur l'ancien lit de la rivière, fut vraisemblablement fait aussi à cette époque, quoique plusieurs personnes en reculent la date jusqu'aux travaux entrepris par Louis XIV pour l'aqueduc de Maintenon.

Après sa retraite de la Cour, le duc de Sully vendit l'abbaye de Coulombs au prince de Condé, moyennant 80,000 livres, le 30 juillet 1614. On tenait si peu de cas de Pierre Cottan qu'il ne fut informé de ce changement de maître que le 16 août suivant, où le prince de Condé lui fit signifier d'avoir à quitter le logis abbatial. Pierre Cottan protesta contre cette injonction, et introduisit une demande au Grand-Conseil; mais bien que les religieux de Coulombs eussent aussi intercédé en sa faveur, il fut contraint de céder, et déposa sa démission entre les mains du roi le 18 décembre 1614.

PHILIPPE MOUSSARD, QUARANTE-CINQUIÈME ABBÉ,

1615.

Louis XIII confirma, le 18 septembre 1614, la vente faite par le duc de Sully au prince de Condé, à la charge par celui-ci de faire pourvoir de l'abbaye une personne capable. Le prince choisit pour cela un ecclésiastique du diocèse de Bourges, nommé Philippe Moussard; mais celui-ci ne put être reçu que le 10 janvier 1615, à cause de l'opposition formée par Pierre Cottan.

Au reste, le prince de Condé n'avait pas attendu l'intronisation de sa créature pour faire acte de propriétaire de l'abbaye de Coulombs. Dès la fin de l'année 1614, il fit renouveler en son nom les baux de l'abbaye; mais au lieu de suivre la méthode du duc de Sully qui affermait en blé, les gens d'affaires du prince donnèrent à bail d'argent toutes les dépendances de l'abbaye. Il n'a pas été possible depuis cette époque de trouver des fermiers solvables qui aient voulu affermer en blé.

La jouissance du prince de Condé ne fut pas de longue durée; ayant indisposé la cour contre lui, il fut privé de ses bénéfices. Le roi mit fin à la détention de l'abbaye, en nommant, le 20 juin 1615, Pierre Habert de Montmor, abbé de Coulombs.

PIERRE HABERT DE MONTMOR, QUARANTE-SIXIÈME ABBÉ, 1615-1636.

Pierre Habert avait été conseiller clerc au Parlement; il passa ensuite au Conseil comme maître des requêtes; il était aumônier de Gaston, duc d'Orléans, et conseiller d'état, lorsqu'il fut nommé à l'abbaye de Coulombs, à la charge d'une pension de 1,800 livres au profit de Claude de Lorraine. Il fut fait évêque de Cahors en 1627 et jouit de l'abbaye de Coulombs jusqu'à son décès arrivé à Paris le 27 février 1636. Il fut inhumé dans le chœur de l'église des Chartreux.

LÉONARD GOULAS, QUARANTE-SEPTIÈME ABBÉ, 1636-1661.

A la mort de Pierre Habert, Gaston, duc d'Orléans, dans l'apanage duquel se trouvait l'abbaye de Coulombs, présenta au roi, pour remplir ce bénéfice, Léonard Goulas, l'un de ses aumôniers, fils d'un secrétaire de ses commandements. Le pape, sur la nomination du roi, accorda à Goulas des bulles d'institution datées du 7 des ides d'avril (7 avril) 1636.

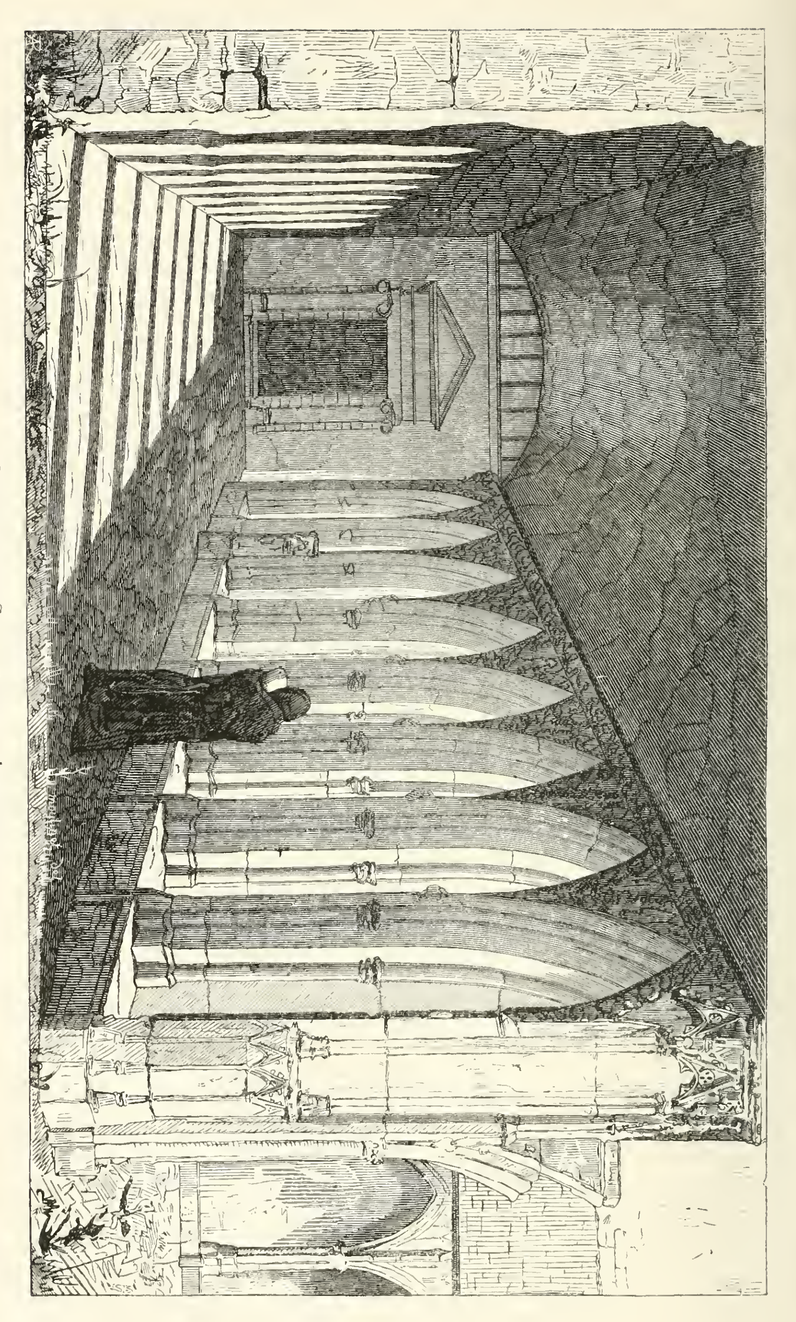
Le fait capital de l'administration de Léonard Goulas est l'introduction de la Congrégation de Saint-Maur en l'abbaye de Coulombs. Cette réforme ne s'établit pas sans conteste : les *anciens* de l'abbaye, comme on appelait les moines reçus antérieurement, s'opposèrent de tout leur pouvoir à l'intrusion de la nouvelle Congrégation : après de longues négociations, ils ne cédèrent que devant la force et devant un mandement impératif de l'évêque de Chartres, Jacques Lescot (22 novembre 1648). On leur alloua à chacun une pension de 250 livres qui devait s'éteindre avec eux, et on leur permit de se gouverner à part et de régir à leur gré les biens à eux abandonnés : jusqu'en 1676 nous trouvons mentionnés des prieurs des anciens; le dernier fut Jean Pinchon.

C'est le 25 décembre 1648 que D. Toussaint de Hermant, nommé prieur de l'abbaye de Coulombs, le 17 du même mois, par Jean Harel, supérieur-général de la Congrégation de Saint-Maur, vint faire enregistrer ses provisions au chapitre de ladite abbaye et prêta serment d'obédience aux statuts de la Congrégation. A partir de cette époque jusqu'en 1756, nous possédons les registres capitulaires de Coulombs à-peu-près complets : ils ne renferment, à peu d'exceptions près, que des baux, des élections de scribes ou de députés aux assemblées de la Congrégation, des demandes d'emprunts ou de remboursements; nous tâcherons cependant d'en extraire quelques actes plus intéressants pour l'histoire de l'abbaye.

Au mois d'octobre 1651, Louis de Compans, sieur de Dueil, maître-d'hôtel du roi, adressa une requête au chapitre de Coulombs pour obtenir des lettres de filiation et pour avoir la permission de se faire enterrer avec ceux de sa famille dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié en l'église de ladite abbaye, où se voyaient les armes de sa maison. Les religieux accordèrent la première partie de la requête; quant à la seconde, ils en référèrent au supérieur-général, en émettant l'avis qu'elle fût pareillement accordée, eu égard à la grande affection dudit sieur de Dueil pour l'abbaye. Ils insérèrent toutefois comme condition que cette permission ne constituerait jamais un droit, mais que ce serait une pure grâce qui ne serait accordée audit Louis de Compans et à ses héritiers qu'autant et si longtemps qu'ils demeureraient en bonne union et intelligence avec les religieux; ils exigèrent également que ledit seigneur fît faire un caveau dans la chapelle et qu'il la fît clore de balustres Le 28 octobre, Jean Harel donna son approbation à cette convention, et depuis ce moment, les sires de Dueil eurent leur sépulture dans l'abbaye. Par son testament du 11 octobre 1671, Jacqueline-Angélique de Havard, femme de Louis de Compans, légua à l'abbaye 150 livres pour être employées à la décoration de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié.

En 1654, l'abbaye fit un emprunt de 3,000 livres, « à cause des grandes réparations qu'il convenoit faire au plus tost tant à l'église qu'aux logis de MM. les anciens et fermes dépendantes des offices de chambrier, sacristain et autres; lesquelles réparations ladite abbaye ne peut acquitter pour les pertes notables

Pl. VII.



CLOITRE DE COULOMBS, A JOSAPHAT.

qu'elle a éprouvées à cause de la diminution des termes qu'il faut faire à raison du dégast causé en icelle par les gens de guerre. » On commença en effet immédiatement les réparations, et la majeure partie de la somme empruntée fut consacrée à la restauration du cloître, qui avait eu grandement à souffrir des incursions des gens de guerre de la fin du siècle précédent. Quelques arcades de ce cloître existent encore à Coulombs; mais, lors de la construction de l'asile Marie-Thérèse, à Josaphat, auprès de Chartres, on y a transporté la partie la plus considérable de l'œuvre des bénédictins de Coulombs. C'est là qu'on retrouve encore dans son intégrité ce cloître cité autrefois pour la pureté de son architecture; nous donnons (Pl. VII et VIII) la vue de deux de ses façades.

Cet emprunt fait par l'abbaye de Coulombs l'avait forcé d'engager quelques-unes de ses propriétés : parmi celles-ci se trouvait la justice de Tilly, aliénée pour 450 livres au sieur Desmazis, seigneur dudit lieu. Or il arriva que ce seigneur, qui était de la religion prétendue réformée, voulut se faire reconnaître seigneur absolu de Tilly. Il contraignit Jean de Harlingue, curé dudit lieu, à l'aller quérir à son château, lors des bonnes fêtes, avec la croix et la bannière pour le mener à l'église, « ce qui, dit le prieur Servule de la Motte dans le rapport fait par lui au chapitre de Coulombs, est ignominie à la religion catholique. » Il souleva même les habitants contre les religieux qui voulaient en ce temps faire construire une grange pour recevoir les dîmes, et parvint à empêcher cette construction en prétendant que le lieu sur lequel on voulait la faire était *une commune*. Bref, le sieur Desmazis commit tant de vexations contre les moines que ceux-ci, en 1656, résolurent de le rembourser immédiatement. L'argent nécessaire leur manquait, mais ils venaient précisément de recevoir une requête d'Urbain de Fayel, seigneur de la Perruche, Marigny et autres lieux, tendant à être autorisé à faire placer, pour lui et sa famille, un banc seigneurial dans le chœur de l'église de Prudemanche. On accorda à Urbain de Fayel sa demande, « comme à personne très-affectionnée pour le monastère de Coulombs, » et en revanche celui-ci consentit à avancer les 450 livres dont les religieux avaient besoin.

Léonard Goulas mourut en 1661.

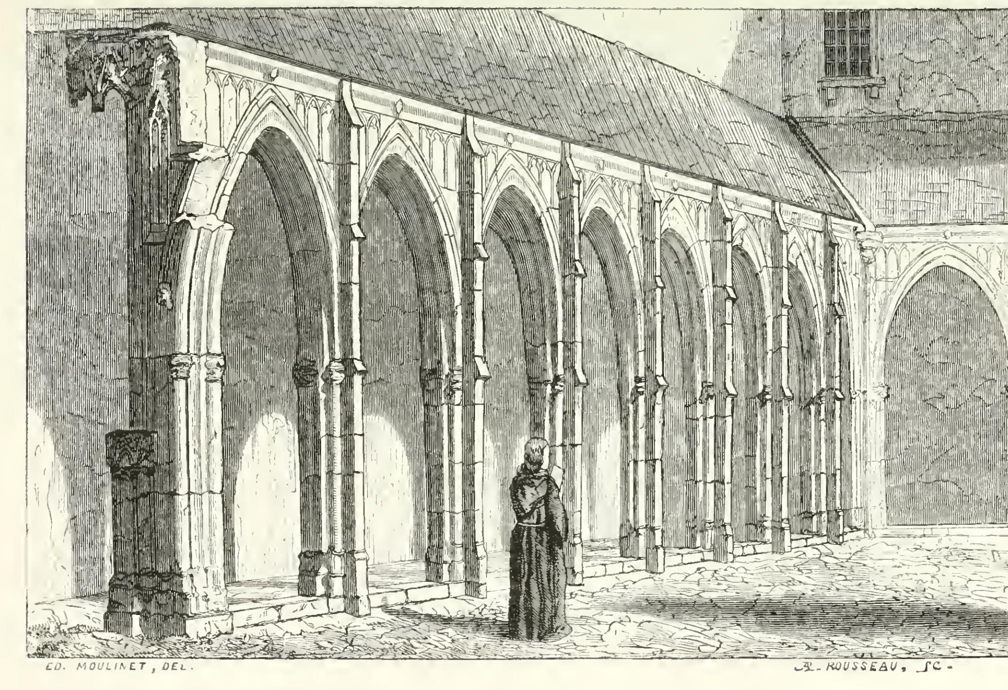
CHARLES D'HARCOURT DE BEUVRON, QUARANTE-HUITIÈME ABBÉ, 1661-1678.

Charles d'Harcourt de Beuvron, chevalier de Malte, capitaine des gardes de Monsieur, frère unique de Louis XIV, fut présenté par le duc d'Orléans à cause de son apanage et nommé par le roi à l'abbaye de Coulombs après le décès de l'abbé Goulas. Il jouit pendant onze ans de l'abbaye (1661-1672), sans avoir pris de bulles en cour de Rome, en vertu d'un arrêt du Grand-Conseil. Il donna sa démission en 1678.

La première affaire importante concernant le monastère qui se soit passée sous l'administration de Charles d'Harcourt est une contestation avec Gabriel du Buc-Richard, seigneur de Lommoye, contestation assez semblable à celle qu'avaient eue les religieux en 1656 avec le seigneur de Tilly. Au mois de juillet 1662, Michel Pineau, curé de Lommoye, vint se présenter devant le chapitre et lui remontra que ledit seigneur ne cessait d'exercer envers lui les plus mauvais traitements, tellement que peu de jours auparavant il l'avait fait meurtrir de coups de nerfs de bœuf dont il était encore tout noir et tout incommodé. Cela venait, disait Michel Pineau, de ce que Gabriel avait les dîmes et champarts de la paroisse de Lommoye qui lui avaient été abandonnés par l'abbaye, et qu'il voulait les augmenter au préjudice du curé, empiétant chaque jour sur ses droits: Michel Pineau offrait, si les religieux voulaient retraire lesdites dîmes et champarts, de les reprendre à des conditions plus avantageuses que le seigneur de Lommoye, ce qui ne manquerait pas de servir la foi catholique en même temps que les intérêts dudit couvent. Après une mûre délibération, la proposition du curé fut adoptée, mais il fallut un procès avec Gabriel du Buc-Richard pour le ramener à la raison.

Les questions de finances étaient toujours les causes de préoccupations des moines, et maintes occasions pourtant se présentaient où il leur était impossible de ne pas contracter de nouvelles dettes. Ainsi, au mois de septembre 1663, l'abbé Charles d'Harcourt, étant pressé de faire un voyage en Italie pour les affaires du roi et ayant besoin d'argent pour ledit

Pl VIII



CLOITRE DE COULOMBS, A JOSAPHAT.

voyage, s'adressa à la communauté pour la prier de lui prêter la somme de trois mille livres pour quelques mois, promettant de la lui rendre dans un bref délai et hypothéquant d'ailleurs cette somme sur les meilleurs fermiers de l'abbaye. Il fallut bien encore s'exécuter; les trois mille francs furent empruntés du sieur de Conti, Jean le Tonnelier, auquel on abandonna le droit de haute, moyenne et basse justice sur le fief de Coulombs, au village du Boullay-d'Achères, paroisse de Clévilliers-le-Moutier.

CHARLES DE SEIGLIÈRE DE BOISFRANC, QUARANTE-NEUVIÈME ABBÉ, 1678-1742.

Charles de Seiglière de Boisfranc était fils de l'intendant des finances du duc d'Orléans : il était né le 6 novembre 1662 et n'avait par conséquent que seize ans lorsqu'il fut placé à la tête de l'abbaye de Coulombs. Pendant son administration, qui dura près de 63 ans, l'abbaye fut exposée aux plus rudes épreuves qu'elle eût encore traversées : il fit tout ce qu'il put pour alléger, autant qu'il dépendait de lui, le fardeau, et contribua plusieurs fois de ses deniers à l'accroissement du monastère. Ayant pris le parti de fixer sa résidence à Coulombs, il ordonna, à peine installé, de commencer de grandes réparations au logis abbatial.

En 1679, il voulut porter de 12 à 18 le nombre des religieux, et pour cela convint d'augmenter sensiblement la manse conventuelle. De leur côté, les moines, par une délibération capitulaire du 20 mars 1681, résolurent d'agrandir le dortoir, « dont la plus grande partie avoit été entièrement ruinée et démolie en l'an 1631 par les Anciens religieux. » A cet effet, il fut décidé qu'on emprunterait la somme de 3,000 livres à constitution de rente et qu'on démolirait « le vieil corps de logis qui est inutile, apposé et placé sur le devant dudit dortoir, dont la plus grande partie des matériaux pourroit servir avec la somme cy-dessus à faire ladite réparation. »

Malheureusement les événements qui survinrent empêchèrent de donner suite à ce projet, ainsi qu'au concordat conclu avec Charles de Seiglière.

On soumit en 1684 au roi Louis XIV un projet tendant à faire arriver à Versailles les eaux de la rivière d'Eure : on prétendait que son lit au village de Pontgouin était élevé de 80 pieds au-dessus des jardins de Versailles, et l'on promettait pour ces jardins des jets d'eau de 80 pieds d'élévation. On ne s'effraya ni des 20 lieues qui séparaient Versailles de l'endroit où il fallait prendre l'eau, ni des inégalités qui se rencontraient dans cette étendue de terrain, ni des transports immenses de terre qu'il fallait faire, ni des aqueducs à construire dans les vallons entre les montagnes correspondantes. On fit envisager à Louis XIV un motif d'utilité publique dans ces travaux : on lui persuada qu'on perfectionnerait la navigation de la rivière d'Eure; et, sous ce second point de vue, il fut décidé, contre l'avis du maréchal de Vauban, qu'on ferait un nouveau lit à la rivière d'Eure depuis Maintenon jusqu'au dessous de Coulombs, sur un parcours d'une lieue et demie.

Tous ces travaux furent commencés au mois de mars 1685, on y employa des troupes jusqu'au nombre de plus de 30,000 hommes. On éleva pour la conduite de l'eau une montagne factice de terre transportée qui allait toujours en descendant jusqu'à Maintenon, avec des puisards de distance en distance, dans lesquels l'eau devait se précipiter et acquérir de l'accélération par ces chutes. On construisit dans le vallon de Maintenon, entre les deux montagnes opposées qui le bordent, un aqueduc de 25 arches de 30 pieds de largeur chacune sur près de 100 pieds d'élévation pour celles qui sont au milieu du vallon. D'un autre côté, on creusa, comme il avait été résolu, un nouveau lit à la rivière depuis Maintenon jusqu'au dessous de Coulombs, avec des portes à bateau pour la navigation.

Survinrent les maladies. Les maisons de Maintenon ne furent bientôt plus suffisantes pour loger les malades, qui étaient habituellement au nombre de 2,000.

Depuis le commencement des travaux, les religieux de Coulombs voyaient avec terreur cet amas de troupes qui désolaient leurs terres et brutalisaient leurs gens; qu'on juge de leur consternation lorsqu'ils reçurent une lettre de l'Intendant des travaux, leur prescrivant de s'apprêter à quitter les bâtiments claustraux pour les céder aux soldats malades. Un chapitre fut convoqué le 27 février 1686, et là, le prieur Antoine Beaugendre représenta à ses confrères « que le Roy ayant projeté de

mettre l'hospital des troupes, travaillant à l'aqueduc et autres travaux concernant ledit aqueduc, dans l'abbaye, ce qui ne se peut se faire sans que la Communauté souffre beaucoup d'incommoditez, tant par l'infection du mauvais air provenant des malades que par quantités d'inconvéniens qu'on ne peut prévoir, comme de l'interruption de l'office divin pendant la nuit, et sans entière désolation du monastère, il estoit à propos de lui offrir quelque lieu retiré et propre pour y mettre l'hospital, comme seroit la terre de Brichanteau présentement en vente, qu'on croit pouvoir avoir pour la somme de 17 ou 18,000 livres. » L'affaire mise en délibération, le chapitre conclut à l'unanimité à l'achat de la terre de Brichanteau.

Mais, le lendemain, les religieux revinrent sur leur délibération, et, dans un nouveau chapitre, décidèrent que deux d'entre eux seraient députés « vers M de Louvoy, qui devoit estre le lendemain à Maintenon et qui se transporteroit peut-estre jusqu'à Coulombs, et qu'on lui offriroit, au cas où il persisteroit dans le dessein d'ériger l'hospital des troupes dans ladite abbaye, de contribuer, pour la somme de 4 ou 600 livres, au louage de maisons nécessaires pour ledit hospital, plutost que d'achepter ladite terre de Brichanteau. »

Louvois ne vint pas à Coulombs, et ne tint pas grand compte, à ce qu'il paraît, des représentations des religieux. Le 22 mars, ils se réunirent de nouveau, et « suivant l'advis qu'ils avoient receu qu'il y avoit encore, ce sembloit, quelque lieu d'empescher l'establissement de l'hospital des troupes dans ce monastère, ils délibérèrent d'envoyer quelqu'un en Cour pour agir à cet effet. »

D. Antoine Beaugendre, prieur, et D. André Montagne, cellérier et procureur, furent donc députés vers le Roi; mais leurs remontrances n'eurent pas plus de succès auprès de Louis XIV qu'auprès de son ministre. L'ordre de sortir des bâtiments claustraux, qui avait été intimé aux religieux le 8 mars, leur fut renouvelé plus impérieusement: ils durent céder, et se retirèrent dans le logis abbatial, qu'avait bien voulu leur céder Charles de Seiglière. Les malades augmentant sans cesse, les bâtiments claustraux devinrent insuffisants; on construisit des barraques en planches dans les jardins. Celles-ci ne suffirent plus à leur tour, et, au mois de juillet, on prit le logis abbatial pour servir de supplément à l'hôpital.

Les religieux alors furent contraints de se réfugier dans des maisons particulières au bourg de Coulombs. Une délibération capitulaire du 2 août 1686 va nous apprendre tout ce qu'ils avaient à souffrir. « Le R. P. D. Anthoine Beaugendre, prieur de l'abbaye de Notre-Dame de Coulombs, ayant fait assembler ses religieux capitulairement, au son de la cloche, en la manière accoustumée, leur a représenté que le sieur Intendant des troupes, ayant obligé la Communauté, par ordre du Roy, de sortir du logis abbatial qu'on leur avoit assigné au lieu de leurs lieux réguliers, en les contraignant de porter leurs meubles dans l'hostellerie de la Rose et dans la maison de Mme Chevard, qu'il leur a assignez pour demeure, et cela avec tant de précipitation et désordre qu'ils ont esté obligez de laisser lesdits meubles pour la pluspart dans les cours exposez aux injures du temps, les maisons estant en si mauvais estat qu'on n'en pouvoit faire presque aucun usage que premièrement l'on n'eust fait faire les plus urgentes réparations, lesquelles, suivant le rapport par escrit des ouvriers qui en ont fait la visite, se trouvent monter à la somme de plus de 2,400 livres : lequel rapport ayant esté montré au sieur Intendant qui s'estoit engagé de les faire faire aux dépens du Roy, il refusoit absolument d'exécuter sa promesse, disant que s'il n'y en avoit eu que pour 30 ou 40 escus il les auroit fait faire aux dépens du Roy, mais que se montant à une si grande somme il avoit escrit à Mgr de Louvoy, qu'il ne croioit pas qu'il fust du service de Sa Majesté de les luy faire faire, comme d'ailleurs il croioit qu'il estoit juste que le Roy payast seulement les loyers desdites maisons qu'il leur avoit assignez, voulant obliger la Communauté de faire lesdites réparations à ses dépens. Et comme il est fort probable, attendu l'augmentation infaillible des troupes et par conséquent celle des malades, que tous les logemens présentement occupez ne suffiront pas pour les loger, ce qui les contraindroit de prendre encore lesdites maisons comme plus proches, ayant mesme dit par occasion qu'il prendroit, s'il le jugeoit à propos, l'église de la paroisse, et mesme celle de l'abbaye ; ce qui contraindroit la Communauté à une troisième sortie desdits logis et qui achèveroit de ruiner entièrement le peu qui leur restoit de meubles entiers. Que, sur tous ces inconvéniens, il falloit délibérer ce que l'on auroit à faire pour les éviter, la pluspart des religieux estant actuellement logez dans

un cabaret et autres maisons voisines, séparez les uns des autres et dans l'entière impuissance de vaquer à aucune observance. L'affaire mise en délibération, attendu les offres obligeantes que M. et Mme Scanavin ont fait plusieurs fois et font encore présentement de quitter entièrement à la Communauté leur maison de la Ribordière, scituée à Coulombs, pour s'aller loger à Nogent-le-Roy ou ailleurs, et veu que dans le bourg de Coulombs il ne s'y trouve aucune maison proche l'église propre pour la Communauté, il a esté conclu unanimement qu'on accepteroit les offres dudit sieur Scanavin, et qu'à cet effet on luy offriroit jusqu'à la somme de 700 livres, tant pour luy aider à payer le loyer de la maison qu'il occupera en sortant de chez luy que pour le dédommager de ses héritages qui sont aux environs de sa maison qu'il est obligé de délaisser à la Communauté, et qu'attendu l'éloignement de ladite maison on loueroit encore une petite maison proche l'église pour s'en servir en cas de besoin. »

L'occupation de l'abbaye fut au reste moins longue que les religieux ne le craignaient. Après des pertes immenses en hommes et en argent, on s'aperçut que, dans la construction de l'aqueduc de Maintenon, l'entrepreneur avait manqué le niveau ; on comprit quelles énormes dépenses nécessiteraient encore les travaux dans les douze lieues qui séparent Maintenon de Versailles. Survint en outre la guerre de 1688. Les travaux furent abandonnés, et les religieux de Coulombs reçurent, le 13 mars 1689, la permission de rentrer dans leur monastère.

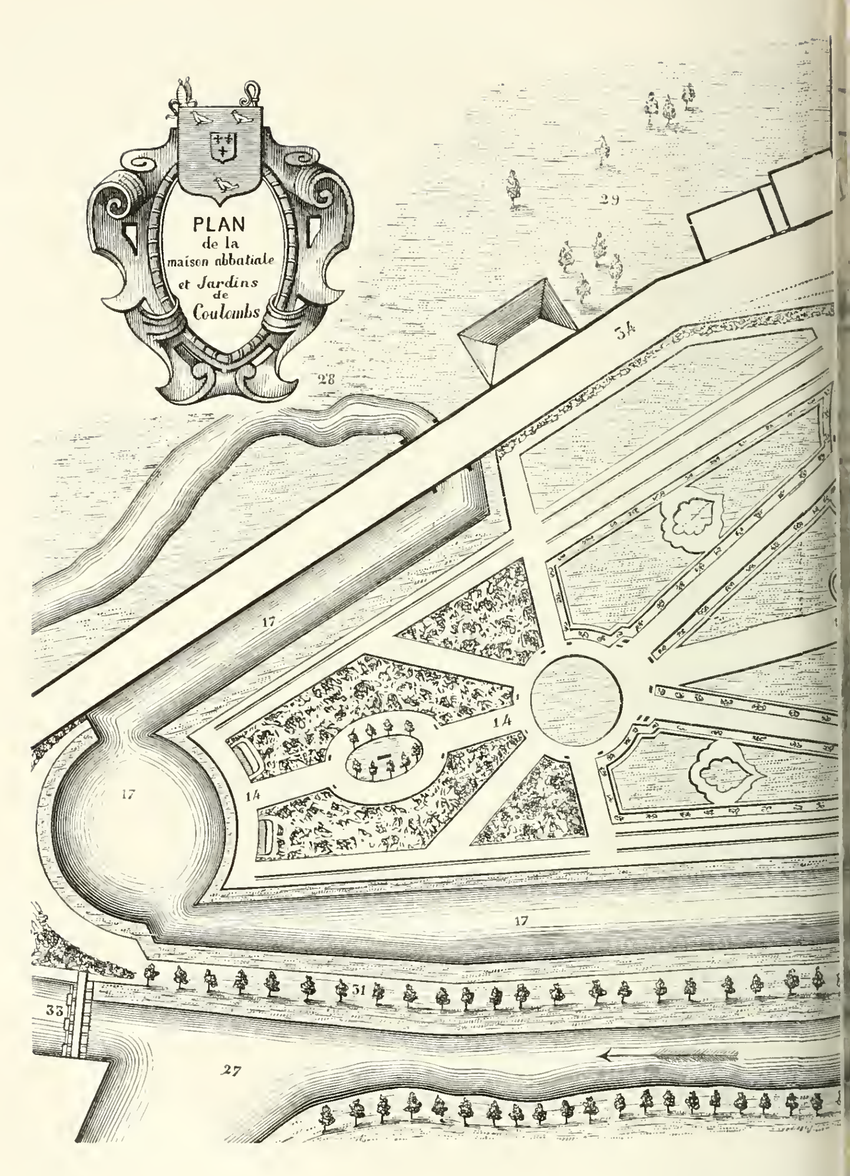
Leur premier soin fut de faire rédiger le devis des réparations nécessaires aux bâtiments et aux jardins, devis montant à 8,308 livres 1 sol, puis ils s'adressèrent au Roi pour être remboursés de cette somme. Tout était, on peut bien le penser, dans un affreux dégât ; le bâtiment servant d'hôtellerie s'était même écroulé quelques jours après le départ des malades. Mais les religieux, en définitive, n'eurent pas trop à se plaindre, au point de vue des finances, de l'invasion de leur monastère.

Dès l'année 1686, le roi leur avait alloué 7,335 livres 16 sols d'indemnité pour 190 perches de pré prises pour les travaux du pont de Coulombs jusqu'aux écluses de Chandelles et pour 379 autres perches d'où l'on avait enlevé du gazon. En 1690, ils reçurent 6,000 livres pour les réparations de leurs bâtiments claustraux. De son côté, l'abbé Charles de Seiglière obtint

10,696 livres 14 sols, à titre de remboursement des frais par lui faits pour la reconstruction du logis abbatial.

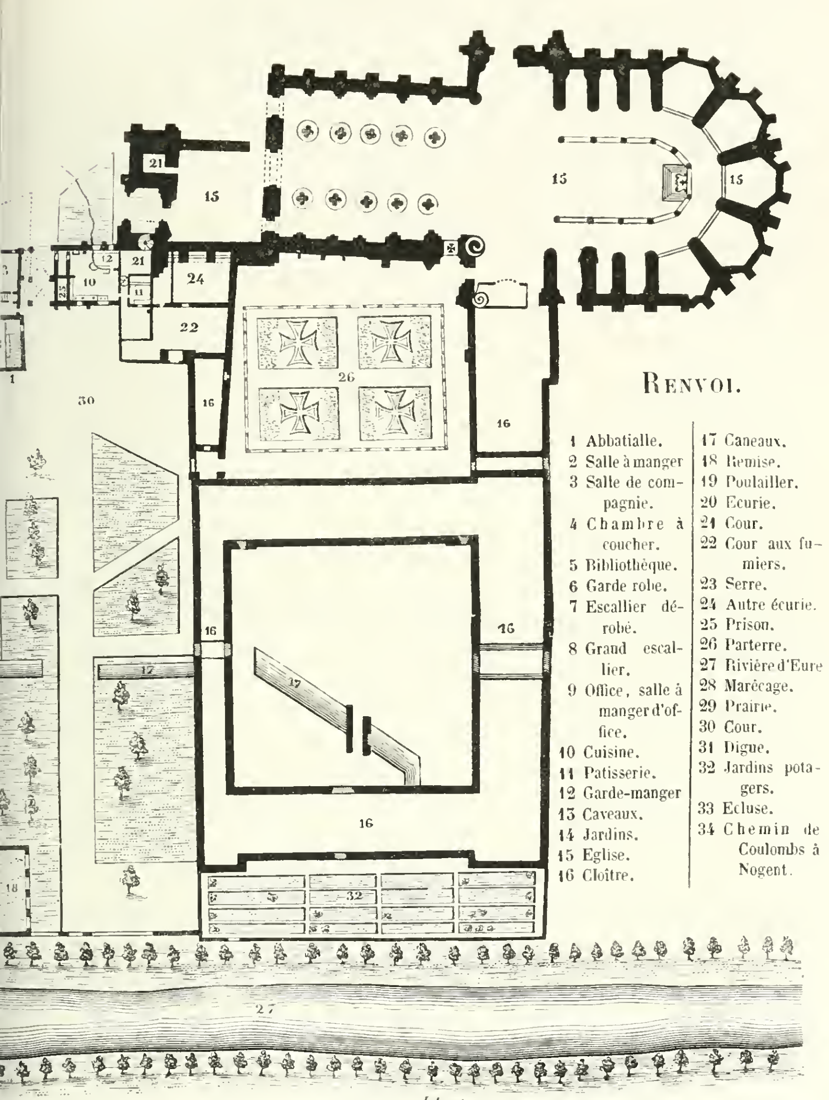
Aussi, avec ces indemnités, les moines de Coulombs parvinrent facilement, non seulement à restaurer les parties déjà existantes de l'abbaye, mais à la compléter suivant le plan qui nous en a été laissé (Pl. IX). Ces grands travaux une fois achevés, ils pensèrent à exécuter un projet qu'ils méditaient depuis long-temps, celui de séparer l'église paroissiale de l'abbaye.

Voici le texte de la délibération capitulaire où fut prise cette grave détermination : « Le 6 mai 1698, le R. P. D. Philippe Rousseau, prieur de l'abbaye de Nostre-Dame de Coulombs, ayant fait assembler capitulairement tous les religieux profez de ladite abbaye, au son de la cloche, à la manière accoutumée, leur a représenté que feu le R. P. supérieur-général D. Vincent, ayant approuvé l'exécution du plan général de ce monastère envoyé à la diète pour réédifier les lieux réguliers en continuant ceux qui estoient restés imparfaits, ce qui auroit esté peu-à-peu exécuté sans estre obligés d'emprunter, ayant eu de quoy par le ménagement qu'on a fait, et Dieu ayant permis qu'il leur est venu d'autre secours; et le R. P. prieur ayant eu dessein avec la Communauté de demander la permission au R. P. général et à la diète de continuer le dessin de l'église qui estoit imparfaite, n'y ayant que le chœur, ce qui obligeoit, les festes et dimanches, de l'ouvrir à toutes sortes de personnes de l'un et l'autre sexe qui y entroient, ce qui causoit une très-grande incommodité, tant pour les cérémonies publiques qui estoient troublées que pour les processions et prédications qu'on est contraint de faire dans le chœur, et bien d'autres inconvéniens qui se trouvent dans une assemblée de peuple. Et comme l'église est la principale partie d'une abbaye, elle ne seroit jamais dans son entier jusqu'à ce qu'il y eust eu quelqu'un qui eust eu assez de zèle pour entreprendre d'achever ce qui est déjà si bien commencé, la croisée estant déjà fort avancée et un collatéral, et le reste estant fort imparfait et mesme fort incommode, y ayant l'église de la paroisse qui est immédiatement devant, qui sépare la tour où sont les cloches de l'ancienne église, qui appartient à la Communauté, la paroisse mesme ayant suscité un procès qui est demeuré indécis pour se l'approprier. L'affaire mise en délibération et mûrement considérée, il a esté conclu, d'un consentement unanime, que l'on présenteroit une requeste, à laquelle seroit



PLAN DE L'ABBAYE

Pl. IX.



RENVOI.

1 Abbatialle.
2 Salle à manger
3 Salle de compagnie.
4 Chambre à coucher.
5 Bibliothèque.
6 Garde robe.
7 Escallier dérobé.
8 Grand escallier.
9 Office, salle à manger d'office.
10 Cuisine.
11 Patisserie.
12 Garde-manger
13 Caveaux.
14 Jardins.
15 Eglise.
16 Cloître.
17 Caneaux.
18 Remise.
19 Poulailler.
20 Ecurie.
21 Cour.
22 Cour aux fumiers.
23 Serre.
24 Autre écurie.
25 Prison.
26 Parterre.
27 Rivière d'Eure
28 Marécage.
29 Prairie.
30 Cour.
31 Digue.
32 Jardins potagers.
33 Ecluse.
34 Chemin de Coulombs à Nogent.

S, AU XVIII[e] SIÈCLE.

attaché le présent acte, pour supplier le R. P. supérieur-général et les RR. PP. de la diète qu'on leur permît d'achever l'église; qu'on espéroit, avec le secours de Dieu, toujours favorable à ceux qui travaillent pour luy, qu'on en viendroit à bout sans être obligés d'emprunter, pourveu que la Communauté demeurast de huit pendant quelques années; que mesme on luy offroit quelques secours : il y avait des personnes pieuses qui luy donnoient 2,000 livres; un ecclésiastique faisoit espérer quelque argent à fond perdu; M. l'abbé paroist bien intentioné et fait espérer quelques bénéfices, sans parler du prieuré de Saint-Jean de Houdan dont la Communauté jouit, qui vaut bien 800 livres, ledit sieur abbé nous ayant donné sa grange, authorisé par le Roy, ce qui facilitera pour aider à achever ce qui est déjà bien commencé. Et comme l'église de la paroisse nuit beaucoup à la construction de l'église, estant tout devant le portail, il est absolument nécessaire de la transporter ailleurs, ce qui coustera tout au plus mille escus et qui ostera la contestation qu'il y a avec les habitans à l'occasion de la tour, et ce qui fera une belle place devant la nouvelle église de l'abbaye, les habitans y donnant la main et M. de Chartres son consentement. »

Quelques jours après cette délibération, le 30 mai 1698, les religieux achetèrent du sieur Guiard de la Mairie une maison, cour et jardin, sis à Coulombs, dans la rue Côtelette; c'est sur l'emplacement de cette maison qu'ils voulaient bâtir la nouvelle église. Ils font en effet aussitôt dresser un devis des travaux nécessaires pour cet établissement; ce devis est soumis à l'évêque de Chartres, et, le 24 octobre, un décret épiscopal vient définitivement approuver les projets des religieux.

Les travaux furent rapidement poussés : le 12 avril 1700, on reçut les ouvrages de maçonnerie. Dans leur impatience de compléter l'église du monastère, les religieux demandèrent et obtinrent des habitants de Coulombs la permission de démolir immédiatement la toiture de l'ancienne église, à la condition que le curé pourrait faire ses fonctions curiales dans la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de l'abbaye, en attendant la perfection de l'église paroissiale. Celle-ci fut dédiée le 15 janvier 1701 par le grand-vicaire de l'évêque de Chartres.

Toutes contestations entre les religieux et le curé ne cessèrent pas cependant par le fait de la translation de l'église paroissiale. Au mois de février 1702, un nouveau procès fut sur le point

d'éclater. La paroisse avait cédé à l'abbaye l'ancien presbytère avec son jardin pour agrandir l'enclos des religieux, à condition que ceux-ci feraient construire un nouveau presbytère avec jardin convenable. Or, quand on voulut livrer son logis au curé, Pierre Besançon, il refusa de le recevoir, disant qu'il n'était point en état et que le jardin était insuffisant. Les religieux avaient bien l'intention de ne tenir aucun compte des plaintes du curé et des habitants, mais l'évêque de Chartres délégua à Coulombs l'abbé de Morainville, chambrier de l'église de Chartres, en le chargeant de veiller à ce que tout se passât à l'amiable. Force fut donc aux moines de céder : ils augmentèrent le jardin d'un certain espace de terrain compris entre la muraille du nouveau jardin et la rivière, et ils donnèrent au curé une somme de 200 livres pour être employée à l'appropriation définitive du nouveau presbytère.

Le 20 février 1711, il y eut une inondation extraordinaire à Coulombs par suite de la fonte des neiges. L'eau couvrit le rez-de-chaussée de tous les lieux réguliers : elle monta dans l'église jusqu'à la dernière marche de l'autel et atteignit dans le cloître une élévation de deux pieds et demi. Les jardins de l'abbaye étaient transformés en étang. L'eau resta à cette hauteur pendant six jours. On ne pouvait sortir des maisons du bourg qu'à cheval, et on portait en bateau le blé au marché de Nogent.

Les dernières années de l'administration de Charles de Seiglière furent entièrement consacrées à l'augmentation des revenus de l'abbaye et au développement de sa prospérité. Tandis qu'il s'occupait de restaurer le logis abbatial, il ne négligeait aucune occasion de ménager aux religieux des marchés avantageux. C'est ainsi que, sous ses auspices, fut conclu, en 1735, avec Charles-Bernard de Montigny, seigneur du Boullay-d'Achères, un accord par lequel les moines, renouvelant la transaction passée avec Jean le Tonnelier de Conti en 1664, abandonnaient audit Bernard de Montigny la haute et moyenne justice sur le fief de Coulombs, en la seigneurie du Boullay-d'Achères, se réservant la basse justice et recevant, en échange du droit abandonné, 32 minots d'avoine que les seigneurs du Boullay-d'Achères percevaient sur les champarts de Clévilliers-le-Moutier.

Quelques années plus tard, en 1738, les religieux cédaient de même au sieur Coste de Champeron, conseiller au Parlement

de Paris, la haute, moyenne et basse justice de Tilly pour trois morceaux de terre à filasse en la paroisse de Coulombs.

Les droits féodaux, il faut bien se le rappeler, perdaient chaque jour de leur importance; la haute justice n'était plus guère que nominale devant la multiplicité des cas royaux, et l'on ne peut s'empêcher d'admirer la sagesse et la prévoyance des moines de Coulombs qui, au lieu de s'entêter à défendre des institutions surannées, profitaient d'un reste d'aveuglement de leurs voisins pour acquérir de bonnes rentes au lieu de droits imaginaires.

Charles de Seiglière, qui les avait si habilement dirigés dans cette voie, mourut le 27 février 1742, dans la maison abbatiale de Coulombs.

CHARLES-VINCENT DE SALABERRY, CINQUANTIÈME ABBÉ.

1742-1761.

Le roi nomma, au mois d'avril 1742, à l'abbaye de Coulombs Charles-Vincent de Salaberry, conseiller clerc en la grande chambre du Parlement de Paris. Le nouvel abbé prit possession le 10 août suivant.

En 1743, il fit faire une réforme dans la distribution de l'aumône générale de l'abbaye. Une certaine quantité du blé affecté à cette aumône par les concordats passés entre les moines et les abbés était consommée le jour du Jeudi-Saint dans une distribution de pain qu'on faisait à tous ceux qui se présentaient : il venait ce jour-là à l'abbaye des pauvres de trois et quatre lieues à la ronde. L'abbé de Salaberry obtint, le 4 mars 1743, un arrêt du Parlement qui supprima cette aumône et qui ordonna qu'à compter de la veille de la Toussaint jusqu'à la Pentecôte on distribuerait, le lundi de chaque semaine, aux chefs de familles pauvres du bourg de Coulombs et de la paroisse une quantité de livres de pain proportionnée au nombre d'individus dont les familles étaient composées.

C'est l'abbé de Salaberry qui fit faire par le sieur Carpentier, célèbre architecte de Paris, la distribution des appartements du logis abbatial et le dessin des jardins. Il fit planter aussi, au

mois de décembre 1746, de belles promenades qu'on appelait *les digues*, le long de la rivière d'Eure.

Poursuivant leur système d'abandon des droits féodaux au profit de l'accroissement de leurs revenus, les religieux de Coulombs firent en 1756 un accord avec Henri-Charles-Joseph d'Amfreville, seigneur de Boissy. Par cet acte, passé de concert avec l'abbé de Salaberry, ils abandonnaient à ce seigneur le droit de haute, moyenne et basse justice sur leurs hommes et vassaux de Saint-Laurent-la-Gâtine, la Chapelle-Forainvilliers et Allainville-en-Drouais, avec tous autres droits appartenant à seigneur haut justicier, tels que cens, lods, gauds, ventes, saisies, défauts et amendes, qui pouvaient valoir 50 livres de revenu annuel. En revanche, Henri d'Amfreville s'engageait à tenir ces choses de l'abbaye de Coulombs en fief, foi, hommage, rachat et cheval de service; à n'établir aucun juge à Saint-Laurent et la Chapelle qu'auparavant celui-ci n'eût prêté serment devant le bailli de Coulombs, enfin à payer chaque année à l'abbaye 165 livres de rente seigneuriale et foncière.

Une autre transaction non moins avantageuse au monastère est celle qui fut passée, au mois de mars de la même année, avec Adrien-Maurice, maréchal de Noailles, comte de Nogent-le-Roi. Comme nous l'avons déjà dit précédemment, l'abbaye de Coulombs possédait à Nogent-le-Roi une petite censive qui s'étendait sur quelques maisons. Le maréchal de Noailles, désirant être seul maître à Nogent, pria les religieux de lui céder ce droit de censive, en réalité à-peu-près insignifiant, car, ainsi que le remarquent les moines eux-mêmes, « il y a de ces maisons dont il n'y a qu'un tiers ou un quart qui relève de l'abbaye, et il est à observer qu'on ne peut pas faire reconnaître sans discussion, parce que de part et d'autre il y a des déclarations fort anciennes. Le total peut monter à 20 sols de rente et en évaluant les lods et ventes à 5 livres. » Les religieux acquiescèrent à la demande du maréchal, et en retour de cet abandon, le duc de Noailles donna à l'abbaye dix arpents de terre en friche ou pâture, situés vis-à-vis Charpont, affermés pour 10 livres et susceptibles d'une grande amélioration. De plus, il éleva à 60 livres une rente de 48 livres que faisait aux religieux le domaine de Nogent-le-Roi.

L'abbé de Salaberry mourut le 22 janvier 1761.

LÉONARD DE SAHUGUET D'AMARZIT D'ESPAGNAC, CINQUANTE-UNIÈME ABBÉ,

1761-1781.

Après la mort de l'abbé de Salaberry, le roi Louis XV nomma à l'abbaye de Coulombs Léonard de Sahuguet d'Amarzit d'Espagnac, conseiller clerc en la grand'chambre du Parlement de Paris et rapporteur des affaires de la Cour. L'abbé d'Espagnac, comme ses prédécesseurs, apporta une vive affection à l'abbaye qui lui était confiée et en toutes occasions embrassa vivement ses intérêts.

Au mois d'octobre 1769, l'abbaye de Coulombs reçut de l'évêque de Chartres une lettre à lui adressée par Louis-François-Gabriel d'Orléans de la Motte, évêque d'Amiens, à l'effet d'obtenir pour une paroisse de son diocèse une parcelle des reliques de saint Gratien, dont le corps était conservé dans l'abbaye. Les religieux résolurent aussitôt d'accorder la faveur qui leur était demandée, après avoir toutefois obtenu les permissions nécessaires de l'évêque de Chartres et du R. P. supérieur de la Congrégation de Saint-Maur. Celles-ci ne se firent point attendre, et, le 19 novembre, eut lieu la cérémonie de l'ouverture de la châsse. Nous en transcrivons ici le procès-verbal :

« L'an 1769, le dimanche 19e jour de novembre, nous, Louis-Charlemagne Fontaine, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoist, prieur de l'abbaye royale de Notre-Dame de Coulombs, diocèse de Chartres, à la réquisition de monseigneur Louis-François-Gabriel d'Orléans de la Motte, évêque d'Amiens, qui nous a demandé une parcelle des reliques de saint Gratien, martyr, dont la châsse est exposée dans notre église depuis l'an 1015, en vertu de la commission qui nous a été donnée par Mgr Pierre-Augustin-Bernardin de Rosset de Rocozel de Fleury, évêque de Chartres, en date du 29 octobre dernier, et de la permission du R. P. D. Pierre-François Boudier, supérieur-général de ladite Congrégation, en date du 14 octobre aussi dernier, du consentement de messire Léonard de Sahuguet d'Espagnac, conseiller du Roy en sa cour de Parlement et grand'chambre d'icelle et abbé commendataire

de ladite abbaye de Coulombs, demeurant ordinairement à Paris et de présent en son abbaye, et des religieux composans notre communauté, avons accédé à ladite demande. Et, en conséquence, à l'issue de nos vêpres, nous nous sommes revêtus d'une aube, étolle et chappe et sommes sortis de la sacristie de notre église, accompagné d'un diacre aussi revêtu d'une aube et étolle, et nous sommes rendus dans le chœur par la porte du côté de l'épître, précédés d'un thuriféraire, de deux acolytes et d'un porte-bénitier, et après avoir fait notre prière devant le Très-Saint Sacrement, nous avons fait les encensemens aux reliques dudit saint martyr et ensuite béni la boette dans laquelle devoit être déposée la relique : pendant lesquels encensemens et bénédictions, les religieux en chœur, avec tous les assistans en grand nombre, ont chanté le répond d'un martyr. Et le verset et oraison finis, en présence dudit seigneur abbé de Coulombs, de D. Josse Dufourny, sacristain et senieur; Michel Hautement, bibliothécaire ; Louis Ollivier ; Jean-Dominique Richer, procureur et cellérier; Germain-Louis-Jacques de Pierrepont, et Louis-Salomon Girard, censivier, et secrétaire nommé à l'effet du présent, tous religieux prêtres et profès de ladite Congrégation; et encore en la présence de messire Anthoine de Corn, ancien enseigne, aide-major des gardes-du-corps du roy, compagnie de Noailles, mestre-de-camp de cavallerie, chevallier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis; messire Frédéric-Guillaume d'Espagnac, chevalier, baron dudit lieu, mousquetaire de la première compagnie et gouverneur de Landrevaux, fils de messire Joseph d'Espagnac, baron de Cahillac et autres places, gouverneur de l'hôtel royal des Invalides, maréchal de camp des armées du roy et grand-croix de l'ordre royal militaire de Saint-Louis; messire Guillaume-Marie de Gilibert, ancien capitaine du régiment de Normandie et major de l'hôtel royal des Invalides, tous trois demeurants aussi ordinairement à Paris et de présent en ladite maison abbatiale de Coulombs; maître Jacques Vaufermé, prêtre curé de la paroisse de Saint-Cheron de Coulombs; maître Louis Delaunay, prêtre curé de la paroisse de Lormaye; maître Antoine-François Goguyer, seigneur de Brichanteau, paroisse dudit Coulombs; maître Léonard Guyard de Marigny, notaire principal du comté de Nogent-le-Roy, demeurant audit Nogent; sieur François-André Sanqueuse, maître en chirurgie, demeurant audit Nogent-le-Roy, que nous

avons appelé, et autres assistans, nous avons procédé à l'ouverture de ladite châsse, fermée de clous, et après avoir fait détacher par Léonard Dufresne, maître serrurier audit Coulombs, les clous qui fermaient l'ouverture de ladite châsse, l'avons ouverte et en avons tiré une partie, que ledit sieur Sanqueuse a dit être le crâne : laquelle partie de relique nous, prieur, avons exposée à la vue de toute l'assemblée, et tant les témoins cy-dessus nommés que le surplus de ceux qui composoient ladite assemblée ont reconnu, ainsi que ledit sieur Sanqueuse, que la partie de relique par nous extraite de ladite châsse et que nous leur avons fait voir est un crâne de tête, ainsi que l'a déclaré ledit sieur Sanqueuse. Après laquelle reconnoissance, nous, susdit prieur, après avoir enveloppé ledit crâne dans un morceau d'étoffe de soye cramoisi, l'avons de suite placé, en présence desdits assistans, dans une boete de bois blanc quarrée et fermée par deux petits crochets, avons apposé le cachet en cire rouge aux armes de ladite abbaye de Coulombs, de plus nous avons scellé ladite boete avec deux bandes de papier en croix, à l'extrémité de chacune desquelles bandes avons également apposé trois cachets aux mêmes armes de ladite abbaye et de la même cire. Ensuite de quoy nous avons par ledit Dufresne, serrurier, en la présence desdits sieurs cy-dessus dénommés et de toute l'assemblée, fait refermer ladite châsse à clous, ainsi qu'elle estoit auparavant. Dont et de ce que dessus avons dressé le présent procès-verbal pour servir et valloir. En foy de quoy nous avons, avec tous lesdits cy-dessus dénommés, signé icelui et apposé le cachet aux armes de l'abbaye. »

La boîte qui contenait la sainte relique fut ensuite transmise à l'évêque de Chartres avec l'authentique, et adressée au bout de quelques jours à l'évêque d'Amiens. Le curé de la paroisse de Saint-Gratien, écrivit, le 11 janvier 1770, la lettre suivante aux religieux de Coulombs :

« Messieurs, la joye que ressentirent Monseigneur notre évêque et les habitans de ma paroisse d'avoir obtenu une portion des reliques de notre saint patron, m'oblige à vous en témoigner notre reconnoissance. Chacun des habitans s'empresse avec ardeur de contribuer à la décoration de l'église où les précieuses reliques doivent être déposées. Monseigneur donne le buste et veut en faire lui-même la translation avec la plus grande magnificence. Sa Grandeur, pour augmenter la dévotion des fidèles,

va demander au Saint-Père une indulgence plénière pour ceux qui s'approcheront des sacremens ce jour-là, dont la solemnité sera renouvellée tous les ans. Plaise au Seigneur que la vue de cet ossement ranime la foy et la piété de ceux qui me sont confiés, c'est tout le fruit que je me suis proposé en vous faisant faire cette demande. Je le dois attendre avec d'autant plus de confiance que nos vœux ont été exaucés sans délay et sans opposition. Saint Gratien, selon les apparences, a été l'apôtre de notre canton; l'église est bâtie sur son tombeau. Il m'a paru que ces raisons étoient de puissans motifs pour demander une portion des reliques de notre illustre martyr. La facilité avec laquelle chacun de vos Messieurs a consenti à notre demande me fait espérer quelque prodige à son entrée dans le lieu de son martire. La dame du lieu, qui est protestante, se réjouit avec nous de notre bonheur; elle n'attend qu'une demande de ma part pour contribuer avec les autres aux frais de la décoration. Quel bonheur si, avec l'aide de ce saint martyr, je pouvois obtenir de Dieu la grâce de sa conversion! Vous auriez part à cette conversion, et la dévotion des fidèles, qui va sans doute augmenter à la vue de ce précieux dépôt, leur fera former des vœux pour la conservation de votre santé et la prospérité de votre illustre maison. Vous pouvés croire que je n'oublieray jamais le bienfait inestimable que vous nous avés procuré par vos bons soins. Il me reste une grâce à vous demander, qui est de vouloir bien avoir la bonté de me mander si vous savés quelque chose de certain sur la vie de saint Gratien. Dans notre canton, les uns le disent venu de Rome, avec saint Quentin, saint Fuscien et d'autre compagnons, pour annoncer l'Evangile dans ce pays; d'autres le disent berger. Est-il vray qu'il y a dans la châsse une petite boete pleine de noisettes, et pouvés-vous savoir pour quelles raisons elles ont été conservées? Nous n'avons que le martire de saint Gratien dont nous sommes certains : ceux qui en font le panégyrique sont dans le cas d'avancer du faux sur le commencement de sa vie, et Messieurs les curés du voisinage m'ont engagé à vous demander si vous n'aviés pas plus de connoissance que nous du commencement de sa vie et de son état. Si vous en savés quelque chose, je vous prie très-instamment de vouloir bien m'en informer. Excusés-moy, je vous prie, de la liberté que je prends d'exiger de vous une réponse. Mon adresse est : Au sieur Gorin, impri-

meur, rue des Trois-Cailloux, pour remettre à son fils, curé à Saint-Gratien, à Amiens.... »

Le Parlement de Paris ayant été dissous dans le lit-de-justice du 15 avril 1771, l'abbé d'Espagnac se retira dans son abbaye de Coulombs, et consacra ses loisirs à écrire une histoire de ce monastère et du comté de Nogent-le-Roi, histoire qui, ainsi que nous l'avons dit, nous a surtout servi dans la notice que nous publions aujourd'hui. Il s'occupa également de réviser les inventaires de l'abbaye, et l'on conserve encore aux Archives d'Eure-et-Loir un exemplaire de ce travail, annoté presqu'à chaque page de la main du laborieux abbé.

L'abbé d'Espagnac paraît avoir prolongé son séjour à Coulombs. Bien qu'il eût conservé un appartement à Paris, quai Malaquais, nous croyons qu'il ne quitta désormais que momentanément le logis abbatial. Il s'attacha de plus en plus aux intérêts qui lui étaient confiés.

Parmi les traces de sa résidence à Coulombs, nous citerons une cave immense cintrée, creusée dans le roc, à laquelle la tradition populaire veut qu'il ait travaillé lui-même de ses mains. Au sommet, est une trappe par laquelle on descendait les raisins vendangés dans les vignes des moines, situées sur la hauteur, tout autour du cimetière où furent enterrés les soldats de Louis XIV, morts pendant les travaux de l'aqueduc. Mais ce qui surtout perpétuera à Coulombs le souvenir de l'abbé d'Espagnac, c'est la fondation de l'hospice de Saint-Jacques, témoignage impérissable de l'affection qu'il avait vouée à sa nouvelle patrie.

Comme nous l'avons rapporté en son lieu, par différents concordats passés entre les abbés et religieux de Coulombs, notamment par ceux des 10 février 1613, 17 juin 1627 et 2 mai 1697, lesdits abbés s'étaient obligés de fournir chaque année à l'aumônier de l'abbaye la quantité de 5 muids 3 setiers de blé méteil, à prendre sur les moulins de Coulombs, pour être distribués aux pauvres originaires de la paroisse de Coulombs et du hameau de Chandelles. De cette quantité de blé, l'abbé d'Espagnac commença par distraire 2 muids 6 setiers qu'il affecta à la dotation de l'établissement qu'il voulait créer. Il y ajouta diverses rentes, acheta de ses deniers une maison, cour et jardin attenante à l'abbaye, puis sollicita du roi Louis XVI des lettres patentes pour la fondation de cet hospice. Il les obtint au mois de mars 1781, et il eut la satisfaction de pouvoir, avant

de mourir, installer convenablement sa Maison de charité. Il lui donna un règlement particulier, portant que les sœurs qui y seraient attachées devaient non seulement donner l'éducation gratuite aux filles de la paroisse, mais encore desservir quatre lits de malades dotés par le fondateur. Une clause particulière spécifiait qu'il n'y aurait que les habitans domiciliés dans ladite terre de Coulombs qui pourraient profiter des secours de la Maison de charité, sans que les étrangers pussent y être admis.

Au moment de la Révolution de 1790, les revenus de l'hospice de Coulombs s'élevaient à 3,000 livres; mais, par la réduction des rentes, ce revenu fut tout-à-coup restreint à 900 francs; ce qui força les Administrateurs à distribuer uniquement cette somme à domicile, et à louer le bâtiment qui devait servir à recevoir les malades. Le nom d'hospice, conservé jusqu'en 1837, disparut même à cette époque et fit place à celui de Bureau de bienfaisance.

La maison donnée par l'abbé d'Espagnac existe encore aujourd'hui; elle sert de maison d'école : une ancienne porte assez remarquable, qui formait autrefois l'entrée de l'hospice, est encore connue sous le nom de *porte de Saint-Jacques* et fait la clôture d'une maison particulière.

L'abbé d'Espagnac avait laissé son portrait à l'hôpital pour être placé dans le parloir : ce portrait est aujourd'hui conservé au presbytère de Coulombs. Il n'est pas signé; mais le dessin est correct, la peinture est bonne, et on peut l'attribuer, sans crainte de se tromper, à un des meilleurs artistes du siècle dernier. Au bas, on lit cette inscription :

> *Me Léonard de Sahuguet d'Espagnac, abbé de l'abbaye royale de Notre-Dame de Coulombs, de St Pierre et St Paul de Ferrières, conseiller du Roy en sa cour de Parlement et grand'chambre d'ycelle, principal fondateur du présent établissement, authorisé par lettres-patentes du mois de mars* 1781, *registrées en Parlement le* 3 *avril suivant.*

Léonard d'Espagnac ne survécut pas longtemps à la fondation de l'hospice de Coulombs : il mourut le 21 juillet 1781 à Paris, d'où son corps fut rapporté à Coulombs et enterré quelques jours après, au milieu du chœur de l'église abbatiale, sous une tombe de marbre, sur laquelle on grava l'inscription suivante :

HIC JACET
LEONARDUS DE SAHUGUET D'AMARZIT
D'ESPAGNAC,
EQUES, IN SUPREMA PARISIENSI CURIA
PRIMORIS DECURIÆ SENATOR CLERICUS,
TAM RECTI PERTINAX VERIQUE AMANS,
QUAM VARIA DOCTRINÆ SUPELLECTILE,
VITÆ MORUMQUE GRAVITATE
PROBATISSIMUS :
REGIORUM EDICTORUM RELATOR
PRUDENS ET INTEGER :
S[i] PETRI FERRARIENSIS ET HUJ. MONAST.
MINUS ABBAS QUAM PATER ET AMICUS,
S[i]. MARTINI TURONENSIS CANONICUS,
FIDE ET PIETATE CONSPICUUS.
ANNIS CIRCITER 72 NATUS,
EXPLEVIT TEMPORA MULTA.
PARISIIS OBIIT DIE XXI JULII, AN. M. DCC. LXXXI.
E S[i] SULPITII PAROCHIA
IN HANC ECCLESIAM TRANSLATUS,
PETENTIBUS PRIORE ET MONACHIS,
QUOS, DUM VIXIT, FOVERAT ANXIUS,
SOCIARI AMAT :
SUOS LACRYMIS AMICOS LUCTU,
MAGNATES DOLORE, SENATUM ORBITATE,
SUMMO PAUPERES DESIDERIO
MORIENS AFFECIT.

Requiescat in pace.

MOISE-ALEXANDRE DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE DE BRIE, CINQUANTE-DEUXIÈME ABBÉ.

1782-1790.

Après la mort de l'abbé d'Espagnac, le roi nomma à l'abbaye de Coulombs, dans les premiers mois de l'année 1782, Moïse-Alexandre de Beaupoil de Saint-Aulaire, vicaire-général de Poitiers.

Nous ne connaissons rien de particulier de l'administration de cet abbé : nous croyons qu'il prit peu de part aux affaires

de l'abbaye; il se contentait sans doute d'en percevoir les riches revenus. Nulle part nous ne trouvons mention de lui dans les actes de l'époque; c'est à peine si son nom nous est connu, et nous ne savons ce qu'il devint lorsque les événements de 1790 vinrent disperser les moines et fermer les portes de l'abbaye.

Rien de saillant ne se passa d'ailleurs pendant ces dernières années dans l'abbaye de Coulombs : ses religieux paraissent être restés à l'écart du grand mouvement qui agitait alors toutes les communautés; lorsqu'arriva le jour de la dispersion, ils se soumirent, non sans protester, à la violence qu'on leur imposait, et rentrèrent dans la vie commune, suivis du respect de tous les habitants de Coulombs.

L. MERLET.

JUGEMENT SOUVERAIN

DU

SIÉGE PRÉSIDIAL DE CHARTRES

A L'OCCASION DE LA BATAILLE FAITE DANS L'ÉGLISE PAROISSIALE DE BLÉVY LE 22 OCTOBRE 1669[1].

Arnoult Marin, chevalier, seigneur de la Chataigneray, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, départi par Sa Majesté en cette partie, et les gens tenant le siége présidial de Chartres, entre le procureur du Roy demandeur en crime et accusateur, d'une part; Jean de Garrault, écuyer, sieur de Blainville, Henry-François de la Chaussée, écuyer, sieur de la Lucasière, prisonniers aux prisons royales dudit Chartres, et Gédéon du Bois-des-Cours, écuyer, sieur de Favières, deffendeurs et accusés, Mtre Nicolas Duval, procureur audit siége, curateur créé à la mémoire de Charles de Paris, écuyer, sieur de la Nouë, Mtre Louis Sochon, au lieu de Mtre Florent Amelon, procureur audit siége, curateur créé à la mémoire de Guillaume de Collas, écuyer, sieur de Baronval, Mtre Louis...... aussi procureur audit siége, curateur créé à la mémoire de Henry de Fayel, écuyer, sieur de Marigny, et Mtre Jean Dufres-

[1] Nous avons publié, à la fin du second volume de nos *Mémoires*, p. 360, une *Petite Chronique de Blévy*, dans laquelle se trouve, p. 372, le récit de la rixe survenue dans l'église de Blévy, au sujet des droits honorifiques. Nous avions longtemps cherché le texte du jugement rendu à cette occasion; nous sommes heureux de pouvoir le publier aujourd'hui, d'après une copie que nous a transmise M. Job, notre confrère.

nay, aussi procureur audit siége, curateur créé à la mémoire de Florent Galliot, dit de la Houssaye, deffendeurs, d'autre part; et encore entre ledit procureur du Roy, demandeur en crimes et accusateur, et requerrant le profit des deffauts par luy obtenus, d'une part, et Taneguy de Glapion, écuyer, seigneur des Rotis, Jean de Vélu, écuyer, seigneur de Vernay, Claude-Charles de Phillemain, écuyer, seigneur du Mesnil-Caupré, Jacques de Rimbert, écuyer, seigneur de Saint-Arnoult-des-Bois, Loup de Rimbert appelé le chevalier de Saint-Arnoult, N. de Beaumaître et N. de Beaumaître, écuyers, sieurs (de la Ferrette), frères, Charles de Recusson, écuyer, sieur de Marcouville, Charles de la Vigne, écuyer, sieur de Bois-Rouvray, Charles Leroux et Mathurin Allais, vallets dudit de Baronval, accusés et défaillants, d'autre part;

Vu le procès criminel extraordinairement par nous fait et parfait à tous lesdits accusés et deffendeurs, les charges et informations par nous faites par l'ordre de Sa Majesté à la requête dudit procureur du Roy, le cinquième novembre dernier et autres jours suivants, à l'encontre desdits accusés;

Tout considéré, nous, par jugement souverain et en dernier ressort, avons en premier lieu déclaré et déclarons lesdits deffauts bien et düement obtenus par ledit procureur du Roy à l'encontre desdits des Rotis, Vernay, Caupré, de Rimbert de Saint-Arnoult, de Rimbert appelé le chevalier de Saint-Arnoult, frères, de Recusson, les deux de la Ferrette, de Bois-Rouvray, Allais et Leroux, accusés et défaillants, pour le profit duquel nous les avons débouttez de toutes exceptions, deffances, fin déclinatoire et reproches de témoins qu'ils eussent pu proposer avant lesdits deffauts, et faisant droit au principal, avons lesdits des Rotis, Caupré, de Rimbert de Saint-Arnoult, de Rimbert appelé le chevalier de Saint-Arnoult, son frère, de Récusson, lesdits de la Ferrette aussy frères, de Bois-Rouvray, Allais et Leroux déclaré criminels de lèze-majesté divine et humaine, et düement atteints et convaincus des assemblées illicites, combats prémédités, sacrilége et profanation commises dans l'église de Blévy le dimanche 22 octobre dernier: pour la réparation desquels crimes, nous ordonnons que ceux desdits accusés, à la réserve dudit de Vernay, qui sont gentilshommes, demeureront déchus des priviléges de noblesse et déclarez innobles et roturiers, sans néanmoins que cela passe à leurs veuves et enfants ny à leur

postérité, les condamnons à faire amende honorable devant la principalle porte de l'église de Nostre-Dame de Chartres, nuds de tête, en chemise, ayant la corde au col et tenant chacun une torche ardente du poids de deux livres, y étant conduits par l'exécuteur de la haute justice, et là, à genoux, dire et déclarer que, méchamment et scandaleusement, ils ont commis lesdits crimes dont ils se repentent et en demandent pardon à Dieu, au Roy et à justice, et ensuite être conduits en la place des Halles de laditte ville de Chartres, pour y être pendus et étranglés, tant que mort s'en suive, par ledit exécuteur, à des potences qui y seront dressées pour cet effet, si pris et appréhendez peuvent être: sinon, par effigie, à un tableau au bas duquel sera écrit laditte condamnation, et en exécution en dix mille livres d'amende envers le Roy sollidairement; de laquelle sera appliquée quatre mille livres pour la réfection de la chambre du Conseil dudit Présidial; deux mille cinq cent livres au Bureau des pauvres de laditte ville de Chartres; deux cent cinquante livres, aux pauvres de la paroisse de Blévy, et deux cent cinquante livres pour le pain des prisonniers desdittes prisons royales dudit Chartres: le surplus de leurs biens acquis et confisqués au Roy. Et quand audit de Vernay, nous l'avons condamné à trois cens livres d'amendes envers le Roy. Et au regard desdits de la Nouë, de Baronval, de Marigny, et Galliot dit de la Houssaye, sans avoir égard auxdittes plaintes rendues par lesdittes veuves de la Nouë, de Baronval, de Marigny, ni aux procédures faites en conséquence, nous avons lesdits de la Nouë, de Baronval, de Marigny et Galliot dit de la Houssaye, déclaré et déclarons coupables de tous lesdits crimes. Pour réparations et punitions desquels, ordonnons que leurs représentations seront traînées sur une claye par ledit exécuteur en laditte place des Halles, pour y être attachées à une potence, qui pour cet effet y sera dressée, ayant les pieds en haut et la tête en bas, et y demeurer l'espace de vingt-quatre heures; les condamnons en outre, sçavoir lesdits de la Nouë et de Baronval chacun en quinze cent livres d'amende envers Sa Majesté, sur lesquelles amendes sera pris la somme de douze cent livres pour être employée à l'application d'une lame ou plaque de cuivre à la muraille de la nef de ladite église de Blévy, entre la chapelle de la Vierge et le parquet de la Charité, sur laquelle lame de cuivre sera gravé le présent jugement, comme aussi à l'achapt d'une lampe d'argent et à

l'entretien d'icelle pour brûler à perpétuité devant le Saint-Sacrement de l'autel et être mise devant laditte plaque, le surplus de leurs biens acquis et confisqués au Roy, sur iceux lesdittes amendes préalablement prises et la moitié du revenu du reste desdits biens qui demeurera affectée aux pensions de leurs veuves et enfans, leur vie durant seullement. Et faisant droit sur l'accusation intentée contre lesdits de la Lucasière, de Blainville et de Favières, Disons qu'à bonne et juste cause ledit procureur du Roy a fait informer contre eux, et pour les cas résultans dudit procès ordonnons que lesdits de la Lucasière, de Blainville seront blâmés et ledit de Favières admonesté à la Chambre; les condamnons en outre, scavoir, ledit de la Lucasière en cent livres d'amende et ledit de Blainville en cinquante livres, et ledit de Favières en deux cent livres d'amende envers le Roy, leur faisons deffense de récidiver sur les peines de l'ordonnance. Fait et arresté en la chambre du Conseil dudit Présidial, le jeudy 16 janvier 1670. *Signé* : Marin, Nicolle, président, Gobineau, lieutenant général criminel, rapporteur dudit procès, Garnier, lieutenant particulier, Recoquillé, Prevost, Gallais, Estienne, Maubuisson, Deganeau, Davignon, Lecomte, Hallegrain, Genneret, Dutemple, Garnier, tous conseillers audit siége.

NOTICE

SUR UNE

FAMILLE CHARTRAINE.

Messieurs,

Lorsqu'un de nous a découvert quelques médailles, ou tout autre objet ancien, il les dépose sur le Bureau et les soumet à votre appréciation, afin d'en mieux connaître la valeur; s'estimant déjà très-heureux lorsqu'il a pu, par lui-même, déchiffrer les premiers mots de leur légende. C'est là ce que je viens faire en m'adressant à vous. J'ai trouvé ma médaille et vous la soumets la croyant bonne, désirant surtout que vous puissiez y reconnaître le type chartrain qu'il m'a semblé y apercevoir.

Deguignes, dans son histoire des Huns, ouvrage pour lequel il emprunte beaucoup aux récits des auteurs orientaux, dit à la table chronologique des princes francs qui ont régné en Asie: « L'an 1137, le roi Foulques de Jérusalem fit construire entre » Lidda et Ramla, la forteresse d'Ibelin, pour arrêter les courses » de ceux d'Ascalon; il en donna la garde à Balian, frère du » comte Guirlim de Chartres: la postérité de ce Balian a conservé depuis cette forteresse et les terres adjacentes. »

M. de Mas-Latrie, à la page 136 de sa très-remarquable histoire de Chypre sous la dynastie des Lusignan, cite, au nombre des principales familles de l'île, celle des Ibelin, et voici ce qu'il en dit à la date de 1198 : « Après les maisons souveraines de Jérusalem, d'Antioche et de Lusignan, il n'en était pas qui eût

» déjà plus d'illustration, qui dès lors et plus tard ait occupé
» de plus hautes positions et produit un plus grand nombre
» d'hommes remarquables, que la famille d'Ibelin. Le chef de
» cette maison fut un seigneur croisé nommé Balian, frère de
» Guilin, comte de Chartres, venu en Syrie, lui dixième de che-
» valiers, entre la première et la seconde croisade : Balian, qu'on
» appela Balian le Français, reçut en fief du roi Foulques la
» ville d'Ibelin, au sud de Rama et de Jaffa, le château de Mi-
» rabel et autant de terre qu'il en fallait pour doter ses neuf
» vassaux ou compagnons. Il épousa Héloïse, dame de Rama,
» sœur du seigneur de Naplouse, et en eut trois fils qui tous
» firent de grands mariages. L'aîné, nommé comme son père
» Balian, fut le second époux de Marie Comnène, reine de Jé-
» rusalem, veuve d'Amaury Ier. C'est lui qui, après la défaite de
» Tibériade et la prise de Guy de Lusignan, soutint la confiance
» des restes de l'armée, prit en main le gouvernement et né-
» gocia avec Saladin la remise de Jérusalem.

» Hugues d'Ibelin, second fils de Balian Ier, épousa la fille de
» Joscelin, comte d'Edesse.

» Baudoin, troisième fils de Balian Ier, succéda à sa mère
» dans la terre de Rama qu'elle avait eue en dot et fut la tige
» des seigneurs de Rama, famille à laquelle appartenait la pre-
» mière reine de Chypre. Amaury de Lusignan, lorsqu'il hérita
» du roi Guy son frère, était marié à Échive d'Ibelin, fille de
» Baudoin de Rama. Les descendants de Balian le Français oc-
» cupèrent en Terre-Sainte, outre Ibelin, Mirabel et Rama, les
» seigneuries de Beyrouth, de Jaffa, d'Ascalon et d'Arsur. Aussi
» avantageusement dotés en Chypre, ils furent, par leurs al-
» liances, leurs richesses et leurs nombreux adhérents, les
» principaux soutiens des deux royaumes. »

Aux familles déjà nommées des Comnène, empereurs de Constantinople, des Courtenay, comtes d'Edesse, et des Lusignan, rois de Chypre et de Jérusalem, avec lesquelles les Ibelin ont contracté alliance, nous pouvons ajouter encore celles des princes d'Antioche, des rois d'Arménie, des comtes de Montfort, des sires de Gibelet, des princes de Galilée et de Tibériade, des ducs d'Athènes, des comtes de Toulouse, des sires de Montbéliard, des comtes de Champagne, etc.

Pour préciser davantage l'importance de cette famille d'Ibelin que tous les chroniqueurs s'accordent à rattacher à notre his-

toire chartraine, permettez-moi de vous en esquisser rapidement quelques figures principales :

BALIAN Ier (LE FRANÇAIS).

C'est en l'an 1143 que Balian Ier devint seigneur d'Ibelin. Voici ce que nous rapportent à ce sujet Jacques de Vitry et Guillaume de Tyr : « Le seigneur roi de Jérusalem, les autres » princes du royaume, le seigneur patriarche et les autres pré- » lats des églises, voulant réprimer l'insolence des Ascalonites » et leur enlever, autant que possible, la faculté de se répandre » dans toute la contrée, résolurent d'un commun accord, de » construire une forteresse dans la plaine à côté de la ville de » Ramla, non loin de celle de Lidda, autrement appelée Dios- » polis. Il y avait au milieu de cette plaine une colline un peu » élevée sur laquelle les traditions anciennes nous apprennent » qu'avait été construite une des villes des Philistins nommée » Geth. Les Chrétiens se réunirent en ce lieu ; ils établirent les » fondations fort avant dans la terre et construisirent, avec une » grande solidité, une citadelle qui fut garnie de quatre tours. » Les anciens édifices, dont il restait encore beaucoup de débris, » fournirent des pierres en grande quantité ; on trouva aussi » dans l'enceinte même de la ville détruite des puits antiques » qui donnèrent de l'eau en abondance. Lorsque la forteresse » fut élevée et terminée (1143), on arrêta à l'unanimité d'en » confier la garde à un homme noble et rempli de sagesse, le » seigneur Balian, frère du comte Guilin de Chartres, père de » Hugues, Baudoin et Balian jeune, qui tous trois furent ap- » pelés d'Ibelin, prenant le nom qu'on donnait dans le pays à » cette colline avant même que la citadelle y fût bâtie. Balian » le père se montra plein de vigilance et d'activité pour dé- » fendre le fort et poursuivre les ennemis. Après sa mort, ses » fils, hommes nobles, vaillants à la guerre, et remplis d'ar- » deur, se maintinrent constamment dans ce poste jusqu'au » temps où la ville d'Ascalon elle-même tomba au pouvoir des » chrétiens. »

Sous le roi Amaury, frère du roi Baudoin, le royaume de Jérusalem fut partagé entre divers princes et barons chargés de le garder et de le défendre sous l'autorité du Roi. Les hommes-liges du royaume, savoir : le comte de Tripoli, le seigneur de

Beryte, le seigneur de Sidon, le seigneur de Caïphe ou Porphyrie, le seigneur de Césarée, le prince de Galilée en outre seigneur de Tibériade, le comte de Joppé et d'Ascalon, le seigneur de Montréal et de tout le territoire au-delà du Jourdain, le seigneur d'Assur, le seigneur d'Ibelin, s'engagèrent par foi et serment à servir le Roi avec un certain nombre de chevaliers. « Il y en eut encore quelques autres, nous dit Jacques de Vitry, » qui contractèrent les mêmes obligations, mais ceux que je » viens de nommer se distinguaient entre tous par la prééminence de leur rang. »

Balian le Français ou l'Ancien mourut vers 1148 ou 1149. En 1147, il accompagna le roi Beaudoin III de Jérusalem dans la ville d'Accon, avec les principaux seigneurs d'Outre-Mer. Sa veuve, Helvis ou Héloïse, fille de Baudoin de Ramla, sœur utérine de Philippe de Naplouse, épousa en secondes noces Manassé, cousin de la reine de Jérusalem, et lui apporta de grandes richesses et des possessions considérables.

BALIAN II D'IBELIN.

Balian II était le fils ainé de Balian le Français; il épousa, en 1176, Marie Comnène, fille du sébastocrator Isaac Comnène et petite-fille d'Andronic, frère de l'empereur Manuel. Marie était veuve du roi Amaury, dont elle avait eu une fille nommée Isabelle, qui depuis fut reine de Jérusalem; ce mariage rendit Balian II seigneur usufruitier de Naplouse, que Marie Comnène possédait à titre de douaire.

Un des caractères distinctifs de la maison d'Ibelin, c'est que ses membres, guerriers intrépides, sont en même temps remarquables comme hommes de conseil; estimés de leurs ennemis à cause de la franchise et de la loyauté de leur caractère, ils deviennent les négociateurs obligés des circonstances difficiles. Balian II eut tous ces mérites et se montra digne de la haute fortune à laquelle sa famille était parvenue.

A la suite de la bataille de Tibériade (1187), où le roi Guy de Lusignan fut fait prisonnier, Balian d'Ibelin vint à Jérusalem, qui allait être assiégée, pour y chercher sa femme et ses enfants; il y fut retenu par les habitants qui *le prièrent pour Dieu de prendre le commandement et de défendre la cité*. Balian céda à leurs prières, car Ibn-Alatir, qui nous a conservé les détails de ce

siège mémorable, dit qu'au moment où Saladin se présenta devant les murs de la ville sainte, il y avait, dans Jérusalem, le Patriarche qui avait la préséance sur le roi, et Balian d'Ibelin, qui, par son courage et son rang, approchait de la dignité royale.

Pendant le siége, Balian demanda et obtint de Saladin un sauf-conduit pour faire sortir des murs ses fils et son neveu Thomassin ; Saladin leur envoya une escorte, et, les ayant fait venir à son camp, donna ordre de leur servir à manger et de leur apporter des vêtements et des joyaux, puis, lorsqu'ils eurent pris leur repas, il les prit sur ses genoux, et se mit à pleurer, répondant à ceux qui lui en demandaient la cause par ces paroles prophétiques : « C'est que de même que j'enlève » aujourd'hui aux enfants des autres leur héritage, de même » après ma mort d'autres dépouilleront mes enfants. »

Après une défense énergique, les chefs Chrétiens de Jérusalem furent d'avis de capituler. On députa à Saladin les principaux habitants qui obtinrent pour toute réponse : « J'en userai avec » vous comme les Chrétiens en usèrent avec les Musulmans » quand ils prirent la ville sainte, c'est-à-dire je passerai les » hommes au fil de l'épée et je réduirai le reste en servitude ; » en un mot je rendrai le mal pour mal. »

Balian d'Ibelin se rendit alors auprès de Saladin et, après l'avoir supplié, le trouvant inexorable, il ne garda plus de ménagement. « Sachez, ô sultan ! lui dit-il, que nous sommes » en nombre infini et que Dieu seul peut se faire une idée de » notre nombre. Les habitants répugnent à se battre parce qu'ils » s'attendent à une capitulation, ainsi que vous l'avez accordée » à tant d'autres, ils redoutent la mort et tiennent à la vie, » mais si une fois la mort est inévitable, j'en jure par le Dieu » qui nous entend, nous tuerons nos femmes et nos enfants, » nous brûlerons nos richesses, nous ne vous laisserons pas un » écu ; vous ne trouverez plus de femmes à réduire en esclavage, » d'hommes à mettre dans les fers : nous détruirons la chapelle » de la Sacra et la mosquée Alacsa avec tous les lieux saints ; » nous égorgerons tous les Musulmans au nombre de cinq » mille qui sont captifs dans nos murs, nous ne laisserons pas » une seule bête de somme en vie ; nous sortirons contre vous, » nous nous battrons en gens qui défendent leur vie ; pour un » de nous qui périra il en tombera plusieurs des vôtres ; nous

» mourrons libres ou nous triompherons avec gloire. » Saladin, frappé d'une contenance aussi fière, consulta ses émirs qui furent alors d'avis d'accorder la capitulation : il fut convenu avec les Chrétiens, que chaque homme de la ville, riche ou pauvre, donnerait pour sa rançon dix pièces d'or, les femmes cinq et les enfants de l'un et l'autre sexe, deux : un délai de quarante jours fut accordé pour le paiement de ce tribut ; passé ce terme, tous ceux qui ne se seraient pas acquittés devaient être considérés comme esclaves ; au contraire, en payant le tribut, on était sur-le-champ libre et l'on pouvait se retirer où l'on voulait. A l'égard des pauvres de la ville, dont le nombre fut fixé approximativement à dix-huit mille, Balian s'obligea à payer pour eux trente mille pièces d'or. Tout étant ainsi convenu, la ville sainte ouvrit ses portes et l'étendard musulman fut arboré sur ses murs : on était alors au vendredi 24 de Regeb (commencement d'octobre 1187).

En 1192, lorsque Richard Cœur-de-Lion, forcé par les circonstances de renoncer définitivement à l'espoir de reconquérir Jérusalem, ne songea plus qu'aux moyens de faire la paix avec Saladin et à préparer son départ, on eut encore recours à l'expérience de Balian d'Ibelin, estimé du Sultan autant que des Chrétiens depuis sa défense et sa belle capitulation de Jérusalem.

Balian II d'Ibelin laissa quatre enfants qu'il avait eus de son mariage avec Marie Comnène ; l'aîné, Jean Ier d'Ibelin, fut connu plus tard sous le nom de sire de Beyrouth, le second, Philippe d'Ibelin, devint régent du royaume de Chypre ; de ses deux filles, Héloïse et Marguerite, la première épousa successivement Renaud de Sidon et Guy de Montfort, la seconde fut mariée à Gautier de Césarée, connétable de Chypre.

Balian II d'Ibelin vivait encore en 1206.

JEAN Ier D'IBELIN, DIT LE SIRE DE BEYROUTH.

C'est un grand et beau caractère que celui de Jean Ier d'Ibelin ; tant qu'il vécut, il fut la force qui soutint le royaume de Chypre et ce qui restait aux Chrétiens du royaume de Jérusalem. Chef d'armée habile, orateur éloquent, il avait en outre, par une étude suivie des lois qui régissaient les royaumes d'Outre-Mer, acquis une grande connaissance du droit féodal, connaissance qu'il transmit à son neveu le comte de Jaffa et d'Ascalon,

l'auteur du livre des Assises de Jérusalem, auquel il prépara ainsi les voies.

Fils aîné de Balian II, Jean d'Ibelin épousa Mélissende d'Arsur, dont il eut cinq fils et une fille. Lorsque Amaury Ier, roi de Chypre, et devenu, en 1198, roi de Jérusalem par son mariage avec Isabelle, eut repris Beyrouth aux Musulmans, il donna cette ville en fief à son beau-frère Jean d'Ibelin, qui dès lors prit le titre de sire de Beyrouth.

Les couronnes de Chypre et de Jérusalem, réunies sur la tête d'Amaury de Lusignan, furent séparées à sa mort (1205). Isabelle, restée reine de Jérusalem, associa au pouvoir en qualité de Baile son frère Jean d'Ibelin : Isabelle étant morte elle-même peu de temps après son mari, le sire de Beyrouth conserva, au nom de Marie de Montferrat, âgée de treize ans au décès de sa mère, le bailage qui devint une régence ordinaire.

En Chypre, le successeur d'Amaury, Hugues, était mort en 1216, laissant un fils nommé Henri, âgé de neuf mois seulement. La reine Alix de Champagne, reconnue tutrice de l'enfant pour tout le temps de la minorité, abandonna la direction effective du gouvernement à ses oncles Philippe et Jean d'Ibelin. C'est particulièrement pendant cette minorité que le sire de Beyrouth eut à mettre en œuvre toutes les ressources que lui fournissaient une intelligence supérieure, une fermeté indomptable et l'influence que par son noble caractère il avait su mériter dans les deux royaumes; obligé de lutter à la fois contre les Musulmans et contre l'empereur d'Allemagne Frédéric II, il sut maintenir et faire triompher les droits de son neveu le roi Henri. M. de Mas-Latrie, dans son histoire de Chypre, nous donne un récit émouvant de ces résistances du sire de Beyrouth contre Frédéric II. « Lorsque l'Empereur eut épousé Isabelle de » Brienne et pris le titre de roi de Jérusalem en dépouillant son » beau-père, les princes d'Ibelin, alarmés pour leur neveu et » pupille, par suite des prétentions que Frédéric faisait pressentir » à la suzeraineté du royaume de Chypre, firent couronner le » roi Henri bien qu'il n'eût encore que dix ans : l'Empereur en » témoigna son extrême mécontentement et écrivit à la reine » Alix, à Jean et à Philippe d'Ibelin, les appelant respectueuse- » ment ses oncles, mais se plaignant en termes amers, de la » résolution qu'ils avaient prise à son insu et à son détriment. » Les d'Ibelin surent résister à ses instances et à ses menaces,

» se couvrant des prescriptions des assises de Jérusalem et forts » de leur influence dans les deux royaumes ; on voyait en eux » les représentants naturels des traditions et des droits qui » protégeaient l'existence des états d'Outre-Mer ; on se confiait » à leur prudence, à leur fermeté, et les chevaliers des deux » pays, sans savoir quels dangers l'avenir pouvait renfermer, » promettaient de suivre toujours leur direction.

» Frédéric, s'étant décidé à se rendre en Orient, arriva en » Chypre le 21 juillet 1228 ; il écrivit une lettre amicale à son » oncle de Beyrouth, lui annonçant son arrivée et son désir de » voir le roi son cousin et les seigneurs de sa cour.

» Les hommes-liges engageaient Ibelin à refuser une invita- » tion insidieuse, mais lui, cachant ses appréhensions, voulut ne » voir dans Frédéric que le chef d'une nouvelle croisade à » laquelle il fallait se dévouer sans arrière-pensée. « Je préfére- » rais la mort ou la captivité, disait-il, plutôt que de m'exposer à » nuire aux affaires du royaume de Jérusalem et au service de » Dieu. Nous irons tous auprès de l'Empereur et nous l'aiderons » dans sa grande entreprise. »

» La première entrevue de Frédéric et de Jean d'Ibelin fut » cordiale. L'Empereur manifesta beaucoup d'amitié au roi et » aux seigneurs de sa cour ; il fit appel à leur confiance et leur » demanda, comme première marque d'affection, de quitter en » son honneur, les longs vêtements qu'ils portaient encore pour » le deuil du régent Philippe d'Ibelin, il leur remit des cadeaux » et les convia le lendemain à un grand festin. Frédéric y occu- » pait un des bouts de la table, ayant à ses côtés son oncle Jean » d'Ibelin. Des hommes-d'armes entrèrent peu à peu dans la » salle et se rangèrent autour des convives ; les derniers mets » n'étaient pas encore enlevés, que l'Empereur se tournant vers » Ibelin, lui dit à haute voix : « Messire Jean, j'ai deux requêtes » à vous présenter ; si vous me les accordez gracieusement vous » vous en féliciterez et vous prouverez que vous êtes, comme » on le dit, un homme sage. La première chose que je demande » c'est le château de Beyrouth ; la seconde c'est que vous me » rendiez compte des revenus de la couronne de Chypre, depuis » dix ans que le roi Hugues est mort, et je vous jure, Messire » Jean, que si vous ne faites pas ce que je vous dis, vous êtes » retenu sur-le-champ prisonnier. »

» Ibelin se lève aussitôt et regardant l'Empereur avec une

» respectueuse assurance, il répondit lentement ainsi : « Sire,
» Beyrouth est mon fief; il m'a été donné par ma sœur la reine
» Isabelle, légitime héritière du royaume de Jérusalem, et par
» son mari le roi Amaury. Les Sarrasins avaient tellement
» ruiné le château, que le Temple et l'Hopital refusaient de l'oc-
» cuper, je l'ai mis dans le bel état où il se trouve aujourd'hui,
» avec l'aide des miens et sur les revenus de mes terres de
» Chypre; certes je le possède à bon titre, mais si Votre Majesté
» croit le contraire, la Cour du royaume de Jérusalem en dé-
» cidera. Quant aux revenus de la couronne de Chypre, la
» reine Alix, comme Baile, les a toujours perçus suivant nos
» coutumes, pour moi je n'en ai jamais rien reçu, et je suis
» prêt à le prouver devant la cour de Nicosie. Je n'ai plus rien
» à dire là dessus, seigneur, et par ma tête, ni la prison ni la
» mort ne me feraient changer. »

» Frédéric irrité se contint cependant, puis peu après, dans
» un moment d'impatience, il fit entendre des imprécations
» contre Jean d'Ibelin et s'écria en se rapprochant de lui :
» Messire Jean, on m'avait bien dit Outre-Mer que vous étiez
» un beau parleur et que vous saviez tenir en toute occasion
» des discours ornés et courtois; mais tout cela ne servira de
» rien contre ma volonté. » — « Et moi, Sire, j'avais entendu
» dire bien autre chose de Votre Majesté, mais je n'en ai rien
» voulu croire et je suis venu me présenter à vous malgré l'avis
» de tous les hommes-liges, parce qu'il s'agit avant tout du ser-
» vice de notre seigneur Jésus-Christ. »

Le roi de Chypre ne quitta plus l'Empereur qui se considérait comme investi de la tutelle; Ibelin s'éloigna suivi des hommes-liges et fut se renfermer dans le château de Dieu-d'Amour qu'il avait fait approvisionner. Au mois de février 1229, Frédéric II, pressé de retourner en Europe, fit la paix avec le Sultan d'Égypte et revint en Italie, laissant la régence de Jérusalem à des hommes dévoués et croyant avoir rétabli pour toujours l'ancienne suzeraineté impériale en Chypre. L'énergie et la persévérance d'Ibelin déjouèrent toutes ses prévisions; en moins d'une année, le sire de Beyrouth, aidé des chevaliers Chypriotes, après avoir battu les Impériaux, reprit toutes les places fortes de l'île et rendit la liberté au roi Henri.

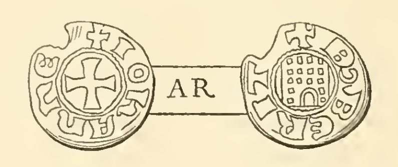
En 1230, Frédéric II envoya de nouvelles troupes, sous la conduite du maréchal de l'empire, Richard Filangieri, qui s'em-

para de la ville de Beyrouth, mais le château put résister et Jean d'Ibelin y fit passer cent hommes d'armes, commandés par son propre fils. Au moment où il venait de quitter l'armée pour chercher des secours et augmenter des moyens d'attaque contre les assiégeants, les Chypriotes se laissèrent surprendre par les Impériaux à Casal-Imbert et furent mis en déroute, malgré la défense héroïque des fils de Jean d'Ibelin et de son neveu, qui fut plus tard le comte de Jaffa. Richard Filangieri, profitant de l'abbattement de ses ennemis, fit passer en Chypre un corps d'armée.

Dans cette circonstance désastreuse, les d'Ibelin vendirent leurs biens pour acheter des chevaux et des armes. Battues à Ingredi en juin 1232, les troupes de Frédéric II furent complètement chassées de l'île de Chypre l'année suivante.

Jean Ier d'Ibelin, connu dans l'histoire sous le nom de vieux sire de Beyrouth, mourut en 1236 d'une chute de cheval. Son fils aîné, Balian III d'Ibelin, continua à défendre les droits des barons d'Outre-Mer et s'empara en 1243 de la ville de Tyr, dernier point d'appui que les Impériaux eussent conservé en Orient.

La famille d'Ibelin a eu ses ateliers monétaires et c'est au vieux sire de Beyrouth qu'est attribué un denier reproduit par M. de Saulcy dans sa numismatique des croisades. Ce denier, tiré du cabinet de M. Reichel à Saint-Pétersbourg, est décrit de la manière suivante : IOANNES entre deux grenetis, dans le champ une croix pattée. Au revers : D'BERITO, dans le champ un édifice crénelé.



JEAN D'IBELIN, COMTE DE JAFFA ET D'ASCALON,

Auteur du *Livre des Assises de Jérusalem.*

Jean d'Ibelin, comte de Jaffa et d'Ascalon, était fils de Philippe d'Ibelin, le régent de Chypre, et naquit en 1215; il prit part,

encore fort jeune, aux négociations qui avaient pour objet de régler l'administration du royaume de Jérusalem pendant la minorité de Conrad, fils de l'empereur Frédéric II, et à la guerre que sa maison soutint contre ce monarque. Il assista au siége de Beyrouth occupé alors par les Impériaux et donna des preuves d'un grand courage à la déroute de Casal-Imbert. Après la bataille de Nicosie, on le voit poursuivre l'avant-garde de l'armée Lombarde qui était allée assiéger Gastria et la faire prisonnière. Ce fut à la suite de cette guerre, peu de temps après la mort de Gautier de Brienne (1244), que le comté de Jaffa, avec ses dépendances d'Ascalon et de Rama, lui fut donné par le roi Henri de Chypre, devenu régent et en réalité souverain du royaume de Jérusalem.

En 1249, le comte de Jaffa se joignit à l'armée de saint Louis sous les murs de Damiette. « Ce fut, dit Joinville, celui qui le » plus noblement arriva. Sa galère était toute peinte en dedans » et en dehors des écussons de ses armes, d'or à une croix » de gueule pattée. Il avait bien trois cents rameurs, et à côté » de chaque rameur, était un écu de ses armes avec un panon- » ceau ou bannière portant ses armes brodées en or; quand la » galère s'avançait, il semblait qu'elle volait sur les eaux et on » croyait entendre le tonnerre gronder au bruit que faisaient » les banderolles, les timballes, les tambours et les cors sarra- » sinois de ceux qui la montaient. »

Lorsque saint Louis eut été délivré, Jean d'Ibelin reçut à Jaffa ce prince qui fit réparer le château de la ville et mit lui-même la main aux travaux. Le reste de la vie du comte de Jaffa s'écoula dans l'étude et la pratique des lois d'Outre-Mer, qu'il avait étudiées sous son oncle, le vieux sire de Beyrouth, et sous Philippe de Navarre, dont il développa et reproduisit l'ouvrage. Vers 1250, on le voit préparer le mariage de la fille d'Haiton, roi d'Arménie, son cousin, avec Julien de Sidon. Au mois de janvier 1256, il donna aux Hospitaliers cinquante charrues de terre afin de les indemniser des dépenses qu'ils avaient faites pour défendre la ville d'Ascalon, et il leur fit don en outre, le 2 février de la même année, de quatorze villages situés dans le territoire d'Ascalon. Sanudo fixe la mort du comte de Jaffa au mois de décembre 1266: il fut enterré dans l'église des dominicains de Nicosie, lieu de sépulture de sa famille. Voici le portrait que nous en donne l'auteur de l'histoire de Chypre :

« Par sa fortune, son expérience politique, sa connaissance
» parfaite de la constitution des assises, que sa bravoure et son
» talent avaient aidé à défendre sur les champs de bataille et
» dans les cours de justice, le comte d'Ibelin était un des hommes
» les plus considérables des deux royaumes. Jean d'Ibelin qui,
» dans l'histoire, a effacé le souvenir de son oncle Jean, pre-
» mier du nom, le vieux et énergique sire de Beyrouth, est
» surtout célèbre par son traité concernant les coutumes et le
» régime politique importés par les Francs en Orient. Il donna
» à sa composition le titre de *Livre des Assises des royaumes de*
» *Jérusalem et de Chypre*. Cet ouvrage, le plus précieux monu-
» ment de droit féodal du Moyen-Age qui existe, fut d'abord
» invoqué avec réserve dans les tribunaux d'Orient, tant on
» craignait de gêner, même par un écrit dépourvu de carac-
» tère public, la liberté d'interprétation des cours judiciaires;
» mais la déférence attachée au nom du comte de Jaffa, la pré-
» cision et la commodité des règles qu'il avait réunies dans son
» livre sous forme de solutions touchant les questions les plus
» importantes et les plus usuelles de la vie féodale, donnèrent
» une prompte notoriété à l'ouvrage et fondèrent son autorité.
» Les avantages d'un semblable recueil furent surtout appréciés
» dans le royaume de Chypre, à mesure que la paix et l'aisance
» générale modifièrent les habitudes militaires de la noblesse.

» Pour éviter des discussions de principes devenus laborieuses
» et de moins en moins accessibles à la généralité des feuda-
» taires, les chevaliers de Nicosie s'accoutumèrent à s'en ré-
» férer à l'avis du comte de Jaffa; sa décision fixait l'usage et
» prévalait toujours en cas de doute ou de partage. L'ensemble
» de sa doctrine devint peu à peu la jurisprudence et, par le
» fait même, la législation du royaume. La sanction légale
» manquait seule à ce que le temps avait consacré, quand, en
» 1369, à l'avénement du roi Pierre II, on prit le sage et in-
» dispensable parti de donner force de loi à ce commentaire
» toujours écouté de la coutume du Pays. »

Vous le voyez, Messieurs, l'illustration de cette famille des Ibelin est très-grande, et il ne vous paraîtra peut-être pas sans intérêt de rechercher et de suivre les traces de son origine chartraine.

Les Chroniqueurs des Croisades et après eux Deguignes (histoire des Huns), Michaud et de Mas-Latrie donnent pour chef à la famille des Ibelin un Balian le Français, Balianz ou Beliens suivant Guillaume de Tyr, Belien suivant son continuateur, appelé encore Basran, père de Balian, par Ibn-Alatir. Ce premier des Ibelin, déjà d'un certain âge en 1143, était frère de Guilin ou Guirlim, comte de Chartres.

Quel peut être ce comte Guirlim dont le frère se nommait Balian ? Serait-ce un descendant de Thibault le Tricheur ? Je ne le pense pas, car lorsque les comtes de Chartres se rendaient en Terre-Sainte, ils comptaient parmi les principaux chefs de l'armée croisée; les historiens les suivaient pas à pas, eux et leur entourage, depuis leur départ jusqu'à leur retour ou à leur mort. Notre histoire chartraine, comme les chroniqueurs d'Orient, nous a laissé une indication claire et précise des faits et gestes du comte Étienne-Henri, et nous connaissons les noms de ses sept enfants qui sont : Guillaume, Thibault, Étienne, Henri, Eudes, Alix et Mahaut; nous savons de plus ce que chacun d'eux est devenu.

Faut-il attribuer à la famille du Puiset nos Balian d'Ibelin? mais ici encore l'analogie des noms nous fait défaut, et, comme dans le premier cas, l'on peut dire que les seigneurs du Puiset avaient assez d'importance pour que l'histoire de leurs pèlerinages nous soit restée, même dans ses détails les plus intimes. Ainsi, lorsqu'en 1133, Hugues IV du Puiset, fils d'Ébrard III, passa en Palestine, Guillaume de Tyr nous raconte que « sous » le règne de Baudoin du Bourg, un homme noble et puissant » parmi les siens, Hugues du Puiset, de l'évêché d'Orléans, se » mit en route avec sa femme Mamilie pour aller faire ses dévo- » tions à Jérusalem; sa femme était grosse au moment de son » départ, elle accoucha dans la Pouille, et comme l'enfant était » trop jeune pour supporter un tel voyage, son père l'envoya » au seigneur Boémond, son parent, puis il passa la mer et ar- » riva auprès du roi Baudoin qui était aussi son proche parent. » Le roi aussitôt après, lui donna la ville de Joppé (Jaffa), mais » peu de temps ensuite, le seigneur Hugues mourut dans cette » même ville.

» Lorsque son fils, qui avait été laissé en Italie, fut parvenu à » l'âge de puberté, il vint réclamer l'héritage de son père qui » lui fut concédé.

» Quelques années plus tard, le comte de Joppé se révolta
» contre Foulques, roi de Jérusalem. Le roi convoqua aussitôt
» toutes ses troupes et alla mettre le siège devant Joppé. Quel-
» ques-uns des fidèles du comte enfermés avec lui, tels que
» Balian le François et beaucoup d'autres remplis de la crainte
» du seigneur, voyant que le comte était entièrement déterminé
» à pousser jusqu'au bout, allèrent se réunir au roi. Le comte
» fut banni du royaume pour trois ans; il se réfugia dans la
» Pouille, où Roger lui donna le comté de Gargano; mais le
» jeune homme mourut de mort prématurée, sans avoir pu
» rentrer dans le royaume de Jérusalem. »

J'ai donc raison de dire que pour des personnages de l'importance des seigneurs du Puiset, l'histoire abonde en détails, et de plus vous avez pu remarquer la présence à Jaffa de Balian le François, qui, comme étant d'origine chartraine, se rapprochait d'un compatriote, mais pour lequel rien ne vient indiquer une parenté que Guillaume de Tyr eût certainement fait valoir dans cette occasion, si elle avait existé.

C'est donc dans un rang moins élevé qu'il nous faut chercher l'origine des Ibelin. Notre cité possédait encore une famille dont les membres prenaient le titre de vicomtes de Chartres, c'est la famille de nos vidames.

Après la mort de Guerry, vidame de Chartres de 1079 à 1088, sa veuve Hélisende épousa Barthélemy Boël ou Bodel ou Boileauë, qui prit le titre de vidame. La vidamesse Hélisende avait eu de son premier mariage Hugues II, vidame de 1089 à 1100; Etienne, qui fut patriarche de Jérusalem, et une fille, Elisabeth, épouse de Guillaume Ier, vidame de Chartres de 1114 à 1130.

Lors du siége d'Antioche (1098), le premier croisé qui escalada les murs de la ville fut Foucher Boël (*Carnotensis*), beau-frère de la vidamesse Hélisende. Ce trait de courage n'était pas un fait unique dans la vie de Foucher Boël. M. de Lépinois (*Histoire de Chartres*, t. Ier, p. 74), nous l'indique parmi les chevaliers établis en Pouille et en Calabre, où déjà, avant de partir pour la croisade, il avait acquis une certaine célébrité.

« Boémond, prince de Tarente et fils de Robert Guiscard,
» nous dit Guillaume de Tyr, avait réuni dans son camp des
» hommes nobles et puissants pour la plupart, tant de l'Italie
» que des autres provinces; nous avons conservé une partie de
» leurs noms pour en perpétuer la mémoire : Tancrède, fils

» du marquis Guillaume; Richard, prince de Salerne; Ranulfe, » frère de Richard : Robert de Hanse ; Hermann de Cani ; Ro- » bert de Sourdeval ; Robert, fils de Tristan ; Honfroi, fils de » Rodolphe ; Richard, fils du comte Ranulfe : le comte de Ro- » sinolo avec ses frères ; Boële de Chartres ; Albered de Cag- » nano et Honfroy de Montaigu ; tous ces chevaliers suivant » la bannière de Boëmond arrivèrent à la ville de Césarée. »

Un autre membre de la famille de nos vidames était appelé à une haute position en Orient, c'était Etienne, second fils de la vidamesse Hélisende et de Guerry son premier époux.

C'est encore à Guillaume de Tyr que j'emprunte la chronique relative à Etienne de Chartres.

» Cette même année (1128), le seigneur Gormond, patriarche » de Jérusalem de précieuse mémoire, se trouvant dans le canton » de Sidon, tomba dangereusement malade et fut transporté à » Sidon ; là, son mal augmentant de plus en plus, il entra dans » la voie de toute chair, après avoir gouverné pendant dix ans » à peu près l'église de Jérusalem. Il eut pour successeur un » homme noble selon la chair, mais beaucoup plus noble encore » par sa vie et par ses mœurs, nommé Etienne, abbé de Saint- » Jean-de-la-Vallée, monastère situé près de la ville de Chartres ; » lui-même était originaire de cette ville et cousin du roi Bau- » doin (du Bourg). D'abord il avait appartenu à l'ordre de la » chevalerie et avait été vicomte de la même ville avant l'époque » de sa profession, puis, renonçant au siècle, il prit l'habit reli- » gieux dans le couvent que j'ai nommé et fut plus tard, en » récompense de son mérite, élevé à la dignité de chef de cette » église. Dans sa jeunesse, il avait reçu une instruction conve- » nable et étudié les sciences libérales. Il était venu à Jérusalem » pour y faire ses prières et ses dévotions et y demeurait encore » attendant une occasion de repasser en France, lorsqu'après » les obsèques du patriarche Gormond et tandis que le clergé et » le peuple délibéraient sur l'élection d'un nouveau pasteur, il » se trouva tout à coup appelé à ce siège par les vœux unanimes » des habitants. Aussitôt qu'il eut été consacré, le patriarche » suscita au roi de sérieuses difficultés, il soutint que la ville » de Joppé lui appartenait de droit ainsi que l'église de la Sainte- » Résurrection, et qu'en vertu des mêmes droits, la cité sainte » elle-même devait revenir à l'église après la prise d'Ascalon. » Etienne avait de la magnificence, il était ferme dans ses

» volontés, honorable dans sa conduite et ardent à poursuivre
» ses droits. Il en résulta une grave et prompte inimitié entre
» lui et le roi, mais une mort prématurée, dit-on, vint y mettre
» bientôt un terme; avant la fin de la seconde année de son
» patriarchat, Etienne subit la loi commune. Quelques personnes
» pensent qu'il mourut par le poison, mais nous ne savons rien
» de certain à ce sujet; on assure cependant que tandis qu'il
» était sur son lit de mort, le roi étant venu le visiter et lui ayant
» demandé comment il se trouvait, le patriarche lui répondit :
» Nous sommes maintenant, seigneur roi, dans l'état que vous
» avez voulu. »

Ainsi, du commencement des croisades (1096) à l'époque de 1131, par deux de ses membres, la famille de nos vidames avait su conquérir une grande influence en Orient; n'est-il pas admissible et même probable, qu'elle a dû chercher à en tirer avantage? Le chef de la famille d'Ibelin, qui nous est donné comme un vieux guerrier à l'époque de 1143, doit être fils ou beau-frère de la vidamesse Hélisende, il peut être Foucher Boël lui-même, dont la valeur avait bien mérité une attribution dans le partage qui se fit des provinces conquises par les Croisés.

La concordance des dates, l'analogie des positions, la certitude du passage d'au moins deux membres de la famille en Orient; l'exclusion que je crois avoir démontrée nécessaire des descendants de Thibault le Tricheur et de Hugues du Puiset; tels sont les motifs qui me font espérer que des recherches, dirigées dans ce sens, nous permettront un jour d'assimiler avec certitude la famille des Ibelin à celles de nos vidames.

Pour la conformité absolue des noms, pouvons-nous l'exiger lorsqu'il s'agit de personnages du XIe ou du XIIe siècle? Nous, Chartrains et sans pour cela avoir besoin de traverser ni mers ni montagnes, n'avons-nous pas fait du four Boël, cet édifice de la famille des Vidames, le For-Boyau? Pourquoi exigerions-nous plus de fixité de la part des étrangers? Si nos historiens ne se sont pas fait faute, en traduisant les auteurs arabes, de modifier singulièrement les noms des hommes les plus célèbres; si nous avons fait de Salah-Eddin Saladin, de Timour-Lenk Tamerlan; les historiens arabes, à leur tour, n'avaient pas de motif pour nous épargner davantage, et cependant, on retrouve encore une grande analogie, surtout si l'on se reporte aux formes de l'alphabet arabe, entre les noms de Boïl, Boil ou Boileauë, et

celui de Balian, chef des Ibelin. Le nom de Guilin ou Guirlim donné au vicomte de Chartres, contemporain et proche parent de Balian le Français, ne peut-il pas être la traduction de Guerry, ou bien de Guillaume, ce nom devenu presque héréditaire dans la famille de nos vidames. Le Musée de Chartres possède plusieurs médailles des rois normands de Sicile, Roger et Guillaume; appelés à gouverner une nombreuse population musulmane, ces princes ont frappé beaucoup de monnaies à légende arabe, et là, nous voyons avec certitude, le nom de Guillaume écrit Guililm, ce qui nous rapproche singulièrement des noms de Guilin et de Guirlim indiqués comme ceux du comte de Chartres, frère de Balian.

Permettez-moi, en terminant, d'invoquer encore à l'appui de ces faciles transformations du langage, conséquence nécessaire du mélange de nations auquel les croisades ont donné lieu, le témoignage d'un autre Foucher de Chartres, historien de la première croisade à laquelle il avait pris part. Né dans notre ville aux environs de 1059, il écrivait encore en 1127. Foucher de Chartres était parti avec Etienne, comte de Blois, et devint pendant la route chapelain de Baudoin Ier, d'abord comte d'Edesse ensuite roi de Jérusalem. Après l'élévation de Baudoin au trône il fut nommé chanoine du Saint-Sépulcre. C'est ce Foucher qui en parlant de lui-même nous dit : « nous avons déjà oublié les » lieux de notre naissance, déjà ils sont inconnus à plusieurs de » nous, ou du moins ils n'en entendent plus parler; tel d'entre » nous possède déjà en ce pays des maisons et des serviteurs » qui lui appartiennent comme par droit héréditaire; tel autre » a épousé une femme qui n'est point sa compatriote, une » Syrienne ou une Arménienne, ou même une Sarrasine qui a » reçu la grâce du baptême; tel autre a chez lui son gendre, ou » sa bru ou son beau-père ou son beau-fils; ils parlent diverses » langues et sont déjà tous parvenus à s'entendre, les idiômes » les plus différents sont maintenant communs à l'une et à » l'autre nation. »

Al. DE SAINT-LAUMER.

4 juin 1863.

FAMILLE DES BOEL.

Hélisende, vidamesse de Chartres,

épouse en premières noces

Guerry, vidame de Chartres de 1079 à 1088.

Enfants nés de ce mariage :

1. Hugues, vidame de Chartres en 1089.
2. Etienne, vidame de Chartres, puis abbé de Saint-Jean-en-Vallée. Patriarche de Jérusalem de 1129 à 1131, époque de sa mort; il était parent du roi Baudoin de Jérusalem.
3. Elisabeth épouse Guillaume Ier, vidame de Chartres en 1114.
   - Guillaume II de Ferrière, vidame de Chartres.
4. Loreta.

épouse en deuxièmes noces

Barthélemy Boël, qui prit le titre de vidame de Chartres et était frère de Foucher Boël, le héros du siége d'Antioche.

Enfants nés de ce mariage :

Girard Boël, décédé vers 1160,

dont

- Legarde Boël épouse Yves II d'Illiers; vivait en 1151,
  dont
  - Guillaume d'Illiers épouse Adeline,
    dont
    - Geoffroy d'Illiers.
- Hermengarde Boël épouse Renaud II de Ouarville,
  dont
  - Geoffroy d'Ouarville, chanoine de Chartres, vivait en 1247.

BALIAN Ier,
dit le Français ou l'Ancien,
frère du comte Guirlim de Chartres, décédé en 1148 ou 1149, avait épouse
Helvis ou Héloïse, fille de Baudoin de Rama, sœur de mère de Philippe de Naplouse,

dont :

1° Balian II d'Ibelin, dit le Jeune, épouse Marie Comnène, reine de Jérusalem, veuve d'Amaury Ier. Vivait encore en 1206.

Dont :

1° Jean Ier d'Ibelin, dit le Vieux, sire de Beyrouth, épouse Mélissende d'Arsur ou de Tyr. — Décédé en 1236.

Dont :

(*Voir à la page suivante.*)

2° Philippe d'Ibelin, baile ou régent de Chypre, épouse Alix de Montbéliard. — Décédé en 1227. — Père de Jean d'Ibelin, comte de Jaffa et d'Ascalon, l'auteur du *Livre des Assises de Jérusalem* qui, né en 1215, mourut en décembre 1266.

3° Héloïse, dame de Saëte, épouse : 1° Renaud de Sidon : 2° en 1203, Guy de Montfort.

4° Marguerite d'Ibelin, épouse Gautier de Césarée, connétable de Chypre.

2° Hugues d'Ibelin, épouse Agnès, fille de Joscelin de Courtenay, comte d'Edesse, veuve du roi Amaury. Mort sans enfants.

3° Baudoin d'Ibelin, seigneur de Rama, épouse : 1° Aalis, fille de Grémont, sire du Baisan ; 2° Richeut, autre fille de Grémont.

Dont :

1° Thomassin d'Ibelin. — Mort jeune.

2° Echive d'Ibelin, épouse Amaury Ier de Lusignan, roi de Chypre. — Décédée en 1197.

Dont :

1° Hugues de Lusignan, successeur d'Amaury, né en 1195, mort en 1218.

2° Helvise de Lusignan, épouse : 1° Eudes de Dampierre; 2° Rupin, fils de Raimond III, comte de Tripoli.

3° Bourgogne de Lusignan, épouse : 1° Raimond VI, comte de Toulouse, dont elle se sépare ; 2° Gautier de Montbéliard.

Plus deux fils et une fille morts jeunes.

Jean Ier d'Ibelin, dit le Vieux, sire de Beyrouth.

- 1° Balian III d'Ibelin, sire de Beyrouth, connétable de Jérusalem, épouse Echive de Montbéliard, fille de l'ancien régent de Chypre et de Bourgogne. — Décédé en 1247.
  - 1° Jean II d'Ibelin, sire de Beyrouth, épouse Alix, fille du duc d'Athènes. Décédé en 1264.
    - 1° Isabelle d'Ibelin, épouse : 1° Hugues, roi de Chypre ; 2° Raimond l'Estrange ; 3° en 1277, Nicolas de Césarée ; 4° Guillaume Barlas. — Décédée sans enfants.
    - 2° Echive d'Ibelin, dame de Beyrouth, épouse : 1° Humfroy de Montfort ; 2° Guy, fils de Hugues III, roi de Chypre.
      - 1° Amaury de Montfort.
      - 2° Rupin de Montfort.
      - 3° Hugues de Lusignan.
      - 4° Isabelle de Lusignan.
      - Plus quatre enfants morts jeunes.
  - 2° Hugues d'Ibelin, épouse Marie, fille d'Echive, dame de Tibériade.
  - 3° Balian d'Ibelin. Mort jeune.
  - 4° Isabelle d'Ibelin, épouse Henri de Gibelet.
- 2° Baudoin d'Ibelin, sénéchal de Chypre et seigneur de Rama après la mort de son frère Hugues, épouse Alise, fille de Gautier du Baisan.
- 3° Hugues d'Ibelin, seigneur de Rama. Mort sans enfants.
- 4° Jean III d'Ibelin, seigneur d'Arsur et de Foggia, épouse Alix, fille de Rohars, seigneur de Kaiphas. Mort en 1258.
- 5° Guy d'Ibelin, connétable de Chypre, épouse Philippe, fille de Henri Barlais.
- 6° Isabelle d'Ibelin, religieuse.

NOTICE

SUR

JEHAN LE MAÇON

FONDEUR CHARTRAIN.

À l'œuvre on connoît l'artisan.
J. La Fontaine.

Suivant l'habitude, les biographes ne classent dans leur nomenclature des hommes illustres d'une province que ceux qui ont laissé des œuvres imprimées, qu'elle qu'en soit la valeur littéraire ou l'importance. L'artisan qui a découvert un procédé de fabrication, source de richesse pour son pays, l'artiste qui par son génie a contribué à faire fleurir les beaux arts, est quelquefois ignoré et laissé dans l'oubli. Quant aux littérateurs, même les plus infimes, le moindre feuillet de leur œuvre est conservé précieusement dans les bibliothèques; mais pour l'artiste, le creuset d'où est sorti son chef-d'œuvre en devient souvent le tombeau.

Nous venons ici exhumer de l'oubli le nom d'un concitoyen, nom qui, à peine connu des Chartrains, est pourtant, ainsi que celui de *Jehan de Beauce* [1], devenu célèbre parmi les illustrations

[1] Dans l'almanach *le Beauceron*, année 1856, nous avons publié une suite de documents entièrement inédits sur notre concitoyen *Jehan de Beauce*, le célèbre constructeur du *Clocher neuf* de notre cathédrale.

de la science. Parler de Jean le Maçon c'est parler de la fameuse cloche *Georges d'Amboise*. Sa biographie sera des plus incomplètes, vu l'absence de registre d'état civil, à l'époque où il vécut. Nous ne possédons qu'une pièce authentique qui nous certifie que cet artiste était Chartrain [1] et qu'il vivait à la fin du XVe siècle; nous n'avons aucuns détails sur sa filiation et sur sa jeunesse. Un Jehan le Maçon était greffier et tabellion pour le roi au bailliage de Chartres (1488-1501). Nicolas le Maçon docteur en médecine en 1544. Au XVIe siècle, le chapitre de Chartres compte trois de ses membres portant le même nom [2]; enfin Richard le Masson était chanoine de Rouen et concourut, le 21 août 1493, à l'élection de Georges d'Amboise, comme archevêque de Rouen.

L'art du fondeur exigeant les connaissances les plus variées et les plus précises, si l'on veut obtenir de bons résultats, on doit se demander quels pouvaient être, surtout au XVe siècle, les livres spéciaux et les maîtres capables d'initier à cette science, tant en pratique qu'en théorie, les élèves de cette époque? La composition des alliages ainsi que les procédés d'exécution des moules étaient réputés *secrets de famille*, c'étaient de véritables mystères industriels. Chartres a donc l'insigne honneur d'avoir, par la main d'un de ses enfants, coulé en bronze le morceau le plus colossal qui eût été produit jusqu'alors; et même, depuis la cloche *Georges d'Amboise*, une seule en France, l'aurait, dit-on, surpassée en poids, ce serait la *Non-Pareille*, fameux bourdon de la cathédrale de Mende [3].

Il faut que l'on sache que, jusqu'au XIIIe siècle, les cloches dépassaient rarement le poids de quatre mille livres; mais, à partir du XVe jusqu'au XVIIIe leur volume s'accroît de plus en

[1] D. Liron, dans sa *Bibliothèque Chartraine*, p. 132, dit, dans les quelques lignes qu'il lui consacre : « Jehan le Machon, natif de Chartres, fut un excellen » fondeur. »

[2] Jacques le Maçon, reçu chanoine le 24 février 1579; Eugène le Maçon, le 15 avril 1594, et François le Maçon, le 23 août 1603. Ces trois homonymes étaient l'aïeul, le père et le fils.

[3] François de la Rovère, évêque de Mende au XVIe siècle, aurait enrichi le grand clocher de sa cathédrale de deux bourdons; une de ces cloches appelée la *Non-Pareille* pesait *cinq cents quintaux* (25,000 kil.); son battant, qui existe encore, est de 2 m. 35 cent. de hauteur, sur une circonférence de 1 m. 10 à son nœud de percussion; mais la guerre civile du XVIe siècle la fit, en 1579, convertir en canons. (*La Cathéd. de Mende*, par l'abbé Bosse.)

plus. Si l'on en croit Bernier, dans son *Histoire de Blois*, en parlant des bienfaits de notre comte Thibault V, (1152-1191), et de son épouse Alix, ils auraient doté l'abbaye de la Magdelaine de Châteaudun, d'une grosse cloche, dont le poids aurait atteint 28,000 livres, sur laquelle se lisait cette inscription qui nous semble un peu apocryphe :

ICI · EST · LE · GROS · THIBAUD ·
QUI · A · PEINE · FUT · MONTE · EN · HAUT · [1]

Malheureusement Bernier et l'abbé Bordas, en citant ce chef-d'œuvre campanaire [2], ne nous en donnent aucune preuve évidente. L'on doit se tenir en garde contre la réputation souvent exagérée du poids de certaines cloches des siècles passés.

Nous allons consigner ici *in-extenso*, un document inédit et authentique [3] qui a servi de point de départ à nos recherches sur Jean le Maçon.

« Le lundi xiiij^e jour de décembre 1489.

» Jehan le Macon fondeur de cloches demeurant à Chartres, » Baille cède par eschange du jour de Saint-Jehan-Baptiste pro- » chain venant jusques a douze ans prochain après en suivant » et acompliz, a Martin Ryau, drapier demeurant à Chartres » en la paroisse de Saint Cernin [4], présent, pour lui et ses hoirs, » une maison couverte d'essaune [5], allée en icelle et jardin » derrierre en ung tenant, si comme tout se poursuit et com- » porte, assis audit lieu de Chartres, en ladite paroisse, juxte » la femme feu Michel Sane d'une part, abutant d'un bout a la » rue du Pillory et d'autre bout a l'alée des murs de la Ville [6].

[1] Il aurait été refondu et diminué de poids en 1418, moyennant 52 écus d'or, puis enfin détruit en 1522, ainsi que les autres cloches de l'église, par un incendie, causé par le feu du ciel.

[2] *Hist. de Blois*, in-4°, p. 212; — *Hist. du comté de Dunois*, t. I, p. 164.

[3] Registre du tabellionné du Bailliage de Chartres pour l'année 1489-1490, tenu par Robert Saillart.

[4] Saint-Saturnin. L'église était située où est actuellement la place Marceau.

[5] C'est-à-dire bois bardeau de chêne, lequel porte 33 cent. de hauteur sur environ 14 cent de largeur. Dans notre ville, jusqu'au XVIe siècle, une grande partie des maisons étaient ainsi couvertes; dans la Normandie on en trouve encore quelques traces.

[6] Nous pensons que ce doit être la maison sise rue du Pilori et faisant l'angle de la rue Regnier, construite en 1835, qui en occupe l'emplacement. Un censier nous indique : « 15 décembre 1507. Girart le Court, menuysier demeu-

» Pour et a l'encontre d'une autre maison couverte de tuille et
» ung petit jardin derrière si comme tout se poursuit et com-
» porte, assis à Chartres en la rue de la Croix aux Moynes, juxte
» les hoirs feu Thevenin le Vannier d'une part, et Vincent
» Mythouart d'autre bout, abutant d'un bout, au pavé du roy
» en ladite rue [1]. Cestz bail cession et par eschange faiz l'un
» contre l'autre ainsi que dit est, ainsi qu'il ensuit. C'est assavoir;
» que moyennant ledict eschange lesdictes parties seront tenues
» de paier et entretenir lesdictes maisons et héritaiges durant
» ledit temps, de cloustures et couvertures; C'est assavoir: ledit
» Jehan le Macon ladicte maison et héritaige par lui baillé audict
» Ryau et ledit Ryau ladicte maison et héritaige aussi par lui
» baillée audict Le Macon. Et en ce faisant ledit Jehan le Macon
» a reservé et retenu une porcion dudict jardin, le bout de
» devers lesditz murs jusques aux privées dicelui jardin, en
» laquelle porcion ledit Le Macon et ses ayans cause pourront,
» et quantes fois que bon leur semblera, tant pour fondre de
» son dict mestier que autrement, et pourront passer et rep-
» passer par ladite allée d'icelle maison, et ledit jardin, sans
» faire aucun domaige audict Ryau durant ledit temps de xij
» ans, et aussi par ledit eschange, icelui Martin Ryau sera tenu
» faire en sadicte maison assise en ladite rue de la Croix aux
» Moynes, dedans la Magdelaine prochain venant, ou plus tost,
» les édiffices qui en suivent; C'est assavoir, une cheminée bonne
» et convenable, et mectre a point le plancher du deuxiesme
» estaige d'icelle maison, et aussi ung appentiz tout prest, de-
» dans ledit temps; pour faire une estable a mectre le cheval
» dudict Le Macon durant ledit temps. Promect. oblig. etc.

Actuellement que nous avons démontré que ce célèbre fondeur avait une propriété et son domicile dans la ville de Chartres, nous allons faire connaître son œuvre capitale comme artisan, réunir en un faisceau, en les coordonnant, les versions souvent contradictoires, des nombreux auteurs Rouennais que nous avons consulté à ce sujet [2].

» rant à Chartres au carrefour du Pillory, paroisse St Saturnin, une maison et
» jardin, *juxte Grégoire le Maçon, prestre*, d'une part, et abutant aux murs
» de ville. »

[1] Ce serait, suivant nos recherches, la maison sise rue Marceau, nº 21.

[2] Voy. les historiens *Taillepied* (1588), *De la Pommeraye* (1686), *Farin* (1738), *Oursel* (1759), *Licquet* (1827), *Deville* (1823), *Fallue* (1850), etc.

Il est facile de croire que la mise en fusion, ainsi que le moulage de la cloche *Georges d'Amboise*, ne fut pas le coup d'essai de notre concitoyen; mais par quelle recommandation obtint-il auprès du Chapitre de Rouen, la préférence sur les fondeurs dès lors si nombreux dans la ville capitale de la Normandie?

Georges d'Amboise [1], Cardinal-Légat et Archevêque de Rouen, naquit en 1460, au château de Chaumont-sur-Loire [2], qui faisait partie, à cette date, du diocèse de Chartres. Doit-on supposer que ce serait cette circonstance qui fit donner la préférence à Jean le Maçon? Car, alors, des gens d'une même province ou d'un même diocèse se ralliaient entre eux: à cette époque, mieux que de nos jours, on se plaisait à aider et à encourager ses compatriotes.

Grâce à une seule ligne d'une écriture microscopique, tracée par la main du savant Souchet et que nous avons recueillie dans un manuscrit de la Bibliothèque de Chartres [3], nous avons été induit à croire que notre concitoyen ne dut sa principale recommandation auprès des Rouennais qu'à sa haute capacité précédemment expérimentée. Cette note manuscrite nous aura fait découvrir deux de ses chefs-d'œuvre industriels du plus haut mérite, enfantés par son intelligence, et qui ont illustré la sonnerie de notre cathédrale; nous voulons parler des cloches *Marie* et *Gabrielle*.

Voici la note de Souchet: « *Joannes Macon Carnotensis duo* » *ingentia signa seu campanas ex œre finxit Carnoti* 1501, » *Mariam et Gabrielam campanili seu turre œdis majoris ap-* » *ponendas.* »

C'est-à-dire que: Jean le Maçon chartrain, fondit à Chartres en 1501, deux monuments d'airain ou grosses cloches, savoir: Marie et Gabrielle, destinées à être suspendues dans le grand clocher ou Tour de l'église principale.

Dans nos notes sur la fonte des cloches de l'église de Chartres, nous trouvons que *Marie* fut fondue en 1388, suivant un marché

[1] Georges d'Amboise était fils de Pierre d'Amboise, il fut évêque de Montauban à l'âge de quatorze ans, puis archevêque de Narbonne; ensuite transféré au siége de Rouen, enfin cardinal et légat en France. Ministre du roi Louis XII, il mourut à Lyon le 5 mai 1510, âgé de cinquante ans. Il vint et fit son entrée à Chartres le 11 janvier 1502.

[2] Arrondissement de Blois (Loir-et-Cher).

[3] 5/E 60 bis, fol. 15 v°.

passé le 7 octobre à la Tour du Roi, entre Guiot, du Bourc-Sainte-Marie [1], saintier [2], et honnestes personnes Girart Grandin, Jehan de la Vessette et Anseau de Chantemelle, maistres de l'Œuvre de l'église Notre-Dame. Cette cloche devait « peser » 12,000 livres, pour la somme de soixante livres et un muy » de vin, et seront tenuz lesdis maistres de querir et admi- » nistrer toutes les choses à ce nécessaires à ce faire. » Puis, le 20 octobre 1467, par Nicolas Chastelain, Jehan Caradon et Gilles de la Vallée, dans l'église Saint-Nicolas du Cloître [3]. Puis encore, en 1498, le Chapitre ordonne que la cloche *Marie* occupant le clocher de pierre [4] étant cassée, sera descendue pour être refondue; et, en effet, suivant l'abbé Brillon, elle le fut dans la même église de Saint-Nicolas le 25 mai 1499 [5]. C'est bien là une des deux cloches indiquée par Souchet; son auteur est Jean le Maçon, elle était réputée peser 25,000 livres. Mais, malheureusement, le compte de l'Œuvre de l'Église, année 1506, f° 20, dit: « que *Marie* estant cassée, sera descendue et mise dans la » nef. » Où elle resta longtemps, car, elle ne fut refondue par un autre chartrain, *Pierre Noël,* que le vendredi 19 avril 1510; quoique le marché pour cette fonte eût été passé le 10 janvier 1507 (1508 n. st.), la cause de ce retard ne peut être attribuée qu'à l'incendie du *Clocher de plomb* qui eut lieu le 26 juillet 1506; alors, le Chapitre fut obligé de pourvoir à des dépenses plus urgentes; par ce fait, l'on voit que l'œuvre de Jean le Maçon ne fut pas de longue durée.

L'autre cloche *Gabrielle,* qui avait été fondue pour la première fois dans le cimetière Saint-Jérôme, le 27 septembre 1414, par

[1] Bourg-Sainte-Marie, arrondissement de Chaumont (Haute-Marne).

[2] Les Glossaires indiquent au mot *saintier*, serviteur d'Eglise et serf d'Eglise. Mais ici on doit entendre par ce mot, *fondeur de cloches;* attendu que nous possédons deux marchés passés au XV[e] siècle avec Naudin Bouchard, d'Orléans, pour fonte de cloches, et il y est qualifié de SAINTIER!

[3] Pendant la coulée du métail, on fit une procession; mais il fallut entailler le bas d'un pilier de la porte d'entrée pour faire sortir la cloche; le marché pour la fonte avait été arrêté à raison de 77 livres 5 sols, mais on rabattit 29 livres aux fondeurs parce qu'elle n'était pas du ton convenu.

[4] Le clocher construit en 1506, par Jehan de Beauce s'appelait précédemment à cette époque, le *Clocher de plomb*, à cause du métal dont il était recouvert.

[5] Au dernier feuillet du manuscrit n° 345 de la Biblioth de Chartres, on lit cette note : « *L'an mil iiij[c] iiij[xx] et dix neuf fut fondue la cloche de Marie le* » *lundi dix septiesme jour de may le lendemain de la Trinité.* » C'est évidemment une erreur, puisque cette année-là, la fête de la Trinité tombait le 26 mai!

Naudin Bouchard, fondeur d'Orléans, moyennant 450 livres, étant cassée, fut refondue le 1er juin 1434 par Estienne Brisbarre et Nicolas Sauteterre : elle pesait alors 12,436 livres; enfin elle le fut encore en 1498 par Jean le Maçon. Nous trouvons une ordonnance capitulaire ainsi conçue : « *Capitulum ordinavit suspendi campanam de Gabriel in campanili lapideo a parte seu de Latere Cambiorum.*

Cette dernière cloche résista jusqu'en 1793, époque où elle fut brisée pour être envoyée au creuset; elle n'avait pas été comprise dans la refonte générale des cloches de la cathédrale qui se fit en 1723. Elle portait à son bord, 5 pouces 6 lignes, et son diamètre était de 6 pieds 5 pouces; on estimait qu'elle pesait 15,000 livres.

Il nous tarde d'arriver à l'œuvre capitale qui fit la juste renommée et qui rendit impérissable le nom du fondeur chartrain Jehan le Maçon.

A la fin du XVe siècle, un certain zèle religieux se faisait remarquer dans toute la France: nous en trouvons le témoignage authentique dans les nombreuses églises qui furent édifiées ou amplifiées à cette époque, d'où date le style de la renaissance qui détrôna le style ogival ou gothique. A Rouen, s'édifiaient les églises de Saint-Maclou, de Saint-Herbland, la nef de Saint-Ouen et le clocher de Saint-Lô. La tour de Saint-Romain ornait seule alors la façade de l'église métropolitaine et l'effet en était disgracieux; l'archevêque Robert de Croismare en 1485, se mit en devoir de faire élever une tour parallèle. Pour suffire à la dépense, il employa en 1486, un moyen qui était usité dans tous les diocèses où se trouvaient des édifices d'une certaine importance à ériger [1]; c'est-à-dire qu'il sollicita et obtint du pape Innocent VIII, une bulle d'indulgence qui permettait à ceux qui contribueraient à cette construction d'*user de Beurre et de Lait, pendant le Carême, ainsi que les jours où cette sorte d'aliments était défendue;* ce qui fit appeler cette nouvelle tour, la *Tour de Beurre* [2]. L'œuvre languit un peu, faute d'argent, car, à la

[1] Le cardinal Georges d'Amboise, alors Légat à l'époque du sinistre du *Clocher de plomb* de l'église de Chartres (1506), publia des Indulgences pour ceux qui, par leur travail ou leurs bienfaits, concourraient à l'édification de la nouvelle pyramide et au rétablissement des cloches.

[2] La Cathédrale de Bourges dut également l'édification de sa grosse tour (1508) au même moyen, aussi l'appellation de *Tour de Beurre* lui fut-elle également appliquée. De nos jours des Loteries ont été organisées pour construire des

même époque, des sommes considérables étaient envoyées de France à Rome pour coopérer à la reconstruction de la basilique de Saint-Pierre.

Mais le cardinal d'Amboise qui venait d'être promu à l'archevêché de Rouen, donna une nouvelle impulsion aux travaux, et en 1497, il offrit de les faire terminer à ses frais, après avoir pris l'avis de ses maîtres maçons Nicolas Byard de Blois et Guillaume Senault, qu'il employait dès lors à l'érection de son Château de Gaillon [1].

Les registres capitulaires du Chapitre de Rouen font mention que, le 29 septembre 1500, le sieur Castignoles, trésorier du Cardinal d'Amboise, présenta audit Chapitre, de la part de son maître et pour l'usage de l'église, quantité d'ornements brodés en or, plus une somme de 2,015 ducats pour faire fondre, suivant l'intention du Prélat, *la plus grosse cloche qu'il serait possible de faire, afin qu'elle fût la plus belle du royaume* et pour être placée dans la tour neuve. Le Chapitre se mit en devoir de remplir l'intention du Cardinal. Un marché fut conclu avec Jehan le Maçon, pour fondre une cloche qui serait du poids de 42,000 livres ou environ. L'emplacement pour opérer la fusion fut désigné à Rouen, au bas de la Tour neuve dans la Cour d'Albane, et non pas dans la cour de l'hôtel de Cluny à Paris [2]. Le moule se fabriquait ainsi que les fourneaux, quand des personnes expérimentées, redoutant un résultat funeste pour la solidité de la *Tour de Beurre*, lorsqu'on voudrait sus-

sanctuaires ou des édifices publics : ce n'est pas le zèle religieux de notre siècle qui fit le succès de ces sortes d'entreprises, mais bien la maladie de notre époque, l'or qui était offert en prime !

[1] Cette tour ne fut entièrement achevée qu'en 1507; elle porte de hauteur 75 mètres.

[2] Ici se présente une singulière contradiction à l'égard du lieu où fut fondue la cloche *Georges d'Amboise;* voici ce qu'on lit dans le *Catalogue du musée de Cluny* (Paris, 1857), p. 14 : « Les bâtiments du rez-de-chaussée de l'aile » gauche renfermaient les cuisines et les offices de l'hôtel. Auprès de cette par- » tie de l'édifice, *on aperçoit, tracée sur le mur, la circonférence de la fa-* » *meuse cloche appelée Georges d'Amboise, destinée à la cathédrale de Rouen* » *et coulée en fonte dans la cour de l'hôtel de Cluny.* »

Voulant avoir le dernier mot de ce fait, nous avons été explorer l'endroit indiqué, et en effet, dans la cour, sur le mur de clôture de la rue des Mathurins-Saint-Jacques, se voit tracé et gravé en creux dans la pierre, un grand cercle que nous avons mesuré; il porte de diamètre *quatre mètres cinq centimètres.* Evidemment, tant pour l'emplacement choisi que pour l'amplitude de ce cercle, il est impossible de soutenir la véracité de cette légende archéologique.

pendre, dans son beffroy, un bourdon d'un poids si colossal, transmirent leurs réflexions au Chapitre. Les chanoines déférèrent à ce prudent avis et, dans leur assemblée capitulaire du 4 mai 1501, il fut décidé, pour la raison ci-dessus spécifiée, que le premier moule commencé serait rompu, et le fondeur indemnisé de son travail; que la nouvelle cloche à fondre serait seulement du poids de trente-deux milliers ou environ, et qu'à cette condition elle serait encore la plus grosse du royaume. Jean le Maçon se soumit péniblement à exécuter la nouvelle décision du Chapitre, décision qui enlevait à son œuvre une partie de sa valeur artistique en la rendant plus facile à exécuter; aussi nous verrons comment il éluda cette dernière décision en dépassant notablement le poids demandé.

Le 30 juillet, Jean le Maçon donna avis au Chapitre que le nouveau moule était terminé, que les fourneaux étaient prêts et que le métal convenable pour la fusion était rendu à pied d'œuvre en quantité suffisante; aussi, le même jour, une délibération capitulaire fut prise à ce sujet, il fut résolu que, le lundi 2 août suivant : « La cloche serait fondue dans la soirée, que » le matin il serait fait une procession autour de l'église et de » l'Archevêché, puis qu'une messe de Notre-Dame serait célébrée » dans la nef de l'église après prime, afin d'implorer l'assistance » divine pour l'heureux succez de cette fonte, et qu'au signal » convenu que le fondeur donneroit, après l'achèvement de l'ou» vrage, l'on entonneroit le cantique *Te Deum laudamus* avec » l'orgue, la musique et le son des autres cloches, en action de » grâces et pour signe de la joye publique. » Ce programme fut exécuté dans toutes ses parties: ce chef-d'œuvre de fonte était terminé et réussi le 2 août à huit heures du soir, aux acclamations de tout le clergé de la ville et d'une grande partie de la population Rouennaise qui avait voulu être témoin oculaire de cette opération si prodigieuse pour cette époque [1].

Jean le Maçon avait sciemment dépassé le poids de la cloche, car, d'après ses calculs, le moule avait été fait et disposé pour une cloche devant peser trente-six milliers, comme le constate l'inscription qu'il mit sur son œuvre. Elle avait de dimensions, suivant le P. Mersenne qui l'avait mesurée [2], huit pieds quatre

[1] Cette cloche formait un produit de deux mètres cubes de métail !

[2] Suivant les historiens Taillepied et De la Pommeraye, elle mesurait dix pieds de diamètre, dix pieds de hauteur et un pied d'épaisseur.

pouces de diamètre (2 m. 71 c.) neuf pieds deux pouces de hauteur (2 m. 98 c.) compris les anses et huit pouces six lignes d'épaisseur (0 m. 23 c.) à son bord [1].

Elle portait en relief et en lettres gothiques, deux inscriptions, l'une en français et l'autre en latin dont voici la reproduction.

Je suis nommee George d'Amboise
Qui bien trente six mille poise
Et cil qui bien me poisera
Quarante mille y trouvera.

Puis au-dessous :

Ipsa ego sum quamvis sonitu venerata tonanti.
Prima est auctori gloria danda meo.
Namque ter et denis cum ternis millibus oeris
Obtulit hoec vero dona dicata deo.
Scilicet Ambrosius qui sancta Georgius arma.
Cunctaque francigenis tractat habenda viris
Rhotomagum tanto foelix antistite gaudet,
Cum sit Cardinei gloria summa chori.
Anno à natali Christi millesimo quingentesimo primo,
Regnante Ludovico duodecimo francorum rege.

Jehan le Macon demourant a Chartres ma faicte.

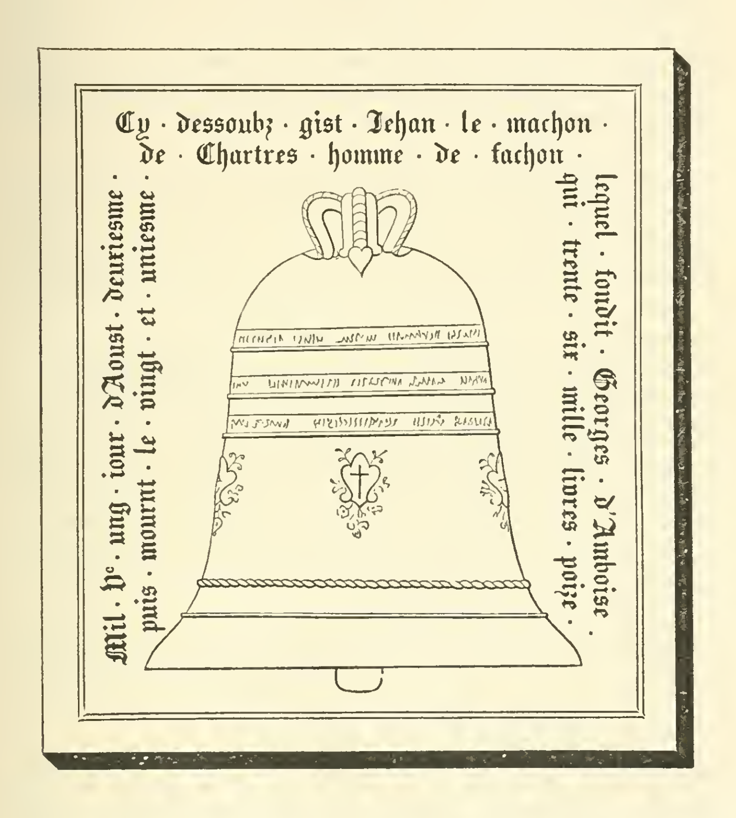
La fonte avait parfaitement réussi, mais la Providence ne voulut pas que notre artiste chartrain pût voir son chef-d'œuvre suspendu et se balancer au sommet de la *Tour de Beurre*. Voici ce que dit frère Taillepied à ce sujet. « Ledit Iean le Machon ne » la veid iamais sonner; car il auoit si très grand peur de faillir » a vn tel vaisseau, que quant il eut fait, de ioye qu'il en eut, » il ne vesquit après qu'il l'eust fonduë, que vingt six iours. Et » fut enterré en la nef de Nostre Dame » [2]. Quoique la cause de cette mort puisse paraître étrange, l'antiquité nous offre des exemples de ce genre, où l'émotion causée par une grande joie

[1] On appelle ainsi l'endroit où frappe le battant.

[2] *Recveil des Antiqvitez et singvlaritez de la ville de Roven*, par Fr.-N. Taillepied. (Rouen, Martin, 1588.)

devint funeste à d'illustres personnages. Parmi les plus célèbres nous citerons Sophocle, Denis-le-Tyran, Talva, le Pape Léon X, etc., peut-être aussi cette mort n'est-elle due qu'à l'excès de travail que cette fonte occasionna à Jean le Maçon.

Et en effet jusqu'à la fin du dernier siècle, dans le bas de la nef de la cathédrale de Rouen, se voyait gravé sur une simple pierre formant le dallage de l'église, ce dessin et cette inscription!



Le 4 septembre 1501, le Chapitre décida que la cloche serait montée et enhunée au beffroi de la tour le plus tôt possible, mais une grave difficulté surgissait, par suite du décès du fondeur, attendu que, suivant l'usage, et ainsi qu'il était toujours spécifié dans les marchés de fonte de cloches, le fondeur était obligé, à ses risques et périls, de diriger les ouvriers chargés de l'élé-

vation et suspension dans le lieu à ce destiné. Le charpentier de l'église métropolitaine fut chargé, par suite du décès de Jean le Maçon, de cette opération difficile. Celui-ci refusa d'abord à cause du poids extraordinaire de cette cloche; mais il fut stipulé à son égard qu'il ne serait responsable d'aucuns dommages en cas d'accidents; elle fut montée et placée le 9 octobre, sans aucune avarie, et occupant seule la *Tour de Beurre* [1].

On prit ensuite l'avis des artisans les plus experts pour la faire sonner facilement à la prochaine arrivée du Cardinal d'Amboise. Un battant du poids de 710 livres [2] lui fut adapté, quatre roues et autant de cables y furent aussi attachés, mais on n'obtint qu'une sonnerie imparfaite, quoiqu'il y eût seize hommes pour la mettre en branle.

Le 19 janvier 1502, le Chapitre délibéra sur l'avis qui lui était donné que le Cardinal d'Amboise, Légat à *Latere,* devait faire son entrée à Rouen le 21 dudit mois; il était chargé de publier à Rouen un Jubilé spécial pour ce diocèse. On décida alors que la grosse cloche donnée et nommée par le Cardinal, serait mise en branle pour la première fois, à l'occasion de son arrivée, c'est-à-dire, que l'on sonnerait d'abord cette cloche seule dès que l'on apercevrait son cortége dans la plaine; ensuite, que la cloche d'*Estouteville* saluerait son entrée dans la ville et puis les dix autres cloches de la tour Saint-Romain seraient mises à l'unisson, lors de son entrée dans l'église; ce programme fut ponctuellement exécuté, l'immense population normande qui était accourue de toute la province pour l'ouverture du Jubilé, fut émerveillée et ravie en entendant la puissante vibration du chef-d'œuvre de Jean le Maçon.

Augustin Le Prevost de Brevannes, Doyen de l'Église de Chartres [3] et ami de Philippe des Portes, notre concitoyen, fit en

[1] La tour de Saint-Romain contenait onze cloches !

[2] Le 24 octobre 1508 un nouveau battant du poids de 1,360 livres remplaça celui qui venait d'être brisé, et en 1733, le jour de l'Assomption, ce dernier fut également rompu. On ne le remplaça que le 14 février 1735; celui-ci, forgé par Friand, habile serrurier de Rouen, pesait 1,878 livres ! Il portait 6 pieds 8 pouces de hauteur et 4 pieds 9 pouces de circonférence au nœud de percussion, et coûta 3,000 livres !!! (Voyez *Ephémérides Normandes*, t. 1, p. 118.)

[3] Reçu chanoine le 13 mars 1557, Archidiacre de l'inserais le 24 octobre 1597, Doyen le 11 janvier 1600, il décéda le 18 avril 1606. Il fut remplacé dans son décanat par Robert Boëtte. Il était frère de Charles et oncle de Paul Le Prévost, tous deux chanoines de Chartres, et étaient d'origine normande.

l'honneur de la cloche Georges d'Amboise et de son illustre donateur, le distique chronologique suivant :

1501.

aUspICe Legato, sUperas noVa Verberat aUras,
qUæ graVItate sonI MaChIna VInCIt onUs [1].

Cette fameuse cloche avait, dit-on, un défaut, elle manquait de sonorité ; cela provenait de sa trop grande égalité d'épaisseur dans toutes ses parties, et de sa forme trop cylindrique ; l'abbé Pluche, parlant de cette cloche, dit : « Elle formait un son que » l'on n'entendait pas, si l'on ne vous avertissait pas que l'on » sonne [2]. »

Le mécanisme de la sonnerie fut plusieurs fois modifié ; lorsque, dans une grande solennité, on désirait obtenir de cette grosse cloche un son plus régulier et sa mise en branle, il fallait quarante hommes qui se relayaient par moitié ; à partir de 1735, on la sonna à l'aide des pieds.

En 1786, elle fut fêlée le 28 juin, à l'arrivée de Louis XVI, à Rouen ; le Chapitre avait alors projeté de la faire refondre, mais les événements politiques de 1789, devinrent un premier obstacle ; et en 1793, elle se trouva enveloppée dans l'œuvre de destruction de cette époque ; une partie des cloches passèrent au creuset pour fabriquer de la monnaie de bronze, et le plus grand nombre fut destiné à couler des canons pour repousser l'étranger coalisé, qui envahissait le sol de la France. Tel fut le sort de la cloche *Georges d'Amboise ;* et ainsi périt le chef-d'œuvre de Jean le Maçon. Au moyen d'un bélier, on le brisa dans la charpente même du beffroi, puis ses débris furent conduits à la fonderie de Romilly. Ils accusèrent alors le poids exact de cette cloche qui se trouva être de 36,364 livres (18,182 kil.). Des patriotes de l'époque obtinrent de l'administration quelques morceaux de ce métail qu'ils firent transformer en médailles

[1] L'auteur donne la valeur numérale de 25 à la lettre U ; quant aux autres lettres majuscules, elles suivent la valeur numérale romaine.

[2] Comme exemple de ce fait, nous pouvons constater que nous-même avons entendu sonner les bourdons de Notre-Dame de Paris, de Sens, de Vendôme, etc., tous lieux situés dans des bas-fonds. Le bourdon de Rouen était dans les mêmes conditions d'acoustique, nous fûmes également surpris du peu d'extension du son de ces colosses campanaires, ce qui expliquerait l'opinion défavorable de l'abbé Pluche.

commémoratives ; curiosité numismatique aujourd'hui des plus rares ; sur une face est le symbole de la République, sur l'autre on lit :

MONUMENT DE VANITÉ
DÉTRUIT POUR L'UTILITÉ
L'AN DEUX DE L'ÉGALITÉ.

Chartres peut encore revendiquer avec orgueil, et pour l'honneur d'un de ses concitoyens, à la ville de Rouen, la magnifique verrière du XIII[e] siècle qui décore le pourtour du chœur de la capitale Normande ; œuvre d'un artiste Chartrain, puisque l'on y lit cette inscription : CLEMENS VITREARIUS CARNOTENSIS. (Voy. *F. de Lasteyrie*, pl. XXXIII.)

Nous aurions désiré réunir dans cet article les nombreux documents inédits que nous possédons sur divers fondeurs de cloches et d'artillerie, que notre ville peut s'enorgueillir de compter au nombre de ses concitoyens ; mais notre intention étant de compléter nos recherches en ce genre, nous ne faisons qu'ajourner cette communication. En tête de ces artisans chartrains figure, en première ligne, *Pierre Noël* qui fondit en 1510 la cloche *Marie* destinée au clocher vieux de l'église Notre-Dame de Chartres ; ensuite la famille *Mousset* a l'honneur de compter au nombre de ses membres *Thomas* qui, en 1599, fondit la cloche de l'horloge de Dourdan, sur laquelle se lit cette curieuse inscription historique :

AU VENIR DES BOURBONS, AU FINIR DES VALOIS,
GRANDE COMBUSTION ENFLAMMA LES FRANÇOYS,
TANT IE VOUS SONNAY LORS DE MALHEUREUSES HEURES.
LA VILLE MISE A SAC, LE FEU EN CE SAINT LIEU,
MAINT BOURGEOIS RANÇONNÉ, O DOURDAN PRIEZ DIEU
QU'A VOUS, A TOUT IAMAIS, IE LES SONNE MEILLEURES.

AD. LECOCQ.

Chartres, 2 février 1862.



NOTICE

SUR

FLORENT D'ILLIERS

GOUVERNEUR DE CHATEAUDUN [1].

Mesdames et Messieurs,

Vous le savez tous, sans doute, les Dunois, qui viennent de nous faire un accueil aussi agréable que distingué [2], comptent, ici, ou dans l'arrondissement, des illustrations de plus d'un genre. Les lettres et le barreau se plaisent à nous redire les noms des Lambert-Li-Cors ou le Court, des Bousseroy et des Chassaigne; les sciences médicales et astronomiques s'enorgueillissent des Gendron, des Simon de Phares et des Lescarbault; les beaux-arts, la peinture, la gravure, l'émaillerie vantent la réputation des Chaperon, des Pinaigrier et des Toustain; enfin l'art militaire, un des plus splendides fleurons de votre couronne, est fier du fameux comte de Dunois, à côté

[1] Ville célèbre, située sur les bords du Loir. Le mot celtique *Dun*, qui entre dans la composition de son nom, indique son antiquité. Elle porte pour armoiries : *de gueules à trois croissants d'argent, 2 et 1*, et pour devise : *Extincta revivisco*, Je renais de mes cendres. Allusion au désastre de 1723.

[2] Cette notice a été lue dans la séance publique tenue à Châteaudun par la Société Archéologique le 26 juin 1864. Voir *Procès-Verbaux*, t. III, p. 72.

duquel se place l'illustre capitaine *Florent d'Illiers*, dont une rue d'Orléans porte encore le nom célèbre, et dont la gloire militaire a jeté un vif éclat sur votre cité.

Permettez-moi de vous tracer une esquisse rapide de la vie de ce vaillant capitaine, qui a reçu son nom d'une charmante petite ville, baignée par le Loir, remarquable surtout, autrefois, par son vieux et vénérable château, l'un des plus fortifiés de la province et des plus renommés dans les annales militaires [1].

Elle est voisine des collines si pittoresques du Perche, et un Percheron, enfant du pays, aime toujours à parler de ce qui lui est cher à plus d'un titre.

Illiers a donné son nom à une ancienne maison qui remonte à l'an 948.

Avesgaud, sire d'Illiers, est le premier du nom; il obtint de la veuve du comte Thibault de Chartres les dîmes et le droit de présentation à l'église d'Illiers Une alliance qui eut lieu, en 1259, entre Yolande d'Illiers et Philippe de Vendôme, fit passer dans la maison de Vendôme le nom et les armes d'Illiers :

Blason : *d'or à six annelets de gueules virolés.*

Deux membres de cette maison jouent un rôle important au XVe siècle.

Miles, d'abord chanoine de Saint-André de Châteaudun, curé d'Yèvres, d'Illiers, doyen de l'église Notre-Dame de Chartres, évêque de Luçon, fut ensuite un des plus illustres évêques de Chartres. Les rois Charles VII et Louis XI l'employèrent dans diverses ambassades.

Son frère *Florent d'Illiers* fut un de ceux qui défendirent avec le plus de courage la cause désespérée de la Couronne de France contre les tentatives des Anglais.

Florent, fils de Geoffroy d'Illiers, naquit vers 1400, au château de Chantemesle, non loin de Châteaudun.

Il commença de paraître au même temps que Charles VII devient héritier de la couronne. La naissance de ce seigneur, sa

[1] Illiers, chef-lieu de canton, arrondissement de Chartres, est située sur les confins du pays Chartrain et du Perche.

On y voyait encore, au temps de Louis XIV, un château très-ancien, mouvant, pour la juridiction féodale, de la grosse Tour de Chartres.

Les seigneurs d'Illiers étaient au nombre des plus anciens barons de ce comté. On les regardait comme issus des puînés de la maison de Blois.

valeur et sa réputation étant bien *cognües* de ce Roi, il le fit (en 1429) *capitaine* (comme on parlait alors), c'est-à-dire gouverneur de Châteaudun, place des plus considérables, en ce temps que les poudres, les canons et les mines n'étaient encore guère en usage dans la France.

Ce prince regardait cette place comme un boulevard et un donjon très-assuré pour maintenir son pouvoir, non-seulement dans le Dunois, mais dans tout le pays circonvoisin, parce que son château construit sur un rocher presque inaccessible et naturellement escarpé la rendait comme imprenable.

La confiance du Roi ne pouvait être mieux placée.

Florent est appelé à rendre un éclatant service à la monarchie (vers la fin d'avril 1429). Il fait son entrée dans Orléans, alors assiégée par les Anglais. Jehanne la Pucelle y arrive dès le lendemain, selon Chantemesle (*Mémoires particuliers*).

Il est constant et prouvé par les bons historiens du temps, qu'après les exploits tout-à-fait prodigieux de cette généreuse héroïne, le seigneur d'Illiers contribua, autant que pas un des autres chefs, à la conservation de cette ville, qui était de la dernière importance pour rétablir la domination française, et pour chasser ces dangereux ennemis hors du royaume.

Les mémoires de l'époque attestent qu'il se montra capitaine des plus braves à côté de la Pucelle, du Bâtard d'Orléans et du valeureux Lahire. Son nom se rencontre partout dans les relations particulières de ce siége, notamment dans un récit imprimé en 1606 :

« Arriva le jeudy, vingt-huitième avril, un capitaine moult renommé, appelé messire Florentin d'Illiers, et avec lui quatre cents lances bien fournies, tous bien combattans, qui venoient de Chasteaudun, lequel par son arrivée réjouit grandement ces capitaines. »

Plus loin (10 mai 1429) on le représente de retour dans Châteaudun « remportant grand prix, los et renommée des vaillants faicts d'armes par luy et ses gens faits au siége d'Orléans; » et de fait, « en recognoissance d'une si belle action, les Orléanois nommèrent une des principales rues de leur ville *la rue d'Illiers,* qui s'appelle encore aujourd'hui de ce nom-là, en mémoire de ce que ce brave capitaine entra premièrement par là, et qu'il eut l'honneur de porter les premières nouvelles de cette fameuse entreprise de la Pucelle, au-devant de laquelle il sortit,

dès le lendemain, avec le Bastard d'Orleans, pour favoriser l'entrée de cette Amazone. »

Un chroniqueur atteste que la porte principale du château d'Illiers fut appelée *d'Orléans*, « en remembrance de cette prouesse. »

Les habitants de Châteaudun établirent une fête commémorative de cet événement, en l'honneur des glorieux exploits de leur capitaine, le digne chevalier de Jeanne Darc. Ils en renouvelaient, tous les ans, la mémoire, avec applaudissements et acclamations de joye, par *esbattements* et *jeux solennels*.

Florent accompagne la Pucelle au siége de Jargeau (11 juin 1429). Les Anglais en sont chassés. Meung, Beaugency sont délivrées. Notre illustre capitaine porte encore un rude coup à nos ennemis au fameux combat de Patay (en Beauce), où l'on fait prisonniers lord Scales et Thalbot, l'Achille Anglais.

Bientôt le roi est sacré à Reims (17 juillet 1429). Jehanne combat encore. Pourquoi faut-il, hélas ! voir s'élever, ensuite, sur une place trop connue [1], un bûcher sur lequel s'est accompli, comme sur un nouveau Golgotha, un héroïque sacrifice destiné à rehausser la gloire d'une innocente et courageuse victime, et à couvrir de mépris une nation, vaillante aussi, mais qui, alors, attacha à son front une flétrissure éternelle ?.....

Détournons nos regards mouillés de larmes de ce triste spectacle, pour les reporter vers notre Florent d'Illiers qui, dit-on, « *se prit à être grandement marri* » à la nouvelle du supplice immérité de la noble Pucelle d'Orléans (29 mai 1431) [2]. Après avoir été son valeureux compagnon d'armes, oh ! comme il a dû regretter de n'avoir pu arracher à la torture cette vierge-martyre dont tout nous parle, ici, et dont nous nous plaisons à évoquer l'immortel souvenir !..... Aussi, n'oublions jamais ce nom glorieux de *Jeanne Darc*, qui nous rappelle une radieuse épopée de quinze mois d'héroïsme. Français, souvenons-nous toujours que la patrie, chez nous, est née du cœur d'une femme, de sa tendresse et de ses larmes, de la vivacité de sa foi religieuse, enfin du sang qu'elle a versé pour la plus sainte et pour la plus juste des causes.

Nous voyons le sage et vaillant capitaine Florent se proposer

[1] Place du Vieux-Marché, à Rouen.

[2] Quicherat, *Procès de la Pucelle*, à la table *Illiers*

de délivrer Chartres du pouvoir des Anglais (avril 1432). Il se ménage des intelligences dans la place, et notamment l'habileté du dominicain Jean Sarrasin, dont le *preschement*, dit Monstrelet, devait avoir *moult profittement*, à la porte Saint-Jean. Secondé par ses braves officiers de Châteaudun, et à l'aide d'un piquant stratagème dont se rend complice un marchand de sel et d'huile, le sire d'Illiers entre dans la ville, le samedi, veille des Rameaux. Des soldats bien choisis, déguisés en femmes de village, bien armés sous leurs jupons, tuent aussitôt les sentinelles et se rendent maîtres de la porte Saint-Michel. Florent accourt et bientôt la place est à lui. On l'accueille avec grandes démonstrations de joie, et les habitants se rendent en belle ordonnance, à la porte de l'église Notre-Dame, en criant, les uns : « *Vive le Roi*, » les autres : « *Ville gagnée*, *quartier*, *bon quartier*. » Florent arbore la bannière de France et Chartres rentre sous la légitime obéissance de Charles VII.

L'auteur de la *Mer des Histoires* parle de ce beau fait d'armes en ces termes : « En ce temps le Bastard d'Orléans, La Hire et mèssire Florent d'Illiers prirent *moult subtilement* la ville de Chartres; en quoy le dit Florent d'Illiers fut le principal et premier entrepreneur. »

Aussi Jean Chartier et Denys Godefroy, historiens du temps, lui en donnent-ils beaucoup de gloire, ainsi qu'aux *preux officiers* de Châteaudun.

De concert avec La Hire, Florent défend courageusement Louviers, en Normandie (1432).

On se plaît à ne pas séparer le nom de notre sire d'Illiers de celui de La Hire, ce vaillant champion de Jargeau et de Patay; nobles cœurs si bien faits pour se comprendre et pour donner à la royauté, au besoin, de sérieux, de judicieux conseils ! La Hire et Florent ! Ce sont les Pélopidas et les Epaminondas, les Turenne et les Condé, les Kléber et les Marceau du XVe siècle.....

Continuant ses généreux et héroïques exploits, Florent se signale encore à la prise du Pont-de-Meulan sur les Anglais (1435), qui « moult maudissaient, par espécial », ce nom de sire d'Illiers, qu'ils appelaient « *un des plus grands batailleurs et pourchasseurs de ce temps.* »

Nouvelle campagne en Normandie (1449); dans le cours de juillet, Florent fait le siége de la grosse tour de Verneuil, surnommée la Tour Grise. Il la reprend à ces mêmes Anglais,

toujours défaits et toujours furieux [1]. — Notre vaillant capitaine expulse ces héroïques voisins d'Outre-Manche des comtés de Chartres, de Dunois, du Vendômois; il les *desloge tout-à-fait*, dit pittoresquement un vieil historien, par la prise des châteaux de Neubourg, de Beaumesnil et de Verneuil au Perche.

Faut-il s'étonner ensuite que Simon de Phares [2], astrologue de Charles VIII, et votre compatriote, Messieurs, car il était de Châteaudun, aime à montrer dans ses curieux mémoires « Florent d'Illiers, dès sa jeunesse, en contact et en rapport de fonctions avec le célèbre bâtard d'Orléans, plus connu sous le nom de comte de Dunois? » — « Cet illustre capitaine, dit-il, faisait le plus grand cas de Florent d'Illiers, par le conseil duquel il se gouvernoit, en ses hautes entreprises, par espécial ès conquêtes de Normandie et de Guyenne. »

Faut-il s'étonner de voir cet intrépide défenseur des intérêts de la couronne devenir, par lettres-patentes du 2 novembre 1457, signées du Roi, *Gouverneur* et *Bailly* de Chartres, offices tellement honorables que les anciens comtes de Dreux, princes issus de la maison de France, ne les estimèrent pas au-dessous d'eux?

Florent les exerça pendant quatre ans avec un talent administratif tel qu'il rehausse grandement la gloire de ses nobles faits d'armes.

Nous voilà au terme d'une existence si bien remplie. C'est vers la fin de juillet 1461 que Florent d'Illiers rendit son âme à Dieu. Comme deux héros célèbres du XIVe et du XVIe siècle [3], il s'éteignit avec les sentiments d'une touchante piété. Le chroniqueur nous le montre ayant une confiance filiale « *en la benoiste Notre-Dame de Chartres.* »

« Il disparut de la scène, dit un auteur, presque en même temps qu'il eut appris la mort de Charles VII, comme s'il luy eust été difficile de survivre à un tel maistre, qu'on peut dire avoir esté l'un des plus reconnaissants, surtout pour le sire

[1] Le Cabinet des Titres renferme une quittance originale sur parchemin, signée *Fleurentin d'Isliers* en autographe. « Florentin d'Illiers, capitaine de Châteaudun, reconnait avoir reçu 10 livres tournois qu'il a dépensées pour la solde de ses francs-archers à Verneuil. »

[2] Autobiographie de Simon de Phares. *Histoire de l'Instruction publique*, 1849, in-4°, p. 379.

[3] Duguesclin et Bayard.

d'Illiers, comme il fut un des plus victorieux Roys de cette monarchie [1]. »

Dieu favorisa Florent d'Illiers d'une nombreuse lignée toute masculine; il eut sept fils de Jeanne de Couttes, petite-fille de Jean le Mercier, seigneur de Nogent, grand-maître de la maison du roi Charles VI, et l'un des officiers les plus estimés de ce prince.

Terminons, Messieurs, et permettez-moi de le faire en exprimant un vœu.

Florent d'Illiers, votre ancien gouverneur, a été un modèle de bravoure sur le champ de bataille, et d'équité dans l'administration. Son nom peut figurer dignement à côté de ceux des Duguesclin, des Chabannes et des Bayard, héros dont les biographies élèvent l'âme et inspirent les plus nobles sentiments de patriotisme !..... N'aimerait-on pas à voir le souvenir de ce grand personnage gravé sur vos murs, ou laissé à l'une de vos places, de vos rues ?.....

Je n'ose demander pour Dunois ou pour mon capitaine Florent une statue; on a prétendu malignement que les statues coûtent trop cher, ou qu'il n'y a plus assez de grands hommes pour mériter cet honneur.

Saintes et Auxerre prouveront bientôt le contraire à l'égard de *Bernard de Palissy* et du maréchal *Davoust*, prince d'Eckmühl.

Mais une simple inscription, est-ce trop exiger en faveur de « *l'amé et féal chevalier et chambellan* » auquel Charles VII fit présent (en 1432) d'un coursier acheté au prix de 500 moutons d'or, pour le récompenser de la prise de Chartres [2] ?

Voyez, Messieurs; Orléans a son immortel jurisconsulte Pothier; Pithiviers, son fameux géomètre Poisson; Blois et Vendôme gardent les impérissables souvenirs de princes et ducs illustres; Chartres a son intrépide Marceau; Nogent-le-Rotrou, son valeureux Saint-Pol; Dreux et Maintenon auront bientôt leurs poètes chéris et si aimables, Rotrou et Collin d'Harleville; est-ce que votre belle cité dunoise serait condamnée à rester toujours veuve d'un glorieux monument ? Vous ne le permettrez pas, en cédant bientôt à nos légitimes désirs et en faisant

[1] Laisné, prieur de Mondonville. Ses Mémoires.

[2] Lettres-patentes données à Selles en Berry, le 10 août 1432.

revivre, au milieu de vous, la mémoire ou les traits de notre illustre capitaine *Florent d'Illiers.*

G. MET-GAUBERT.

Chartres, le 25 juin 1864.



MÉMOIRES

DE

GUILLAUME LAISNÉ,

PRIEUR DE MONDONVILLE.

QUATRIÈME VOLUME.

Le quatrième volume des mémoires de Laisné (lettre D du recueil) contient 572 pages, format grand in-4°. Il ne s'occupe guère que de généalogies.

I.

CDXLV. P. 1re. — Titres concernant la terre et seigneurie de Rouvray-Saint-Denis, en Beauce.

Le plus ancien de ces titres est un « acte de réception en foy, » de Philippes, abbé de Saint-Denis-en-France, datté du dernier » juin 1447, en faveur de messire Guillaume, seigneur de Coligny, d'Andelot et de Châtillon-sur-Loing, d'Aillant et de Rouveray-Saint-Denys, pour raison de la terre et seigneurie dudit » Rouveray, à luy appartenant à cause de Mme Catherine de » Saligny, sa femme, tenu en fief de l'abbaye dudit Saint-Denys. »

CDXLVI. P. 1. — Transaction du 27 mars 1516, entre les héritiers de Berou, au sujet du partage des successions de noble homme Guillaume de Berou, écuyer, seigneur de

Maigneville, et de demoiselle Perrine de Gauville, sa femme, leurs père et mère.

CDXLVII. P. 2. — Autre transanction du 1er décembre 1556 entre les héritiers de Jean de Morainville, écuyer, et de demoiselle Marguerite Le Prince, sa femme. Les biens partagés sont situés à la Maison-Neuve près Châtres (Arpajon), à Léthuin, Mémillon, Baigneaux, Bulgnéville, Fains, Reverseaux, Poupry, Morainville, etc.

Laisné a dessiné, à la suite de cet acte, les armes de demoiselle Marguerite de Cosne, fille de Pasquet de Cosne, écuyer, seigneur de Lutz, et de demoiselle Luce de Chartres.

II.

CDXLVIII. P. 3. — « Les contracts et actes cy après extraicts » sont en la possession de Monsieur de Vovelles. »

Le plus ancien de ces titres est un contrat du 9 mai 1462, passé sous le scel du Puiset, constatant les conditions civiles du mariage de Philippe Le Mareschal, écuyer, fils de Gilles Le Mareschal, seigneur de Vovelles, paroisse de Dammarie, et de damoiselle Jacquette de Harville, fille de Guillaume de Harville, sieur de Létourville.

Le plus récent, daté du 27 août 1591, est le contrat de mariage de Charles de Cosne, écuyer, sieur de Houssay, assisté de Jean de Cosne, écuyer, sieur de Chavernay-le-Grand, et de damoiselle Marie Le Mareschal, fille de défunt Nicolas Le Mareschal, écuyer, sieur de Louasville, du Bois-Saint-Martin, de Boncé et de Vovelles.

Toutes ces pièces, d'ailleurs sans intérêt, concernent la famille Le Mareschal et constatent ses alliances avec les familles de Harville, de Crouy, Goran de Sours, de Chambines, de Villecoich, d'Allonville, de Hargeville, le Mohier, d'Orval, de Cosne, de Villereau, de Fesques, du Monceau et de Chartres.

On trouve à la suite le blason des Le Mareschal.

III.

CDXLIX. P. 5. — « Les tiltres cy après extraicts sont chez » Monsieur de Boigneville, près Galardon. »

Le plus ancien de ces titres, daté du 4 juin 1453, constate que Jehan de Mesalant, seigneur d'Yermenonville, a vendu à Jehan d'Escrones, seigneur de Boigneville, « six escuz d'or, au coing » du Roy, du poix de 70 escus pour le mars, de rente annuelle » sur la terre et seigneurie d'Yermenonville. »

Le plus récent, daté du 1er août 1619, est le contrat de mariage de François d'Ecrones, chevalier, seigneur de Boigneville, et de demoiselle Anne de Frenicle

Une partie de ces pièces concerne la famille d'Ecrosnes et fait connaître ses alliances avec les familles de la Grève, de Sans-Avoir, de Champy, d'Averton; l'autre partie est relative à la famille de Mesalant.

Les armes des familles d'Ecrosnes, de Sans-Avoir, de Montigny, de Tranchelyon, de Mesalant et de Chesnay sont dessinées à la suite.

IV.

CDL. P. 6. — « Les tiltres cy après extraicts m'ont esté, estant » à Paris, communiqués par Mr de Micourt, gentilhomme » estant à la suite de Monsr de Chartres. »

Pièces relatives à la maison de Brichanteau et incidemment aux familles du Monceau, de Boullehart, de Châteaubriant, de Montmirel, d'Angennes, de Thorigny, de Giffart, de Cocherel et du Moulin.

Le titre le plus ancien est une sentence de l'official de Chartres, du 2 mars 1534, au profit de Jehanne du Monceau, veuve de Jean de Brichanteau, comme garde-noble de Charles de Brichanteau, son fils. Le plus récent, daté du 18 juillet 1625, est le testament de dame Jeanne Thibault, veuve de Jean de Brichanteau, seigneur dudit lieu, chevalier des ordres du Roy et capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances.

V.

CDLI. P. 9. — « Les tiltres cy après extraicts ont esté extraicts » par Monsr Du Chesne, historiographe du Roy, sur les » tiltres à luy baillés par le sr de Moucy. »

Ces titres relatifs à la famille le Bouteiller de Senlis et à ses alliances n'intéressent en aucune manière le pays chartrain. Duchesne en a fait usage dans plusieurs de ses généalogies.

VI.

CDLII. P. 12. — « Les tiltres cy après extraicts sont en la pos-
» session de Monsʳ le Baron de Jupiles, demeurant à
» Saint-Jehan-de-Latran. »

Titres relatifs aux familles picardes d'Humières, de Nesles et de Mailly.

VII.

CDLIII. P. 13. — « Les titres et généalogies de la Villeneufve,
» cy après extraits, sont chez Monsʳ de la Villeneufve,
» advocat, demeurant chez Monsieur Spifame, à Paris. »

Généalogie des La Villeneuve, seigneurs de Bailly, de Noisy, de La Queue et de plusieurs terres au Val-de-Galis.

VIII.

CDLIV. P. 15. — « Les tiltres cy après extraicts sont chez
» Monsʳ de Sermaize, demeurant audict lieu près Dour-
» dan. »

Pièces et généalogie de la famille de Hemery, des barons de Sergines et seigneurs de Blanchefouasse. On y voit que Emmanuel de Hemery, seigneur de Blanchefouasse en 1584, épousa demoiselle Elisabeth de Chartres, fille de François de Chartres, seigneur de Secherville, près Auneau.

IX.

CDLV. P. 19. — « Les tiltres cy après extraicts sont chez
» Monsʳ de Secherville. »

Ces titres concernent la famille de Chartres. Le plus ancien est un partage du 7 octobre 1406 entre Jeanne de Chartres, veuve de Guyot du Chesnay, et Guillaume de Chartres, écuyer, à cause de Marguerite de Chartres, sa femme. Le plus récent

est un contrat de mariage du 16 janvier 1602, entre Paul de Chartres, écuyer, sieur du Plessis-le-Franc, paroisse de Saint-Germain-le-Gaillard, fils de feu François de Chartres, seigneur de Secherville, et demoiselle Esther d'Argenson, fille de Guillaume d'Argenson, écuyer.

Les de Chartres, seigneurs de Secherville, de Charville, de la Briche, de la Haye et de Chavannes, contractèrent des alliances avec les familles du Chesnay, de Sabrevois, de Fontenay, de Hargeville, Le Prince, de Hemery, de la Chaussée, de la Vergne, de Cosne, de Blaires, de Chardonnay, de Pilliers, d'Argenson. Ils embrassèrent le parti de la Réforme au XVI[e] siècle.

On trouve à la suite une généalogie de la famille de Chartres commençant à Philippe de Chartres, fils d'Hector de Chartres, sieur de Charville, Saint-Sulpice, Mauchamps et Craches, écuyer, sergent d'armes du roi Philippe de Valois, qui vécut jusqu'au temps du roi Charles V.

X.

CDLVI. P. 23. — Titres intéressant pour la plupart la famille du Bois-des-Cours, des seigneurs de Favières, Chastenay et du Chesne-Brichanteau. Quelques autres sont relatifs aux familles de Boullehard, de Morainville, de Villeneufve, de la Guesle, Turin, de Wicardel, de Brichanteau, de Guerchy, des Haulles, de Fesnières.

Les mentions d'actes qui concernent la famille des Haulles sont au nombre de quatre, savoir : 1° un partage du 16 avril 1548 entre Loup du Bois-des-Cours et Marguery des Haulles, écuyer, sieur de Granvillier, touchant la terre de Chastenay; 2° un aveu rendu le 14 juillet 1596 par Georges des Haulles, écuyer, sieur de Granvillier, touchant le fief de la Grosse-Tour et forteresse de Chastenay; 3° des offres du 5 juin 1621 par le tuteur de la demoiselle Antoinette des Haulles, fille mineure de feu Louis des Haulles, sieur de Granvillier, et par Guy de Veillard, sieur de la Queue, comme époux de dame Marie des Haulles; 4° des offres de foi et hommage du 1[er] mars 1625, par le sieur de la Garenne, à cause de Jeanne des Haulles, sa femme.

XI.

CDLVII. P. 37. — « Extraict des registres de Pierre Gillon, » tabellion à Chartres, commencans le dimanche 1[er] jour » de septembre 1454. »

Ces titres qui ne présentent d'ailleurs aucun intérêt historique, sont relatifs aux familles chartraines ou beauceronnes Perier, de la Porte, de Villereau, de Laubespine, Poignant, Descourtils, Cadou, Lefebvre, de Boisguyon, le Goguer, de Sabrevois, d'Allonville, de Giffart, de Vieuxpont, Lambert, Grenet, de Montescot, le Maire, d'Angennes (composition entre l'abbé de Saint-Père et Jean d'Angennes, seigneur de Rambouillet, au sujet des rachats et profits de fief dus audit abbé sur la seigneurie de la Forte-Maison), Baudry, Jouet, des Moulins, Tardiveau, de Crouy, Lebeau, Guérin, Le Guerou, Robert, de Beaumaistre, de Chartres, Michon, Poulain, Dumarchais, Trubert, Cousin, des Fossés, des Feugerais, de Mineray, Ollier, de Brichanteau.

XII.

CDLVIII P. 45. — « Les tiltres cy après extraicts sont chez » Monsieur de Herville, demeurant audict lieu. »

Titres intéressant quelques familles seigneuriales de la haute Beauce, de l'Orléanais et du Dunois, en particulier celles de Lerable, de Thiville, de Courcy, de Marvillier, de Preaux, d'Anthier, de Routeau.

XIII.

CDLIX. P. 45. — « Les tiltres cy après extraicts sont en la pos- » session de Melle de Favières. »

On trouve d'abord la généalogie des Vipart, seigneurs de la Vipardière et de Drumare, puis des titres des XIVe, XVe et XVIe siècles relatifs aux familles du Bois-des-Cours, de Voisine, de Marvillier, de Raillart, de Sans-Avoir, du Bois, de Brichanteau, de Charnacé, Le Mohier, de Varennes, de Chartres, de Hargeville, Lambert de Loché. L'article se termine par la description des armes des familles de Favières, de Brichanteau, de Vovier, et de Vipart.

XIV.

CDLX. P. 51. — « Les tiltres cy après extraicts sont en la pos- » session de Monsieur de Chatignonville, demeurant à » Vierville proche de Lestuing et de Sainte-Escobille en » Beaulse. »

Ces pièces dont la plus ancienne est de 1403 intéressent particulièrement la famille de Morainville, et incidemment les familles de Prunelé, de Moillart, des Feugerais, de Chambray, de Molitart.

XV.

CDLXI. P. 53. — « Les contracts et papiers cy après extraicts » sont en la possession de Monsieur de Guillerville en » Beaulse. »

Les contrats analysés sous ce titre sont relatifs aux familles de Morainville, Lecoincte, de Chartres, d'Outarville, de la Motte, de Hebert, de la Forest, Le Chat, de Guillerville, des Mazis, de Languedoue. Le plus ancien est une rente du 26 avril 1498 dans laquelle sont parties Antoine de Guillerville, écuyer, sieur dudit lieu, et Etienne de Morainville, écuyer, sieur de Poupry en Beauce.

XVI.

CDLXII. P. 55. — « Les pièces cy après extraictes sont en la » possession de Monsieur du Plessis-Saint-Benoist, pa- » roisse d'Auton [1]. »

Ces pièces sont relatives à des différents survenus entre les familles d'Allonville et le Chat, au sujet des préséances, droits honorifiques, sépultures et affichages d'armoiries, prétendus par les d'Allonville en l'église de Monsieur Saint-Aubin-d'Auton. Une sentence arbitrale du 20 août 1596 donna gain de cause à Antoine d'Allonville, écuyer, gentilhomme ordinaire de la maison du feu Roi, seigneur en partie du Plessis-Saint-Benoist, comme représentant des fondateurs de l'église, contre demoiselle Suzanne des Mazis, veuve d'Esprit le Chat, écuyer, sieur des Pavillons, agissant au nom de ses enfants.

XVII.

CDLXIII. P. 59. — « Extraict de la caisse de Berchères-la-Maingot » Lett. D, N-16, estant dans le Thrésor des chartes de » l'église de Chartres. »

[1] Authon, canton de Dourdan (Seine-et-Oise).

Trois contrats sont analysés sous ce titre :

Le premier, passé devant Jacques la Bagoulène, tabellion à Chartres, le 18 juin 1362, est une vente par Jean Barbou, bourgeois de Chartres, et Jeanne sa femme, à Simon de Laubespine, aussi bourgeois de Chartres, « d'une pièce de rivière assise en » la rivière d'Eure, en la prairie des prés, au lieu appelé les » Moulins-Neufs, commençant à la rivière sire Jean Pydoue, » audessus des moulins Fevriers jusques aux moulins de Belle-» Marie, et chiet en la rivière qui est depuis Raoulin Pery, à » cause de sa femme, avec toute et telle justice qu'il (Barbou) » pouvoit avoir en lad. rivière, tenue en fief du Roy, moyennant » huit vingt royaux d'or payés par led. de Laubespine. »

Le second, passé devant Denis Prevosteau, tabellion à Chartres, le 12 mars 1364, est une vente par Simon de Laubespine, bourgeois de Chartres, à très-noble et très-excellente dame madame la Royne Jeanne, femme du Roy Charles, de ladite rivière, moyennant huit vingt livres tournois, payables par les mains des doyen et chapitre de Chartres (auxquels cette rivière a été donnée par ladite Royne le 15 may 1365).

Le troisième, passé devant Denis Prevosteau le 9 novembre 1364, est un bail à rente fait par le chapitre à Simon de Laubespine, bourgeois de Chartres, d'une maison assise à la Pierre-Herpin, laquelle on appeloit l'hostel des Quatre-Fils-Aymon et en laquelle ledit Simon demeuroit, comme l'ayant prise dès le mardi d'après la Chaire de Saint-Pierre 1353, moyennant 14 livres par an, sa vie durant.

Dans ces divers actes Me Simon, de Laubespine est simplement qualifié bourgeois de Chartres.

XVIII.

CDLXIV. P. 65. — « Les tiltres cy-après extraicts sont chez » Monsieur de Denonville, en son chasteau de Denonville, » bailliage d'Estampes. »

Pièces de différentes sortes parmi lesquelles figurent :

1° Plusieurs titres et contrats relatifs à la terre de Saint-Aignan au Maine, relevant de Montdoubleau, savoir : 1° une quittance, donnée le 14 mars 1372 par le receveur général de la comté du Mans, à Guillaume de Craon, vicomte de Châteaudun, de la somme de 40 francs d'or montant des droits payés par le dit vicomte au seigneur duc pour les reliefs de lad. terre de Saint-Aignan en ce qu'elle relève dudit seigneur ; 2° une autre quittance, donnée le 21 avril 1373 par Guy de Laval, à Guillaume de Craon, vicomte de Châteaudun, de la somme de 1,000 francs d'or *dou coing dou Roy*, pour solde de celle de 4,000

francs d'or due aud. sieur de Laval pour ses droits dans la terre et châtellenie de Saint-Aignan ; 3° une autre quittance, donnée le 2 août 1373 par Charles, comte de Dampmartin, seigneur de Montdoubleau, à son oncle Guillaume de Craon, vicomte de Châteaudun, de la somme de 1,240 francs, due aud. comte à cause de la vente de la terre et châtellenie de Saint-Aignan ; 4° lettres de Jean de Bourbon, comte de Vendôme, seigneur d'Epernon et Montdoubleau, en date du 1er janvier 1475, donnée à Pierre de Mauny, écuyer, seigneur de Saint-Aignan, pour la foi dont il était tenu envers led. comte, à cause de la châtellenie et seigneurie de Saint-Aignan relevant de Montdoubleau.

2° Des pièces concernant les Mauny, seigneurs de Thorigny et de Saint-Aignan, savoir : 1° des lettres de réception en foi, données le 2 juin 1399 par Olivier de Glasquin (du Gueslin) comte de Longueville, à Hervé de Mauny, seigneur de Thorigny, pour la terre de Ricarville tenue en fief de Longueville ; 2° des lettres de réception en foi, données le 20 avril 1401 par Adam, évêque du Mans, à Hervé de Mauny, seigneur de Thorigny, pour la seigneurie de Doubleau faisant partie de Montdoubleau, tenue en fief dud. évêque ; 3° Aveu rendu le 24 mars 1468 par Guillaume de Mauny, chevalier seigneur de Saint-Aignan, à François de Laval, à cause de Catherine d'Alençon sa femme, pour raison de la terre de Thorigny ; 4° contrat de mariage du 26 août 1373, entre Hervé de Mauny, seigneur de Thorigny, et Marie de Craon, fille de Guillaume de Craon, vicomte de Châteaudun ; 5° vente du 10 juillet 1406, par N. (en blanc) à Hervé de Mauny, chevalier, seigneur de Thorigny, chambellan du Roi et du duc d'Orléans, d'une maison à Paris, vieille rue du Temple, *oultre la porte Barbete, juxte d'une part les murs de l'hostel de la Roine, d'aultre à l'hostel dud. sieur de Mauny, d'un bout à la cousture de Sainte-Catherine du Val-des-Escoliers, moyennant cent livres de monoye courante à présent, l'escu d'or à la couronne du coing, prix et aloy du Roy pour 22 sols 6 deniers ;* 6° testament, en date du 17 mars 1426, par demoiselle Isabeau de Saiges, dame de Saint-Aignan, épouse de Jehan de Marnay chevalier, veuve en premières noces de Hervé de Mauny, seigneur de Thorigny, et mère de Guillaume de Mauny, seigneur de Saint-Aignan

3° Des titres concernant Charles de Hémard, évêque de Mâcon, puis d'Amiens, ambassadeur à Rome, cardinal et abbé de Saint-Père.

Ces pièces ajoutent quelques détails nouveaux aux renseignements biographiques contenus dans le *Gallia*, Moréri, la Croix du Maine, etc., sur ce prélat d'origine beauceronne. Une signature de Léon X, du 7 des calendes de septembre 1517, fait connaître que Charles de Hémard était alors âgé de 24 ans, ce qui fixe sa naissance à l'année 1493. D'un autre côté, comme le contrat de mariage de Pierre de Hémard, seigneur de Denonville, et de Jeanne de Fremière, ses père et mère, est daté du

24 juin 1492 (p. 79), on peut en conclure qu'il fut le premier né de cette union. Il eut tout jeune un petit bénéfice appelé Notre-Dame de Saint-Omer, au diocèse de Cahors, dont il se démit, en 1515, sous réserve d'une pension de 60 livres (p. 66). Il s'attacha vers cette époque à Adrien Gouffier de Boissy, évêque de Coutances et cardinal du titre de Sainte-Sabine (Moréri dit à tort du titre de Saint-Pierre et Saint-Marcellin), dont il devint le commensal et le secrétaire, et ce prince de l'église lui donna, en mars 1516, l'église paroissiale de Saint-Georges-de-Vignoux au diocèse de Bourges, membre de son abbaye du Bourg-Dieu (p. 66), lui procura, en mars 1517, l'église de Saint-Pierre de Dangeau au diocèse de Chartres (id.), et le nomma, le 19 octobre 1518, chanoine prébendier de Saint-Sauveur, en la cathédrale de Coutances (id.). Prébendier de Tours en 1519, Charles de Hémard fut revêtu de la dignité de Protonotaire du Saint-Siége vers 1520 et reçut, en 1521, le prieuré de Saint-Pierre-des-Aulberts, au diocèse de Luçon, qui était à la collation de Bertrand de Moussy, abbé de Saint-Michel-en-Lherm (p. 67). L'année 1522 lui valut l'église de Saint-Etienne de Piennes, à la collation de Georges d'Amboise, archevêque de Rouen (p. 67), et le prieuré de Saint-Jean en Grève dépendant de l'abbaye de Pontlevoy au diocèse de Chartres (p. 70). Il obtint en 1523 la trésorerie de Saint-Maurice, au diocèse de Châlons, et le doyenné rural de Rochefort, au diocèse de Chartres (id.). Cette quantité de bénéfices situés dans des provinces diverses faisait qu'on ne savait trop en cour de Rome à quel diocèse le rattacher; ainsi on le trouve désigné comme clerc de Paris dans des titres de 1515 et 1516, comme clerc de Tours en 1517 et 1518, comme clerc de Chartres en 1522; il est vrai que l'on ajoutait prudemment : ou de tout autre diocèse. Hâtons nous de dire que dès 1516 Léon X avait accordé à Charles de Hémard la faculté de posséder toutes sortes de bénéfices réguliers ou séculiers, compatibles ou incompatibles (p. 70).

La mort du cardinal de Boissy ne nuisit pas à la fortune de son ancien secrétaire. François I[er], qui l'avait distingué, le gratifia d'une charge d'aumônier ordinaire par lettres du 26 janvier 1526 (1527 n. st.) (p. 70), le nomma conseiller au Grand-Conseil (c. 1529) (p. 81) et approuva le choix que les chanoines de Mâcon avaient fait de sa personne le 20 novembre 1531, pour la chaire épiscopale de cette ville (p. 70). Le Roi ne s'en tint pas là; il lui confia en novembre 1533 l'ambassade de Rome, poste que les orages religieux et politiques du moment rendaient très-difficile. Dans cette haute position, l'évêque de Mâcon sut se concilier la faveur de Paul III qui l'éleva à la dignité de cardinal, sous le titre de Saint-Mathieu, dans la promotion du 22 septembre 1536. Charles de Hémard ne fut plus connu dès lors que sous le nom de cardinal de Mâcon. On lit dans un compte de Nicolas David, son secrétaire, (p. 68), que l'ambassade du cardinal dura depuis le 25 novembre 1533 jusqu'au dernier jour

de mai 1538, qu'il recevait pour son état d'ambassadeur 20 livres par jour et pour ses gages de conseiller au Grand-Conseil 500 livres par an ; qu'il se défit de cette dernière charge moyennant 7,000 livres de récompense lorsqu'il fut promu au cardinalat, et que ses principaux bénéfices étaient alors, outre l'évêché de Mâcon, l'archidiaconé de Cotentin en l'église de Coutances, les prieurés de Rabat et de Nogent-le-Rotrou, les canonicats ou pensionnats de Piennes et de Montdidier, et l'abbaye de Saint-Aubin-d'Angers. Il avait eu cette abbaye, que Moréri confond à tort avec Saint-Nicolas-d'Angers, au mois d'août 1535, et il en avait pris possession par procureur le 11 septembre suivant (p. 67). Un autre petit bénéfice appelé le prieuré de Sainte-Marie-de-Comou, au diocèse de Mirepoix, lui avait également été donné pendant son ambassade, par bulles de Paul III du 14 des calendes d'octobre 1536 (p. 68).

En rentrant en France, le cardinal fut pourvu par le Roi de l'évêché d'Amiens, sans préjudice de celui de Mâcon. Laisné rapporte par extrait une lettre adressée le 20 juillet 1538 par François Ier au bailli d'Amiens qui prescrit à ce magistrat de donner au nouvel évêque main-levée du temporel de l'évêché mis en régale pendant la vacance (p. 70). Un nouveau et magnifique bénéfice, l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée, rattacha Charles Hémard, en 1540, au pays chartrain ; cette abbaye venait de passer entre les mains de Claude de Brilhac, chanoine de Tours, sur la résignation de François de Brilhac, dernier abbé ; Claude de Brilhac l'échangea avec le cardinal de Mâcon, contre le prieuré de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou. Les bulles du Pape, en date du 12 des calendes d'avril 1539 (v. st.), qui ratifièrent cette permutation, apprennent que Charles de Hémard possédait, outre Saint-Aubin-d'Angers, les abbayes de Blanche-Couronne, au diocèse de Nantes, et de Saint-Pierre-sur-Dives, au diocèse de Séez (p. 70). Jean Dor, religieux de Saint-Denis, son procureur fondé, prit possession de l'abbaye de Saint-Père le 14 mai 1540 (id.). Le cardinal se disposait à venir visiter Saint-Père en personne et il avait envoyé André Desy, son secrétaire, pour faire les préparatifs de son entrée (p. 68), lorsque la mort le surprit au milieu de ses honneurs et de ses richesses, à l'âge de 47 ans, le 23 août 1540 (id.). Il avait institué pour son exécuteur testamentaire Jacques de Hémard, son frère, seigneur de Saint-Aignan et de Denonville, écuyer d'écurie du Roi.

Le *Gallia* (t. IV, col. 1094, c.) fait mention de lettres diplomatiques de ce prélat conservées à Saint-Germain-des-Prés, dans le fonds Coislin, vol. 264, art. 8. Cette indication est inexacte ; mais les papiers de Baluze (Bibl. imp. ; mss. $\frac{97+8}{2}$) renferment une copie des dépêches de Charles de Hémard au Grand-Maître de Montmorency.

Le cardinal de Mâcon laissa un frère et deux sœurs. Jacques de Hémard, son frère, dont il a été question ci-dessus, devint en 1551 capitaine de Châteaudun (lettres de provisions données

à Paris le 27 novembre 1551 par la marquise de Rothelin (p. 69) L'une de ses sœurs appelée Jeanne avait épousé Nicolas de Lailler, seigneur de Noir-Espinay; elle vendit, par acte du 24 septembre 1540, moyennant 500 livres, à son frère Jacques, ses droits dans la succession du cardinal (p. 69). Marie, seconde sœur de Charles de Hémard, fut femme de François de Brisay, seigneur de la Mothe-les-Lorez, et mère de Pierre de Brisay, qui obtint l'abbaye de Saint-Père après la mort de son oncle (p. 70).

Les papiers de famille analysés par Laisné donnent peu de renseignements sur ce dernier personnage qui finit par se faire huguenot. On y voit seulement que Pierre de Brisay fut tonsuré en 1535 (lettres de démissoire données par l'archev. de Sens le 17 février 1534 (v. st.). (p. 70), et qu'il était archidiacre en l'église de Mâcon et âgé de 18 ans lorsqu'il fut pourvu de l'abbaye de Saint-Père par bulles de Paul III du 15 des calendes d'octobre 1540 (id.). En 1575, après avoir quitté le froc, il épousa Jacqueline d'Orléans, fille de Claude, bâtard de Longueville, et de Marie de la Boissière, dont il eut un fils et une fille, devint gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et mourut probablement en 1604. Ses enfants partagèrent sa succession par acte passé devant Gilles, tabellion à Sainville, le 10 juin 1604. Jacques de Brisay, son fils, fut aussi gentilhomme de la chambre et gouverneur de Jargeau. Marie, sa fille, était, en 1611, épouse de Jean Bouchart, baron d'Aubeterre, vicomte de Monbarillac, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé et premier gentilhomme ordinaire de sa chambre (p. 77).

4° Des pièces nombreuses des XIVe, XVe et XVIe siècles concernant les familles de Mauny, de Hemard et de Brisay, et incidemment les familles de Maillé, de Sacé, de Chaourses, de Saiges, de Craon, de Languedoue, de la Rivière, d'Orléans-Rothelin, de Guerchy, de Montgommery, de Silly, de Boullehart, de Sabrevois, de Marolles, de Chartres, de Pillavoine, de Beaumanoir, de Préz, de l'Isle, d'Angennes, de Cochefilet, d'Argenson, de Thurin, de Fremière, de Lailler.

Un des extraits, et le plus intéressant à cause du personnage dont il parle et de la date de la pièce analysée, est ainsi conçu :

« Lettres de Bertran du Guesclin, conte de Longueville, con-
» nestable de France, données devant Chasteau-Neuf de Randon,
» le 10e juillet 1380, par lesquelles il baille et quicte à son
» cousin, messire Hervé de Mauny, le lieu appelé Villers-le-
» Bocage, avec les rentes, héritages et terres quy en dépen-
» dent » (p. 73). Du Guesclin mourut le 13 juillet.

On trouve à la page 65 les écussons de Laval et de Craon ; à la page 66 l'écusson de Sacé ; à la page 68 l'écusson de Chaourses ; à la page 74 l'écusson de Silly ; à la page 75 un tableau généalogique des membres de la famille de Saiges existant en 1455 et de leurs parentés ou alliances avec Guillaume de la Roche, Jean d'Angennes, seigneur de Rambouillet, et Guillaume de Mauny, seigneur de Saint-Aignan ; à la page 78 l'écusson et la généalogie

des seigneurs de Brisay dont le plus ancien est Raoul de Brisay, fondateur des cordeliers de Mirabeau en 1230; à la page 79 un commencement de généalogie de la famille de Fremière.

5° La copie de la charte (sans date) de la fondation de l'abbaye de Tironneau au Maine, par Payen de Chaourses et Guiburge, sa femme. Cette copie est relatée dans une autre pièce, de laquelle il résulte que le mercredi d'après l'Epiphanie 1330, l'abbé de Tironneau montra la charte dont il s'agit à Patry de Chaourses, seigneur de Saint-Aignan, petit-fils du fondateur, et à plusieurs seigneurs de sa compagnie (p. 76).

6° Le contrat de mariage passé à Lyon, le 9 juillet 1536, entre François d'Orléans, marquis de Rothelin, et Jacqueline de Rohan, fille de Charles de Rohan, en son vivant seigneur de Gié, et de Jeanne de Saint-Séverin, duquel il résulte que le Roi donne à la future la terre et seigneurie de Montereau-Fault-Yonne, valant 3,000 livres de rente, rachetable moyennant 20,000 livres; que François de Rohan, seigneur de Gié son frère, lui remet 40,000 livres pour les droits dans les successions de leurs père et mère et de l'Archevêque de Lyon, leur oncle; et que le futur époux lui fait cadeau de 2,000 livres et lui constitue un douaire de 4,000 livres de rente (p. 79 et 80).

7° Le procès verbal de l'élection de François de Brilhac, abbé de Saint-Père, le dimanche jour de Pâques, 4 avril 1518.

Ce procès-verbal, extrait des registres de Me Augustin Frerot, clerc, notaire apostolique du diocèse de Chartres, fait connaître que cette élection eut lieu *per viam spiritus sancti*, c'est-à-dire spontanément, comme par une sorte de révélation divine, sur la simple proposition du prieur adoptée avec acclamation par les assistants réunis au lieu capitulaire; que les religieux entonnèrent le *Te Deum*, conduisirent l'élu à l'église, devant le maître-autel, et l'installèrent immédiatement en la chaire abbatiale. François de Brilhac était alors chambrier (p. 80 et 81).

XIX.

CDLXV. P. 85. — « Extraict des tiltres et papiers de Monsieur » de Sours, estans en son chasteau de la Val, paroisse » de Sours, près Chartres. »

Ces pièces dont la plus ancienne est une quittance du 12 novembre 1462, concernent la famille des Dangeul, sieurs de Sours et de Montligeon, et incidemment les familles de Commargon, de Chartres, d'Orval, de Montireau, de Beauvillier, de Beaulieu, de Villereau. Elles sont sans intérêt pour l'histoire.

XX.

CDLXVI. P. 93. — « Extraict des tiltres et papiers estans chez » Monsieur de Vaucelas, en sa maison de Levainville, » entre Aulneau et le Gué-de-Lanray, près Gallardon. »

Ce recueil débute par une sorte d'arbre généalogique de la famille de Cochefilet, commençant à Colin de Cochefilet, écuyer, époux de Guillemette de Hersées, dame de la Pellonière, Corbonnois et Souazé, qui vivait en 1408. — Viennent ensuite de nombreux extraits d'actes des XVe, XVIe et XVIIe siècles intéressant cette famille et faisant connaître ses alliances avec les familles de Lars, de Létourville, de Mauny des seigneurs de Saint-Aignan, de Hangest, d'Albret de Moissans, de Bailleul de Prulay, de Gruel de la Frette, Arbaleste, de Laubespine. Quelques-unes de ces pièces m'ont paru dignes d'être transcrites :

1° « Lettres de provisions, intitulées Thibault d'Armi- » gnac, dit de Termes, escuyer d'escurie du Roy, bailly » de Chartres, et passées pardevant Jehan Macé, clerc » tabellion aud. Chartres, le vendredi 17e juillet 1450, » par révérend père en Dieu Robert, évesque de Mague- » lonne, en faveur de Guillaume de Cochefilet, dit Cochart, » escuyer, pour raison du gouvernement et capitainerie » du chastel et place de Montferant. » (P. 93).

Robert de Rouvres tint le siége de Maguelonne de mars 1433 à décembre 1453.

2° « Contrat passé pardevant Pierre Paré, tabellion » à Ymeray, sous le chapitre de Chartres, le mardi 28e » décembre 1535, par lequel dame Jeanne de Hangest, » veuve de feu messire Georges de Cochefilet, chevalier, » seigneur de Vaucelas et de Levainville, tant en son nom » que comme ayant la garde noble de Jacques de Co- » chefilet, écuyer, mineur dudit défunt et d'elle, donne » au curé de Saint-Martin de Bleury 30 livres de rente à » prendre sur 100 livres de rente à elle assignées par » son contrat de mariage; et appert par iceluy contrat » que le défunt seigneur Georges a fondé l'église paro-

» chiale de Levainville en l'honneur de Nostre-Dame de
» Lorette. » (P. 94).

Cette mention rectifie la date de 1560 donnée, dubitativement du reste, par M. Lefèvre, à la fondation de l'église de Levainville. (*Dictionnaire des communes d'Eure-et-Loir*, p. 10, n. 6).

3° « Contrat de mariage passé le 10 juin 1567 entre
» Jacques de Cochefilet, escuyer, seigneur de Vaucelas
» et de Levainville, d'une part, et demoiselle Marie
» Arbaleste, fille de noble homme Guy Arbaleste, viconte
» de Melun, seigneur de la Borde, conseiller du Roy
» et Président en sa chambre des comptes à Paris, et
» de damoiselle Magdelaine Chevalier, sa femme, d'autre
» part » (P. 95).

Jacques de Cochefilet fut le père de Rachel, femme du grand Sully. (Voir le n° 164 ci-dessus).

L'article de Laisné se termine par la description des armes des familles de Cochefilet. de Laubespine, de Lars. (P. 97).

XXI.

CDLXVII. P. 99. — « Les pièces cy après extraictes sont en la
» possession de Mademoiselle Acarie, à présent vefve de
» feu Monsieur Courtin, enquesteur, demeurant à Char-
» tres. »

Ces pièces peu nombreuses sont relatives à la famille Acarie et à ses alliances avec les familles Arroust, Michel, d'Anjou, Plumé, des Hayes, Breteau et Percheron, dont plusieurs membres ont occupé des fonctions judiciaires ou administratives à Chartres pendant les XIVe et XVe siècles et au commencement du XVIe.

La pièce la plus intéressante est un extrait des lettres de Louis XII, datées du camp de Pescaire, le dernier jour de mai 1509, par lesquelles il fait chevalier Jacques Acarie, son serviteur et le trésorier de ses aumônes, seigneur de Noisement au pays de Dunois, en récompense des services qu'il lui a rendus en la journée de Saint-Aubin, en celle de Baylète (Vaila ou Agnadel) contre les Vénitiens et au camp devant Pescaire... « *et declara-*
» *mus ita ut, pro decore militie et virtutum suarum meritis,*
» *dominus Jacobus miles strenuus et eques auratus appellatur,*
» *cum facultate et auctoritate perpetua vestandi vestes aureas,*
» *ensem, zonam, calcaria, aliaque aurata cujuscumque*

» *generis insignia militaria, volentes ut illis omnibus hono-*
» *ribus, dignitatibus, preeminentiis, libertatibus, immuni-*
» *tatibus, privilegiis et juribus fruatur et gaudeat quibus ceteri*
» *milites aureati tam de jure quam de consuetudine uti et gau-*
» *dere consueverunt.* »

Jacques Acarie devint bailli de Chartres en 1518 [1]. Il résigna en 1523 en faveur de Gilles, son fils, et cette résignation fut approuvée par lettres de François Ier du 27 décembre de la même année. Le nouveau bailli prêta serment entre les mains du chancelier le dernier jour de décembre; le Parlement lui en délivra acte de réception le 18 janvier suivant [2].

XXII.

CDLXVIII. P. 113. — « Les registres cy après extraicts sont » chez Madame de Dangeau, en sa maison de la Motte- » Saint-Georges. »

« Extraicts de deux liasses de vieux papiers estant » pelle-mesle. »

1re Liasse. — Mentions de divers actes passés dans les années 1460 à 1490, relatifs à des familles d'Illiers ou des environs et en particulier aux familles Arrachepel, de Villeneufve, de Durcet, de Commargon, de Lérable, Duhan, Laisné, de la Louppe, et d'Illiers. Ces pièces ne présentent aucun intérêt historique.

2e Liasse. — Mentions d'actes passés dans les années 1494, 1496 et 1497, dont deux concernent Pierre de Chartres, écuyer, sieur du Bois-Mivoie, et Marie de la Forest, sa femme, et dont un autre du 26 novembre 1494 est relatif à Guillaume de Berou et à Louis d'Illiers, écuyer, sieur de Villeneuve, *soy disant tuteur et curateur des enfans de feu Charles d'Illiers, en son vivant escuyer, sieur de Chantemesle, capitaine de Châteaudun.*

CDLXIX. P. 118. — « Extraits de sept registres contenant les » minutes des actes de Burgault, tabellion à Illiers, de » 1525 à 1538. »

Ces extraits n'ont d'intérêt qu'au point de vue des familles que les actes concernent. Les noms qui reviennent le plus souvent sont ceux qui suivent : de Commargon des seigneurs de

[1] Voir *Histoire de Chartres*, vol. II, p. 153.
[2] *Id.*, vol. II, p. 157.

Méréglise, de la Louppe, Laisné, d'Illiers, de Lérable, de Malherbe, Janvier, le Mareschal, de Montagu, de Villeneufve, de Durcet, Arrachepel sieurs de la Rachepellière, de Chartres, Pineau, de Coulon, de Moulins, de Louterel, de Villereau, de Brimeur, Brebion, de Moulitart, du Gastel, de Rouveray, de Bretheau, de la Ferrière, de Loriflant, Cholet, de Coursillon, Beschebien, de Daillon du Lude seigneurs d'Illiers.

On trouve à la p. 141 l'analyse d'un acte assez curieux dont j'ai déjà fait usage dans l'*Histoire de Chartres* (vol. II, p. 168) et que je crois devoir reproduire textuellement :

« Procuration passée le mardi 13 (août 1538) par » honneste personne Anthoine de la Mie, dit Cahot, » menestrier et joueur d'instrumens demeurant à Chartres, lieutenant et procureur de Jehan Besnard, Roy » et maistre des menestriers et joueurs d'instrumens tant » hault que bas par tout le royaulme de France, en faveur » de Guillaume Adam dict Guerette, Jehan Brohan et » Jehan Macé, menestriers demeurant à Illiers, pour » faire assigner pardevant Monsieur le Bailly de Chartres » ou son lieutenant, tous les autres menestriers qu'ils » trouveront estre contrevenants et infracteurs des or» donnances dudict jeu et faict de menestrandize, ensem» ble recepvoir les denyers à Dieu des nopces et festins » que lesdits menestriers marchandront et passeront, et » les mettre en une boiste pour l'entretenement de la » confrairie desdits menestriers. »

XXIII.

CDLXX. P. 145. — « Les mémoires cy-après extraicts sont chez » Monsieur Rabet, advocat du Roy à Chartres. »

Ces pièces concernent le conflit qui dura plusieurs siècles entre les justices de Chartres et d'Orléans au siége de Janville, relativement aux appels des cinq baronnies du Perche-Gouet.

Quelques-unes sont favorables à la prétention de Janville, quoique plusieurs convocations du ban et de l'arrière-ban (1499, 1541, 1551, 1553, 1554) aient ajourné les nobles du Perche-Gouet devant le Bailli de Chartres.

En 1509 les notables des cinq baronnies comparurent à la rédaction des coutumes d'Orléans. En 1539, le 14 août, il y eut arrêt du Parlement qui déclara que les sujets de l'abbaye de

Bonneval appartenaient au ressort de Janville et non à celui de Chartres. Les sergents royaux qui résidaient dans le Perche-Gouet et les notaires royaux de Montmirail, Authon et la Bazoche étaient institués par le Bailli d'Orléans ou son lieutenant au siége de Janville. Le 12 septembre 1552, le Roi octroya au lieutenant de Janville des lettres vérifiées en Parlement et confiées pour l'exécution au lieutenant du Bailli d'Orléans au siége de Lorris, par lesquelles il déclarait que l'édit de création des présidiaux n'avait rien innové quant aux ressorts particuliers, que les cinq baronnies devaient ressortir comme par le passé au siège de Janville tant en première instance, en cas royaux, qu'en cas d'appel par ressort, sauf les cas spécifiés par l'édit. Un arrêt du Parlement du 22 février 1553 appointa les parties au Conseil et par provision adjugea les cinq baronnies et l'abbaye de Bonneval au siège de Janville. (P. 145 et 146).

Cependant le procès-verbal de l'exécution de l'édit d'érection des présidiaux, fait en mai 1552, contenait le consentement par les sujets des cinq baronnies et de l'abbaye de Bonneval de ressortir à Chartres. (P. 146). Il semble même que les administrés ne tenaient nullement au siége de Janville, car on trouve dans les analyses de Laisné la mention suivante : « sur la plainte » rendue par les sieurs Barons des cinq Baronnies et leurs » vassaux, fut arresté en la chambre de la noblesse que le Roy » seroit supplié de dispenser les habitants des cinq Baronnies » et de la justice temporelle de Bonneval de la justice de Yenville » et qu'ils ne recognoistront plus aultres juges royaulx que » ceux de Chartres. Et ledit arresté est des Estats tenuz à Paris » en l'an 1614. » (P. 146).

Le siège de Janville retint les appels du Perche-Gouet jusqu'à la révolution.

On trouve à la fin de la page 146, un extrait des statuts du collége de Pocquet, faits le 14 septembre 1587 en l'assemblée générale tenue à l'Evêché. Ces statuts que j'ai analysés dans l'histoire de Chartres (vol. II, p. 256), ont été imprimes à Chartres en 1755, chez Nicolas Besnard.

XXIV.

CDLXXI. P. 147. — « Les tiltres cy dessoubs extraicts sont au » logis de Madame de Chonvillier [1], à Chartres. »

[1] Cette dame, veuve de Raoul Haligre, greffier du bailliage, fut la mère de Etienne Haligre ou d'Aligre, conseiller au Grand-Conseil, puis chancelier Elle mourut au commencement de février 1624, un mois après l'élévation de son fils à la plus haute magistrature du royaume. La compagnie des échevins assista à ses obsèques qui eurent lieu, le 10 février, dans l'église de Sainte-Foi.

Compte rendu par Girard Haligre [1], receveur ordinaire du domaine du bailliage et duché de Chartres appartenant à madame Renée de France, touchant les recettes faites de la saint Jean 1564 à pareil jour 1565.

Ce compte fait mention 1o des comptes rendus par les recéveurs Jean Le Noir en 1384, 1396 et 1412, Jean Gasté en 1452, Jean Jouet en 1453, 1457, et 1459, Jean Hardy en 1474, Jean Plumé en 1476 et 1484, Gatien du Mesnil en 1465; Guillaume Le Moine en 1490 et 1492.

2o De divers cens dus au domaine à Berchères-la-Maingot, au Pont-Tranchefétu, à Bailleau-le-Comte, à Boisvillette, à Luisant, sur les moulins de Gourdez, et, à Chartres, à la Prêcherie, à Saint-André, en la rue Saint-Michel, au clos Marie d'Angennes, hors la porte Guillaume juxte les vieux fossés, en la rue de Bourg près la rue aux Juifs;

3o Des cens de la vicomté de Chartres, à Gallardon, communs au roi et à messire Hue d'Oinville, chevalier, et vendus en 1521 à Regnault de Refuge;

4o De deux sous 6 deniers de cens dus par Jean d'Allonville, écuyer, auquel le roi, par lettres patentes données à Chartres au mois de juin 1481, vérifiées en la chambre des comptes le 27 août, a cédé la haute, moyenne et basse justice de Louville-la-Chenard, ledit cens payable à la saint Rémy, ainsi qu'il appert du compte rendu par Guillaume Lejeune, receveur, pour l'an 1506;

5o De 40 sous de cens sur les habitants de Chartres, auxquels le roi Louis a donné, le 24 décembre 1472, les droits qu'il avait dans la pêcherie des fossés de la ville, ainsi qu'il appert par le compte de Jean Hardy, receveur, en 1473;

6o De 40 sous de rente dus par André Tabourier, sommelier du roi, auquel ledit sire, étant à Chartres le 26 décembre 1473, a donné, par lettres patentes vérifiées en la chambre des comptes, la maison du Croissant, sise à Chartres;

7o De 40 sous de rente dus par Regnault d'Angennes, chevalier, seigneur de la Loupe et de la Forte-Maison, pour le bail à lui fait le dernier février 1514 d'une petite fosse en la rivière d'Eure, dite la Fosse-le-Comte;

8o Des péages de Dammarie, Saint-Etienne du Gault, et Neuvy-en-Dunois, membres dépendants des péages de Meslay, communs entre roi et le vidame de Chartres;

9o Des rachats des terres de la Chapelle-d'Aunainville par Guillaume de Varennes, écuyer, de Villiers-le-Comte par Louise

[1] Girard Haligre, d'abord mesureur de sel au grenier de Chartres, était fils de Jean Haligre, grenetier au même bureau. Il dut la charge de receveur du domaine au crédit de Claude Haligre, valet de chambre du Roi, dont il sera parlé ci-après.

de Mareau, veuve Jousse, et de Saint-Prest par Guillaume de la Chesnaie, écuyer, époux de Denise de Saint-Prest.

Le même compte donne, ainsi qu'il suit, le détail des gages des officiers du bailliage de Chartres :

A messire Michel de Champrond, chevalier, seigneur et baron de Croissy, conseiller du roi, bailli et capitaine de Chartres, 200 livres de gages, sur lesquels Me Christophe de Hérouard, lieutenant-général, prend 50 livres. La somme de 237 livres 10 sous due aud. bailli jusques au 27 mars 1564 qu'il décéda, a été payée à Jeanne Parent, sa veuve.

A Jean Thomas, licencié en lois, avocat du roi, 10 livres.

A Pierre Symon, procureur du roi, 10 livres.

Au sieur Haligre, receveur, 50 livres.

CDLXXII. P. 148. — Autres extraits de comptes rendus par Guillaume, receveur, en 1540, et par led. sieur Girard Haligre, en 1556, 1562, 1569.

Il en appert que Girard Haligre fut pourvu de l'office de receveur ordinaire du duché de Chartres par lettres de madame Renée de France, duchesse de Chartres et de Ferrare, comtesse de Gisors et dame de Montargis, en date du 7 janvier 1556;

Que Claude Haligre était, en 1540, valet de chambre ordinaire du roi et trésorier général des finances de madame Rénée;

Qu'indépendamment des gages accordés au bailli, au lieutenant-général, à l'avocat du roi, au procureur du roi et au receveur du domaine, on donnait 30 livres au prévôt de Chartres, 40 livres au prévôt de Bonneval, et 6 livres au prévôt et juge-garde des quatres mairies royales de Sours, Béville-le-Comte, Fresnay-le-Comte et du Coudray.

CDLXXIII. P. 149. — Aveu de la terre d'Oinville-sous-Auneau fait au roi, par Adelart de Montescot, seigneur du lieu, suivant acte passé devant Saillart, tabellion de la chambre épiscopale, le 2 mars 1481.

Autre aveu de la terre de Marcouville, en la paroisse de Vitray-sous-Brezolles, fait à la duchesse d'Alençon et du Perche, par Jeanne de Faverolles, veuve de Robert de la Boulaye, seigneur de Marcouville, suivant acte passé devant Jodrain, commis au tabellioné de Brezolles, le 27 janvier 1498.

XXV.

CDLXXIV. P. 151. — « Extraicts de tiltres concernans les sei-» gneuries de Nogent-le-Roy, Anet, Breval et Mont-

» chauvet, communiquez par Monsieur Martin l'aisné,
» promoteur en l'officialité de Chartres. »

1o Copie de requêtes présentées à la chambre des comptes le 10 décembre 1531 par Diane de Poitiers, veuve de Louis de Brezé, chevalier de l'ordre du roi, grand sénéchal de Normandie, agissant comme gardienne des enfants dud. défunt, par lesquelles elle expose que les officiers du bailliage de Chartres ont fait saisir lesd. châtellenies de Nogent-le-Roi, Anet, Breval et Montchauvet, pour être réunies au domaine, et demande copie des lettres de donations de ces châtellenies faites par les rois aux prédécesseurs de son défunt mari.

2o Lettres de Charles VII, données à Nancy en Lorraine en décembre 1444, le 23e de son règne, portant qu'en considération des bons et agréables services faits à la France par les parents de Pierre de Brezé, chevalier, son conseiller et chambellan, sieur de la Varenne et Brochessac [1], et des travaux par lui accomplis contre les Anglais, notamment en la prise d'Évreux, il cède et transporte aud. seigneur et à ses successeurs les terres et seigneuries de Nogent-le-Roi, Anet, Bréval et Montchauvet, advenues à la couronne par suite des forfaits du roi de Navarre, et situées aux frontières des ennemis de la France, entre les villes de Dreux et de Gallardon, sur la rivière, les dites terres étant de fort peu de valeur à cause des guerres; ensemble la justice haute, moyenne et basse, juridiction, seigneurie, hommages, droits, devoirs, cens et rentes, sous réserve seulement des foi, hommage et droit de souveraineté, et à charge de payer chaque année au trésor de Paris, le 1er mai, une haquenée blanche du prix de 100 livres parisis ou, au lieu d'icelle, 100 livres parisis, sous peine d'une amende de 4 sous parisis par chaque jour de retard. Ces lettres sont suivies de l'arrêt de vérification de la chambre des comptes et du Parlement du 18 janvier 1445.

3o Autres lettres de Louis XI, données à Bordeaux le 18 mai 1462, par lesquelles sa majesté convertit la haquenée de redevance en un épervier, en faveur du mariage auparavant contracté entre Charlotte de France, sa sœur naturelle, et Jacques, fils de messire Pierre de Brezé, chevalier, comte de Maulevrier.

4o Acquit, signé Jehan Robertet, le 22 juillet 1492, par lequel il reconnaît, en sa qualité de notaire et secrétaire du roi, que noble et puissant seigneur Louis de Brezé, grand sénéchal de Normandie, a payé led. épervier bien réclamé.

5o Lettres de François Ier, du 26 mars 1514, an 1er de son règne, adressées au bailli de Chartres, portant que Louis de Brezé, comte de Maulevrier, son cousin, conseiller, chambellan,

[1] Brillac, d'après Moréri.

grand sénéchal et réformateur général des pays et duché de Normandie, a fait, entre les mains du chancelier, les foi et hommage auxquels il était tenu à cause des châtellenies de Nogent-le-Roi, Anet, Bréval et Montchauvet, sises au bailliage de Chartres.

6o Aveu passé devant Georges le Jars, clerc tabellion juré de la châtellenie de Châteauneuf en Thimerais, le 9 septembre 1574, par lequel René d'Angennes, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de la Louppe et de Marville-les-Bois, à cause de Louise de Raillard, sa femme, reconnait tenir la terre de Marville en foi et hommage de demoiselle Françoise de Brezé, duchesse douairière de Bouillon, baronne de Mauny, châtelaine de Nogent-le-Roi; ladite terre relevant du châtel de Nogent et ressortissant par appel devant le bailli dudit lieu. Cet aveu est suivi du dénombrement des vassaux de Marville.

XXVI.

CDLXXV. P. 153. — « Extraict d'un vieux mémoire de toutes » les causes de l'évêché de Chartres, fait environ l'an » 1382, auquel mention est faite : »

1o Du procès que feu Simon (le Maye), évêque de Chartres, avait intenté contre le chapitre de Paris, touchant 100 pains blancs, 2 muids de bon vin et... s'il était l'hiver, et, s'il était l'été, 10 moutons, 24 oisons, 12 gélines et un muid avoine, mesure de Paris, que led. chapitre est tenu de payer une fois l'an audit évêque, par forme de procuration, lorsqu'il entre en leur église; procès jugé au profit de l'évêque par arrêt du Parlement du 28 avril 1358;

2o D'un procès contre Gaillart de Cardillac, grand archidiacre, qui avait fait mettre au carcan dans la ville de Gallardon un clerc de Dourdan, nommé Pierre Tyon, ensemble des lettres du roi Jehan, données en Parlement le 16 mai 1355 dans lesquelles on déclare que l'évêque de Chartres a droit de punir tous les clercs qui *délinquent* dans son diocèse, mais que l'archidiacre n'a que le droit de les prendre et arrêter;

3o D'un autre procès intenté par Guillaume de Forges, archidiacre de Dunois, contre l'évêque, et ensemble des lettres de Charles, dauphin de Viennois, datées du 19 octobre 1359, portant ordre d'assigner l'évêque au Parlement pour, par son official, avoir voulu faire le procès audit archidiacre, quoiqu'il soit exempt de sa juridiction, sauf en cas d'appel et de déni de justice;

4o D'un autre procès, pendant en 1355, au sujet de la terre de Chauvigny en Vendômois appartenant à l'évêque;

5o D'un autre procès, pendant en 1357, contre le seigneur de Vaudemont, sire de Joinville et seigneur de Houdan, à cause de la collation par lui faite sans droit de la prêtrière dudit Houdan;

6o D'un autre procès, pendant en 1352, contre Colart de Menou, chevalier, touchant la possession et jouissance du bois de Val-Augis dépendant de la châtellenie de Pontgouin;

7o D'un autre procès très-ancien (sans date) entre M. de Chartres et le duc d'Orléans, Philippe de Navarre, chevalier, Mme la comtesse de Bar, sa femme, et les prévôt, bailli et officiers de Paris, comme juges de l'évêché de Chartres, pour cause du ressort dud. évêché;

8o D'un autre procès (sans date) intenté à Mme Alix de Bretagne, comtesse de Vendôme, touchant certains exploits faits à sa requête en la terre des Roches où l'évêque a toute justice haute, moyenne et basse;

9o D'un autre procès (sans date) contre Mme la comtesse d'Alençon, demanderesse en excès commis par le sieur d'Ermenonville ou ses gens;

10o D'un autre procès (sans date) contre Regnault de Fontaine, écuyer, pour excès par lui commis;

11o D'un autre procès contre le procureur du roi et feu Jehan de Guingand, jadis prévôt de Chartres, et d'un accord sur ce fait en 1355.

12o D'un procès, pendant en 1385, contre le comte de Dammartin, héritier de la demoiselle de Montdoubleau, sa fille, touchant la justice de Chauvigny.

13o D'un procès de la même année contre Jean Langlois, procureur du roi à Chartres.

14o D'un mémoire contenant comment Hugues, duc et marquis de France, donna à l'église de Chartres la terre d'Ingré, don qui fut confirmé en 1048 par le roi Henri, sous condition et réserve de quatre setiers de vin par arpent de ladite terre. Cette redevance fut concédée, en 1314, par le roi Philippe, à Adam le Bouteiller, son chambellan, en récompense de certains héritages appartenant audit chambellan et réunis au domaine royal.

XXVII.

CDLXXVI. P. 154. — « Extraict d'un cartulaire de la maladrie » de la Banlieue que j'ay baillé à l'ausmonier de Monsieur » de Chartres. »

Ce cartulaire contient mention de lettres, ventes, donations, confirmations, consenties à la maladrerie et léproserie de la Banlieue, savoir :

1o En 1248, par la vidamesse Hélisende, confirmant une vente faite par Hugues de Corserant, chevalier, de 12 deniers de cens sur une terre voisine du cimetière de ladite léproserie ;

2o En 1260, par Ancelin de Saint-Yon et Agnès des Granges, sa femme, touchant 2 sous de cens sur deux arpents de pré, proche les vignes de lad. léproserie, tenus en fief de Jehan de Lèves, chevalier ;

3o En 1275, par le chapitre, confirmant une vente de 13 setiers de terre faite par Guillaume de Celle et sa femme ;

4o En 1299, par Guillaume de Villeneuve, premier seigneur féodal, Guillaume Dyonvillier, second seigneur féodal, Pierre de Yerre, troisième seigneur féodal, Anselme de Chevreuse, quatrième seigneur féodal, et Jeanne dame de Gallardon, cinquième dame féodale, touchant l'amortissement de métairie, terres, cens et rentes à Prunay-sous-Ablis, terroir de *Marché-Profond*, donnés à lad. léproserie par Michel de Boutigny ;

5o En 1292, par Robert de Landeville, contenant vente de terres à Coltainville, moyennant 450 livres de chartrains, avec approbation de Thierry Avesgot, chevalier, Bouchard de Marly, écuyer, Jehan du Chastel, chevalier, et Jehanne de Gallardon, sa femme, seigneurs féodaux.

6o En 1286, par l'official de Chartres, touchant les dixmes de Loasville, paroisse de Sours, vendues par Regnault dit Huré de Sours, chevalier, et sa femme Jehanne, moyennant 100 livres de chartrains ;

7o En 1233, par Guillaume Pelet, touchant la dixme par lui donnée, avec approbation de Thomas d'Equillemont, seigneur féodal, et en 1239, par Isabelle, veuve dud. Pelet de *Remenonville* ;

8o En 1260, par l'official, touchant des terres sises près de Saint-Cheron, vendues par Renault Sequart et Suplice, sa femme, bourgeois de Chartres, à Pierre de Berou, clerc ;

9o En..., par l'official, touchant le testament dud. de Berou par lequel il donne à la léproserie, entre autres choses, une maison, rue de Beauvais, par lui acquise de Alix, sa nièce, et de Symon, son neveu ;

10o En 1275 (mardi devant la Saint-Laurent), par Guillaume de Saint-Mesmin, châtelain de Chartres, touchant la délivrance du legs fait par ledit Pierre de Berou ;

11o En 1238, par Girard de Chartres, touchant la donation d'un cens entre Archevilliers et Louville.

12o En 1244, par Philippe Avesgot, touchant la donation de deux arpents de vignes à Oysème.

13° En 1278, par Guillaume le Mareschal et Ledgarde, sa femme, touchant une donation de vignes à Oisème.

14° En 1249, par Pierre du Perche, touchant une donation de vignes au même lieu, en la censive de Philippe de Saint-Prest.

15° En 1229, par Symon de Gazeran, touchant un amortissement de terres près de la Banlieue.

16° En 1247, par Guillaume de Croçay, touchant une vente d'une dîme de vin à Saint-Prest.

17° En 1284, par Regnault de Plats, archidiacre de Blois, touchant une donation de 6 setiers de terre à Champseru.

18° En 1235, par Philippe, dame de Lèves, du consentement de Goslin de Lèves, son mari, touchant une donation de biens à Vauventriers.

19° En 1244, par Philippe, veuve dud. Goslin de Lèves, et le curé de Champhol, touchant la dîme de Vauventriers.

20° En 1261, par Jean, seigneur de Lèves, et ses frères, touchant la vente de deux sous de cens faite par Anselme de Saint-Yon.

21° En 1248 (avril), par Isabelle, comtesse de Chartres, touchant l'établissement d'une foire à la Maladrerie de la Banlieue, au jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix.

22° En 1235 (mai), par lad. comtesse, touchant un don de 40 sous de rente pour son obit.

23° En 1239 (mars), par lad. comtesse, touchant des legs faits par sa sœur Marthe, sur la terre de Villemain.

24° En 1256 (décembre), par Mahault, comtesse de Chartres et dame d'Amboise, touchant une donation de 40 sous de rente à prendre entre les mains de l'argentier, sur le tonlieu de Chartres.

25° En 1248, par Lancelin du Fay, chevalier, touchant une donation de 5 muids de blé de rente sur ses terres du Coudray, paroisse de Bailleau-sous-Gallardon.

26° En 1265, par Marguerite, dame dud. Coudray, touchant une donation d'un setier de blé de rente.

XXVIII.

CDLXXVII. P. 155. — « Les tiltres cy après extraicts sont chez » madame de Dangeau. »

1° Mutations de la terre de Dangeau au XIV[e] et XV[e] siècles (familles de Sully, de Bontarvillier, de Rochefort, de Vendôme et Cholet).

1o 1322. Partage entre Letice de Sully, dame de Dangeau en partie, et Garcie de Boutarvillier, sire de Dangeau en partie.

2o 1345. Ratification par Jehan de Rochefort, sire de Mantheville, de la vente par lui antérieurement consentie, d'une partie de la terre de Dangeau, à Robert le Vicomte, seigneur du Tremblay, pour servir de propre à damoiselle Jehanne de Vendôme, sa femme, fille de Jehan de Vendôme, seigneur de Feuillet.

3o 1346. Vente par Robert de Boutarvillier, fils de Garcie, à Robert le Vicomte, seigneur du Tremblay, de tous ses droits sur la terre de Dangeau, pour servir de propre à Jehanne de Vendôme, épouse dudit Robert.

4o 1352, 1363. Aveux faits à Yvon Cholet, chevalier, seigneur de Dangeau, à cause de Jehanne de Vendôme, sa femme, auparavant épouse de Robert le Vicomte.

5o 1364. Testament de Yvon Cholet, chevalier, seigneur de la Choletière et de Dangeau, qui élit sa sépulture en l'église du prieuré de La Loupe, proche de celle de Jehanne de Vendôme, sa femme, et de celle de Simon, l'un de ses fils.

6o 1367. Aveux faits aux mineurs Gilles, Yvon et Simon Cholet de Dangeau, sous la tutelle de Bouchard de Vendôme, seigneur de Feuillet, leur oncle.

7o 1370, 1373, 1378. Aveux faits à Gilles Cholet, écuyer, seigneur de Dangeau, fils de Yvon Cholet et de Jehanne de Vendôme.

8o 1385. Gilles Cholet, seigneur de Dangeau et de la Choletière, figure dans un aveu rendu à l'évêque de Chartres par Regnault d'Angennes, premier écuyer tranchant du roi, sire de la Loupe, à cause des terres de Tournebus et de Marchéville.

9o 1388. Aveu fait par Yvon Cholet, chevalier, à la comtesse de Bar, à cause de son hébergement de la Touche relevant de Brou

10o 1392. Aveu fait à Gilles Cholet, seigneur de la Choletière et de Dangeau.

11o 1396 (5 juin). Partage de la communauté ayant existé entre Jeanne de Gandonvillier, veuve de Yvon Cholet, et sondit mari, avec intervention de Gilles et Simon Cholet, frères et héritiers du défunt. Il en résulte que Yvon Cholet avait eu de son mariage une fille nommée Michelette, morte avant lui.

12o 1396 (août). Quittance consentie par Jeanne de Gandonvillier, veuve de Yvon Cholet, chevalier, à Gilles et Simon Cholet, ses beaux-frères, pour raison de son douaire montant à 50 livres.

13o 1408. Transaction dans laquelle Gilles Cholet, chevalier, seigneur de la Choletière et de Dangeau, fils de Yvon Cholet et de Jehanne de Vendôme, prend le titre de chambellan du roi.

14° 1436. Testament de Gilles Cholet, seigneur de Dangeau, qui élit sa sépulture en l'église de Dangeau, donne la Choletière et Dangeau à Jehan, son fils aîné, Vallesay près Avranches à sa fille Yvonne et Durbois à sa fille Gillette. Gilles avait épousé en premières noces Ysabeau Mauvinet et en secondes noces Jehanne de Varennes (actes de 1406 et 1451).

15° 1456. Partage de la succession de Gilles Cholet, entre Jehan Cholet, Léonard Cholet, écuyers, et Gillette Cholet, femme de Jehan de Chambray. Les terres de la Choletière, Dangeau et Pommeray sont maintenues à Jehan fils aîné.

16° 1462. Aveu fait au comte du Maine par Jehan Cholet, seigneur de Dangeau, dans lequel ce dernier prend la qualité de conseiller, chambellan et maître d'hôtel du roi.

17° 1471, 1472, 1473. Aveux faits aud. Jehan Cholet, comme seigneur de Dangeau.

18° 1484, 1489, 1511, 1528. Jehan Cholet n'eut qu'une fille, nommée Marie, qui épousa Geoffroy de Courcillon, chevalier, seigneur de Moléans, bailli et capitaine de Chartres en 1480, auquel elle apporta les seigneuries de la Choletière et de Dangeau et dont elle eut Jacques, François et Anne de Courcillon. Veuve vers 1481, elle convola en secondes noces avec Florentin Girard, seigneur de Barentin. Anne, sa fille, épousa en 1489 Jehan du Plessis, seigneur de Chanchabot, et avant 1511 Jehan de Raillard, seigneur de Marville. Jacques de Courcillon, fils aîné de Geoffroy, ne posséda la terre de Dangeau qu'après la mort de Marie, sa mère, qui vivait encore en 1528.

2° Terres de Moléans et de Dangeau aux XVe, XVIe XVIIe siècles (famille de Courcillon).

1° 1398. Testament de Lucette de la Roche, épouse de Guillaume I de Courcillon, seigneur de Moléans. Elle fait des legs aux églises de Moléans, Saint-Avit, Sainte-Marie-sur-Conie, Molitard, Saint-Martin de Membrolles, Saint-André de Châteaudun et de l'Hôtel-Dieu de Chartres.

2° 1409 (13 mai). Lettres du duc Charles d'Orléans, en faveur de Guillaume II de Courcillon, pour raison de ses hôtels de Moléans, Membrolles et Villelay, tenus en fief du comté de Dunois.

3° 1410. Acquit au profit de Guillaume II de Courcillon, seigneur de Moléans, et de Jehanne de Chartres, sa femme, fille de Emblot de Chartres, pour rachat du Bois-de-Magny, propre de ladite Jehanne.

4° 1416. Aveu par le même seigneur, pour raison de Magny tenu en fief de la vicomté de Chartres.

5° 1444 (3 juin). Contrat de mariage, passé sous le scel de

Tours, entre Loys Chabot, écuyer, seigneur de la Grève et de Montsoreau, et Jehanne de Courcillon, fille de Guillaume II de Courcillon, seigneur de Moléans. La future reçoit 6,000 écus d'or de dot et l'assurance de tous les biens de son père dans le cas où il mourrait sans hoirs mâles de sa chair.

6° 1450. Partage des successions de Emblotte de Courcillon et de Jehan de Harville, son mari, par suite duquel acte Guillaume II de Courcillon, seigneur de Moléans, devint possesseur de la terre de la Gogue, sise à Teillay-en-Beauce, paroisse de Viabon.

7° 1454 (14 juin). Contrat de mariage, passé au château de Roussillon en Dauphiné, entre Jehan de Tranchelyon, écuyer, fils de Guillaume de Tranchelyon, chevalier, conseiller et chambellan du roi, seigneur de Palluau et des Roches-Tranchelyon, et Catherine de Courcillon, fille de Guillaume de Courcillon, chevalier, conseiller et chambellan du Dauphin, seigneur de Moléans. A ce contrat figure Geoffroy de Courcillon, fils dud. seigneur de Moléans.

8° 1477. Accord entre Guillaume II de Courcillon et Loys Chabot, son gendre, veuf de Jehanne de Courcillon.

9° (C. 1480). Geoffroy de Courcillon, chevalier, seigneur de Moléans après son père Guillaume, épousa, comme nous l'avons dit plus haut, Marie Cholet, qui lui apporta les terres de la Choletière et de Dangeau. Il mourut en 1481 étant bailli et capitaine de Chartres, et laissa pour enfants Jacques, François et Anne de Courcillon.

10° 1528 (23 juillet). Contrat de mariage passé entre Jacques I de Courcillon, écuyer, seigneur de Richeray, fils aîné de feu Geoffroy de Courcillon et de Marie Cholet, dame de Dangeau, et Marie Levavasseur, fille de feu Geoffroy Levavasseur, écuyer, seigneur d'Eguilly, et de Marie de Théligny. La future reçoit 7,000 livres de dot et plusieurs domaines.

11° 1540. Partage de la succession de Jacques I de Courcillon, chevalier, seigneur de Moléans, la Choletière et Dangeau, entre Loys et Françoise, encore mineurs, Marie, épouse de Guy Le Cesne, et Anne, épouse de Réné de Molitard, enfants dud. défunt. La terre de Dangeau est attribuée à Louis I de Courcillon.

12° 1540. Constitution par Anne Levavasseur, veuve de Jacques de Courcillon, seigneur de Dangeau, au profit de Perrotte de Laubespine, prieure de Belhomer, d'une rente de 30 livres promise par ladite dame pour la profession de Françoise de Courcillon, sa fille.

13° 1566. Partage de la succession de Anne Levavasseur, veuve de Jacques I de Courcillon, entre Loys I de Courcillon, seigneur de Dangeau, Marie, veuve de Guy Le Cesne, et Anne, épouse en secondes noces de Jacques de Crevecœur.

14° 1592. Loys I de Courcillon épousa Jacqueline de Cintray

et mourut avant 1592, étant chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Dangeau, de la Motte, et des Bardillières. Sa succession fut partagée entre 1° son fils aîné Jacques II de Courcillon, chevalier, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, époux de Suzanne Baudrès ; 2° Anne de Courcillon, veuve de Agostolant du Plessis ; 3° Rénée de Courcillon, épouse de Philippe de Canaye, ambassadeur en Allemagne ; et 4° Marie de Courcillon, dame des Bardillières. La terre de Dangeau fut attribuée à Jacques II de Courcillon.

15° 1596. Actes par lesquels Berthe Laisné, veuve Baudrès, mère de la dame de Dangeau, achète des terres et les fait propres à Josias et Alexandre de Courcillon, ses petits-fils, sous réserve d'usufruit sur sa tête et celle de sadite fille.

16° 1609. Testament de ladite dame Berthe Laisné, par lequel elle lègue une somme de 31,500 livres à Benjamin et Jonathas de Courcillon, ses petits-fils.

17° 1619. Acte de vente dans lequel Suzanne Baudrès se qualifie veuve de Jacques de Courcillon, chevalier, seigneur de Dangeau, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, lieutenant de 100 hommes d'armes des ordonnances de sa majesté sous la charge du comte de Soissons.

18° 1622. Acte de réception en foi et hommage accordé par l'évêque de Chartres, seigneur et baron de Pontgouin, à Louis II de Courcillon, seigneur de Dangeau, Josias de Courcillon, seigneur de Brétigny, Jonathas de Courcillon, seigneur dud. lieu, Judith de Courcillon, épouse de Jacob de Thuillières, sieur de Vallainville, Elisabeth de Courcillon, épouse d'Emmanuel de Nonant-le-Comte, Marie de Courcillon, épouse de Daniel du Voisin, seigneur de Vitauval et la Cour-le-Comte, sergent major général, pour S. M., des troupes françaises en Hollande, Charlotte de Courcillon, épouse de Lancelot du Lac, tous enfants de feu Jacques de Courcillon et de Suzanne Baudrès [1].

[1] Louis II de Courcillon, fils de Jacques et de Suzanne Baudrès, épousa Charlotte des Noues, et fut père du célèbre marquis de Dangeau, l'historien intime de Louis XIV, et de l'abbé de Dangeau, membre de l'Académie française.
On voit, d'après les titres rapportés dans cet article, que Dangeau n'était pas de si petite noblesse qu'affecte de l'insinuer Saint-Simon, et qu'il eut pu fournir des preuves plus anciennes que celles qu'il fit en recevant les ordres du roi. (Voir *Dict. hist.* de Moréri, verbo Courcillon).

E. DE LÉPINOIS.



NOTICE

SUR

L'ÉGLISE SAINT-LUBIN

DE CHATEAUDUN.

Par le labeur patient de trois de nos confrères, trois des chefs-lieux d'arrondissement de notre département ont aujourd'hui leur histoire complète et détaillée. Chartres, déjà le mieux doté de tous, a vu son historien deux fois récompensé par l'Institut de France; Dreux a trouvé dans M. Lefèvre un chroniqueur zélé qui, sans se rebuter devant les recherches les plus difficiles, a rassemblé, sur le passé de cette ville une foule de matériaux épars de côté et d'autre; Nogent-le-Rotrou enfin peut suivre avec intérêt l'histoire de ses comtes et de ses origines dans le livre si savant de M. O. des Murs. Reste Châteaudun, Châteaudun, la ville rivale de Chartres, presque aussi célèbre qu'elle dans l'histoire générale de la France. Ce ne sont pas les documents qui manquent cependant : les sept paroisses anciennes de cette ville, ses cinq prieurés, ses chapitres de Saint-André et du Saint-Sépulcre abondent en titres anciens : la charte de commune de 1197 existe en original aux archives de la mairie avec d'autres pièces du XIIIe siècle; l'hospice possède des chartes aussi anciennes, jusqu'à présent inexplorées : à qui voudra donc entreprendre l'histoire de la capitale du Dunois les matériaux ne feront pas défaut. Nous serions heureux, quant à nous, de

mettre à la disposition d'un travailleur que nous appelons de tous nos vœux les notes nombreuses que nous possédons sur cette ville.

Nous voulons vous dire aujourd'hui quelques mots d'une des paroisses les moins importantes de Châteaudun ; nous avons choisi à dessein la moins riche en titres originaux : d'après le peu que nous allons vous raconter, jugez ce qu'on aurait à écrire sur les autres, *ex hoc uno disce omnes.*

Si l'on en croit la tradition, on doit fixer l'origine de l'église de Saint-Lubin au temps où saint Aventin annonça l'évangile aux peuples du pays Dunois, c'est-à-dire à la fin du cinquième siècle, sous le règne de Clovis, après la conversion de ce prince à la religion chrétienne. Saint Solenne, le frère de saint Aventin et qu'on dit avoir été un des prélats qui instruisirent Clovis avant son baptême, était alors évêque de Chartres. On place son exaltation à l'épiscopat à l'année 484 : après son élection, il s'enfuit et se cacha pour éviter la dignité à laquelle on voulait l'élever. Ne le voyant plus paraître, les ecclésiastiques encore assemblés élurent à sa place Aventin, malgré les protestations de celui-ci. Solenne, après cette nouvelle élection, crut n'avoir plus rien à craindre et sortit de sa retraite ; mais, sur les instances des fidèles, il fut forcé d'accepter enfin la charge qu'il avait tenté de décliner et il prit le gouvernement de l'église de Chartres. Quant à Aventin, il fut envoyé par son frère à Châteaudun, en qualité d'évêque, suivant les uns, d'archidiacre selon les autres.

Quoiqu'il en soit, pendant son séjour à Châteaudun, l'homme de Dieu fit faire de rapides progrès à la religion qu'il enseignait. Dès son arrivée dans la ville, il éleva une chapelle dans les bas-faubourgs, sous des rocs, non loin de la rivière du Loir ; il la dédia en l'honneur de l'archange Saint-Michel : ce fut depuis l'église paroissiale de Saint-Médard. Bientôt après, il purifia, dans le milieu de la ville, le temple qui y était consacré au culte de la déesse Io ou Isis et en fit une basilique chrétienne sous l'invocation de la Très-Sainte-Vierge ; cette église est devenue depuis l'église des chanoines réguliers, église abbatiale et paroissiale dédiée à Sainte-Madeleine. Quelques années après, il fit bâtir une autre église au delà de l'île de Chamars en l'honneur

de Saint-Sauveur et de Saint-Jean-Baptiste ; ce fut dans la suite l'église paroissiale de Saint-Jean-de-la-Chaîne. Enfin, on attribue aux soins pleins de piété et de religion du saint apôtre de Châteaudun une autre église, ou chapelle, qui fut bâtie, à mi-côte, sur le penchant de la colline occidentale, et qu'il consacra au premier martyr saint Etienne ; ce fut depuis l'église de Saint-Lubin dont nous voulons vous entretenir.

On ne sait le temps précis où cette chapelle de Saint-Etienne fut érigée en paroisse de Saint-Lubin. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce dernier nom n'a pu lui être donné qu'après la mort de saint Lubin, évêque de Chartres, arrivée l'an 557, suivant le bréviaire de ce diocèse : on place le commencement de son pontificat à l'année 525. Ce fut entre ces années 525 et 557 que ce saint prélat, faisant sa visite épiscopale à Châteaudun, guérit miraculeusement, ou même, comme d'autres le veulent, ressuscita la fille de Baudelin, l'un des notables bourgeois de cette ville. En reconnaissance de cette merveille, on montrait encore avant la Révolution, au fronton de la maison où s'était accompli ce miracle, une image sculptée que l'on entretenait avec soin. Cette maison était située proche la chapelle de Saint-Etienne, et c'est vraisemblablement ce qui fut cause de la nouvelle invocation sous laquelle on plaça cette église. Quant au titre de paroisse donné à la chapelle, la tradition veut qu'elle l'ait reçu du temps même de l'épiscopat de saint Lubin. Ce prélat travailla en effet à donner à son diocèse la forme convenable : il en fixa les limites, augmenta sa cathédrale de sept nouveaux chanoines, rétablit le bon ordre parmi son clergé, et la distribution des paroisses dans chaque canton de son diocèse ne fut pas sans doute indigne de ses soins. C'est pour cette raison qu'on voit encore aujourd'hui tant de paroisses, dans les diocèses de Chartres et de Blois, sous le nom et l'invocation de saint Lubin ; nom que l'humilité du saint n'aurait pu souffrir pendant sa vie, mais que la piété et la reconnaissance des fidèles leur ont donné après sa mort.

On connaît fort peu de choses sur l'histoire de l'église de Saint-Lubin pendant les premiers siècles qui suivent sa fondation et son érection en paroisse. Au Xe siècle, elle fut aumônée aux religieux de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée qui en firent un prieuré, y établissant en même temps un prêtre séculier, à qui ils abandonnèrent une partie des revenus et qui dut desservir

la paroisse sous le titre de vicaire-perpétuel. Peu à peu ces prêtres séculiers parvinrent à se rendre indépendants de l'abbaye, et, au moment de la Révolution, ils étaient arrivés à reconquérir les revenus primitivement donnés aux religieux de Saint-Père.

Nous ne nous arrêterons pas a rappeler toutes ces donations, fort intéressantes pour une histoire générale de Châteaudun, mais qui, par l'uniformité de leur texte, deviendraient fastidieuses à retracer dans une notice aussi rapide que celle que nous nous sommes proposé de faire aujourd'hui : nous nous bornerons à raconter quelques particularités assez curieuses relatives à l'histoire de l'église.

L'église de Saint-Lubin tenait le troisième rang parmi toutes les paroisses de la ville et des faubourgs de Châteaudun, immédiatement après la Madeleine et Saint-Pierre. En conséquence de ce droit, le curé de Saint-Lubin avait le pas sur tous les curés des faubourgs, dans les processions générales, Te Deum et autres assemblées publiques, soit ecclésiastiques, soit civiles. Cette préséance fut souvent contestée à Saint-Lubin par les curés de Saint-Valérien et les chanoines de Saint-André, mais les différents prêtres qui se succédèrent dans la cure de Saint-Lubin se montrèrent toujours très-jaloux des prérogatives de leur église et soutinrent de nombreux procès plutôt que de rien céder de ce qu'ils croyaient leur appartenir.

Il est cependant un point sur lequel ils échouèrent toujours malgré leurs tentatives souvent renouvelées. Par une charte du mois de juillet 1203, Renaud de Mouçon, évêque de Chartres, avait affranchi de la visite épiscopale les trois maisons de Saint-Gilles, Saint-Pierre et Saint-Lubin, se fondant sur la pénurie des ressources de ces établissements religieux. Les successeurs de Renaud firent peu de cas de l'affranchissement accordé par leur prédécesseur et exigèrent des trois églises le droit perçu par l'évêque ou ses archidiacres lors des tournées épiscopales. En vain les curés de Saint-Lubin adressèrent-ils de nombreuses suppliques aux prélats chartrains, voici la lettre que répondit à l'un d'entre eux Paul Godet des Marais, en 1707 : « Monsieur, la » prétention que vous avez d'être exempt du droit de procu- » ration ne sçauroit se soutenir. L'acte que vous m'avez envoyé » parle de maisons et non pas de paroisses. Apparemment qu'en » ce tems-là votre paroisse n'était pas encore érigée et que

» c'étoit peut-être quelque léproserie ou autre lieu de piété, » outre que mon prédécesseur n'a pu céder ce droit au préju- » dice de ses successeurs. » Cette lettre prouve combien peu au XVIIIe siècle les prélats, même les plus éclairés, étaient au courant de l'histoire de leur diocèse. Il y avait à peine quelques années que l'abbaye de Saint-Père n'avait plus de religieux à Saint-Lubin, et déjà l'on ne se souvenait plus de l'existence de ce prieuré.

Les curés de Saint-Lubin furent plus heureux contre les prétentions des chanoines de Saint-André, et, après de longs débats, obtinrent au Parlement un arrêt qui les déclara exempts de l'espèce de suprématie que voulaient s'arroger sur eux ces chanoines, comme soi-disants curés-primitifs de Saint-Lubin. Voici à quelle occasion survint cette dispute.

En 1709, le sieur Thomas Seigneuret, prêtre, vicaire-perpétuel de l'église collégiale de Saint-André, tomba malade d'une maladie épidémique dans la maison du collége de Châteaudun, dont il était principal et où il résidait. L'espèce de sa maladie lui causa d'abord un transport au cerveau, qui ne l'abandonna point jusqu'au trépas, de façon qu'il ne put recevoir d'autre sacrement que celui de l'extrême-onction qui lui fut administré par Jean Lecoq, curé de Saint-Lubin, ladite maison du collège se trouvant enclavée dans cette paroisse. Le malade mourut après très-peu de jours de maladie.

Sur la nouvelle de cette mort, grande agitation parmi les chanoines de Saint-André : on s'assemble et se rassemble plusieurs fois capitulairement, et on décide enfin qu'on ira le lendemain enlever le corps du défunt pour le transporter de la porte dudit collége dans l'église de Saint-André et l'y enterrer, après les services, et avec les cérémonies ordinaires en pareil cas. D'un autre côté, le curé de Saint-Lubin prend ses mesures pour exercer son droit. Le matin venu, sur les huit heures, les sieurs doyen, chanoines et clergé de Saint-André arrivent à la porte du collége. Mais le curé, plus vigilant, les avait prévenus de quelques moments et avait fait enlever le corps, accompagné aussi de son clergé, et le faisait conduire à son église paroissiale. Le clergé de Saint-André double le pas, arrive dans la rue qui descend à Saint-Lubin et rejoint bientôt le clergé de cette paroisse. Pierre Sarraute, alors prévôt de Saint-André, se jette à corps perdu sur le cercueil, arrête les

porteurs et prétend leur faire rebrousser chemin pour porter le cadavre à Saint-André. Le curé perd alors un peu de sa gravité et de sa contenance tranquille : on s'échauffe de part et d'autre; tout chant cesse; on se dispute; on dit de gros mots; on tiraille le cercueil de tous côtés : le scandale augmente. Enfin Me Jacques Costé, bailli de Dunois, arrive et ordonne qu'on reporte le corps à l'endroit d'où on l'avait enlevé. On obéit, et le bailli, avec les parties, les sieurs de Saint-André d'une part et le curé de Saint-Lubin d'autre, entre dans une maison voisine.

Là, tandis que les parties continuent à crier et à disputer, le bailli verbalise, et ordonne, en juge de police, qu'attendu la nature de la maladie du défunt, et de crainte que la corruption qui se faisait sentir par la mauvaise odeur qui s'exhalait de son cercueil ne causât quelque dommage aux habitants, le corps serait porté par provision à Saint-André, où il serait aussitôt inhumé, sans qu'on célébrât pour l'âme du défunt aucun service; le tout sans préjudice des droits prétendus par le curé de Saint-Lubin.

Comme nous l'avons dit, l'affaire fut portée au Parlement de Paris, et, après cinq années de procédures, un arrêt vint donner gain de cause au curé de Saint-Lubin. Cependant les chanoines de Saint-André ne se tinrent pas pour battus et renouvelèrent leurs protestations en 1725.

L'incendie, qui détruisit en 1723 presque toute la ville de Châteaudun, avait enveloppé dans ses ravages l'église de Saint-André et les maisons de ses chanoines, aussi bien que toute la paroisse de Saint-Pierre, tout le faubourg de Saint-Valérien et la plus grande partie de la paroisse de la Madeleine. La paroisse de Saint-Lubin fut épargnée et demeura saine et entière, aussi bien que celles de Saint-Médard, de Saint-Aignan et de Saint-Jean-de-la-Chaîne. Chacun fut obligé, en attendant la réédification de la ville, de se loger où il put, dans le château, les galeries et les paroisses restées sans dommages. Les sieurs de Saint-André, comme les autres habitants, s'étaient logés indifféremment dans ce qui restait de maisons dans Châteaudun et les faubourgs, et avaient pris la chapelle de Saint-Roch aux galeries, pour leur servir à célébrer leurs offices canoniaux, ainsi que l'avait fait aussi le curé de Saint-Pierre, pour célébrer ceux de sa paroisse.

Tel était l'état des choses en 1725, lorsque Jacques Dreux, prêtre, vicaire-perpétuel de Saint-André, tomba malade et mourut dans la maison du collége, dont il était principal et où il demeurait. Me Pierre Hasteau, alors curé de Saint-Lubin, aussi attentif à ses devoirs de pasteur qu'aux droits de sa cure, administra les sacrements au sieur Dreux malade et le porta décédé dans sa paroisse, où il fit tous les services d'obsèques ordinaires en pareil cas, et ensuite le présenta aux chanoines pour faire eux-mêmes l'inhumation du décédé. Eux, qui n'avaient alors aucun lieu décent où ils eussent pu faire cette inhumation, l'enterrèrent cependant dans l'enceinte de leur église incendiée. En même temps, Jacques Philippe, prêtre, doyen de Saint-André, qui avait été obligé de prendre un logement dans la paroisse de Saint-Lubin, tomba dangereusement malade : malgré son opposition, le curé de Saint-Lubin se présenta chez lui et lui administra les sacrements. Les chanoines de Saint-André protestèrent vivement contre ces violations de ce qu'ils appelaient leurs priviléges, et, renouvelant leurs prétentions de 1709, envoyèrent au curé de Saint-Lubin une signification par huissier pour qu'il eût à s'abstenir de telles usurpations à l'avenir.

Ce ne fut pas seulement avec les chanoines de Saint-André que les curés de Saint-Lubin eurent des procès à soutenir ; ils en eurent encore de fort longs avec le curé de la Madeleine, et voici pourquoi. Suivant un usage de temps immémorial, il y avait dans la rue de l'Huilerie, qui donne par derrière sur la rue de Lombardie et les appartenances du cloître de l'Hôtel-Dieu, quatre maisons qui étaient une année de la paroisse de Saint-Lubin et l'autre année de celle de la Madeleine. Ce changement de paroisse avait lieu au jour de la Toussaint, à vêpres. Or, presque à chaque naissance, mariage ou décès, c'était une querelle entre les deux curés, et il fallait se reporter aux actes précédents pour juger à quelle paroisse appartenaient cette année-là les quatre maisons en question. Enfin Paul Godet des Marais, lors de sa tournée épiscopale en 1698, mit fin à ces débats en en supprimant la cause et en déclarant qu'à l'avenir deux de ces maisons seraient pour toujours unies à la paroisse de Saint-Lubin et les deux autres à celle de la Madeleine.

C'était dans la paroisse de Saint-Lubin que se trouvait le prêche des protestants. Le 14 janvier 1655, « Mes Pierre le Maire,

» marchand, et Eléazar Massé, orfèvres, au nom et comme
» anciens de la communauté des habitans de Châteaudun faisant
» profession de la religion prétendue réformée, reconnaissent
» qu'il appartient à ladite communauté une maison et apparte-
» nances d'icelle, consistant en plusieurs chambres tant basses
» que hautes, greniers, cour et jardin derrière et autres ap-
» partenances et dépendances, en laquelle se fait l'exercice de
» ladite religion prétendue réformée, assise en la paroisse de
» Saint-Lubin, devant la principale porte et entrée du cimetière
» de ladite église, tenant d'un bout par devant sur la rue
» tendant de la porte d'à-bas à la Poissonnerie, et d'autre bout
» par derrière sur la rue tendant de la même porte d'à-bas à la
» Madeleine, chargée envers le sieur curé dudit Saint-Lubin de
» 3 s. 4 den. tournois de rente. »

Au moment de la Révolution, la paroisse de Saint-Lubin comprenait 82 maisons, alors habitées par 252 habitants. Parmi ces maisons, sises rues du Collége, de la Porte-d'à-bas, de l'Huilerie, du Val-Saint-Lubin et de la Cavée-Saint-Gilles, nous mentionnerons, outre le prieuré et le presbytère, la maison du collége, celle de l'hôtel-de-ville, l'auberge de la Hallebarde et enfin la maison des Roches, l'ancienne Roche-Richer (*Rupes-Richerii*), donnée à bail en 1225 par l'abbaye de Saint-Père.

Avant de terminer, quelques mots encore sur la construction de l'église, telle qu'elle existait au moment où elle fut adjugée nationalement à Jacques Beaugendre le 23 thermidor an IV. Il ne restait aucune trace de la chapelle primitive de saint Aventin : certainement agrandie lors de son érection en paroisse, l'église de Saint-Lubin subit dans le cours des siècles diverses transformations. Le portail principal seul, le clocher et quatre piliers qui le soutenaient et la nef rappelaient l'architecture du XVe siècle ; les deux chapelles de la Sainte-Vierge et de Saint-Michel dataient du XVIIe. Deux portes donnaient entrée dans l'église ; la porte principale située au pignon occidental et qui ne s'ouvrait que les jours de grandes cérémonies, et une porte latérale, au milieu de la nef, du côté du midi, qui servait ordinairement à l'entrée et à la sortie des fidèles. En avant de cette porte se trouvait un porche où s'ouvrait la porte de l'escalier du clocher. Ce clocher assez élevé paraissait dater du milieu du XVe siècle : c'était une flèche élancée qui à l'intérieur formait une véritable forêt de bois de charpente. Il était soutenu par

quatre piliers en dehors, deux du côté de l'église et deux du côté de la rue. Il renfermait trois cloches; les deux premières, appelées Lubin et Etienne, avaient été fondues en 1574 : sur la troisième on lisait ce sixain.

Je veux moins charmer les oreilles
Qu'exciter les cœurs par ma voix
A bénir le maître des Rois
Dans ses bienfaits et ses merveilles,
En appelant à Saint-Lubin
Le peuple au service divin.
1666.

L'église avait 11 toises 8 pieds de longueur sur 4 toises environ de largeur. Il n'y avait pas de bas-côtés, mais seulement deux chapelles, ajoutées au XVIIe siècle et placées au haut de la nef près du sanctuaire. Huit tirans soutenaient toute la charpente, quatre dans le chœur et quatre dans la nef. L'église n'était point voûtée, mais seulement lambrissée. Il y avait en tout neuf croisées, quatre dans le chœur, deux de chaque côté, quatre dans la nef et enfin une beaucoup plus grande au dessus de la porte principale de l'église. On remarquait encore à ces croisées des restes de verrières des XVe et XVIe siècles. A la croisée du pignon se voyaient les armes d'Orléans; sur une de celles de la nef, on distinguait un écusson *d'azur au chevron d'or à 3 merlettes d'argent, 2 et 1*; sur une de celles du chœur le martyre de saint Etienne avec ces mots en caractères gothiques, **Sanctus Stephanus, proto martyr ecclesiae.** La mieux conservée était celle qui se trouvait dans la nef près de l'autel de Saint-Michel. Sur le premier panneau du côté du chœur on avait représenté le Père éternel, assis sur un trône, tenant son Fils attaché à une croix, et le Saint-Esprit, en forme de colombe, au dessus de la couronne du Père éternel. Sur le second, était la salutation de l'archange Gabriel à la Sainte-Vierge, avec ces mots écrits sur une grande bandelette blanche qui descendait de dessus la tête de Marie jusqu'à la poitrine de l'archange : **Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum.** Sur le troisième, on voyait un saint Laurent, un livre d'une main et une palme de l'autre. Sur le premier panneau de l'autre côté, un saint Michel tenant en main une épée menaçante, et foulant aux pieds le dragon; sur le deuxième le martyre de

saint Sébastien ; sur le troisième une sainte Barbe, assise dans un fauteuil, un livre ouvert à une main et une palme à l'autre.

La chapelle de la Sainte-Vierge ne fut construite, comme nous l'avons dit, qu'au XVIIe siècle, comme le témoignait la date de 1642 qui se lisait sur l'autel ; mais on y avait placé un morceau de lambris, de menuiserie certainement plus ancienne, peinte plus récemment, et parsemée de noms de Jésus et de Marie. Au centre de cette boiserie on apercevait une figure de saint Sébastien, nu, attaché à son poteau, sculpture en pierre qui pouvait remonter au XVe siècle.

Le chœur n'offrait rien de remarquable ; il était séparé de la nef par un portique en bois, fait à la même époque et par le même ouvrier que l'autel de la chapelle de la Vierge. On n'y voyait d'antérieur au XVIIe siècle que deux statues peintes, l'une de saint Lubin et l'autre de saint Etienne qui pouvaient bien être du XVe siècle. On lisait dans l'église un grand nombre d'inscriptions tumulaires dont plusieurs remontaient au XVIe siècle.

Telle était l'église de Saint-Lubin lorsque la Révolution de 89 vint à éclater. Mise en vente en messidor an IV, elle fut adjugée, comme nous l'avons dit, au citoyen Jacques Beaugendre, ancien marguillier, moyennant la somme de 2,070 fr., « vu, disent les » experts, que les arrivées et les accès sont on ne peut plus » difficiles. » Le nouveau propriétaire fit abattre le clocher, murer les fenêtres et démolir la plus grande partie de la nef, pour faire de l'ancienne église une habitation particulière. Le portail principal de l'église subsiste seul intact aujourd'hui : c'est un assez joli morceau d'architecture du XVe siècle, qui donne entrée dans le jardin de la maison, placé à l'endroit qu'occupaient autrefois la nef et le cimetière de Saint-Lubin.

L. MERLET.

LÉGENDAIRES

ET

SERMONNAIRES

DU XIVe SIÈCLE.

« En nostre langage ie treuve assez d'estoffe, mais un peu faulte de façon. »

(MONTAIGNE, liv. III, ch. 5.)

Pour quiconque aime l'étude du passé, la philologie est une des branches principales de l'archéologie qui offre le plus de variétés et d'attraits. La conquête des Gaules par les Romains introduisit dans cette contrée la langue latine, par l'entremise des conquérants d'abord, ensuite par celle des premiers apôtres du christianisme qui, dans leurs pérégrinations apostoliques, tout en détruisant le culte barbare des Druides, aidèrent par leurs prédications à inoculer l'idiôme latin au milieu de ces provinces à demi-sauvages. Le langage des Romains qui était déjà lui-même mélangé de grec, s'incorpora à l'idiôme des Gaulois, et l'invasion des peuples du Nord qui eut lieu peu après, importa le tudesque, qui fut aussi adopté par le peuple. Ces diverses associations de langage créèrent les idiômes d'*oc* et d'*oil*, appelés vulgairement *roman*.

Les conciles de Tours en 813 et d'Arles en 851, ordonnèrent aux évêques de faire traduire en dialecte vulgaire les psaumes

et les prières, afin que le peuple pût les comprendre; plusieurs mandements et ordonnances postérieurs furent faits dans le même but. Des écoles, dès le Xe siècle, furent fondées pour l'instruction des jeunes enfants [1]. Au siècle suivant, un ouvrage important fut composé en langue romane *(Les quatre Livres des Rois)* [2], ainsi que plusieurs autres œuvres concernant la morale et la religion. Saint Norbert et saint Vital de Savigny, suivant Fleury et les Bollandistes [3], auraient prêché, dès cette époque, en français.

Au XIIe siècle, saint Bernard employa la même langue pour exciter le peuple à la croisade. Mais, au XIIIe, le progrès est sensible, et une multitude d'ouvrages de philosophie, de théologie et de légendes apparaissent. Ce siècle surtout se distingue par l'élan poétique. Notre province fournit, sous ce rapport, son contingent, puisque nous connaissons les œuvres de Lambert-li-Cors, de Châteaudun, du Comte Thibault et du Vidame de Chartres. Déjà les dialectes d'*oc* et d'*oil* abandonnent leur caractère primitif et grammatical; l'Université, protégée par saint Louis, brille d'un nouvel éclat. Avec le XIVe siècle, la langue se corrige et s'épure davantage; les historiens deviennent plus nombreux et leurs chroniques sont recherchées du public. Egalement à cette date, l'histoire sacrée, les Actes des Saints, les Légendaires et les Sermonnaires sont copiés par tous les monastères. Jacques de Voragine, à la fin du siècle précédent, avait composé sa *Legenda Sanctorum*, mieux connue sous le nom de *Légende dorée* [4]. Le nombre de copies qui en furent faites dans toute la chrétienté est incalculable. Ce siècle était celui du merveilleux et du surnaturel. Mais la Légende des Saints de Voragine était trop restreinte, il n'y avait relaté que celle des bienheureux les plus célèbres du calendrier romain.

[1] *Hist. litt. de la France*, t. VI, p. 29 et 33.

[2] Publiés par M. Leroux de Lincy, dans les *Documents inédits sur l'Hist. de France*.

[3] *Hist. Eccl.*, liv. 67, n° 10. — *Act. sanct.*, 6 juin, p. 827, n° 24.

[4] Le bibliographe Panzer indique soixante-quatorze éditions de cet ouvrage, imprimées jusqu'en 1500.

En 1843, M. G. Brunet publia en deux volumes une traduction de la *Légende dorée;* elle n'avait pas été imprimée en français depuis trois siècles : les premières traductions étaient introuvables. Il est vrai que *la Fleur des Saints*, œuvre de Ribadeneira, et plusieurs autres hagiographes modernes remplacèrent l'œuvre de Voragine.

Alors les couvents produisirent, dans chaque diocèse, des Légendaires spéciaux pour la contrée; c'est ce qui explique les nombreux recueils d'actes des Martyrs, Passionnaires et Vies des Saints que possèdent encore en manuscrits toutes les bibliothèques publiques. Ces volumes étaient transcrits pour l'usage journalier de leurs monastères ou des églises. « Mais il fallait » des hommes retirés du monde, consacrés à la retraite par » choix, à l'étude par goût, au travail par devoir, animés du » même esprit et du même zèle, vivant en commun sous un » même régime, qui voulussent employer les loisirs de leurs » solitudes à la fastidieuse occupation d'écrire sans cesse [1]. »

C'est au VII[e] siècle que l'on voit édifier de tous côtés des monastères et des églises; l'usage s'introduisit alors de lever de terre les corps des saints, de les démembrer, pour ensuite transporter leurs dépouilles sacrées chez toutes les nations où le Christianisme avait jeté ses racines. Le déplacement de ces reliques vénérées fut l'occasion qui excita les évêques et les abbés, soit à rechercher les actes originaux, soit à recueillir les traditions de tous ces martyrs, confesseurs ou cénobites, dans les lieux où ils avaient vécu ou subi la mort. Il faut cependant reconnaître que le zèle de ces hagiographes les entraîna quelquefois à relater des fictions qui, plus tard, servirent de prétexte, pour accuser les textes des actes des saints d'avoir été falsifiés ou inventés [2]. Ces écrivains légendaires, par leur ardeur pour la religion, tombèrent dans le merveilleux et souvent la vérité chronologique et géographique reçut de graves atteintes [3].

Le martyrologe d'Usuard, composé au IX[e] siècle, fut celui adopté par toutes les églises d'Occident; l'unique différence était que chaque diocèse, par des additions successives et particulières, annexait au recueil général, la vie des saints qui étaient l'objet d'un culte ou d'une vénération spéciale dans la contrée. Ces

[1] Rigoley de Juvigny, *Disc. sur les Progrès des Lettres en France.*

[2] Voy. Baillet, *Disc. sur l'Hist. de la Vie des Saints.*

[3] Dans l'ouvrage de *Rhetorica Christiana*, par Valério, évêque de Vérone et cardinal, on trouve l'origine des fausses légendes. D'après cet auteur, on avait coutume, dans les monastères, d'exercer les jeunes religieux par des amplifications latines qu'on leur donnait à composer sur le martyre d'un Saint. Ce travail leur laissait la liberté de faire agir et parler les tyrans et les saints persécutés dans le goût et de la manière qui leur paraissait vraisemblables, et leur donnait lieu de composer sur ce sujet, une espèce d'histoire remplie d'ornements de pure invention Voy. *Dict. Théolog.*, par l'abbé Jacquin, au mot *Légendaire.*

martyrologes étaient copiés pour le service des églises et pour être lus aux fidèles; le pasteur expliquait aux assistants la morale contenue dans la vie du bienheureux qui venait d'être récitée, et ensuite des hymnes en son honneur étaient chantées en chœur par les assistants; chaque diocèse avait son *Passionel* ou Propre des Saints particulier, usage qui est encore suivi de nos jours.

Nos rois Pépin et Charlemagne, ayant introduit en France la liturgie romaine, avaient laissé, ce dernier surtout, aux églises, la liberté de pouvoir conserver, de leurs anciennes cérémonies, ce qui pourrait s'allier au rit romain. Cette innovation n'abolissait pas entièrement l'usage du rit gallican. Mais l'on changea entr'autres choses l'usage ancien qui prescrivait de lire à la messe du jour, si elle se trouvait être celle d'un saint férié dans le Diocèse, l'histoire de son martyre avant les saintes écritures. C'est alors qu'on commença dans les Gaules la lecture des actes des martyrs et bienheureux, à l'office du soir. Mais il est à croire que cette heure fut jugée moins favorable au peuple pour entendre ces pieux récits, car, dans la suite des temps, cette bonne pratique s'éteignit insensiblement et finit par disparaître sans retour.

Si ces actes des Saints furent lus primitivement en latin, dans les siècles suivants et pour l'édification des fidèles, on y joignait un commentaire en langue vulgaire, et ce serait vers les premières années du IXe siècle que les traductions furent mises en usage et par écrit. Voici ce que nous apprend, à ce sujet, le savant abbé Lebeuf : « Il faut se souvenir que les jours qu'il y avoit » paraphrase ou commentaire à l'épître de la messe, on étoit » au moins deux pour l'exécution de cette pièce, c'est-à-dire, » que l'un chantoit le françois et l'autre le latin; ou bien le » soudiacre se réservant le texte sacré, deux enfants de chœur » chantoient l'explication, et tous montoient au jubé ou à la » tribune pour être mieux entendus [1]. » Ce même savant nous apprend comment, pour offrir plus d'attraits au peuple dans la célébration de certaines fêtes de l'Église ou de Patrons et transmettre facilement l'instruction à la mémoire, l'histoire du martyre des Saints était chantée en langue vulgaire. Les Ordinaires

[1] *Traité hist. sur le chant ecclésiastique* (Paris, Hérissant, 1731), in-8°, p. 121.

d'Amiens, Soissons, Auxerre, Châlons, Narbonne, etc., en font mention. Ces sortes de chants ou complaintes étaient appelées Épîtres doubles ou *Épîtres farcies* [1]. Alors les livres étaient rares; il fallut attendre l'invention de Gutenberg, pour répandre dans les masses la connaissance des textes liturgiques.

Au nombre des curieux manuscrits en français, que possède notre bibliothèque communale de Chartres, nous croyons devoir signaler un volume du XIVe siècle, lequel contient un Légendaire et un Sermonnaire en langue d'*oil* ou français parlé à cette époque. Ce manuscrit n'est pas le plus ancien que possède ce riche dépôt, de même qu'il n'est pas des plus ornés de ces riches miniatures qui remplissent d'étonnement et d'admiration nos calligraphes et artistes modernes.

Notre bibliothèque publique ne doit son origine et ses richesses qu'à la Révolution de 1789 qui, en abolissant les Chapitres ainsi que les Couvents compris dans la nouvelle délimitation du département d'Eure-et-Loir, remit entre les mains de l'Administration, tous les livres imprimés et les manuscrits provenant de ces importantes bibliothèques religieuses. Ils furent réunis à Chartres. Ce vaste dépôt avait pour but d'aider les études de la jeune génération de l'École Centrale, qui fut créée au chef-lieu du département d'Eure-et-Loir comme dans chacun des autres chefs-lieux de la République. Mais cette école, après quelques années d'existence, fut obligée de fermer ses portes, poursuivie par l'esprit de dénigrement et de calomnie qui vint atteindre ses professeurs; son genre d'étude qui était une innovation, ne fut pas goûté; c'était à l'instar de l'époque actuelle, où les sciences ont la prétention d'avoir le pas sur les belles-lettres; mais alors la routine prévalut.

La ville de Chartres, par suite de l'abandon que l'État lui en fit, devint propriétaire de la bibliothèque de l'École Centrale. Les manuscrits étaient au nombre d'environ sept cents; ils eurent en 1840, l'honneur d'un catalogue imprimé, dont le laconisme désespérant employé dans sa rédaction est bien regrettable [2]; on n'y rencontre que trop rarement de ces recherches bibliogra-

[1] L'abbé Lebeuf, *ut suprà*, p. 119.

[2] Ce Catalogue ne renferme qu'une nomenclature sèche et aride de numéros et de formats. On y remarque un certain nombre de dates erronées, concernant l'âge des manuscrits.

phiques, philologiques ou artistiques qui, en excitant la curiosité des savants et des amateurs les engagent à étudier les origines de notre langue et les initient à la reproduction de ces naïves miniatures des siècles passés.

La bibliothèque publique ne possède qu'un nombre restreint de manuscrits en langue française, antérieurs au XVIe siècle, et presque tous ces ouvrages font partie de la division théologique.

Déjà, en 1855, notre concitoyen, M. Gratet-Duplessis, a édité le *Livre des Miracles de Notre-Dame de Chartres*[1], d'après un manuscrit de la fin du XIIIe siècle faisant partie de ce dépôt littéraire.

L'extrait du *Légendaire* et du *Sermonnaire* que nous publions aujourd'hui, est contenu dans un volume in-4o en vélin, no 371 du Catalogue[2]; il provient de l'ancienne bibliothèque du Chapitre de Chartres. En tête de ce volume est un *Traité des Commandements de Dieu*, qui comprend soixante-douze feuillets: à l'explicit de la fin on lit: « *Cest liure compila et parfist ung* » *frere de lordre de precheors a la requeste du roi de france* » *Phelippe. En lan de lincarnacion notre seingneur Ihesu* » *Crist. M.CC.LXXIX.* » Puis viennent le *Légendaire* qui contient trente-six feuillets et le *Sermonnaire* qui en renferme vingt-trois. La première partie de ce volume est du XIIIe siècle, mais nous croyons devoir reporter au milieu du XIVe, l'époque, où la partie qui nous occupe, a pu être composée et manuscrite; l'écriture est une minuscule gothique assez nette de forme et pourtant assez difficile à lire.

Ce qui nous a engagé à publier partie de cet ouvrage: 1o c'est que nous y avons rencontré plusieurs vies de saints célèbres, de l'ancien diocèse de Chartres ou des diocèses limitrophes; 2o c'est qu'il est écrit en vieux français de la langue d'*oil*, qui se comprend assez facilement et qui est si intéressant à étudier, tant pour la naïveté que pour la tournure de ses phrases; 3o et enfin, c'est que ces vies de saints traduites peut-être pour la première fois en français, se rattachent, par leurs biographies ou par leur culte, au sol beauceron et qu'elles sont inédites.

Nous avons choisi parmi les Légendes, celles de *saint Lau-*

[1] Chartres, Garnier, 1855, in-8o.

[2] 3/E no 66 du classement; il était inscrit au Catalogue du Chapitre de Chartres, 7/R no 75.

mer, de *saint Julien*, de *saint Lubin*, de *saint Mamert*, de *saint Cheron*, de *saint Arnoul* et de *saint Martin de Tours* [1]. Puis, parmi les fêtes de la Vierge, nous avons opté pour la *Nativité* et l'*Assomption*, qui sont l'alpha et l'oméga de la patronne de l'église de Chartres; et enfin dans le *Sermonnaire* qui contient cinquante-deux prédications, nous n'avons pris et ne reproduisons que deux Sermons, celui *Des Dîmes*, et celui pour la *Dédicace des Eglises*. Malgré notre désir de publier ce manuscrit en entier, nous dirons avec Montaigne : « *Mieux vault laisser désir de soy que satiété.* »

Nous avons cru devoir enrichir et illustrer cette notice par le fac-simile de cinq lettres majuscules historiées, lesquelles, avec quantité d'autres, sont exécutées en miniature, dans un magnifique manuscrit de la fin du XIIe siècle, existant à la Bibliothèque de Chartres (no 190). Ces majuscules représentent des épisodes de la vie de quelques-uns des saints que nous allons publier. Elles sont un œuvre de l'art primitif, curieuses, tant pour l'élégance des enroulements que pour la naïveté des scènes figurées et qui le sont peut-être pour la première fois, si l'on a égard à la date du manuscrit.

Nous donnerons ces naïves Légendes et Sermons sans commentaires, mais seulement nous les accompagnerons de quelques notes historiques et aussi d'une traduction libre en français, pour aider et faciliter les lecteurs peu versés dans le vieux dialecte de la langue d'*oil* [2]. Nous suivrons également le conseil adressé par un maître, à ceux qui s'occupent de reproduire d'anciens manuscrits : « Le premier mérite, dit-il, d'une publi-
» cation, c'est d'être exact jusqu'à la minutie ; il n'est pas de
» barbarisme que leur plume doive craindre de transcrire ; au-
» cune faute ne doit être corrigée ; toutes doivent être scrupu-
» leusement copiées [3]. »

[1] L'Almanach du Bailliage et siége Présidial de Chartres, année 1588, indique que l'on ne tenait pas les plaids les jours de *saint Lubin*, 14 mars et 15 septembre; de *saint Cheron*, 28 mai; de *saint Arnoul*, 18 juillet; et de *saint Martin*, 4 juillet et 11 novembre.

[2] Pour rendre le texte du manuscrit compréhensible, nous avons été obligé de l'accentuer et de le ponctuer; d'ajouter les lettres *j* et *v* partout où elles sont d'usage aujourd'hui, nous n'avons pas jugé utile d'ajouter les lettres doubles omises, mais bien d'accentuer quelques mots, afin de leur donner une prononciation intelligible, ainsi : *tèle* pour telle, *jamès* pour jamais, etc.

[3] *Elém. de Paléographie*, par N. de Wailly, t. I, p. 113.

SAINT LAUMER,

ABBÉ AU DIOCÈSE DE CHARTRES

POUR nous conformer à l'usage chronologique du Calendrier, nous avons dû commencer ces extraits par la vie du bienheureux saint Laumer, abbé de Corbion au VIIe siècle.

Ce bienheureux, étant près de mourir, aurait prédit, ainsi, à l'évêque de Chartres, Malard [1], suivant Souchet, le sac et le pillage de la cité chartraine : « Ce me seroit un déplaisir très sensible de demeurer davantage en vie » pour veoir ce que j'ai horreur de dire » et que j'apprébende autant que la » mort..... Vous ne verrez pas à la vérité ces malheurs, d'autant que Dieu » couppant la trame de vos jours auparavant le siège qui doit être posé » devant cette ville, vos ïeux ne verront rien de ce que je vous prédis... » La lettre historiée placée en tête de la vie de ce saint, représente ce fait. Saint Laumer est couché et porte une au-

[1] Certains historiens attribuent ce fait à l'évêque Papoul. Souchet semble être contre cet avis. Mais où est la vérité ? Ce n'est pas ici la place de discuter ce point historique.

réole; il prophétise à l'évêque les désastres et les horreurs qui doivent venir fondre sur la ville capitale de son diocèse.

Il aurait rendu son âme à Dieu le 19 janvier, vers l'année 674. Son corps fut déposé dans un tombeau à Saint-Martin-au-Val, proche de celui de saint Lubin; ensuite les habitants de Moutiers-au-Perche, ayant une grande vénération pour ce saint homme, l'auraient enlevé frauduleusement, pour l'emporter chez eux. L'évêque Malard en ayant été averti, fit courir après ces gens, et le corps fut rapporté à Chartres. Mais, dans la suite, ses reliques reposèrent dans l'abbaye de Saint-Laumer, de Blois.

Baillet a inséré la biographie de cet abbé dans ses *Vies des Saints* (t. I, col. 236) et les Bollandistes dans le tome II du mois de janvier, p. 229, au XIX IANVARII où se lit : *De sancto Larnomaro presbytero abbate Curbionensi in Gallia*. Un manuscrit de la bibliothèque de Chartres du XIe siècle [1], au XIIII des kalendes de février, contient également une vie très-intéressante de ce bienheureux. Puis un vitrail de l'église cathédrale de Chartres reproduit, dans une série de médaillons [2], les divers épisodes de la vie de ce saint.

Saint Laumer [3].



SAINT Lomer fut da la cité de Chartres, de bone genz et de bon crestiens. Il gardoit en safence les bestes son père au chans, et donoit as povres le pain que il devoit mengier et jeûnoit. *Cum esset adhuc puerulus beatus Launomarus nimis jejuniis affligebat*

SAINT Lomer était de la cité de Chartres, issu de bonnes gens et de bons chrétiens. Il gardait en son enfance les bêtes de son père aux champs, et donnait aux pauvres le pain qu'il devait manger et jeûnait. *Cum esset adhuc puerulus beatus Launomarus nimis jejuniis affligebat corpus*. Alors que saint Lo-

[1] 2/A nº 150. Voy. aussi les *Mém. de la Société Archéol. de l'Orléanais*, t. II, p. 361

[2] La description en est consignée dans l'*Histoire de l'Eglise Cathédrale de Chartres*, par l'abbé Bulteau (Chartres, Garnier, 1850), p. 216.

[3] Fol. VIII du manuscrit.

corpus. Des ce que St Lomer estoit enfans, il afflebéoit son cors par jeûnes. Il fu chanceliers de l'yglise Nostre-Dame de Chartres et fu despensiers à touz les frères qui fesoient le servise en l'yglise, car en icelui temps, les clers de Nostre-Dame de Chartres, estoient plus religieus qui ne sont ores, et avoient tout lor vivre ensamble et toutes lor choses en comunité, et St Lomer en estoit garde et despartoit à chascun, segont ce que mestiers en avoit. Il avint que St Lomer estoit dyacres. Il fu apareilliez à lire l'évangile, et vin failli à chanter la messe. Il ala corant au célier, trère du vin à chanter, et se hasta si, que il oblia le doisil en sa main, et lust l'évangile et tenoit touz jourz en sa main le doisil; Emprès l'évangile, St Lomer s'aperçust du doisil que il tenoit, et corust au tonel dont il quida que le vin fust espandu, mes par les mérites St Lomer il ne s'en fut goute alée; il mist le doisil ou tonel et rendi grâces à nostre Seignor. St Lomer lessa sa baillie que il avoit en l'yglise de Chartres et devint hermites. *Angelorum consorcia querens ab urbe longe recessit, etc.* Cil qui voloit la compaigne des anges avoir, se desparti loing de la cité de Chartres, et s'en ala en une forest et devint ileques hermites. Emprès, moult de bone genz vindrent en sa compaignie por Dieu servir et furent o lui grant compaignie de frères, qui por sa saintaie se mestoient en lor compaignie, et fondirent mensions et yglises por le

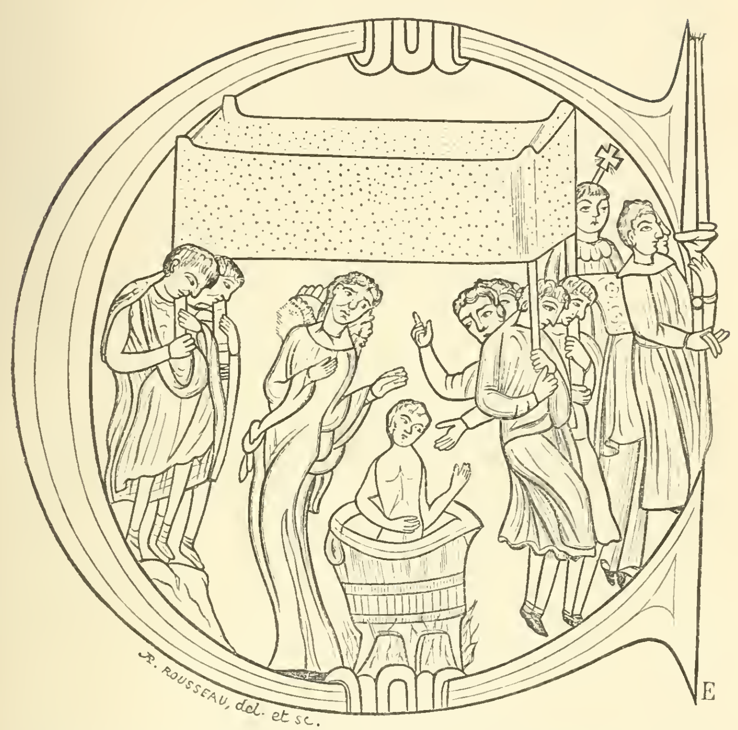
mer était enfant, il affaiblissait son corps par jeûnes. Il était l'économe de tous les prêtres qui faisaient le service de l'église, car, en ce temps, les chanoines de Notre-Dame de Chartres étaient plutôt des religieux qu'ils ne le sont maintenant: ils avaient tous leurs vivres ensemble et toutes leurs choses en commun, et saint Lomer en était garde et distribuait à chacun selon ce qu'il en avait besoin. Il arriva que saint Lomer était diacre. Il était prêt à lire l'évangile, et le vin nécessaire au sacrifice de la messe manqua. Il alla en courant au cellier tirer du vin, et il se hâta tellement qu'il oublia le fausset dans sa main, et lut l'évangile tenant toujours en sa main le fausset. Après l'évangile, saint Lomer s'aperçut du fausset qu'il tenait et courut au tonneau, dont il crut que le vin serait répandu, mais par les mérites de saint Lomer, pas une goutte ne s'était échappée; il mit le fausset au tonneau et rendit grâces à Notre-Seigneur. Saint Lomer laissa l'administration qu'il avait en l'église de Chartres et devint ermite. *Angelorum consorcia querens ab urbe longe recessit*, etc. Celui qui voulait avoir la compagnie des anges s'éloigna de la cité de Chartres et s'en alla dans une forêt et en ce lieu devint ermite. Après, beaucoup de bonnes gens vinrent en sa compagnie pour servir Dieu, et furent avec lui grande quantité de frères, qui, à cause de sa sainteté, se mettaient en sa compagnie, et ils fondèrent maisons et églises pour faire le service de

servise Dieu faire. Il avint i. jour que St Lomer et si compaignons estoient en besoigne, et li portier du mostier ot perdue la clef; St Lomer vint devant la porte dou mostier et s'agenoilia por orer de maneis par la volenté de Dieu, la porte ovir tout par soi, et entra St Lomer ou mostier fair les oroisons. Il avint, i. jor emprès ce, que St Lomer ot aüné et coillet tout son aoust, que li feu prist en la méson ou li gerbes estoient. St Lomer vint au feu et fist sa prière à nostre Seignor, et fist le signe de la croiz sus le feu, et de maneis toust li feu estainz ausi comme se l'en eust grant planté d'eiue versée dessus. Et la nuit d'emprès, St Lomer s'estoit levez por aler orer ou mostier, et par grant envie, li déables li estaint li feu de la lampe. *Ter lampadis lumen inimicus extinxit, etc.* Li anemis li estanit par iii. faiz la lumière de la lampe, et par iii. foiz l'aluma St Lomer par sa prière. Il avint que larrons emblèrent une nuit bues que saint Lomer avoit. Li larrons errèrent toute nuit o les bues, et au matin quant il quidèrent uist estre esloigniez de la méson St Lomer, et se trovèrent devant sa porte et n'orent li larron poeir de mener les bues de St Lomer; il s'en vindrent à lui et li crièrent merci et pardon; St Lomer lor dist. *Fili misereatur vestri dominus.* Fiz, dist-il, Diex ait merci de vous et pitié, alez vous en et vous gardez dore en avant. Iceus miracles et autres assez fist nostre Seignor por saint Lomer.

Dieu. Il arriva qu'un jour que saint Lomer et ses compagnons étaient en besogne, le portier du monastère en perdit la clef, saint Lomer vint devant la porte du monastère et s'agenouilla pour prier, et par la volonté de Dieu la porte s'ouvrit d'elle-même et saint Lomer entra au monastère faire ses oraisons. Il arriva un jour après cela, que saint Lomer ayant rassemblé et cueilli toute sa moisson, le feu prit dans la maison où les gerbes étaient. Saint Lomer vint au feu et fit sa prière à Notre-Seigneur, puis fit le signe de la croix sur le feu, et par cette manière tout le feu fut éteint comme si l'on eût versé dessus beaucoup d'eau. La nuit suivante, saint Lomer s'était levé pour aller prier au monastère, et par grande jalousie, le Diable lui éteignit le feu de sa lampe. *Ter lampadis lumen inimicus extinxit*, etc. L'ennemi lui éteignit par trois fois la lumière de sa lampe, et par trois fois saint Lomer l'alluma par sa prière. Il arriva que des larrons dérobèrent dans une nuit les bœufs de saint Lomer. Les larrons errèrent toute la nuit avec les bœufs, et le matin, quand ils crurent être éloignés de la maison de saint Lomer, ils se trouvèrent devant sa porte; les larrons n'eurent pas le pouvoir d'emmener les bœufs de saint Lomer; ils s'en vinrent à lui et lui crièrent merci et pardon. Saint Lomer leur dit: *Fili, misereatur vestri Dominus.* Fils, dit-il, que Dieu ait merci et pitié de vous, allez-vous-en et gardez-vous dorénavant. Ces miracles et autres fit assez Notre-Seigneur pour saint Lomer.

SAINT JULIEN,

ÉVÊQUE DU MANS.



E saint, apôtre du christianisme dans la Gaule, fournit aux hagiographes un thème et un prétexte de contradictions insolubles pour parvenir à établir la vérité à son égard. Tous sont d'accord que saint Julien fut le premier évêque du Mans et qu'il chassa de cette province le paganisme, mais ils diffèrent d'opinion touchant l'époque où s'accomplit cette mission.

C'est Sergius-le-Romain, qui aurait le premier écrit la vie de ce saint [1], et Lethald, moine de Saint-Mesmin, au Xe siècle, l'aurait commentée. Dans cette vie, il est dit : Que saint Julien

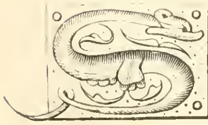
[1] *Vie de saint Julien, apôtre du Maine*, par Sergius, publiée par l'abbé Voisin (Le Mans, Monnoyer, 1863, in-4°).

aurait été envoyé en mission par le pape Clément, successeur de saint Pierre, pour abolir l'idolâtrie et prêcher le christianisme dans l'Occident; qu'il était accompagné de Turibe, prêtre, et de Pavace, diacre; que, pendant les 47 ans qu'il occupa le siége du Mans, « il aurait fait 27 ordinations dans la cathédrale; » qu'il y consacra 186 prêtres pour les différents lieux de son » diocèse, 22 diacres, presque autant de sous-diacres, avec » 637 acolytes, exorcistes, lecteurs et portiers, qu'il plaça soit » au Mans, soit dans les doyennés; et il dédia 90 églises, en » différents lieux de la même province. » Le *Chronicon abbreviatum* de Tours, qui vient d'être récemment publié, indique ainsi l'apostolat de saint Julien : « L'an 49, St Martial est envoyé » à Limoges, Silvain et Julien sont envoyés au Mans. »

Mais les chronologistes modernes avouent les difficultés et même l'impossibilité, de pouvoir établir pour toute la Gaule et d'une manière certaine, la date de l'établissement du christianisme dans nos provinces. Selon eux, saint Julien n'aurait rempli son apostolat dans la contrée formant les diocèses du Mans, de Laval, y compris quelques paroisses du diocèse actuel de Chartres, que vers le IIIe siècle; il n'y serait même arrivé qu'après saint Gatien, à Tours; saints Savinien et Potentien, à Sens, et saint Altin, à Orléans et à Chartres.

Baillet a écrit sa vie au 27 janvier (t. II, col. 262), et les *Acta Sanctorum* des Bollandistes au tome II du mois de janvier, p. 771. XXVII IANVARII, sous ce titre : *De sancto Iuliano episcopo Cenomanorvm apostolo in Gallia.*

Saint Julien [1].



AINT Juliens fut nez de Rome, de moult noble lignage. Il fu moult sages clers et bien pallant,

SAINT Julien naquit à Rome, de très-noble lignage; il fut très-sage clerc et bien parlant et fut évêque du Mans. Saint Julien fut envoyé en

[1] Fol. X v° du manuscrit.

et fu évesque du Mains. S[t] Julien fu envoiez en France aveques S[t] Denis et aveques autres saints homes, por prècher le non Ihésu-Crist. Chascun ala par diverses contrées en France, et saint Julien ala à la cité du Mains ou il n'avoit se Sarradins non. Il comença à prescher le non Ihésu-Crist, et fesoit moult de miracles ou non Ihésu-Crist. Li puéple fu moult esbahiz de la novele lay que S[t] Julien preschoit, mes il fesoit tant de ces miracles que li miracles esmovoient la gent à croire nostre Seignor. *Miraculorum potencia reddebat atonitos quos ad audiendam veritatis viam vetus error effecerat fastidiosos.* Cil qui estoient perçeus d'escoter la parole Dieu pour la veille acostumance de lor mauvèse lay, estoient esbahiz et esmeuz de croire en Ihésu-Crist, por les grant miracles que S[t] Julien fesoit. En la cité du Mans estoit I. Sarradins moult riches et moult poissanz et nobles et avint que I. sien filz morust. Il s'en ala à S[t] Julien, et li dist : S[t] Julien tu qui aores Ihésu Crist rant moi mon filz. S[t] Julian dist au Sarradin, que se il voloit croire en Ihésu-Crist, son filz seroit résuscitez et il auroit la joie perdurable. Li Sarradins promist que il croiroit en Ihésu-Crist et saint Julien li resuscita son fiz par sa prière. Icil Sarradins qui ot non Anastase, se fit crestiéner et toute sa meignée et grand multitude de genz crurent en Ihésu-Crist par cestui miracle. Emprès ce que saint Julien ot fait moult de miracles et conver-

France avec saint Denis et avec plusieurs autres saints hommes, pour prêcher le nom de Jésus-Christ. Chacun d'eux alla par diverses contrées en France ; et saint Julien se dirigea vers la cité du Mans où il n'y avait que des Sarrasins ou Païens. Il y commença à prêcher le nom de Jésus-Christ, et faisait beaucoup de miracles au nom de Jésus-Christ. Le peuple fut très-étonné de la nouvelle doctrine que saint Julien prêchait : mais il faisait tant de miracles, que ces miracles excitaient la population à croire en Notre Seigneur. *Miraculorum potencia reddebat atonitos quos ad audiendam veritatis viam vetus error effecerat fastidiosos.* Ceux qui étaient à même d'écouter la parole de Dieu, par la vieille habitude de leur mauvaise doctrine, étaient en admiration et émus pour croire en Jésus-Christ, par les grands miracles que saint Julien faisait. Dans la cité du Mans il y avait un Païen bien riche, bien puissant et noble, et il arriva qu'il avait un fils et que cet enfant mourut. Il s'en alla vers saint Julien, lequel dit au Païen, que s'il voulait croire en Jésus-Christ, son fils serait ressuscité et il aurait la joie éternelle : le Païen promit qu'il croirait en Jésus-Christ, et saint Julien par ses prières ressuscita son fils. Ce païen, qui avait nom Anastase, se fit chrétien ainsi que toute sa famille, et grande multitude de gens crurent en Jésus-Christ à la suite de ce miracle. Après que saint Julien eut fait beaucoup de miracles et converti beaucoup de gens à la loi chré-

tiz moult de genz à la laie crestiene, il trépassa de ce monde à la joie perdurable. Il avint que l'en portoit le cors saint Julien en terre, que i. fame baignoit son enfant en une chaudère très desus le feu : la fame oi la noise de la gent de la cité qui covoioient le cors, et le chant des provoires et des clers, et lessa son enfant en la chaudère sus le feu, et se mist en la presse avèques le pueple, et oblia son enfant et demora jusque li cors fut enterrez; le feu crust et aluma sou la chaudère tant que cèle eiue boilloit à grant ondes ou li enfès estoit. Emprès ce que li cors fu enterrez, la fame s'en amembra de son enfant, et vint corant à son ostel et trova son enfant en la chaudère boillant sus le feu, qui se jooit as ondes; la fame fu espoentée et ne remua son enfant de la chaudère, ençois comença à crier hautement et fist aüner moult de genz qui virent le miracle de l'enfant à qui li feu, ne le fer de la chaudère ardant, ne li baing qui estoit boillant ne fesoit nul mal [1]. *Sed ardore fidei que illam sancto corpori exire obviam conpulit restincta est ardentis flama camini.* La grant ardure de créance et d'amor qui avoit faite la fame aler après le cors S[t] Julien, dit que l'ardure du feu ne fist pas mal à l'enfant. Icestes vertuz et moult d'autres fist nostre Sires pour l'amour saint Julien.

tienne, il passa de ce monde à la vie éternelle. Il arriva lorsqu'on portait en terre le corps de saint Julien, qu'une femme baignait son enfant dans une chaudière placée sur le feu. La femme entendit le tumulte des gens de la cité qui formaient le convoi et le chant des prêtres et des clercs, et laissa son enfant dans la chaudière sur le feu, et se mit dans la foule avec le peuple et oublia son enfant, et demeura absente jusqu'à ce que le corps fût enterré. Le feu alla croissant sous la chaudière tellement que l'eau bouillait à gros bouillons et l'enfant était toujours dans la chaudière. Après que le corps fut mis en terre, la femme eut souvenance de son enfant, et vint en courant à son hôtel et trouva son enfant dans la chaudière bouillante sur le feu, lequel jouait au milieu de l'eau. La femme fut épouvantée et n'osa remuer son enfant de la chaudière; mais elle commença à crier hautement, ce qui fit assembler beaucoup de gens qui virent ce miracle de l'enfant, auquel ni le feu ni fer de la chaudière ardente ni le bain qui était bouillant ne faisait aucun mal. *Sed ardore fidei que illam sancto corpori exire obviam conpulit restincta est ardentis flama camini.* La grande ardeur de foi et d'amour qui avait entraîné cette femme au convoi de saint Julien, fit que l'ardeur du feu ne causa aucun mal à son enfant. Ce miracle et beaucoup d'autres fit Dieu pour l'amour qu'il portait à saint Julien.

[1] C'est ce miracle qui est reproduit dans la lettre historiée qui commence la vie de ce saint.



SAINT LUBIN,

ÉVÊQUE DE CHARTRES.

L était évêque du diocèse et du pays Chartrain au VIe siècle, et il fut de tout temps l'objet d'une grande vénération et d'un culte tout particulier. Saint Lubin ne compte pas moins de seize paroisses qui l'ont adopté pour patron de leur église dans notre département.

Baillet a inséré sa biographie dans son recueil des *Vies des Saints* (t. I, col. 185), et les Bollandistes dans leurs *Acta Sanctorum*, au t. II du mois de mars, p. 349, à laquelle on lit : XIV MARTII. *De S. Leobino sev Levbino episcopo Carnotensi in Galliis.* Dans l'église Cathédrale de Chartres, un vitrail entier et la rosace d'un autre, reproduisent les divers épisodes de la vie de saint Lubin. Ces vitraux ont dû être offerts à l'église Notre-Dame par la corporation des taverniers de notre ville, dont ils portent les emblèmes [1].

[1] Voyez l'ouvrage de l'abbé Bulteau, *ut suprà*, p. 198 et 219, pour la description des sujets.

Saint Libins[1].

Saint Libins fu nez de la cité de Poitiers, de bonne genz et saintes. Il gardoit bestes ès chans et avoit si grant talent d'estre clers que il fist à I moine que il trova, faire letres en sa çainture por aprandre. Emprès si pères li fist escrire letres aillors, et le fist aprandre por ce que il vit que il en avoit grant talent. Emprès St Libins devint moines et soffri moult des poines por l'amor Ihésu-Crist, et fist moult de pénitances, si que, par la saintaie de lui il fust esleuz à estre éves-ques de Chartres. Il se contint moult saintement en cel dignitez et fist nostre Sires por lui moult de vertuz. Il avint que II homes qui estoit hors du sen, et avoient déables ès cors et estoient si malement esragiez qui il despe-çoient et chaene et liens, il furent amenez à saint Libins et il les délivra dou déable et les sena par la force du signe de la croiz. St Libins aloit par les parroisses, un riches hons oi la novele de la venue St Libin et ala encontre lui, et li pria que il venist en sa mèson et St Libin li otroia. Icil riche homes avoit une fille ma-lade de fèvre laquèle fu morte, quant St Libin entra en la méson. St Libins vit la mesnie de là bien

Saint Lubin naquit en la cité de Poitiers de bonnes et saintes gens. Il gardait les bêtes aux champs et avait tant de désir d'être savant, qu'il fit faire à un moine qu'il trouva, des lettres sur sa ceinture, pour apprendre; après, son père lui fit écrire des lettres ailleurs et le fit apprendre, parce qu'il vit qu'il avait grande disposition. Après, saint Lubin devint moine et souffrit beaucoup de peines pour l'amour de Jésus-Christ et fit beau-coup de pénitences, tant, que par sa sainteté, il fut élu à être évêque de Chartres. Il se contint dans une grande sainteté en cette dignité et fit Notre-Seigneur pour lui beau-coup de vertus. Il arriva que deux hommes qui étaient hors de raison et avaient le diable au corps et étaient si fort enragés, qu'ils dé-peçaient et chaînes et liens, fu-rent amenés à saint Lubin, et il les délivra du diable et les guérit, par la force du signe de la croix. Saint Lubin allant par les paroisses, un riche homme entendit la nou-velle de la venue de saint Lubin et alla vers lui et le pria qu'il vînt en sa maison, et saint Lubin lui octroya. Ce riche homme avait une fille malade de fièvre, laquelle était morte. Quand saint Lubin entra en la maison, saint Lubin vit la famille de là bien troublée et

[1] Fo XIII du manuscrit.

troblée, et ne sot por quoi ce fut; il s'en entra en l'yglise et pria nostre Seignor que il li mostrast la cause por quoi cil de la méson estoient corrociez; quant li évesque ot sa prière fenie, la pucèle se leva de mort à vie, et fut resuscitée par les mérites S[t] Libins. S[t] Libins avant ce que il trépassast, fust VII anz en grant enfermetez, et vindrent II enfanz qui estoient hors de sens et avoient déables ès cors, et mengièrent de la viende qui fut demorée à S[t] Libins, et demenais ils furent senez. Emprès ce que il ot esté en maladie par l'espace de VII anz, et ot nostre Sires moult fait de miracles pour l'amor de lui, li ange enportèrent la soé âme en la joie de paradis et fut enterrez en l'yglise de S[t] Martin-ou-Vau, hors de la cité de Chartres [1]. Quant il fut entrez dedenz l'yglise en la bière, uns hons qui portoit une verge por despartir les paroisses des genz [2], feri, là ou les lampes estoient et les abasti sur le pavement toutes plaines d'oile, de menais les lampes se redrescèrent toutes par èles et se atachièrent au cordes dont èles èrent atachiées, et demorèrent en lor lieu sènes et entières; ne onques ni ot point espandu d'oile. Ces miracles et autres assez fist nostre Sires por S[t] Libins en sa vie et après sa mort.

ne sut pourquoi c'était : il entra en l'église et pria Notre-Seigneur qu'il lui montrât la cause pourquoi ceux de la maison étaient troublés : quand l'évêque eut sa prière finie, la jeune fille se leva de mort à vie et fut ressuscitée par les mérites de saint Lubin. Saint Lubin, avant qu'il ne trépassât, fut sept ans en grandes infirmités, et vinrent deux enfants qui étaient hors de raison et avaient le diable au corps : ils mangèrent de la viande qui était restée à saint Lubin et sur le champ ils furent guéris. Après qu'il eut été en maladie par l'espace de sept ans, et que Notre-Seigneur eut fait beaucoup de miracles pour l'amour de lui, les anges emportèrent son âme en la joie de Paradis et il fut enterré en l'église de Saint-Martin-au-Val, hors de la cité de Chartres. Quand il fut entré dedans l'église en la bière, un homme qui portait une verge pour diviser le clergé d'avec le peuple, frappa là où les lampes étaient et les abattit sur le pavé toutes pleines d'huile; aussitôt les lampes se redressèrent toutes par elles-mêmes et s'attachèrent aux cordes dont elles étaient attachées et demeurèrent en leur lieu saines et entières, et cependant il n'y eut point d'huile répandue. Ces miracles et autres assez fit Notre-Seigneur pour saint Lubin en sa vie et après sa mort.

[1] Actuellement où est établi l'*Hospice des Vieillards*, au faubourg Saint-Brice à Chartres.

[2] Sergent à verge ou bedeau qui suivait les processions pour maintenir l'ordre et la décence parmi la foule, et afin d'empêcher qu'il y eût confusion entre le clergé et les laïques.

SAINT MAMERT,

ÉVÊQUE DE VIENNE.

Saint Mamert, évêque de Vienne, au Ve siècle, fut l'objet d'une grande vénération dans les premiers âges du Christianisme. C'est lui qui institua les Rogations, fêtes commémoratives d'une grande calamité, qui alors effrayait les populations des Gaules. Les processions des Rogations s'observent toujours dans les villages avec un zèle pieux[1]. Si ces féeries avaient alors pour but d'implorer la miséricorde divine contre tous les fléaux qu'engendraient les maladies pestilentielles si fréquentes jusqu'au XVIIe siècle, actuellement les habitants de nos campagnes ne voient dans ces processions, qu'une demande faite à Dieu, en implorant sa puissance, pour l'accroissement futur des produits champêtres.

Toutes les *Processions commémoratives* ne doivent leur institution qu'à un pieux souvenir, ou pour la délivrance d'un événement désastreux dont une ville ou une province auraient été affligées; telles étaient celles de la *Tarasque*, à Tarascon; de la *Gargouille*, à Rouen; du *Graulli*, à Metz, etc.; l'offrande dans diverses cités d'un *Tour de Bougie*, tel qui existait dans notre ville avant 1791, n'a pas d'autre origine. De nos jours, en 1832, nous avons eu l'institution d'une procession commémorative, en souvenir de la délivrance du choléra-morbus, qui ravagea Chartres cette même année. Ces faits historiques nous indiquent bien l'institution faite par saint Mamert.

Cet apôtre des Gaules fut inhumé hors des murs de Vienne, en Dauphiné. Dans la suite, son corps aurait été transféré à Orléans, où ces reliques étaient vénérées dans l'église Sainte-

[1] Nicolas de Thou, évêque de Chartres, dit : « L'on porte esdictes processions avec la bannière, croix et chasses de l'Eglise, *vn dragon*, pour les raisons y desdnictes.

» En l'histoire dudict Archevesque de Tours (Grégoire) est faicte mention d'autres Rogations, instituées par l'Evesque Gallus, à Arles, en la my-quaresme, pour enflures inguinaires infestant le païs. » (Lib. IV, num. 5.) Le même auteur dit que : « du temps du Roy Childebert, furent pour la même occasion ordonnées Rogations de trois jours à Marseille, avec une telle austérité, que le peuple cependant, ne vescut que de pain d'orge et de pure eau. » *Manière d'administrer les Sacrements* (Paris, Kerver, 1580, in-4o, p. 225 vo).

Croix et renfermées dans deux châsses, lesquelles jouissaient d'une grande renommée et étaient l'objet d'un culte célèbre, jusqu'en 1562, date où elles furent détruites par les Huguenots, qui les brûlèrent et en jetèrent les cendres au vent. Le Chapitre de Sainte-Croix d'Orléans avait institué, en 1355, de nouveaux chanoines appelés *Mamertins*[1]. Ce fut le concile d'Orléans qui ordonna en l'an 561, que les Rogations seraient observées par tout le royaume.

Baillet a donné la relation de sa vie (t. II, col. 201) et les *Acta Sanctorum* des Bollandistes l'ont inscrite au tome II du mois de mai, p. 629. VNDECIMA MAII. *De sancto Mamerto Episcopo Viennensi in Gallia.*

Des Rovoisons[2].

DES *Rovoisons*[3]. Au jour de la feste St Marc, et devons faire les processions des Rovoisons, et sont cestes processions apelées noires rovoisons, ou maires rovoisons, ce est com mores rovoisons. Ele sont apelées noires rovoisons, ce senéfie mortalité, car ce est moult noire chose que la mort. Icestes rovoisons furent establies por mortalité; car, il avint que en une contrée près de Rome, ot si grant cré-

DES Rogations. Au jour de la fête saint Marc, nous devons faire les processions des Rogations, et sont ces processions appelées Noires-Rogations ou Maitresses-Rogations, c'est-à-dire commémoration des Rogations. Elles sont appelées Noires-Rogations, ce qui signifie mortalité, car c'est une très noire chose que la mort. Ces Rogations furent établies à cause d'une grande mortalité; car il arriva qu'en une contrée près de Rome il y eut si grand débordement et tant

[1] *Hist. et Antiq. de la ville d'Orléans*, par Fr. Lemaire, in-4°, 1645, p. 37 du tome II, deuxième partie, et p. 71 de la troisième partie.

[2] Fol. XVI v° du manuscrit.

[3] Appelées également *Rourisons* et *Rouroisons*, c'est-à-dire fête des Rogations, ou prières publiques pour les biens de la terre. Différents actes les ont également désignées sous les noms de Croix-Noires, *Cruces nigræ;* processions du jour de saint Marc; *Hebdomada Crucium*, la semaine des Croix. M. de Wailly, dans ses *Eléments de Paléographie*, a omis l'appellation des *Rovoisons* (t. I, p. 113).

tines et tant eves, que èles surondoient par dessus les mésons. Emprès que les eves furent escoulues, granz multitude de serpenz et de colouvre s'en-alèrent droit à Rome, par le fleuve de Tevre qui cuiert par la cité de Rome ; de ces serpenz et de ces colovres vint si grant puor, que touz li airs en fu corrumpuz, et moroient les genz à granz torbes par toute la contrée. Li apostoile establi processions à faire, et commenda que l'en jeunast, et fut li apostoiles morz en la processions et LXX genz ovec lui, et por icestes mortalitez, sont icestes processions apelées noires rovoisons. Emprès, icelui apostoiles qui fu morz en la procession, St Greingoires fu apostoiles, et fu cil Greingoires apelé li granz St Greingoires, par les mérites et par les prières des bones genz. Iceles mortalitez fenirent et cessèrent, et establi cil St Greingoire à jeuner et à fayre processions chascun an à cestui jour [1], por ce que nostre Sires deffendist le puéple de mort subite et de mauvèse maladie. Por cestui Greingoire qui establi cestes rovoisons, et qui est apelez li graindres St Greingoire, sont èles apelées les maires rovoisons, ce est les graindres, et par ce, que cil qui establi

d'eaux, qu'elles passaient pardessus les maisons. Après que les eaux furent écoulées, une grande multitude de serpents et de couleuvres s'en allèrent droit à Rome, par le fleuve du Tibre qui a son cours par la cité de Rome. De ces serpents et de ces couleuvres vint une si grande puanteur, que tout l'air en fut corrompu, et mouraient les gens par grande multitude dans toute la contrée. L'Apôtre établit des processions à faire, et commanda que l'on jeûnât, et fut l'Apôtre mort en la procession, et soixante-dix gens avec lui, et à cause de cette mortalité sont ces processions appelées Noires-Rogations. Après cet Apôtre qui mourut en la procession, saint Grégoire fut Apôtre (pape) et fut icelui Grégoire appelé le grand saint Grégoire. Par les mérites et par les prières des bonnes gens, icelles mortalités finirent et cessèrent; et établit icelui saint Grégoire à jeûner et à faire processions chacun an à celui jour, pour ce que Notre-Seigneur défendit le peuple de mort subite et de mauvaise maladie. Pour ce Grégoire qui établit ces Rogations, et qui est appelé le grand saint Grégoire, sont elles appelées les Maîtresses-Rogations, c'est-à-dire les grandes, et pour ce, que celui qui établit ces

[1] D'après ce texte, ce serait saint Marc, évangéliste, qui aurait fondé les Rogations, puis saint Grégoire-le-Grand qui aurait continué et favorisé cette fête. L'histoire constate qu'en novembre 589, le Tibre ayant inondé Rome, la peste se déclara dans cette ville, et que l'année suivante le même fléau ravagea la France; ce serait alors que le pape Grégoire aurait ordonné des *Proces ions* ou *Grandes Litanies,* pour conjurer ce fléau; mais saint Mamert aurait dès l'an 469 institué les trois jours des Rogations. (Voyez *le Rational*, de Durand de Mende, lib. VI, ch. 102 et l'*Hist. litt. de la France*, t. VI, p. 370.)

cestes rovoisons fut graindres, que cil qui establi les autres; car il fut apostoiles, et cil qui establi les autres fut évesques.

Rogations, fut plus grand que celui qui établit les autres, car il fut Apôtre, et celui qui établit les autres fut évêque.

Les autres Rovoisons [2].

Les autres rovoisons qui sont par III jourz, establi l'évesque de Viaine. En son temps avint que la terre croloit entor de la cité de Viaine, si formant que les mésons et les yglises trébuchoient, et avint la voille de Pasque, que endemendres que Saint Memers évesque de Viaine fesoit le servise Deu, I feu descendi du ciel, qui ardi le palès de la cité, et venoient les bestes sauvages, les sengliers et les lous de forez ès citez et ès viles, et devoroient les genz [3]; et demora cèle tempeste I an. Por ceste tempeste oster, establi saint Memerz ceus III jours à jeûner, et les conferma li apostoiles, et nous devons tuit et toutes, jeuner et aler en processions, que nostre Sires nous deffende de greve tempeste et de famine et de toutes adversitez, et doivent li enfant, li seryanz et beasses, et seignors et dames, venir à ces processions; car aussi comme touz et toutes ont péchié, ont il tuit et toutes besoing de la miséricorde nostre Seignor.

Les autres Rogations qui sont par trois jours, les établit l'évêque de Vienne [2]. En son temps il arriva que la terre croulait autour de la cité de Vienne, si fortement que les maisons et les églises trébuchaient, et arriva que la veille de Pâques tandis que saint Mamert, évêque de Vienne, faisait le service de Dieu, un feu descendit du ciel qui brûla le Palais de la cité, et venaient les bêtes sauvages, les sangliers et les loups des forêts, près des cités, près des villes et dévoraient les gens, et demeura cette tempête un an. Pour cette tempête ôter, établit saint Mamert ces trois jours à jeûner et les confirma le pape, et nous devons, tous et toutes, jeûner et aller en processions, afin que Notre-Seigneur nous défende de péril, tempête et de famine et de toutes adversités, et doivent les enfants, les serviteurs et servantes et seigneurs et dames, venir à ces processions; car aussi comme tous et toutes ont péché, ont-ils tous et toutes besoin de la miséricorde de Notre-Seigneur.

[1] Fol. XVI v° du manuscrit
[2] Département de l'Isère.
[3] Voyez Grégoire de Tours, lib. II, numb. 24.

SAINT CHERON,

MARTYR, AU PAYS CHARTRAIN.



BANNIR les mœurs relâchées de son siècle et vivre dans la chasteté, telle fut la règle de conduite que saint Cheron adopta pendant sa vie. Il fut un des premiers apôtres qui aidèrent, dans notre contrée, à la propagation de la morale du Christ. Ce fut au pays Chartrain qu'il souffrit le martyre vers le Ve siècle. Les plus anciens Bréviaires, tant manuscrits qu'imprimés, ont toujours

fixé sa fête au 28 mai et jusqu'à l'épiscopat de Charles Guillard qui la transféra au jour de Saint-Luc, 18 octobre [1]. L'évêque Nicolas de Thou l'avait supprimée entièrement comme fériée, mais ses livres liturgiques ne furent jamais adoptés ni par le chapitre de Chartres ni par les autres prêtres du diocèse.

L'ancienne abbaye de Saint-Cheron-lez-Chartres, qui fut édifiée sur l'emplacement du tombeau de saint Cheron, était bâtie où est actuellement le Petit-Séminaire du Diocèse. À la suite de la Révolution de 1789, les bâtiments anciens furent démolis, ainsi que l'église, que l'on réputait avoir été dotée par Clovis Ier. On y voyait gravée sur une pierre et en lettres antiques :

CLOTARIVS · REX · ISTAM · DOTAVIT · ECCLESIAM.

« La dite pierre servoit autrefois de couverture à un tombeau dans lequel estoit enséputuré un des enfans de Clotaire lequel fut enterré à Saint-Cheron, à cause qu'un autre de ses enfans ou le mesme, fut guary d'une maladie mortelle, passant par Chartres, par les prières de saint Cheron [2]. »

Nous avons pensé qu'il serait intéressant de reproduire le sceau et le contre-sceau de l'abbaye de Saint-Cheron [3]. Ces empreintes sigillographiques sont excessivement rares, la riche collection des Archives de l'Empire seule les possède, ce sont celles ci-après figurées, elles proviennent d'un acte de l'an 1235, et sont classées sous les nos 8185 et 8185 bis [4]. Le sceau porte, en relief, un épisode miraculeux de saint Cheron [5]. Un autre

[1] L'évêque Guillard, ne voulant pas augmenter le nombre des jours fériés, mit au lieu et place de saint Cheron, saints Savinien et Potentien, comme patrons du diocèse, et transféra la fête de Saint-Cheron au jour de Saint-Luc, 18 octobre qui est celui de sa translation (*Hist. de l'Abbaye de Saint-Cheron*, mss. de la Bibliot. de Chartres, 5/D 51 bis, page 6.)

[2] *Hist. de l'Abbaye de Saint-Cheron*, *ut suprà*, fol. 7 v°.

[3] Ce sceau est figuré dans un mss. de la Bibliot. de Chartres. L'original était appendu à une lettre d'association aux prières, pour les personnes qui donneront de leurs biens par aumône, pour rebâtir l'église de l'abbaye. Cet acte est donné par l'abbé Jean IV (Mahaut, 1453-1482), daté : *die sabbati nona mensis martii 1470.* Ce sceau n'est pas identique avec celui que nous avons figuré.

[4] L'on y remarque, aux pieds de saint Cheron, une fontaine, qu'un serpent semble vouloir atteindre. Ce sceau est gravé dans la *Revue Archéol.*, t. VI, p. 373, pl. 122, et dans l'article qui l'accompagne, le symbolisme du serpent et du cerf est longuement traité.

[5] Voici une liste des saints figurés portant leur tête dans leurs mains, comme symbole de leur martyre. Saints *Alban; Boèce; Clair*, prêtre; *Denis; Exupérance; Félix; Lambert*, évêque de Maestricht; *Laurent*, évêque de *Sivilieusis? Livar; Nicaise*, évêque de Reims; *Piat; Regula* et sainte *Valérie.*

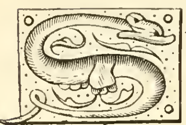
dessin de ces curiosités sigillaires se trouve dans l'Histoire de ce monastère.



La vie de ce saint est donnée par Baillet (t. II, col. 446), et dans les Bollandistes, tome VI du mois de mai, p. 748, au XXVIII MAII. *De sancto Caravno martyre in diocesi Carnotensi.* Un vitrail de la cathédrale de Chartres, offert par les sculpteurs, maçons et tailleurs de pierre[1], retrace les épisodes de la vie de ce thaumaturge du pays Chartrain[2].

~~~~~~

Saint Cheron[3].



SAINT Cheron fu nez de Rome, des plus gentis genz qui fussent en la contrée, il fu a lettré en s'anfance et nostre Sires li dona si grant grâce, que il sot touz les VII arz. Quant il aloit à la cort à l'empereor de Rome, li baron de

SAINT Cheron naquit à Rome, des plus nobles gens qui fussent en la contrée, il fut instruit en son enfance et Notre-Seigneur lui donna si grande grâce, qu'il sut tous les sept arts. Quant il allait à la cour de l'empereur de Rome, les barons de la cour allaient environ lui, et

[1] Voy. l'abbé Bulteau, *ut suprà*, p. 233, pour la description, et l'*Histoire de la peinture sur verre*, par Ferd. de Lasteyrie, pl. XII, fig. 4.

[2] Voy. le manuscrit de *Souchet* à la Bibliothèque de Chartres, au sujet de saint Cheron, comme évêque de Chartres, p. 87.

[3] Fol. XVIII du manuscrit.
~~~~~~

la court aloient environ lui, et li amonestoient que il se mariast et li voloient doner une gentil damoisèle; mès il ne se voloit marier et disoit : *Qui matrimonium jungit benefacit et qui non jungit melius facit*. Cil, dist-il, qui se marie il fait bien, mès cil fait meuz qui ne se marie pas. Sanz doute bone chose est de soi marier, à ceus et à cèles qui ne se pueent tenir chastement, mès meillor chose est de vivre chastement à qui le porroit faire, et por ce ne se voloit St Cheron marier, car il vot toute sa vie vivre chastement et saintement. Il desguerpi toutes choses terrienes, et son patremoine que il avoit grant et riche dona il tout as povres Ihésu-Crist, et nostre Sire fist pour lui moult de miracles en terre; car, il senoit les malades de maintes maladies. Il avint en la cité de Rome, que I charrestier versa sa charreste sur lui meismes, et si froissa sa charreste sur touz les menbres. *Aurigam dei famulus, menbris collisis omnibus, mox invocato nomine christi salvatoris saluti restituit*. St Cheron sena ce charrestier par la vertu de Ihésu-Crist. Il trova I jour en une voie, I home qui estoit muet et aveugles. Si compaignon li prièrent que il donast santé à cel home; pour la prière de ses compaignons et par la grant du St Esperit, il rendi à cel home sa parole et sa lumière, et palla et vit cil qui estoit muet et aveugles. Un autre aveugle trova St Cheron en une place, et il moilla à l'aveugle ses euz de

l'encourageaient qu'il se mariat et lui voulaient donner une noble demoiselle; mais il ne se voulait marier et disait : *Qui matrimonium jungit benefacit et qui non jungit melius facit*. Celui, dit-il, qui se marie fait bien, mais celui-là fait mieux qui ne se marie pas. Sans doute bonne chose est de se marier, à ceux et à celles qui ne se peuvent tenir chastement, mais meilleure chose est de vivre chastement à qui le pourrait faire; et pour ce ne se voulait saint Cheron marier, car il voulut toute sa vie vivre chastement et saintement. Il déguerpit toutes choses de la terre, et son patrimoine qu'il avait grand et riche donna-t-il tout aux pauvres de Jésus-Christ, et Notre-Seigneur fit pour lui beaucoup de miracles sur terre; car, il guérissait les malades de maintes maladies. Il arriva en la cité de Rome, qu'un charretier versa sa charrette sur lui-même, et se froissa la charrette sur tous les membres. *Aurigam Dei famulus, membris collisis omnibus, mox invocato nomine christi salvatoris saluti restituit*. Saint Cheron rendit à la santé ce charretier par la vertu de Jésus-Christ. Il trouva un jour en un chemin un homme qui était muet et aveugle; ses compagnons le prièrent qu'il donnât santé à cet homme : pour la prière de ses compagnons et par la volonté du Saint-Esprit, il rendit à cet homme sa parole et sa lumière, et parla et vit celui qui était muet et aveugle. Un autre aveugle trouva saint Cheron en une place, et il mouilla à l'aveugle les yeux de sa salive, et par la

s'escoupace, et par l'escoupace St Cheron et par ses mérites, fu à l'aveugle rendue sa lumière. *Spuens ceci vir sanctus in occulis faciem extinctam pristino reascendit lumine.* Saint Cheron escopi ès euz à l'aveugle et élumina en ceste manière. St Cheron déguerpi son païs et ala par diverses contrées prescher le non Ihésu-Crist. En celui temps, St Denis vint à Paris pour essaucié le non Ihésu-Crist, et entra St Cheron en 1 ille où il n'avoit se sarradins non et mescréanz. La file au provoire de la lay, estoit hors de sen et avoit le déable ou cors. Saint Cheron sena la pucèle et délivra dou déable ou non de la Trinité, et se convertirent moult de genz à la lai Ihésu-Crist ilèques par les miracles St Cheron et son preschement. Après ce que St Cheron ot esté par diverses contrées preschez le non Ihésu-Crist, et ot converti moult de genz à la lai crestien, il vint à la cité de Chartres, *ubi parvum numerum Christianorum repperit et infinitum augmen gentilium.* Il trova en la cité moult poi de crestiens, et grand multitude de mescréanz. St Cheron trova en la voie 1 home parlitique, qui avoit touz les membres morz et ne se pot aidier de membre que il eust, ainz le covenoit touz jours gésir. Saint Cheron fist sus lui le signe de la croiz et demenais il fut senez, et li revindrent tuiz li membres et lor force, et se leva de son lit touz sainz par cestui miracle; et par le preschement St Cheron, convertirent et crurent

salive de saint Cheron, et par ses mérites, fut à l'aveugle rendue la lumière. *Spuens ceci vir sanctus in oculis faciem extinctam pristino reascendit lumine.* Saint Cheron, mit de la salive sur les yeux à l'aveugle et lui rendit la vue en cette manière. Saint Cheron déguerpit son pays et alla par diverses contrées prêcher le nom de Jésus-Christ. En celui temps, saint Denis vint à Paris pour exalter le nom de Jésus-Christ, et entra saint Cheron en une île ou il n'y avait que Païens et Idolâtres. La fille au ministre de la loi était hors de raison et avait le diable au corps. Saint Cheron guérit la jeune fille et la délivra du diable au nom de la Trinité. Il se convertit bien des gens à la loi de Jésus-Christ en cet endroit par les miracles de saint Cheron et ses prédications. Après que saint Cheron eut été par diverses contrées prêcher le nom de Jésus-Christ, et eut converti beaucoup de gens à la loi chrétienne, il vint à la cité de Chartres, *ubi parvum numerum Christianorum repperit et infinitum augmen gentilium.* Il trouva en la cité très-peu de chrétiens et grande multitude d'Idolâtres. Saint Cheron trouva sur un chemin un homme paralytique, qui avait tous les membres morts et ne se pouvait aider des membres qu'il avait, mais lui fallait-il toujours rester couché. Saint Cheron fit sur lui le signe de la croix et incontinent il fut guéri, et lui revinrent tous les membres et leur force, et se leva de son lit tout sain par ce miracle ; et par la prédication de saint Cheron, se

moult de genz en Ihésu-Crist, en la cité de Chartres, et en la contrée. Emprès ce que St Cheron ot converties les genz de Chartres, il se mist à la voie droit à Paris, pour veoir St Denis. Quant il fut hors de la cité de Chartres, il trova en une montaigne une fontaine là où s'yglise est ore assise. St Cheron se reposa ilec et fist mengier ses compaignons ; et endemendres que il menjoient, St Cheron se mist ses genouz à terre et commença à prier nostre Seignor et ploroit forment ; quant ses frères se levèrent de mengier, St Cheron se leva d'oroison o sa chiere toute plaine de lermes, et regarda vers le ciel, et dist à ses compaignons : Je vous prédis, dist-il, mes très chiers compaignons, que se nostre Sires me deigne apeler en ce païs, que je soi enterrez en cestui lieu. *Venturus est enim ut locus iste multorum corporibus sanctorum illustretur.* Il est, dist-il, à avenir que cist lieus soit rainpliz de mainz cors sainz. Emprès ce, St Cheron et si compaignons se mistrent à la voie droit à Paris. Il furent assailliz de larrons à IIII leues de Chartres, qui quidèrent que saint Cheron eust gaaigné grant rischèce à prêcher en la cité de Chartres. Quant St Cheron vit que li larron voudrent assaillir ses compaignons, il vout meuz morir que si compaignons fussent occis, et dist au larrons : Reensenez pas, dit-il, ceuz innocenz, car les deners que vous quérez sont o moi. St Cheron lor mostra la

convertirent et crurent beaucoup de gens en Jésus-Christ, en la cité de Chartres et en la contrée. Après que saint Cheron eut converti les gens de Chartres, il se mit en chemin droit à Paris, pour voir saint Denis. Quand il fut hors de la cité de Chartres, il trouva en une montagne une fontaine là où son église est maintenant assise. Saint Cheron se reposa en cet endroit, et fit manger ses compagnons, et pendant qu'ils mangeaient, saint Cheron mit ses genoux à terre et commença à prier Notre-Seigneur et pleurait fortement. Quand ses frères se levèrent de manger, saint Cheron se leva d'oraison avec sa figure toute pleine de larmes et regarda vers le ciel, et dit à ses compagnons : Je vous prédis, dit-il, mes très-chers compagnons, que si Notre-Seigneur me daigne appeler à lui en ce pays, que je sois enterré en ce lieu. *Venturus est enim ut locus iste multorum corporibus sanctorum illustretur.* Il est, dit-il, à avenir que ces lieux seront remplis de maints corps saints. Après ce, saint Cheron et ses compagnons se mirent en chemin droit à Paris. Ils furent assaillis de larrons à quatre lieues de Chartres, qui crurent que saint Cheron avait gagné grandes richesses à prêcher en la cité de Chartres. Quand saint Cheron vit que les larrons voulaient assaillir ses compagnons, il aima mieux mourir que ses compagnons fussent tués, et dit aux larrons : Ne rançonnez pas, dit-il, ces innocents, car les deniers que vous cherchez sont avec moi. Saint Cheron leur

borse; li larron retornèrent à saint Cheron et pristrent la borse où il n'avoit que seulement XII deniers, que il avoit restenuz por despendre en la voie; tout le sorplus, il avoit doné as povres, et li larron quidèrent que saint Cheron les eust gabez. Il li tranchièrent le chief[1]. St Cheron prist son chief entre ses mains [2] et le porta jusqu'au lieu où si compaignons avoient diné, à la fontaine de lez Chartres, là où il avoit devant prié que il fu enterrez [3]. Ses compaignons qui s'en estoient foiz, pour la paor de larrons, oirent une voiz qui lor dist. *Confortamini, fratres, confortamini et nolite metuere, sed revertimini ad locum vobis ostensum et ibi corpus meum requirite.* Confortez vos, frères, con-

montra la bourse; les larrons retournèrent à saint Cheron et prirent la bourse où il n'y avait que seulement douze deniers, qu'il avait retenus pour dépenser en chemin; tout le surplus, il l'avait donné aux pauvres, et les larrons crurent que saint Cheron les avait plaisantés. Ils lui tranchèrent la tête. Saint Cheron prit sa tête entre ses mains et la porta jusqu'au lieu où ses compagnons avaient diné, à la fontaine près de Chartres, là où il avait devant prié qu'il fût enterré. Ses compagnons qui avaient fui pour la peur des larrons, entendirent une voix qui leur dit: *Confortamini, fratres, confortamini, et nolite metuere, sed revertimini ad locum vobis ostensum et ibi corpus meum requirite.* Confortez-vous, frères, confortez-vous,

[1] Cet épisode est représenté dans la lettre historiée qui commence la vie de ce saint.

[2] Voy. la figure du sceau de l'Abbaye de Saint-Cheron. Les Numismates connaissent un écu d'argent du canton de Zurich, où se voient gravées les effigies de saints *Felix, Regula et Exupérance* qui, chacun, sont représentés debout et portant leur tête dans leurs mains. Ce sont les patrons de la ville de Zurich. (Voy. *Voyage en Suisse*, par Delaborde, planche CCIX, n° 8).

[3] Voici à ce sujet un extrait du Manuscrit de l'Abbaye de Saint-Cheron, *ut supra*, fol° 10, v°. « La fontaine de Saint-Cheron est encore toujours bien recherchée (en 1660) pour les fièvres, il s'y faict beaucoup de miracles, elle est appelée *fontaine de Sainte-Mesme*, par abus, car c'est le propre lieu où le corps de saint Cheron fut trouvé par ses disciples, après avoir eu la teste tranchée à Saint-Cheron-du-Chemin; l'ayant apportée entre ses mains depuis le village de Saint-Cheron-du-Chemin jusques à Saint-Cheron de Chartres.... fol. 11. La fontaine proche de luy et un cerf beuvant dedans, c'est ce qui a faict retenir, pour les armes de l'Abbaye, et pour grand sceau pour sceller, *une image de saint Cheron portant sa teste sur ses mains et pour petit sceau un cerf.* Du temps de Hugues Saleil, premier abbé commendataire de saint Cheron (1541-1552) estant venu à la feste de Saint-Cheron le 28e jour de may, accompagné de Clément Marot, la nuict de la vigile de la feste, les serviteurs dudit Marot trop curieux voulurent esprouver si ce que l'on disoit de ladicte fontaine estoit vray; ils veillèrent presque toute la nuict dans la grotte où est ladicte fontaine, mais ils furent contraints d'en sortir promptement à cause des visions nocturnes et de l'accroissement de l'eau qui remplissoit ladicte grotte plus que jamais n'avoit faict. » L'eau de cette fontaine avait le renom de croître extraordinairement tous les ans, dans la nuit qui précédait la fête de saint Cheron.

fortez vous, et restornez au lieu qui fut mostré et ilèques querez mon cors. Li compaignons restornèrent à la fontaine et trouvèrent le cors saint Cheron, qui tenoit son chief entre ses bras [1], lequel il avoit aporté de IIII leiues loing [2]. Li pueuple de la cité de Chartres i acorust, et furent ilèques sené moult de genz qui estoient malades de diverses maladies, et se firent crestiener moult de genz, par les miracles que il virent du beneuré S[t] Cheron; li cors fu enterrez de lez la fontaine, si comme il ot requis à notre Seignor. Ençois que il trépassast et emprès que sainte crestienté fust moultepliée, une yglises fu ilèques fondée en l'énor de monseignor S[t] Cheron, et fait ilèques moult de miracles nostre Sire, por les mérites du bon martir. Emprès ce que S[t] Cheron fu trépassez, moult de bonne genz se firent enterrez en icelui lieu, et lors fu acomplie la prophécie que S[t] Cheron ot dite, quant il dist: Que en icil lieus, seroit énorez de mainz cors sainz [3].

et retournez au lieu qui fut montré, et en ce lieu là cherchez mon corps. Les compagnons retournèrent à la fontaine et trouvèrent le corps de saint Cheron, qui tenait sa tête entre ses bras, laquelle il avait apportée de quatre lieues loin. Le peuple de la cité de Chartres y accourut, et furent en ce lieu là guéris beaucoup de gens qui étaient malades de diverses maladies, et se firent baptiser beaucoup de gens, par les miracles qu'ils virent du bienheureux saint Cheron. Le corps fut enterré près la fontaine, comme il avait requis à Notre-Seigneur. Aussitôt qu'il trépassa et après que de bons chrétiens furent multipliés, une église fut en cet endroit fondée en l'honneur de Monseigneur saint Cheron, et fait en ce lieu beaucoup de miracles Notre-Seigneur, pour les mérites du bon martyr. Après ce que saint Cheron fut trépassé, beaucoup de bonnes gens se firent enterrer en icelui lieu, et lors fut accomplie la prophétie que saint Cheron eut dite, quand il dit: que ce lieu-là serait honoré de maints corps saints.

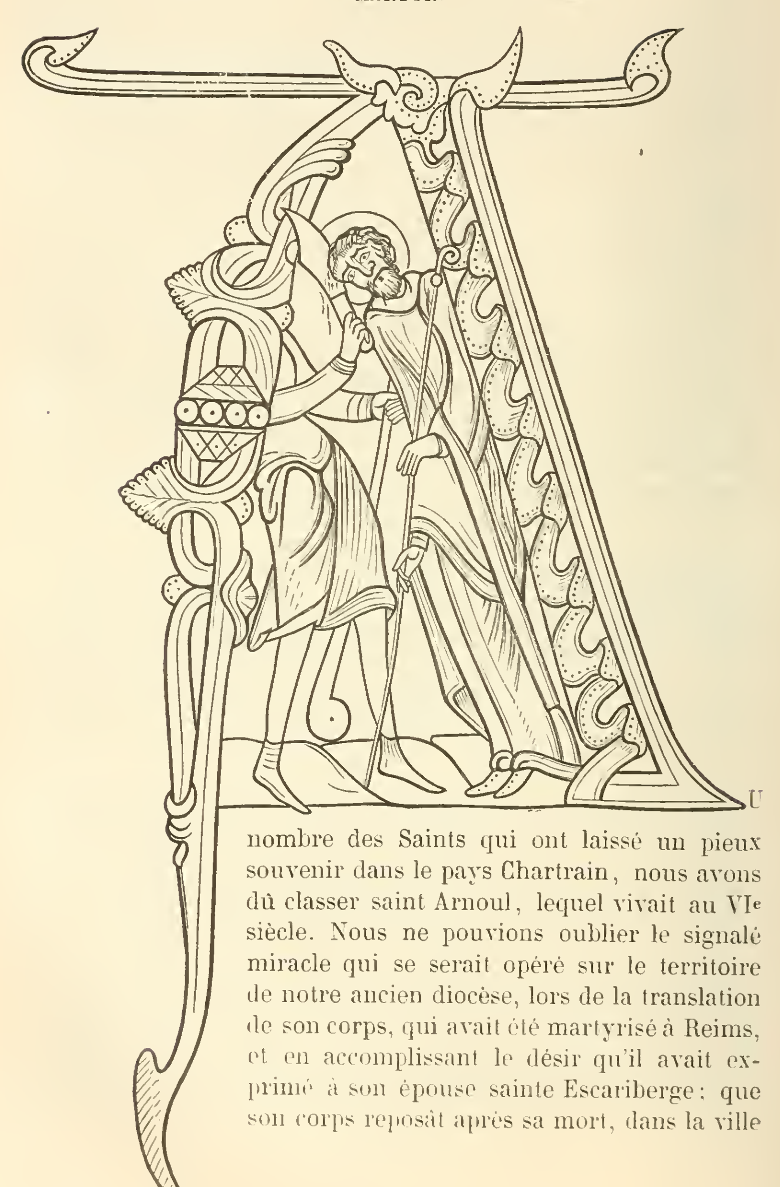
[1] Cette représentation est figurée sur le sceau de l'abbaye au XIII[e] siècle, voy. *ut suprà.*

[2] Cet événement aurait eu lieu à un endroit appelé depuis Saint-Cheron-du-Chemin, ancienne paroisse, et actuellement dépendance de la commune du Gué-de-Longroi, canton d'Auneau. Suivant la tradition, une église aurait été construite sur le lieu même du martyre, laquelle est transformée en grange.

[3] Au faubourg Saint-Cheron, près Chartres, dans la partie comprise entre ce village et l'ancienne voie romaine des Mathurins, le chemin des Rouliers, et joignant les murs du Parc du Petit Séminaire, lequel occupe l'ancien emplacement de l'Abbaye, il existe un territoire planté en vignes, appelé *Champtier des Pierres Couvertes*, où l'on découvre en faisant des fouilles, des sarcophages en pierres; ce qui semblerait démontrer que cet endroit aurait servi, à une date très-éloignée, de cimetière public. Il se trouvait aux portes de la ville, comme tous les cimetières, au temps des Mérovingiens.

SAINT ARNOUL,

MARTYR.



AU nombre des Saints qui ont laissé un pieux souvenir dans le pays Chartrain, nous avons dû classer saint Arnoul, lequel vivait au VIe siècle. Nous ne pouvions oublier le signalé miracle qui se serait opéré sur le territoire de notre ancien diocèse, lors de la translation de son corps, qui avait été martyrisé à Reims, et en accomplissant le désir qu'il avait exprimé à son épouse sainte Escariberge: que son corps reposât après sa mort, dans la ville

de Tours, chef-lieu du diocèse dont il avait été le prélat.

Ce fut dans la forêt des Ivelines que se passa le fait prodigieux et miraculeux; et ce qui détermina ceux qui assistaient le convoi, à donner la sépulture à ce saint martyr sur le lieu même où le prodige s'était produit; lequel serait l'endroit où est actuellement bâtie la petite ville de Saint-Arnoult-en-Iveline. Dans la suite, sainte Escariberge désirant glorifier Dieu et sanctifier cette contrée, aurait fondé près du lieu où reposait son époux, le monastère de Saint-Remy-des-Landes [1].

La dépouille mortelle de saint Arnoul, après avoir longtemps reposé dans le lieu de son inhumation, où elle jouissait d'une grande vénération, fut dispersée; ce qui nous est attesté par ses nombreuses reliques qui existaient, avant 1792, dans beaucoup d'églises.

Baillet a raconté sa vie au tome II, col. 290, de sa *Vie des Saints*, ainsi que les Bollandistes dans leurs *Acta Sanctorum*, au tome IV du mois de juillet, page 396. DIE DECIMA OCTAVA JULII. *De sancto Arnulpho martyre, forte episcopo Turonensi. in silva aqvilina inter Parisios et Carnvtvm.* L'histoire manuscrite du Pays chartrain, de Souchet (p. 117-118), en fait mention.

Saint Arnol [2].



AINT Arnol fu nez de France, de moult gentil lignage, et fu S[t] Romi li arcevesque de Reins si pareins. Devant ce que il fu convertiz et nez, sis per et sa mère qui estoient moult nobles, estoient païens et estoient moult dolenz de ce que il pooient avoir enfant. Il se conseillèrent à saint

SAINT Arnoul naquit en France de très-noble lignage; et fut saint Rémi, l'archevêque de Reims, son parrain. Avant qu'ils fussent convertis et avant sa naissance, ses père et mère qui étaient de grande noblesse étaient païens, ils étaient en grande douleur de ce qu'ils ne pouvaient avoir d'enfant. Ils consultèrent saint Rémi, et il leur

[1] Abbaye de filles, de l'ordre de Saint-Benoît, qui était située sur la commune de Sonchamp, canton de Dourdan.

[2] Fol. XXII v° du manuscrit

Romi, et il lor dist : Que se il vouloient estre baptizez que il auroient enfant. Par l'amonestement saint Romi, il furent baptiziez, et après fu St Arnoul conceuz et nez. St Romi fist s'aprandre saint Arnoul, et aprist li enfens bien et volentiers, et fu plains de la grâce Deu. Par la bonté de lui, li roi de France li dona une soé nièce en mariage, o la contrée de Reins. Cèle ot nom Ste Escaliberge, onques St Arnol ne pescha en le, ne en autre charnelement, et vesquirent toute lor vie chastement. Quant St Arnol ot esté 1 poi o sa fame, notre Sires li envoia corage de lessier son païs, et ses honors et ses richesces, et vot devenir povres, car si comme Ihésu-Crist dist : *Nisi quis renunciaverit omnibus que possidet non potest esse meus disciplus.* Quiconque ne déguerpira por moi toutes ses choses que il porsiet, il ne puet estre mon desciple. Il desguerpi sa fame et sa contrés, et ala faire sa pénitence par maintes contrées du monde, et vint en la cité de Tours, où li arcevesque estoit tépassez et estoient ensamblez li clers, pour eslire arcevesque. Uns anges vint dou ciel qui prist St Arnol par la main et le mena là où l'en eslisoit l'arcevesque et dist li anges : que notre Sires mandoit que il fut arcevesque. St Arnol fu pris et fu ordenez de escolite jusque ordre de prestre et fu fait arcevesque de Tours, y a soit ce que il refusat moult ençois l'archeveschié. Il ne fut en cèle digneté que sole-

dit que s'ils voulaient être baptisés, qu'ils auraient un enfant. Par l'avertissement de saint Rémi ils furent baptisés, et après fut saint Arnoul conçu et naquît. Saint Rémi fit instruire saint Arnoul, et l'enfant apprit avec plaisir, et fut plein de la grâce de Dieu. Par sa bonté, le roi de France lui donna une de ses nièces en mariage, avec la contrée de Reims. Elle avait nom sainte Escaliberge ; jamais saint Arnoul ne pécha avec elle ni avec autre charnellement, et ils vécurent toute leur vie chastement. Quand saint Arnoul eut été un peu avec sa femme, Notre-Seigneur lui envoya le courage de laisser son pays, ses honneurs et ses richesses, et voulut devenir pauvre ; car, comme Jésus-Christ dit : *Nisi quis renunciaverit omnibus que possidet non potest esse meus discipulus.* Qui dans la suite ne déguerpira pour moi toutes les choses qu'il poursuit, il ne peut être mon disciple. Il déguerpit sa femme et sa contrée, et alla faire sa pénitence par diverses contrées du monde, et vint en la cité de Tours, où l'archevêque était trépassé et étaient assemblés les clercs pour élire un archevêque. Un ange vint du ciel qui prît saint Arnoul par la main et le mena là où l'on élisait l'archevêque, et l'ange dit que Notre-Seigneur mandait qu'il fut archevêque. Saint Arnoul fut pris et fut ordonné d'acolyte jusqu'à l'ordre de prêtre, et fut fait archevêque de Tours, bien qu'il refusât absolument l'archevêché. Il ne fut en cette dignité que seulement dix-sept jours, et

ment xvii jourz, et ausi comme il avoit déguerpies toutes ses choses pour l'amor de Dieu, déguerpi il l'arceveschié et s'en ala en Espaigne, en laquel, il n'avoit nul crestien. S[t] Arnol prescha ilec le nom Ihésu-Crist et fesoit moult de miracle, tant que li rois d'Espaigne le manda et se merveilla moult de la biauté de lui et de la grant grâce que Dieu li avoit donée. Li roy d'Espaigne li demenda quel Dieu ce estoit que il preschoit. S[t] Arnol dist que ce estoit li vrai Dex dou ciel, qui, pour sauver le monde, nasqui de la Virge, et fu crucefiez et résuscita et monta ou ciel, et n'est nul Dex fors lui. Li roi li dist : i serpent esté en une partie de mon régne, qui a v testes et esté apelez Chimère. Il giète feu et flambe par la bouche et art le bois et toute la terre environ soi, et les rivières fait il aséchier par son sofflement; et dist li rois à S[t] Arnol que se il pooit délivrer son régne de ce serpent il créroit en Dieu. S[t] Arnol dist a roi. *In nomine domini nostri Ihesu Cristi paratus sum facere si sponderis te verbis meis credere.* Ou nom, dist-il, de mon Seignor Ihésu-Crist, je délivrераї le païs de ce serpent, se tu croiz en Ihésu-Crist. Li roi li promist, que il créroit et tuit si baron. S[t] Arnol qui ot grant fiance en Dame Dex, ot moult grant joie, et dist que l'en le menast au serpent. *Set deffuit in ejus presencia persona que presumeret ista.* Mès l'en ne trova pas prestement home en la court le roi, qui pas li osast

ainsi comme il avait déguerpi toutes choses pour l'amour de Dieu déguerpit-il l'archevêché et s'en alla en Espagne, en laquelle il n'y avait nul chrétien. Saint Arnoul prêcha en ce lieu là le nom de Jésus-Christ et faisait beaucoup de miracles ; tant que le roi d'Espagne le manda et s'émerveilla beaucoup de sa beauté et de la grande grâce que Dieu lui avait donnée. Le roi d'Espagne lui demanda quel Dieu c'était qu'il prêchait. Saint Arnoul dit que c'était le vrai Dieu du ciel, qui, pour sauver le monde, naquît de la Vierge et fut crucifié et ressuscita et monta au ciel, et n'est nul Dieu hors lui. Le roi lui dit : Un serpent existe en une partie de mon royaume, il a cinq têtes et est appelé Chimère; il jette feu et flamme par la bouche et brûle le bois et toute la terre des environs, et les rivières il fait dessécher par son souffle; et le roi dit à saint Arnoul, que s'il pouvait délivrer son royaume de ce serpent il croirait en Dieu. Saint Arnoul dit au roi : *In nomine domini nostri Jesu-Christi paratus sum facere si sponderis te verbis meis credere.* Au nom, dit-il, de mon Seigneur Jésus-Christ, je délivrerai le pays de ce serpent, si tu crois en Jésus-Christ. Le roi lui promit qu'il croirait et tous ses barons. Saint Arnoul qui avait grande confiance au Seigneur Dieu en eut beaucoup de joie, et dit qu'on le menât au serpent. *Set deffuit in ejus presencia persona que presumeret ista.* Mais l'on ne trouva pas prestement un homme en la cour du roi qui osât

mener. Totefois il pallièrent tant ensamble, que III forz barons s'acordèrent à mener St Arnol jusqu'à une montaigne, d'où l'en pooit bien veoir le serpent, et le menèrent o grant paor et s'en restornèrent. St Arnol ala au serpent et prist une estole de son col et la mist sus la teste au serpent; demenais le serpent s'umilia et ala débonerment après St Arnol. Il mena le serpent à I grant estanc, ouquel estoit uns hons qui estoit occis lonc temps avoit. Li morz par la vertu de Dieu et par les mérites St Arnol, comença à crier dedanz l'estanc et dist: *Et inquit : serve dei, noli hunc jactare super me, sed primo roga me venire ad te.* Serjant Dieu, dist il, ne gième pas le serpent sur moi, mès prie Dieu que je puisse venir à toi. St Arnol amena le mort et le résuscita, et mist le serpent en l'estanc et li commenda d'ilecques ne se remuast ne que yamès mal ne feist. Quant li Roy vit le miracle de l'ome résuscitez, et du serpent maté, il crust en Ihésu-Crist, et fu baptiziez, et sa fame et ses enfenz, et tuit li baron de la terre et grant partie des païens d'Espaigne. Emprès ce que St Arnol ot esté par maintes terres, par l'espace de XVII anz, et converti maint réaume et fist maint miracle par le monde, il repera en son païs et demora o sa fame. Il avint que une nuit que il estoit alez orer au sépucre St Romi son parren, li serjant sa fame qui orent envie sur lui, por sa bonté; car, si comme dist l'escriture:

le mener. Toutefois ils parlèrent tant ensemble que trois vigoureux barons s'accordèrent à mener saint Arnoul jusqu'à une montagne d'où l'on pouvait voir le serpent, et le menèrent avec grand peur et s'en retournèrent. Saint Arnoul alla au serpent et ayant pris l'étole de son cou et la mit sur la tête au serpent; incontinent le serpent s'humilia et alla débonnairement après saint Arnoul. Il mena le serpent à un grand étang, dans lequel était un homme qui était mort depuis longtemps. Le mort, par la vertu de Dieu et par les mérites de saint Arnoul, commença à crier dedans l'étang et dit: *Et inquit : Serve dei, noli hunc jactare super me, sed primo roga me venire ad te.* Serviteur de Dieu, dit-il, ne jette pas le serpent sur moi, mais prie Dieu que je puisse venir à toi. Saint Arnoul amena le mort et le ressuscita et mit le serpent en l'étang et lui commanda de ne pas remuer de cet endroit et de ne jamais faire de mal. Quand le roi vit le miracle de l'homme ressuscité et du serpent abattu, il crut en Jésus-Christ, et fut baptisé, et sa femme et ses enfants, et tous les barons de sa terre et grande partie des païens d'Espagne. Après que saint Arnoul eut été par divers pays, par l'espace de dix-sept ans, et converti des royaumes et fait de nombreux miracles par le monde, il revint en son pays et demeura avec sa femme. Il arriva qu'une nuit étant allé prier au sépulcre de saint Rémi son parrain, les serviteurs de sa femme ayant jalousie contre lui, pour sa bonté: car, comme dit

Mos malignis est invidere bonis. La costume au mauvés est tèle, que il ont touz jourz envie de bons. Por l'envie que li seryanz orent de la bonté S[t] Arnol il le martirèrent o bastons et o glaives, et fu feruz d'un costel en la teste [1], et li lessèrent li seryanz comme mort. Sainte Escaliberge trouva son Seignor cruèlement navré, si ot moult grant duel. S[t] Arnol dist à sa fame, que il avoit esté arcevesque de Tours, et li commenda que quant il seroit trépassez que eile feist porter son cors à Tours, pour estre enterrez. S[t] Arnol trespassa, et enportèrent li ange l'âme en la joie dou ciel. Sa fame fist appareiller I char et fist metre le cors dedenz et le vot faire mener à Tours et vindrent jusque à la forest qui est apelée Aveline [2], au lieu où il y a une yglise de S[t] Arnol, qui est apelée S[t] Arnol-en-Neveline [3]. En cèle forest chasçoit I Contes I cerf; et vint par le plésir Deu le cerf, jusque souz le char, où li cors S[t] Arnol estoit, et ne se remua d'ilèques : li chien et les levriers qui suioient le cerf, s'arrestèrent et n'orent poeir d'aler avant. Li Contes et li chasceors furent moult esbahiz de cèle merveille, li charrestier qui menoiet le char n'orent poeir de soi remuer d'ilecques, et convient que li cors S[t] Arnol demorast en celui

l'écriture : *Mos malignis est invidere bonis.* La coutume des mauvais est telle, qu'ils ont toujours jalousie des bons. Pour la jalousie que les serviteurs avaient de la bonté de saint Arnoul ils le martyrisèrent avec bâtons et glaives; il fut blessé d'un couteau en la tête et le laissèrent comme mort. Sainte Escaliberge trouva son seigneur cruellement blessé et en eut grand deuil. Saint Arnoul dit à sa femme, qu'il avait été archevêque de Tours, et lui commanda que quand il serait trépassé elle fît porter son corps à Tours, pour être enterré. Saint Arnoul trépassa, et les anges emportèrent son âme en la joie du ciel. Sa femme fit disposer un char et fit mettre le corps dedans, le voulut faire mener à Tours et fut conduit jusqu'à la forêt qui est appelée Iveline, au lieu où il y a une église dédiée à saint Arnoul qui est appelée Saint-Arnoul-en-Iveline. En cette forêt un Comte chassait le cerf : ce cerf vint, par la volonté de Dieu, jusques sous le char où le corps de saint Arnoul était, et ne se remua de ce lieu : les chiens et les lévriers qui suivaient le cerf s'arrêtèrent et n'eurent pouvoir d'avancer. Le Comte et les chasseurs furent bien ébahis de cette merveille; le charretier qui menait le char n'eut le pouvoir de le remuer de là, et convint que le corps de saint Arnoul demeurât en ce

[1] Ce sujet est figuré dans la lettre ornée qui commence la vie de ce saint.

[2] La forêt des Ivelines existe encore; elle est située sur une partie des cantons de Rambouillet et de Dourdan (Seine-et-Oise).

[3] Suivant ce texte, la forêt des Ivelines, à une époque reculée, se serait étendue jusqu'à la petite ville de Saint-Arnoult-en-Iveline, canton de Dourdan.

lieu, et li fist ilèques li contes de la terre, fonder yglise, et dona rentes. Cestes vertuz et autres assez fist nostre Sire pour St Arnol. Nous lisons que il résuscita III morz, li premier fu en la cité de Ravennes si comme il venoit de pélerinage de Jerusalem. Il estoit alez à matines en cèle cité à une yglise, et avint que uns hons trespassa en cèle cité, et enportoient le déable l'âme par desus le mostier ou saint Arnol estoit; l'âme commença à crier à St Arnol : Ha ! St Arnol, serjant Deu, délivre moi de cest anemi qui m'emporte ou feu d'enfer. St Arnol délivra l'âme dou poeir au déable par sa prière, et la fist venir ou cors. Toutes les genz de la cité vindrent por honorer St Arnol, et mercièrent tuit Deu de sa venue. St Arnol issi hors de la cité, et nostre Sire li envoia. I ange qui le mena à V jours, jusque à une vile qui a nom *Monciaulx* [1], en laquèle il résuscita. I autre mort que l'en portoit enterrer. Icil qui fu résuscitez ne vot puis lessier St Arnol jusqu'à la mort, et conta que l'âme de lui estoit en enfer et devisoit quex tormenz il ot veuz en enfer. Li tierz mort que il résuscita, fu cil, sy comme je vous ai dit, estoit en l'estanc quant il giéta le serpent. La feste de cestui martyr doit estre célébrée de toutes genz crestienes.

lieu, et lui fit en cet endroit, le comte de cette terre, fonder une église et y donna des rentes. Ces vertus et autres fit assez Notre-Seigneur pour saint Arnoul. Nous lisons qu'il ressuscita trois morts : le premier fut en la cite de Ravennes, comme il venait de pélerinage de Jérusalem. Il était allé à matines en cette cité dans une église, et arriva qu'un homme trépassa en cette cite, et le diable en emportait l'âme par dessus l'église où saint Arnoul était : l'âme commença à crier à saint Arnoul : Ah ! saint Arnoul, serviteur de Dieu, délivre moi de cet ennemi qui m'emporte au feu d'enfer. Saint Arnoul délivra l'âme du pouvoir du diable par sa prière et la fit revenir au corps. Tous les gens de la cité vinrent pour honorer saint Arnoul et remercièrent tous Dieu de sa venue. Saint Arnoul sortit hors de la cite et Notre-Seigneur lui envoya un ange qui le mena à cinq journees, jusqu'à une ville qui a nom Monciaulx, en laquelle il ressuscita un autre mort que l'on portait enterrer. Celui qui fut ressuscité ne voulut ensuite laisser saint Arnoul jusqu'à sa mort; il conta que son âme etait en enfer et devisa des tourments qu'il avait vus. Le troisième mort qu'il ressuscita fut celui, comme je vous ai dit, qui était en l'étang quand il jeta le serpent. La fête de ce martyr doit être célébrée de tous les gens chrétiens.

[1] Une usure de l'écriture du manuscrit empêche de pouvoir affirmer le nom de cette ville ; mais si nous avons recours aux Bollandistes (18 juillet, p. 404-405), il faudrait lire MOUCIAULX, qui désignerait Moustiers la-Celle, diocèse de Troyes, lieu où se serait accompli ce miracle.

SAINT MARTIN,

ÉVÊQUE DE TOURS.



Saint Martin, évêque de Tours, au IVe siècle, fut un des plus ardents propagateurs du Christianisme dans nos contrées. Ce grand thaumaturge signala partout son pouvoir miraculeux.

Notre ville, lors du passage de ce saint dans ses murs, fut honorée d'un prodige opéré par lui. Un enfant y aurait été ressuscité, et ce serait en souvenir de ce miracle, que l'église de Saint-Martin-le-Viandier *(Vitam dans)* aurait été désignée sous ce vocable, et elle fut alors édifiée dans l'antique enceinte de la cité des Carnutes [1]. Contrairement à la tradition locale, ainsi qu'à la légende de ce saint que nous allons reproduire, Sul-

[1] Démolie en 1793, elle était située sur l'emplacement actuel de la pension *Heurtault*, cloître Saint-Martin.

pice-Sévère dit que saint Martin se trouvant à Chartres, accompagné des évêques Victrice et Valentinien, aurait rendu la parole à la fille d'un bourgeois de Chartres, âgée de dix ans et muette de naissance [1]. Le musée du Louvre possède une curieuse tapisserie en broderie du XIIIe siècle, sur canevas, et sur laquelle sont figurés dans douze médaillons, les principaux actes de la vie de saint Martin. Ces tableaux, quoique d'une exécution assez barbare, sont très-intéressants à étudier, au point de vue de l'art et de l'iconographie; chacun de ces médaillons porte 25 cent. de diamètre [2]; celui que nous reproduisons représenterait le miracle que saint Martin opéra à Chartres.

Un magnifique poteau cornier, du XVe siècle, provenant de l'ancienne maison qui faisait l'angle des rues de Chuisnes et du Soleil-d'Or, actuellement déposé au musée de Chartres, figure, sculpté en ronde-bosse, saint Martin coupant une portion de son manteau pour en couvrir un pauvre [3].

Pour preuve de la ferveur de son culte dans nos contrées, le Diocèse de Chartres actuel, ne compte pas moins de soixante-trois paroisses qui le vénèrent comme patron ! La cathédrale possède également sept magnifiques verrières où sont reproduits tous les faits historiques et miraculeux de saint Martin de Tours; les habitants de cette ville, suivant une inscription, peinte sur une de ces verrières, en auraient offert trois à l'église; Jean de Châtillon, comte de Chartres (1262-1275), en aurait également donné trois autres; puis enfin la Confrérie des Cordonniers de la ville, fit don de la septième [4]. Ces actes de générosité seuls nous prouvent le grand renom dont ce saint jouissait encore dans notre ville au XIIIe siècle. Il est vrai que le miracle qu'il y avait opéré avait dû singulièrement aider à garder un souvenir commémoratif de ce grand thaumaturge.

Baillet dans sa *Vie des Saints*, a inscrit sa vie au 11 de novembre (t. III, col. 129). — *Voy.* Greg. Turon. — Sulpice-Sévère, *Vita Martini*, liv. I et dialogues.

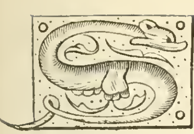
[1] Dial 3, chap. II, et Baillet, t. III, col. 144.

[2] Cette curieuse broderie a été reproduite complètement et en gravure d'après une photographie, dans les *Annales Archéologiques*, t. XXIV, p. 73. Une bonne description, très bien rédigée et due à M. Alf. Darcel, conservateur au musée du Louvre, l'accompagne. (Voy. le *Cat. de M. de Laborde*, nº 1,117.)

[3] Cette maison dépendait de l'ancienne paroisse de Saint-Martin-le-Viandier.

[4] Voy. l'abbé Bulteau, *ut suprà*, pages 201, 207 et 250.

Saint Martin [1].

AINT Martin fu nez de moult noble lignage et se contint en s'enfance moult religieusement, et conestoit plus à estre moines que chevaliers, mes pour la gentillesce dont il estoit, li emperères li contint à ce que il li covint à estre chevaliers. Tant comme il fust chevalier il se contint ausi religieusement comme se il fut moines, et ya soit ce que il peust bien, se il vosist, à avoir planté de seryant et d'escuiers, il ne voloit avoir fors solement 1 serjant, lequel St Martin meismes deschauçoit et essuioit les piez à son seryant, par grant humilité. Il avint que li emperères ot pour se bataillé contre une genz, et manda son host, et commenda à St Martin que il fust en cèle bataille. St Martin dist à l'empereor que il avoit assez esté chevalier, et que il voloit d'or en avant, estre chevalier Jhésu-Crist. Li emperère li dist que ce fesoit-il par coardie. St Martin répondi et dist, que non fesoit, et pour ce dist St Martin : que vous quidez que je le face pour coardie, je irai à la bataille tout désarmez. *Ego signo crucis, non clipeo protectus aut galea, hostium cuneos penetrabo securus.* Je trespercerai la bataille, par la

SAINT Martin naquit de grande et noble famille; il se contint en son enfance bien religieusement et avait plus de disposition à être moine que chevalier, mais à cause de sa noble extraction, l'empereur fit ses efforts à ce qu'il se mît chevalier. Pendant le temps qu'il fut chevalier, il se conduisit aussi religieusement comme s'il eût été moine, et bien qu'il eût pu, s'il eût voulu, avoir quantité de serviteurs et d'écuyers, il ne voulut avoir seulement qu'un serviteur, lequel saint Martin même déchaussait, et essuyait les pieds à ce serviteur, par grande humilité. Il arriva que l'Empereur eut à livrer bataille contre une nation, il manda son armée et commanda à saint Martin qu'il se trouvât en cette bataille. Saint Martin dit à l'Empereur qu'il avait été assez chevalier, et qu'il voulait dorénavant, être chevalier de Jésus-Christ. L'Empereur lui dit qu'il faisait cela par couardise. Saint Martin répondit et dit que ce n'était pas pour cela, et pour preuve saint Martin dit : Si vous croyez que je le fasse par couardise j'irai à la bataille tout désarmé. *Ego signo crucis, non clipeo protectus aut galea, hostium cuneos penetrabo securus.* Je traverserai la bataille, par la vertu du signe de

[1] Fol. XXXV v° du manuscrit.

vertu dou signe de la croiz senz avoir paor, et m'en irai entre mes anemis, sanz escu et sanz heaume. Li emperère vot que St Martin alast en bataille tout désarmé, si comme il ot promis, mes nostre Sires, pour l'amor de St Martin, mist entre l'emperèor et ses anemis paiz, si que il n'i ot point de bataille. St Martin chevauchoit I jour en yver que il fesoit à merveille grant froit, et trova I home tout nu qui demendoit pour Deu, au genz qui passoient par la voie, aucune chose, et nus ne li donoit riens. St Martin qui n'avoit que sa cote et son mantel, trancha son mantel par mi et le dona au povre; et la nuit emprès quant il fu endormi, il vit Jhésu-Crist entre ses anges vestuz de celui mantel que St Martin avoit doné au povre, et dist que St Martin li avoit donée cèle vesteure, et par ce monstra nostre Sires, ce que il dist en l'évangile: *Quod uni ex minimis meis fecistis mihi fecistis*. Ce, dist-il, que vous feistes à I de mes povres, vous le feistes à moi. St Martin délessa la chevalerie terriene pour Deu servir et devint moines, et se mist en une ciaule de lez la cité de Poitiers, et vesqui ilec en oroisons et en jeûnes, et résuscita ilecques par sa prière I mort qui n'avoit pas esté baptizé, et estoit l'âme de lui morte; et amprès ce qui fu resuscitez, il fu baptizé. Il résuscita I autre mort qui estoit estranglez et pandu a I laz. Le tiers mort, il résuscita en la cité de Chartres, et crurent pour ce miracle en Jhésu-Crist moult de

la croix sans avoir peur, et m'en irai entre mes ennemis sans écu et sans casque. L'Empereur voulut que saint Martin allàt en bataille tout désarmé comme il lui avait promis; mais Notre-Seigneur, pour l'amour de saint Martin, mit entre l'Empereur et ses ennemis la paix, et il n'y eut point de bataille. Saint Martin chevauchait un jour en hiver et il faisait extraordinairement froid, il trouva un homme tout nu qui demandait pour Dieu l'aumône aux gens qui passaient par le chemin et personne ne lui donnait rien. Saint Martin qui n'avait que sa tunique et son manteau, trancha son manteau par la moitié et le donna au pauvre; et la nuit d'après quand il fut endormi, il vit Jésus-Christ entre ses anges, vêtu du manteau que saint Martin avait donné au pauvre, et qui lui dit que saint Martin lui avait donné ce vêtement, et par cela Notre-Seigneur montra ce qui est dit en l'évangile : *Quod unī ex minimis meis fecistis mihi fecistis.* Ce que, dit-il, vous faites à un de mes pauvres, vous le faites à moi. Saint Martin délaissa son emploi de chevalier pour servir Dieu, et devint moine. Il se mit en une cellule près de la cité de Poitiers et vécut en ce lieu en oraisons et en jeûnes; il ressuscita en cet endroit par sa prière un mort qui n'avait pas été baptisé et dont l'âme était morte; et après qu'il fut ressuscité il fut baptisé. Il ressuscita un autre mort qui était étranglé et pendu à un cordon. Le troisième mort il le ressuscita en la cité de Chartres, et crurent par ce miracle en Jésus-

païens[1]. Car, en celui temps estoit encore la cité de Chartres peuplée de païens. Por ces III morz que St Martin résuscita lison-nous de lui : *Quod in virtute trinitatis deifice meretur fieri triummortuorum suscitator magnificus.* Il fu résuscitiers de III morz par la vertu de la Ste Trinité. St Martin, par la grant saintaie de lui, fu esleuz a estre arcevesque de Tors. Il vesqui moult saintement en cèle dignité, et donoit aus povres largement et soffroit moult de pénitances pour Jhésu-Crist, et estoit en oroisons et jeûnes plus encore que il n'avoit esté devant, et fu aussi humbles et aussi simple et ausi débonère et plus encore, que il n'avoit esté devant ce que il fut arcevesque, et fesoit nostre Sires moult pour lui de miracles. Il sot bien le jour que il dut morir. *Beatus Martinus obitum suum longe prescrivit, etc.* St Martin sot lonc temps ençois le jour que il dut morir, et dist à ses frères le temps de son trespassement, que en firent moult grant duel; et li prièrent que il ne les lessast pas encore et que il eust pitié de aux, et lesqueux il lessoit moult desconfortez. St Martin, pour la grant debonneté dont il estoit plains, ne savoit lequel eslire : ou morir pour la joie du ciel, ou vivre pour l'amor de ses desciples, et pour ce, mist-il tout en la volenté Jhésu-Crist et dist : *Domine, si adhuc populo sum necessarius, non recuso laborem : fiat vo-*

Christ beaucoup de païens. Car, en ce temps là, la cité de Chartres était encore peuplée de païens. Pour ces trois morts que saint Martin ressuscita, nous lisons de lui : *Quod in virtute trinitatis deifice meretur fieri trium mortuorum suscitator magnificus.* Il ressuscita ces trois morts par la vertu de la sainte Trinité. Saint Martin par sa grande sainteté fut élu archevêque de Tours. Il vécut avec beaucoup de sainteté en cette dignité, et donnait aux pauvres largement et souffrait beaucoup de pénitences pour Jésus-Christ, et était en oraisons et en jeûnes plus qu'il ne l'avait fait avant ce jour; il fut aussi humble, aussi simple et aussi débonnaire et plus encore qu'il ne l'avait été avant qu'il ne fût archevêque, et Notre-Seigneur faisait pour lui beaucoup de miracles. Il sut bien le jour qu'il devait mourir. *Beatus Martinus obitum suum longe prescrivit*, etc. Saint Martin sut longtemps à l'avance le jour qu'il devait mourir, et dit à ses frères le temps de son trépas. Ils en firent un bien grand deuil, et le prièrent qu'il ne les laissât pas encore, qu'il eût pitié d'eux, lesquels il laissait beaucoup déconfortés. Saint Martin, pour la grande bonté dont il était plein, ne savait lequel choisir, ou mourir pour la joie du ciel, ou vivre pour l'amour de ses disciples, et pour ce, mit-il tout en la volonté de Jésus-Christ et dit : *Domine, si adhuc populo sum necessarius, non recuso*

[1] C'est la représentation de ce miracle qui se trouverait figurée dans le médaillon de tapisserie placé en tête de la vie de ce saint.

luntas tua. Sire Dex, dist-il, se je sui encore profitable à votre peuple, je ne refuse pas à soffrir travail, fetes-en votre volenté. Il ne refusoit pas travail à soffrir pour guovernés ses oylles comme bon pastor, et si convoitoit moult à morir por vivre o Jhésu-Crist. Une fèvre le tint jusques à son trespassement et avoit les mains touzjorz tendues vers le ciel et les ïeuz overz, et gisoit en cendre sur I sac et sur une haire, et quant si desciple li disoient que il se couchast en meillor lit, il lor disoit: *Non licet christianum nisi saco, cinere et cilicio mori.* Il ne lest pas à crestien à morir, fors en sac et en çandre et en haire. St Martin trespassa à I diemenche de nuiz, et vindrent moult de genz à son trépassement, moines, noneines, virges, provoires, clercs et autre genz, qui tuit fesoient grand duel, et crioient et bréoient et ploroient; et furent oiz li anges qui enportèrent l'âme de lui ou ciel en cèle hore que il dut trépasser. Il vit le déable qui tandoit à avoir l'âme de lui, et li dist St Martin: *Quid hic astas, cruenta bestia, nichil in me funeste reperies.* Cruèle beste, dist-il, pourquoy atans-tu ci, tu ne troverras, dist-il, en moi, nul péchié mortel. Demenais li déable s'en parti. Grant paor devont avoir nous qui somes en grant péchiez, quant au trespassement de si saint home vint le déable. Saint Severins, évesques de Coloigne, étoit en cèle hore que St Martin trespassa, en l'yglise de Coloigne et aloit o ses clers anprès matines environ son

laborem; fiat voluntas tua. Sire Dieu, dit-il, si je suis encore profitable à votre peuple je ne refuse pas à souffrir le travail, faites votre volonté. Il ne refusait pas de souffrir pour gouverner ses ouailles, comme un bon pasteur, et il désirait de mourir pour vivre avec Jésus-Christ. Une fièvre lui dura jusqu'à son trépas, il avait les mains toujours tendues vers le ciel et les yeux ouverts; il couchait sur la cendre sur un sac et couvert d'une haire, et quand ses disciples lui disaient qu'il se couchât sur un meilleur lit, il leur disait: *Non licet christianum nisi saco, cinere et cilicio mori.* Il n'est pas permis à un chrétien de mourir, excepté sur un sac, sur de la cendre et ayant une haire. St Martin trépassa un dimanche de nuit, et vinrent beaucoup de gens à son trépas, moines, nonnains, vierges, prêtres, clercs et autres gens, qui tous étaient en grand deuil, ils criaient, se lamentaient et pleuraient; et furent entendus les anges qui emportèrent son âme au ciel à l'heure à laquelle il trépassa. Il vît le diable qui tentait à avoir son âme, et saint Martin lui dit: *Quid hic citas, cruenta bestia, nichil in me funeste reperies.* Cruelle bête, dit-il, pourquoi attends-tu ici; tu ne trouveras, dit-il, en moi, nul péché mortel. Incontinent le diable s'en alla. Grand peur devons avoir, nous qui sommes en grand péché, quant au trépassement d'un si saint homme vint le diable. Saint Séverin, évêque de Cologne, était à l'heure que saint Martin trépassa en l'église de Cologne et allait avec ses clercs après matines autour

mostier. Il oi les anges qui chantoient : *Vocatoque archidiacono interrogat si aures ejus percuterent voces, etc.* Il apela son arcedyacre et li demanda se il oioit cèle voiz. Cil repondi que non. Il prièrent nostre Seignor que il donnast le chant oir. Emprès li évesques et l'arcediacre oirent ensamble le chant des anges, et dist li évesque, que c'étoient li ange qui emportoient l'âme de S[t] Martin; li arcediacre envoia à Tours, et conust que en cèle hore, estoit S[t] Martin trespassez. S[t] Ambroise, li évesque de Melan, estoit au servise Dieu en la cité de Melan, en l'yglise il s'endormi sus l'autel, et le clerc qui devoit lire la leçon atendoit la beneiçon de l'évesque, et fut ilec moult longuement, comme cil qui n'osoit pas éveiller si saint home; au puèple annuia qui estoit ou servise, et covint esveiller saint Ambroise. Il lor conta que il avoit esté à l'osé de S[t] Martin, et moult avoit grant joie de ce que il avoit esté au trépassement de si saint home. En ceste manière fu coneuz le trépassement de S[t] Martin en lointaignes contrées.

de son église : il entendit les anges qui chantaient : *Vocatoque archidiacono interrogat si aures ejus percuterent voces,* etc. Il appela son archidiacre et lui demanda s'il entendait ces voix; il répondit que non. Ils prièrent Notre-Seigneur de leur faire entendre le chant. Après, l'évêque et l'archidiacre entendirent ensemble le chant des anges, l'évêque dit, que c'était les anges qui emportaient l'âme de saint Martin. L'archidiacre envoya à Tours, et sut qu'à cette même heure saint Martin était trépassé. Saint Ambroise, évêque de Milan, était à servir Dieu en la cité de Milan; dans l'église il s'endormit sur l'autel, et le clerc qui devait lire la leçon attendait la bénédiction de l'évêque, et là il attendit beaucoup de temps, car il n'osait pas réveiller ce saint homme, le peuple qui était au service s'impatientait et il convint éveiller saint Ambroise. Il leur conta qu'il avait été aux obsèques de saint Martin, et qu'il avait bien grande joie de ce qu'il avait été au trépassement d'un si saint homme. En cette manière fut connu le trépassement de saint Martin en lointaines contrées.

Translation de saint Martin [1].

De S[t] Martin. Iceste feste est de S[t] Martyn et est de III choses : de l'ordinacion que il fut ordenez à estre arcevesque de Tours, de la dédi-

De saint Martin. Cette fête de saint Martin est pour trois choses : pour son ordination quand il fut ordonné à être archevêque de Tours : pour la dédicace de son

[1] Fol. XXII du manuscrit.

cacion de s'yglise; et de la translacion de son cors. Il avint LXIIII anz emprès le trépassement St Martin que I sainz arcevesque fu à Tours, qui ot non Perpetuus. Il fit renoveler et croître le mostier St Martin, moult richement et bel; quant li mostier fu parfez et bien appareilliez, li arcevesque establi I jour, ouquel il proposa que il seroit dédiez, et li cors St Martin levez; et manda évesques et abbez, et granz compaignie de provoires et de clers. Ou jour et en la nuit devant le jour que li cors St Martin dust estre levez, il jeunèrent et veillèrent en oroisons. Au mastin li arcevesque prist une hote et commença à oster la terre de dessus la tombe St Martin. Quant li tombiaux fust décovert l'en vot lever le cors St Martin contre mont, mes l'en ne le pot le remuer. Li arcevesque et li autres furent moult espoentez et esbahiz et jeûnèrent encore celui jour et cèle nuit; au matin il essairent au cors sainz et ne le porent remuer de terre, et furent si esperduz que il ne sorent que faire, et vouloient arrière covrir le serqueuz de la terre, tant que I clers dist que li jour ouquel St Martin avoit esté ordenez et arcevesque seroit après III jours, et par aventure il vouloit que sis cors fu levez à celui jour. Il lessièrent jusqu'à celui jour, et furent en jeûnes et en oroisons. Après ces III jourz, il essaièrent au cors, et ne le porent encore lever, et tant que I veillart qui estoit blans comme noif, s'apparu

église; et pour la translation de son corps. Il arriva soixante quatre ans après le trépas de saint Martin, qu'un saint archevêque fut à Tours, qui avait nom Perpetuus. Il fit renouveler et croître l'église de saint Martin, bien richement et belle; quand l'église fut finie et bien ornée, cet archevêque fixa un jour, auquel il proposa que l'église serait dédiée et le corps de saint Martin levé de terre. Il manda des évêques, des abbés et grande compagnie d'ecclésiastiques et de clercs. Au jour et en la nuit devant que le corps de saint Martin dût être levé, ils jeunèrent et veillèrent en oraisons. Au matin, l'archevêque prit une hotte et commença à ôter la terre de dessus la tombe de saint Martin : quand le tombeau fut découvert, l'on voulut lever le corps de saint Martin hors de terre, mais on ne le put remuer. L'archevêque et les autres furent beaucoup épouvantés et étonnés, ils jeùnèrent encore ce jour là et la nuit; le matin ils essayèrent de lever le corps du saint et ne purent le remuer de terre, ils furent si éperdus qu'ils ne savaient que faire et voulaient de rechef couvrir le cercueil de terre. Alors un clerc dit que le jour auquel saint Martin avait été ordonné et élu archevêque serait trois jours après, et que peut-être voulait-il que son corps fût levé ledit jour. Ils le laissèrent jusqu'à ce jour en faisant des jeûnes et des oraisons. Après ces trois jours, ils essayèrent de lever le corps et ne le purent encore lever. Et alors un vieillard, qui était blanc comme neige, apparut

ilecques, qui disoit que il estoit abbés et dist : *Usquequo conturbamini et tardatis. None videtis sanctum Martinum vos adjuvare paratum si manus imponitis.* Dom, ne voez vous St Martin qui est appareilliez de vous aider, se vous metez vos mains au serqueu. Emprès ceste parole, li veillart meismes despoilla sa coute et mist sa main au serqueu et li autres provoire ensamble, et furent aportez les croiz et les cierges et chantièrent hautement une anteine à l'aide d'ou veillart, et levèrent légièrement le cors St Martin, et fu richement mis là où il est ore enorez et serviz, et fait ilecques moult de miracles par la volenté Jhésu-Crist. Emprès la messe l'en quist le veillart por aler mengier, mes l'en ne le pot trover: si devon croire que ce fut aucun ange qui vint aider à lever le cors St Martin. Icist confessors est li plus dignes de touz les confessors; car, nous lisons que il est pour apostre, et ausi comme li saint Esperit descendi sus les apostres en semblance de feu, descendi-il sur St Martin : *Dum sacramenta offerret beatus Martinus, globus igneus aparuit super caput ejus.* Quant St Martin chantoit I jour la messe, li St Esperit descendi sur son chief en I moncel de feu. Por ce est-il le père as apostres. St Martin, où temps que il estoit arcevesque, commenda I jour à son despensier, que il donast une cote à I povre home se avoit mestier; li despensier quérist au povre home la coste, qui li fu

en cet endroit : il disait qu'il était abbé et dit : *Usquequo conturbamini et tardatis. None videtis sanctum Martinum vos adjuvare paratum si manus imponitis.* Seigneurs, ne voyez vous pas saint Martin qui ne craint pas de vous aider, si vous mettez vos mains au cercueil, Après ces paroles, le vieillard dépouilla sa tunique et mit sa main au cercueil ensemble avec les autres prêtres, et furent apportés les croix et les cierges; ils chantèrent à haute voix une antienne avec l'aide du vieillard, et levèrent aisément le corps de saint Martin. Il fut richement mis là où il est encore servi et honoré, et fait en ce lieu beaucoup de miracles, par la volonté de Jésus-Christ. Après la messe l'on chercha le vieillard pour aller manger, mais l'on ne le put trouver; d'où nous devons croire que ce fut un ange qui vint aider à lever le corps de saint Martin. Ce confesseur est le plus digne de tous les confesseurs; car nous lisons qu'il est regardé comme apôtre, et comme le Saint-Esprit descendit sur les apôtres sous apparence de feu, descendit-il sur saint Martin : *Dum sacramenta offerret beatus Martinus, globus igneus aparuit super caput ejus.* Quand saint Martin chantait un jour la messe, le Saint-Esprit descendit sur sa tête en un globe de feu; pour cela est-il l'égal des apôtres. Saint Martin, au temps qu'il était archevêque, commanda un jour à son maître-d'hôtel, qu'il donnât une tunique à un pauvre homme qui en avait besoin: le maître-d'hôtel remit au pauvre homme une tunique, qui

trop corte et trop petite; S[t] Martin despoilla sa cote, et la dona au povre et vesti cèle cote que li despensier avoit donnée au povre, et ala chanter la messe; quant il leva ses braz contre mont, ou segré de la messe, une partie de ses braz furent tuit nuz; car, les menches de la cote qui estoient courtes, ne les porent covrir; et meément, por ce que ses braz estoient menuz et mègres pour ses jeûnes, si coulèrent les manches contre val et apparurent sis braz nuz. Nostre Sires li envoia du ciel unes manches, qui li covrirent les braz en la messe, et sont encores à Tours cèles manches. Iceus miracles fist Dex pour S[t] Martin, et tant d'autres, que nus ne les porroit dire. Iceste feste qui, si comme je vous ai dit, est de son ordenement et de la dédicacion de son mostier et de la traslacion de son cors, vous commendons à garder de toutes œuvres terrienes.

lui fut trop courte et trop petite. Saint Martin ôta sa tunique et la donna au pauvre et vêtit la tunique que le maître-d'hôtel avait donné au pauvre, et il alla chanter la messe. Quand il leva ses bras en haut à la secrète de la messe, une partie de ses bras furent tous nus, car les manches de la tunique qui étaient courtes ne les pouvaient couvrir, et même comme ses bras étaient menus et maigres pour ses jeûnes, les manches coulèrent le long du corps, et apparurent ses bras nus. Notre-Seigneur lui envoya du ciel des manches qui lui couvrirent les bras pendant la messe, et sont encore à Tours ces manches. Ces miracles fit Dieu pour saint Martin et tant d'autres que nul ne pourrait les dire. Cette fête qui, comme je vous l'ai dit, est de son ordination, de la dédicace de son église et de la translation de son corps, vous commandons de garder de toutes œuvres terrestres.

FÊTES

DE LA NATIVITÉ ET DE L'ASSOMPTION

DE LA VIERGE MARIE.

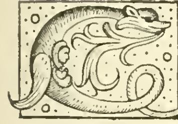
Lorsque l'on connaît le culte et la faveur dont ont joui, depuis les temps les plus reculés, à Chartres, les fêtes célébrées en l'honneur de la mère du Sauveur, il y aurait, de notre part, négligence à omettre ici deux des sermons du XIV[e] siècle, concernant la Vierge Marie. Si actuellement les pèlerins sont moins

nombreux pour visiter le temple chartrain qui lui est dédié et qui possède de ses précieuses reliques, il faut en accuser l'indifférence de notre siècle. Souvenons-nous que la capitale de la Beauce avait vu, par suite de l'affluence des pèlerins, se créer dans ses murs deux foires renommées, aux jours de l'Annonciation et de la Nativité; que lorsqu'en 1638, Louis XIII déclara mettre son royaume sous la protection de la Sainte-Vierge et ordonna que par toute la France, au 15 août, jour de l'Assomption, il serait fait une procession dans l'intérieur des églises, le Chapitre de Chartres, en 1700, prescrivit qu'à l'avenir, pour satisfaire au désir du roi, aux vœux des fidèles et pour glorifier davantage la mère de Dieu, la procession de l'Assomption, serait faite par les rues de la ville [1]. Depuis cette époque jusqu'à nos jours (eu égard aux circonstances), elle n'a cessé d'attirer la foule nombreuse, accourue des localités voisines de la cité, pour voir et vénérer la châsse, qui contient le saint vêtement de la Vierge.

Plus de vingt verrières de l'église Notre-Dame de Chartres reproduisent les traits de la Vierge mère et de son divin enfant. Ces chefs-d'œuvre, peints au Moyen-Age, attestent la foi des nombreux donateurs envers la patronne des Chartrains.

~~~~~~

La Nativité Nostre-Dame [2].



ESTE feste est de la Nativité Nostre-Dame [3]. Ele fu née en

CETTE fête est de la Nativité de Notre-Dame. Elle est née à Nazareth, de sainte Anne, à qui les anges

[1] En 1700, le roi Louis XIV écrivit à l'évêque de Chartres pour le prier d'aviser à donner plus de solennité à la procession de l'Assomption.

Par suite de cette invitation, le 7 août 1700, le Chapitre délibéra qu'à l'avenir, cette procession sortirait de l'église, accompagnée des châsses de la Sainte-Vierge, de Sainte-Anne et de Saint-Lubin, et que l'on parcourerait, les rues des Trois-Maillets, de Sainte-Mesme et du Cheval-Blanc. (*Regist. Capitulaires*)

[2] Fol. XXX v° du manuscrit.

[3] *Natale S. Mariæ.* Fête célébrée autrefois le 1er janvier. C'est la plus ancienne de toutes les fêtes consacrées à la Vierge. (De Wailly, *ut suprà*, t. I, p. 123.)
~~~~~~

Nazareth de Ste Anne, à qui li anges avoit aportée la novèle de la nativité ceste pucèle, et ot non sis pères Joachim. Iceste virge nasqui de roial lignage, et du lignage au provoires de la lai : *De regali nempe tribu simul et sacerdotali duxit originem que summum regem atque pontificem erat paritura*. Ce fu rèson que èle nasquist de lignée de rois et de prestres, qui devoit enfenter le roi des rois et le souverain prestre. C'est Ihésu-Crist qui estoit roi sur touz rois ; car, il gouverne toutes choses et est souverain prestre, car il s'offri soimesmes pour nous en la croiz, sacrifice à Deu son père. Icestui roi, cestui soverain prestre, enfenta iceste virge ; quant èle fu née, èle fu apelée Marie. *Maria interpretatur stella maris*. Autant dit *Maria* comme estoile de mère[1]. Ou ciel est une estoile moult haute à laquèle li mariniers prenent en mer lor assen, comment il vendront à port. Ice monde est aussi comme une mer. Car aussi comme la mer est sovent esmenée par venz et par tempeste, est cist mondes tormantés par diversitez et par maintes manières de tribulacions, et somes ausi en cest monde comme li mariniers qui sont en tempestes de la mer. Et la virge Marie est cèle estoile à qui nous devons regarder, laquèle est moult haute, car èle est coronée hautement en

avaient apporté la nouvelle de la nativité de cette vierge, et son père avait nom Joachim. Cette vierge naquit de royal lignage et du lignage des docteurs de la loi : *De regali nempe tribu simul et sacerdotali duxit originem que summum regem atque pontificem erat paritura*. Ce fut raison qu'elle naquît de lignée de rois et de prêtres, elle qui devait enfanter le roi des rois et le souverain prêtre, c'est-à-dire Jésus-Christ, qui est roi sur tous les rois, car il gouverne toutes choses, et est souverain prêtre, car il s'offrit lui-même pour nous sur la croix, en sacrifice offert à Dieu son père. Ce roi, ce souverain prêtre fut enfanté par cette vierge. Quand elle fut née elle fut appelée Marie. *Maria interpretatur stella Maris*. Autant dit *Maria* comme étoile de la mer. Au ciel est une étoile bien haute, sur laquelle les marins prennent en mer leur point de direction, comment ils viendront au port. Ce monde est aussi comme une mer, car comme la mer est souvent agitée par les vents et par les tempêtes, le monde est aussi tourmenté de divers sens et par maintes manières de tribulations : nous sommes en ce monde comme les marins qui sont exposés aux tempêtes de la mer. La vierge Marie est cette étoile que nous devons regarder, laquelle est bien haute, car elle est couronnée en haut lieu en la plus haute

[1] Suivant quelques auteurs, l'*Ordre de l'Etoile* aurait été institué par le roi Robert en 1022, en l'honneur de la Vierge, qu'il prit pour sa protectrice ; il la regardait comme l'Etoile de la mer et le Guide de son royaume. Suivant d'autres, c'est le roi Jean qui l'aurait créé au mois d'octobre 1351.

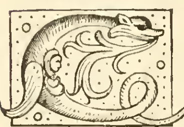
la plus haute maision dou ciel, et devons prier iceste virge que èle, es tempestes de ceste mer, ce est icestui monde, nous garde de périller et nous maint au port de salu et nous envoit la grâce dont èle est plaine; si comme li ange Gabriel li dist: *Ave Maria, gracia plena, Dominus tecum.* Dex te saut, Marie, plaine de grâce. Quant aucuns vessel est plains d'aucun licor, se il est hurtez, il convient que il espende de ce qui est dedenz; ausi de la virge Marie èle est si plaine de grâce, que vous ne la poez si petit hurtez par prière, que èle n'espande sur vous de sa grâce. Se vous estes en péchié et en tribulacion ou en adversité, priez de bon cuer iceste dame, et èle vous orra: nul ne nule ne la puet servir ne honorer à qui èle n'envoit confort. Si diron de ceste Dame i de ses miracles. Il envint en une abahie de moines blancs, que li moines servoient la mère Deu et honoroient; uns emperères qui avoit renoié, ala en cèle abbaie et se vot, lai, enz entrer et hébergier, mes li abbés ne le vot recevoir pour ce que il estoit renoiez. Li emperères ala aillors où il ot à faire, et menença les moines que quant il revendroit, il reniroit l'abbaïe. Li abbés pria la mère Deu, que èle lor envoiast secors. Nôstre-Dame vint à i chevalier qui estoit morz et enterrez en cèle abbahie, et estoit sis escuz ilèques et sa lance et s'espiée. Ele fist le chevalier lever, et li fist armer, et li commenda que il alast occière l'em-

station du ciel. Nous devons prier cette vierge afin que, dans les tempêtes de cette mer qui est ce monde, elle nous garde de péril et nous mène au port du salut et nous envoie la grâce dont elle est pleine, comme l'ange Gabriel lui dit: *Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum.* Dieu te salue, Marie, pleine de grâce. Quand un vaisseau est plein de liqueur, s'il est heurté, il en résulte qu'il répand ce qui est dedans. Aussi de même, la vierge Marie est si pleine de grâce, que vous ne la pouvez si faiblement heurter par vos prières, qu'elle ne répande sur vous de sa grâce. Si vous êtes en péché et en tribulation, ou en adversité, priez de bon cœur cette dame et elle vous écoutera: nul et nulle ne la peut servir ni honorer qu'elle ne lui envoie confort. Nous dirons de cette Dame un de ses miracles. Il arriva en une abbaye de moines blancs, que ces moines servaient la mère de Dieu et l'honoraient: un empereur qui avait abjuré alla en cette abbaye et voulut lui, laïc, entrer dedans et être hébergé. Mais l'abbé ne le voulut recevoir parce qu'il était renégat. L'empereur alla ailleurs où il avait à faire, et menaça les moines que quand il reviendrait, il ruinerait l'abbaye. L'abbé pria la mère de Dieu qu'elle leur envoyât secours. Notre-Dame vint à un chevalier qui était mort et enterré en cette abbaye, où était son écu ainsi que sa lance et son épée: elle fit lever le chevalier, le fit armer et lui commanda qu'il allât massacrer l'empereur. Le

pereor. Li chevalier se leva de son tombel, et s'arma et ocist l'empereor, et s'en revint arrières et se mist en son tombel; et furent li moine délivré de lor anemi par Nostre-Dame. De ceste virge doivent tuit crestiens la Nativité célébrer. Si devez savoir comment iceste feste fu establie. Jadis estoit uns sainz hons, qui chascun an, au jour de ceste feste, oioit les anges chanter ou ciel, et faire grant joie. Il pria Dieu que il li demostrast pourquoi li anges fesoient ceste joie, et nostre Sire li manda que li anges fesoient la feste de la Nativité Nostre-Dame; Li bons hons conta à l'apostoile ceste chose, et commenda li apostoile que ceste feste fu célébrée par toute crestienté. Car, bien la devon célébrer en terre, quant li ange la célèbrent ou ciel, et devez venir à sainte yglise et oir le servise de cèle qui est roine des anges et Dame de la joie perdurable, à laquèle nous puissons tuiz et toutes parvenir.

chevalier se leva de son tombeau s'arma et tua l'empereur, puis s'en revint à sa place et se mit dans son tombeau, et les moines furent délivrés de leur ennemi par Notre-Dame. De cette vierge doivent tous les chrétiens célébrer la Nativité. Vous devez savoir comment cette fête fut établie. Jadis était un saint homme, qui chacun an, au jour de cette fête, entendait les anges chanter au ciel et faire grande joie : il pria Dieu qu'il lui indiquât pourquoi les anges faisaient cette joie, et notre Sire lui dit que les anges faisaient la fête de la Nativité Notre-Dame. Le bonhomme conta au Pape cette chose, et le Pape commanda que cette fête serait célébrée par tout le monde chrétien. Car, bien la devons-nous aussi célébrer sur terre, quand les anges la célèbrent au ciel. Vous devez venir dans la sainte église et entendre le service de celle qui est Reine des anges et Dame de la joie éternelle, à laquelle nous puissions tous et toutes parvenir.

De l'Assumption Nostre-Dame [1].



CESTE feste est si comme Nostre-Dame Ste Marie fut receue ou ciel : *Maria virgo assumpta est ad ethereum thalamum, in quo rex regum stellato sedet solio.* La vierge Marie fut receue en la chambre dou ciel, et

CETTE fête indique comment Notre-Dame Sainte-Marie fut reçue au ciel : *Maria virgo assumpta est ad ethereum thalamum, in quo rex regum stellato sedet solio.* La vierge Marie fut reçue en la chambre du ciel, et elle est assise proche le roi des rois, proche celui qu'elle porta en

[1] Fol. XXVIII du manuscrit.

est assise delez le roi des rois, delez celui que èle porta en ses costez. Nous lisons que èle vesqui en terre LX et V anz. Ele avoit XII anz quant li filz Dieu fu conceuz en le, et de ce que il fut conceuz jusque il fu crucefiez et montez ès cieux, èle vesqui XX ans. Ele fu en la garde St Johan l'évangelistre, car nostre Sire la li bailla, quant il pendoit en la croiz. *Matrem virginem virgini commendavit*. Il bailla la virge à garder à St Johan qui estoit virge. Ele fu en jeûnes et en oroisons et deserroit moult à aler emprès son filz en sa joie. Par la vertu Deu et par sa volenté, li apostre qui estoient alez prescher en diverses contrées dou monde, vindrent tuiz à son trépassement et l'enterrèrent en une valée qui est apelé Josaphaz près de Iérhusalem. Mès en son tombel ne trove l'en point de son cors; car Iéhu-Crist son fiz l'a coronée ou ciel, en cors et en âme. Car pour ce que la char de ceste virge ne fu onques corrumpue de péchié, ce n'est pas réson que li cors porreist en terre. La bouche qui tantes foiz bésa la bouche Iéhu-Crist, les braz et les mainz qui acolèrent et portèrent et baignèrent et cochèrent Iéhu-Crist; les membres dont li cors Iéhu-Crist fu formez, ne devoient pas porrir en terre, ne les mamèles d'où li fiz Dex fu aleitez. Nostre Sires meismes, au jour de cette feste, descendi en terre o ses anges, et enporta sa mère o grant joie, et la fist roine des anges.

son sein. Nous lisons qu'elle vécut sur terre soixante et cinq ans. Elle avait douze ans quand le fils de Dieu fut conçu en elle, et de l'époque qu'il fut conçu jusqu'à ce qu'il fut crucifié et monté aux cieux, elle vécut vingt ans. Elle fut en la garde de saint Jean l'Evangéliste, car Notre-Seigneur la lui donna quand il pendait en la croix. *Matrem virginem virgini commendavit*. Il bailla la vierge à garder à saint Jean qui était pur. Elle fut en jeûnes et en oraisons et désirait beaucoup aller auprès de son fils dans la joie du ciel. Par la vertu de Dieu et par sa volonté, les apôtres qui étaient allés prêcher dans les diverses contrées du monde, vinrent tous à son trépassement et l'enterrèrent dans une vallée qui est appelée Josaphat près de Jérusalem. Mais en son tombeau on ne trouve aucune partie de son corps; car Jésus-Christ son fils l'a couronnée au ciel, en corps et en âme. Car parce que la chair de cette vierge ne fut jamais corrompue de péché, il n'était pas raisonnable que son corps pourrît en terre. La bouche qui tant de fois baisa la bouche de Jésus-Christ, les bras et les mains qui embrassèrent et portèrent et baignèrent et couchèrent Jésus-Christ; les membres dont le corps de Jésus-Christ fut formé, ne devaient pas pourrir en terre, ni les mamelles d'où le fils de Dieu fut allaité. Notre-Seigneur lui-même, le jour de cette fête, descendit sur terre avec ses anges, et emporta sa mère avec grande joie et la fit reine des anges. Cette

Iceste Dame est la plus digne chose de toutes créatures que onques Dex formast. *Sol luna lucidior et luna sideribus, sic Maria dignior creaturis omnibus.* Ausi comme le soleil est plus cler que la lune, et la lune plus clère que les estoiles, est la virge Marie plus digne de toutes les créatures. Ele est plus digne de touz les anges, car èle (est) mère à roi des anges : *Peperit sine dolore redemptorem seculorum ipsum regem angelorum.* Ele enfanta sans engoisse, le sauvère du monde, le roy des anges. Ele est plus digne de touz les prophètes et des patriarches ; car èle enfanta celui dont li patriarches avoient démostrée en figures, et celui dont tout li prophètes avoient prophécié. Si comme nous lisons : *Prophete predicaverunt Christum nasciturum de Virgine Maria.* Li prophètes prophècièrent que li filz Deu nestroit de la virge Marie. Ele fut plus digne de touz les apostres ; car, ausi come li filz fut mestre as apostres, fut èle lor mestres. Sis filz lor enseigna comment il estoit vrai Dex et une chose lui et son père ; èle lor enseigna comment il fut conceuz en son glorieus ventre par le S[t] Esperit, et comment li anges qui li aporta la novèle la salua et li dist : *Ecce virgo concipies et paries filium, etc.* Tu concevras, dist li ange, et enfenteras I fils par le S[t] Esperit, et la vertu du très haut s'en ombrera en toi. Tout ice enseigna nostre Dame as apostres et as évangelistres, et com-

dame est la plus digne chose de toutes créatures que jamais Dieu forma. *Sol luna lucidior et luna sideribus, sic Maria dignior creaturis omnibus.* Aussi comme le soleil est plus clair que la lune, et la lune plus claire que les étoiles ; de même la vierge Marie est-elle la plus digne de toutes les créatures. Elle est plus digne que tous les anges, puisqu'elle est la mère au roi des anges : *Peperit sine dolore redemptorem seculorum ipsum regem angelorum.* Elle enfanta sans angoisse le sauveur du monde, le roi des anges. Elle est plus digne que tous les prophètes et que les patriarches ; car elle enfanta celui que les patriarches avaient démontré en figures et celui dont tous les prophètes avaient prophétisé, comme nous le lisons : *Prophete predicaverunt Christum nasciturum de Virgine Maria.* Les prophètes prophétisèrent que le fils de Dieu naîtrait de la vierge Marie. Elle fut plus digne que tous les apôtres ; car comme son fils fut maître des apôtres, fut-elle leur maîtresse. Son fils leur enseigna comment il était le vrai Dieu et une seule chose lui et son père ; elle leur enseigna comment il fut conçu en son glorieux ventre par le Saint-Esprit, et comment l'ange qui lui apporta la nouvelle la salua et lui dit : *Ecce virgo concipies et paries filium.* Tu concevras, dit l'ange, et enfanteras un fils par le Saint-Esprit, et la vertu du Très-Haut se cachera en toi. Tout ceci Notre Dame enseigna aux apôtres et aux évangélistes, et comment elle fut vierge avant la naissance

ment èle fu virge avant le nestre de son filz et enprès; car, èle savoit meuz la vérité que tout li mondes. Ele fut martyre et plus digne que tous les martyrs; car li autres martyrs furent martirez en cors, mès èle fu martirée en âme, et ce fu quant ses filz fut crucefiez; car l'engoisse de la passion que èle le vit soffrir, li perça le cuer et l'âme toute outre. Si comme Symon li ot prophétié *Et tuam ipsius animam pertransibit gladius.* Li glaives, dit-il, de ton filz, te trespècera l'âme. Ce fu à dire, que l'engoisse des tormenz que la mère Deu vit soffrir à son fils li trespercièrent l'âme; pour ce, fu èle martirée et plus que martire. Car de tout come l'âme est plus digne du cors, est nostre Dame plus digne des martirs; en ce que èle fu martirée en âme, par la grande engoisse que èle ot au cuer de la dolor de son filz; et li autres martirs furent martirez en cors. Ele fu plus digne de touz les confessors, car èle fu saintefiée dès le ventre sa mère, et ençois que èle fust née, fu èle promisse à Dieu; et de ce que èle n'ot que III anz, èle fu donée au temple de Iérhusalem, et lessa père et mère pour Deu servir. De ce que èle estoit en aâge de III anz, èle fu plaine de si grant dignité, que nul, ne patriarche, ne prophète, ne apostre, ne martyr, ne confessor, ne virge, ne home, ne fame, n'entrassent en paradis se èle ne fust. Et por ce dist l'escriture: *Paradisi porta per Evam cunctis clausa est et per Mariam*

de son fils et après. Car, elle savait mieux la vérité que tout le monde. Elle fut martyre et plus digne que tous les martyrs; car les autres martyrs furent martyrisés en corps, mais elle fut martyrisée en âme, et ce fut quand son fils fut crucifié; car l'angoisse de la passion qu'elle lui vit souffrir, lui perça le cœur et l'âme de part en part, comme Simon lui avait prophétisé: *Et tuam ipsius animam pertransibit gladius.* Le glaive de ton fils, dit-il, te transpercera l'âme, c'est-à-dire, que l'angoisse des tourments que la mère de Dieu vit souffrir à son fils lui transpercèrent l'âme; pour cela, elle fut martyrisée plus que les martyrs. Car de tout comme l'âme est plus digne que le corps, Notre Dame est la plus digne des martyrs; en ce qu'elle fut martyrisée en âme, par la grande angoisse qu'elle eut au cœur de la douleur de son fils; et les autres martyrs furent martyrisés en corps. Elle fut plus digne que tous les confesseurs, car elle fut sanctifiée dès le ventre de sa mère, et avant qu'elle ne fût née, elle fut promise à Dieu, et dès qu'elle n'eut que trois ans, elle fut consacrée au temple de Jérusalem, et laissa père et mère pour servir Dieu. Agée seulement de trois ans, elle fut pleine d'une si grande dignité, que nul, ni patriarche, ni prophète, ni apôtre, ni martyr, ni confesseur, ni vierge, ni homme, ni femme ne fussent entrés en Paradis si elle ne fût née. Et pour cela l'écriture dit: *Paradisi porta per Evam cunctis clausa est et per Mariam virginem*

virginem iterum patefacta est. La porte de paradis fu close par Eve, et par la virge Marie fu èle overte. Eve nous tolli la joie perdurable, par le fruit de la pome que èle menya : la virge Marie nous randi la joie par le fruit benoît que èle porta en son ventre. Et por ce li dist St Elisabeth. *Benedicta tu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui.* Benoîte soies tu, fist-èle, sur toutes fames ; et benoît soit le fruit de ton ventre. Iceste dame fu benoîte sor toutes fames, car èle fu quite de la maudiçon qui fu doné à Eve, quant Dex li dist que èle enfanteroit en dolor. Li fruit de cette virge fu benoît, car il restourna la perte que li mondes ot par le fruit de la pome. Ele fu digne sur toutes les virges, car èle fu virge et mère ensamble, ce que onques fame ne fut ne yamès ne sera. Ele enfanta son filz et son père. *Quem virgo concepit, virgo peperit, virgo post partum quem genuit adoravit.* Elle conceust virge et enfanta virge ; èle fu virge emprès l'enfantement, et aora celui meismes que èle avait enfanté, comme celui qui estoit verai Dex. En cestes manières que je vous ai dites, fu ceste virge plus digne des anges, car èle fu mère au roi des anges ; plus digne de prophètes et de patriarches, car de lui et de son filz, furent dites les prophécies ; plus dignes des apostres, car èle fu mestresse as apostres ; plus dignes que li martyrs, car si comme je vous ai dist, èle soffri en âme martire en la pas-

iterum patefacta est. La porte du Paradis fut close par Eve, et par la vierge Marie elle fut ouverte. Eve nous ravit la joie éternelle, par le fruit de la pomme qu'elle mangea ; la vierge Marie nous rendit la joie par le fruit béni qu'elle porta en son sein. Et pour cela sainte Elisabeth lui dit : *Benedicta tu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui.* Bénie sois-tu, fit-elle, sur toutes les femmes, et béni soit le fruit de ton ventre. Cette dame fut bénie sur toutes les femmes, car elle fut exempte de la malédiction qui fut donnée à Eve, quand Dieu lui dit qu'elle enfanterait en douleur. Le fruit de cette vierge fut béni, car il anéantit le péché que le monde avait mérité par le fruit de la pomme. Elle fut digne sur toutes les vierges, car elle fut vierge et mère ensemble, ce que jamais femme ne fut ni jamais ne sera. Elle enfanta son fils et son père. *Quem virgo concepit, virgo peperit, virgo post partum quem genuit adoravit.* Elle conçut vierge et enfanta vierge ; elle fut vierge après l'enfantement et adora celui même qu'elle avait enfanté, comme celui qui était vrai Dieu. En cette manière que je vous ai dite, elle fut cette vierge plus digne que tous les anges, car elle fut mère au roi des anges ; elle fut aussi plus digne que tous les prophètes et les patriarches, car d'elle et de son fils furent dites les prophéties ; plus digne que les apôtres, car elle fut maîtresse des apôtres ; plus digne que les martyrs, car, comme je vous ai dit, elle souffrit en âme martyre en la pas-

sion de son fiz. Ele fu plus digne de confessors, car èle fu et est nète de tout péchié. Ele fu plus dignes de toutes les virges, car èle fu virge et mère ensamble, ce que onques nule autre ne fu, ne yamès ne sera. Ele est digne sur toutes autres créatures en la joie perdurable, à laquèle nous puissons parvenir touz et toutes par la prière de cet Dame. *Ipso prestante qui vivit et regnat per omnia secula seculorum amen.*

sion de son fils. Elle fut plus digne que les confesseurs, car elle fut et est nette de tout péché. Elle fut la plus digne de toutes les vierges, car elle fut vierge et mère ensemble, ce que jamais nulle autre ne fut, ni jamais ne sera. Elle est digne sur toutes les autres créatures en la joie éternelle, à laquelle nous puissions parvenir tous et toutes par la prière de cette Dame. *Ipso prestante qui vivit et regnat per omnia secula seculorum amen.*

SERMON

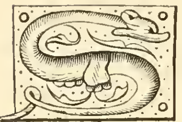
SUR LES DIMES.

Ce sermon sur les Dîmes peut nous sembler étrange au XIXe siècle, mais pour en bien comprendre l'esprit et le but, il faut, par la pensée, se reporter à l'institution de la primitive Église. Alors le clergé n'avait pas de revenus fonciers tels qu'il en possédait à la fin du XVIIIe siècle. La dîme, à l'origine, n'était qu'une sorte de rétribution en nature que les fidèles payaient pour les frais du culte et pour la subsistance des prêtres. Si, de nos jours, ce droit féodal ecclésiastique n'existe plus, c'est sous une autre forme que le budget de l'État y supplée, pour rémunérer les ministres des autels; car ce mode est, d'abord, plus digne et plus honorable pour le clergé, et, ensuite, moins sujet à exciter des récriminations, comme par le passé, de la part des populations agricoles.

Dès l'an 585, le Ve canon du Concile de Mâcon enjoint de payer la dîme aux prêtres et aux ministres de l'Église, sous peine d'excommunication. Charlemagne, dans l'intention de fonder l'ordre et la paix, et d'assurer des moyens d'existence aux ecclésiastiques, avait aussi prescrit, dans un Capitulaire de l'an 779, chapitre XIII, le paiement de la dîme de tous les biens

cultivés, tant de ceux provenant de l'Église, que des autres appartenant aux laïques. Dans son Capitulaire de l'an 794, il devient plus explicite et plus formel lorsqu'il enjoint à chacun de s'acquitter de cette redevance [1], laquelle vint expirer dans la nuit du 4 août 1789, date remarquable, où il fut décrété par l'Assemblée nationale, à l'unanimité, qu'à l'avenir, il serait perçu une taxe en argent pour y suppléer. Il est vrai que cette sorte de contribution en nature était le sujet de fréquentes vexations et d'abus très-graves de part et d'autre. C'était également une cause incessante d'invectives et de procès.

Des Dymes [2].



i tuit cil et toutes cèles qui doivent dismes, savoient de combien dismes sont de grant auctorité, et combien grant profist il vient de bien rendre disme, et quel péril est à ceus qui lor disme rendent mauvèsement, nul et nule ne seroit si hardi ne si fous, que pas osast disme rendre mauvèsement. Si vous dyrons : Premièrement, de combien grant auctorité dismes sont; Emprès, combien grant profist il vient de bien randre disme et quel péril il vient à ceus qui disme randent mauvèsement. Emprès si vous dirons pourquoi dismes furent esta-

Si tous ceux et toutes celles qui doivent la dîme savaient de combien dîmes sont de grande autorité et combien grand profit revient de bien rendre la dîme, et quel péril existe contre ceux qui rendent mal leur dîme, nul et nulle ne serait si hardi et si fou, d'oser rendre méchamment sa dîme. Nous vous dirons : Premièrement, de combien grande autorité sont les dîmes; Après, le grand profit qui vient de bien rendre la dîme, et quel péril arrive à ceux qui rendent mal leurs dîmes. Après cela, nous vous dirons pourquoi les dîmes furent établies. Dîmes viennent d'une

[1] Chap. XXIII. « Ut decimas et nonas sive census omnes generaliter donent qui debitores sunt ex beneficiis et rebus Ecclesiarum, secundùm priorem capitularem Domni Regis. Et omnis homo ex sua proprietate legitimam decimam ad Ecclesiam conferat. Experimento enim didicimus, in anno quo illa valida fames inrepsit, ebulire vacuas annonas à dœmonibus devoratas, et voces exprobationis auditas. » (*Capit. Reg. franc.*, Baluz., t 1, col. 267.)

[2] Fol. XXXVII du manuscrit.

blies. Dismes sont de grant auctorité, par la roison de celui qui les establi, car rois, ne duc, ne comte, ne autre seignor terrien, ne apostoiles, ne arcevesque, ne évesque, n'establirent pas que l'en randist dismes; mes Diex meismes, qui est Sires du ciel et de la terre, establi et commenda que l'en donast dismes, et cestui establisement et cestui commendement fist-il de le commencement du monde. Li Rois, li prince de la terre, et li autre seignors terriens establirent les cenz et les champars, et les autres rantes qui sont deues et rendues au seignors terriens; et nostre Sires, en lieu de cenz et de champarz, establi et commenda que l'en li rendist dismes [1]. Elles sont bien randues à Deu, quant èles sont randues à ses menistres, c'est au menistres de Saint Yglise qui servent Deu pour les péchiez du puèple oster; et se aucunes dismes sont rendues à chevaliers, ce fu pour une toute qui fu yadis faite à sainte yglise. Car I rois, qui avoit non Charles-Martel, tolli yadis les dismes à S[te] yglise, pour doner aus chevaliers. Si que chevaliers n'ont pas dismes par droit, ne autre genz laie; car les dismes furent establies pour faire le servise Deu et pour prier pour le puèple; et pour ce, ne doit nus avoir disme, se il n'a aprise clergie, en tèle manière que il sache faire le servise Deu, et deservir la disme

grande autorité, par la raison de celui qui les a établies; car ni Roi, ni Ducs, ni Comtes, ni autres Seigneurs de la terre, ni Papes, ni Archevêques, ni Évêques n'établirent que l'on rendît les dîmes; mais Dieu lui-même, qui est le Seigneur du ciel et de la terre, établit et commanda que l'on donnât les dîmes; et cet établissement et ce commandement il le fit dès le commencement du monde. Les Rois, les Princes et les autres Seigneurs de la terre établirent les cens et les champarts, et les autres rentes qui sont dues et rendues aux seigneurs de la terre, mais Dieu, au lieu du cens et du champart, établit et commanda que l'on lui rendit les dîmes. Elles sont rendues comme à Dieu quand elle sont rendues à ses Ministres, c'est-à-dire aux Ministres de la sainte église, lesquels servent Dieu pour ôter les péchés du peuple; et si quelques dîmes sont rendues à des chevaliers, c'est à cause d'une rapine faite jadis à la sainte église; car un roi, qui avait nom Charles-Martel, usurpa jadis les dîmes de la sainte église pour les donner aux chevaliers, de sorte que les chevaliers n'ont pas leurs dîmes par bon droit ni autres gens laïques; car les dîmes furent établies pour faire le service de Dieu et pour prier pour le peuple, c'est pour cela que nul ne doit avoir des dîmes, s'il n'a appris le droit canon en telle manière qu'il sache faire le service de Dieu, et des-

[1] Les droits féodaux de *Champart*, *Terceau*, etc., ne pouvaient être perçus que sur les récoltes et après le prélèvement des Dîmes.

que il reçoit. Or, dient aucune genz que quant Dex establi et commenda que l'en donast disme, il commenda que èle fust arse, si que la fumée s'en alast vers le ciel. Et sanz doute, ce fut voirs mès, en celui temps, que il commenda ce, en tout le monde avoit si poi de gent, que l'en ne trovoit à qui randre sa disme, fors à Deu meismes. Mes qant li mondes moulteplia de genz, nostre Sires establi en la viez lai, évesques et provoires, qui servoient au temple, et autres menistres qui fesoient le servise Deu et prioient pour le pueple, et à ceus commenda nostre Sires que les dismes fussent rendues; et pour cette roison, que Dex meismes establi et commenda que l'en rendist disme, et pour ce le doit l'en volentiers rendre. Car tuit et toutes doivent volentiers le commendement Deu faire, car, cil sont ami Dieu qui font son commendement. Si comme il dist en l'évangile : *Vos amici mei estis si fecitis que ego precipio vobis, etc.* Vous, dist-il, qui festes mon commendement estes mi ami. Emprès ce, vous devez savoir quel profist vient de bien paier la disme. Li premiers profist, si est que l'en gaaigne l'amor de Dieu, le secont profist, si est que Dex en mouteplie les biens terriens; et contre ce vient si grant péril de mauvésement rendre sa disme, que l'en aquiert la haine de Deu et en petice Deu les biens terriens. Et tout ce poon nous véoir en Caym et en Abel. Dex ot commendé à Caym

servir la dîme qu'il reçoit. Or, des gens disent que quand Dieu établit et commanda que l'on donnât la dîme il commanda qu'elle fût brûlée, afin que la fumée s'en allât vers le ciel. Et sans doute en ce temps-là où il fit ce commandement, par toute la terre il y avait si peu de gens, que l'on ne trouvait personne à qui rendre sa dîme, excepté à Dieu lui-même. Mais quand le monde fut multiplié de gens, Notre Seigneur établit en la vie laïque, évêques et prêtres, qui faisaient le service au temple, et autres ministres qui faisaient le service de Dieu et priaient pour le peuple, et ce fut à eux que Notre-Seigneur commanda que les dîmes fussent rendues; et pour cette raison, que Dieu même établit et commanda que l'on rendît dîme, c'est pour cela que l'on doit volontairement la rendre. Car tous et toutes doivent faire volontiers le commandement de Dieu, et comme il est dit en l'évangile : *Vos amici mei estis si fecitis que ego precipio vobis*, etc. Vous, dit-il, qui faites mon commandement êtes mes amis. Après ce, vous devez savoir quel profit vient de bien payer la dîme. Le premier profit qui en résulte est que l'on gagne l'amour de Dieu; le second profit est que Dieu multiplie les biens provenant de la terre; et au contraire il vient si grand péril de méchamment rendre sa dîme que l'on acquiert la haine de Dieu et aussi que Dieu diminue les biens de la terre. Et tout cela nous pouvons voir dans Caïn et Abel. Dieu avait com-

et à Abel que il donassent disme et la feissent ardoir, si que la fumée s'en monstast vers le ciel. Et li déable vint à Caym et li dist; Quant Dex t'a commandé que tu li faces fumée, si li en fai, adès pran de ces orties et de ces mauvèse herbes, si en fai à Deu grant fumée. Caym fist le conseil au déable; et dona sa disme de mauvèse herbes. Mes Abel dona sa disme de toutes les meillors choses. La fumée de la disme Caym entroit en terre et s'avaloit vers enfer. La fumée de la disme Abel montoit vers le ciel. *Et respexit dominus ad Abel et ad munera ejus; ad Caym vero et ad munera ejus non respexit.* Nostre Syre regarda à Abel et à ses dons, mès il ne deigna oncques regarder à Caym et à ses dons; et mouteplia Dex les biens Abel, mès les biens Caym ne porent fructifier, et ocim Caym son frère, pour la grant envie que il ot de son frère, à qui Dex mouteplia ses biens, et se désépéra Caym et s'enfoi povres et esgarez. Par Caym poez apercevoir quel péril il i a à mauvésement randre disme. Car Caym en enquist la haine nostre Seignor et en devint homicide; et en chai en péchié de désépérance et en chai en povreté. Vous savez bien que quant l'en ne rant au Seignor terrien son champart et son cens, si comme l'en doit, li Sires terriens en prant l'amende; Ausi notre Sire en prant venjance, de ceus et de cèles qui retiennent la disme; Car, il envoie aucune foiz tempeste ou

mandé à Caïn et à Abel qu'ils donnâssent la dîme en la faisant brûler; afin que la fumée montât vers le ciel, mais le diable vint à Caïn et lui dit: Puisque Dieu t'a commandé que tu lui fasses de la fumée, fais-lui en, prends donc de ces orties et de ces mauvaises herbes, et fais-en à Dieu grande fumée. Caïn suivit le conseil au diable et donna sa dîme avec de mauvaises herbes. Mais Abel donna sa dîme de toutes les meilleures choses. La fumée de la dîme de Caïn entrait en terre et descendait vers l'enfer; la fumée de la dîme d'Abel montait vers le ciel: *Et respexit dominus ad Abel et ad munera ejus; ad Caym vero et ad munera ejus non respexit.* Notre-Seigneur regarda Abel et ses dons, mais il ne daigna jamais regarder Caïn ni ses dons; et Dieu multiplia les biens d'Abel, mais les biens de Caïn ne purent fructifier, et Caïn tua son frère, pour la grande envie qu'il eut de son frère, à qui Dieu multiplia les biens. Caïn se désespéra et s'enfuit pauvre et égaré. Par Caïn vous pouvez apercevoir quel péril il y a à mal rendre ses dîmes. Car Caïn en acquit la haine de Notre-Seigneur et en devint homicide, il tomba en péché de désespoir et il tomba en pauvreté. Vous savez bien que quand l'on ne rend pas au Seigneur terrestre son champart et son cens, comme on le doit faire, le Seigneur terrestre en prend l'amende. Egalement Notre-Seigneur prend vengeance de ceux et de celles qui retiennent la dîme; car, il envoie quelques fois tem-

nèle[1] sur lor blez et sur lor vignes, ou envoie mortalité sur lor bestes, ou soufre aucune foiz que lor granche soit arse toute plaine de blé et d'avoines, et mainz autres domages que Dex seuffre à venir au genz, pour le pichié de la disme[2]. Et sachiez vraiement que quant en une granche plaine de blé ou de gerbes sont aucunes gerbes qui ont estées restenues de la disme, tout le blez des autres gerbes en descroît, et en apetice; Et einsi en 1 celier plain de vin, quant aucune partie de la disme en est restenue, tout li vins en ampire. Ausi en une compaignie de bestes, quant la disme en est restenue ou mauvèsement rendue. Car, si comme dist li apostoiles : *Modicum fermenti totam massam corrumpit.* Un petit de levain fait lever plaine huche de paste. Ausi 1 poi de chose se l'en l'a de rapine, conchie 1 grant chastel. Et nule si mauvèse rapine n'est comme de disme restenir. Car cil qui retient disme toust à Dex sa droiture; et quant ce est péchié de tollir à 1 home et à une fame son chastel, moult graindre péchié est de tollir à Deu ce qui est sa droiture en terre. Vous avez oi quel péril il i a de destenir disme et quel profist vient de la bien rendre; si vous diron

pête ou nielle sur leurs blés et sur leurs vignes, ou envoye mortalité sur leurs bêtes, ou permet quelquefois que leur grange soit brûlée toute pleine de blé et d'avoine, et beaucoup d'autres dommages que Dieu souffre venir aux gens, à cause du péché de la dîme. Sachez bien, que quand en une grange pleine de blé ou de gerbes, aucunes gerbes ont été retenues de la dîme, tout le blé des autres gerbes diminue et rapetisse. Aussi dans un cellier plein de vin, quand une certaine partie de la dîme en est retenue, tout le vin se détériore : Ainsi en une compagnie de bêtes, quant la dîme en est retenue ou mal rendue. Car, comme dit l'apôtre : *Modicum fermenti totam massam corrumpit.* Un peu de levain, fait lever une pleine huche de pâte. Ainsi un peu de chose, si on l'a de rapine, souille un grand domaine. Et il n'y a pas de plus mauvaise rapine que de retenir la dîme, car celui qui retient la dîme usurpe sur Dieu ce qui lui est dû; et quand c'est péché d'usurper sur un homme et sur une femme son domaine, c'est un bien plus grand péché d'usurper sur Dieu ce qui est son droit sur la terre. Vous avez entendu quel péril il y a de retenir la dîme et quel profit vient de la bien rendre, nous vous dirons maintenant pourquoi Dieu veut que

[1] C'est la *Nielle*, maladie des blés, produite par des champignons parasites et microscopiques, qui, dans certaines années, gâte les belles moissons de la Beauce et en diminue la quantité et la qualité.

[2] Les Dîmes étaient généralement perçues sur les blés, le vin et le gros bétail; celles-ci s'appelaient *Grosses Dîmes*, tandis que les *Menues Dîmes* ou *Decimulæ* étaient celles provenant du menu bétail, des laines, peaux, volailles, chanvre, légumes, fruits, etc., etc.

porquoi Dex vot que l'en rendist disme, c'est la diziesme partie de ses biens, pourquoi Dex vole mieuz que l'en rendist la diziesme partie, que la noviesme, ou que la oitiesme, ne que plus ou mains. Vous devez savo'r que toutes le choses que Dex forma au commencement dou monde, sont contenues en x choses. Il fist le ciel et la terre et la mer, ce sont III choses; ou ciel il fist anges; il fist soleil et lune, qui sont conté pour une chose; il fist estoiles; or, en avez VI choses. En la terre il fist II choses, bestes et oisiaus; or, en avez VIII choses; En la mer il fist poisson; or, en avez IX choses; au darrenier la diziesme chose fust home et fame. Dame Dex toutes ces IX choses forma pour home. Il fist la terre pour home, et les bestes et les oisiaus, et la mer et le poissons, et le ciel fist-il pour home; Car, se en home et en fame ne deffaut tuiz, et homes et fames seront en la joie du ciel. Il fist les anges meismes por home, car li anges sont en poine à ce que il mestent les homes et les fames hors de péchié, pour ce que Dex ot faites ces IX choses pour home, et la dis:esme chose que il fist, il fist home; Lequel il tandoit à avoir à son eus, car, c'estoit ausi comme la disme de toutes les choses, que home auroit; et bien est roison que cil qui toutes choses fist por home et pour fame, ait la diziesme partie de ce que home et fame a. Si font grant outrage à Deu qui retienent sa disme.

l'on rende la dîme, c'est-à-dire la dixième partie de ses biens; pourquoi Dieu préféra que l'on rendît la dixième partie, plutôt que la neuvième ou que la huitième, ni plus ni moins. Vous devez savoir que toutes les choses que Dieu forma au commencement du monde, sont contenues en dix choses. Il fit le ciel et la terre et la mer ce sont trois choses; au ciel il fit les anges, il fit le soleil et la lune, qui sont comptés pour une chose; il fit les étoiles; or, vous avez six choses. Sur la terre il fit deux choses, bêtes et oiseaux; or, vous avez huit choses; en la mer il fit les poissons; or, vous avez neuf choses; en dernier la dixième chose fut homme et femme. Le seigneur Dieu forma toutes ces neuf choses pour l'homme. Il fit la terre pour l'homme, et les bêtes et les oiseaux, et la mer et les poissons; et le ciel fit-il pour l'homme, car, si hommes ni femmes ne font défaut, hommes et femmes seront en la joie du ciel. Il fit les anges même pour l'homme, car les anges sont en peine de mettre les hommes et les femmes hors de péché. Pour ce que Dieu a fait ces neuf choses pour l'homme, et la dixième chose qu'il fit, il fit l'homme. Lequel il voulait avoir pour lui, car, c'était aussi comme la dîme de toutes choses que l'homme il aurait. Et bien est raison que celui qui toutes choses fit pour homme et pour femme ait la dixième partie de ce que homme et femme ont. Ainsi font grand outrage à Dieu ceux qui retiennent sa dîme.

SERMON

POUR LA DÉDICACE DES ÉGLISES [1].

D*omum tuam Domine decet sanctitudo in longitudinem dierum.* Nous feson hui la feste de la dédicacion de ceste sainte maison en quoy nous ensamblons sovent pour faire et pour oir le servise nostre Seignor. Costume est que, quant l'en doit faire feste, que l'en giète hors de l'yglise icèles choses que mains ly avenent, si la cortiné l'en, se l'en a de quoy, et l'enbelistez ; l'en lors est plus covenable à nostre Seignor servir. Tout cel appareillement que je vous di et que vous savez que l'en fait et que l'en doit faire à yglise qui est faite par main d'ome quant l'en veult faire faste, devez vous faire en vous meismes esperiteuement si vous volez plère à nostre Seignor, car, si comme dit l'Escriture ; Vous estes temple Dex, et Dex veult et doit avoir son estage en vous ; faites donc neiz le temple et la méson Deu, c'est vous meismes. *Quicumque violaverit templum Dei, disperdet illum Deus.* Qui ordoie le temple Deu, ce dist l'Escritures, Dex le destruira. Se vous veez 1 home là dehors prandre ordure la plus orde qu'il porroit trover, et vous veiez qu'il

D*omum tuam, Domine, decet sanctitudo in longitudinem dierum.* Nous faisons aujourd'hui la fête de la dédicace de cette sainte Maison, dans laquelle nous nous assemblons souvent pour faire et pour entendre le service de notre Seigneur. La coutume est quand l'on doit faire fête que l'on jette hors de l'église les choses qui sont moins avenantes ; si l'on a des tapisseries de quoi l'embellir, alors c'est plus convenable pour le service de notre Seigneur. Tout cet arrangement que je vous dis et que vous savez que l'on fait et que l'on doit faire à l'église, qui est faite par main d'homme, quand l'on veut faire fête, vous devez le faire en vous-mêmes spirituellement, si vous voulez plaire à notre Seigneur. Car, comme dit l'Ecriture : Vous êtes le temple de Dieu, et Dieu veut et doit avoir sa place en vous, faites donc net le temple et la maison de Dieu qui est vous-mêmes. *Quicumque violaverit templum Dei, disperdet illum Deus.* Qui salit le temple de Dieu, dit l'Ecriture, Dieu le détruira. Si vous voyez un homme là dehors, prendre de l'ordure la plus sale qu'il pourra trouver, et que vous voyez qu'il la portât et jetât en

[1] Fol. XLI du manuscrit.

la portast et getast en cette yglise qui est faite de pierre par main d'ome et en soillast et conchiast l'austel et toute l'yglise, vous diriez que droit auriez qu'il auroit fait grant péchié, et se cil, qui ice feroit, qui ordoieroit ceste yglise qui est de pierre et qui est faite par main d'ome, feroit durement grant peschié, quel péchié quidez d'onques que cil face, qui ordoie s'âme et son cors de péchié. Se dignes estoit de mort corporel qui ordoieroit ceste méson d'ordure corporel, ne quidez donc que dignes soit de la mort, qui ja ne faudra, qui conchie l'espérital méson Deu, c'est soi-mesmes, et de si mauvès ordure, comme est péchié. Se vous volez faire feste au plésir Deu, getez hors de vous par repentence par confession, ce que vous avez fait, dit, volu, pensé contre Deu; se vous ne le faites, la méson Deu ne sera pas neste, ne Dex n'aura cure d'ester en vous; ençois, vous destruira et dampnera pour sa méson que vous avez ordoiée : et se vous faites neiz vous meismes, Dex aura son estage en vous, si seroiz lors temple Deu se vous volez bien faire, car, ne soffit pas lessier le mal, se vous ne faites le bien enprès. Einsi le dit l'Escriture. *Desine a malo et fac bonum*. Aussi comme l'en a cortiné et paré l'yglise emprès ce que èle naiée, einsi devons nous faire le bien après ce que nous avons lessié le mal. Encortinons donc et enbellisson nous meismes, en l'onor de Dieu et de notre personne, par bien penser par bien

cette église, qui est faite de pierre par main d'homme, et souillât ou tachât l'autel et toute l'église, vous lui diriez avec droit qu'il aurait fait grand péché; si celui qui ferait cela, en salissant cette église qui est de pierre, et faite par main d'homme ferait un grand péché, quel péché croyez-vous donc que fait celui qui salit son âme et son corps de péché. S'il est digne de mort corporelle celui qui salirait cette maison d'ordures corporelles, ne croyez-vous donc pas qu'il est digne de mort, qui ne lui manquera pas, celui qui souille la céleste maison de Dieu, c'est-à-dire lui-même, d'aussi mauvaise ordure, comme est le péché. Si vous voulez faire fête au plaisir de Dieu, jetez hors de vous par repentance, par confession ce que vous avez fait, dit, voulu et pensé contre Dieu; si vous ne le faites, la maison Dieu ne sera pas nette, et Dieu n'aura souci d'exister en vous; au contraire, il vous détruira et vous damnera, pour sa maison que vous avez souillée : et si vous vous faites nets vous-mêmes, Dieu aura son habitation en vous, et serez alors le temple de Dieu si vous voulez bien faire. Car il ne suffit pas de laisser le mal si vous ne faites le bien après. Ainsi le dit l'Ecriture : *Desine a malo et fac bonum*. Aussi, comme l'on a tapissé et paré l'église après qu'elle a été lavée, ainsi devons-nous faire le bien, après avoir laissé le mal. Parons nous donc et embellissons nous, en l'honneur de Dieu, et de notre personne, par bien penser, par bien dire, par bien faire.

dire, par bien fere, par toutes les manières que l'en le pourra faire. Lors, il amera Dex et fera de nous son temple, et fera son estage en nous : si serons seinz et bons en ceste vie et en l'autre béneurez. *Quod nobis prestare.*	par toutes les manières que l'on pourra faire. Alors Dieu nous aimera et fera de nous son temple et fera son habitation en nous : ainsi nous serons sains et bons en cette vie et en l'autre bienheureux. *Quod nobis prestare,* etc.

L'auteur de ce manuscrit n'a inséré dans ses sermons que l'explication morale des Evangiles ; on peut dire de cette œuvre : *Cist livres est cum armarie des secreiz Deu, plein de figure et de segnefiance* [1]. Rarement il s'éloigne du texte sacré, s'il hasarde quelques paraboles, elles sont toutes sensées et bien éloignées de jamais saper les dogmes fondamentaux du christianisme, d'insulter aux puissants de la terre, ou de tourner en ridicule les prélats : dire que cet auteur était un ferme croyant, c'est le plus bel éloge que nous puissions faire de son œuvre.

Par les divers extraits empruntés au manuscrit de cet écrivain légendaire, il est facile de se faire une idée exacte des mœurs de son époque. Alors, le manque d'éducation sociale parmi les artisans, ainsi que parmi la classe laborieuse des campagnes chez laquelle il existait une sorte de sauvagerie, alliée à un grand relâchement moral, nous indique assez que l'imagination de cette population demandait à être frappée par des faits fortement accentués; aussi notre auteur tâche-t-il toujours, par l'exagération des récits prodigieux qu'il a insérés, de convaincre davantage ses auditeurs en les saisissant d'étonnement et de crainte. En cela, il est d'accord avec les œuvres sculptées qui décorent les porches de nos cathédrales du XIII[e] siècle; là, les vices sont représentés sous des formes hideuses et les peines de la vie future par des tourments affreux. Tous les actes de la vie des Saints dont il a fait la glorification sont remplis de prodiges divins ; aussi il peint les tyrans qui faisaient martyriser les premiers chrétiens, sous les couleurs les plus sombres. Il se complaît à décrire les supplices qu'ils ordonnaient de faire souffrir à ces fermes croyants, supplices horribles et dignes de ces siècles de barbarie. Nous allons par une dernière citation de notre auteur reproduire le détail d'une persécution qui eut lieu sous les Empereurs romains.

[1] *Les quatre Livres des Rois*, XII[e] siècle, par Leroux de Lincy, p. 4.

« Au temps de Dyodicien et Maximien son compaignon, estoient tuiz li crestiens que l'en pooit trover, pris et martiriez, quant il ne voloient renoier Jhésu-Crist et aorer les ymages as païens, et avoient commendre cil dru emperèors que tuiz li marcheanz eussent chasqun I image de lor Mahomez, et quicunques ne vosist aorer les images ne trovast à vendres ne pain, ne vin, ne autre viande, ne nules denrées; et estoient les crestiens par toutes les parties dou monde tormentez par divers tormenz, li uns estoient escorchiez tous vis, li uns estoient penduz par les piez et lor arrachet l'en les membres dou cors. Li uns estoient rostiz et craillez, li uns estoient bastuz tuiz nuz d'escorgiees et de maces; li autres estoient mis en oille boillant et li autres en plom, et en toutes manières de tormenz, de quoi l'en se pooit porpenser. Li tyrant tormentoient les crestiens, et aucuns voloient-il faire pescher en délit quant il voioient que il ne le pooient convertir par tourment. »

Notre auteur n'avait pas, il est vrai, le mordant ni la verve des frères prêcheurs des XVe et XVIe siècles, tel que l'italien *Gabriel Barelete* ou nos compatriotes *Michel Menot* et *Olivier Maillard;* ces prédicateurs, avec leur fougue chaleureuse et le pittoresque incisif de leur parole, quelquefois triviale et burlesque, changeaient la chaire de vérité en tréteaux. Tous ces tribuns évangéliques étaient des moralistes sortis du peuple et de la classe des déshérités. Sous une forme satyrique et frondant le pouvoir, ils s'attiraient les sympathies des populations qui allaient en foule pour les entendre. Alors, les plus hauts dignitaires n'étaient pas à l'abri de leurs censures. Dans un de ces moments de fougue, Menot s'écrie : « *Mille prælati sunt » causa quod pauper et simplex populus peccat et quærit in- » fernum, ad omnes dyabolos.* Quand le maistre est tabourin et » menestrier, *communiter* les varlets sont danseurs. » On ne trouve dans notre auteur que des récits pleins de naïvetés, et sans aucune fleur de rhétorique; il devient plutôt sentencieux par ses fréquentes citations latines extraites des évangiles; le texte est assez compréhensible et vaut beaucoup mieux que les sermons écrits en style macaronique, langage qui est aujourd'hui un objet de risée ou de curiosité [1].

[1] Si les prédicateurs de la Ligue commirent des excès de langage, ceux qui prêchèrent pour Henri de Navarre furent aussi violents, car Maignan, docteur en théologie, vint à Chartres en 1591, dans l'église Notre-Dame, il y débita des sermons violents et injurieux pour l'honneur des habitants; il fit les comparaisons les plus ridicules, pour faire croire au peuple que Henri de Navarre était un bon catholique et qu'il était honteux que la ville lui eût fermé ses portes.

Au XVIIe siècle, le père Bosquier, sous une forme mystique, dit des choses incroyables, et, un siècle plus tard, le père Chatenier, dominicain, fit courir tout Paris pendant les années 1715, 1716 et 1717. La foule était attirée pour écouter ce prédicateur, lequel frondait avec véhémence et habileté les mœurs dissolues de cette époque.

Il y a un siècle, la ville de Chartres posséda dans ses murs une célébrité de ce genre : Jacques Bridaine y vint, en 1751, prêcher une mission, et il y obtint un plein succès, malgré ce qui pouvait se trouver d'incohérent et de grotesque dans quelques-uns de ses sermons. Il savait, par des mouvements oratoires foudroyants et avec des images saisissantes, frapper l'imagination de ses auditeurs. Il sut faire arriver au pied de la chaire évangélique et rentrer au giron de l'église les plus dévoyés, et il opéra aussi un grand nombre de conversions. Son style imagé joint à la franchise cynique avec laquelle il frappait sans ménagement et dans un langage populaire, le principe irréligieux et efféminé de son siècle, lui créa dans notre ville beaucoup d'admirateurs et de violents détracteurs. Ce fougueux missionnaire, à la voix de stentor, fut appelé, avec quelque raison, *le Bossuet de village*. Ce digne successeur des apôtres ne prêcha pas moins de 256 missions, dans le cours de sa vie.

Nous avons à exprimer un regret, en terminant cette notice : c'est celui de n'avoir pu découvrir le nom de l'auteur du manuscrit qui nous occupe. Mais, par la raison que ce Légendaire contient la vie de plusieurs saints du pays chartrain, il y a tout lieu de croire que cette œuvre est celle d'un membre du clergé ou d'un religieux de notre ancien diocèse. Il y a une grande analogie entre la diction employée dans cette œuvre, et le langage familier aux habitants des campagnes de notre Beauce, du moins, quant à certains mots particuliers à cette ancienne province. Nous croyons pouvoir affirmer que ce manuscrit est écrit en dialecte roman dit de l'Ile-de-France ; il contient également quelques parties de celui de la Normandie [1]. Ce serait une étude philologique intéressante à entreprendre.

[1] Le dialecte d'*Oil* de la France se divisait en cinq contrées, savoir : Normand, Picard, Champenois, Lorrain et Ile-de-France. Le dialecte Poitevin était formé de ceux d'*Oc* et d'*Oil*. Voy. *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes*, par Gust. Fallot. (Paris, Imp. royale, 1839) In-8° et l'introduction des *Quatre livres des Rois*, par Leroux de Lincy.

Nous mettrons fin à cette esquisse, en donnant le catalogue de toutes les Vies des Saints contenues dans le manuscrit dont nous avons publié une partie du texte, pour venir en aide aux personnes qui désireraient posséder la légende de certains patrons, qui jouissaient d'une grande célébrité au Moyen-Age.

	folios.
St André, apostre	1
St Nicolas	1 v°
De la Conception Nostre-Dame	3
Ste Luce	3 v°
St Thomas	4
St Estienne	5
St Jehan, évangeliste	5 v°
Des Innocenz	6
St Thomas de Cantorbiere	6 v°
St Selvestre	7
St Hylaire	7 v°
St Lomer	8
St Fabiens	8 v°
Ste Agnès	8 v°
St Vincent	9
De la Conversion St Pol	10
St Juliens	10 v°
St Blaise	11
Ste Agace	11 v°
De la Chaere St Père	12
St Mathias	12
St Greingoires	12 v°
St Libins	13
St Benoit	13 v°
De l'Annunciacion Nostre-Dame	14
St Jorge	15
St Marc	16
Des Rovoisons	16 v°
Les autres Rovoisons	16 v°
St Phelipe, apostre	16 v°
De la Vraie Croix	17
St Johen Porte-Latine	18
St Cheron	18
St Barnabé	19
St Gervais et St Prothaise	19
De la Nativité St Jehan Baptiste	20
St Père et St Pou	20 v°
St Martin (Translation de)	22
St Arnol	22 v°
De Marie Magdaleine	23
St Jacques, apostre	24
St Cristofle	25
Ste Anne	25
St Panthaléon	26
St Germain, évesque	26
St Père-au-liens	26 v°
St Estienne	26 v°
St Lorenz	27
St Ypolites	27 v°
De l'Assumption N.-D.	28
St Symphorian	28 v°
St Berthelme	29
La Decolation St Johan Baptiste	29 v°
St Gile	30
De la Nativité Nostre-Dame	30 v°
De la Vraie Croix	31
St Mathé, évangeliste	31
St Morise et ses compagnons	31 v°
St Michel	32
St Denis	32 v°
St Luc	33
St Symon et St Jude	33
De touz Sainz	34
De la Remembrance des Morz	35
St Martin	35 v°
Ste Cecile	36
St Climent	36 v°

Le Sermonaire qui suit le Légendaire, contient cinquante-deux sermons pour les autres fêtes et dimanches de l'année.

Nous souhaitons que quelques personnes studieuses et versées dans l'hagiographie, prennent à tâche de composer un Martyrologe ou Légendaire spécial à notre diocèse (comme cela existe dans plusieurs provinces), qui relaterait la vie de chacun des saints et bienheureux qui ont pris naissance dans la contrée ou qui ont glorifié la religion par leurs bienfaits ou leur vie exemplaire. Les sources sont abondantes ; il n'y a qu'à étudier les œuvres des *Usuard*, *Baronius*, *Bollandus*, *Henschenius*, *Papebroch*, *Tillemont*, *Baillet*, *Mabillon*, *Lecointe*, etc. La récolte sera bonne pour qui se mettra à moissonner avec courage dans les écrits de ces savants hagiographes.

Il est vrai que notre époque semble peu favorable à ce genre de productions. Elle paraît plutôt vouée à l'indifférence religieuse ou au doute, notre foi n'est plus robuste comme celle de nos pères. Au temps de Jacques de Voragine, sa *Légende dorée* était lue partout ; chacun alors était curieux d'écouter les stratagèmes employés par l'esprit malin pour faire succomber les serviteurs de Dieu ; chacun écoutait en frissonnant le récit des supplices cruels auxquels on soumettait les confesseurs de la religion du Christ. De nos jours, la lecture des romans de mœurs ainsi que celle des procès scandaleux offre bien plus de charmes. Enfin, si chaque nation a ses mœurs particulières chaque siècle a également ses croyances.

Ad. LECOCQ.

Chartres, 10 août 1864.

NOTES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE CHATEAUDUN,

COMMUNIQUÉES PAR M. RAOUL DE TARRAGON.

« Le lundy, 17 novembre 1567, je ne dis point la messe [1] parce que j'en fus empêché à cause d'une puissante armée de Bretagne, commandée par M. de Martigny, qui avoit planté le camp au lieu des faubourgs de Châteaudun, dans la partie de Saint-Valérien où je demeurois pour lors : laquelle fit sortie contre le prince de Rohan, capitaine et chef des Huguenots, qui s'étoit rangé en bataille contre le roy des François Charles de Valois, IXe du nom, et fut poursuivy ledit prince de Rohan jusqu'à Saint-Denis-en-France.

» Le mardy, 9 mars 1568, les hérétiques huguenots mirent le feu à l'église paroissiale de Luz près Châteaudun, laquelle fut toute brûlée et pillée.

» Le samedy, 20 mars 1568, je ne dis point la messe à cause des troubles terribles qui étoient dans cette ville, causés par les Huguenots.

» La nuit qui étoit entre le mercredy et le jeudy 25 de mars, jour de l'Annonciation de la Sainte-Vierge, de la même année 1568, fut brûlée l'église des Cordeliers de Châteaudun par les Huguenots.

[1] Toute cette première partie jusqu'à la liste des Seigneurs justiciables de Châteaudun a été recueillie par M. Garcis, prêtre, curé de Saint-Médard.

» Le jeudy, 1er jour de juillet 1568, a été inhumé dans la chapelle de Saint-Roch, maître Simon Landais, prêtre, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dunois et curé de Saint-Georges de Cloyes, âgé de 100 ans ou environ.

» Le jeudy, ... 1570, fut inhumé, dans l'église paroissiale de Saint-Valérien de Châteaudun, maître Jean Brissard, prêtre, secrétaire de l'archidiaconé de Dunois et un des curés de Saint-Valérien et doyen rural du doyenné du Perche dans le même archidiaconé et chanoine de l'église collégiale de Saint-André, lequel célébra ce même jour sa première messe dans l'église dudit Saint-André; et touttefois fut prévenu de mort subitte environ une heure après midy dans les galeries du château où demeurent les chanoines de la Sainte-Chapelle du même lieu.

» Le lundy, 7 août 1570, fut tué par les hérétiques huguenots Orien Chavigny, prêtre, cordelier de Saint-François de Châteaudun.

» Le lundy, 7e jour de juin 1572, mourut en la ville de Paris Jeanne d'Albret, reine d'Angleterre et duchesse de Vendôme, laquelle étoit hérétique huguenote.

» Le jeudy, 18 juin 1573, M. Le Jay, élu, alla avec quelques personnes conduire des ouvriers à La Rochelle, au camp du Roy contre les hérétiques huguenots, qui demeuroient dans ladite ville, tenant main forte contre Dieu, la sainte-église et le Roy; lesquels, grâce à Dieu, s'en revinrent sains et saufs dans cette ville de Châteaudun.

» Le dimanche, 2e jour d'aoust 1573, sur les quatre heures du matin, toutes les processions tant de la ville que des faubourgs de Châteaudun allèrent solennellement, avec le clergé et le peuple, pour rendre leurs vœux à Dieu, au lieu de Villiers-Saint-Orien, qui s'appelle maintenant Sainte-Christine, pour la paix et la tranquillité du royaume de France, principallement pour demander la santé, tant de l'âme que du corps, de Monseigneur Léonor d'Orléans, seigneur temporel de Dunois, duc de Longueville, qui demeura malade à Blois à son retour de La Rochelle.

» Le dimanche, 22 janvier 1576, la nuit précédente, arriva un si grand orage, avec des tourbillons si forts, suivy d'un déluge si extraordinaire que cela dura l'espace de cinq semaines : le clocher de Saint-Jean, faubourg de Châteaudun, fut brisé et tomba après.

» La même nuit, l'église cathédrale de Chartres fut pollue à cause d'un homicide qui y fut commis.

» Dans l'église des Cordeliers de céans, le pan du bout du creux de ladite église où souloit être le maître-autel fut brûlé par les Huguenots, dont c'est grand dommage.

» Le mercredy, 23 octobre 1577, Louise de Lorraine, reine de France, femme de Henry de Valois, IIIe du nom, roy de France et de Pologne, fit son entrée dans cette ville.

» Le vendredy, 9 juin 1589, Brou fut pillé par le roy de Navarre.

» Le mercredy, 6 juin 1590, je ne dis point la messe, d'autant que l'armée du prince de Conty étoit dans cette ville, qui même la prit; et le jeudy et vendredy suivant, notre église de Saint-Médard fut brûlée, avec toutes les maisons du même faubourg, par le capitaine de la patrouille et autres gens de la Ligue, où je perdis tous mes meubles, et le jour de la feste de Saint-Médard notre patron, je ne dis aucun service à cause de l'incendie de notre église et de la perte inestimable de nos bons habitants, de sorte que je fus contraint de fuir à Saint-Avit pour y célébrer les messes parroissiales. »

Seigneurs sans droits de justice, justiciables en première instance à Châteaudun [1].

» Vrainville, Sonnay, Mesmillon, Viviers, Corbet, Coudreaux, Machelainville, la Perrine, Chatet et Vallière, qui sont tous châteaux, et plus de quarante qui ne sont pas châteaux. »

[1] Cette seconde partie, jusqu'à la fin, est extraite des papiers de M. Costé, grand-bailli de Dunois.

Notaires.

» Les notaires qui sont dans l'étendue de la vicomté de Châteaudun sont : un à Morsan, un au Portail de Dangeau, un au Pont de Brou, un à Châtillon, un à Arrou, un à Boursay, un en la ville de Cloyes, un à Ozouer-le-Doyen, un à Ozoir-le-Breuil, un à Verdes, un à Troubleville, un à Prénouvelon, un à Villamblain, un à Villampuy, un à Péronville, un en la ville de Patay, un à Villeneuve-sur-Conie, un à Varize, un à Chenonville, un à Saint-Cloud.

» Plus les juges-prévôts : un au Pont de Brou, un à Boursay, un à Cloyes, un à Prénouvelon et un à Patay. Lesdits prévôts ne jugent que jusqu'à trois livres et sont sujets aux assises. »

Paroisses dépendant de la justice de Châteaudun en première instance.

» Partie de la paroisse de Montharville, partie de Dangeau, partie de Brou, partie d'Yèvres, partie de Logron, Flacey, Saint-Mamert, Marboué, Saint-Lubin-d'Isigny, Lanneray, Châtillon, Boursay, partie de Langey, Douy, Romilly, partie de Saint-Jean-Froidmentel, Brevainville, Saint-Claude-Froidmentel, Autheuil, la Chapelle-du-Noyer, partie de Charray, partie de Thiville, Ozouer-le-Doyen, le Mée, partie de Binas, partie de Verdes, Troubleville, Prénouvelon, partie d'Epieds, partie de Tournoisy, partie de Saint-Péravy, Villamblain, Membrolles, Villampuy, Saint-Cloud, Luz, Péronville, Villeneuve-sur-Conie, partie de Civry, partie de Varize, partie de Nottonville, partie de Sancheville, partie de Courbehaye, Cormainville, partie de Neuvy-en-Dunois, partie de Conie, partie de Moléans, partie de Saint-Christophe, Jallans, Ozoir-le-Breuil, Patay, Cloyes. »

Baronnie de Marchenoir.

» L'étendue de la baronnie de Marchenoir a deux châtellenyes, (Vieuxvy et Ecoman) ; quatre seigneurs ou châteaux avec leurs vassaux (Binas, le Plessis-d'Echelles, Sigogne et la Touche) :

douze paroisses (Senerville, Authainville, la Gandière, Saint-Léonard, Moizy, la Colombe, Saint-Mandé, la Bosse, Roche, la Madeleine et les deux paroisses de Oucques); onze seigneurs ou environ qui n'ont point de châteaux qui sont tous justiciables de Marchenoir en première instance, un notariat à Oucques. »

Seigneurie de Freteval.

» L'étendue de Freteval a six vassaux qui ont droit de justice ressortissable à Freteval (l'Ormoire, Richeray, Rocheux, Rougemont, le Breuil et Sainte-Cécile); environ dix vassaux sans justice; plus trois paroisses (Saint-Lubin-des-Prés, Saint-Hilaire-la-Gravelle et Lignières), et six parties de paroisses (Romilly, Villebout, Fontaine-Raoult, la Ville-aux-Clercs, Bullou et Pezou), sans y comprendre la haute-justice de Morée, exercée par le lieutenant de Freteval. »

Mémoires concernant l'église de Saint-André de Châteaudun.

» L'église de Saint-André n'étoit autrefois qu'une simple confrairie du Saint-Sacrement, desservie par des chapellains qui en furent ensuite chanoines.

» En 1211, l'abbé et les religieux de Bonneval accordèrent une place pour faire bastir une église à l'honneur de saint André, en faveur de quoi l'abbé de Bonneval fut admis chanoine. L'abbé de la Madeleine demanda que les prérogatives qui sont dues aux anciens luy fussent conservées, et, pour marque de dépendance, qu'on lui accordât la première place de chanoine, ce qui lui fut accordé.

» En 1259, l'église de Saint-André fut érigée en collégiale, et par l'érection elle s'oblige par serment entre les mains de l'évesque de rendre le respect et l'honneur à l'église de la Madeleine.

» En 1236, Pierre, évesque de Chartres, étant à Châteaudun, et voyant un collège aussi nombreux, du consentement du Chapitre, y établit un doyen.

» En 1268, les Doyen et Chapitre de Saint-André accordent au maître de l'Hôtel-Dieu une prébende dans son église

» En 1410, Martin, évesque de Chartres, sur le réquisitoire du Chapitre de Saint-André qui étoit de 28 chanoines, les réduisit au nombre qu'il est aujourd'hui.

» En 1573, Nicolas de Thou, évesque, leur permit de porter l'aumusse et la chappe noire à la charge de dire le bréviaire chartrain.

» En 1517, on fit les bancs et le chœur de l'église.

» L'abbaye de la Madeleine étoit autrefois une collégiale séculière, la seule et unique de cette qualité qui fut lors à Châteaudun ; elle fut érigée en abbaye par le moyen d'Yves, pour lors évesque de Chartres, et Archambault, doyen de ladite église collégiale, fut choisy pour abbé.

» En 1589, le roy Henry IV, étant à Châteaudun, envoya sommer la ville de Vendôme qui tenoit pour la Ligue de se rendre : il partit dudit Châteaudun le 14 novembre et le même jour fit investir la ville et le château de Vendôme dont étoit gouverneur le sieur Maillé de Bénéhart, qui fut pris ; et le roy fit grâce à tous, excepté au sieur Maillé et à un cordelier qui furent exécutés.

» Le 5 juin 1590, on mit le feu à une maison entre la porte d'amont et la tour qui est en tirant du costé du guichet : elle incendia tout le faubourg Saint-Valérien et toute la rue de la Vieille-Salle qu'on nomme aujourd'huy la Geosle. Le guichet n'était rempli que de marchands de soye, la poissonnerie étoit à la descente de Saint-Aignan, et la rue qui est au-dessus du cimetière des Huguenots, en allant à Saint-Valérien, remplie de fameuses auberges. Le 8 du même mois 1590, on mit le feu dans une maison voisine de Saint-Médard qui incendia tout Saint-Aignan et Saint-Médard, à la réserve de quelques maisons en cornillon. On fit cette grande incendie dans la pensée que l'on avoit que les faubourgs protégeoient ceux de la Ligue. Cependant cela n'empêcha pas que M. le maréchal d'Aumont et M. le prince de Conti ne prirent la ville.

» En 1590, Georges de Babou de la Bourdaisière, gouverneur de Chartres pour la Ligue, ayant amassé quelques troupes vers Orléans, s'empara de Châteaudun sans aucune difficulté. C'étoit une ville ouverte au premier occupant, mais fort importante au

roy Henry IV, en ce qu'elle pouvoit empêcher les convois qui venoient de la Beauce et des contrées voisines dans son armée : c'est pourquoi il l'envoya aussitôt investir par le maréchal d'Aumont, auquel se joignit le prince de Conty. Il y avoit un fort beau faubourg plein de bled, vin, bétail et de toutes sortes de commodités ; les assiégés y mirent le feu comme c'étoit la coutume des Ligueurs et y causèrent une perte de plus de cent mille écus, qui pourtant ne leur apporta aucun avantage parce qu'ils se rendirent au premier coup de canon. L'horreur de cette incendie et de quelques autres crimes obligea les vainqueurs de faire pendre un capitaine de Basque et sept ou huit scélérats, et le gouverneur Laplatrière fut conduit en lieu de sûreté ayant eu bien de la peine à s'excuser d'une chose si odieuse.

» En 1608, s'établirent à Châteaudun, avec la permission de Catherine de Gonzague de Clèves, les R. P. Récolets. Le 26 août 1608, les prévost, chantre et chanoine de la Sainte-Chapelle allèrent en procession à Saint-Lazare où on y planta la croix. M. de Beauxoncles, seigneur de Bourguérin, gouverneur de Châteaudun, mit la première pierre au bâtiment des Récolets.

» Autrefois, Messieurs du Chapitre de Saint-André nommoient alternativement avec l'abbé de Bonneval à la cure de Saint-Pierre. Ils ont laissé perdre leur droit depuis le 11 novembre 1624 qu'ils nommèrent Guillaume Héry, chanoine, à ladite cure, et qui y fut maintenu. On ne voit pas qu'ils y aient nommé depuis.

» En 1630, la disette de bled fut si grande que le froment a vallu 16 livres le boisseau : les pauvres mouroient dans les campagnes et beaucoup alloient à la voirie chercher des chairs de bêtes mortes de maladies, les faisoient cuire et les mangeoient sans pain et sans sel.

» Le dernier d'août 1630, on posa au-dessus de la tour du château la girouette.

» En 1631, la peste vint après la cherté du pain. Cela nous a fait perdre les marchés d'Oucques et de Brou, car on fut obligé de laisser la ville deserte et de tout quitter. Par arrest du Parlement, il fut enjoint aux bailly, lieutenant, advocat et procureur fiscaux de ne pas quitter la ville sous peine infamante.

» Le 23 aoust 1632, il se tint une assemblée de ville à la sollicitation du sieur Bonsergent, seigneur de Charray, pour établir aux faubourgs de cette ville des Carmélites, ce qui ne fut pas bien reçu de la ville.

» En l'année 1630, mourut au château de cette ville (au mois d'aoust), Michel de Marillac, garde des sceaux, lequel y étoit relégué de la part du roy, sous la garde d'un exempt qui le gardoit à vue. Son corps fut porté à Paris et ses entrailles aux Récollets de cette ville.

» Le 21 may 1636, le feu du ciel brûla le dôme et partie de la couverture de la chapelle du Chamdé. Il tomba un si grand état d'eau que la rivière fut très-grande et l'eau étoit jusque sur les autels de Saint-François : le bled fort cher.

» Le 10 mars 1638, les compagnies des comte de Coursat et marquis de Coaslin, chevau-légers de M. le cardinal de Richelieu, entrèrent en cette ville et y firent un grand désordre. Ils en sortirent le 18 au grand contentement des habitants.

» Le 12 mars 1639, M. Jacques Bourgeois, qui était pourvu du doyenné de Saint-André du 17 may 1636 fut obligé d'obtenir un arrest, attendu que Messieurs de Saint-André prétendoient que Mgr l'évesque de Chartres devoit prendre un d'entre eux pour être doyen suivant leurs statuts et réductions de chanoines en 1412. Ils firent compulser leurs titres par un nommé Jean Ningault, chanoine, qui leur ôta toutes les pièces nécessaires à leur procès et les vendit cent écus à M. Bourgeois.

» En 1648, M. de La Bordière, originaire de Lorraine et parent du seigneur de la Brosse, fonda les religieuses de la Congrégation. M. de La Ferté, abbé de la Magdeleine, fit baptiser leur église.

» En 1634, on refondit les grosses cloches de l'abbaye de la Magdeleine ; la première fut tenue par M. du Raynier, abbé, avec demoiselle Catherine d'Illiers, lors âgée de 14 ans, et depuis abbesse de Saint-Avit ; la seconde par l'aîné de la maison d'Entragues qui se nommoit le marquis de Gré, avec Mme de Châtillon ; la troisième par M. Jacques Costé, bailly de Dunois, avec demoiselle Marie L'Hermite, femme de Jacques de La Ferté, bourgeois de cette ville.

» En 1662, il y eut une très-grande disette de grains qui causa une grande famine, en sorte que le pain bis de neuf livres fut vendu 33 sous, ce qui fit mourir beaucoup de monde.

» En 1663, Messieurs de la Magdeleine commencèrent à avoir un bâton de chantre et de là le porter dans leur chœur, ce qui donna matière de procés entre les religieux de la Magdeleine et Saint-André, dont s'en suivit une transaction par laquelle MM. de la Magdeleine ne porteront le bâton que dans leur église seulement et non ailleurs.

» Au mois de septembre 1682, le roi Louis XIV fit son entrée à Châteaudun et logea au château; il délivra un criminel et donna la grâce à M. Leferon, seigneur de Villetrone. Le lendemain, le roi partit pour Chambord.

» En 1683, on fit démolir le temple des Huguenots qui étoit en cette ville, vis-à-vis la grande porte de Saint-Lubin; il ne resta plus que la maison du ministre. Le temple qui étoit en cette ville fut le premier abattu de tous ceux qui étoient aux environs, sçavoir : Dangeau. Marchenoir, Mer et Authon.

» Au mois de septembre 1685, le roy Louis XIV vint pour la seconde fois à Châteaudun et logea au château et partit le lendemain pour Chambord.

» Au mois de novembre 1685, le roy envoya des dragons pour forcer les Huguenots à se convertir, ce qu'ils firent tous ; et on les appelloit des catholiques à la dragonne.

» En 1691, le feu prit à la Harpe; il y eut plus de cent maisons de brûlées.

» Le 27 février 1700, M. Jacques Costé fut reçu dans la charge de bailly de Dunois. »

NOMS ET ARMOIRIES DES FAMILLES NOBLES DU DUNOIS.

Alès du Corbet, *de gueules à la fasce d'argent, accompagné de trois merlettes de même*, 2 et 1.

Alloigny, *de gueules à trois fleurs de lys d'argent*, 2 et 1.

Aflonville, de la Goispière, *d'argent à deux fasces de sable.*

Barton de Monbas, *d'azur au cerf couché d'or, au chef échiqueté d'or et de gueules de trois traits.*

Beaufils, de Lierville, *d'azur à trois étoiles d'argent*, 2 et 1.

Benardin de Beuville.

Boisguyon de Lazerois.

Bouchet, de la Guyonnière, *d'argent à trois tourteaux de gueules, au lion de sable en abîme.*

Boësset, *d'azur à trois épis d'orge.*

Brissand, de Thiville, *de gueules à trois fusées d'argent.*

Bouville, de Germignonville, *d'argent à une fasce de gueules, chargé de trois annelets d'or.*

Le Camus, de Romainville, *d'azur à trois croissants montant d'argent*, 2 et 1.

Carré, de Villebon, *échiqueté de gueules et d'argent.*

Chabot, des Fretons, *d'or à trois chabots de gueules.*

Challet Bercier, *d'azur à trois chevrons d'argent.*

Chartrain, de la Soublière.

De la Chapelle Beaudouin.

Chartres, de Lezanville, *d'or à trois fasces de gueules, à l'orle de six merlettes de même.*

Chenelong, *de gueules à trois croissants d'argent.*

Courtin, de Moncel, *d'azur à trois croissants d'or.*

Courtarvel, *d'azur au sautoir d'or, accompagné de seize losanges.*

Courcillon, de Dangeau, *d'argent à la bande fuselée de gueules, accompagnée d'un lion d'argent en chef.*

Commargon, de Méréglise, *d'or à trois cannettes de sable, becquées et onglées de gueules.*

Crosne, *d'azur à la fasce d'argent.*

Dudoit de la Martinière.

La Ferté de Bribar.

Foyal, d'Allonne, *de gueules à quatre chevrons d'argent.*

Fontenelle.

La Forest, de Saugeville, *d'azur à trois croissants d'or.*

François d'Epagne, *fascé d'or et de gueules de six pièces, à trois étoilles de gueules.*

Galon, de la Chanière, *d'azur à trois étoiles.*

Guérin, de Beaumont, *d'or à trois lionceaux de sable, armés, couronnés et lampassés de gueules*, 2 et 1.

De Grange, de la Grégorière, *fretté d'argent et d'azur.*

Grimaudet, *d'azur à trois lions d'or.*

Guichard, de Renai et de Perrai, *d'argent à trois testes de lions de sable couronnés d'or,* 2 et 1.

Hamilton, de Damerville, *de gueules à trois quintes-feuilles d'hermines.*

Hotman Villegomblin, *parti emmanché d'argent et de gueules.*

Le Jay de Lestang, *d'or à trois testes de paon d'azur.*

Illiers, *d'or à six annelets de gueules,* 3, 2 et 1.

Joves, de Morainville.

Lancé.

Lancelot de Lamiré.

Lardière, de la Gaudinière, *d'or à la croix de gueules cantonné de quatre alérions d'azur.*

Leviston, du Bois de Lalande, *d'or à trois quintes-feuilles d'argent.*

Des Loges, de Villemêle.

Le Lorrain des Fougerais.

Lucerais, d'Ozouer-le-Doyen.

Le Mairat, de Guibert.

Marescot.

Mangot, de Romainville, *d'azur à trois éperviers d'or, chaperonnez, grillez, et aux longes de même.*

Meaussé, de la Rainville, *d'argent à trois chevrons de sable.*

Montmorency.

Monceau, de Bourneville, *de gueules à la fasce d'argent, accompagné de six annelets d'or,* 3 et 3.

Musset, du Pré et de la Bonaventure, *d'azur à l'épervier d'or.*

Orléans de Rézé.

De Pleurres, *d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois griffons d'or,* 2 et 1.

Du Plessis, Sanderville, Saint-Hilaire, Beaujeut, *d'argent à trois quintes-feuilles de gueules.*

Des Pierres, de Chauchepot.

Du Portail, d'Apremont, *d'or à la fasce d'azur, chargée de trois testes de léopard, armées et lampassées de gueules.*

Du Reinier, de Droué et de Boisseleau, *d'azur à une pointe de giron d'or, l'azur chargé de deux étoiles de même.*

Renty, *d'argent à trois doloires de gueules, les deux du chef adossées.*

Riantz de la Brosse, *d'azur semé de trèfles d'or, à deux bars adossés d'argent.*

Reviers de Mauny, *de gueules à six macles d'or.*

Robineau, du Rondeau et de Lignerolles.

Rousselet, de Château-Renault, *d'or à l'arbre de sinople.*

Tascher de la Pagerie.

Tarragon, de Chatonville, *de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois croissants montants de même,* 2 et 1, *celui-ci surmonté d'une étoile d'or.*

Tiercelin de Saveuse, *d'argent à trois tierces d'azur mises en sautoir, accompagnées de quatre merlettes de sable.*

Tullières, *de sable au lion d'argent armé, lampassé et couronné d'or.*

La Valade, de Hanches.

Vannière, de la Borde.

Le Vasseur, de Fontaine-Vieille.

Vassé, de Châtillon, *d'or à trois fasces d'azur.*

Vimur d'Aupuy.

Voisin, de Villemesle.

Villeray, de Brisemont.

Charron, de Menars, *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même.*

Guéret, dont les Guérets de Blois se disent issus, *d'argent au chevron de gueules accompagné de trois demi-vols de sable,* 2 et 1, *au chef de gueules chargé de trois billettes d'argent.*

Taureau, de Molitard, *de gueules au taureau d'or.*

Châtillon, *de gueules à trois pals de vair, au chef d'or.* Pour cimier, un dragon de gueules tenant deux lions d'or.



NOTICE

SUR

CHARLES-PARIS D'ORLÉANS

DUC DE LONGUEVILLE[1].

Messieurs,

Désireux de vous entretenir quelques instants de l'histoire de votre ville, je me suis trouvé dans un grand embarras, non pas que les sujets manquassent à mon choix, mais ils me semblaient tous dignes de tant d'études, susceptibles de tant de développement que j'hésitais devant la grandeur de la tâche. Le temps me manquait pour les approfondir comme ils le méritent, et je craignais en outre d'abuser de votre patience en m'étendant trop longuement, ou de fatiguer votre bienveillance en les traitant d'une manière trop superficielle. Les Dunois sont remarquables entre tous par leur esprit de patriotisme : leur ville a de si belles et de si riches annales qu'ils seraient impardonnables de ne pas lui élever un monument durable par une histoire plus complète et plus détaillée que celle du modeste curé d'Ymonville. Que les travailleurs se mettent donc à l'œuvre; ce n'est pas les matériaux qui leur manqueront : la ville de Chartres même n'est pas mieux représentée dans nos Archives que celle de Châteaudun, et c'est avec bonheur qu'on leur communiquerait tous les

[1] Cette notice a été lue dans la séance tenue à Châteaudun par la Société archéologique d'Eure-et-Loir, le 26 juin 1864.

documents nécessaires pour reconstituer l'histoire de la célèbre cité de l'immortel Dunois.

Pour aujourd'hui, c'est un peu de votre héros que je veux vous parler, non pas de lui personnellement, mais de son dernier descendant direct, Charles-Paris d'Orléans, duc de Longueville, comte de Dunois, Tancarville, etc. Ses parents vous les connaissez tous : Henri II d'Orléans, duc de Longueville, le fameux chef de la Fronde, et Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, si célèbre aussi dans la Fronde sous le nom de duchesse de Longueville. Je ne vous parlerai longuement ni de l'un ni de l'autre : aussi bien M. Cousin m'a précédé, et après ce grand maître, il est déjà assez hardi d'effleurer une époque que son talent semble absolument avoir fait sienne.

On était au mois de janvier 1649 : dès le 6, le roi avait quitté Paris, et son départ avait été le signal d'une révolte ouverte à la tête de laquelle s'était placé le Parlement. Les grands événements se précipitaient alors comme à toutes les époques de révolution : le Parlement déclarait le cardinal Mazarin perturbateur du repos public ; le 9, un autre arrêt ordonnait une levée de deniers pour le paiement des gens de guerre ; le 10, le prince de Conti et le duc de Longueville, son beau-frère, arrivaient à Paris et venaient offrir leurs services au Parlement ; le 11, la duchesse de Longueville rejoignait son mari et se présentait à l'Hôtel-de-Ville, disant que M. de Longueville, n'ayant point de plus cher gage, l'envoyait comme caution de sa fidélité. En vain les prévôts et échevins protestèrent de leur absolue confiance dans la parole du duc : Anne de Bourbon, qui voulait par la popularité arriver au premier rang, insista pour avoir son logement à l'Hôtel-de-Ville, et les échevins, fort empêchés, finirent par la conduire dans la vieille chambre du greffier, qu'ils accommodèrent de leur mieux avec des tapisseries de l'hôtel de Longueville.

Ce fut là que, dans la nuit du 27 janvier, la duchesse fut prise des premières douleurs de l'accouchement et qu'elle donna heureusement naissance à un enfant mâle, sur la paternité duquel on est encore fort peu d'accord [1]. Ce n'est pas nous qui tenterons

[1] L'opinion généralement admise au XVIIe siècle attribuait la paternité du nouveau-né au duc de la Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes :* celui-ci témoigna toujours au reste le plus tendre intérêt au comte de Saint-Paul.

de résoudre la question : M. de Longueville accueillit très-bien le nouveau-né, je ne sais pourquoi nous serions plus difficiles. Dès le matin, il accourut à l'Hôtel-de-Ville, et, sur les prières du Corps-de-Ville, jaloux de témoigner à ce prince la reconnaissance qu'il avait pour son dévouement, il consentit que l'enfant fût tenu sur les fonds de baptême par M. Le Féron, prévôt des marchands, au nom de la ville de Paris, et par Mme la duchesse de Bouillon.

Ce mesme jour chemin facile
Fut fait des faubourgs à la ville,
Comme de la ville aux faubourgs.
Les jours estoient encor très-courts ;
Mais cela ne fit point d'obstacle
Qu'un second fils, second miracle,
Né, le jour précédent du suc
De Monsieur son père le Duc
De la Duché de Longueville,
Né, dis-je, dans l'Hostel-de-Ville,
Ne fût à Sainct-Jean baptisé,
Autrement christianisé,
Ayant la Ville pour Marraine,
Madame de Bouillon Paraine,
Car je n'ose dire Parain
Puisque c'est un mot masculin,
Et que ce fut Dame la Ville
Qui tint le jeune Longueville,
Et qui le nomma Carolus
De Paris, et s'il en faut plus,
D'Orléans, s'il en faut encore,
Le comte de Saint-Paul que j'honore [1].

Le baptême se fit à Saint-Jean-en-Grève ; l'officiant était Mgr le cardinal de Retz. C'était, certes, là une glorieuse entrée dans la vie : pareil honneur était, je crois, inouï jusque-là et ne s'est pas renouvelé depuis. Nous nous rappelons que, par un trait qu'on crut d'habile politique, certain de nos princes reçut naguère le titre de *comte de Paris*, mais on ne pensa pas ou l'on ne voulut pas lui donner la ville pour marraine.

Cependant le jeune Longueville ne porta pas tout d'abord le nom de comte de Dunois : ce titre, celui dont se glorifiaient le

[1] *Courrier burlesque de la ville de Paris*, 28 janvier 1649.

plus les Longueville après leur titre ducal, appartenait de droit à l'aîné de la maison, et Charles-Paris, comme nous venons de le voir, n'était que le cadet. Son aîné, Jean-Louis-Charles d'Orléans, était né le 12 janvier 1645; il prenait en effet le titre de comte de Dunois, et il le conserva jusqu'à la mort de son père, arrivée à Rouen le 11 mai 1663. Mais tandis que le filleul de la ville de Paris, répondant à l'honneur qui lui avait été fait, se montrait capable d'illustrer ceux qui l'avaient adopté, Jean-Louis-Charles au contraire donnait chaque jour des preuves plus manifestes d'incapacité et de faiblesse d'esprit.

Son père était décidé à laisser à Charles-Paris tous ses biens, et dans ce but avait fait entrer son fils aîné au noviciat des PP. Jésuites; mais à la mort de M. de Longueville, Jean-Louis-Charles refusa de prononcer ses vœux et rentra dans le monde, incapable de soutenir le grand nom qu'il portait. « Toute la famille, le prince de Condé en tête, était pour le comte de Saint-Paul, et poussait Mme de Longueville à ne pas laisser son fils aîné sortir des Jésuites ou à l'y remettre. On peut dire que jamais une mère ne fut dans une plus cruelle situation que Mme de Longueville, depuis la fin de l'année 1663 jusqu'en 1669. Cherchant avec courage son vrai devoir dans cette conspiration formée autour d'elle en faveur d'un fils qu'elle préférait aussi par plus d'un motif, elle s'attacha à la justice et se refusa avec une constance admirable à sacrifier son fils aîné, parce qu'il n'avait ni esprit ni beauté, à son cadet, le comte de Saint-Paul, parce que celui-ci était bien fait, spirituel et aimable, et que l'ambition conseillait de l'élever sur les ruines de son frère. »

On trouve la trace de ce combat qu'avait à soutenir Mme de Longueville dans des lettres de Mlle de Vertus [1] à Mme de Sablé. « La vertu de Mme de Longueville est admirable. Je mande à M. le comte de Saint-Paul les merveilles que vous escrivés de luy à sa mère. Le pauvre enfant est digne de compassion; et vous et moy sçavons mieux que personne qu'il n'y a point de ressource pour luy du costé du bien. Ainsi je ne vois point ce qu'il fera, les grandes obligations de Mme sa mère l'empeschant de trouver du secours en elle pour soutenir sa qualité. » Et ail-

[1] Françoise-Catherine de Bretagne de Vertus, née vers 1617. Voir l'article que lui a consacré M. Cousin dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 3e série, t. III, p. 297.

leurs : « Je quitte Mme de Longueville avec bien du regret, mais je ne veux pas adjouster aux peines qu'elle a celle de m'avoir malade tout-à-fait. Elle est résolue de faire venir M. de Longueville à Trie. Je l'ay trouvé mieux que nous ne l'avions laissé, et assurément son esprit se démesle; il a plus de conversation : on n'a pas tant de peur qu'il parle devant le monde; il monte à cheval; il veut bien tirer des armes; enfin j'espère que ce cahos se développera petit à petit. M. le comte de Saint-Paul fait des choses admirables. »

Enfin *la grande affaire*, comme l'appelait Mlle de Vertus, se termina en 1669 par le départ volontaire de Jean-Louis-Charles pour Rome, où, bientôt ordonné prêtre, il ne fut plus connu que sous les noms d'abbé de Longueville ou d'Orléans.

Charles-Paris, comme il convenait alors à tout bon cadet de famille, avait lui-même l'habit ecclésiastique, mais il n'en avait que l'habit, et le jour où il devint l'héritier du titre et des honneurs de la maison de Longueville, sa métamorphose en parfait cavalier fut bientôt accomplie. Les auteurs du temps ne tarissent pas sur les éloges qu'ils sont unanimes à accorder au jeune prince. Suivant l'abbé de Choisy, « Charles-Paris était le cavalier le mieux fait, le plus aimable et le plus magnifique de son temps. Il y avait entre son cousin, le duc d'Enghien, et lui, une émulation qui faisait quelquefois dégénérer sa vivacité en pétulance. Elle était cependant assaisonnée d'un air d'aisance qui ne faisait qu'augmenter la haute idée que l'on concevait de ses talents, et entretenir la complaisance avec laquelle le public avait les yeux attachés sur le jeune héros. »

Il avait embrassé la carrière des armes et s'était distingué dans la guerre de 1667, et dans l'île de Candie en 1668, où il passa avec M. de Roanne et le fils de Mme de Sévigné [1]. Sa bravoure à l'armée, sa bonne mine et sa générosité ne pouvaient manquer de lui assurer les plus grands succès à la cour galante de Louis XIV.

On fait de bien gros reproches à notre pauvre dix-neuvième siècle; on le maltraite de toute sorte, pour mieux vanter les vertus des temps anciens ; mais en vérité quand on lit les chroniqueurs de ce grand siècle qu'on a tant prôné, quand on parcourt les lettres de la chaste Mme de Sévigné, elle-même, on est

[1] Lettre de Mme de Sévigné au comte de Bussy, du 28 août 1668.

effrayé de l'impudeur qui régnait alors, et on est bien forcé d'avouer qu'après tout nous valons mieux que nos pères. « Jamais cour ne fut si galante que celle de Louis-le-Grand, dit le célèbre Bussy-Rabutin [1]. Comme il étoit d'une complexion amoureuse, chacun se fit un plaisir de suivre l'exemple de son prince, et fit ce qu'il put pour se mettre bien auprès des dames. Mais celles-ci leur en épargnèrent bientôt la peine. Soit qu'elles se plussent à faire des avances, ou qu'elles eussent peur de n'être pas du nombre des élues, l'on remarqua que, sans attendre ce que la bienséance leur ordonne, elles se mirent dans peu de temps à courir après les hommes. »

Parmi les plus fameuses dans ce genre d'exploits, on citait alors deux sœurs qui appartiennent à notre pays : Catherine-Henriette d'Angennes, femme de Louis de la Trémouille, comte d'Olonne, et elle-même dame de la Loupe de 1649 à 1674, et Madeleine d'Angennes, femme d'Henri de Senneterre, maréchal duc de la Ferté, laquelle succéda à sa sœur dans la seigneurie de la Loupe en 1674. Quant à la première, les historiens les plus réservés ont été forcés de parler de ses prouesses, et nous ne citerons à son propos que ce passage d'une lettre de Mme de Sévigné à sa fille (20 février 1671) : « L'autre jour, à table chez M. du Mans, Courcelles [2] dit qu'il avoit deux bosses à la tête qui l'empêchoient de mettre une perruque : cette sottise nous fit tous sortir de table, avant qu'on eût achevé de manger du fruit, de peur d'éclater à son nez : un peu après, d'Olonne arriva ; M. de la Rochefoucault me dit : « Madame, ils ne peuvent pas te- » nir deux dans cette chambre ; » et, en effet, Courcelles sortit. » Nous parlerons plus longuement de Madeleine d'Angennes, un peu moins connue que sa sœur.

Le maréchal de la Ferté n'était pas homme à entendre raillerie. Le lendemain de son mariage, il avait fait à sa femme ce singulier compliment : « Corbleu ! Madame, vous voilà donc ma femme, et vous ne doutez pas que ce ne vous soit un grand honneur ; mais je vous avertis de bonne heure que si vous vous avisez de ressembler à votre sœur et à une infinité de vos parentes qui ne valent rien, vous y trouverez votre perte. » Mal-

[1] *La France Galante*. Les amours de Mme de Montespan.

[2] Charles de Champlais, marquis de Courcelles, marié en 1666 à Mademoiselle de Lenoncourt de Marolles.

heureusement pour Henri de Senneterre, les emplois qu'il avait à la guerre l'éloignaient de Paris pendant une grande partie de l'année et donnaient à sa femme beau jeu pour le tromper. Avant de partir, il avait défendu à Madeleine de voir sa sœur, la comtesse d'Olonne, et celle-ci lui en voulait un mal à mourir : aussi n'eut-elle pas de cesse qu'elle ne fût parvenue à se venger de lui dans ce qu'il avait de plus cher.

Les débuts de Madeleine d'Angennes dans la carrière galante ne furent pas des plus heureux : trompée par les intrigues de sa sœur, elle choisit pour favori un de ses domestiques qu'elle prit pour un grand seigneur, et auquel le maréchal, à son retour, sans plus de cérémonie, cassa la tête d'un coup de pistolet. Mais le premier pas était fait, et il n'y a, dit-on, que celui-là qui coûte. L'expérience était venue à la duchesse de la Ferté : elle comprit qu'il fallait d'abord songer à donner le change à son mari. Elle affecta pour lui une grande tendresse, je dirai plus, une grande jalousie : ayant appris que le maréchal courtisait une jeune fille de bas étage, elle la fit enlever et passer en Amérique. Henri de Senneterre, persuadé qu'une femme qui montrait une telle jalousie ne pouvait être infidèle, lui rendit tout-à-fait sa confiance, et souffrit non-seulement qu'elle vît le monde, sous prétexte du jeu qu'elle avait introduit chez elle, mais il lui donna encore tout l'argent qu'elle voulut.

Dès lors Madeleine d'Angennes ne connut plus de retenue à ses débordements. Les plus grands seigneurs furent admis dans son intimité ; elle se faisait gloire de ses faciles victoires, et le maréchal, d'ailleurs souvent tourmenté de la goutte, qui le retenait loin du monde, finit par prendre son parti de ce qu'il ne pouvait plus empêcher : au reste, la duchesse était toujours remplie de respect et d'attentions pour son mari, et peut-être parvenait-il à se faire illusion. Cependant une dernière conquête manquait à Madeleine pour mettre le comble à sa réputation : c'était celle de Charles-Paris, le jeune comte de Saint-Paul, que se disputaient les dames les plus illustres de la cour.

Il n'était pas lui-même un modèle de vertu, car, dès l'année 1666, sa liaison avec Gabrielle-Louise de Saint-Simon, duchesse de Brissac, avait fait grand scandale, et les chansons du temps l'avaient célébrée à l'envi. Mais il avait un grand fond de délicatesse et d'honneur, et, comme il le disait lui-même, il ne pouvait avoir que du dégoût pour une femme qui se prostituait

au premier venu et qui avait publiquement pour amant son beau-frère, le comte d'Olonne. Aussi les premières tentatives de la duchesse pour attirer le jeune homme chez elle n'aboutirent qu'à des refus : elle avait déjà quarante ans, et le comte de Saint-Paul, à peine âgé de vingt ans, pouvait faire peu de cas de cette coquette surannée, qui, même au temps de sa jeunesse, n'avait jamais passé pour une beauté parfaite. Mais lorsqu'il la vit, pour se rendre digne de lui, donner congé à tous ceux qui lui faisaient la cour; lorsqu'il sut que, pour lui plaire, elle adoptait la vie d'une recluse, il ne put s'empêcher d'être touché de ces preuves d'amour et il se rendit aux invitations de la duchesse. De ces entrevues, que résulta-t-il? un dernier rejeton de la maison d'Orléans-Longueville, dont nous reparlerons tout-à-l'heure.

Et le maréchal, que pensait-il de tout cela? Il trouvait très-extraordinaire que le comte de Saint-Paul ne fréquentât pas davantage son hôtel, et un beau jour il le présenta, presque de force, à sa femme. C'est Mme de Sévigné qui, avec sa spirituelle malice, le raconte elle-même à M. de Grignan (10 décembre 1670) : « Le maréchal de la Ferté fait ici des choses non pareilles : il a présenté à sa femme le comte de Saint-Paul en qualité de jeune homme qu'il faut présenter aux dames. Il lui fit des reproches d'avoir été si longtemps sans l'être venu voir. Le comte a répondu qu'il étoit venu plusieurs fois chez lui, qu'il falloit donc qu'on ne lui eût pas dit. »

De la grossesse inopportune de sa femme, il n'en eut pas le moindre soupçon. Grâce aux vertugadins, ces *cache-bâtards*, comme on les appelait, la duchesse put dissimuler son embonpoint exagéré, et lorsqu'elle se trouva malade, Henri de Senneterre avait précisément une de ses attaques de goutte, qui le clouait à la chambre et lui défendait de voir ce qui se passait dans son hôtel. Jean-Louis-Marie, comte de Fesques, l'ami du comte de Saint-Paul, vint assister aux couches de la duchesse : dès que l'enfant eut été emmailloté, il le cacha dans son manteau et l'emporta dans son carrosse. Le jeune père l'attendait dans une maison au faubourg Saint-Germain, où il y avait une nourrice toute prête. Il le reconnut publiquement pour son fils et prit soin qu'il fût élevé conformément à son rang. Lorsque, l'année suivante, Charles-Paris fut mort, comme nous le raconterons bientôt, le roi Louis XIV, qui avait également des

gages vivants de ses relations avec Mme de Montespan et qui, par amour pour la favorite, désirait leur assurer un avenir digne de leur extraction royale, le roi, dis-je, voulut faire un exemple qui lui servît comme de planche pour le dessein qu'il méditait. Il donna des lettres-patentes, qu'il fit enregistrer au Parlement, avec le concours du procureur-général, Achille de Harlay, pour légitimer le fils adultérin de la duchesse de la Ferté. Dans ces lettres, le père seul du bâtard fut nommé, sans la moindre mention de celle qui lui avait donné le jour. Cette forme passa au Parlement pour règle générale en pareil cas : elle devait avoir des conséquences prochaines pour la légitimation de six enfants de Louis XIV et de la marquise de Montespan. Le fils de Charles-Paris, Charles-Louis d'Orléans, connu dès-lors sous le nom de chevalier de Longueville, semblait appelé à la plus haute fortune lorsqu'il fut tué, d'un coup de mousquet, au siége de Philipsbourg, en 1688.

Les amours de Charles-Paris et de Madeleine d'Angennes datent de 1670 et 1671 : dans cet intervalle, le jeune homme était devenu définitivement duc de Longueville, comte de Dunois, etc. « Le comte de Saint-Paul est présentement M. de Longueville, écrit Mme de Sévigné à sa fille le 25 février 1671 ; son frère lui fit la donation de tout son bien lundi au soir (23 février) : c'est environ trois cent mille livres de rente ; tous ses meubles, toutes ses pierreries, l'hôtel de Longueville ; en un mot, c'est le plus grand parti de France : si Mme de Marans [1] le peut épouser, elle fera une très-bonne affaire. »

Ce n'était pas seulement Mme de Marans, que Mme de Sévigné nomme ici par raillerie, qu'il était alors question de faire épouser au nouveau duc de Longueville, c'était Mademoiselle, « la grande Mademoiselle, Mademoiselle, fille de feu Monsieur, Mademoiselle, petite-fille de Henri IV, mademoiselle d'Eu, mademoiselle de Dombes, mademoiselle de Montpensier, mademoiselle d'Orléans. Mademoiselle, cousine-germaine du Roi ; Mademoiselle, destinée au trône ; Mademoiselle, le seul parti de France qui fût digne de Monsieur ; » Mademoiselle enfin, la veuve avant mariage du duc de Lauzun. Ce mariage semblait avoir d'autant plus de chances de se réaliser qu'au même mo-

[1] Françoise de Montalais, veuve de Jean de Beuil, comte de Marans, grand-échanson.

ment une couronne royale paraissait sur le point de ceindre la tête du fortuné héros. Depuis l'année 1669, Michel Wiszniowiecki régnait en Pologne, mais il avait à combattre de puissantes factions. Les uns voulaient pour roi Charles V, duc de Lorraine; les autres, et à leur tête, Jean Sobieski, proposaient de remplacer Michel par le duc de Longueville. Le pauvre roi, attaqué par les Cosaques et les Turcs, trahi par sa femme Éléonore elle-même, n'était pas éloigné d'abdiquer en faveur de ce dernier prétendant.

Ç'aurait été là le comble de la fortune de la maison de Longueville, mais Dieu en avait disposé autrement. « Le roi, ayant entrepris de faire la guerre aux Hollandois, tout ce qu'il y avoit de gens de qualité songea à suivre un si grand prince, et le duc de Longueville entre autres; il avoit un régiment de cavalerie. » A peine arrivé à l'armée, il se distingua par sa témérité à braver les dangers et par son ardeur à rechercher les plaisirs. On sait combien les Français étaient embarrassés pour traverser le Rhin; on n'ignore pas comment un heureux hasard fit découvrir un gué au jeune comte de Guiche, et comment aussitôt le roi ordonna de traverser le fleuve. Ce jour, Charles-Paris était allé en partie de plaisir du côté de l'Issel; il revenait au camp, encore échauffé par les fumées du vin, lorsqu'il aperçut le bateau de son oncle, le prince de Condé, qui démarrait pour gagner la rive opposée. Désespéré qu'on pût sans lui porter les premiers coups, il cria qu'on attendît ou qu'il allait se jeter à la nage. Le prince de Condé, qui connaissait son neveu, persuadé qu'il n'hésiterait pas à se lancer dans le fleuve s'il n'était écouté, et craignant que le cheval fatigué ne répondît pas à l'intrépidité du maître, donna l'ordre de retourner à terre et prit avec lui le jeune duc. A peine fut-il débarqué à l'autre bord que, par une bravoure imprudente excitée encore par le déjeuner qu'il venait de faire, il courut à toute bride sur les ennemis vers Tolhuis et attaqua une barrière défendue par un régiment frison. Il tomba aussitôt percé de cinq ou six coups. Laissons au reste Mme de Sévigné nous raconter elle-même ce fatal dénouement.

« Vous devez avoir reçu des relations fort exactes, écrit-elle à sa fille le 3 juillet 1672; elles vous auront fait voir que le Rhin étoit mal défendu; le grand miracle, c'est de l'avoir passé à la nage. M. le Prince et ses Argonautes étoient dans un bateau, les premières troupes qu'ils rencontrèrent au-delà demandoient

quartier, quand le malheur voulut que M. de Longueville, qui sans doute ne l'entendit pas, s'approche de leurs retranchements, et, poussé d'une bouillante ardeur, arrive à la barrière où il tue le premier qui se trouve sous sa main : en même temps on le perce de cinq ou six coups. M. le duc (d'Enghien) le suit; M. le Prince suit son fils, et tous les autres suivent M. le Prince : voilà où se fit la tuerie, qu'on auroit, comme vous voyez, très-bien évitée, si l'on avoit su l'envie que ces gens-là avoient de se rendre; mais tout est marqué dans l'ordre de la Providence. »

Dans une lettre précédente (20 juin 1672), Mme de Sévigné avait raconté à sa fille la douleur de Mme de Longueville. « Mme de Longueville fait fendre le cœur, à ce qu'on dit : je ne l'ai point vue, mais voici ce que je sais. Mlle de Vertus étoit retournée depuis deux jours au Port-Royal, où elle est presque toujours. On est allé la quérir avec M. Arnauld pour dire cette terrible nouvelle. Mlle de Vertus n'avoit qu'à se montrer : ce retour si précipité marquoit bien quelque chose de funeste : En effet, dès qu'elle parut : « Ah ! Mademoiselle, comme se porte Monsieur » mon frère ? » Sa pensée n'osa aller plus loin. « Madame, il se » porte bien de sa blessure. — Il y a eu un combat. Et mon » fils ? » On ne lui répondit rien. « Ah ! Mademoiselle, mon fils, » mon cher enfant, répondez-moi, est-il mort ? — Madame, je » n'ai point de paroles pour vous répondre. — Ah ! mon cher » fils ! est-il mort sur-le-champ ? N'a-t-il pas eu un seul mo- » ment ! Ah ! mon Dieu, quel sacrifice ! » Et là-dessus elle tombe sur son lit, et tout ce que la plus vive douleur put faire, et par des convulsions, et par des évanouisssements, et par un silence mortel, et par des cris étouffés, et par des larmes amères, et par des élans vers le ciel, et par des plaintes tendres et pitoyables, elle a tout éprouvé. »

Mme de Sévigné revient dans beaucoup d'autres de ses lettres sur cette mort si regrettable du duc de Longueville. On voit qu'elle partageait l'engouement général pour ce jeune héros. Ainsi dans la lettre du 24 juin à sa fille : « Sans l'excès de bravoure de M. de Longueville, qui lui a causé la mort et à beaucoup d'autres, tout auroit été à souhait; mais en vérité, toute la Hollande ne vaut pas un tel prince. » Et dans la lettre du 3 juillet, dont nous avons déjà cité un fragment :

» Au reste, il n'est rien de plus vrai que M. de Longueville avoit été à confesse avant que de partir : comme il ne se vantoit

jamais de rien, il n'en avoit même pas fait sa cour à madame sa mère; mais ce fut une confession conduite par nos amis (de Port-Royal), et dont l'absolution fut différée plus de deux mois : cela s'est trouvé si vrai, que Mme de Longueville n'en peut douter : vous pouvez penser quelle consolation ! Il faisoit une infinité de libéralités et de charités que personne ne savoit, et qu'il ne faisoit qu'à condition qu'on n'en parlât point : jamais un homme n'a eu tant de solides vertus; il ne lui manquoit que des vices, c'est-à-dire un peu d'orgueil, de vanité, de hauteur; mais, du reste, jamais on n'a été si près de la perfection : *pago lui, pago il mondo;* il étoit au dessus des louanges : pourvu qu'il fût content de lui, c'étoit assez. »

Après un aussi magnifique éloge, que pourrions-nous dire de plus ? Charles-Paris, malgré, ou plutôt avec ses faiblesses d'amour, est resté le type le plus parfait du grand seigneur de la cour de Louis XIV.

Il eut pour successeur au duché de Longueville et au comté de Dunois, son frère, Jean-Louis-Charles, l'abbé d'Orléans, dont nous avons déjà parlé. Indigne héritier d'un si grand nom, celui-ci au reste n'eut jamais de part au gouvernement de ses biens : sa mère d'abord, le prince de Condé ensuite en prirent l'administration. Il vécut ignoré et ne fit parler de lui qu'à sa mort par les difficultés qui surgirent pour sa succession. Voici ce que dit de lui Saint-Simon, dans ses Mémoires : « Cet hiver (1694), finit enfin la fameuse maison de Longueville, si connue par sa fortune inouïe et si prodigieusement soutenue jusqu'à son extinction. Du mariage du duc de Longueville avec la fameuse duchesse de Longueville, sœur de M. le Prince, le héros, et de M. le prince de Conti, il n'avoit eu que deux fils : le cadet, d'une grande espérance, tué au passage du Rhin, sans alliance; l'autre, d'un esprit faible, qu'on envoya à Rome, que les jésuites empaumèrent et que le pape fit prêtre. Revenu en France, il devint de plus en plus égaré, en sorte qu'il fut renfermé dans l'abbaye de Saint-Georges, près de Rouen, pour le reste de sa vie, où il n'étoit vu de personne. Il mourut les premiers jours de février. »

A l'abbé d'Orléans succéda dans tous ses biens sa sœur du premier lit, Marie d'Orléans-Longueville, femme d'Henri II de Savoie, duc de Nemours. Celle-ci ne se réserva que l'usufruit du comté de Dunois; elle en fit passer la propriété à son cousin-

germain Louis-Henri de Bourbon-Soissons, bâtard légitime de Louis de Bourbon, comte de Soissons, par son contrat de mariage du 6 octobre 1694 avec Angélique Cunégonde de Montmorency-Boutteville-Luxembourg. Louis-Henri de Soissons mourut avant sa bienfaitrice, le 8 février 1703, mais il laissait deux filles, Louise-Léontine-Jacqueline, dite Mademoiselle de Neufchâtel, et Marie-Charlotte, et la donation faite par sa cousine portait substitution en faveur de ses enfants.

En l'année 1710, eut lieu le mariage de Louise-Léontine-Jacqueline de Bourbon-Soissons, comtesse de Dunois, avec Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes, et depuis cette époque jusqu'à nos jours, le comté de Dunois d'abord, le château de Châteaudun, ensuite, n'ont cessé d'appartenir à cette illustre famille, dont nous nous faisons gloire de compter le chef parmi les nôtres.

Lucien MERLET.

Chartres, 24 juin 1864.

NOTICE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR LES

HORLOGES

DE

L'ÉGLISE NOTRE-DAME

DE CHARTRES.

Horloge entretenir,
Jeune femme à gré servir,
Vieille maison à réparer,
C'est tousjours à recommencer.

(*Trésor des Sentences*, XVIe s.)

Peut-être semblera-t-il étrange que, pour faire l'historique des horloges de notre cathédrale, nous ayons songé à porter nos investigations jusqu'au XIe siècle. Nous avouerons en toute sincérité que nous sommes peu satisfait de nos annales Chartraines, surtout en ce qui regarde la domination féodale dans notre contrée. En voici la raison : c'est que les documents concernant nos Comtes, leur origine et leur généalogie, sont trop peu connus. J'en puis dire autant du Catalogue de nos Evêques, pour tout le Moyen-Age; car, sur beaucoup de points, il manque de toute l'authenticité désirable.

Cependant, tous nos historiens locaux ne se sont généralement occupés, dans leurs récits, que des faits et gestes et de la puissance féodale de nos Comtes, aussi bien que du pouvoir séculier et spirituel de nos Evêques; mais le Tiers-Etat, la tourbe populaire est comptée par eux pour si peu de chose, qu'ils sont demeurés muets, à son égard. Comme la plupart de ces chroniques ont été écrites par des membres du clergé et que c'est toujours, exclusivement en faveur de ce corps, et en son honneur particulier, que ces récits ont été composés, on peut en déduire clairement la cause de l'ignorance, à laquelle nous sommes réduits, par rapport à nos origines communales.

Les annalistes Chartrains ont toujours soutenu que nos Évêques, à une époque reculée (mais ils ne citent pas d'actes ni de faits pour appuyer leur assertion), auraient cumulé la double autorité de Comtes et d'Evêques de l'ancien pays des Carnutes [1]. S'il était prouvé qu'ils avaient eu le droit de battre monnaie, il y aurait alors une grave présomption en faveur du fait avancé; d'autant que ce droit a existé dans quelques provinces. Leur double prérogative féodale serait quasi-établie. Mais les quelques rares pièces de monnaies chartraines ont été frappées exclusivement et antérieurement au X[e] siècle, avec le monogramme de nos Rois, et ensuite jusqu'au XIII[e] siècle, avec celui de nos Comtes [2]. Cependant nous reconnaissons à nos Évêques un privilège singulier et qui se trouve inscrit dans le *Livre rouge* de l'Evêché [3], au nombre de leurs droits et prérogatives : c'est celui d'avoir la garde des coins de la Monnaie du Comte, celui de percevoir la somme de seize livres par millier de livres frappées, et enfin, celui de faire exécuter à mort les faux-monnayeurs, à Mautrou, lieu situé dans un faubourg de la ville et appartenant à l'Evêque.

[1] Le manuscrit de Pintart à la Bibliothèque de Chartres, 6/G n° 97, p. 64, renferme le dessin d'un écusson qui était sculpté sur pierre au-dessus de la première croisée de la galerie conduisant de l'Evêché à l'église Notre-Dame : *Ecartelé au 1[er] de gueules à la Mitre d'or; au 2[e] d'azur au Casque d'argent; au 3[e] d'azur à la Crosse d'or en pal; au 4[e] de gueules à la Main au naturel tenant une Epée d'argent aux gardes d'or.* Ce même écusson qui se trouve sur divers sceaux de nos évêques, est réputé être l'ancien sceau de l'Evêché, lequel symboliserait bien la puissance spirituelle et temporelle de nos anciens prélats.

[2] *Recherches sur les Monnaies au type Chartrain,* par Cartier (Paris, 1846, in-8°), p. 30.

[3] Manusc. de la Biblioth. de Chartres. XIII[e] siècle, n° 20, 2[e] partie.

Si, maintenant, nous voulons éclaircir les origines de la Commune de Chartres, il arrive que les difficultés se compliquent et deviennent plus grandes encore : nous ne trouvons aucun document attribuant ce privilége à notre ville. Ce n'est qu'au XIVe siècle que nous rencontrons quelques indices du droit de cité [1]. Car, la Charte de Transaction conservée aux Archives de la ville, et qui fut accordée par notre comte Charles de Valois, en mars 1296, aux habitants de Chartres (n'est pas assurément une Charte de Commune), de même que le Traité de Composition passé, le lundi de la Saint-Mathieu 1306, entre ce même Comte et l'Evêque de Chartres, n'offrent aucune trace du droit d'indépendance, à l'égard des habitants; ces accords remplis de duplicité étaient de part et d'autre violés dès le lendemain.

Les Chartrains n'ont jamais possédé le privilége d'un Beffroi, lequel devait contenir la cloche banale, la cloche populaire, destinée à rassembler sur les remparts, au moment du danger, tous les citoyens de la cité, soit pour repousser l'ennemi, ou bien encore pour signaler l'inondation ou l'incendie. Les habitants des faubourgs et de la banlieue devaient aussi répondre à l'appel de la *Ban-Cloque*. Ce privilége fut accordé au Chapitre qui en permit l'usage aux citoyens, à son bon plaisir [2] ! Aussi, lorsque nos rois voulurent restreindre les prérogatives des cités, ils retirèrent les droits d'Echevinage, de Sceau, de Beffroi et de Juridiction qu'ils avaient précédemment octroyés.

Dans un Aveu rendu au roi par le Comte de Chartres, sur la consistance féodale de son domaine, au commencement du XVe siècle, il est dit : « Que la ville de Chartres n'a ne corps,
» ne commune et ne peult s'assembler en chambre, ne aultre
» part, sans le congé du bailly, et présent lui ou son lieutenant,
» quant ils veulent escripre et scéeller du scéel du bailliage ce
» que ils escripvent, et se font les assemblées générales en la
» Tour, devant le bailly et par son ordonnance; aucune fois
» par cry solemnel, ou par adjournement faicts aux Maistrizes

[1] Il est fait mention au Chapitre général de la Purification de Notre-Dame de Chartres, année 1367 (1368 n. st.), que MM. Etienne Lebeau et Grégoire Chantault, chanoines, sont commissaires députés par le Roi, pour avec d'autres, recevoir les Comptes de la ville, et que leurs distributions leur seront acquises pendant le temps qu'ils vaqueront à cet emploi. (Ms. de la Bibl. de Chartres, f° 2 v°.)

[2] « Le 30 mai 1514. A la requeste du Lieutenant-général et des Echevins;
» Permis qu'à leurs dépens on mette dans le clocher-neuf des gardiens de jour,
» pour la garde de la ville. » (*Reg. capitul.*)

» ou d'huis en huis.... et depuis 15 ou 16 ans ont esté faicts et
» ordonné 12 personnages tant d'église comme de la ville, pour
» le gouvernement d'icelle [1]. »

Nous voyons ici la première mention de la fonction d'échevinage et dans quelles conditions elle était exercée; notre ville n'eut donc pas, comme les villes du nord de la France, les privilèges de commune que celles-ci possédèrent dès le XIe siècle.

Ce fut sous saint Louis, en l'an 1258, après une suite de taquineries réciproques prenant leur origine dans les vexations journalières qui avaient lieu entre les habitants de la ville et les chanoines de l'église de Chartres, que ces derniers obtinrent du roi la permission de se renfermer dans une clôture séparée, enceinte qui forma le Cloître de Notre-Dame; les habitants, après maintes récriminations, obtinrent enfin du souverain, que les chanoines : « feussent tenuz faire mectre et entretenir
» en l'un des clochers de leur église ou autre lieu éminent
» d'iceluy, une horloge qui peust servir pour toute la ville,
» avec le tymbre ou cloche à l'équipolent, qui serviroit aussi
» de cloche du guet, et que pour faire le guet ilz entretien-
» droient hommes pour sonner ladicte cloche, feust pour le feu
» ou autre occasion, ce qui fut ordonné et s'observe encore
» aujourd'hui [2]. »

Ce qui semble assez difficile à comprendre et à interpréter, ce sont les clauses ordonnées par les Commissaires du roi, délégués à cet effet, clauses si contraires aux intérêts des habitants, à savoir : 1° Qu'il existerait une enceinte de murailles, laquelle devrait constituer une sorte de cité au milieu de la ville de Chartres, une sorte de citadelle qui, par sa situation, incommoderait gravement les citoyens dans leurs besoins journaliers. 2° Que la cloche du guet ainsi que l'horloge publique ne devaient pas occuper la *Tour du Roy* (qui était située sur l'emplacement actuel de la place Billard), décision d'autant plus surprenante qu'il existait un guet pour le service de la Tour [3].

[1] *Mém. de Guillaume Laisné*, ms. de la Bibl. Impér., t. V, p. 1 et suiv.

[2] *Mém. de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. I, p. 131. — Ms de Souchet, p. 316, et celui de Duparc, f° 118.

[3] « Il y a encore en icelle tour, guette qui y a sa demeure et corne chascun » jour, au soir et au matin, et prend pour chascun jour, VIII deniers. » *Aveu rendu au Roi*, XVe siècle, *ut suprà*. Les Comptes de la Ville de Michel de Baignaulx pour 1561, indiquent encore une somme de 60 sols payée à Estienne

Devons-nous voir, dans cette décision agressive et si contraire à la liberté des citoyens, une suite du pouvoir Episcopal sur notre cité, tel qu'il régnait encore dans quelques villes, pouvoir souvent fortifié par l'assentiment tacite du souverain, dans son intérêt personnel ?

A la fin du XIIe siècle, l'autorité des Évêques était sapée par les nombreux monastères qui, fondés depuis deux siècles, dans toute la France, déclaraient ne relever que de l'autorité du Pape. Les Évêques crurent prudent et de bonne politique de s'allier à la puissance royale qui, elle-même, s'empressa d'accueillir ces utiles auxiliaires, afin de porter plus sûrement les derniers coups à la féodalité seigneuriale.

Par de nombreuses manumissions, le clergé se concilia la faveur des populations révoltées contre les droits exorbitants, vexatoires ou barbares des seigneurs séculiers; alors la foi était vive, aussi le grand nombre de cathédrales élevées, à cette époque, attestent, par leurs vastes proportions, de nouveaux besoins et une nouvelle et double destination [1]. Leur enceinte deviendra souvent le lieu d'assemblées populaires [2], l'endroit où Dieu sera adoré, en même temps que la justice y sera rendue avec dignité et équité, contrairement à la coutume des Seigneurs féodaux, durs et inhumains à l'égard de leurs vassaux, chez lesquels se pratiquait encore le combat judiciaire; en ce qui concernait la juridiction ecclésiastique, elle puisait son

Loriet, *Guet et Trompette de la ville;* son domicile était toujours au Bailliage, en la Tour du Roi.

[1] Dans son *Rationale Divinorum officiorum*, Guill. Durand indique que dans plusieurs églises on voyait suspendus des œufs d'autruches et d'autres curiosités semblables, afin d'attirer davantage le peuple dans la maison de Dieu. Les cathédrales de Chartres, Laon, Reims, Bayeux, Comminges, Saint-Denis, Saint-Bertin, la Sainte-Chapelle de Paris, celle de Notre-Dame-de-la-Ronde, près de Dreux, etc., conservaient des côtes de baleines, des crocodiles empaillés, des cornes de licornes, des ongles de griffons, des vases antiques, des camées, etc. (Voy. *Itin. Arch. de Paris,* par M. de Guilhermy, p. 30. — *Mém. de la Société Arch. d'Eure-et-Loir*, t. II, p. 314.)

[2] Le 7 mai 1508, une Assemblée de ville est tenue en l'église Notre-Dame, près le lieu capitulaire, au sujet des Boulangers et Pâtissiers de la ville de Chartres, que le propriétaire du Moulin-le-Comte voulait forcer à venir moudre leurs grains à son moulin, comme étant *Banniers* de son usine. (*Registre des Echevins de Chartres*, t. I, p. 87) — Jusqu'en 1790 ce fut toujours à la Tablette ou Banc-d'œuvre que se rassemblaient, après la messe et au son de la cloche, les gagers et les habitants, pour discuter, adjuger ou rédiger les actes relatifs à la paroisse.

droit de justice dans ce principe : « *Que toute contestation judi-* » *ciaire peut prendre sa source dans la fraude et que toute* » *fraude est un péché*[1]. » De même encore, pendant de longues années, notre basilique dut servir, comme il était d'usage alors, de centre au trafic mercantile de la contrée[2], ensuite la partie du cloître, au midi, conserva, jusqu'au XVIII[e] siècle, ce privilége commercial; la Foire de Septembre, qui s'est tenue jusqu'en l'année 1853, ainsi que les *Louées* qui ont lieu toujours, en cet endroit, indiquent bien ce fait. Les actes devant notaires y étaient passés publiquement, et antérieurement, ils étaient formulés et libellés, dans l'église même, en présence des fidèles assemblés, sur l'un des autels et aux yeux de la multitude; le serment de transmission y était prêté, de même que le symbole d'investiture y était déposé, comme une marque de l'indissolubilité de l'engagement contracté[3].

Ces diverses causes expliquent comment : « L'empressement » des populations urbaines à contribuer à l'érection de la cathé- » drale, du monument de la cité, élevé sous cette inspiration, » fut prodigieux. C'était à la fois la curie des municipalités ro- » maines, la basilique où le peuple se réunissait et entendait » plaider; c'était aussi l'église, le refuge, l'asile inviolable, le lieu » témoin de toutes les solennités de la cité. Alors la cathédrale » des villes du domaine royal, n'était en effet qu'une grande » basilique; souvent sans chalcidique, sans transsept, sans

[1] Beugnot. *Essai sur les institutions de saint Louis* (Paris, 1821), in-8°. Dès l'année 813, les Conciles tenus à Mayence, chap. 40, à Tours, ch. 29 et à Arles, ch. 22, avaient défendu de tenir les plaids et de s'assembler pour les affaires temporelles sous les porches et vestibules des églises ou dans les lieux voisins. Cependant une note de l'abbé Brillon nous indique qu'en 1271 une sentence fut rendue à Chartres « à la porte de l'église Notre-Dame, devant la figure » de pierre représentant Marie-Magdelène, entre le Curé et les Gagers de Mar- » chéville pour un legs fait à la fabrique. » Ms. de la Bibl. de Chartres, 6/c 102, liasse 1, pièce 58.

[2] *Chapitres généraux du Chapitre de Chartres*, ms. (années 1367-1418), f° 106 : « Monitoire contre ceux qui venaient louer des ouvriers jusque dans » l'église Notre-Dame. » Jusqu'au XVIII[e] siècle cet usage a persisté, puisqu'à cette époque nous trouvons encore des défenses de louer des *Aoûtrons* ou Moissonneurs dans la même église, sous peine de prison et d'amende. « Le 20 mars » 1556. Il est ordonné que les Boulangers ou les jurés dudit mestier seront ap- » pelés dimanche prochain, au son de la Messe de la mère Dieu, devant la » porte et principale entrée de l'Eglise Notre-Dame, pour prendre le prix et » taux du pain. » (*Reg. des Echevins*, t. I, p. 496.)

[3] *Cart. de l'église d'Autun*, in-4°, 1865, p. XXV. — *Mém. de la Société Arch. d'Eure-et-Loir*, t. III, p. 135.

» chapelles, possédant des galeries supérieures comme la basi-
» lique romaine, des collatéraux, et à l'abside la *Cathedra*, le
» siège épiscopal, comme dans le tribunal antique, avec l'autel
» au devant[1]. Les cathédrales, de 1185 à 1230, s'élevaient donc
» sur tout le territoire français, avec un empressement et une
» ardeur qui tenait du prodige. Les évêques voyaient leur
» puissance s'établir d'une manière inébranlable, croyaient-ils,
» sur leurs fondements; les villes songeaient à leurs libertés,
» désormais abritées derrière ces murs inviolables; la royauté
» était loin de s'opposer à tout ce qui pouvait tendre à restrein-
» dre les prérogatives de la féodalité, à affaiblir l'influence des
» grands établissements religieux, ne reconnaissant d'autre
» autorité que celle du souverain pontife[2]. » Ces faits nous expliquent l'alliance intime qui existait alors entre le Roi et les Evêques.

C'est au zèle religieux de cette époque, ainsi qu'au système préventif et défensif, entre le pouvoir royal et l'épiscopat, que nos belles et vastes basiliques doivent leur complète édification. Si, au XIIIe siècle, celles de Laon, Meaux, Noyon, Senlis, Sens et Soissons étaient terminées, celles d'Amiens, Bourges, Chartres, Paris, Rouen et Troyes étaient sur le point de l'être. Mais la royauté, sur les plaintes qui lui furent exprimées par les nobles à l'assemblée de Saint-Denis, en 1235, touchant l'empiètement progressif et continuel des évêques sur leurs droits, la royauté, dis-je, se crut obligée de mettre un terme salutaire à cet état de choses. On insinua au roi, qu'après que les droits judiciaires seraient enlevés à la noblesse, ceux du suzerain pourraient bien être aussi mis en question.

Ce fut alors que les Baillis furent institués par saint Louis, dans ses domaines. Les Seigneurs imitèrent le roi. A cette époque, les populations se rallièrent aux Seigneurs. Par suite du peu de succès des Croisades, le peuple s'était vu enlever ses plus chères illusions; son zèle religieux se ralentit par les mêmes causes et dans le même temps, tous nos grands édifices manquèrent de bras et des fonds nécessaires pour être complè-

[1] La cathédrale de Paris a été conçue sans transsept; celle de Bourges n'en possède pas. Celles de Sens, de Senlis, de Meaux, en ont été privées jusqu'au XVe siècle.

[2] *Album de Villard de Honnecourt*, par Viollet-Leduc. (Revue Archéolog., t. VII, p. 105.)

tement achevés. Ce fut alors que péniblement et successivement, soit par des legs de la part de grands personnages, soit par les économies des Chapitres sur leurs revenus et, plus tard, à l'aide aussi des Bulles d'indulgences, quelques-unes de ces basiliques furent terminées et livrées au culte.

Cette période historique nous aide à soulever un coin du voile qui cachait à nos historiens locaux la vérité de nos annales, vers 1250. A cette époque, notre cathédrale était incomplète dans quelques-unes de ses parties. Les habitants qui ont dû les premiers contribuer, de leurs finances et de leurs sueurs, à son entier achèvement, se voyant, à chaque instant, tracassés dans leurs droits, puis évincés d'une grande portion de la cité par le Chapitre, déployèrent beaucoup d'efforts afin d'obtenir de celui-ci par commisération et par grâce qu'ils fussent mis en possession de l'horloge et du beffroi communal. Ces faits expliquent clairement leur mauvaise humeur et peuvent excuser leurs violences envers le clergé. Il leur était facile de justifier leurs prétentions en exposant qu'ils avaient concouru, de leurs labeurs et de leur argent, à l'édification de la basilique qui devait, en tout temps, frapper d'admiration les étrangers. Ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, à partir de 1258, les citoyens n'eurent plus un libre accès auprès du pieux édifice; neuf portes donnaient, il est vrai, accès au cloître, mais leur heure d'ouverture était réglementée par le Chapitre.

Mais ici se présente une grave question historique et industrielle. Existait-il une horloge antérieurement à l'ordre exprès de saint Louis à ce sujet? Nous répondrons que rien ne nous garantit ce fait.

S'il est bien avéré que tous les peuples, même les plus barbares, étaient en possession de procédés ou d'instruments pour mesurer le temps; que Ctésibius d'Alexandrie, qui vivait au IIe siècle, serait regardé comme l'inventeur des horloges à roues, que le pape Paul I, en aurait envoyé une à Pépin-le-Bref et que le calife Aaroun-Raschild aurait également fait un pareil présent, en 807, à Charlemagne, il faut observer toutefois que toutes ces machines qui marquaient l'heure ne sonnaient point [1].

[1] Au XIe siècle, Jean de Garlande désigne les fondeurs sous le nom d'*Artifices*. « Ce sont, dit-il, ces ouvriers habiles qui fondent des cloches en airain » sonore, au moyen desquelles les heures sont annoncées dans les églises par

Comme tous les autres arts et sciences, c'est de l'Orient, qui fut le berceau du genre humain, que nous vinrent ces ingénieuses inventions.

L'Archidiacre de Vérone, Pacificus, excellent mécanicien, puis le pape Gerbert (Silvestre II), auraient, dit-on, construit des horloges; mais, suivant Falconnet [1], ce dernier n'aurait établi qu'un cadran solaire.

A Chartres, sur l'angle méridional du *vieux-clocher* de la cathédrale, et à quatre mètres de hauteur de sa base, se voit une statue d'ange sculptée en pierre, ayant deux mètres soixante centimètres de haut. C'est là, je pense, le premier indicateur que notre ville ait possédé pour marquer les heures, et à l'usage du public [2]. L'expression de la figure est juvénile et d'une grande naïveté ; cet ange est vêtu d'une longue tunique recouverte d'un manteau ; ses ailes sont déployées en retour sur deux des faces du clocher, mais chacune a été brisée à son extrémité. Les pieds sont nus et posés sur une colonne qui a la partie supérieure de son tailloir de forme conique. La tête est nimbée, les bras sont allongés, de chaque côté du corps; les mains, quoique en partie mutilées, semblent indiquer, par leur position, qu'elles pouvaient soutenir un disque sur lequel devait être tracé un cadran solaire. La brochette de fer qui existe encore placée vers l'ombilic, serait, croyons-nous, un fragment restant de cette première disposition [3]. Car la pierre carrée qu'on voit actuellement, et sur laquelle le style du méridien indique les heures, est une œuvre du XVIe siècle, ainsi que le constate la date de 1578, tracée en chiffres gothiques vers le haut de ce cadran. De chaque côté de l'ange, des supports en fer, formant potence, portent

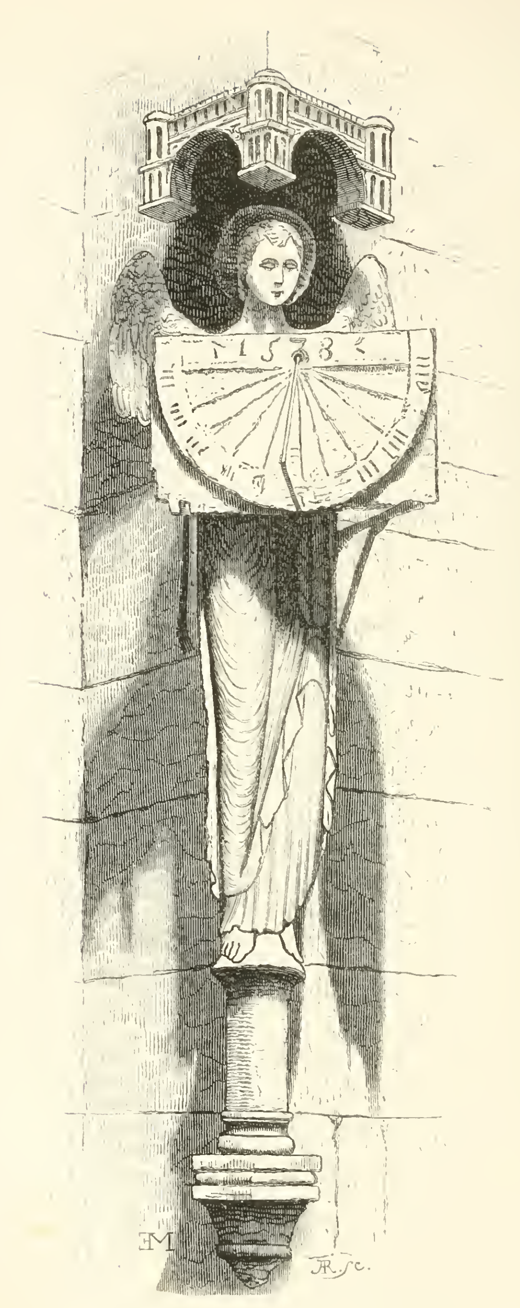
» le mouvement des battans et le secours des cordes. » Ceci nous démontre suffisamment comment les heures des horloges étaient alors indiquées. Voyez *Paris sous Philippe le Bel*, par Géraud, in-4°, p. 510 et 590, et Ducange, *verbo* HOROLOGIUM.

[1] *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. XX, p. 440.

[2] Au Moyen-Age, le service du guet dans les châteaux était réglé au moyen d'un sablier qui indiquait les heures de service. La cité se trouvait aussi dans l'embarras, si le sablier venait à se casser ou si le soleil refusait son concours pour l'usage des cadrans solaires.

[3] Notre confrère M. Paul Durand, nous a obligeamment communiqué un dessin fait par lui à Gênes, et représentant l'église de Saint-Laurent. A l'angle méridional de cet édifice, comme à Chartres, existe une grande statue sculptée en pierre, qui porte devant elle, et dans ses mains, un disque sur lequel est tracé un cadran méridien

Pl. X



Ange-Méridien du Vieux-Clocher.

tout le faix du cadran et, en haut, deux tiges le maintiennent verticalement.

Cette statue émaciée, imitant le style bysantin de celles qui ornent la façade occidentale de l'église, est, dans son ensemble, d'une grande finesse d'exécution, en tous ses détails, et d'une grande simplicité de composition, dans le savant agencement des draperies. C'est une œuvre qui n'est pas assez appréciée des visiteurs, attendu que le voisinage de l'*Ane-qui-vielle* et de la *Truie-qui-file*, lui est préjudiciable. Afin d'attirer davantage sur elle l'attention, nous avons cru devoir la faire reproduire par la gravure dans son ensemble pittoresque. (Pl. X.) [1]

Cette figure d'Ange-Méridien est du XII[e] siècle, c'est-à-dire qu'elle fut posée en cet endroit, lors de la construction du clocher auquel elle est adossée. La console qui porte cette statue fait partie de l'appareil de l'édifice, et sa sculpture est singulière; une de ses faces est ornée d'un feuillage et l'autre a été laissée toute unie avec intention. Au-dessus de cet ange est placé, comme couronnement et en retour d'angle, une sorte de dais, représentant une cité, garnie de tourelles et de fenêtres, genre de décoration fréquemment usité aux XII[e] et XIII[e] siècles, et désigné par les archéologues sous le nom de la *Jérusalem Céleste* [2]. Nous étant déjà trop longuement étendu en descriptions sur cette statue intéressante et curieuse, nous n'essaierons pas de développer ici toutes les considérations symboliques que peut et doit suggérer cette figure d'Ange, ayant la tête nimbée et

[1] Nous devons le dessin de cette statue à notre confrère M. Ed. Rossard de Mianville.

[2] La Cathédrale possède encore deux autres méridiens, mais beaucoup plus modernes : le premier, situé à l'intérieur, fut disposé en 1701, par le chanoine Cl. Etienne, qui a perforé dans une verrière un petit trou par où le soleil put projeter sa lumière éclatante, laquelle marquait l'heure de midi sur un des trois boutons de cuivre disposés à cet effet pour indiquer les équinoxes ainsi que les solstices d'hiver et d'été; l'indicateur de ce dernier est encore visible, scellé dans une pierre blanche du carrelage, il est placé dans la partie de l'angle méridional du transsept. Vers 1780, quatre savants chartrains : MM. Horeau, Bouvet-Jourdan, Letellier, imprimeur, et Clovis Potier, horloger, voulaient compléter cette méridienne en la traçant en marbre noir sur le dallage de l'église; mais les chanoines, après un commencement d'exécution, s'y opposèrent, craignant que cette innovation dans leur cathédrale ne fut, de la part des curieux, un sujet de distraction pour les fidèles. Le second fut placé par le chanoine de Bangy, en 1763, sur un des angles d'une ouverture du *vieux-clocher*, près de l'*Ane-qui-vielle*. La pierre où on l'a tracé provient de l'ancien Jubé, ainsi que nous le transmet une délibération Capitulaire.

couronnée d'une *Jérusalem Céleste*, les pieds nus et appuyés seulement sur la pente rapide d'un cône, et enfin portant dans ses mains un disque, figure de l'éternité et sur lequel le soleil trace d'une manière si fugitive les heures du temps. Notre époque est trop matérialiste et trop frivole pour comprendre le mysticisme de nos pères, que les artistes qui décoraient, au Moyen-Age, nos édifices religieux, connaissaient si bien. Nous laisserons cette thèse à développer aux penseurs, empressé de poursuivre l'historique du sujet de cette notice.

Les premières horloges sonnantes se trouvent désignées dans les *Instructions de l'Ordre de Citeaux,* composées vers l'an 1120; au chapitre CXIV, il est dit : « Que le Sacristain doit régler l'hor- » loge *(horologium temperare)*, de manière qu'elle sonne et » l'éveille, avant matines [1]. » Ce texte n'indiquerait qu'une sorte de réveil-matin. Dans un autre passage il est dit : « Que la lec- » ture sera prolongée jusqu'au moment où l'heure sonnera » [2].

Jusqu'ici, nous ne voyons que des machines qui divisent le temps, mais sans frapper mécaniquement l'heure sur un timbre; il faut arriver jusqu'à la fin du XIIIe siècle pour signaler les premières horloges à sonnerie. Si, à cette époque, l'on ne comptait que quelques-unes de ces rares machines, au siècle suivant, chaque monastère, ville ou château avait la sienne, chacun ayant compris l'utilité de cette nouvelle invention.

Ce n'est qu'au XIVe siècle que l'élan existe, et que, de tous côtés, les horloges les plus compliquées apparaissent. C'est, d'abord, le bénédictin Richard de Walingford qui en établit une à Londres, en 1326, laquelle sonnait les heures, indiquait le cours des astres et le flux et le reflux de la mer; puis, Jacques de Dondis, surnommé *Horologius* qui, en ce genre, produisit une merveille astronomique, placée sur la tour du Palais, à Padoue; et, également, à la même époque, Guillaume Zélandin stimulé par l'œuvre de Dondis, en fabriqua une pareille pour la ville de Pavie. La première horloge publique et sonnante que je trouve signalée en France, serait celle de Caen, établie sur le pont Saint-Pierre, en 1314. On pouvait lire sur le timbre cette inscription :

[1] Ducange, *verbo* HOROLOGIUM.

[2] D. Calmet *Comment. sur la Règle de Saint-Benoît*, tome I, p. 279. — *Journal des Savants*, 1782, in-12, p. 544.

Puisque la ville me loge
Pont pour servir daulоge
Je ferai les heures ouir
Pour le commun peuple rejouir.
Ma faicte Beaumont lan mil trois cens quatorze [1].

L'horloge de Courtrai jouissait d'une grande célébrité. Aussi Charles VI, roi de France, en 1382, ayant fait détruire cette ville par le feu, le Duc de Bourgogne, son oncle, s'empara de cette curieuse machine; il la fit démonter et conduire par charroi dans sa capitale, à Dijon [2], puis, remonter sur la tour de l'église de Notre-Dame, où elle émerveilla toute la province. Froissard dit à ce sujet : « Il fit oter des halles un oroloige qui sonnoit les » heures, l'un des plus beaux que on seut de là ni de çà la » mer [3]. »

Voici le premier document authentique qui constate qu'en 1359, l'église de Chartres possédait déjà deux horloges; l'une qui était dans l'intérieur pour le service du culte, et une autre, située au côté méridional du cloître, proche l'édifice. Celle-ci était pour l'utilité des habitants, puisqu'en cet endroit, qui servait de parvis, se trouvaient réunis divers marchés publics. Elle servait encore à constater l'heure légale pour les actes judiciaires [4]. Dans ce document se lisent les lignes suivantes :

Die jovis sequente continuata a die mercurii precedente.

(Chapitres généraux de la Saint-Jean-Baptiste 1359.)

Item ordinatum est fuit quod dominus Johannes de Hednic, canonicus Sancti-Johannis, gubernet et moderet aurologeas ec-

[1] Huet. *Origines de Caen*, p. 135.

[2] Elle y existait encore en 1802.

[3] *Chroniques*, t. II, liv. II, p. 257 (Panth. littér.).

[4] Nous avons souvent rencontré la formule suivante, qui était employée soit par des Notaires publics, soit par des Sergents du Bailliage : « Aujourd'hui à » l'heure de deux heures après midi sonnées à la grosse orloge de l'église de » Chartres; » et, une seule fois, celle-ci : « Le 8 novembre 1546. Est comparu » en présence de Guillaume Lohu, à l'heure de dix heures du matin et après » icelles sonnées au Poullyvet de la Tour du Roy notre sire à Chartres. » *Le Polivet*, désignait le Pavillon qui servait d'entrée au Bailliage, et c'est dans la salle du premier étage, que le Prévôt de Chartres rendait la justice aux Corporations et jurandes de métiers de la ville. La petite horloge, qui existait sur le faîte du pavillon, était spécialement destinée au service intérieur des diverses juridictions établies au Bailliage.

clesie carnotensis, et quod propter hoc habeat super cameram. C. solidos annue pensionis que erit in dicto officio solvendos, terminis consuetis [1].

Ce document nous prouve bien l'existence, à cette date, des deux horloges de l'église; mais elles ne devaient pas sonner d'elles-mêmes; celle du chœur ne devait remplir que l'office d'un réveil-matin, et celle du cloître obligeait une personne à surveiller la marche du cadran, afin de pouvoir frapper, au moment opportun et sur une cloche l'heure indiquée [2]. Maître Jehan de Heduic, chanoine de l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée, à Chartres, était seulement chargé de gouverner et diriger les horloges du Chapitre, moyennant cent sols de pension annuelle. Ce ne sera que trente-trois ans plus tard, c'est-à-dire en 1392, que nous verrons Chartres posséder la première horloge sonnante [3].

La première grosse horloge publique qui aurait existé à Paris, et frappant les heures, serait celle de l'ancien Palais, laquelle fut construite en 1370, par Henri de Vic, artiste Allemand, que le roi Charles V [4], avait fait venir à cet effet. Après qu'il l'eut établie, il lui accorda pour ses soins à la gouverner, la somme de six sols parisis, par jour [5], et son logement dans la Tour où sa machine était posée [6]. Ce fut le célèbre Jehan Jouvence qui en fondit le timbre. Le même roi fit fabriquer une horloge sem-

[1] Ms. de la Bibliot. de Chartres, 5/D n° 49, f° 192°. — Voyez le *facsimile* (Pl. XI, n° 1).

[2] *Item Johanni Vinchent curam gerenti de pulsatione orlogiorum pro termino natalis anni xxxiij, xxx s.*

Item magistro orlogiorum transeunti per Noviomum ad videndum si esset aliquid corrigendum dictis orlogiis iiij s. Comptes de l'œuvre de la cathédrale de Noyon. (*Rev. des Sociétés savantes*, t. III, p. 587 et 588. 1862.)

[3] Les comptes de la ville d'Arras, indiquent pour l'année 1414, qu'il a été payé : « A Gautier de Gaurechin, fèvre, pour avoir sonné les cloques des heures » de ladicte ville et du plait pour assembler Messeigneurs les Eschevins et Estas » d'icelle ville, CVIII s VI d. »

[4] A Sens, Charles V a contribué de 500 écus d'or, pour la construction, audessus de la Tour de pierre, d'une campanille propice à contenir une horloge et son timbre. Ce mécanisme fut fait par Pierre Mellin, horloger du Roi, et il fut posé en 1377. (*Etudes sur les Cloches*, par Cl. Sauvageot, in-4°. 1862.)

[5] Quelques textes indiquent *six deniers parisis.* (*Revue Archéol.*, t. VI, p. 412.)

[6] Longtemps avant cette date, le Roi avait un horloger, puisque Froissard, dans ses *Chroniques* (liv. II, ch. 128) cite, au sujet du procès de Robert d'Artois, en 1335, un Gérard de Juvigny, horlogeur, logeant au Louvre et gagé par le Roi.

Die Jouis sequente continuata a die Mercurii precedente

1. Item ordinatum est fuit quod dominus Johannes de Hedme canonicus sancti Johannis gubernet et custodiet horologeas ecclesie cum et quod propter hoc habeat super cameram ecclesie pro sua annua pensione quam erit in dicto officio soluendos terminis consuetis.

Die martis sequenti

2. Capitulum ordinavit quod anologium ecclesie reparetur, et commissum est domino Arthoduneri quod faciat venire aliquem expertum in talibus cum quo capitulum super hoc tractare possit. Cum super fabricam tractetur pecuniam pro labore operis et expensis.

Sabbati post dictum festum

5. Attenta alta fama cuiuscunque huius ecclesie ... que hactenus pluribus sedilibus capitularibus et notabilibus operibus decorata, capitulum voluit et ordinavit quod de novo zodiacus et quadrans dicte ecclesie reficiatur pulcriori forma sedem quod magister Henricus ... retulit in capitulo.

blable pour son château de Montargis, sur le timbre de laquelle se lisait :

Charles le Quint, roy de France
Me fit par Jehan Jouvence
L'an mil trois cens cinquante et trente [1].

Actuellement nous allons marcher, d'un pas plus assuré, dans notre chronique locale. Les actes nombreux et curieux que nous allons reproduire sont entièrement inédits et laborieusement recherchés, puisqu'aucun d'eux ne se trouve porté au Catalogue de l'Inventaire du Chapitre, parmi les pièces conservées aux Archives du département d'Eure-et-Loir : ils sont seulement disséminés dans les cent vingt volumes des *Baux et Contrats des Notaires du Chapitre*, ainsi que dans les Registres capitulaires que possède la bibliothèque de Chartres. Malgré tous ces documents et nos propres investigations, nous sommes cependant forcé d'avouer que nous ignorons à quels habiles mécaniciens nous devons les deux premières horloges de l'église de Chartres.

Ceux qui liront ces recherches se poseront sans doute cette question : Quelle est la plus ancienne des deux? Aucun document certain ne nous a fixé de date. Si saint Louis a ordonné, en 1258, que, pour les besoins des habitants, il serait établi une horloge publique, aux frais du Chapitre, il est à présumer qu'avant ce jour, il devait nécessairement exister une horloge dans l'église, pour le service régulier des offices canoniaux. Afin de donner plus de clarté à notre récit, nous allons diviser cet exposé en deux chapitres, et commencer par l'historique de la grosse horloge. *A tout seigneur tout honneur.*

GROSSE HORLOGE.

Si elle fut établie, suivant la prescription de saint Louis, en 1258, la délibération suivante, prise, aux Chapitres généraux de la Purification 1368 (1369 n. s.), nous indique qu'à cette date, elle avait déjà besoin de réparations, puisqu'il y est dit :

[1] Morin, *Hist. du Gastinois*. Paris, 1630, in-4°, p. 16.

Die martis sequenti.

Capitulum ordinavit quod arrelogium ecclesie reparetur; et commissum est domino archidiacono Dunensi quod faciat venire aliquem, expertum in talibus, cum quo capitulum super hoc tractare possit, cui super fabricam tradetur peccuniam pro labore ipsius et expensis [1].

Nous pensons que ces mots : *Arrelogium ecclesie,* indiquent la grosse horloge, par opposition à l'autre qui est désignée sous cette appellation : *Arrelogium chori.* Ainsi, le Chapitre donne pouvoir à l'archidiacre du Dunois de rechercher un artisan assez habile pour lui faire réparer le mécanisme de l'horloge, aux dépens de la fabrique de l'église.

Le bâtiment primitif de 1258 fut établi dans la partie méridionale du cloître et joignant la *Maison d'Ardoise* [2], c'est-à-dire près du transsept du midi; car, dans un bail daté du 5 juillet 1541, pour la location d'une chambre de cette maison, il y est dit : « Jouxte le bastiment où souloit y avoir le mouvement » d'horloge. » Mais lorsque la première horloge fut établie, son timbre ne dut pas d'abord être placé sur la jonction des transsepts et de l'église, dans un petit clocher posé en cet endroit. Ce ne fut que postérieurement qu'il occupa cette place. Dans un procès-verbal de visite fait pour connaître toutes les parties de l'Eglise Notre-Dame qui périclitaient et qui menaçaient ruine, et daté du jeudi après la fête de la Vierge Marie (9 septembre 1316), ce clocher n'est pas indiqué, puisque cette partie du comble n'était pas terminée. Nous avons intention de publier prochainement cette pièce curieuse et inédite que nous avons découverte [3].

Le Chapitre ayant fait venir, pour ce sujet, des experts de Paris, lesquels ont déclaré :

« *Vez ci les deffauz qui sont en l'iglise Nostre-Dame de Char-* » *tres, Veuz par mestre Pierre Chielle, mestre de l'Euvre de*

[1] *Chapitres généraux du Chapitre de Chartres* (1367-1418), f° 9 v°; ms. de la Bibl. de Chartres, n° 39, 2e partie. — Voyez le *fac-simile* (Pl. XI, n° 2).

[2] C'était le nom d'une des quatre maisons qui étaient situées parallèlement à la nef et proche de l'édifice; elles furent démolies en 1856; elles étaient ordinairement occupées par les serviteurs de l'église.

[3] Voyez *Procès-Verbaux de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir,* t. III, p. 170.

» *Paris, par mestre Nicolas de Chaumes, mestre de l'Euvre*
» *nostre sire le Roy, et par maistre Jacques de Loncjumel, mes-*
» *tre Charpentier et juré de Paris.*

» *Seigneurs, vous disons que, les iiij ars qui aident à porter*
» *les voutes sont bons et fors, et les pilliers qui portent les ars*
» *bons, et la clef qui porte la clef bonne et fort, et ne conviens*
» *pas oter de votre vouste plus de la moitié là ou l'an verra que*
» *mestier sera...*

» *Premièrement, nous avons veu la vouste de la Croez, il i*
» *faut bien amendement, et qui ne li metra briefment, il y*
» *porroit avoir grant péril*[1].

» *Item, au befrai, là où les petitz sainz sont*[2], *il n'est souf-*
» *fisant gros, il est viez et de lonc temps. Et celui ou les grous*
» *sainz sont, aussi ai faut meitre amendement tantost*[3]. »

Nous sommes arrivés à l'année 1392 et notre horloge n'est pas encore établie à sonnerie. Mais voici un marché très-intéressant, passé par le Chapitre avec un horloger étranger à la ville, pour aviser à ce qu'elle sonne mécaniquement, à l'instar de celle du Palais, à Paris. Il avait fallu, jusqu'à ce jour, que celui qui en avait le gouvernement frappât les heures sur une cloche. Ce marché porte la date du 29 septembre 1392 :

« *Die Dominica in fes o sancti Michaelis XXIX septembris.*

» C'est ce que Philipot Mauvoisin prant à faire de Messieurs de
» Chapitre pour la façon de l'Orloge qui est à faire à martel, aussi
» comme celle du Palays de Paris. — Une pièce de VI piez de lonc
» pour porter ledit martel. Item pour II potences, chacunes de IIII
» piez de lonc, pour porter ledit martel. Item, ung ressourt de VI piez
» de lonc pour aler audessus de la cloche, pour porter ledit martel.
» Item, une chesne de II toises pour tirer ledit martel. Item, une
» esclinche de VI piez de lonc pour respondre à la roe dudit mar-

[1] Ces réparations concernaient les travaux à faire à la jonction des transsepts avec le corps de l'église.

[2] Le mot *Sainz* ou *Seing* désignait une cloche; il y en avait de six genres différents et ayant un nom particulier, suivant leur emploi : SQUILLA, *in tricli-nio;* CYMBALUM, *in claustro;* NOLA, *in choro;* NOLULA, *in horologio;* CAMPANA, *in refectorio;* SIGNUM, *in turri*. Voy. Crapelet. *Proverbes*, p. 12. — SAINTIER désignait la profession de fondeur de cloches. Ce fut *Jean Osmont*, saintier de Paris, qui fit en 1386, le timbre de la grosse horloge de Poitiers.

[3] Ces trois illustres experts parisiens reçurent, pour leurs frais de voyage et vacations, la somme de 60 livres parisis. La découverte de ce texte nous a fait connaître également trois maîtres-ouvriers de l'Œuvre de notre cathédrale.

» tel. Item, pour la roe dudit martel un arbre de VI piez de lonc.
» Item, pour faire tourner la fusée III courcez et II plataines de fer,
» chacune de pié et demi de hault et II doye d'espesse par le mil-
» leu. Item, II arbres pour fermer la huche et IIII plataines de fer.
» Item, pour relever icelle roe, prendra icelle roe du molinet pour
» relever celle du martel, et en fera une toute neufve pour ycelle
» dudit molinet, en lieu de l'autre. Item, pour ledit molinet, ung
» pignon tout neuf; et faust refaire ledit molinet tout neuf et la
» pièce qui porte l'arbre dudit molinet. Item, pour le movement
» faust faire une roe toute neufve pour relever ledit movement.
» Item, pour la fusée [1] relever, II plataines neufves et II ressours.
» Item, pour ledit movement devant dit, ung pignon et ung arbre
» et la siète pour relever ledit movement. Lequel Philipot Mauvoi-
» sin a prins de mes diz segneurs Doyan et Chapitre de Chartres,
» à faire et parfaire ledit orloge à martel de la devise dessus dite
» et quérir tout ce que dessus est devisé et toutes autres chouses
» neccaissaires à ses propres coutz et despens, pour le prix de
» IIII.^{xx} livres tournois [2] une foiz paiez, et la doit rendre assise et
» sonnant justement, dedens le premier jour de mars prochain ve-
» nant, et oultre, ycelle parfaire et mise à juste point pour la gou-
» verner, soustenir et maintenir, attemper et faire sonner conti-
» nuèlement de tout ce qu'il y faudra et sera neccessaire, excepté
» de charpentarie, aura pour chacun an, XXV livres tournois [3], tant
» qu'il plaira à Messieurs, et quant y ne plaira plus à Messieurs
» que ledit Philipot la gouverne, il le doit laissier et rendre bien
» sonnant et en bon estat de tout ce qui y doit appartenir, excepté
» de charpenterie, comme dessus est dit : Prommettant, etc. Obli-
» geant, etc. *Et fuit monitus et confessus fuit dedisse alias lit-*
» *teras curie seculari, scilicet Castellanie Carnotensi istis consi-*
» *miles*, etc. [4]. »

Cette pièce est intéressante, au point de vue de la technologie. Philipot Mauvoisin est tenu aux mêmes conditions que Henri de

[1] Terme qu'il ne faut pas confondre avec la *fusée* employée pour les montres, invention qui date seulement du XVIIe siècle et dont l'auteur est inconnu; pièce qui remplaça si ingénieusement le *stack-freed* des Allemands, qui était employé pour le même service.

[2] 80 livres.

[3] A Amiens les Comptes de la ville, pour l'année 1388, indiquent que : *le gouverneur de l'auloge* recevait annuellement 12 livres de gages.
L'*aullogier* avait également et annuellement une robe de drap. (*Recueil de monum. sur l'hist. du Tiers-Etat*, in-4°, p. 751-752.)

[4] Archives du département d'Eure-et-Loir, *Registre des Notaires du Chapitre* (Baux et Contrats), années 1390-1392.

Vic, c'est-à-dire qu'il s'est engagé à gouverner son œuvre, aussi longtemps qu'il plaira au Chapitre, pour la somme annuelle de vingt-cinq livres. Nous avons une preuve que Mauvoisin gouverna, pendant au moins vingt-quatre ans, l'horloge de Chartres, car nous trouvons, dans un compte de recettes et dépenses de la Châtellenie d'Auneau, pour l'année 1416, la mention suivante :

« *Dépenses.*

» *A Phelippot Mauvoisin, gouverneur de l'orloge Nostre-Dame*
» *à Chartres, pour ses gaiges de gouvernement de l'orloge du*
» *chastel d'Auneel . . . . XLV sols* [1]. »

Dès l'année 1403, la ville de Gallardon possédait également une horloge publique sonnant les heures [2]: ce fait est attesté par l'inscription de la cloche encore existante, et sur laquelle se lit :

Lan M. CCCC et III pour reloge fu fonde du
pays et des bourgoys de galardon la contrée [3].

Un reçu, daté du 29 juin 1434, constate que « Messire Nicole » de Champront, prebstre, confesse avoir receu des Maistres de » l'Euvre, par les mains de Messire Pierre Ferrant, cler de » l'Euvre, la somme de XVI livres tournois, pour sa pencion » d'avoir gouverné les grans et petites auloges de l'église, pour » cette présente année finissant à la saint Jehan darrenière [4]. » Un autre reçu de pareille somme, nous apprend qu'en 1443, Nicole de Champront gouvernait encore les horloges du Chapitre.

Il est à croire que les horloges de notre église cathédrale jouissaient d'une certaine renommée, puisque les Echevins d'Orléans, voulant faire établir dans leur cité une horloge publique, envoyèrent à Chartres un d'eux en 1453, avec un artisan

[1] *Mém. de la Société Archéol. d'Eure-et-Loir*, t. I, p. 284.

[2] Ce ne fut qu'en 1408 que la ville d'Evreux posséda une horloge publique; elle fut exécutée par un mécanicien de Mantes. Elle avait coûté 7 liv. 10 sols et le cadran 100 sols; elle ne sonna les heures qu'en 1412. L'artisan qui l'avait fabriquée recevait 6 livres par an pour avoir soin de l'entretenir. (*Notes hist. sur Evreux*, par Guilmeth. Paris, 1835, p. 44.)

[3] C'est à notre ami Cl. Sauvageot que sont dûs le dessin et la gravure inédits de cette cloche, reproduits dans les *Ann. Archéologiques*, t. XVII, p. 282.

[4] Baux et Contrats, *ut suprà* (1427-1437).

du métier, pour s'instruire à ce sujet, ce qui est ainsi constaté dans les Comptes de la ville d'Orléans.

« 1453. *Pour ung voïage à Chartres avecq Jehan Mesmin,*
» *faiseur de mouvemens d'Orloige, pour veoir les mouvemens, à*
» *Jehan Mesmin, demourant à Nevers, faiseur de mouvemens*
» *de Orloige, VIII sous parisis* [1]. »

Le timbre de l'horloge ne dut pas être établi primitivement sur l'intertranssept, mais seulement dans la première moitié du XIV[e] siècle, c'est-à-dire, après que l'on eut réparé cet endroit de l'église, suivant les indications des experts de Paris venus en 1316. On y éleva ensuite un petit clocher destiné à recevoir une cloche pour servir de timbre, tel que nous le verrons ci-après, et où il resta jusqu'en 1541 [2]. Ce clocher appelé la *Grue* exista jusqu'en 1792 [3].

Lorsqu'en 1519, les Chanoines, à la suite d'une délibération, arrêtèrent qu'ils feraient construire un petit bâtiment pour y placer le mouvement de l'horloge, on désigna encore le cloître pour cette construction, mais au nord et à la base du clocher que *Jehan de Beausse* venait d'édifier. Alors on décida également qu'on fondrait un nouveau timbre ayant un poids et des dimensions peu ordinaires, mais en rapport avec le grand renom de l'église. Notre concitoyen, *Jehan le Maçon*, qui avait fondu pour le Chapitre les cloches *Marie* et *Gabrielle*, étant décédé à Rouen en 1502, après avoir fondu, en cette ville, *Georges-d'Amboise* [4], on fut obligé de s'adresser pour cette opération

[1] *Rech. hist. de la ville d'Orléans*, par Lottin, t. I, p. 306. — Ce doit être de ce même artiste qu'il est fait mention dans les *Archives de Nevers*, par Parmentier, où on lit : « 1450, Jehan Menin, orfèvre, fit une roue, le mouvement » du cadran et le cadran marquant les heures, avec deux petits anges, pour » mettre sur les appeaux de l'horloge pour 50 livres. » (*Arch. de l'Art Français*, t. I, p. 136.)

[2] La cloche posée en ce lieu ne servit de timbre que jusqu'en 1520, époque où celui actuel fut fondu et placé au clocher-neuf.

[3] Il existait alors, dans ce clocher, un treuil qui correspondait au-dessus de la clef de voûte située à l'intertranssept ou jonction des combles, laquelle est d'un large diamètre et évidée à son centre pour donner passage aux matériaux nécessaires pour les réparations de la toiture.

Au-dessus du chœur existait un autre petit clocher renfermant six petites cloches appelées *les Commandes*, pour le service ordinaire des offices canoniaux. Il fut également détruit en 1792.

[4] *Mém. de la Société Archéolog. d'Eure-et-Loir*, t. IV, p. 129.

à un artiste étranger. Nos Chanoines avaient exigé de Philipot Mauvoisin qu'il mit leur horloge à sonnerie, à la manière de celle du Palais à Paris. Ils posèrent de pareilles conditions au fondeur Pierre Savyet [1]; on exigea que son œuvre campanaire serait aussi semblable à l'horloge du Palais, mais supérieure quant au poids. C'était l'usage, à ce qu'il paraît, à cette époque, comme de nos jours, que la capitale servît, en toutes choses, de type et de modèle à la province. Voici le marché qui fut passé :

« Du 21 juillet 1520.

» Pierre Savyet, fondeur de cloches, demourant de présent à la » garnison de Boulongne-sur-la-Mer, a marchandé et convenu » avecques vénérables et discrètes personnes, Messieurs maistres » Jehan Dudrac, chantre, Aignan Viole, Chamberier, et Loys Jou- » dart, chanoines de Chartres, maistres et administrateurs de l'euvre » de l'église de Chartres, ad ce présens, de fondre bien et deuement, » ainsi qu'il appartient, une cloche pour servir à orloge, pesant dix » mil livres ou environ, et icelle faire de la façon de la cloche de » l'orloge du Palais de Paris ou meilleure, et du ton que doit avoir » une cloche pesant dix milliers, aussi bonne et armonieuse que la- » dite cloche du Palais, eu regard de la proporcion et quantités de » métal dont ladite cloche a (et) sera plus pezant que ladite cloche » du Palais. Laquelle cloche ledit Savyet, fondeur, a promis faire » fondre et rendre dudit ton bonne et loyalle et marchande au dict » de gens ad ce congnoissans, dedans le jour et feste de Toussains » prochainement venans, et sera ladicte cloche plus grande et plus » grosse que celle du Palais, qui ne poise que six milliers ; ainsi » que dit ledit Savyet la rendra hors de terre nette et la fera sonner » sur la fosse où elle aura esté fondue et icelle mettra sur terre fer- » me, sayne et entière. Laquelle cloche sera mise au haut de la lan- » terne du clocher neuf. Ce marché fait moiennant le pris et somme » de six vingts livres tournois qui luy seront paiées, au fur qu'il y » besongnera, et sera tenu fondre ladite cloche à fourneaulx et à » souffletz, ou à ung fourneau à bois sans souffletz, à notre option ; » auquel fondeur nous fournirons et ferons fournir de toutes matiè- » res nécessaires à faire ladicte cloche, et aussi de aides quant mes-

[1] L'inscription en lettres gothiques qui se voit sur ce timbre, telle qu'on la lira ci-dessous, avait aidé à induire en erreur l'abbé Bulteau, dans sa *Description de la Cathédrale de Chartres* (Chartres, Garnier, 1850), p. 47. Il indique le fondeur sous le nom de SANYET; mais dans le marché la lettre V remplace la lettre U, qui, à cette époque, était son équivalent et qui existe dans l'inscription.

» tier en sera. Toutesfoiz a esté dit et accordé que s'il advenoit que » ladite cloche ne feust faicte et parfaicte bien et deument de la » grandeur, grosseur et dudit ton, sayne et entière, bonne, loyalle » et marchande comme dit est, ledit fondeur a promis la refaire et » refondre à ses propres coustz et despens, et paier le déchet du » mestail et le tout à ses propres coustz et despens, sans ce que » nous soions tenuz luy fournir aucunes matières, utencilles ne » aydes. Et aussi, s'il advenoit, après ce que nous aurons fait monter » ladite cloche en ladite lanterne, elle n'estoit trouvée bonne, lo- » yalle et marchande et dudit ton, sayne et entière, comme dessus » ledit fondeur l'a promis refaire et refondre, la casser, descendre et » remonter aussi à ses propres coustz et despens comme dit est. Et » de tout ce bailler bons pleiges et suffisans [1]. Et lequel marché ainsi » faict, comme dessus est dit, nous en notre chappittre assemblez » traictans de négoces et affaires de nous et de nostre église de Char- » tres, avons ratifié et eu pour aggréable, et icelui avons promis et » promectons tous, de nostre part, entretenir selon sa forme et te- » neur. Promectans, etc. Obligeans, etc. Renonçans, etc. Présens » ad ce, pour tesmoings, maistres Nicole Lambert, heurier et ma- » tinier de l'Eglise de Chartres, et Macé Thoreau, prebstre, de- » mourans à Chartres [2]. »

D'après Souchet [3], ce serait le 23 septembre 1520, sur les deux heures du matin, que cette fonte du timbre aurait eu lieu. Cette œuvre était une grosse dépense, surtout au moment où le Chapitre venait d'édifier le clocher-neuf et où il construisait la magnifique clôture du chœur de l'église. Aussi Charles d'Illiers, chanoine de Chartres, légua une somme d'argent, pour aider ses confrères dans cette entreprise; voici un reçu qui constate l'emploi de cette somme et l'époque exacte à laquelle le timbre nouvellement fondu fut placé dans la lanterne du clocher-neuf.

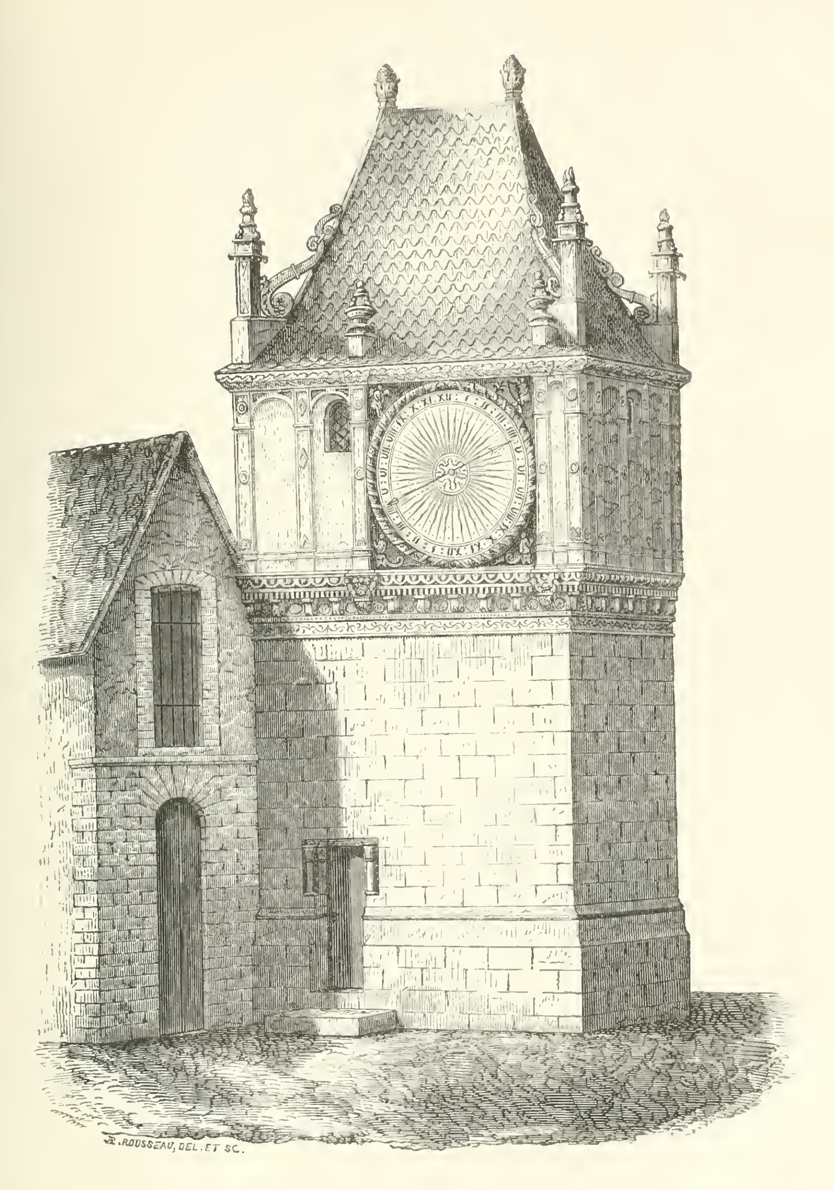
« 25 octobre 1520.

» Nous Doyen et chappitre de Chartres, confessons avoir eu et » receu de nobles personnes les héritiers de feu bonne mémoire » maistre Charles Dilliers, en son vivant Prevost d'Ingray et cha- » noine en notre église de Chartres, par les mains de noble et cir-

[1] Dans le même registre et au-dessous du présent marché, un acte constate que : « Ledit maistre Jehan Dudrac, Chantre, en son propre et privé nom, a » pleigé et cautionné ledit Savyet. »

[2] Baux et Contrats, *ut suprà* (1501-1520).

[3] Page 439 de son manuscrit.



Pavillon de la grosse Horloge.

» conspecte personne, maistre Mile Dilliers, Doyen de notre dite
» église de Chartres et abbé de Coulombs, la somme de deux cens
» livres tournois en cent escuz soleil, que ledit défunt avoit donnez
» et léguez à l'euvre de notre dite église, ainsi qu'il est contenu en
» une des clauses du testament d'iceluy défunct, de laquelle somme
» de deux cens livres tournois, nous tenons pour contens et bien
» paiez et en avons quitté et quittons lesditz héritiers et tous autres.
» Et avons ordonné et ordonnons icelle somme de deux cent livres
» estre emploiée en partie du paiement du métal qui naguères a
» esté acheté pour faire l'orloge, laquelle de présent est montée en
» la lanterne du clocher neuf de notre église[1]. En tesmoing de ce,
» avons fait signer ces présentes et scellée de nostre scel, le jeudi
» vingt cinquiesme jour d'octobre mil cinq cens vingt[2]. »

Ce beau timbre, magnifique morceau campanaire, pèserait 5,100 kilogrammes; il porte 6 mètres 3 cent. de circonférence, à sa base (1 mèt. 92 de diamètre); de hauteur du cerveau à la pince 1 mèt. 62 cent. et son épaisseur à la frappe ou bord, est de 0 mèt. 14 cent.: il est orné extérieurement près de la courbure, d'un cercle de fleurs de lys, espacées l'une de l'autre par un fleuron. Puis au-dessous, formant la circonférence, est une inscription en deux lignes composée de six vers latins en beaux caractères gothiques allemands de 45 millimètres de hauteur; à la fin de la première ligne existent quatre écussons couronnés; le 1er est un monogramme qui semble être celui du fondeur; le 2e aux armes de France; le 3e au chiffre de la Vierge; et le 4e figure un calvaire placé entre trois chemisettes de Notre-Dame de Chartres[3]. La seconde ligne comprend les trois autres vers, et à la suite est le nom du fondeur placé entre une chemisette qui est l'armoirie du Chapitre de Chartres et un écusson frappé d'un Dauphin. Ce timbre est seul resté de la riche et nombreuse sonnerie qui ornait et rendait fameux les deux clochers de la Cathédrale; la Révolution l'épargna, parce qu'il était utile qu'il y eût au moins une cloche, pour donner l'alarme au moment du danger.

[1] Lorsque nos historiens locaux disent que l'horloge était primitivement sur le milieu de l'Eglise, c'est par l'étrange confusion qui est faite, comme dans le présent acte, entre le mécanisme de l'horloge et son timbre.

[2] Baux et Contrats, *ut suprà* (1501-1520).

[3] Dans un article intitulé les : *Les Chemisettes de Notre-Dame*, et inséré dans l'almanach *le Beauceron*, année 1856, nous avons traité ce sujet.

Voici le texte des vers latins :

Facta ad signandos solis luneque labores
Evehor ad tante culmina celsa domus
Annus erat Christi millesimus adde priori
Quingentos numero bis quoque junge decem
Illo quippe anno quod francus convenit anglum
Perpetuaque simul discubuere fide.
Petrus Sauget me fecit.

Les comptes de l'Œuvre de l'année 1520 constatent que l'on acheta sept milliers de métal, lequel, joint à celui que possédait le Chapitre, et qui se composait de débris d'anciennes cloches, servit à faire le nouveau timbre.

Souchet et Pintard, dans leurs manuscrits, ainsi que tous nos historiens locaux, ont imprimé ou consigné, que ce fut en l'année 1520 « Que l'on tira du petit clocher qui est sur le milieu de la » croisée de l'église, et qu'on refondit le timbre de la grosse hor- » loge et l'ayant rendu plus fort de mille livres de métal qu'on » y ajouta, l'on le monta au plus haut étage du clocher neuf, à » l'endroit percé à jour, en forme de lanterne. Le mouvement » de l'horloge fut rapporté au pied dudit clocher, dans un petit » bâtiment fait exprès pour agir plus librement sur le tim- » bre [1]. »

Ces deux historiens, ainsi que tous les autres annalistes Chartrains qui n'ont fait que les copier, ont répété une grosse erreur, en affirmant que le timbre était antérieur à l'année 1520, et qu'on l'avait refondu en l'amplifiant de mille livres de métal [2]. Erreur que nous allons démontrer par le marché suivant, passé dans le but d'enlever l'ancienne cloche servant de timbre et placée alors dans le petit clocher édifié au milieu de l'intertranssept, afin de la transporter au clocher neuf; elle ne fut ni descendue, ni fondue, en 1520, mais bien replacée au nombre des cloches en 1541, c'est-à-dire, plus de vingt ans après que le timbre actuel était déjà posé à l'endroit qu'il occupe encore aujourd'hui. Nous insistons sur ce fait afin de détruire une erreur trop accréditée. Voici le texte du marché.

[1] Souchet, p. 439 et Pintart, p. 374 et 378

[2] Souchet dit : *qu'il fut rechargé de dix mille livres!* (*ut suprà*.)

Du lundi dixième jour d'octobre 1541.

« Jehan Proust, charpentier, et Françoys le Vasseur, maçon [1],
» demourans à Chartres, ont convenu et accordé avecques vénéra-
» bles et maistres, Jehan Nantier, Chancelier, et Jehan Delacroix,
» chanoines, maistres et administrateurs de l'Œuvre de l'Eglise de
» Chartres ad ce présens; et lesdits ont promis descendre et oster
» la cloche qui est dedans le clocher de ladite église, à l'endroit du
» meillieu de la croisée, laquelle cloche souloit servir d'orloge et
» icelle conduyre et mener saine et entière dedans le clocher-neuf,
» l'enhuner, asseoir et mettre, avecques les trois cloches qui y
» sont, au lieu le plus convenable que lesdits administrateurs de
» l'euvre adviseront et la rendre preste sonnant dedans le jour, feste
» de Toussaint prochain venant [2], et le tout faire bien et deuement,
» ainsi qu'il appartient et à leurs despens, sauf toutes foiz et ex-
» ceptez, iceulx maistres administrateurs dudit euvre feront ferrer
» ladite cloche, aux despens de l'euvre. Cestz convention et accord
» faiz moyennant et parmy ce que lesditz Nantier et Delacroix
» administrateurs ont promis paier auditz Proust et Le Vasseur, la
» somme de trente livres tournois après que ladite cloche sera ren-
» due et enhunée, assise, pendue et sonnent comme dict est, et
» avec ce, lesditz Proust et Vasseur auront et prendront les cor-
» daiges et ustensiles de l'euvre qui pourront servir tant à descendre
» et charier, que monter la cloche, et aussi prendront du mairain
» de l'euvre pour faire les chevalletz et affutz qui pourront estre
» nécessaires pour descendre, conduyre, remonter ladite cloche,
» lesquelz, après qu'ilz s'en seront servi, demeureront à l'euvre.
» S'il leur falloit autres boys, cordayges ou autres affuz, ils les
» chercheront à leurs despens. Et a esté dict et accordé que Jehan
» Coliot, maneuvre de l'euvre, servira avecques lesditz Proust et Le
» Vasseur et les aidera, pendant qu'ilz vacqueront pour ladicte clo-
» che, et sera paié par lesditz administrateurs de l'euvre; et oultre,
» lesditz Proust et Vasseur seront tenuz réparer et restablir, à leurs
» despens, tout ce qu'ilz desmoliront en ostant, descendant, con-
» duysant et remontant oudit clocher dedans leditz clocher, tant

[1] Dans notre *Notice sur Jehan de Beausse*, par le marché que cet architecte passe avec le Chapitre pour la construction du clocher-neuf, en 1506, il demande la coopération d'un Thomas Le Vasseur; devons-nous voir dans Françoys Le Vasseur un descendant de cet habile maçon? (Voy. *Chroniques, Légendes et Biographies Beauceronnes* Chartres, Petrot-Garnier, 1866, p. 150.)

[2] Cette indication de la mettre au nombre des autres cloches prouverait que dans l'origine elle n'aurait pas été destinée à servir de timbre, puisqu'elle devait avoir un anneau intérieur de suspension, pour y placer le battant; tandis qu'au timbre actuel cet appendice n'existe pas et serait inutile pour sa destination.

» en boys, plomb et marrain que autres choses, sans rien couper » de la viele charpenterie, ni rien de la couverture de l'église, et le » tout remettre et restablir en aussi bon estat et deu, comme il est » de présent et à leurs despens. Dont ainsi, Promectans, etc., Obli- » geans, etc., Renonçans, etc. Présens ad ce pour tesmoings, » Mtre Jehan Grinbault, prebstre, clerc dudit Euvre, et Hubert » Croulleau, clercz, demourans à Chartres [1]. »

Le 2 mai 1520, il fut ordonné définitivement de changer l'horloge de place, pour la mettre au bas du clocher-neuf, dans un petit édifice qui serait construit en pierre; attendu que, par cette nouvelle position, quoique en dehors de l'église, le mouvement aurait une place convenable pour faire sonner sur le nouveau timbre posé dans la lanterne de ce clocher.

Malgré nos investigations, nous n'avons pu trouver trace du marché qui aurait dû être fait, pour édifier le joli pavillon destiné à l'horloge. Nous pensons que le clocher-neuf ayant été construit à la journée, et pour le compte du Chapitre, par *Jehan de Beausse*, ce petit édifice dut être érigé dans les mêmes conditions et par ce célèbre architecte; attendu qu'il resta jusqu'à son décès, arrivé en 1529, *Maistre des Massons de l'œuvre de l'Eglise Nostre-Dame de Chartres* [2], et qu'en 1520, il était occupé également à diriger les travaux de la riche clôture du chœur de la Cathédrale.

Une chose à remarquer dans ce pavillon, c'est que la baie de la porte d'entrée est du XIIIe siècle et provient d'une autre construction; le linteau est taillé en biseau; de chaque côté de cette baie, dans son épaisseur et à une hauteur d'un mètre, se voient une petite colonne et un pilastre, avec base et chapiteau; par cet indice, il semblerait qu'on eût voulu montrer l'origine ou la date primitive de 1258, et justifier ainsi de son antiquité. Ce monument forme un rectangle, et la partie où est posé le mécanisme est un encorbellement sur le rez-de-chaussée. Il existe à l'intérieur une fosse circulaire d'environ six mètres de profondeur pour la descente des poids [3].

[1] Baux et Contrats, *ut suprà* (1541).

[2] Voy. *Chroniques, Légendes et Biographies Beauceronnes*, p. 152 (*ut suprà*).

[3] Dans un Compte de la ville de Chartres, pour l'an X, on voit constatée la dépense faite pour remonter un battant de cloche, servant de poids à l'horloge, curer la fosse de la bourbe qui y existe et en maçonner le fond.

Un cadran de grande dimension est placé à l'extérieur, lequel est entouré d'un tore sculpté orné de fruits et de feuillages maintenus par un large ruban posé en hélice. Il est divisé, suivant la mode italienne et ancienne, en vingt-quatre heures, c'est-à-dire qu'il marque midi et minuit. Quarante-huit rayons en relief, et divergeant du centre vers la circonférence, le décorent; il est encadré entre la base de la corniche et le sommet de l'encorbellement, et, de chaque côté, par un pilastre; chacun des deux pilastres faisant pénétration et sortant sur le toît, porte au sommet une riche cassolette; leur base est indiquée par un relief en ressaut, riche de détails et formant cul-de-lampe. Aux quatre angles du tableau de la façade, et en dehors du cadran, sont sculptés en haut relief de jolis petits sujets mythologiques figurés par de petits génies; celui de droite joue de la harpe et celui de gauche de la flûte. Ceux de la base tiennent chacun, d'une main, une torchère enflammée et de l'autre un riche écusson au *champ de gueules, portant à son centre une croix pattée cantonnée d'une croisette de sable.* La partie postérieure de ces deux derniers personnages est en queue de poisson contournée et à écailles. Tout l'encorbellement est formé par des moulures garnies d'oves, de denticules, de consoles, et enfin d'une frise ornée de ces enroulements si riches de motifs particuliers au beau style de la Renaissance. Les deux façades apparentes sont divisées par des pilastres engagés, décorés de chevrons et de patères; ils se joignent sous la corniche par des arcades à plein cintre. La finesse de toutes ces moulures, ainsi que les rinceaux et postes qui décorent ces deux façades, indiquent que ce travail fut exécuté par d'habiles artistes. Deux petites fenêtres cintrées par le haut servent à éclairer la partie supérieure du pavillon.

Ce bâtiment est couvert en pierres taillées en relief et imitant des feuilles palmées. Sur chacune des arêtes du toît, un fort cordon monte au sommet et là, réunis deux par deux, aux extrémités du faîte, les cordons s'épanouissent de manière à former au point de rencontre une tête de feuillages garnis de graines; sur chacun des angles et à la base du toît, s'élevait un pilier carré et isolé orné de moulures et de chevrons et se terminant par une cassolette enflammée; puis, de chacun de ces piliers, une sorte de double console fleuron née et en forme d'S, allait s'appuyer en montant et rejoindre le cordon d'arête à la moitié

de la hauteur du toît. (Au moment de la dernière restauration, il ne restait plus qu'un de ces piliers, aussi a-t-on renouvelé piliers et consoles). Rien de plus gracieux et de plus riche que cette décoration qui date de la seconde période du style de la Renaissance; c'est-à-dire, l'époque où l'art chrétien si grandiose de simplicité, fut totalement délaissé et remplacé par des imitations décoratives de l'art antique. La gravure ci-jointe, petit chef-d'œuvre d'un artiste beauceron (Pl. XII), reproduit d'une manière exacte l'ensemble primitif de ce pavillon [1].

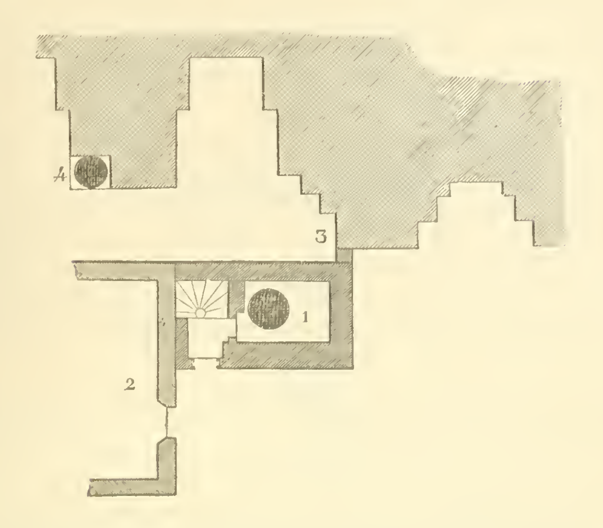
Quoique ce bâtiment ait été construit quelques années seulement après le clocher-neuf, et par le même architecte, la différence dans l'ornementation est grande; la même remarque se fait également, à la clôture du chœur. Il semblerait que plus d'un demi-siècle eût dû s'écouler entre la double exécution de ces œuvres de style et de goût si différens; on croirait difficilement que ces deux ouvrages aient pu être conçus par le même individu. L'un vigoureux, hardi et de la bonne école, qui fut celle de la jeunesse de l'artiste, tandis que l'autre, exécuté sur le bord de sa tombe, à une époque où il sacrifiait sans doute au goût du jour, est plus joli, plus coquet, mais plus efféminé; dans l'un, le style est pur, grandiose et chrétien, tandis que l'autre est mythologique, maniéré et tout mondain.

Au côté nord de l'église, depuis le transsept jusqu'auprès du clocher-neuf, existait une suite de bâtiments, dont une partie était affectée au logement des Sœurs-Cryptes et des serviteurs de l'église; l'autre portion, destinée à déposer les matériaux utiles aux réparations de la basilique, s'appelait la *Maison des Mortiers*. Ces bâtiments furent démolis en 1860; ils dataient du XIV[e] siècle. Tout le mur Est du pavillon de l'horloge était formé et clos par une portion du pignon de la *Maison des Mortiers* [2], laquelle, hors d'alignement, formait une grande saillie sur le cloître.

[1] A Rouen, le Beffroi qui contenait la cloche communale, *la Rouvel*, fut rasé en 1382, puis, à la même place, on a élevé en 1389, la *Tour de la Grosse-Horloge*, où fut placée une horloge sonnante, ce qui était alors une nouveauté. En 1527, on reconstruisit une partie de ce curieux édifice, si riche d'ornementation et lequel serait de la même date que le pavillon de l'horloge de Notre-Dame à Chartres. Mais il ne lui ressemble sous aucun rapport.

[2] Au XVIII[e] siècle on avait refait à neuf une partie du pignon sur lequel reposait un des côtés du pavillon de l'horloge; on y avait mis une baie de porte bâtarde en pierre, ainsi qu'une baie de fenêtre au-dessus.

La légende du plan ci-dessous facilitera notre explication et laissera un souvenir de ces bâtiments détruits.



1. Plan du Pavillon de l'horloge, à l'intérieur duquel se remarque l'escalier qui conduit à l'étage supérieur, où se trouve le mécanisme, ainsi que la fosse circulaire où descendent les poids.

2. Bâtiment des Mortiers; la disposition des hachures indique la mitoyenneté empruntée par le Pavillon; partie qui a été refaite à neuf.

3. Base d'un des contreforts du clocher-neuf, et le long duquel passe le fil de fer qui correspond de l'horloge à la lanterne du clocher où se trouve le marteau qui frappe les heures sur le timbre.

4. Puits antique en partie bouché, lequel semble avoir existé déjà en cet endroit, avant la construction de l'église actuelle, attendu qu'il se trouve engagé dans le plan d'un des contreforts de l'église.

Cette disposition de mitoyenneté offrit de graves difficultés, lors de la restauration du pavillon de l'horloge terminée en 1864. La restauration laisse à désirer par rapport à l'ensemble décoratif et à l'aspect primitif de ce petit édifice.

On innova deux ouvertures en forme de meurtrière dont une au-dessus de la porte d'entrée, ainsi qu'une crête en pierre découpée sur le faîte. Cette création n'est pas heureuse, ni du style du pavillon. Il faut savoir que, chaque fois que les anciens architectes établissaient une crête sur un édifice, c'était dans le but d'interrompre la ligne droite toujours si dure à l'œil lors-

qu'elle termine le sommet d'un toît, tandis qu'au contraire la ligne sinueuse formée par des découpures évite cet inconvénient. *Jehan de Beausse* avait bien compris qu'une galerie à jour était complétement inutile à la perspective aérienne en cet endroit, puisque le toît se trouve seulement à quelques mètres du mur de l'église. Les deux côtés du pavillon situés vers l'est et au midi sont faits à neuf. Innover n'est pas restaurer. Le cadran ainsi que les petits bas-reliefs ont été repeints et dorés en suivant les quelques traces restées des anciennes couleurs qui y avaient été appliquées, il y a plus de trois siècles. Devons-nous espérer que nos arrière-neveux verront subsister, après l'écoulement d'un pareil laps de temps, cette peinture appliquée de nos jours? Il est permis d'en douter, car si notre siècle est brillant, ses produits laissent beaucoup à désirer, sous le rapport de la solidité.

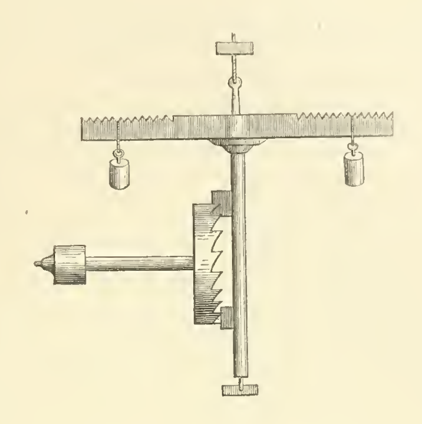
Si, après avoir décrit le bâtiment, nous entrons dans son intérieur pour visiter le mécanisme de l'horloge, et pour retrouver les pièces de la machine primitive qui fut mise à sonnerie au XIVe siècle, nous sommes contraint d'avouer tout d'abord que les documents, qui pourraient nous guider dans ce genre de recherches, sont rares, ou peu compréhensibles. Des hommes de l'art et distingués ont fait d'étranges méprises au sujet de ces vieilles machines [1].

A l'origine, le mécanisme était des plus simples, puisqu'il n'avait que deux roues, un pignon, une verge, un balancier, un cadran, un poids et un contre-poids; la grande roue anciennement avait souvent plus d'un mètre de diamètre; elle ne faisait qu'un tour en vingt-quatre heures, étant fixée au cadran qu'elle faisait tourner avec elle. Par ce moyen, chacune des heures se présentait successivement devant un style fixe, qui indiquait ainsi la marche du temps par chacun des chiffres tracés sur le cadran. Des poids énormes donnaient, dès lors, le

[1] Le célèbre horloger Julien Leroy, au XVIIIe siècle, croyait que le mouvement de l'horloge du Palais à Paris, qu'il venait de réformer, était encore celui de 1370, fait par Henri de Vic, tandis qu'il ne datait que de la fin du XVIe.

A Chartres et de nos jours, plusieurs horlogers croyaient également que le mécanisme actuel, était encore composé, en majeure partie, des pièces de l'horloge primitive, mise à sonnerie en 1392; pour l'observateur, des documents que nous allons produire démontreront l'évidente erreur de cette croyance. Sur une des faces du chassis en bois de chêne qui contient actuellement les rouages, se voient gravées en creux ces deux dates, 1556 et 1576.

mouvement au mécanisme [1] lequel était réglé par une verge et une sorte de balancier (il ne faut pas confondre ce balancier avec le *pendule* qui ne fut inventé que trois siècles plus tard). Nous donnons ici l'ensemble de ce mouvement primitif si curieux de simplicité et figuré par la gravure ci-dessous.



Ce balancier, nommé *foliot*, portait à chacun de ses bras, une suite de crans, dans l'un desquels se fixait par une courroie, à chacune de ces branches, un petit poids appelé *régule*; c'est-à-dire, que la position plus ou moins rapprochée de l'axe de la tige verticale réglait la vitesse exigée pour la régularité et la précision du mouvement.

Ce ne fut qu'au commencement du XIVe siècle que l'on commença à signaler l'apparition des horloges sonnantes et reconnues si utiles pour le public. Avec le XVe, et pendant les deux siècles suivants, de tous côtés, apparurent ces ingénieuses machines qui, non-seulement marquaient les heures, mais qui, par leurs prodigieuses et scientifiques combinaisons, ressemblaient à de véritables calendriers perpétuels et à une sphère céleste. Le 16 juin 1657, Huygens demanda aux Etats-Généraux de Hollande un brevet pour son invention du *pendule*, invention

[1] Encore actuellement, le poids qui agit sur le mouvement de notre horloge pèse 100 kilogrammes et celui de la sonnerie environ 500!!! Aussi lorsque la détente qui met en marche le volant, lequel fait sonner les heures, se lâche, il se produit un vacarme épouvantable dans le Pavillon. Le visiteur tremble, pensant que le toît de l'édifice va choir et l'assommer.

qu'il perfectionna pour en faire l'application aux horloges [1]. Mais ce ne fut qu'en 1673, lorsqu'il eut publié son *Horologium oscillatorium* [2] que le pendule fut universellement adapté à chacune des horloges afin de leur procurer une marche plus régulière [3].

Ainsi, évidemment, ce doit être postérieurement à cette dernière date que les deux horloges de l'église de Chartres furent pourvues chacune d'un *balancier-pendule*, et que par suite aussi, l'ancien mécanisme du *foliot* dont on voit encore actuellement les traces, fut modifié. Ce dut être également alors que se transforma la position des essieux qui, de verticaux qu'ils étaient, devinrent horizontaux [4]. Malgré nos recherches, nous n'avons découvert aucunes traces de ces travaux d'innovation, dûs au XVII[e] siècle, appliqués à notre horloge chartraine.

D'après la multiplicité des marchés passés, à diverses époques, avec les *Horlogeurs*, par le Chapitre de Chartres, pour donner une marche régulière aux horloges de la cathédrale, il sera facile de comprendre ce dicton de nos pères, qui semble d'une si ingénieuse application par rapport à notre récit historique :

Horloge entretenir,
Jeune femme à gré servir,
Vieille maison à réparer,
C'est toujours à recommencer.

Voici le premier document que nous avons trouvé relatif au curieux mécanisme si bien organisé par Philipot Mauvoisin. Il y a un siècle et demi qu'il indique régulièrement l'heure; mais il est détraqué, il est urgent d'y faire une grosse réparation. Ce sont des *Serruriers-Horlogeurs* chartrains qui vont opérer, en

[1] Plusieurs artisans avaient déjà tenté l'application du *pendule* à l'horlogerie. Ce serait le hollandais Fromentel qui, en 1658, aurait inventé nos pendules de salon.

[2] Paris (Muguet), 1673, in-folio.

[3] Cette découverte disputée à Huygens fut attribuée à Galilée. Son invention du *ressort-spiral* fut contredite par le D[r] Hooke et par l'abbé Hautefeuille. L'Anglais Hooke l'aurait appliqué aux montres en 1658, et un de ses compatriotes Barlows aurait inventé les montres à répétition en 1676.

[4] C'est à tort que les auteurs de l'*Encyclopédie* avancent que les *horloges* horizontales n'auraient été inventées qu'en 1738 par Leroy père.

tâchant de signaler leur talent aux yeux de leurs concitoyens [1]. Voilà le marché passé à ce sujet :

« Du mardi 19 de juillet 1547.

» Gillet le Tisserant [2] et Pierre de la Salle, maistres serruziers, » demourans à Chartres, en la présence de vénérables maistres, » Noël Tison, Mathurin Forget et Charles Bouffineau, chanoynes » de Chartres, maistres administrateurs de l'Euvre et fabrique de » l'Eglise de Chartres, ad ce présens, ont promis et promecttent, » pour la réfection du grand orloge de ladicte église de Chartres, » faire les choses qui ensuyvent ; c'est assavoir : fault démonter la » grosse roue de la sonnerie et dériver la contre-roue et faire huict » chevilles pour les tenir. *Item*, fault rengrossir de fer neuf le gros » arbre qui passe au travers de ladicte grosse roue et faire une boiste » de fer pour remplir de la roue du remonteur. *Item*, fault faire les » quatre resors et les quatre foliotz qui tiennent le gros contre-poix » et mectre une virolle de fer dedans la croisée du gros contre-poix. » *Item*, fault faire les quatre poisliers là où le bout des arbres tour- » ne. *Item*, fault refaire les forses qui tiennent les roues au boys » du gros contre-poys. *Item*, fault faire le resort et folliotz et déri- » ver les plataines des vollans. *Item*, fault démonter toutes les » autres roues et toutes les pièces qui servent à la sonnerie, les » recurer et redresser et pareillement redresser tous les arbres des- » dites roues et racoustrer tous les paignons, et en faire ung neuf » pour remonter le gros contre-poix. *Item*, fault racoustrer la » demye roue qui est rompue, qui est en la fenestre là où la chesne » s'accroche. *Item*, fault déferrer les pièces de fer qui sont à la caige, » qui sont usées et en faire d'autres et faire de bons cloux à forte teste » pour refaire toute la besongne et faire les clavettes et rondelles là » où besoing sera, et rassembler toutes les roues et paignons et » autres pièces qui sont en la caige et les raccorder et adjuster » comme il appartient. *Item*, faut rabiller le resort et les tourillons » qui sont à la cloche. *Item*, fault démonter toutes les roues du » mouvement et les revestir et dégresser, et racoustrer le bout des » arbres et autres choses nécessaires pour icelly orloge bien et deue- » ment maintenir et conserver en estat d'orloge, et ce dedans quinze

[1] Ces sortes d'artisans étaient des espèces de *serruriers-machinistes*. Après l'invention du *pendule*, ce furent des horlogers, connaissant les éléments de géométrie et de physique, qui les remplacèrent. Avant cette époque, il n'y avait pas pour ces grosses horloges de savantes combinaisons, mais beaucoup de main-d'œuvre. Les frottements étaient considérables et les poids qui faisaient agir le mécanisme étaient d'une pesanteur énorme.

[2] Il était alors Serrurier de l'Église de Chartres.

» jours prochain venant; de sorte que si, à faulte de l'avoir refaict, » adviennent aucune faulte et inconvénient dedans trois ans oudict » orloge, seront tenuz et ont promis lesditz Le Tisserant et La Salle, » chacun d'eulx et pour le tout, iceluy orloge, à leurs propres coustz » et despens, refaire, réparer et servir d'orloge. Cestz promesse, » convention et marché faictz avecques lesditz Le Tisserant et De » la Salle, pour et moyennant la somme de vingtz escuz d'or sol- » leil. Car ainsi, Prometans, etc. Obligeans, etc. Renonçans, etc. » Présens ad ce pour tesmoings, Symon Hervé, clerc, serviteur » dudit Euvre, Michel Ballavoyne et Jacques Duval, clercz, demou- » rans à Chartres [1]. »

Un autre marché est passé par devant Jehan Guignard, notaire à Chartres, le 10 août 1576, entre les Commis de l'œuvre et Michel Beaufilz, maître serrurier, et Jehan Lemoyne, compagnon horloger, demeurants à Chartres; ces derniers consentent, le 3 octobre 1576, que : « Messieurs les commis et députez de » l'Euvre, facent venir en ce lieu pour visiter l'orloge, par les- » ditz Beaufilz et Lemoyne racoustrée et remontée, ung mais- » tre horloger de Paris, auquel ilz se sont raportez et rappor- » tent, sur peine de tous dépens, pour veoir et visiter icelle » horloge [2]. » Aussi, par un autre acte notarié du 11 octobre 1576, les parties ont consenti : « de la personne de Jacques Ma- » thieu, orphèvre juré et horloger demourant en cette ville » (Chartres), pour veoir et visiter les réparations faites par les- » ditz Beaufilz et Lemoyne au gros horloge de notre église de » Chartres [3]. » L'ouvrage était parfaitement exécuté, paraît-il, puisqu'un autre acte du 16 octobre 1576, constate que lesdits horlogers ont reçu la somme de 200 livres tournois, pour avoir exécuté les clauses du contrat du 10 août 1576 [4].

A peine une année s'est-elle écoulée que les chanoines, peu satisfaits de la marche irrégulière des horloges de leur église, consentent, par un acte du 14 décembre 1577, avec Jehan Maçon, serrurier-horloger, de faire les réparations nécessaires aux horloges, commandes et réveil-matin, et pour la somme de 120 livres; en exécution du marché suivant :

[1] Baux et Contrats, *ut suprà* (1543-1548).
[2] Baux et Contrats, *ut suprà* (1574-1577).
[3] Baux et Contrats, *ut suprà* (1574-1581).
[4] Baux et Contrats, *ut suprà* (1574-1581).

« Du 14 décembre 1577.

» Furent présens vénérables et discrettes personnes maistres Loys
» Boucher, soubz chantre, Thomas Mauguyn et Jacques Mestivier,
» noz frères et conchanoines et commys à l'euvre et fabrique de
» nostre église, d'une part, et Jehan Maçon, maistre Serruzier et
» Horologer, demourant en ceste ville de Chartres, d'autre part. Les-
» quelz recognurent et confessèrent, par ces présentes, avoir faict
» entre eulx esdicts noms, les marché et convention qui ensuyvent,
» c'est asçavoir : que ledit Maçon a promys et sera tenu faire bien
» et deuement les réparations tant du grand que du petit horrologes
» de nostre église. Iceulx horrologes faire rendre bien et deuement
» de toutes réparations y nécessaires pour faire sonner icelles Hor-
» rologes, Commandes, Reveille-Matyn et tout ce qui est nécessaire
» de constinuer, faire sonner et monstrer, aux quadrantz d'icelles,
» tant du Soleil que de la Lune, en ce qui concerne et despend de
» son mestier et estat de serruzier et horrologier, selon et comme
» plus à plain il est spécifié et contenu par les articles contenuz en
» une feuille de papier dressée par lesdictz commys à l'œuvre de
» nostre dicte Eglise et ledit Jehan Maçon, baillée à Mtre Jehan
» Boucher, clerc dudit œuvre, signée desdites partyes et des tes-
» moings ci-après nommés, avec nostre notaire, qui a arresté le pré-
» sent accord et composition ; et auxquelz articles contenuz en icelle
» fueille de papier sont entièrement contenues les réparations né-
» cessaires ausdictes horrologes de nostre église, lesquelles ledit
» Maçon a promys et promect par ces présentes, sera tenu luy et
» ses hoirs ou ayant cause faire et parfaire dedans le jour et feste
» de saint Jehan Baptiste prochain venant, et pour ce faire, fournir
» de toutes estoffes ad ce nécessaires. Ce présent accord, marché et
» composition faictz pour et moyennant la somme de six vingtz
» livres tournois que lesdictz commys audict œuvre de nostre dicte
» église esdictz noms, ont promys et seront tenuz payer ausditz
» Maçon ad ce présent et acceptant, sçavoir : quarante livres dedans
» huict jours, quarante autres livres à Pasques charnelz [1] et le reste,
» après que ladicte besongne et réparation desdictes horrologes sera
» bien et deuement faicte et parfaicte, veue et visitée par gens de
» bien ad ce cognoissant, suyvant lesditz articles contenuz en la-
» dicte fueille de papier [2] ; et ad ce fut présent honneste personne

[1] Ou *Pasques Charneux*, c'est-à-dire le dimanche de la Résurrection ; cette appellation indiquait le premier jour où il était alors permis de manger de la viande, depuis le Mercredi des Cendres.

[2] Il est à croire que toutes ces réparations furent bien exécutées, ainsi que le constate un reçu du 14 janvier 1579, donné par Jehan Maçon, à Mtre Jehan

» Michel Sedille, marchant et maistre Tanneur demeurant à Char-
» tres, lequel a pleigé et cautionné ledict Jehan Maçon, de bien et
» deuement faire et parfaire ladicte besogne, selon que icelluy Ma-
» çon a promys, qu'il est contenu en ladicte fueille de papier con-
» tenant les articles nécessaires aux réparations desdictes horrolo-
» ges, et laquelle icelluy Sedille a signée avec les dessus dictz, et s'en
» est obligé et oblige par ces présentes avec ledict Maçon, ung cha-
» cun d'eulx seul et pour le tout, sans division faire l'un de l'autre,
» renonçant au bénéfice de division et ordre de discussion, certirrez,
» et qu'ilz ont déclaré bien sçavoir et entendre. Car ainsi le tout a
» esté dict, sans lesquelles, etc. Promectant, etc. Obligeant, etc. Re-
» nonçant, etc. Présens ad ce pour tesmoings, Crespin Le Clerc et
» Jehan Floquet clerc demourans à Chartres, lesquelz et lesdictes
» partyes ont signé à la minute

LEMAIRE [1]. »

Voici que, deux ans après cette nouvelle réparation, les horloges de l'église sont en plus mauvais état que jamais. Cette fois, les chanoines s'adressent à Guillaume Lequoy, horloger à Rambouillet, et, par un acte du 19 février 1580, celui-ci s'oblige envers eux, de faire les réparations nécessaires, de gouverner les horloges et de les entretenir, pendant neuf années, et de remplir l'office de Portier, pour cinq des portes du cloître de Notre-Dame [2]; à la condition qu'outre ses gages, il sera logé dans une petite maison située devant l'horloge.

« Du 19 février 1580.

» Fut présent Guillaume Lequoy, maistre Horloger demourant à
» Rambouillet, lequel recongnut et confessa avoir faict marché et
» convention à vénérables et discrettes personnes Jacques Mestivier,
» un de noz commis à la superintendence de l'Euvre, et maistre
» Jehan Boucher, prebstre, clerc de l'œuvre et fabricque, de faire
» et réparer bien et deuement et mettre en suffisant estat, tant le
» gros que le petit horloges, tant haut que bas, ensemble les mons-
» tres et quadrans desditz horloges, tant du Soleil que de la Lune; et
» pour ce faire et fournir de toutes choses requises et nécessaires à
» ses fraiz et despens, fors et excepté que ledit clerc de l'œuvre

Boucher, de la somme de « quarante escuz sol, revenant à la somme de six » vingt livres, » pour prix desdites réparations.

[1] Baux et Contrats, *ut suprà* (1574-1581).

[2] Du 10 janvier 1501, un acte capitulaire dit : « que l'orlogeur remplira les » fonctions de portier du cloître. » Ce n'est cependant que dans ce présent acte que nous trouvons cette obligation imposée à cet emploi.

» fournira de chasble et de fil de fer pour le gros horloge et de cordes
» pour le petit horloge et commandes [1], ladicte besongne subjecte
» à visitation et rapport de gens à ce congnoissans. Et iceulx horlo-
» ges et commandes estans bien et deuement réparées, de les faire
» sonner et les gouverner selon le cours du Soleil, le plus justement
» que faire se pourra, par le temps et espace de neuf ans continuez
» entiers et accompliz, à compter du premier jour d'Apvril prochain,
» et les entretenir, durant ledit temps de neuf ans, de toutes répa-
» rations aussi à ses fraiz et despens, hormis pour le regard dudict
» fil de fer, chasbles et cordes, et en la fin dudit temps les rendre
» en estat deu. Oultre a promis et sera tenu ledict Lequoy ouvrir
» et fermer, durant ledict temps, aux heures ordinaires et accous-
» tumées, les portes et guischetz du cloistre cy-après déclarées,
» sçavoir est : La porte du Marché des Chevaulx ; la porte de devant
» le Quadran dudit gros Horloge ; l'huys des Troys-Degrés ; la po-
» terne qui va en la rue du Bœuf-Couronné et la porte Perrichon-
» ne [2]. Cestz marché et convention pour réparer et remectre en
» estat deu lesditz horloges, moyennant la somme de treze escuz
» sol, qui lui sera payée par ledict clerc de l'œuvre, ainsi qu'il be-
» songnera ; et pour gouverner et entretenir lesditz horloges et com-
» mandes, et pour ouvrir et fermer lesdictes portes, moyennant la
» somme de vingt escuz sol, par chacun an, et payable par ledict
» clerc de l'œuvre audict Lequoy, à deux termes de payemens,
» savoir : aux jours et festes de Nativité sainct Jehan-Baptiste, et
» Noël, premier terme de paiement, commençant au jour et feste
» de Nativité de saint Jehan-Baptiste prochain venant, qui lui sera
» payé un quartier seulement ; le second terme à Noël aussi pro-
» chainement, après ensuivant une autre demye année, et ainsy de
» là en avant et par chacun an ausditz termes de Noël et saint
» Jehan-Baptiste, également et par moitié ; et oultre, moyennant
» que nos dictz commys et clerc de l'œuvre ont promis luy bailler
» la maison aussi joignant la porte de devant le Quadran, pour y
» loger et habiter durant ledit temps, sans en payer aucun sallaire
» et le tenir en icelle cloz et couvert, suivant la coustume de Char-
» tres. Car ainsy, Promectant, etc. Obligeant, etc. Renonceant, etc.
» Présens à ce pour tesmoings, honorable homme maistre Jacques
» Mathieu, orphèvre, et Jacques Guillory clerc et Antoine Mussart
» clerc demourans à Chartres, lesquelz ont signé la minute [3].

[1] Dans cette désignation est comprise l'horloge du Tour du Chœur ainsi que le Réveille-Matin.

[2] Voir pour le détail de ces portes : *Historique du cloître Notre-Dame*. (Mém. de la Société Archéologique, t. I, p. 125).

[3] Baux et Contrats, *ut suprà* (1574-1581).

Il est à croire que Guillaume Lequoy a rempli envers le Chapitre les clauses et charges qui lui étaient imposées par son marché et convenablement, puisque, par un autre bail, également de neuf années daté du 26 août 1589, il est continué dans son office d'horloger aux mêmes conditions et émoluments que par le passé [1].

Un acte du 5 novembre 1583 nous informe que la charpente du Beffroi, qui portait le Timbre de l'horloge, avait besoin de réparations; il constate que : « Jehan Gautruche, maistre » maçon à Chartres, paroisse Saint-Michel, a reçu dix escuz » sol, pour avoir par luy rompu la dernière voulte qui est des» soubz l'horloge et sur la chambre du Guet, pour monter et » passer les marrains et boys qu'il a convenu pour racoustrer » ledit horloge, restoupper et refaict ladite voulte et tocqué et » blotté les pousteaulx qui portent ledit horloge [2]. »

Plusieurs fois le timbre ainsi que le bâtiment de l'horloge furent atteints par la foudre, ce qui occasionna des dégâts, comme nous allons le constater. « Le jour de la défaite de *Saveuse*, jeudi » 18 mai 1589, il fit, dans Chartres, un si grand orage, mêlé de » tonnères et de pluyes, que de mémoire d'homme il ne s'en » était point vu de pareil; en même tems, le tonnère tomba » sur la chambre qui renferme le mouvement de l'horloge, au » pied du clocher-neuf, de laquelle il endommagea la couver» ture faite de pierres en coquille [3]. »

Le 24 juin 1701, il est fait rapport au Chapitre : « Que pen» dant vespres, le tonnère tomba sur le clocher-neuf, et en» tr'autres dégâts, sur le fil de fer qui est attaché au marteau du » timbre, et avoit marqué son passage par une longue traînée » blanche et souffrée, semblable à celle que fait la flamme d'une » forge vivement allumée dans la cheminée. Qu'ensuite ils vi» rent plusieurs branches du fil de fer séparées, dont les unes » étoient torses et les autres brisées, et deux autres furent veües » par Brunet serrurier, dont les mailles étoient proprement

[1] Baux et Contrats, *ut suprà* (1576-1598).

[2] Baux et Contrats, *ut suprà* (1582-1588). L'on peut encore ici remarquer la confusion synonymique toujours faite à cette époque entre le mouvement de l'horloge et son timbre qui est ici désigné.

[3] Voy. les manusc. de Pintart, p. 469. — Le *Journal manuscrit de Jehan Parrault*, fol. 134. — Le *Journal d'un Bourgeois de Chartres*, fol. 44, et Souchet, p. 511.

» soudées; et une autre branche dont il dit avoir vu l'extrémité
» en feu [1]. »

Puis, les Registres capitulaires constatent encore que, le 2 mai 1740, pendant un orage arrivé sur les onze heures et demie du matin, la foudre tomba sur le pont de l'horloge [2], au clocher-neuf, et mit à quelques pièces de bois couvertes de plomb le feu qui s'y entretint jusqu'à cinq heures du soir, sans qu'on s'en fût aperçu. L'incendie finit par être éteint sans avoir causé de grands dommages.

Les mêmes registres capitulaires des XVIIe et XVIIIe siècles vont nous fournir des faits concernant quelques réparations et également des plaintes contre les horlogers chargés de la conduite et de l'entretien de ces machines. Ces artisans, en vertu de leur office qu'ils tenaient du Chapitre, jouissaient de quelques priviléges, ainsi qu'il nous est indiqué par les registres des Echevins. « Le mardi premier février 1594, de l'avis des habi-
» tans, on ordonne que l'horloger du Gros Horloge de Notre-
» Dame, sera exempté de taxes et levées de deniers faites sur
» la ville, attendu que son exercice et gouvernement du Gros
» Horloge regarde le bien général [3]. » Puis le 18 novembre 1747, en Chapitre, il est rendu plainte « Que Messieurs de la Ville
» font tous les jours de nouvelles entreprises et que, notam-
» ment hier, ils ont envoyé deux soldats au Serrurier de l'É-

[1] Il était d'usage autrefois de sonner les cloches lorsqu'un orage semblait devoir éclater auprès d'une église, usage actuellement défendu par l'autorité. A ce sujet, nous rapporterons que, le 4 juillet 1701, le Chapitre accorda aux sonneurs 30 sols, par libéralité, pour leur peine d'avoir sonné les cloches pendant l'orage arrivé dans la nuit de 2 au 3 dudit mois. La cloche de Gas (Eure-et-Loir) porte une curieuse inscription qui prouve cette ancienne croyance. La voici :

† 1556. Au nom de Marie le peuple fais assembler
Les clers en mélodie à Dieu réjouir et louer
Par mélodieux accors je décore les festes
Je pleure les mors et chasse les tempestes.

Voici l'inscription d'une cloche de Metz :

Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum,
Defunctos ploro, pestem fugo, festa decoro.

[2] C'est ainsi que l'on désigne l'endroit qui contient les ressorts de transmision de la chaîne de tirage, passant de la ligne verticale à celle horizontale, pour aller atteindre le marteau qui frappe sur le timbre.

[3] *Reg. des Echevins de Chartres* t. II, p. 419.

» glise. » Messieurs les députés furent priés de porter plainte, attendu le privilége du Serrurier qui était également l'Horloger de l'église.

Le 10 septembre 1651, il avait été rapporté au Chapitre qu'il y avait un horloger de cette ville (Jehan Preneur) qui s'offrait de remettre en bon état les horloges; et les Commis de l'Œuvre furent chargés de s'entendre avec lui. Mais, le 7 mars 1658, le Sous-Doyen représente que Jehan Preneur, horloger de l'église, gouverne et conduit mal les horloges, ce qui est trop avéré, et Messieurs les Commis ont ordre de le remplacer, de lui reprendre les clefs et le mettre hors du logis que l'Œuvre lui fournissait pour son emploi. Vers le milieu du XVII[e] siècle, à Chartres, les artisans habiles en horlogerie semblent faire défaut [1].

Le 24 mai 1655, M. Pintart, chanoine, dit : « Que la chaisne de » l'horloge est rompue et si vieille, qu'elle rompt fort souvent, » qu'il y a du fil de Richart (fil d'archal) acheplé pour en faire » une neufve et que l'horloger demande trente livres pour la » façon ; il est autorisé à faire ce marché. » C'est la chaîne qui, partant du bâtiment de l'horloge, monte à l'extérieur du clocher, pour faire agir le marteau qui frappe sur le timbre.

Il paraîtrait que l'office d'Horloger de l'église était recherché, puisque, le 14 octobre 1713, Guillaume Brunet, *horlogeur de l'église* [2], présente une requête, afin que le Chapitre lui accorde,

[1] En 1662, les Religieux de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée de Chartres, n'ayant pour leur monastère qu'une vieille horloge dont la marche était capricieuse et trop irrégulière pour l'accomplissement de leurs exercices, firent un marché avec Raoul Dunepart, maître horloger à Paris, pour en fabriquer une neuve, sonnant les quarts. Cet artisan étant venu la mettre en place, tomba malade à Chartres, et alla de vie à trépas le 9 août 1662. Les Religieux, par reconnaissance, l'inhumèrent dans leur église. (Voy. D. Aubert. *Hist. de l'Abbaye de Saint-Père*, ms. de la Bibliot. de Chartres, p. 407.)

[2] Ce fut cet artisan qui donna les premiers principes d'horlogerie à Pierre Le Comte, alors étudiant au Séminaire de Saint-Charles à Chartres, natif de Villette près Mantes, alors du diocèse de Chartres, esprit inventif et industrieux Etant vicaire de Saint-Cyr près Versailles, il fut admis, le 18 mai 1721, à présenter au Roi une pendule de son invention; elle figurait un globe terrestre sur lequel se voyaient indiqués le mouvement diurne du soleil, les saisons et les mois de l'année, le quantième du mois et aussi les signes du zodiaque, ainsi que l'heure dans toutes les parties de l'Univers; un Réveille-Matin y était fixé et figuré par un Singe, lequel tirait un coup de pistolet et allumait une bougie à l'heure fixée pour le réveil. Sa Majesté satisfaite et pleine d'admiration pour cette petite merveille, véritable chef-d'œuvre de mécanique, gratifia son auteur d'un cadeau valant plus de mille livres! Et Pierre Le Comte obtint de suite le Prieuré de Saint-Cernin, diocèse d'Auxerre: le Roi, par amitié et reconnaissance de

pour son fils Pierre, la survivance de cet emploi, en considération « des services qu'il a rendus et souhaite rendre à l'église. » Ceci lui est accordé. Puis, le 10 juillet 1724, ce même Pierre Brunet, demande, par une requête, que, attendu le décès de son père, son neveu Guillaume ait aussi la survivance de son emploi, et sa sœur la jouissance d'une chambre qu'elle habite auprès de lui. Vu ses bons services et son zèle, ces demandes sont agréées [1].

Le 27 février 1727, les Commis de l'œuvre, signalent qu'il y a des réparations considérables à faire à l'horloge. MM. le Chancelier et Le Barbier l'ont visitée, le 6 mars, et après une nouvelle visite qu'ils firent, le 21 avril suivant, il est ordonné de démonter l'horloge et de faire un marché pour les réparations. Le 26 dudit mois, M. le Doyen expose au Chapitre qu'après avoir examiné les titres, on a trouvé un marché passé en 1695, par lequel feu Guillaume Brunet et son fils Pierre, actuellement *horlogeur*, s'obligent d'entretenir, leur vie durant, ladite horloge. Par considération, il est dit : « qu'il sera passé avec Pierre » Brunet un nouveau marché. »

Nouvelles réparations le 3 septembre 1727; puis la même horloge est démontée et nettoyée, le 13 juin 1737, et de nouveau considérablement réparée, le 24 novembre 1741. Enfin, le 18 janvier 1749, il est rapporté en Chapitre que Pierre Louis, serrurier de l'église, déclare que non-seulement l'horloge a besoin d'un nettoyage, mais, « que la grande roue est reconnue hors de » service. » Le 25 janvier, il est ordonné d'en substituer une autre, et le 30 juillet suivant, il est constaté que la nouvelle roue posée « fait son effet et est recevable. »

Ainsi qu'on en peut juger par ces extraits, les réparations sont incessantes. Le 21 mai 1755, il est encore produit un mémoire détaillé et estimatif des réparations nécessaires ; la dépense se monte à 410 livres. La visite a été faite par Brunet et Doublet, serruriers, lesquels font observer qu'après ces ouvrages exécutés, « l'horloge pourra encore subsister 40 ou 50 ans. »

son rare talent, créa pour lui la charge de Clerc ordinaire de la chapelle de la Reine, et fixa sa résidence à Versailles. (Voy. *Merc. de France*, mai 1721, p. 143, et *Journ. de Verdun*, juillet 1721, p. 75.

[1] Malgré la survivance accordée au neveu, le 17 janvier 1741, ce fut Pierre Louis, compagnon serrurier, qui succéda à Pierre Brunet. Ledit Louis avait travaillé, pendant vingt ans, sous les ordres de Brunet.

C'est Pierre Louis, serrurier de l'œuvre, qui fut chargé de cette besogne. Les registres capitulaires du 3 mars 1759 constatent : « Que l'horloge va fort mal, depuis un temps considérable, que » Pierre Louis n'y connaît rien, qu'il y a, chez Leloup, horlo- » ger à Chartres, un ouvrier qui se chargerait, moyennant 100 » livres, de la faire bien marcher pourvu qu'il la gouverne. » Le 6 mars suivant, M. de Bengy, chanoine, apporte le détail des réparations à exécuter, et il se porte caution pour l'ouvrier Guéroult, lequel gouvernera les horloges, pendant six mois, et aura un logement dans le cloître.

Le 20 mars 1759, sont déposés sur le bureau du Chapitre deux devis, touchant ce qu'il conviendrait de faire à l'horloge pour prolonger sa durée d'environ quarante ans ; l'un est dressé par un horloger de Paris et se monte à la somme de 600 livres; l'autre est du sieur Guéroult, horloger à Chartres, et s'élève à 320 livres. Il est décidé que l'on exécutera celui de 320 livres !!!

Le 2 juillet 1788, on remet sur le bureau du Chapitre un nouvel état des réparations indispensables à exécuter à l'horloge de l'église se montant à 600 livres. Messieurs de l'œuvre sont priés de voir M. Potier, horloger, et de faire leur rapport. Le 2 octobre, on vient déclarer de nouveau qu'il y a urgence de la réparer, vu qu'elle ne marche pas, et qu'il faut raccommoder la roue du montoir et que cela coûtera 150 livres ; il est accordé autorisation de faire exécuter ce qui est convenable et nécessaire, afin que l'horloge puisse marcher régulièrement.

Le 1er juillet 1789, on passe un marché avec Retou, serrurier, tant pour monter l'horloge que pour l'entretenir de toutes réparations, moyennant une somme annuelle de 120 livres [1].

Si la machine politique de la France avait été ébranlée par les événements de 1791, l'ancien et riche Chapitre de Notre-Dame de Chartres avait, lui aussi, été aboli, et son antique horloge était devenue la propriété de la Nation. Pendant les dix années qui suivirent cet état de choses, de son côté, la vieille

[1] En 1804, il a été payé à Dumoulin, horloger, 120 francs, pour avoir monté, pendant un an, l'*Horloge de la Mairie*, et également 200 francs à Potier, horloger, pour le montage de celle de Notre-Dame, pendant ladite année. Mais le sieur Mazure, par suite du travail qu'il exécuta en 1805, à cette dernière horloge, fut chargé de régler, et de monter celles de *Notre-Dame*, *du Collége* et de la *Mairie*. En vertu d'un abonnement contracté en 1808, il lui fut payé pour le montage de ces horloges 408 francs, et pour l'entretien des cordages, fournitures d'huile et autres frais accessoires, 132 francs : au total 540 francs.

machine sonnante éprouva fréquemment de graves interruptions, ainsi que de nombreuses défaillances, dans la régularité de sa marche journalière, car elle était toujours détraquée.

Le 30 juillet 1792, les Marguilliers et Notables de l'ancienne église Cathédrale, devenue alors l'unique paroisse de la ville, avaient fait un marché avec Retou l'aîné, dit *La France*, habile serrurier [1], pour raccommoder l'horloge, moyennant 1,170 livres payables en neuf années, et 120 livres par an, pour le montage quotidien. Cet artisan se présenta au conseil de la Commune, le 26 messidor an III (14 juillet 1795); il y exposa qu'il était mal payé, que, le prix des marchandises et des journées étant considérablement augmenté, il demandait, afin de continuer son service, la somme de 150 livres pour le montage; ce que le Conseil lui accorda.

Le registre des Comptes de la ville, pour l'an V (1797) constate, qu'il fut encore payé au citoyen Louis, serrurier-horloger, la somme de 656 francs! Toujours pour réparations. Mais cette fois la machine est désignée sous le nom d'*Horloge du Temple décadaire*. Plus 200 francs pour l'avoir montée; puis encore, à Richard, cordier, 160 francs pour les cordes nécessaires à soutenir les poids; et enfin, dans les trois années suivantes, le receveur a dû payer 252 francs, pour des réparations incessantes et généralement si mal exécutées que la vieille grosse horloge restait muette la moitié du temps.

Les citoyens chartrains se plaignaient hautement de cet état de choses; mais les finances de la ville étaient à sec; il fallut aviser pour y suppléer. Aussi, M. le Préfet, afin de subvenir à la restauration de l'horloge publique, autorisa à y affecter une somme de 1,200 francs inscrite au budget de la ville, de l'an XI (1803), pour la pose d'une grille en fer, à l'entrée de ville qui venait d'être ouverte vis à-vis la nouvelle Salle de spectacle [2].

[1] C'est le même qui avait exécuté la belle Grille d'avant-chœur qu'on voyait dans la Cathédrale, avant la Révolution. Ce travail lui fit honneur, mais il perdit une grosse somme d'argent dans cette entreprise, ainsi qu'il est constaté par les délibérations Capitulaires des 9 et 21 janvier 1769 et 19 septembre 1772.

[2] C'était primitivement l'église de la paroisse Sainte-Foy, devenue depuis quelques années la maison Conventuelle des Pères Maristes. Cette nouvelle entrée de ville s'appela d'abord la porte de la Comédie; mais en 1823, elle prit le nom de porte d'Angoulême, afin de perpétuer le souvenir du chemin qu'avait pris le duc d'Angoulême pour se rendre à la Cathédrale. Elle était figurée par deux forts piliers carrés, démolis en 1852.

Le numéraire était alors très-rare et les travaux publics de la commune de Chartres en souffrance, pour cette cause, il y avait comme de nos jours, une fièvre, un besoin extrême de créer de nouvelles choses, dans l'ancienne capitale des Carnutes. Les entrées de la Cité, encore closes par ces vieilles portes de ville du Moyen-Age (dont la Porte Guillaume nous offre un si curieux spécimen), étaient à peine abordables; ces vestiges du vieux Chartres guerrier devaient disparaître successivement, pour être remplacés par des entrées de villes monumentales et régulières. Des églises aliénées par la Nation et acquises par la Municipalité devaient servir à établir des marchés ou des places publiques, soit pour la commodité de la population, soit afin d'aérer les anciens quartiers. Ainsi qu'à notre époque, les projets d'embellissements ou d'innovations ne faisaient pas défaut, par contre, il n'était pas si facile que de nos jours d'avoir du crédit et surtout de l'argent.

Enfin le 27 pluviôse an XII (17 février 1804), notre Conseil municipal déclare à l'unanimité, que l'ancienne horloge de l'église Notre-Dame ne remplit pas sa destination, et que tous les moyens indiqués pour obtenir un résultat satisfaisant sont incomplets ou trop dispendieux. Afin d'arriver à une solution satisfaisante, l'Administration forma une Commission composée des citoyens Debarc, serrurier, Mirey, entrepreneur, Renault, charpentier, et Lion, notaire, laquelle Commission fait, le 23 messidor an XII (12 juillet 1804), par la bouche de M. Lion, un rapport au Conseil. Elle exposa que, suivant le devis présenté par le sieur Cibour, serrurier [1], la dépense serait de 3,700 fr.; mais que, d'après une proposition faite par le sieur Mazure, horloger en cette ville [2], ce dernier se chargerait d'exécuter lesdites réparations moyennant 1,654 francs. Le Conseil adopta l'avis de la Commission, il autorisa le Maire à mettre ces travaux en adjudication ; elle eut lieu, le 25 thermidor an XII (13 août 1804), au prix de 1,650 francs, au profit de Mazure.

Le 30 pluviôse an XIII (19 février 1805), l'horloge est rétablie et marche régulièrement. Mazure présente au Conseil municipal

[1] Pierre Cibour, ancien serrurier de l'église Notre-Dame, décédé le 27 floréal an XII, avait épousé Marguerite Retou, fille de l'ancien serrurier-horloger de l'église.

[2] Jean-Louis-Adrien Mazure, né à Louville-la-Chenard (Eure-et-Loir), le 23 décembre 1773.

le mémoire des ouvrages exécutés par lui, suivant l'acte d'adjudication, et une note de travaux supplémentaires pour lesquels il demande une indemnité. Voici la délibération qui fut prise à ce sujet, et qui mérite d'être consignée dans cette notice.

« *Considérant que l'horloge de Notre-Dame, dont la commune a été privée, pendant un espace de temps très-considérable, remplit actuellement sa destination, et qu'elle se fait entendre dans toutes les parties de la ville;*

» *Que cet avantage est dû à l'intelligence et aux soins du sieur Mazure, qui a parfaitement réparé cette horloge et l'a mise en état de se passer, pour longtemps, de nouveaux travaux;*

» *Que le prix des ouvrages sus-désignés ne s'élève qu'à 1,650 francs, quoique l'opinion publique et les assertions d'artistes distingués aient donné lieu de croire qu'elle ne pouvoit être réparée, ou du moins qu'elle ne pouvoit l'être qu'à très-grands frais.*

» ARRÊTE :

» *Il est accordé au sieur Mazure, pour les causes ci-dessus,* » UNE INDEMNITÉ DE TROIS CENTS FRANCS. »

C'est là une très-bonne note, en faveur d'un artisan, et peut-être aussi la seule aussi complétement élogieuse, depuis l'origine de cette machine. Ce qui distingue surtout la réparation opérée par Mazure, c'est la substitution d'une roue en cuivre à l'ancien échappement de la roue de rencontre, qui était en fer, et la fabrication d'une verge et d'une lanterne nouvelles. Cependant le système employé par Mazure était abandonné, depuis longtemps, pour les horloges publiques de la capitale, par les Janvier, Lepaute, et autres artistes célèbres de l'époque. Il avait été remplacé avantageusement par l'échappement à cheville qui lui est bien supérieur, comme précision et régularité oscillatoire du pendule.

Nous nous sommes peut-être trop étendus sur l'histoire de la grosse horloge de Notre-Dame : celle du chœur de cette église, qui nous reste à décrire, ne comporte pas les mêmes développements, bien qu'il existe d'intéressants détails qu'on aimera à voir ici consignés, à leur tour.

HORLOGE DU CHŒUR.

Le XIVe siècle se distingua des siècles précédents par un mouvement artistique extraordinaire, en fait de riche décoration et d'ornementation des édifices; un besoin de confortable luxueux, ignoré jusqu'à cette époque, se manifesta également dans l'ameublement des manoirs seigneuriaux, et jusque dans les demeures de la bourgeoisie. Ce fut alors que les architectes introduisirent le style flamboyant, si étrange et si varié en combinaisons décoratives, qui, un siècle plus tard, se transforma en celui dit de la Renaissance aux formes plus arrondies et moins capricieuses. Les sculpteurs inventaient les motifs les plus riches et les plus compliqués. L'orfévrerie, dans le travail des reliquaires, l'horlogerie pour l'ornementation des basiliques chrétiennes, fabriquaient de nombreux chefs-d'œuvre qui émerveillaient les populations.

Richard de Walingford et Dondis, avec leurs ingénieuses machines, avaient éveillé un goût enthousiaste pour ce genre d'horlogerie. Chaque ville, chaque cathédrale tenait à honneur d'avoir à montrer aux étrangers ces prodigieuses inventions de la mécanique; c'est ce qui avait engagé le duc de Bourgogne à enlever l'horloge si renommée de Courtrai, pour en orner sa capitale; mais ce fut l'Allemagne, et surtout la ville de Nuremberg[1], qui donna le jour à Jean Muller, dit *Regiomontanus*, et à une pléïade d'artisans de génie, capables de fabriquer ces œuvres admirables de patience.

Dès 1407, un acte capitulaire du chapitre de Chartres nous explique avec détail que le chœur de l'église Notre-Dame était également en possession d'une de ces merveilles, puisqu'elle indiquait, outre les heures, le quantième du mois, les phases planétaires et les signes du zodiaque. On lit dans cet acte que nous reproduisons en *fac-simile* (Pl. XI, nº 3).

[1] Il semble démontré que les montres auraient été inventées en cette ville en 1477; l'on s'en servait généralement vers l'année 1500, pour les observations astronomiques. Cette fabrication fut introduite en Angleterre, vers 1570, où elle y prit alors une grande extension.

Sabbati post festum Mathei (24 septembre 1407).

Attenta alta fama et auctoritate hujus ecclesie Carnotensis que hactenus pluribus et dulsis extitit jocalibus et notabilibus operibus decorata, capitulum voluit et ordinavit quod de novo zodiacus et quadrens dicte ecclesie refficiatur pulcriori forma, secundum quod magister Henricus Chicoti retulit in capitulo [1].

Ainsi, dès l'année 1407, le Chapitre dit et ordonne : que l'Eglise de Chartres possédant plusieurs curiosités notables qui servent à sa décoration, le Cadran sur lequel se voit le Zodiaque sera refait richement, sur le rapport du chanoine Henri Chicot, lequel reçoit l'ordre d'y aviser.

Sébastien Rouillard, dans sa *Parthenie de l'Eglise de Chartres* [2], faisant la description du *Tour du chœur*, s'exprime ainsi : « Puis » deux Dômes esleuez sur ladite closture, en l'vn desquels est » un Resueille-matin, composé de petites cloches qui, touchées » par compas, sonnent vne Hymne de Nostre-Dame; et en l'au- » tre, est vne horloge très iuste. »

La description faite par Rouillard, auteur d'ordinaire si prolixe, est bien laconique; il ne semble pas qu'il eût un grand enthousiasme pour ce genre de mécanisme.

Voici ce que Souchet, dans son Histoire manuscrite de Chartres, nous indique sur cette horloge : « Ce fut vers ce tems 1520, » (parlant de la grosse horloge), que le quadrant de l'horloge » fut achevé et la cloche pour i mettre et sonner les heures fut » fondue. Comme aussi fut fait le quadrant et horloge de l'église » auquels se voient tous les iours de l'an, les signes célestes, » quant le soleil entroit en iceux, avec les mouvements de la » lune; qui étoit un fort bel ouvrage qu'on a négligé, avec le » réveille-matin, lesquels ne iouent plus, à faute d'i prendre » garde et les entretenir [3]. » Souchet écrivait cela vers 1650.

Nous donnons ci-après (Pl. XIII), le plan de la portion de la clôture du *Tour du Chœur* où étaient placés l'horloge ainsi que le Réveille-matin, et afin de nous rendre plus compréhensible

[1] *Chapitres généraux du Chapitre de Chartres* (1367-1418), fol. 150, v°; manusc. de la Biblioth. de Chartres, n° 39, 2e partie.

[2] (Paris, Thierry, 1609), in-8°, 1re part., fol. 133°.

[3] Manusc. de la Biblioth. de Chartres, n° 1. 2e part., p. 147.

à tous dans cette description, nous y avons annexé une légende explicative.

Vincent Sablon, autre historien de notre Cathédrale, dans sa description [1], dit : « A l'entour du chœur, entre les colonnes qui » en font la closture, il y a quatre belles chapelles destinées à » la garde de plusieurs saints Reliquaires et deux Dômes assez » élevez sur cette clôture, en l'un desquelz est un réveil-matin, » composé de petites cloches qui, autrefois touchées par compas, » sonnoient une Hymne de Nostre-Dame, et, à présent, ses » ressorts sont mêlez ainsi que ceux de l'horloge qui est dans » l'autre Dôme, qui estoit faite d'un travail rare et singulier; » car elle marquoit les jours de la Lune. Depuis que l'un et » l'autre ne vont plus, aucun Ouvrier n'a eu la hardiesse d'en- » treprendre de les raccommoder, quelque habile homme qu'il » fut dans ce mestier [2]. »

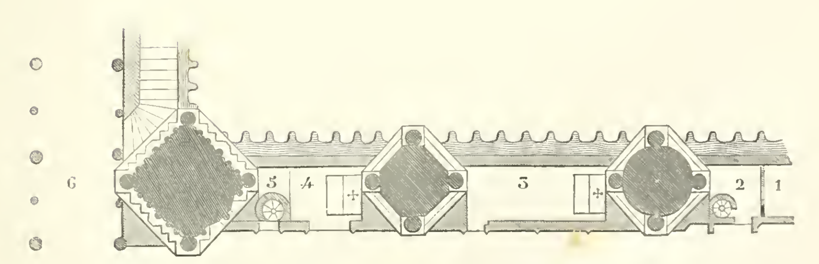
Nous avons cru devoir faire reproduire par le dessin (Pl. XIII) le cadran de l'horloge du *Tour du Chœur*, qui est inédit [3]. Il est fidèlement gravé au 10e d'exécution. Nous croyons cependant pouvoir affirmer, que ce cadran n'est pas celui qui fut refait en 1407; d'autant plus qu'il est certain que la peinture qui l'orne actuellement ne doit dater que de la première moitié du XVIe siècle. Il est en fer et formé de trois parties s'ajustant l'une sur l'autre. Celle où se voient les étoiles est fixe; une tige isolée, se dirigeant du centre vers l'extrémité, porte à son sommet la figure du soleil: cette tige servait de style pour indiquer l'heure, attendu qu'il n'y avait pas d'aiguilles et que la partie mobile, où sont tracées les vingt-quatre heures de la journée, avait un mouvement circulaire de droite à gauche, de manière que chaque heure se présentait à son tour. Vers le bas, à droite,

[1] 1re édition, 1671, ch. IV, p. 34.

[2] Dans l'édition de Sablon de 1697, p 28, il est dit : « Que le réveille-matin » était composé de petites cloches, qui animées par secrets ressorts, sonnent une » hymne de Notre-Dame, avec un ton si harmonieux, que l'oreille trompée croit » distinguer les paroles mêmes; Dans l'autre Dôme il y a une horloge d'un travail » rare et singulier. » Il paraîtrait qu'à cette date, toutes ces machines fonctionnaient à merveille. Notre auteur chartrain Vincent Sablon était décédé en 1693; mais son nouvel éditeur semble parfaitement satisfait.

[3] Dans la *Revue Archéologique*, t. IX (1852), p. 209, M. Doublet de Boisthibault a publié une Notice de quatre pages, sur cette horloge, qu'il a illustrée d'une gravure devant, selon lui, reproduire le Cadran; mais texte et gravure sont à l'unisson et tellement défectueux, que nous avons cru pouvoir regarder comme inédit le sujet dont nous faisons la description.

Cadran de l'Horloge du Chœur.



Plan de l'Horloge du Chœur et du Réveille-Matin.

1. Lieu où couchait le Marguillier-Laïc. — 2. Horloge du Chœur. — 3. Chapelle de Saint-Martin. — 4. Ancienne chapelle de Saint-Lubin où couchait le Queux (marguillier-sonneur). — 5. Emplacement du Réveille-Matin. — 6. Jubé

est un orifice circulaire qui servait à l'indication des phases de la lune, opération qui avait lieu par l'occlusion plus ou moins complète de cette ouverture. Le disque central, sur lequel sont dessinés et peints si naïvement les signes du zodiaque ainsi que leurs noms et le quantième de chaque mois, se mouvait de gauche à droite; puis un fort croisillon en fer (que nous avons indiqué sur la gravure par des lignes ponctuées, pour ne pas masquer les peintures) embrassait tout le diamètre du cadran, et semblait avoir pour but de relier et de consolider les parties extérieures avec l'ensemble du mécanisme intérieur.

Cette horloge, ainsi que le Réveille-matin, était placée dans l'entre-colonnement, dans l'épaisseur de la clôture du Chœur au midi. La petite tourelle qui contenait le mouvement de l'horloge, ainsi que les ressorts qui faisaient agir les petits automates de cette curieuse machine, sont décorés de fort jolis motifs de sculptures et de douze médaillons en bas-relief figurant des héros de la mythologie ou de l'histoire romaine. Une galerie formant couronnement est ornée de petites statues d'enfants tenant chacun un instrument de musique; ils terminent gracieusement ce petit édifice qui rappelle les plus jolis et les plus délicats enroulements et grotesques de la Renaissance, soit par la finesse d'exécution, soit par une variété infinie des sujets.

Un de nos concitoyens, Radulphe Bouterays [1], va nous fournir une description exacte et minutieuse de ce chef-d'œuvre d'horlogerie astronomique et automatique. C'est dans son livre apologétique sur la Ville de Chartres, qu'il a consigné le détail qui suit [2] :

(Page 43). « *Horlogium est intimum, ponè chorum, ad Austrum* » *admirandi artificij (nam aliud est maius et publicum foris ad* » *Aquilonem) in eo ahena tabella orbicularis et lata. Solis itum et* » *meatum per signa duodecim, menstruo quolibet spatio lunæ nas-* » *centis, dimidiæ, semi circularis incrementa, globosæ orbem inte-*

[1] Il serait né à Châteaudun sur la paroisse de Saint-Valérien, en 1565; et fils de Vincent Bouterays et de Antoinette Maçon, il s'allia avec une famille chartraine, puisque nous trouvons indiqué : « *Me Radulphe Boutheraye, advocat au Grand Conseil, et Marie, fille de feu Gillot, sergent royal; mariés le 17 octobre 1588.* » (Reg. n° 5, de la paroisse de Saint-Saturnin de Chartres.)

[2] *Vrbis gentisque Carnvtvm historia ex vetervm et recentiorvm monumentis*, etc. Rodolphus Boterius, in mag. fran. consilio Aduocatus (Paris, Bessin. M. DC. XXIIII), in-8° de 83 pages. Ce volume est dédié au chartrain Estienne d'Aligre, vice-chancelier de France.

» *grum, senescentis deficientisquè deliquia notat, quod protritum*
» *est, sed visu et invento rarum est, septem esse homunciones ahe-*
» *nos, qui totius hebdomadæ dies indigetant, vbi dies Solis Domi-*
» *nicus illuxit, sub crepusculum homunculus hilaris et comptus per*
» *fenestrulam prorepens, dimidiatum se exhibet, et horarum pro-*
» *gressu increscens integrum et toto vultu se conspicuum facit. A*
» *meridie, cum die prono decrescit, sub vesperam, terga vertit et se*
» *subducit, cui Lunaris dies ad similitudinem operarij, pari itu et*
» *progressu, alijque dies totiùs hebdomadis inuicem sibi succedunt,*
» *omnes stylo et radio punctim diualia festa indigetant, tam mira-*
» *bili artificio, vt ipsa Germania Officina machinarum fabrilium,*
» *nihil magis stupendum habeat.* »

Radulphe Bouterays continue (page 62) la description de cette ingénieuse et rare horloge et du réveille-matin, mais en vers latins, langue dans laquelle il excellait et dont il s'est servi pour écrire tous ses ouvrages.

« *Machina miræ artis quæ dædala percutit horas,*
» *Nam quacunque die se prodit homuncio ahenus,*
» *Et quemcunque diem designat, comptior anteit*
» *Qui Dominicum, illi prima sub luce dietim*
» *Ostendunt se demidios, mox corpore toto*
» *Sol vbi se medium crescens prouexit ad axem,*
» *Ast vbi pronus abit, se condit homuncio, et alter,*
» *Cum redeunte redit, sed forma dispare signat*
» *Qui Dominicum, alios qui Lunam, quique Gradiuum*
» *Mercurij que Jovis, Veneris que diesque quietis,*
» *Quilibet extantis punctim vaga festa diei*
» *Fixaque monstrat acu, nusquaṃ et fallente Calendas,*
» *Atque itus Solisque vagos lunæque Labores,*
» *Quando oritur crescit, decrescit primula prægnans*
» *Dimidia, aut pleno quando Orbe globosa tumescit.* »

C'est ainsi que Bouterays, dans son curieux livre intitulé : *Urbis gentisque Carnutum*, fit une description minutieuse et des plus élogieuses des édifices de la Ville de Chartres et de son antiquité. Il signala également les noms de tous les enfants illustres de la capitale de la Beauce; mais en poète habile et reconnaissant, il n'a garde d'oublier, dans ce nombre, celui de son protecteur Etienne d'Aligre. Aussi nos Echevins récompensèrent-ils d'une manière princière, ce poète Beauceron en lui offrant, comme remercîment de ses vers, *un Bassin d'argent sur lequel*

étaient gravées les armoiries de la cité des Carnutes! récompense noble et digne de son talent et de son civisme [1].

Un autre poète compatriote, M. Rossard de Mianville [2], a traduit ce passage de Bouterays, relatif à l'horloge du Chœur et au Réveille-matin : cette traduction inédite, suppléera à notre trop prosaïque description; elle simplifiera notre tâche, et aidera ceux qui ignorent la langue de Cicéron ou qui en auraient négligé l'usage.

Ce temps est, comme on sait, la mesure des jours,
L'aiguille obéissante a suivi, dans son cours,
La marche de la Terre, en son orbite immense,
Et, sur un cercle étroit, trace, avec assurance,
L'image en raccourci de ce grand mouvement
Que notre œil prévenu rapporte au firmament.
Une œuvre de ce genre orne aussi notre Eglise
Et fait un vif plaisir à la foule surprise.
L'artiste a disposé, dans un vaste tambour,
Des figures d'airain que l'on voit, chaque jour,
Quitter, à point nommé, leur demeure sonore
Et venir annoncer le retour de l'aurore.
On les voit, le matin, lentement s'avancer,
De midi jusqu'au soir doucement s'éclipser :
Chaque jour a la sienne; et la riche parure,
Le bonnet à la main, l'apprêt de la frisure
De celle qui paraît, dans les jours de repos,
Montrent ainsi qu'on doit s'abstenir de travaux.
Méchanique agréable, autant qu'elle est certaine,
Car, s'il est une fête au cœur de la semaine,
Cette figure arrive, avec son air joyeux,
Echo de l'almanach, et trompette des cieux.

[1] « Du lundi 8 octobre 1624, est ordonné qu'il sera fait présent *d'un bassin* » *d'argent jusqu'à la valeur de la somme de deux cents livres, sur lequel* » *seront gravées les armes de la ville*, au sieur Boutraye, avocat au Grand-Con- » seil, pour le reconnaître du livre qu'il a composé en l'honneur de la ville et » dont il a fait présent à MM. les échevins. » (*Registre des Echevins*, t III, p. 721.) Présent noble alors et digne d'une cité : notre époque, trop financière, se contenterait d'offrir, dans une pareille circonstance, une lettre officielle de remerciment !

[2] Louis-Marie *Rossard de Mianville*, né au Poislay (Loir-et-Cher), en 1763, magistrat à Chartres, décédé en cette ville le 13 février 1857, à l'âge de 93 ans et demi; président de la Commission de la Bibliothèque publique de Chartres, à laquelle il légua de nombreuses traductions manuscrites de poètes latins. Le volume dont nous avons extrait les vers relatifs à l'Horloge du Chœur est coté 2/H n° 172; page 32.

Il est d'autres ressorts dont le sage artifice,
Indiquant l'Equinoxe et les points du Solstice,
Suit ainsi le soleil, en son cours annuel.
Il en est d'asservis au retour mensuel
De l'astre vagabond dont la lueur tremblante
Craint de l'astre des jours la présence éclatante.
Ceux-ci montrent aux yeux, avec fidélité,
Les aspects différents de son disque argenté;
Disent quand il refuse, ou donne sa lumière
Et quand il disparaît dans l'ombre de la terre, etc. [1].

Ces ingénieuses machines souvent détraquées avaient une sorte de marche intermittente, c'est-à-dire que le manque d'artisans assez habiles pour les réparer et les entretenir les réduisait à rester inactives et sans utilité pour le service de l'église.

Pintart, ainsi que Challine, dans leurs Histoires manuscrites, citent aussi ces ouvrages, et ce dernier explique « Que l'horloge, » avec le carillon qu'elle fait sonner, par mesure, à certaines » heures du jour, sont assez remarquables pour dire qu'ils ont » été faits et placés en 1526. » Puis il ajoute « que le Cadran du » mouvement de la grande horloge fut aussi placé, en la même » année. »

Ainsi nous voilà bien renseignés sur la petite horloge qui fixa l'attention de tous nos historiens locaux; elle attirait vivement la curiosité des nombreux pèlerins qui, de tous les points de la France, venaient alors visiter le sanctuaire de Notre-Dame de Chartres, et chacun d'eux s'en retournait dans sa province émerveillé et chantant les louanges de ce chef-d'œuvre.

Au XVI[e] siècle, toutes ces ingénieuses combinaisons de la mécanique étaient en vogue. Dans notre contrée, il existait une autre œuvre extraordinaire en ce genre; nous voulons parler de l'horloge astronomique du Château d'Anet, laquelle avait une grande analogie avec celle que nous décrivons [2]. La cloche qui lui servait de timbre portait cette inscription :

[1] « On était très-curieux autrefois de ces jouets méchaniques. Je crois que » tous les petits Bonshommes de l'horloge Notre-Dame de Chartres sont disparus » dans les réparations successives que ce vieil et mauvais ouvrage a nécessité. » Notre poète moderne, dans cette note, traite avec un bien grand dédain tout ce mécanisme qui avait la réputation d'être un chef-d'œuvre et qui inspira la belle description de Bouterays.

[2] Pour les détails plus complets, voyez : *Description du château d'Anet* (par Le Marquant), Chartres, Fr Letellier. M. DCC. LXXVI in-12, p. 9 et suiv.

**Diane Pictovis. Valent. Ducis. jussu conflatum.
10 Mart. 1554.**

Notre compatriote Dreux du Radier, parlant de l'horloge d'Anet, dit : « La façade du Château est encore admirée des ar-
» tistes; elle est ornée d'un grand cerf de bronze avec quatre
» chiens de même métal. Ces chiens forment une machine qui
» sonne l'heure. Cela se fait par le mouvement de leurs pieds
» auxquels est attaché un fil d'archal qui se joint aux mouve-
» ments de l'horloge, qui est dessous: les chiens ouvrent et
» ferment la gueule lorsque l'horloge sonne l'heure et les demi-
» heures. On regardoit autrefois ces petites opérations de mécha-
» nisme comme quelque chose de surprenant. L'horloge de
» Lyon avoit, dit-on, été construite par le *Diable*, ou du moins
» par un sorcier; on en disoit autant de celle de Saint-Ouen
» de Rouen : et les badauts restoient trois quarts d'heures pour
» voir les effets du méchanisme.... [1]. »

L'horloge de Strasbourg fut commencée en 1547, par Herlinfart, et achevée en 1574, par Conrad Rauchfuss dit *Dasypodius*, mathématicien allemand qui en traça la partie astronomique, aidé de son ami David Volkenstein : ce furent les frères Habrecht qui en exécutèrent le travail. Elle avait un renom européen [2]. Celle de l'église Saint-Jean à Lyon, faite en 1598, par Nicolas Lypius de Bâle, quoique moins compliquée que celle de Strasbourg, était, au point de vue de l'art, plus parfaite d'exécution. Elle fut complétée en 1660, par un Lyonnais, Guillaume Neurrisson [3]. Ce qui frappait surtout d'admiration les étrangers à l'aspect de toutes ces machines combinées, soit pour

[1] *Récréations historiques*, t. II, p. 135. — Un beauceron, *Montigny* (Pierre-Eutrope), né à Angerville, le 16 mai 1735, décédé en cette ville le 10 mai 1828, serrurier industrieux, avait organisé sur le comble de sa maison une *Horloge automatique*, dont les petites figures grotesques excitaient l'admiration de tous les voyageurs. Un certain renom lui était acquis, puisque Millin, dans ses *Antiquités nationales* (t. III, art. XXX) le mentionne; notre ami Ern. Menault, dans son *Histoire d'Angerville-la-Gâte*, a écrit pour son concitoyen quelques bonnes pages sur ce sujet. (Voy. p. 332-335.)

[2] Pour la description, voy. *Hist. de l'horlogerie*, par P. Dubois, et dans le *Magasin pittoresque*, t. XI, p. 33, les détails sur la nouvelle horloge, faite par Schwilgué, et posée en 1842.

[3] Pour la description, voyez *Voyage Liturgique en France*, par de Mauléon (Paris, 1718), p. 41.

mesurer le temps, soit pour indiquer le mouvement des astres, c'était principalement le spectacle de scènes automatiques représentant des sujets religieux, scènes dans lesquelles une multitude de petits personnages se mouvaient avec une précision extraordinaire. La citation que nous avons extraite de Bouterays nous indique bien que Chartres possédait aussi une merveille en ce genre.

Si, comme nous l'avons vu précédemment, la grosse Horloge avait besoin de fréquentes réparations, celle du Chœur n'en exigeait pas de moins fréquentes, attendu la complication de son mécanisme. La presque impossibilité de rencontrer des artisans assez experts et assez habiles pour y remédier augmentait encore la difficulté.

Le 20 Août 1612, le Sous-Doyen du Chapitre se plaint à ses collègues « Que la petite horloge ne sonne point l'heure comme » elle doibt. Ordre d'en parler à l'Horloger. »

Le 5 Décembre 1654, le Sous-Doyen représente encore « que » Jehan Preneur ne fait pas son devoir dans la direction de » la petite horloge; il lui sera enjoint de mieux remplir sa » charge. » Puis, le 4 mars 1727, c'est le Portier de l'Eglise qui est condamné à cinq sols d'amende, parce qu'il n'avait pas sonné la cloche de Matines, à heure convenable; il explique que la faute en doit être attribuée à l'horloge du Chœur qui n'a point sonné quatre heures. On lui fait remise de l'amende par suite de sa parfaite justification.

Le fait suivant nous démontrera que l'horloger n'était pas toujours coupable, puisque, dans certains cas, Messieurs les chanoines faisaient avancer ou retarder l'horloge, à leur guise. Le 23 Juillet 1733, il est porté plainte que l'heure des offices se trouve dérangée, attendu « Qu'hier on donna l'ordre à l'hor» logeur de l'avancer, ce qui fut exécuté. »

« Le Chapitre, renouvelant les anciennes ordonnances Capitu» laires, fait expresse défense à l'horlogeur d'avancer ou retar» der l'horloge, sans ordre exprès de la compagnie; comme » aussi défense audit horlogeur et au Queux [1], de donner la » clef de l'horloge du Chœur et du Réveil à aucun de ces Mes» sieurs, pour y placer quelques personnes que ce soit, pendant

[1] C'était l'appellation d'un des serviteurs de l'église qui, en outre de ses fonctions pour le culte, était chargé de faire la cuisine à ses collègues.

» l'Office [1], laquelle ordonnance leur sera délivrée, et Monsieur » Le Tunays, qui a fait avancer hier l'horloge, mulcté à six » livres d'aumosnes envers l'Hôtel-Dieu, dont il apportera » acquit. »

Le 10 octobre 1765, il est encore représenté « Que l'horloge » ainsi que le Réveille-matin du Chœur avancent ou retardent » beaucoup, et qu'il serait à propos de les raccommoder. » Mais alors le Chapitre était préoccupé de grands travaux qui devaient lui occasionner d'immenses dépenses; il s'agissait de transformer, en les mettant au goût du XVIII[e] siècle, le chœur ainsi que le sanctuaire de l'Eglise; le stuc et le marbre allaient remplacer les anciennes et curieuses tapisseries qui servaient de dossiers aux chaires des chanoines; puis le Jubé venait d'être démoli et les chapelles du Tour du Chœur supprimées. Il fallut encore, pour le placement des Bas-Reliefs en marbre, dans l'intérieur du chœur, opérer des travaux particuliers et confortatifs pour les soutenir. Ceci nous explique pourquoi l'horloge, ainsi que le Réveille-matin ne furent pas réparés à cette époque, car, d'après les plans de l'architecte Louis, les escaliers renfermés dans la clôture du Chœur gênaient autant que les Dômes de pierre qui contenaient les Clochettes et les petits bonshommes qui avaient émerveillé Bouterays. Tout le mécanisme fut en partie démonté et mis en réserve, dans l'espoir qu'après ces travaux terminés, l'on aviserait à tout rétablir pour le service de l'église.

Il est vrai de dire qu'au XVIII[e] siècle, il arriva que le public n'eut plus le même engouement pour ces sortes de merveilles. Les horlogers s'attachèrent davantage à la bonne exécution de leurs œuvres. Les automates plus ou moins grotesques qui excitèrent, pendant si longtemps, l'admiration et la jubilation des gens de la campagne, et surtout celle des enfants, refusèrent leurs services ayant pour excuse leur âge fort avancé; de même les *Jacquemarts* ne frappaient plus les timbres des horloges qu'en faisant entendre d'agaçants grincements qui indiquaient que

[1] Déjà le 24 mai 1732, le Chapitre avait ordonné que, pour l'arrivée de la Reine (le 27 mai), MM les Commis à l'œuvre seraient priés de faire condamner les portes de la Légende, de l'Horloge et du Réveille.... Le 19 juin 1736, lors de la visite que le Dauphin et son épouse firent à Notre Dame de Chartres, la même police fut observée. Dans certaines grandes cérémonies religieuses on permettait à quelques personnes de se placer sur le sommet de la clôture du chœur, appelé la Légende, afin de pouvoir plonger les regards dans l'intérieur du chœur qui alors était interdit aux laïques.

leurs ressorts rouillés ne pouvaient que difficilement exécuter leurs fonctions. Le défaut d'enthousiasme du public, alors indifférent pour ces sortes de prodiges des siècles passés, semblait marquer que la fin de leur règne était arrivé.

Ce déplacement momentané d'une partie des machines qui ornaient le Tour du Chœur leur devint funeste; le Chapitre fut impuissant à mettre la dernière main à ses embellissements projetés. La vieille basilique fut transformée en *Temple de la Raison*: tout son ameublement, destiné au service du culte catholique, fut mis sous le séquestre et ensuite transporté au dépôt général du Département. Le magnifique groupe en marbre de l'Assomption, œuvre de Bridan, fut transformé en groupe mythologique, et les bas-reliefs du même artiste qui décorent le Chœur furent recouverts d'une toile sur laquelle se lisaient des sentences morales et patriotiques.

Il est facile de comprendre que l'horloge du Chœur ne devait et ne pouvait se trouver exempte de la proscription générale. Elle indiquait les mois du zodiaque, ainsi devenait-elle inutile pour nomenclature décadaire du calendrier républicain; de même, les patriotes qui se livraient à la danse sous les voûtes antiques de ce temple chrétien, au son d'un orchestre faisant entendre les airs de *Ça-ira* ou de la *Monaco*, ne pouvaient tirer aucun profit du Réveille-matin qui, suivant les historiens Sablon et Pintart, « *sonnoit une hymne de Nostre-Dame, ou raisonnoit quelques airs d'église.* » Voilà l'unique cause de la destruction de ces œuvres industrieuses et artistiques si remarquables. Si ces prodiges de la mécanique eussent pu transformer leurs religieuses mélodies à la mode du jour ou se rendre utiles aux Théophilanthropes, ils existeraient encore. Ils restèrent muets pour chanter le *Réveil du peuple* ou les cantates adressées à la *Déesse de la Raison*, aussi furent-ils jetés à la ferraille, parce qu'ils n'avaient pas su se plier, comme beaucoup de gens, aux exigences de l'époque.

Lors du Concordat, en 1802, quand les plus fougueux patriotes furent rentrés au giron de l'église catholique, ils auraient désiré entendre encore résonner l'horloge du Chœur et faire chanter le carillon du Réveille-matin, mais il n'était plus temps. Le bronze des clochettes avait été transformé en canons, et le fer du mouvement de l'horloge employé à forger des piques!

CONCLUSION.

Après avoir terminé cette étude sur l'antiquité, et raconté les nombreuses vicissitudes que les deux Horloges de l'Eglise Notre-Dame ont éprouvées, il nous reste à examiner, dans l'état actuel des choses, et au point de vue de la science et des souvenirs historiques, ce que les archéologues ont le droit de demander et d'espérer, puis ce qu'il y aurait à faire d'utile pour les besoins de la Cité. 1° A l'égard de l'horloge du Chœur, nous n'avons, selon nous, à réclamer que la conservation du curieux Cadran astronomique qui orne encore le *Tour du Chœur*, puisqu'il ne reste plus qu'un seul rouage de tout le mécanisme ancien, et rien des deux dômes dont parle Sablon, non plus que des petits personnages automatiques; quant à ce qui regarde les escaliers de pierre qui conduisaient au sommet de ces œuvres si renommées, on n'en n'aperçoit plus que quelques vestiges. 2° En ce qui concerne la grosse Horloge, le Pavillon qui contient son mouvement et le Timbre qui fut fondu par Savyet, nous sommes un peu plus heureux; ce dernier demeure toujours placé dans la lanterne du clocher-neuf, et sa voix sonore, chaque jour, nous indique plus ou moins régulièrement son existence. On pourrait supposer que, se croyant moins fautif qu'on ne pense, il rejette ses torts apparents sur les ressorts qui font mouvoir le marteau qui le frappe et les déclare bien et dûment hors de service; mais ceux-ci, à leur tour, récriminent contre le vieux mécanisme de la grosse horloge dont la conduite assez irrégulière la rend tout-à-fait digne d'être reléguée parmi les Invalides. Quant au bâtiment qui le renferme, il vient d'être, par l'État, splendidement restauré et même *additionné*.

Il y aurait, ce nous semble, justice, économie et utilité de mettre à la réforme tous ces rouages forgés et limés par les anciens *horlogeurs* du Chapitre de Notre-Dame, et de substituer, en leur lieu et place, une de ces horloges modernes, simples et solides, telles que savent les construire les Wagner, Colins, etc. Une somme relativement modique serait suffisante pour arriver à posséder une de ces machines, offrant toute garantie de régularité et de solidité. On pourrait même, au moyen d'un petit cadran posé dans un cartouche, sur la façade Ouest du rez-de-

chaussée du Pavillon actuel, marquer et minuter l'heure avec justesse. Le vieux mécanisme resterait alors au repos; il serait seulement conservé à sa place, comme une curiosité archéologique et artistique. Mais le nouveau mouvement, au moyen d'un appareil de renvoi, ferait fonctionner, sans nulle difficulté, les aiguilles actuelles de l'ancien cadran; on verrait ainsi un vétéran emprunter l'aide d'une recrue pour fournir, de concert avec lui, une suite de nouvelles étapes. Cette horloge moderne ferait, comme actuellement, mouvoir le marteau qui frappe sur le timbre du clocher-neuf.

Tels sont l'espoir et les vœux que nous osons former, en opposition à l'idée de quelques personnes qui prétendraient faire restaurer une vieille machine ayant si bien mérité d'être mise à la réforme, et dont la réparation serait estimée à la somme fabuleuse de plus de *trois mille francs!* Une idée qui a quelques partisans est émise à ce sujet, des pourparlers existent pour cette restauration; la dépense serait couverte par une souscription volontaire ! Nous avons trop confiance dans notre administration municipale pour croire qu'elle ne se fasse pas un devoir d'éviter un moyen si étrange et si anormal d'économiser les deniers de la Commune.

Comme archéologue, nous demandons la conservation de la machine du XIIIe siècle (en supposant qu'il en reste encore quelques pièces primitives); et comme Chartrain, nous désirons avoir pour notre ville, une horloge publique moderne qui indique, pour l'utilité de tous nos concitoyens, l'heure d'une manière plus régulière que par le passé. Confiant dans cette idée, nous aimons à nous bercer d'un légitime espoir!

Ad. LECOCQ.

Chartres, ce 24 juin 1865.

ÉTUDE

SUR LE

CARACTÈRE DU MISANTHROPE

DANS LES

ŒUVRES DE SHAKESPEARE.

Messieurs,

Je n'aurais certainement jamais pensé à vous entretenir de Shakespeare si la brillante leçon que vous avez entendue n'en avait été l'occasion toute naturelle [1].

Une étude complète sur le grand poète dramatique de l'Angleterre serait bien au-dessus de mes facultés, et dépasserait les limites du temps que vous avez à me donner; je me bornerai donc à rechercher dans les œuvres si diverses du contemporain d'Elisabeth, les traits épars qui pourraient constituer ce type spécial du Misanthrope qu'une parole éloquente a opposé à l'Alceste de notre Molière.

Ne croyez pas, Messieurs, que je veuille, en faisant un choix parmi des chefs-d'œuvre, diminuer la gloire de notre théâtre,

[1] M. Eug. Talbot, professeur de rhétorique au collége Rollin, et l'un de nos compatriotes, était venu tout récemment à Chartres faire un entretien public sur le caractère du *Misanthrope* dans Shakespeare et dans Molière. Il avait pris pour terme de comparaison le *Timon* de Shakespeare et l'*Alceste* de Molière.

amoindrir Corneille, Racine, Molière surtout, ces grands noms que nous avons appris dès l'enfance à entourer de nos respects et d'une juste admiration.

On vous a dit que Voltaire, dans sa *Mort de César*, avait beaucoup emprunté à Shakespeare : pas assez pourtant, car il s'est arrêté à la plus belle scène; il n'a pas osé transporter sur notre théâtre le tumulte du forum, ces cris, ces imprécations d'une multitude mobile et passionnée, tantôt prête à porter Brutus en triomphe, tantôt après l'admirable discours où Marc-Antoine enveloppe toutes les ruses du profond politique, tous les artifices de l'orateur, sous le rude langage d'un soldat, prête à courir brûler les maisons des meurtriers de César. S'il faut avouer qu'il y a plus de mouvement et plus d'invention chez le poète anglais, reconnaissons que chez son rival la composition est plus sobre et mieux ordonnée, le style plus égal et plus digne. N'abaissons pas Voltaire. Le chef de la grande insurrection du XVIIIe siècle sera toujours une des gloires littéraires de la France. Tout le monde est d'accord sur ce point; avec lui la divergence ne porte que sur la question du quoique et du parce que.

Quant à Molière, il est assez haut placé pour qu'à l'un de ses chefs-d'œuvre, à l'une des grandes colonnes du monument qu'il a élevé, comme le disait si bien l'éminent professeur dont les paroles vous sont encore présentes, on puisse opposer Shakespeare tout entier.

Molière est un de ces preux chevaliers des temps passés qui plantaient leur bannière, prêts à répondre à tous venants sans s'inquiéter du nombre ni des armes.

Il n'y a d'ailleurs que stricte justice à agir ainsi : car chez Shakespeare, comme dans une méthode d'enseignement aujourd'hui oubliée, mais qui a eu ses jours de retentissement, il y a toujours un peu de tout dans tout.

L'histoire anecdotique de la sévère antiquité, — et pour ma part j'estime que les contes ont leur prix et ne donnerais pas la queue du chien d'Alcibiade pour toutes les guerres de Sparte et de Messène, — nous apprend qu'Appelle, pour peindre sa Vénus, avait rassemblé les plus belles femmes et composé, des traits les plus exquis, des formes les plus pures, le type idéal de la beauté.

Pour me servir d'une comparaison moins arriérée et plus conforme au style d'une époque positive, nous voyons nos chi-

mistes réduire à leur plus simple expression les substances que la nature a prodiguées sous nos pas, les éléments qui sont les armes toutes-puissantes de l'industrie, qui s'épanouissent dans les plantes, qui donnent aux fleurs leurs parfums et leur éclat, qui vivent dans le règne animal, qui pensent chez l'homme dès que l'âme immortelle leur a imprimé le mouvement. Parfois aussi nos savants reforment de toutes pièces ces subsistances diverses; ils en combinent les forces et les résistances, ils les amalgament, ils les mêlent et les séparent; mais pour que l'expérience soit concluante ils ont soin de se servir de récipients inaltérables.

Nos moralistes, nos poètes dramatiques ont fait de même.

Dans les leçons du passé, dans le jeu de la physionomie, dans l'action, dans la parole, dans le silence même, ils ont saisi le jeu des passions : puis avec ces éléments ils créent à nouveau.

Dans les modèles qui nous sont familiers, le caractère principal, la passion maîtresse et dirigeante étant une fois donnée, ainsi que les événements indiqués par l'histoire, ou la fable créée par le poète, tout se suit, tout s'enchaîne dans une trame si logique et si serrée qu'à peine comprendrait-on qu'Agamemnon, le vieil Horace, Alceste ou Tartuffe eussent pu agir et parler autrement qu'ils ne font.

Chez Shakespeare, rien de tout cela. Lui aussi il a jeté dans le creuset des éléments puissants et variés; il les soulève, il les agite, il les secoue vigoureusement et de toutes les façons; mais enfin la logique des passions, l'enchaînement rigoureux des faits et des caractères font parfois défaut. C'est qu'après tout, ce creuset c'est l'homme lui-même, et que l'homme n'est pas tout d'une pièce, il n'est pas fabriqué d'un métal inerte, d'une substance neutre; sa personnalité réagit sur les événements et sur ses propres passions : ainsi sont les héros de Shakespeare, avec leur façon d'être, leurs caprices, leurs boutades qui troublent parfois le cours naturel et l'ordre rationel du drame.

Voyez Hamlet, c'est l'Oreste du Moyen-Age. Quant à ce jeune prince du Nord, à l'esprit songeur et mélancolique, né pour le rêve plus que pour l'action, l'ombre d'un père assassiné apparaît pour demander vengeance d'une épouse adultère, lui aussi il marche à son but, mais il n'y va pas comme Oreste, d'un pas ferme et direct, poussé par le doigt inexorable de la Némésis antique; il arrive, mais il s'arrête en chemin, il flotte ondoyant et divers comme un entretien de Montaigne.

Les créations de nos grands maîtres français portent davantage le cachet de la vérité abstraite et absolue, ceux de Shakespeare ont peut-être plus de réalité.

Non pas que Shakespeare soit un réaliste selon le sens actuel de ce mot ; il touche à tout, il s'arrête partout, aux ronces comme aux fleurs du chemin : tout lui est bon, les difformités du corps et celles de l'esprit, les chaudrons et les crapauds des sorcières de Macbeth, le trivial et le raffiné, le somnambulisme et la folie; mais il s'élance aussi plus avant que personne dans le monde de l'imagination et des enchantements. Le pinceau qui a tracé les suaves figures de Juliette et de Miranda, les formes vaporeuses de Titania, la reine des fées, n'est pas de l'école systématique du laid.

Parcourir, même en l'effleurant, l'œuvre de celui qui, d'après le mot d'Alexandre Dumas qui vous a été rappelé à la dernière conférence, a le plus créé après Dieu, serait impossible.

Bornons-nous donc à chercher avec vous quelques traits de cette affection particulière de l'esprit humain qu'on désigne sous le nom de *misanthropie.*

Cette qualification, du reste, s'applique-t-elle bien au misanthrope de Molière. Le noble, le généreux Alceste ne hait pas les hommes, il aime la vérité, il a le parler haut et franc, ce qui n'est guère de mise à la cour du grand Roi. On aime Alceste, on l'estime ; on comprend, comme lui, que ce monde n'aura guère chance de s'amender que du jour où l'on pratiquera sincèrement, mais avec mesure et bienveillance, ce précepte qu'Alceste sans doute avait, comme nous, appris à l'école : *Turpe est mentiri.*

Commençons la galerie de Shakespeare par Caliban.

Caliban est aussi loin d'Alceste qu'un Hottentot, un Boschiman, un mangeur d'hommes de la Nouvelle-Calédonie, peut l'être d'un noble seigneur de la cour de Louis XIV. Caliban, c'est la nature humaine à l'état rudimentaire : sa haine, sa jalousie, sont les instincts de la brute.

Il habitait seul avec la sorcière Sycorax, sa mère, l'île où les destins ont jeté Prospéro, duc de Milan, et sa fille Miranda alors enfant, tous deux chassés par un frère usurpateur. Prospéro, dans ses loisirs forcés, a étudié les livres cabalistiques de Sycorax : il est sorcier, c'est vrai, mais c'est un honnête sorcier, un sorcier gentilhomme.

Il n'existe sur cette île fantastique, comme celle du *Carême*

impromptu, d'autres êtres vivants que Prospéro lui-même, sa fille, le sylphe Ariel et Caliban, l'esclave indocile et toujours maugréant, que Prospéro ne fouette pas, mais qu'il sait châtier, grâce à son pouvoir magique, en lui envoyant des crampes et des douleurs, des névralgies, comme on dirait aujourd'hui.

A son maître qui l'appelle assez rudement, il est vrai, Caliban répond :

Il y a bien assez de bois de monté. Que les vapeurs pestilentielles que ma mère recueillait avec une plume de corbeau parmi les brouillards des marécages tombent sur vous deux! Que le mauvais air souffle sur vous! Cette île m'appartenait par Sycorax ma mère. Vous me l'avez volée. Quand vous êtes arrivés, vous m'avez cajolé : alors vous faisiez de moi tout ce que vous vouliez. Vous m'avez donné un breuvage d'eau et de fruits; vous m'avez appris comment nommer la grande lumière qui brûle dans le jour, et la petite lumière de la nuit. Je vous ai aimé, je vous ai montré toutes les richesses de l'île, les sources fraîches et les eaux salées, les bons champs et les terres stériles. Maudit sois-je pour l'avoir fait! Que tous les charmes de Sycorax, ses crapauds, ses insectes, ses chauves-souris s'attachent à vous! Autrefois j'étais à moi-même mon roi. Vous m'avez enfermé dans ce triste rocher; vous m'avez pris le reste de mon île.

PBOSPÉRO.

Esclave menteur, ne t'ai-je pas, tout hideux que tu sois, prodigué mes soins? N'ai-je pas pris la peine de t'enseigner tantôt une chose, tantôt une autre? Quand auparavant tu ne savais que grogner comme une brute; n'ai-je pas mis au service de tes volontés la parole qui les fait connaître? Ne t'ai-je pas logé dans ma propre caverne jusqu'à ce que tu aies voulu attenter à l'honneur de ma fille?

CALIBAN.

Oh! oh! je voudrais que cela eût été fait! l'île aurait été peuplée de Calibans.

Ce n'est pas l'amour de la liberté qui rend Caliban si récalcitrant; ces sortes de natures sont faites pour la servitude. Caliban se donne tout entier, il se donne corps et âme à un homme dont il baise les pieds et qu'il adore comme un Dieu. Cet homme est un matelot ivrogne qui, des épaves du naufrage, n'a sauvé qu'un tonneau. Caliban est conquis dès que ses lèvres ont touché la dive bouteille.

Rien de plus simple que le drame de la tempête, dans lequel,

suivant un de nos critiques moderne, M. C. Montégut, Shakespeare lui-même, sous les traits de Prospéro, aurait voulu résumer son théâtre tout entier et faire ses adieux au public, opinion que, du reste, je n'ai pas à discuter.

Prospéro, grâce à son art, attire sur les bords de l'île le navire qui porte son frère perfide, puis aussi le roi de Naples et Ferdinand, son fils. Il déchaîne la tempête : mais cette tempête est bénigne.

La scène s'ouvre sur le vaisseau battu par les vents.

LE CAPITAINE.

Contre-maître!

LE CONTRE-MAÎTRE.

Présent, capitaine, que faire?

LE CAPITAINE.

Donnez les ordres aux matelots, et faites vite ou nous touchons.

LE CONTRE-MAÎTRE.

Allons, mes cœurs! gaiement, gaiement, mes enfants! ferlez le perroquet, attention au sifflet du capitaine! Que la tempête souffle tant qu'elle voudra pourvu que nous ayions de l'espace.

Le roi et les hommes de sa société montent sur le pont.

LE ROI.

Bon contre-maître, où est le capitaine?

LE CONTRE-MAÎTRE.

Restez en bas.

LE ROI.

Où est le capitaine?

LE CONTE-MAÎTRE.

Est-ce que vous ne l'entendez pas? Vous gâtez notre besogne. Restez dans vos cabines. Vous aidez la tempête.

LE ROI.

Soyez plus patient, mon ami.

LE CONTRE-MAÎTRE.

Quand la mer le sera. Allez-vous en. Les vagues se soucient bien d'un roi! A votre cabine! Silence, ne nous troublez pas.

LE ROI.

Rappelez-vous qui vous avez à bord.

LE CONTRE-MAÎTRE.

Personne que j'aime plus que moi-même.

Au milieu de tout ce fracas, navire et passagers sont précipités sur les écueils; mais, grâce aux soins du sylphe Ariel, le serviteur gracieux, vif, alerte, empressé de Prospéro, pas un agrès n'est endommagé, et, quant aux gens de l'équipage, ils se trouvent transportés chacun à une place différente de l'île sans avoir mouillé un fil de leurs vêtements.

Dans cette île enchantée, où partout les voix d'êtres invisibles emplissent les airs, tantôt de chants et de suaves mélodies, tantôt de refrains moqueurs, Fernando, le fils du roi de Naples, celui-là même qui, dans la pensée de Prospéro, était l'époux destiné à sa fille, en cherchant son père qu'il croit noyé, rencontre Miranda. Les deux jeunes gens se voient, ils s'aiment, ils se le disent, ils se marient à la grande satisfaction des deux pères : Prospéro congédie son gentil Ariel, il renonce à la magie, et tout le monde, réconcilié et content, part pour aller célébrer les noces en terre ferme.

Rien, comme vous le voyez, de moins compliqué que cette histoire; mais rien aussi de plus frais et de plus charmant que l'amour de Miranda.

Miranda, c'est la fille de la nature. De toute la postérité d'Adam, elle n'a jamais vu d'autre spécimen que son père et l'informe Caliban. Son cœur vole au-devant du bel étranger, et, sans le moindre embarras, sans trembler, sans rougir, elle conte à son père, qui sourit, et son admiration et son amour. Prospéro, par une petite malice toute paternelle, lui dit qu'elle ne connaît rien, que la plupart des hommes l'emportent autant sur le nouveau venu que lui-même l'emporte sur Caliban. « Mon ambition est donc bien modeste, répond la jeune fille, car je ne désire connaître rien de meilleur. »

Prospéro, pour mettre à l'épreuve Fernando, a feint de le prendre pour un traître; il le condamne à la servitude et lui donne pour tâche d'empiler du bois.

Miranda s'approche.

Reposez-vous : je porterai les bûches à votre place; vous paraissez fatigué.

FERNANDO.

Non. C'est la fraîche aurore quand vous êtes présente; quand vous vous éloignez, c'est la nuit. Je vous en prie, quel est votre nom? que je puisse le répéter dans mes prières.

MIRANDA.

Miranda.... O mon père, j'ai oublié vos recommandations!

Puis à Fernando, qui répète qu'elle est la plus parfaite des créatures.

Je ne connais personne de mon sexe; je ne me rappelle les traits d'aucune femme, sauf ma propre image dans mon miroir. Je n'ai vu non plus de ce que je puis appeler des hommes que vous, mon ami et mon père; j'ignore ce que sont les habitants de là-bas : mais je ne désire aucun compagnon dans ce monde que vous, et mon imagination ne se représente rien que je puisse aimer en dehors de vous.

Fernando dit qu'il est prince, roi peut-être à cette heure, que pour elle seule il s'est soumis à ce métier d'esclave.

MIRANDA.

M'aimez-vous?

FERNANDO.

Oh ciel! par-dessus toute chose en ce monde, je vous aime, je vous admire, je vous honore.

MIRANDA.

Je suis folle de pleurer à ce qui me fait tant de plaisir.

FERNANDO.

Pourquoi pleurez-vous?

MIRANDA.

Pour le peu que je vaux. Je n'ose pas offrir ce que je veux donner et bien moins encore demander ce dont l'absence me ferait mourir. C'est là de l'enfantillage; pas de dissimulation. Sois ma sauve-garde, sincère et sainte innocence. Je suis votre femme si vous voulez me prendre pour épouse, sinon je mourrai votre servante.

FERNANDO.

Ma souveraine adorée!

MIRANDA.

Mon époux donc!

FERNANDO.

Oui, d'une volonté aussi franche que l'aspiration de l'esclave vers la liberté : voilà ma main.

MIRANDA.

Voilà aussi la mienne, et dedans est mon cœur.

Telle, il me semble, on pourrait se représenter la première femme, livrant toute son âme, avec l'ardeur d'une confiance sainte et d'un chaste abandon.

Quant à Fernando, il est jeune, il est beau, Napolitain et fils de roi; il n'est donc pas tout à fait aussi inexpérimenté que la fille du désert; mais ainsi que Roméo, comme lui fils de la terre du soleil, de la belle Italie, il aime : tous les souvenirs du passé s'effacent devant cette lumière resplendissante.

Shakespeare, comme notre Molière, comme tous ceux qui voient loin et qui voient juste, a toujours glorifié la jeunesse et l'amour.

Il y a quelque chose de Caliban dans la sombre figure de Richard III. Ce prince astucieux, au bras impitoyable, à la langue dorée, a puisé, dans le sentiment d'une difformité native, quelque chose de cette misanthropie qui a inspiré à l'un des plus richement doués des compatriotes de Shakespeare, à une nature généreuse, à un poète qui fut le contemporain de plusieurs d'entre nous, et sa raillerie amère et son scepticisme désespéré.

Richard, alors duc de Glocester, trace ainsi de sa propre personne un portrait qui assurément n'est pas flatté.

Moi, qui ne suis pas fait pour les jeux et les plaisirs de la paix, qui ne suis pas tourné pour courtiser amoureusement mon miroir; ébauche venue au monde avant le temps, moi, à peine à moitié fabriqué, si difforme que les chiens aboient en me voyant passer : parmi ces fades plaisirs de la paix, à quoi passerais-je mon temps, si ce n'est à regarder mon ombre au soleil et à bien me repaître de ma difformité. Puisque je ne peux pas être un galant, je serai un coquin. L'amour, ce mot que les barbes grises appellent divin, ne va qu'à ceux qui sont des hommes comme les autres, moi je suis seul de mon espèce.

Glocester poursuit dans l'ombre ses machinations. Il fait décapiter Hastings, trop fidèle aux fils du roi Édouard ; il accuse leur

mère de sorcellerie ; il l'accuse dans la naissance des deux jeunes princes; il voudrait qu'un mouvement populaire l'appelât à prendre leur place : Buckingham vient lui rendre compte d'un meeting convoqué par ses soins.

GLOCESTER.

Eh bien! quelles nouvelles? Que disent les bourgeois?

BUCKINGHAM.

Par la sainte mère de Notre-Seigneur, les bourgeois sont muets et ne soufflent pas mot.

GLOCESTER.

Les as-tu pressentis touchant la bâtardise des enfants d'Édouard?

BUCKINGHAM.

Je l'ai fait. J'ai terminé mon discours en disant : « que tous ceux qui aiment le bien de leur pays crient : Vive Richard, roi d'Angleterre! »

GLOCESTER.

Et l'ont-ils fait?

BUCKINGHAM.

Non, par le ciel! ils n'ont pas dit un mot. Comme des statues muettes, comme des pierres sans voix, ils se sont regardés, ils sont devenus mortellement pâles. Alors quelques gens à moi, apostés au bout de la salle, ont jeté leurs bonnets en l'air : une dizaine de voix ont crié : « Vive le roi Richard! » De là j'ai pris avantage pour dire : « Merci, braves citoyens, merci, mes amis. Ces applaudissements unanimes, ces cris enthousiastes témoignent hautement de votre sagesse et de votre amour pour Richard. » Là-dessus j'ai levé la séance et me voilà.

GLOCESTER.

Les stupides bornes! ils n'ont donc pas de langues! Le maire et sa suite ne vont-ils pas venir?

BUCKINGHAM.

Le maire est tout près d'ici.

Comme vous voyez, l'art d'interroger la voix de Dieu date de loin.

Le duc reçoit la députation ayant deux évêques à ses côtés, un livre de prières encore ouvert à la main : il ignore ce qu'on veut lui demander; il s'indigne qu'on méconnaisse les droits des

héritiers du trône ; il proclame son incapacité et refuse noblement. Buckingham sort en menaçant, si le duc de Glocester ne se résigne pas à faire le bonheur de l'Angleterre, d'aller porter la couronne dans une autre famille. Il faut bien que Richard se dévoue. Et le couronnement est fixé au lendemain.

Quel dédain Richard montre à Buckingham lorsque le complice de tant de crimes s'arrête enfin et ne veut pas comprendre un ordre donné dans ce langage perfidement ambigu, que parlèrent Henri II ordonnant la mort de Thomas Becket, Élisabeth envoyant à l'échafaud sa royale victime, et le cauteleux tyran de l'Espagne dictant au duc d'Albe ses instructions sanguinaires.

RICHARD.

Cousin Buckingham, je veux essayer si tu es réellement de l'or pur. Le jeune Édouard vit. Réfléchis bien à ce que je voudrais te dire.

BUCKINGHAM.

Parlez, mon maître bien-aimé.

RICHARD.

Pourquoi? Buckingham, je dis que je voudrais être roi.

BUCKINGHAM.

Quoi! ne l'êtes-vous pas, mon très-honoré souverain!

RICHARD.

Oh! je suis roi, sans doute.... Mais Édouard vit.

BUCKINGHAM.

C'est vrai, noble prince.

RICHARD.

Belle conclusion! Je te dis qu'Édouard vit et tu me réponds : C'est vrai, noble prince.... Cousin, vous n'avez pas l'habitude d'avoir la conception si lente. Faut-il parler clairement? Je souhaiterais que les bâtards fussent morts : je voudrais que cela se fît promptement. Que dis-tu maintenant? parle et sois bref.

BUCKINGHAM.

Votre Grâce peut faire tout ce qui lui plaît.

RICHARD.

Bah! bah! vous êtes tout de glace aujourd'hui et votre dévouement est gelé. Dis que tu consens à ce qu'ils meurent.

BUCKINGHAM.

Donnez-moi le temps de respirer avant que je puisse vous rendre une réponse positive.

CATESBY.

(*A part.*) Le roi n'est pas content : il se mord les lèvres.

Buckingham revient; mais, pendant son absence, un gentilhomme ruiné, Tyrrel, s'est chargé de l'odieuse mission.

BUCKINGHAM.

Milord, j'ai pesé dans mon esprit la proposition sur laquelle vous m'avez sondé.

RICHARD.

Bien! laissons cela. Dorset est allé rejoindre Richmond.

BUCKINGHAM.

Je l'ai entendu dire.

RICHARD.

Stanley, il est le fils de votre femme.... pensez à cela.

BUCKINGHAM.

Milord, je réclame le don que, sur votre honneur et votre foi, vous vous êtes engagé à me faire du comté d'Herford et de toutes ses mouvances.

RICHARD.

Stanley, surveillez votre femme. Si elle fait passer des lettres au camp de Richmond vous en répondrez.

BUCKINGHAM.

Que dit Votre Altesse à ma juste requête?

RICHARD.

Je me rappelle que Henri VI avait prédit que Richmond serait roi. Richmond alors n'était qu'un enfant mal élevé, roi.... peut-être!

BUCKINGHAM.

Milord, votre promesse pour le comté?

RICHARD.

Quel malheur que je n'aie pas été averti à temps de cette prophétie! j'aurais tué Richmond.

. . . .

BUCKINGHAM.

Milord ?

RICHARD.

Ah ! quelle heure est-il ?

BUCKINGHAM.

Je prends la liberté de rappeler à votre Grâce la promesse qu'elle m'a faite.

RICHARD.

Bien ! Mais quelle heure est-il ?

BUCKINGHAM.

Dix heures vont sonner.

RICHARD.

Laisse-les sonner.

BUCKINGHAM.

Que voulez-vous dire ?

RICHARD.

Que, comme un carillon, tu bourdonnes tes demandes à mes oreilles et troubles mes méditations. Je ne suis pas en veine de donner aujourd'hui.

BUCKINGHAM.

Que je sache si oui ou non....

RICHARD.

Tu me fatigues. Je ne suis pas en veine.

Après la mort des deux jeunes princes, Richard avise qu'il serait d'une bonne politique d'épouser leur sœur. Dans une scène admirablement belle et conduite avec un art merveilleux, Richard emploie toutes les ressources de l'hypocrisie la plus raffinée pour décider la reine Élisabeth à se charger de porter à sa fille cette étrange demande. Tartufe n'est pas plus souple et plus insinuant. Mais entre les deux interlocuteurs il y a tant de sang que le drame eut rarement des accents plus énergiques.

Cette scène est trop longue pour être citée : je n'en prendrai que quelques traits.

RICHARD.

Restez, Madame, je désirerais vous parler.

ÉLISABETH.

Je n'ai plus de fils du sang royal pour que tu les tues : quant à mes filles, elles seront des nonnes en prières, et non des reines en pleurs; épargne-les donc.

RICHARD.

Vous avez une fille du nom d'Élisabeth, elle est belle et vertueuse.

ÉLISABETH.

Pour cela faut-il qu'elle meure! Ah! laisse-la vivre, et je détruirai sa beauté : je me calomnierai moi-même comme infidèle à la couche d'Edouard, j'étendrai sur elle le voile de l'infamie pour la sauver de la mort sanglante.

Plus loin Richard dit :

Je veux faire votre fille reine d'Angleterre.

ÉLISABETH.

Qui donc sera son roi?

RICHARD.

Celui-là seul qui peut la faire reine.

ÉLISABETH.

Toi! Et de quelle façon t'y prendras-tu pour lui faire ta cour?

RICHARD.

C'est ce que je voudrais apprendre de vous, car personne ne connaît mieux son caractère.

ÉLISABETH.

Envoie-lui deux cœurs sanglants par l'homme qui a assassiné ses frères.

RICHARD.

Vous vous moquez de moi, Madame, ce n'est pas là le moyen.

ÉLISABETH.

Vaut-il mieux dire que le frère de son père veut être son époux? dirai-je son oncle ou le meurtrier de ses frères et de ses oncles? Sous quel nom te présenter que Dieu, les lois, mon honneur et son amour ne désavouent?

RICHARD.

Dites-lui que celui qui peut commander supplie.

ÉLISABETH.

Ce qu'il demande le roi des rois le défend.

RICHARD.

Dites-lui qu'elle sera une haute et puissante reine.

ÉLISABETH.

Pour déplorer ce titre comme le fait sa mère.

RICHARD.

Dites que je l'aimerai toujours.

ÉLISABETH.

Combien durera ce toujours?

RICHARD.

Aussi longtemps qu'il plaira au Ciel et à la nature de prolonger sa vie.

ÉLISABETH.

Aussi longtemps qu'il plaira à l'enfer et à Richard.

Cependant Richard s'excuse. Les hommes sont parfois entraînés à des actions qu'ils regrettent. Les jeunes princes étaient nés sous l'influence d'astres contraires. Il fait valoir la raison d'état, la paix de l'Angleterre et surtout l'éclat de la couronne. Il paraît que cette dernière raison est bien puissante; car on a toujours vu ceux qui sont tombés du sommet de l'arbre, quelque rude qu'ait été la chute, essayer de se reprendre aux branches.

Quand Élisabeth, à demi gagnée, se retire en disant :

Écrivez-moi et je vous ferai connaître ses intentions.

Richard ne trouve que cette réflexion.

Folle sans mémoire, femme légère et changeante!

Le dénouement de Richard III est bien connu. On sait que, dans la nuit qui précède la bataille de Bosworth, qui mit fin à l'abominable *guerre des deux roses*, on voit se lever entre les deux camps les ombres des victimes de Richard. Toutes, les

unes après les autres, se tournent vers le camp de Richmond et promettent la victoire au chef de la maison de Tudor. Toutes jettent à Richard ce terrible anathème :

Souviens-toi de Henri VI! Souviens-toi de Clarence! Souviens-toi de Rivers, d'Hastings, de Buckingham! Souviens-toi de lady Anne, ta triste épouse! Souviens-toi de tes neveux étouffés à la Tour!

Et tous ces fantômes répètent :

Souviens-toi, désespère et meurs.

On sait que le poëte nous peint Richard, oppressé par ce songe sinistre, se réveillant en sursaut, et s'écriant :

Y a-t-il ici un assassin? Non.... Si, j'y suis.

Il nous conduit sur le champ de bataille. Comme Macbeth, le plus odieux caractère après celui de Richard et de Gonerille qu'ait enfanté le génie de Shakespeare, le roi ennoblit du moins ses forfaits par un courage indompté; il court à travers le théâtre en s'écriant :

Un cheval! un cheval! Mon royaume pour un cheval!

Enfin Richard meurt et laisse la couronne à Henri VII, l'aïeul d'Élisabeth, qui fut, comme on sait, la protectrice et l'amie du grand poëte, honneur de son règne.

Un de nos poëtes modernes, qui est à son contemporain Victor Hugo, ce que Virgile est à Homère, ce que Racine est à Corneille, ce que Paul Delaroche est à Eugène Delacroix, a choisi avec discernement et mesure dans la longue série de faits, de meurtres et d'imprécations qui composent le drame de Richard III, l'assassinat des deux jeunes princes. Il a développé certains caractères; il en a élagué un grand nombre et resserré l'action dans les bornes plus étroites de trois actes habilement conduits. Le drame de Casimir Delavigne, comme le tableau si connu des *Enfants d'Édouard*, s'arrête au moment où la porte de la tour va s'ouvrir devant les assassins.

Richard III est un fragment de la grande chronique qui va de Richard II à Henri VIII. Ce ne sont pas précisément des drames. On ne sait pas même au juste dans les deux parties de Henri IV, dans les trois parties de Henri VI, où Shakespeare avait placé la séparation des cinq actes d'une pièce avec les cinq actes de l'autre.

Ces chroniques, embrassant un espace de cent trente-deux

ans, contenant l'histoire de huit rois, et ne remplissant pas moins de cinquante actes, ne sont pas dans leur ensemble au rang des chefs-d'œuvre de Shakespeare.

La partie la plus faible est celle qui se passe en France quand les Anglais voient leur conquête s'échapper de leurs mains. La vérité historique y est méconnue plus même que ne le comportent les priviléges d'un auteur dramatique. Notre sainte héroïne Jeanne d'Arc y est calomniée; cependant l'auteur a mis dans sa bouche de nobles et patriotiques paroles, quand elle accuse le duc de Bourgogne des maux de la France, quand elle lui rappelle sa naissance et lui reproche d'être l'allié des ennemis de son pays.

Dans toutes les pièces historiques, la scène change avec une extrême mobilité, avec un dédain complet des transitions et parfois de la vraisemblance. C'est un dialogue qui court, une action qui se précipite, sans trop de souci du temps et du lieu. Mais enfin il y a du mouvement et de la vie. Le peuple s'agite, les grands conspirent, tous ces gens-là boivent, chantent, se battent, se bousculent, mais ils arrivent.

Le batailleur Hotspur, le jeune prince de Galles et ses joyeux compagnons, sont des portraits saisis sur le vif. Une création presque aussi originale que celle de Sancho Pança, sir John Falstaff, le vieux chevalier tonneau, voleur, gourmand, ivrogne, débauché, menteur, vantard, poltron, au demeurant le meilleur fils du monde, anime les deux parties d'Henri IV d'une franche gaieté, sans ralentir le mouvement dramatique.

Dans Richard III, plus de Hall, de sir John, de Poins de Pistol, d'aubergistes et d'hôtesses : c'est la terreur qui domine.

Shakespeare a chargé de tous les crimes et de toutes les hypocrisies la tête de Richard. Il est coupable, mais on doit reconnaître qu'il ne porte pas ses péchés en terre. Quatre langues féminines se chargent de les lui rappeler rudement : la vieille duchesse d'York, sa mère; lady Anne, sa femme; la reine Élisabeth et surtout Marguerite d'Anjou, veuve, et mère des princes de Lancastre, assassinés dans ces guerres atroces; Marguerite, qu'on voit errer comme une ombre vengeresse, et qui semble user du privilége des ombres pour se trouver partout sans qu'on sache trop pourquoi ni comment, épuisent sur le coupable toutes les formules du mépris, de la haine, de l'invective parfois grossière.

Il y a sans doute dans ce drame trop de sang et trop de malédictions; mais il y a aussi un intérêt qui subjugue. Shakespeare a retracé avec amour les figures des deux jeunes princes, la piété filiale, le dévouement fraternel, la majesté royalement candide chez le roi; la vivacité, la grâce mutine, la répartie provoquante chez le duc d'York.

Il a donné à Tyrrel, l'assassin, l'émotion de la tendresse et la poésie du remords, pour pleurer ces douces victimes, ces deux beaux enfants qui dormaient, un livre de prières sur leur oreiller, s'enlaçant l'un l'autre de leurs bras innocents, confondant leurs lèvres dans un baiser, comme quatre roses sur une même tige.

Je ne veux pas faire l'analyse de la pièce, je ne cherche qu'à retrouver dans Richard quelques traces du mépris et de la haine pour la nature humaine.

C'est, il me semble, dans *le Marchand de Venise*, que Shakespeare nous offre la personnification la plus saisissante de la haine. Le Juif Shylock ne saurait pourtant passer pour le type de la misanthropie : il ne hait pas tous les hommes indistinctement, mais peu s'en faut; car, chez presque tous, il n'a rencontré que le mépris et l'injure. Représentant d'une race maudite et persécutée, il est humble et rampant comme tous ceux qu'une longue oppression a déprimés : mais quand il tient sa proie, il se relève, sa vengeance fait explosion avec une volupté sauvage, avec une joie féroce.

C'est aussi dans *le Marchand de Venise* que Molière et Shakespeare, comme pour donner raison à un adage familier, se sont le plus souvent rencontrés.

Molière ignorait peut-être jusqu'au nom de celui qui l'avait précédé d'un demi-siècle; mais ils étaient de la même famille, et les mêmes traits de lumière ont pu frapper leurs yeux.

L'action du *Marchand de Venise* a le grand tort d'être double : l'histoire, d'ailleurs, assez bizarre du mariage de la belle Portia se rattache assez mal à la vengeance du Juif.

Le père de Portia a ordonné par testament qu'elle aurait pour époux, entre les divers prétendants à sa main, celui qui, de trois coffrets, l'un d'or, l'autre d'argent, le troisième de plomb, choisirait celui qui renferme le portrait de la riche et belle héritière.

Les aspirants sont nombreux; parmi eux se trouve un certain

prince de Maroc, assez convenable, du reste, dans son langage, mais qui nous rappelle, malgré nous, le fils du Grand-Turc et le Mamamouchi de M. Jourdain.

Cette Portia est fille de tête et d'esprit; elle est même un tant soit peu bas-bleu, très-capable, comme vous le verrez, de passer ses examens en Sorbonne et de conquérir son diplôme *in utroque jure*.

Nous ne suivrons pas toute cette partie du drame : qu'il nous suffise de savoir que la fortune, comme c'est son devoir et sa coutume, prononce en faveur d'un jeune seigneur Vénitien, très-beau, très-aimable et très-ruiné, qui, depuis longtemps, aime Portia et est aimé d'elle.

Portia, seule, dans son château de Belmont, avec Nérissa, sa suivante, trace, de ses prétendants, des portraits qui, comme finesse de touche et sobriété de pinceau, ne valent pas ceux du grand flandrin de Vicomte, du petit Marquis, de l'homme aux rubans verts, et de l'homme au sonnet, que Célimène a laissé tomber de sa plume imprudente dans ses billets à Clitandre et à Acaste.

Je vous demanderai pourtant la permission de faire passer devant vous la galerie de Portia parallèlement à celle de Célimène dans le second acte du *Misanthrope*.

NERISSA.

Il y a d'abord le prince Napolitain.

PORTIA.

Il n'a d'autre sujet de conversation que son cheval. Il regarde comme un de ses plus rares mérites de savoir le ferrer lui-même. J'ai bien peur que Madame sa mère n'ait eu un moment d'oubli avec un maréchal.

. . . .

CLITANDRE.

Et Geralde, Madame?

CELIMENE.

Oh! l'ennuyeux conteur!
Jamais on ne le voit sortir du grand seigneur.
Dans le brillant commerce il se mêle sans cesse
Et ne cite jamais que duc, prince ou princesse.

La qualité l'entête, et tous ses entretiens
Ne sont que de chevaux, d'équipage et de chiens.
. . . .
. . . .

NERISSA.

Vient après le comte Palatin.

PORTIA.

Il ne se déride jamais, il écoute sans sourire des histoires bouffonnes. Je crains qu'en devenant vieux il ne soit le philosophe larmoyant puisque dans sa jeunesse il est déjà si grognon.

. . . .

CLITANDRE.

Que vous semble d'Acaste?

CÉLIMÈNE.

Oh! quel orgueil extrême!
C'est un homme gonflé de l'amour de soi-même.
Son mérite jamais n'est content de la Cour.
Contre elle il fait métier de pester chaque jour :
Et l'on ne donne emploi, charge ni bénéfice
Qu'à tout ce qu'il se croit on ne fasse injustice.
. . . .
. . . .

NERISSA.

Quel cas faites-vous de l'Allemand, neveu du duc de Saxe?

PORTIA.

Bien peu le matin quand il est à jeun, bien moins encore l'après-midi quand il est ivre.

NERISSA.

S'il allait bien choisir, vous ne pourriez le refuser sans contrevenir aux volontés de votre père.

PORTIA.

De peur d'accident, n'oublie pas de placer sur le mauvais coffret un plein verre de vin du Rhin. Le diable fût-il dedans, avec cette amorce je sais bien ce qu'il choisira. Je ferai tout au monde, Nérissa, plutôt que d'être mariée à une éponge.

. . . .

CLITANDRE.

Mais le jeune Cléon, chez qui vont aujourd'hui
Nos plus honnêtes gens, que dites-vous de lui?

CÉLIMÈNE.

Que de son cuisinier il s'est fait un mérite
Et que c'est à sa table à qui l'on rend visite.

ÉLIANTE.

Il prend soin d'y servir des mets fort délicats.

CÉLIMÈNE.

Oui, mais je voudrais bien qu'il ne s'y servît pas
C'est un fort méchant plat que sa sotte personne
Et qui gâte, à mon goût, tous les repas qu'il donne.

. . . .

NÉRISSA.

Que dites-vous de Faulconbridge, le jeune baron anglais?

PORTIA.

Tu sais que je ne lui dis rien du tout. Il ne me comprend pas; je ne le comprends pas davantage. Il ne sait ni le français, ni le latin, ni l'italien. Quant à moi, tu peux jurer hardiment que mes connaissances en anglais ne valent pas deux sous. C'est l'image d'un homme assez convenable. Mais quelle conversation peut-on avoir avec une image? Et puis, comme il est accoutré! il a, je pense, acheté son pourpoint en Italie, ses chausses en France, son chapeau en Allemagne, et sa tournure partout.

. . . .

CLITANDRE.

On dit qu'avec Bélise il est du dernier bien.

CÉLIMÈNE.

Le pauvre esprit de femme et le sec entretien!
Lorsqu'elle vient me voir je souffre le martyre.
Il faut suer sans cesse à chercher que lui dire,
Et la stérilité de son expression
Fait mourir à tous coups la conversation.

Je n'achève pas les citations que vos souvenirs compléteront.

Portia passe encore en revue le seigneur français, M. le Bon. Il faut bien le prendre pour un homme puisque Dieu l'a fait : Mais il est tout le monde et n'est personne; avec lui elle aurait vingt maris en un, etc., etc. Puis c'est le tour de l'Ecossais. Mais ces deux derniers portraits n'ayant rien de commun avec ceux de Cléonte, de Géralde, de Damis, de Timante, « qui jusques au bonjour vous dit tout à l'oreille », je m'arrête à regret, car avec Molière, aussi bien qu'avec La Fontaine, on ferait comme avec le panier de cerises de Mme de Sévigné.

Bassanio, celui qui devient l'époux de la belle Portia, pour soutenir son rang de noble Vénitien, et se présenter au milieu de ses rivaux, a recours à la bourse d'Antonio, le riche marchand de Venise. Antonio est un véritable ami, la main toujours ouverte, point sermonneur et paraissant l'obligé quand il donne. Antonio n'est pas en fonds, mais il offre son crédit.

Au risque de paraître un peu décousu, je ne vous citerai que quelques passages d'une scène entre Bassanio et Shylock d'abord, puis entre les mêmes et Antonio.

SHYLOCK.

Trois mille ducats, — bien.

BASSANIO.

Oui, pour trois mois.

SHYLOCK.

Pour trois mois, — bien.

BASSANIO.

Pour lesquels, comme je l'ai dit, Antonio s'obligera.

SHYLOCK.

Antonio s'obligera. — bien.

BASSANIO.

Quelle est votre réponse?

SHYLOCK.

Antonio est bon.

BASSANIO.

Quelqu'un a-t-il jamais prétendu le contraire?

SHYLOCK.

Non, non. Je veux dire qu'il est solvable : pourtant ses ressources sont aventurées. Il a un bâtiment à destination de Tripoli, un autre pour les Indes, un troisième pour le Mexique, au moins c'est ce qu'on dit sur le Rialto ; un quatrième parti pour l'Angleterre. Les vaisseaux ne sont que des planches, les matelots des hommes : il y a des rats de terre et des rats d'eau. Malgré cela, je peux, je crois, prendre son billet.

BASSANIO.

Soyez-en certain.

SHYLOCK.

Je veux me consulter et parler à Antonio.

BASSANIO.

Venez dîner avec nous.

SHYLOCK.

Pour sentir le porc, pour manger de cette chair, habitacle du démon, que le Nazaréen, votre prophète, y a fait entrer par ses sortiléges! Je veux bien vendre et acheter, causer et me promener avec vous, mais je ne veux ni manger ni boire, ni prier avec vous.

Antonio survient.

SHYLOCK (*à part*).

Je le hais parce qu'il est chrétien, je le hais plus encore parce qu'il est assez simple pour prêter de l'argent gratis, et qu'il fait ainsi baisser le taux de l'intérêt sur la place de Venise.

Après une longue discussion sur un point qui a excité, au temps de Shakespeare, de nombreuses controverses, la légitimité du prêt à intérêt, Shylock dit :

Je me rends compte de ce que je peux avoir de disponible : à première vue et de mémoire, je vois que je ne pourrais pas compléter les trois mille ducats. N'importe, Tubal, un riche hébreu de ma tribu, fournira le surplus.

Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, entendre les articles du traité rédigé par Harpagon ?

« Le prêteur, pour ne charger sa conscience d'aucun scrupule, » prétend ne donner son argent qu'au denier dix-huit. Mais, comme » ledit prêteur n'a pas chez lui la somme dont il est question, et que » pour faire plaisir à l'emprunteur il est contraint lui-même de l'em- » prunter d'un autre sur le pied du denier cinq..... »

Chez le Juif l'amer ressentiment des injures subies éclate à chaque instant.

Seigneur Antonio, dit Shylock, souvent, bien souvent, sur le Rialto vous m'avez honni pour mes marchés et pour mon négoce. J'ai patiemment tendu les épaules : endurer est le lot de notre tribu. Vous m'avez appelé mécréant, voleur, chien; vous avez craché sur mon manteau de juif, tout cela parce que j'ai usé de ce qui m'appartient : aujourd'hui vous venez à moi : « Shylock, nous voudrions de l'argent. » Je pourrais vous répondre : « Un chien a-t-il de l'argent? un chien prête-t-il trois mille ducats! » Faut-il encore que je vous fasse une profonde révérence? que bien humblement, à voix basse, je vous dise : « Mon cher Monsieur, mercredi dernier vous avez craché sur moi, vous m'avez injurié tel jour, tel autre vous m'avez frappé à coups de pied comme un chien étranger sur le seuil de votre porte; pour toutes ces politesses, prenez mon argent. »

Shylock est plus Arabe et plus Juif qu'Harpagon, pourtant il se fait débonnaire; il ne demandera aucun intérêt; mais, par pure plaisanterie, il veut exiger pour gage, si le billet est protesté, une livre de chair, coupée sur le corps d'Antonio.

Bassanio s'indigne et veut rompre le traité; la plaisanterie du Juif lui semble lugubre et de mauvais augure.

Père Abraham, dit Shylock, que sont donc ces chrétiens, pour que leur propre malice leur fasse suspecter les pensées d'autrui? que gagnerais-je à exiger mon dû? quel profit peut-on tirer d'une livre de chair prise sur un homme? vaut-elle son poids de mouton, de bœuf ou de chevreau?

Antonio souscrit en riant : qu'a-t-il à craindre? Longtemps avant l'échéance il aura reçu dix fois la somme promise.

Le temps s'écoule, et la haine du Juif ne fait que s'accroître; car Jessica, sa fille, a déserté la triste maison ou un père avare et sombre la tenait captive, sans autre recommandation que de bien fermer les portes et les fenêtres, de ne pas regarder dans la rue quand passent les mascarades de ces fous de chrétiens. Jessica s'est fait enlever par un chrétien, et surtout elle n'est pas partie les mains vides.

Sur la place du Rialto, Shylock apprend à la fois les désastres d'Antonio et les prodigalités de sa fille. Dans cette scène, où l'on nous peint le Juif poursuivi par les polissons de la rue, qui crient derrière lui :

Ma fille, ma cassette, mes ducats, ma fille, mes pierres précieuses!

Harpagon et Shylock se côtoient de si près qu'on s'attend à chaque instant à entendre ce dernier s'écrier : « Les beaux yeux de ma cassette ! »

Dans les deux scènes, le rire est près des larmes. Jessica, vraie fille d'un père avare, a dépensé, à Gênes, quatre-vingts ducats en un jour. Elle a donné un anneau pour un singe. Cléante prend pour argent comptant une peau de lézard de trois pieds et demi remplie de foin, curiosité agréable pour pendre au plancher d'une chambre.

Molière, par un trait de génie, nous montre Harpagon amoureux et nous peint la lutte des deux passions les moins faites pour s'entendre. Dans Shakespeare, c'est le combat de l'avarice et de la haine. Pourtant Shylock n'hésite pas. Le père qui vient de dire qu'il voudrait voir sa fille étendue dans sa bière et sa cassette à ses côtés, en apprenant le naufrage des vaisseaux d'Antonio qui lui fait perdre trois mille ducats, s'écrie :

Bonne nouvelle! bonne nouvelle! qu'il prenne garde à son billet.

BASSANIO.

Vous ne prendrez pas sa chair, à quoi vous serait-elle bonne?

SHYLOCK.

A amorcer les poissons. Il m'a fait tort d'un demi-million; il a ri de mes pertes, il s'est moqué de mes gains. Pourquoi? parce que je suis un juif. Un juif n'a-t-il pas des yeux, un juif n'a-t-il pas des mains, des organes, des sens, des affections, des passions? n'est-il pas nourri par les mêmes aliments, blessé par les mêmes armes, sujet aux mêmes maladies, guéri par les mêmes remèdes, transi par les mêmes hivers, réchauffé par les mêmes étés qu'un chrétien?

Casimir Delavigne, dans le *Paria*, a donné de ce dernier morceau une paraphrase, revêtue de toute la pompe de la poésie.

Ont-ils un œil plus sûr, un bras plus redoutable?
Dieu, dans leur voix plus mâle, a-t-il mis d'autres sons?
Le soleil, pour eux seuls, prodigue de moissons,
N'échauffe-t-il pour nous que poisons homicides?
Les fruits se sèchent-ils sur nos lèvres avides?
Les flots, dont notre soif implore le secours,
Pour tromper ses ardeurs détournent-ils leurs cours?
Ces mortels, comme nous, sont condamnés aux larmes,
Soumis aux mêmes maux, blessés des mêmes armes.
Les mêmes passions nous brûlent de leurs feux,
Ils souffrent comme nous et nous aimons comme eux.

Au quatrième acte, nous sommes devant le Doge et les magnifiques seigneurs assemblés en cour de justice. Bassanio et son ami Gratiano sont présents, car Portia et sa suivante Nérissa qui épouse Gratiano, sans doute pour la raison qui fait que Marinette épouse Gros-René, ont, au sortir de l'église, donné congé à leurs nouveaux maris, afin qu'ils puissent prêter assistance à un ami trop généreux.

Bassanio, selon les instructions de Portia, donnera au juif deux ou trois fois la somme due, et ramènera Antonio délivré de ses griffes. Mais Shylock ne l'entend pas ainsi. Aux sollicitations du Doge, il répond :

Vous demandez pourquoi je préfère une livre de viande à trois mille ducats, je n'ai rien à répondre, sinon que telle est mon humeur.

Sa haine s'exprime par des comparaisons triviales mais énergiques. Son obstination est sourde aux offres de Bassanio, aux exhortations du Doge, aux injures de Gratiano, qui s'écrie qu'il est tenté de renier sa foi et de croire aux doctrines de Pythagore, car l'âme d'un loup est logée sour la peau du juif, il répond tranquillement :

C'est bien inutilement que vous vous faites mal à la gorge à parler si haut.

Le premier magistrat de la République Sérénissime trouve le cas embarrassant. En juge avisé, il remet l'affaire à huitaine pour prendre l'avis du célèbre docteur Bellario de Padoue.

Sur ces entrefaites, arrive en robe et en bonnet carré la belle Portia, munie des pleins pouvoirs du docteur. Elle est suivie de Nérissa, son clerc, qui n'est pas moins majestueuse sous la toque.

Portia s'empare du débat et le conduit aussi prestement qu'aucun président vieilli sous le harnais.

Reconnaissez-vous ce billet? dit-elle à Bassanio.

BASSANIO.

Je le reconnais.

PORTIA.

Que le juif alors se montre miséricordieux.

SHYLOCK.

Qui peut m'y contraindre, dites-le-moi ?

PORTIA.

C'est le propre de la compassion de n'être pas contrainte. Comme une pluie douce, elle descend du ciel : elle est deux fois bénie, bénie dans celui qui donne et dans celui qui reçoit; elle sied au monarque mieux que sa couronne; elle a son trône dans le cœur des rois; elle est l'attribut de Dieu lui-même. Les pouvoirs de la terre se rapprochent de la divinité quand la merci est chez eux la compagne de la justice. Aussi, juif, quoique ta demande soit légalement fondée, considère que nul de nous ne peut être sauvé par la justice seule.

SHYLOCK.

Que mes actes retombent sur ma tête, je demande l'exécution de la convention.

BASSANIO.

Je vous en supplie, que pour cette fois la cour, par son autorité, fasse fléchir la loi.

PORTIA.

Cela ne se doit pas : il n'existe pas de pouvoir dans Venise qui puisse fausser le sens d'une loi établie. Un tel précédent serait une source d'erreurs et d'abus, c'est impossible.

SHYLOCK.

Un Daniel venu pour nous juger ! oui, un Daniel !

PORTIA.

Shylock, faites venir un médecin pour panser sa blessure.

SHYLOCK.

Cela n'est pas stipulé dans le billet.

PORTIA.

Approchez, marchand, avez-vous quelque chose à dire?

ANTONIO.

Peu de chose. Je suis prêt et bien armé. Donnez-moi votre main, Bassanio, ne vous affligez pas outre mesure de ma perte. La fortune se montre pour moi plus indulgente que pour ceux qu'elle laisse survivre à leur richesse; elle m'épargne le long supplice d'une vieillesse misérable. Parlez de moi à votre femme : dites-lui combien je vous

aimais. Dites-lui que j'ai fait bonne contenance devant la mort, et quand tout sera dit, qu'elle sache que Bassanio avait un véritable ami.

J'ai dù beaucoup abréger cette scène, dont le dénouement est connu.

Prends ta livre de chair, dit Portia au juif, mais si tu fais couler une goutte de sang chrétien, tu meurs et tes biens sont confisqués, telle est la loi.

Oh! juif, un Daniel, un second Daniel! s'écrie Gratiano.

Sans doute ni Corneille ni Racine, ne se seraient avisés de cet expédient : mais la pièce toute entière est complètement en dehors des traditions de notre théâtre. A sa lecture, nous nous sentons trop souvent froissés et par le langage et par l'action. Et pourtant la figure de Shylock est de celles qu'on n'oublie pas.

Si nous voulons absolument chercher une analogie entre le 5e acte du *Marchand de Venise* et le théâtre de Molière, je ne vois guère qu'*Amphytrion* qui puisse nous l'offrir.

Le procès terminé, le très-habile avocat n'a voulu accepter pour salaire que la bague de mariage de Bassanio, premier don de l'amour de Portia. Celui-ci a eu beau s'en défendre il a fallu céder. Le clerc a suivi l'exemple du patron, et Gratiano celui de son ami.

Tous deux, suivis d'Antonio, partent pour le château de Belmont. Malgré toute leur diligence, Portia, toujours expéditive, les a devancés.

Elle accueille Antonio avec une franche cordialité, mais aussi avec une salve de jeux de mots.

Nérissa, la première, réclame son anneau; elle rejette bien loin l'excuse de Gratiano, qui jure ses grands dieux qu'il l'a donné au clerc du docteur.

Ce clerc-là, dit-elle, n'aura jamais de barbe au menton.

Déjà en querelle, dit Portia.

GRATIANO.

Oh! pour un méchant anneau avec une devise, « aimez-moi et ne me quittez jamais, » comme on en vend chez tous les couteliers.

N'est-ce pas encore Marinette jetant fièrement aux pieds de Gros-René ses ciseaux avec leur chaîne de laiton.

La maîtresse et la suivante sont d'accord pour reprocher amèrement à leurs seigneurs et maîtres la violation de la foi jurée. Portia déclare qu'elle s'est déjà vengée, elle représente l'anneau et affirme que le docteur qui l'a rapporté a pris place dans son lit.

Même déclaration de la part de Nérissa. Le dépit de Gratiano s'exhale par un mot qui a disparu des affiches de spectacle, mais devant lequel Molière n'a jamais reculé.

Tout s'explique et s'arrange pour le mieux, sans que le seigneur Jupiter ait à dorer la pilule. Le juif, converti un peu forcément, dote sa fille; Jessica épouse son séducteur, et les vaisseaux d'Antonio rentrent au port.

Le théâtre de Shakespeare n'est pas immoral : il a parfois un langage un peu vif. On y trouve comme partout ces plaisanteries qui, depuis le mari de la belle Hélène, naguère honoré d'une bruyante reprise, ont égayé toutes les générations. Chez l'auteur anglais, comme dans les comédies de Molière, il s'agit de la peur du mal plus souvent que du mal lui-même.

Nos auteurs modernes ont compris les choses d'une toute autre façon. Ils ont appliqué à une position sociale qu'on n'avait guère envisagée que du côté plaisant l'analyse dissolvante de Balzac : au gros sel gaulois de La Fontaine et de Molière, ils ont ajouté la terreur et les larmes. Plus réservés dans les mots, ils le sont moins dans les caractères et dans les situations, et je ne vois pas que la morale y ait beaucoup gagné.

Encore, si l'on veut parler de réserve, ne faut-il pas regarder trop près de nous. Il convient d'oublier les razzia d'une langue plus verte et moins française que celle du grand siècle, et les invasions d'un monde qui tient aujourd'hui trop de place.

Justice a été faite; et, depuis le moment où j'écrivais ces lignes, les nobles sentiments et la mâle poésie ont repris possession de la maison de Corneille.

Je me suis, j'en ai peur, beaucoup trop attardé dans ces observations à propos du *Marchand de Venise* : c'est que, dans une lecture nouvelle et plus attentive, j'ai trouvé là, entre notre théâtre et celui de Shakespeare, des rapprochements que je n'ai pas rencontrés ailleurs.

Nous passerons plus rapidement sur *Hamlet*. Hamlet est pourtant la personnification la plus complète de la misanthropie.

mais c'est d'une part la plus connue des œuvres de Shakespeare, ce qui me dispensera de vous en présenter même une rapide esquisse : c'est de l'autre une création sans précédent. Hamlet est seul de son espèce, et si l'on voulait établir un parallèle, je ne sais où l'on pourrait en chercher les termes. On se demande, en effet, où le poète a pu trouver le type de ce douteur, plus profond et moins sceptique que Rabelais, plus inquiet que Montaigne, et dont la pensée semble plus voisine de Pascal que de l'auteur de *Pantagruel* ou de celui des *Essais*.

Goëthe, dans le *Docteur Faust*, Byron, dans ses drames de *Manfred* et de *Caïn*, ont retourné le fer dans la plaie : mais Shakespeare l'avait du premier coup enfoncé plus avant.

Quelques vers du célèbre monologue *to be or not to be*, qu'il est inutile de vous remettre en entier sous les yeux, ne résument-ils pas toutes les anxiétés de l'esprit humain, tout ce que Byron appelle la question incessante et toujours sans réponse?

Mourir, dormir, pas plus! et par ce sommeil dire, nous mettons fin aux brisements de cœur, aux mille froissements dont la chair est héritière. C'est la fin que tous nos désirs devraient chercher. Mourir, dormir. — Dormir : peut-être rêver. C'est là le mal; car, dans ce sommeil de la mort quels peuvent être les rêves?

Qui supporterait les blessures et les outrages du temps, l'injure des oppresseurs, les tortures de l'amour méprisé, les délais de la justice, l'insolence des gens en place quand une aiguille suffit à la délivrance? qui consentirait à se traîner sous le fardeau de la vie sans cette crainte de quelque chose après la mort, sans cette contrée mystérieuse d'où nul voyageur ne revient?

Hamlet a la boutade du misanthrope comme les songes du rêveur. Avant même la révélation d'outre-tombe, qui a troublé sa vie et menacé sa raison, seul, avec sa pensée, il s'écrie :

Fragilité est ton nom, ô femme! Un mois, un mois à peine!... les souliers avec lesquels, tout en larmes comme une Niobé, elle suivait les funérailles, ne sont pas encore usés qu'elle se jette dans les bras d'un autre.

Quelle raillerie amère quand il dit au vieux Polonius ce courtisan servile et bavard :

Regardez-donc ce nuage là-bas, il a la forme d'un chameau.

POLONIUS.

Par la messe, il ressemble tout-à-fait à un chameau.

HAMLET.

Je me trompe, c'est à une belette.

POLONIUS.

Oui, c'est bien là le dos d'une belette.

HAMLET.

Non, il est comme une baleine.

POLONIUS.

Vous avez raison, comme une baleine.

Quelle ironie encore dans la scène entre Hamlet et Gulsdenstein !

Le roi, qui est sorti épouvanté du théâtre où Hamlet faisait représenter, dans tous ses détails, l'empoisonnement du roi son père, s'effraye de voir qu'un crime, qui n'avait eu que deux témoins, la victime et le meurtrier, semble si bien connu d'Hamlet : il se défie de sa folie simulée, il épie ses projets et attache à ses pas le jeune Gulsdenstein, compagnon d'études du prince.

Hamlet, malgré sa folie, est plus fin que son surveillant Il lui présente une flûte et le prie de lui jouer un air.

GULSDENSTEIN.

Je ne sais pas.

HAMLET.

C'est aussi facile que de mentir. Vous mettez ici la bouche, là les doigts, vous soufflez et vous produisez une musique délicieuse.

GULSDENSTEIN.

Il m'est impossible d'en rien tirer.

HAMLET.

Pour qui me prenez-vous donc ? Vous voudriez arracher mes secrets ; vous voudriez faire résonner en moi toutes les notes, de la plus basse à la plus élevée. Il y a dans ce petit instrument une excellente harmonie : vous ne savez pas le faire parler. Croyez-vous qu'il soit plus facile de jouer de moi que d'une flûte ?

On ne badine pas avec l'amour vous dit un des plus charmants proverbes d'Alfred de Musset. Il est dangereux aussi de

jouer avec la folie. Hamlet, qui a revêtu ce masque périlleux, semble être en proie à une véritable hallucination dans la scène du cimetière, et dans ses réponses si brusques et si dures à la douce Ophelia, quand il lui dit :

Si je vous ai dit que je vous aimais, il ne fallait pas me croire. Je vous ai trompée, allez au couvent. — Voudriez-vous être mère pour nourrir des pécheurs, allez au couvent. — Si vous vous mariez, fussiez-vous pure comme la neige, froide comme la glace, vous n'échapperez pas à la calomnie, allez, allez au couvent.

Hamlet ne me semble pas être le meilleur des drames de Shakespeare. L'agencement des scènes est confus; le meurtre du vieux Polonius qui remue la tapisserie derrière laquelle il s'est caché pour épier le jeune prince, et que Hamlet larde de son épée en s'écriant : « Un rat ! un rat ! » la tuerie générale du cinquième acte et l'arrivée de Fortimbras, qui tombe on ne sait d'où pour enterrer les morts et recueillir leur succession, laissent une impression pénible. Nulle part, cependant, Shakespeare n'a semé plus abondamment les réflexions profondes. Ne semble-t-il pas avoir comme un pressentiment des découvertes de la science quand il dit :

Il y a dans le ciel et sur la terre plus de choses que n'en ont rêvées les philosophes.

Pensée qui ne cessera jamais d'être vraie quelles que puissent être les conquêtes de l'esprit humain.

Quoi de plus gracieux et de plus poétique que la mort d'Ophelia?

Polonius, ce vénérable aïeul de toute la famille des Joseph Prudhomme, ce bavard prétentieux et vide, gonflé de lieux communs, a pourtant du bon ; il donne à ses deux enfants d'excellents conseils, à son fils qui part pour Paris afin d'aller s'y former aux belles manières, des instructions sur son habillement, ses relations.

Ne sois jamais, dit-il, ni le prêteur, ni l'emprunteur de personne. L'emprunteur ne rend pas toujours : le prêteur s'expose à perdre à la fois son argent et son ami.

A sa fille, qui lui conte l'amour du prince Hamlet, ses protestations et ses serments.

Nets for woodcocks! lacets à bécasses! répond le bonhomme.

Jacques, le mélancolique de la comédie, qui a pour titre : *Comme il vous plaira*, représente assez bien Alceste quand il a été chercher dans quelqu'un de ses châteaux

Un endroit écarté
Où d'être homme d'honneur on ait la liberté.

Résolution qui cause tant d'effroi à la brillante Célimène; car, par malheur pour la noblesse française, on n'aimait pas la villégiature au temps du grand roi.

C'est au fond de la forêt des Ardennes que Jacques va chercher la solitude et ne la trouve pas, car c'est le rendez-vous général de la cour et la ville. Il y a de tout dans cette forêt, des seigneurs et des bergers, des princes et des bergères, même des serpents et des lions.

Parmi les bergers, les uns sont simples et naïfs, les autres ont la malice narquoise du paysan, d'autres sont amoureux, et l'auteur échappe souvent à la contagion du style alambiqué si fort à la mode de son temps, pour leur prêter un langage simple et vrai.

O Corin, si tu savais combien je l'aime, dit le berger Sylvius à son vieux camarade, qui lui répond :

Je m'en doute; car moi aussi j'ai aimé dans mon jeune temps.

SYLVAIN.

Alors a combien d'extravagances la passion ne t'a-t-elle pas entraîné?

CORIN.

A des milliers que j'ai oubliées.

SYLVAIN.

Tu n'as jamais aimé si tu ne te rappelles pas la moindre des folies que l'amour t'ait fait faire.

Dans cette forêt merveilleuse se rencontre un vieux duc anonyme comme ses états, et de la famille de ces princes de Gerolstein, de ces ducs grands, petits et moyens, dont la Confédération germanique avait le monopole et qui s'accommodaient si bien à toutes les situations. Espérons que MM. les diplomates prendront en considération les graves embarras, la perturbation profonde que leur annexion apporterait dans l'économie des romans et l'équilibre du vaudeville.

Le duc, banni par son frère, se console par la chasse, par une philosophie un peu épicurienne, par la conversation et même la controverse; car Jacques, qu'on vient chercher de sa part décline cet honneur, en disant que le prince aime trop à disputer et veut toujours avoir raison. Enfin il tient table ouverte sous les arbres de la forêt.

Là viennent tour à tour Orlando, vaillante et franche nature, caractère aimable et sympathique, et le vieil Adam, modèle des serviteurs qui, dans une scène touchante, dit à son jeune maître pauvre et chassé du toit fraternel :

J'ai cinq cents couronnes que j'ai épargnées sur mes gages du temps de votre père, prenez-les. Celui qui nourrit les corbeaux et dont la providence prend soin des moineaux, sera le soutien de ma vieillesse. Permettez-moi d'être votre serviteur. Quoique j'aie l'air bien vieux, je suis encore alerte et vigoureux : car, dans ma jeunesse, je me suis abstenu de ces liqueurs qui brûlent le sang, et je n'ai jamais couru après les plaisirs dont l'abus nous énerve.

Là se trouvent encore Rosalinde, fille du vieux duc, et Célie qui déserte le palais de son père pour suivre son amie.

Ces deux jeunes filles, pour échapper aux dangers de la route, ont pris le costume, Rosalinde d'un jeune garçon, Célie d'une bergère.

A la faveur de ce travestissement, Rosalinde se plaît à intriguer Orlando, son amant, qui ne la reconnaît pas; leur amour a pris si vite et ils se sont vus si peu, qu'on excuse volontiers cette invraisemblance.

Rosalinde est pétillante d'esprit et de malice, mais, dans ses plaisanteries un peu vives pour une jeune fille, elle ne ménage guères son propre sexe, et sa cousine peut avec raison lui dire qu'il est mal que l'oiseau fasse injure à son nid.

Il y aurait trop à citer dans cette amusante comédie pour que l'embarras du choix et la longueur de cet article, qui a déjà dépassé les bornes que je m'étais prescrites, ne me fasse pas une loi de m'arrêter court.

Jacques n'est qu'un des personnages épisodiques de la pièce : son caractère n'est pas assez développé pour offrir un sujet d'étude sérieuse. Lui-même définit la nature de son esprit : sa folie, dit-il, n'est pas celle de l'écolier, l'émulation; elle n'est ni celle du musicien, la fantaisie, ni celle du courtisan, l'orgueil; ou du soldat, l'ambition. Elle n'est pas celle des dames, la toi-

lette; ou celle de l'amour qui résume toutes les autres. Sa mélancolie lui est propre; il se donne à lui-même le spectacle de ce qu'il a vu dans ses voyages.

Un voyageur! s'écrie Rosalinde : vous avez bien raison d'être triste. Vous avez vendu vos terres pour voir celles des autres. Avoir vu beaucoup et ne rien posséder, c'est avoir les yeux riches et les mains pauvres.

Si l'on peut indiquer un point où Jacques se rapproche de l'Alceste de Molière, c'est, il me semble, dans une scène fort courte et que je ne citerai pas même toute entière, car il n'y a pas à songer à une comparaison avec la scène immortelle du sonnet d'Oronte.

JACQUES à Orlando.

Je vous en prie, ne gâtez plus nos arbres en m'écrivant des chansons d'amour sur leur écorce.

ORLANDO

Je vous en prie, ne gâtez plus mes vers en les lisant si mal.

JACQUES.

Rosalinde est le nom de vos amours ?

ORLANDO.

Justement.

JACQUES.

Je n'aime pas ce nom-là.

ORLANDO.

On n'a pas songé à vous plaire quand on l'a baptisée.

C'est encore dans la bouche de Jacques que se trouve un morceau reproduit dans les recueils littéraires, sous le nom des *Ages de la vie*, et qu'il est par conséquent inutile de vous rappeler.

Si, laissant de côté les sujets que Shakespeare a empruntés à l'histoire Romaine, et qu'il a traités avec une puissance d'intuition plus clairvoyante parfois que la science elle-même, et ses grandes créations tragiques *Othello*, *le Roi Léar*, *Macbeth*, nous ne voulons voir que l'auteur comique; si nous essayons de donner aux personnages si multipliés et si vivants que sa fantaisie a fait éclore, des appellations qui nous sont familières, nous ne

les nommerons pas Alceste, Harpagon ou Tartufe, mais plutôt Don Juan, Sosie, Sganarelle, Martine, Amphytrion, ou bien encore Bazile et Figaro. On trouverait même que les grandes dames de Shakespeare, sauf quelques incartades où le naturel revient au galop, ne porteraient pas mal les paniers et la poudre des marquises de Marivaux.

Le plus grand défaut de Shakespeare, c'est le bel esprit. Un trop grand nombre de ses personnages ont, dans leur dialogue, quelque chose, sinon de Cathos et de Madelon, au moins des grandes dames qu'elles prenaient pour modèles.

L'euphémisme, dont Walter Scott nous donne un spécimen si plaisant dans l'élégant et amphigourique Piercy Shafton, régnait alors à la cour d'Élisabeth. Shakespeare lui-même nous en offre une excellente parodie dans le magnifique hidalgo don Adrien de Armado, de *Peines d'amour perdues*.

La pièce, toute entière, est une vive et amusante satire de ce travers. Elle pourrait faire pendant aux *Précieuses ridicules*.

Les héros de Shakespeare, ses héroïnes surtout, ont de l'esprit, trop d'esprit. Les reparties se croisent comme l'attaque et la parade; et les dames, dans cette sorte d'escrime, sont toujours les plus lestes à la riposte. Il y a dans tout cela une verve étonnante, des pensées fines et souvent profondes, mais qui sentent l'argumentation. On n'était pas loin encore de la philosophie scholastique dont Molière nous a laissé la caricature dans les deux docteurs du *Mariage forcé*.

Il y a enfin, puisqu'il faut tout dire et appeler les choses par leur nom, il y a des calembourgs. Ceux qui ne sont pas nés Anglais et qui, dans une lecture d'ailleurs assez difficile, tombent tout-à-coup dans ces pièges, partagent complètement l'avis de Shakespeare lui-même lorsqu'il fait dire à l'un de ses personnages :

Gratiano est le plus grand diseur de fadaises qui soit dans Venise. Son esprit est un grain de blé dans un boisseau de son. Vous cherchez une journée, et quand vous avez trouvé, vous regrettez votre temps et votre peine.

On cherche ce qu'il dit après qu'il a parlé, dit le bonhomme Chrysale.

S'il y a souvent abus des concetti, des pièces tout entières sont écrites d'un style franc et naturel. Ainsi la charmante bouf-

fonnerie des *Joyeuses Commères de Windsor*, ou Sir John Falstaff s'esquive d'un rendez-vous galant dans le panier à lessive et est, avec tout son contenu, versé dans la rivière. Ainsi la scène d'Henri IV ou nous assistons à un conseil de révision devant le juge Shallow, exellent type et tout-à-fait Anglais.

Sir John Falstaff, qui empoche sous main les livres d'Angleterre et les écus de France pour que la guêpe passe et que le moucheron demeure, répond aux étonnements du juge.

M'apprendrez-vous, maître Shallow, à choisir un homme? Est-ce que je me soucie des membres, de la carrure, de la taille? Ce qu'il me faut, c'est le cœur, et ce brave Faible en est plein. Quant à Shadow (ombre), c'est un précieux soldat à mettre au premier rang, il n'offre pas à l'ennemi plus de surface qu'une lame de canif.

Le franc rire et l'invention comique abondent dans ce drame de Henri IV.

Le prince de Galles et les compagnons de ce qu'on appellerait aujourd'hui sa vie de Bohème, partent pour une expédition nocturne. Il s'agit de dévaliser des voituriers sur le chemin du roi.

Cependant le prince et Poins restent à l'écart et laissent Falstaff et trois autres faire le coup. Puis à leur tour ils s'embusquent et, vêtus de manteaux blancs, tombent sur leurs camarades, volent les voleurs, et ramènent le butin à l'auberge de la Tête-de-Porc, où celui qui fut l'austère et ambitieux Henri V tient sa cour.

Falstaff arrive tout essoufflé: son pourpoint est transpercé de nombreuses estafilades, son épée tailladée en lame de scie: il n'interrompt ses imprécations contre les lâches qui l'ont abandonné que pour demander à boire.

Quelle couardise chez un prince! Si jamais Henri monte sur le trône il l'en chassera avec un sabre de bois. Triste monde que celui où nous sommes. La vertu s'en va : il ne reste dans toute l'Angleterre que trois braves qui n'aient pas encore été pendus; encore l'un des trois est trop gras et commence à vieillir.

Puis vient le récit du merveilleux combat ou les ennemis se multiplient comme les œufs du conte de La Fontaine.

Falstaff, à lui tout seul, a ferraillé plus d'une heure avec deux qui l'attaquaient de quatre côtés à la fois, voyez plutôt son épée te son pourpoint; il a reçu sur son bouclier les coups de leurs

sept épées; il en a tué une demi-douzaine et à la fin de la bataille il en restait onze.

Quand le prince lui montre la preuve flagrante de ses mensonges, notre chevalier ne se déconcerte pas.

S'il a déguerpi si vite c'est qu'il avait reconnu le prince, et son invincible épée ne pouvait se lever contre l'héritier de la couronne.

Les comédies de Shakespeare ne sont pas ce qu'on peut appeler précisément comédies de mœurs et de caractères. Ses personnages, par la vivacité de leur langage, par leur audace à tout aborder, — quelle est la question qu'il n'ait pas soulevée? — rappellent ceux de Beaumarchais.

Figaro sait mieux limer ses épigrammes, aiguiser ses traits : c'est à l'ennemi qu'il vise.

L'ennemi! Shakespeare n'en a pas. Il n'attaque ni ne défend aucun système social : il ne professe ni ne sermonne : il ne s'inquiète pas de la theorie de l'art pour l'art, encore moins du devoir de corriger les mœurs.

A l'exception de ses *Chroniques* et des *Joyeuses Commères de Windsor* qui en sont un appendice, il a pris le monde pour théâtre. A l'inverse de ses compatriotes, grands voyageurs, comme on sait, mais qui, dans leurs ouvrages, sont Anglais et toujours Anglais, et semblent ne pouvoir se détacher de leur *home*, Shakespeare, qui n'a jamais quitté son île natale, oublie complètement l'Angleterre.

Molière a choisi des cadres plus restreints; ses perspectives sont moins étendues, mais ses plans sont mieux remplis : il s'est installé au cœur de la société qu'il voulait peindre. Ce sont les courtisans du grand roi; ce sont surtout les bons bourgeois de son cher Paris qu'il fait vivre devant nous. Et bien qu'il nous présente la nature humaine dans ce qu'elle a d'immuable plutôt que des tableaux de mœurs contemporaines, ses modèles ont le relief de ce qu'on voit et de ce qu'on touche.

Dans la vie de ces deux hommes, dans les circonstances au milieu desquelles ils se sont formés, il se rencontre de nombreuses analogies.

Nés dans des familles qui devaient au commerce ou à l'industrie une modeste aisance, tous deux ont été entraînés à courir les aventures soit d'une jeunesse orageuse, soit de l'existence nomade et précaire des comédiens de province.

Tous deux, à la fois acteurs, auteurs et directeurs de théâtres, ont dû faire des concessions au goût du public et parfois à des exigences royales.

A la cour d'Elisabeth, Shakespeare est isolé dans sa force. Dans le grand siècle littéraire de la France, Molière marche entouré de ses pairs : mais tous deux ont quitté la scène dans tout l'éclat de leurs triomphes sans avoir à subir l'épreuve de la vieillesse et du déclin.

Pour tous deux les recherches patientes de la biographie sont souvent en défaut. Ils n'ont, pour ainsi dire, pas laissé une ligne à la curiosité des chercheurs d'autographes.

Tous deux enfin ont été protégés par des souverains qui, malgré la différence du sexe, du temps et des mœurs, ont plus d'un point de ressemblance dans leurs faiblesses et dans leur grandeur.

On trouverait encore dans les œuvres diverses de Shakespeare, surtout dans les rôles du roi Léar et de son Fou, bien des traits énergiques du caractère que nous étudions : mais il faut finir.

En terminant cette étude, reconnaissons que si nous cherchons dans le grand poète anglais ce plaisir tempéré, cette satisfaction calme que nous font éprouver les justes proportions et le parfait équilibre de toutes les parties d'une œuvre d'art, nous serons souvent déçus.

Qui de nous ne se souvient, bien établi dans le coupé d'une diligence, emporté par des chevaux vigoureux, se laissant bercer par le charme du mouvement et par la contemplation d'un paysage splendide, d'avoir été brusquement éveillé par une pierre sous la roue. Cette sensation est d'autant plus désagréable qu'on s'en veut à soi-même, qu'on s'accuse de trop de délicatesse et de susceptibilité : on se dit qu'il est stupide, quand on court sur les pentes des Alpes, de regretter, pour un cahot, les routes unies et plates de la Beauce.

Cette impression qu'on éprouve trop souvent avec Shakespeare, nous la ressentons aussi à la lecture d'un auteur contemporain dont les drames ont passionné notre jeunesse, dont les romans ne soulèvent pas aujourd'hui moins de tempêtes. Nous pouvons parler de lui librement car il est de taille à supporter la critique : il a rang parmi les grandes puissances.

Une chose reste à l'avantage de Shakespeare, c'est qu'il ne va pas ramasser les cailloux pour les étaler au milieu de la route; il les laisse et ne les apporte pas.

N'est-ce pas, Messieurs, une riche et puissante organisation que celle de cet homme, inférieur à Molière dans ses comédies, mais le seul d'entre les modernes qui puisse lui être comparé? si l'on songe surtout que, si différent qu'il soit de Corneille et de Racine, il s'est élevé souvent à leur niveau; qu'enfin, les deux auteurs qu'on pourrait à juste raison lui opposer, car ils se sont placés sur le même terrain, Goëthe et Schiller, n'ont jamais contesté l'immense supériorité du poète anglais : l'Allemagne entière l'a proclamée.

Nos grands classiques français seront toujours les modèles accomplis, les guides infaillibles que nous devons proposer à la jeunesse.

Quant à l'âge mûr qui, à ses risques et périls, sait ou doit savoir ce qu'en toute chose il convient de prendre et de laisser, nous lui conseillerons la lecture de Shakespeare. Avec les uns on admire davantage, l'autre nous laisse plus à songer.

L. JOLIET.

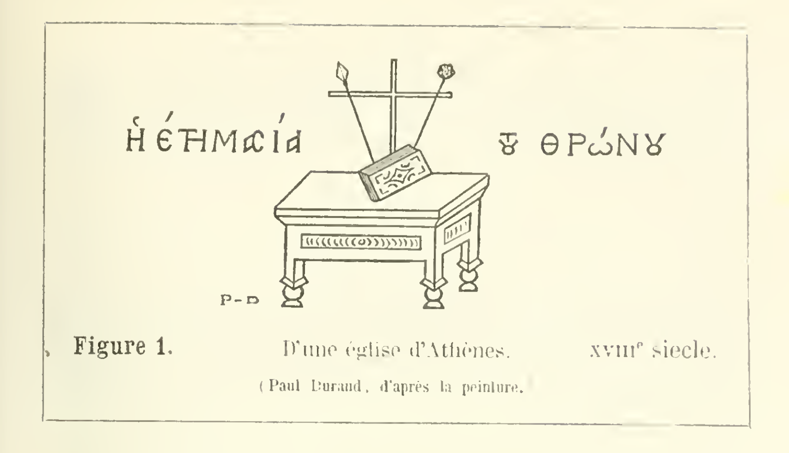


Figure 1. D'une église d'Athènes. XVIII[e] siècle.

(Paul Durand, d'après la peinture.)

ÉTUDE ICONOGRAPHIQUE

SUR

CE QUE LES GRECS DÉSIGNENT DANS LA PEINTURE SACRÉE

PAR LE MOT

ETOIMACIA.

L'Iconographie Chrétienne nous offre très-souvent dans les églises d'Orient et quelquefois en Italie une représentation symbolique, semblable à celle qui se trouve en tête de cette notice, et dont nous donnons à la fin, plusieurs exemples. Cette image occupe une place importante dans la peinture grecque sacrée. Elle n'est plus en usage aujourd'hui dans l'église occidentale, où nous ne la rencontrons guère que sur des monuments décorés sous une influence byzantine. En France on la connaît seulement par des ouvrages étrangers à ce pays. Nous la voyons sculptée sur des ivoires et peinte dans les manuscrits : elle est représentée principalement sur des châsses ou des reliquaires contenant du bois de la Vraie Croix; on la trouve aussi sur d'anciennes couvertures d'évangiles. Plusieurs antiquaires ont donné des explications de cette image emblématique ; le savant Cavedoni entr'autres, dans un travail cité plus loin, s'est étendu assez longuement sur ce sujet. Son explication, non

plus que celle d'autres auteurs, ne me paraissant pas convaincante, je vais en proposer une nouvelle et tâcher de remettre en lumière l'idée que les anciens peintres Chrétiens voulaient rappeler par cette forme symbolique.

I.

Avant d'exposer les éclaircissements et les preuves à l'appui de l'interprétation que je propose, je vais tout d'abord et sans faire languir le lecteur, la formuler en deux mots. *Cette image est d'origine Grecque : elle a pour objet principal de figurer le Jugement dernier.*

C'est une sorte d'hiéroglyphe ou de signe abréviatif, destiné, sous une forme restreinte, à rappeler à notre esprit les mêmes idées que les vastes peintures du Jugement dernier, décorant de grandes surfaces murales dans les églises et les monastères, en Italie et surtout en Grèce.

Dans ces tableaux quelquefois très-vastes, on voit se dérouler toutes les phases de cette scène pleine d'épouvante et de majesté, qui doit clore la succession des siècles. Nous ne tenterons pas ici une description complète de cette production de la peinture sacrée en Orient : nous craindrions de ne pouvoir expliquer au lecteur le plus patient, comment des centaines de personnages s'alignent et se groupent sans aucune confusion pour les yeux et concourent à former un tableau des plus intéressants, frappant l'imagination par une impression profonde. La description la plus minutieuse laisserait encore beaucoup de confusion dans l'esprit, et en apprendrait moins qu'un simple dessin au trait : ce dessin, nous espérons avoir un jour l'occasion de l'offrir au public.

Je crois pourtant nécessaire de dire ici quelques mots sur la disposition générale de ces peintures du Jugement dernier en Grèce, et dont l'église latine nous fournit aussi quelques exemples.

La partie supérieure ou *le Ciel* nous montre, au milieu, Jesus-Christ, le souverain Juge des vivants et des morts, assis sur un Trône. De chaque côté ses douze apôtres siégent aussi sur des Trônes : la Sainte-Vierge et saint Jean-Baptiste [1], placés

[1] Dans les Jugements derniers en Grèce, on place ici saint Jean-Baptiste : en Occident et surtout en France c'est saint Jean-l'Evangéliste.

près du Sauveur, s'inclinent vers lui avec respect. Ces deux saints personnages semblent prier et intercéder encore en ce moment suprême. Le reste de l'espace est occupé par des groupes d'anges et de saints.

La partie inférieure, ou *la Terre*, représente tous les morts de la race humaine ressuscitant au son des trompettes des anges, et sortant vivants de leurs sépulcres pour comparaître devant le Tribunal de Dieu. Les bonnes et les mauvaises actions des âmes sont pesées dans une balance que tient, ou l'archange saint Michel, ou la Main divine : les anges à droite, les démons à gauche classent les bons et les méchants pour conduire les uns vers le paradis et précipiter les autres dans l'enfer.

Entre ces deux zônes et précisément au point central de tout le tableau, paraît au milieu des *Airs, un Trône royal*, sur lequel sont placés, avec une sorte d'appareil glorieux, les instruments de la passion de Jésus-Christ (voyez **Figures 1, 4, 13, 17, 18, 19**) : *la Croix, la Lance* et *l'Éponge portée sur un roseau*. Cette sorte de trophée frappe immédiatement les regards et attire vivement l'attention ; on remarque en outre sur *le Trône* un ou plusieurs coussins recouverts en partie par une draperie sur laquelle est posé *un Livre* : *une Colombe* blanche plane au-dessus, enfin un *scabellum* ou marche-pied est placé au bas et en avant. Adam et Ève, sur les côtés, se prosternent au pied de ce Trône et adorent la Croix.

Suivant l'usage antique, conservé encore aujourd'hui en Grèce dans la peinture ecclésiastique, le nom de chaque personnage de ce tableau est écrit auprès de lui, et chacune des parties de la grande scène exposée à nos yeux, est aussi indiquée par une inscription spéciale. Voici celle qui se lit auprès *du Trône* :

Η ΕΤΟΙΜΑCΙΑ ΤΟΥ ΘΡΟΝΟΥ

c'est-à-dire : la Préparation du Trône. Les nombreuses peintures du Jugement dernier, décorant les églises de la Grèce et que j'ai eu occasion de voir, offrent *sans aucune exception* cette disposition d'*un Trône* surmonté de *la Croix* : on trouve, il est vrai, des variétés dans les détails et dans les accessoires, car les peintres, tout en se conformant à une forme adoptée, à un type convenu, ne se sont jamais astreints à la reproduction identique et invariable d'un même dessin. Ils nous montrent — c'est le cas de le dire — la variété dans l'unité. La pensée religieuse est une

et invariable, mais la main qui tient le pinceau n'est pas l'esclave d'une règle inflexible ou d'une lettre morte : on sent au contraire les mouvements de la vie et la liberté, sous ces différences d'arrangements et de dispositions, ramenant toujours notre esprit vers la même idée. Ainsi : *le Trône* a des formes très-diverses : *les Clous* ne sont pas toujours figurés : *le Livre* est tantôt fermé, tantôt ouvert, il est avec ou sans inscription : *la Couronne d'épines, la Colombe* manquent quelquefois : *la Lance* et *l'Eponge* sont rarement omises : *le Vase* au contraire (probablement celui du breuvage amer, *vas erat aceto plenum*, etc.), ne se voit pas souvent. Mais ce qui est bien digne de remarque, c'est la place où est peinte cette image *du Trône* et *de la Croix* dans les tableaux : elle en occupe précisément le point central, comme nous l'avons dit plus haut : elle paraît être le *punctum saliens*, l'objet le plus important, celui dont le reste du tableau dépend. Tous les yeux sont tournés vers cette *Croix* ainsi exposée avec gloire sur un *Trône*. Jésus-Christ semble la présenter à tout l'univers, et tout l'univers depuis les anges et les saints du ciel, jusqu'aux plus humbles humains sortant des tombeaux, jusqu'aux démons eux-mêmes au milieu des flammes, tous dirigent leurs regards vers ce *Trône* et vers cette *Croix*.

II.

On ne me demandera pas, je pense, d'expliquer pourquoi la présence de *la Croix* se manifeste avec autant d'importance dans la peinture du Jugement dernier : cela est bien connu de mes lecteurs, et cette explication m'éloignerait du but que je me suis proposé d'atteindre ; je veux seulement essayer de prouver par quelques considérations, appuyées sur l'examen des peintures et rapprochées des paroles de l'Écriture Sainte, que cet usage de peindre isolément *un Trône* avec *la sainte Croix*, peut fort bien être une manière restreinte et symbolique de représenter la Résurrection et le Jugement dernier. C'est la partie pour le tout : et — de même que deux ou trois mots d'un psaume, par exemple, rappellent à l'instant à notre esprit toute la suite des pensées exprimées dans ce chant par le prophète David — de même, un seul objet, un seul point important pris dans un vaste tableau peut nous en rappeler tout l'ensemble et tous les détails.

Si l'on voulait remonter aux origines, on pourrait peut-être

soutenir que cette petite représentation de la *Croix* arborée sur un *Trône* est le point de départ et l'origine des grandes compositions du Jugement dernier, mais cela n'infirmerait pas notre mode d'interprétation[1].

Il m'a été donné de voir en différents pays un assez grand nombre d'objets ou de monuments avec cette image symbolique : des mosaïques, des manuscrits, des bas-reliefs en métal ou en ivoire; tous m'ont paru évidemment originaires de la Grèce. Il semble que cette idée allégorique ait germé dans cette poétique et religieuse contrée, toujours amie de la science et de l'idéal : qu'elle y ait pris quelquefois un très-grand développement tandis que souvent l'on s'est borné à la figurer d'une manière fort simple. Il faut remarquer en effet que si le Jugement dernier n'est point représenté en quelque partie de l'édifice sacré, on voit au moins ce Trône et cette Croix avec l'inscription indiquée plus haut : ἡ ἑτοιμασία τοῦ θρόνου. Cette inscription est souvent restreinte au seul mot : ἡ ἑτοιμασία, et quelquefois même elle est complètement omise. Cette abréviation et cette omission montrent combien la signification de ce signe était familière à celui qui la traçait, ainsi qu'au public à qui elle était destinée.

L'usage de cette représentation persiste encore aujourd'hui en Grèce dans la peinture ecclésiastique; je l'ai vue dans des églises récemment décorées, par des peintres encore vivants.

Le *Guide de la peinture sacrée en Grèce*[2] n'entre pas ici dans

[1] La marche du simple au composé paraît la plus naturelle. Plusieurs compositions de tableaux religieux ont dû commencer par être exprimées par quelque signe symbolique ou quelqu'emblème restreint, avant de prendre le développement où nous les voyons maintenant. L'image même la plus vénérée et la plus répandue aujourd'hui dans la religion chrétienne, celle du crucifix, représentant le corps de Jésus-Christ cloué sur une croix, n'était point exposée aux yeux des fidèles pendant les premières époques de l'Église. Ce ne fut que vers le VIe siècle qu'elle commença à paraître dans les Temples. Auparavant, on ne figurait que la Croix seule ou plutôt le signe de la Croix. Il est donc permis de penser que cet emblème d'une Croix sur un Trône a dû précéder les effrayants tableaux du Jugement dernier, exécutés plus tard, dans un grand nombre de monuments. — Voir, dans l'historien Cédrénus, comment, vers le milieu du IXe siècle, le moine Méthodius, peignit pour Bogoris, roi des Bulgares, un Jugement dernier, qui frappa tellement l'imagination de ce prince, que lui et son peuple embrassèrent le Christianisme. C'est une des plus anciennes peintures du Jugement dernier mentionnées dans l'histoire.

[2] Ἑρμηνεία τῆς Ζωγραφικῆς ou Ὁδηγὸς τῶν Ζωγράφων. Manuel d'iconographie chrétienne grecque et latine .... Traduit du grec par le docteur Paul Durand, avec une introduction et des notes par M. Didron. Paris, imprimerie royale, 1845, in-8°.

de grands développements. En exposant la manière dont il faut peindre ce détail du Jugement dernier, il dit seulement qu'il faut figurer *le signe de la Croix paraissant sur un Trône*. En cet endroit comme en plusieurs autres, on reconnaît que le texte, actuellement entre les mains des peintres de l'Athos et autres, est incomplet ou altéré; aussi la traduction que j'ai faite de ce livre reçoit-elle souvent un utile complément dans les notes qu'y a jointes M. Didron aîné.

Cette grande représentation *du second Avènement* se voit ordinairement en Grèce sur le mur occidental de l'église, en dedans ou même en dehors. Dans le couvent du mont Pentélique près Athènes, elle occupe une paroi latérale du narthex, et dans plusieurs monastères de l'Athos, entr'autres à Caracallou et à Agia Lavra, elle se trouve dans le réfectoire.

III.

Mais lorsque l'ἑτοιμασία est peinte seule, elle est placée au sommet du grand arc [1] qui forme l'entrée du sanctuaire. Cet arc triomphal trace une séparation entre la nef, image de la terre, séjour de l'église militante, et le sanctuaire, qui, par ses formes arrondies, par ses peintures et par les mystères sacrés qui s'y célèbrent, figure une image du ciel et de l'église triomphante. Il semble donc parfaitement raisonnable de placer le symbole du Jugement dernier entre la terre et le ciel, sur cette limite que nous devons tous franchir et où nous devons subir un redoutable examen. N'est-il pas convenable aussi de placer à l'entrée du sanctuaire un souvenir grave, de la nécessité où est tout chrétien de sonder sa conscience *(probet autem seipsum homo)*, avant d'approcher des saints mystères?

C'est au sommet de cet arc triomphal que se trouve peinte l'ἑτοιμασία à Palerme, à Monréale, à Nicée, à Messine (voir les **Figures 5, 6, 10, 12**); c'est en ce lieu que j'ai pu la copier à Sainte-Sophie de Constantinople, au moment fugitif où elle a été visible (**Figure 11**) [2].

[1] Dans plusieurs églises des environs d'Athènes et du mont Athos (XVIIIe siècle), elle se trouve sur le tambour de la principale coupole.

[2] Dès qu'une voûte, ou une autre partie ornée de mosaïques était réparée, on cachait de suite les signes du christianisme sous une couche de peinture.

Si nous observons en outre que ces sanctuaires ou apsides sont invariablement en forme d'hémicycles, comme l'extrémité des basiliques de l'antiquité profane, nous ne trouverons pas surprenant que, précisément au-dessus de la place où l'on était accoutumé à voir assis sur des sièges d'honneur, les Juges et les membres du Tribunal des hommes, on ait eu l'idée de peindre et de figurer *le Trône* et pour ainsi dire le Tribunal du céleste Juge : et ainsi, de l'endroit même ou est peinte l'ἑτοιμασία on pourrait encore tirer un argument favorable à mon opinion. Dans les époques de la primitive Eglise, l'Evêque était assis au fond de l'apside, entouré de son clergé occupant près de lui des sièges d'honneur, et cette assemblée était regardée comme une figure de Jésus-Christ entouré de ses apôtres [1], suivant la disposition ancienne des membres d'un Tribunal.

IV.

L'apparition de la Croix triomphante est, suivant l'Evangile, un avertissement préliminaire du Jugement général *(Tunc parebit signum filii hominis in cœlo)* et rappelle immédiatement au fidèle le mystère de la Rédemption des enfants d'Adam par la mort du Sauveur sur une Croix. Toutes les vérités qui se rattachent à la condition humaine dans la vie présente et dans la vie future sont, pour le chrétien, renfermées dans un seul signe, le signe de la Croix. Il nous paraît donc tout naturel qu'on ait fait graver sur des reliquaires portatifs contenant du bois de la Vraie Croix, un emblème destiné à rappeler à celui qui le possède ou le porte sur lui ces vérités importantes, l'espoir du salut obtenu par le sacrifice offert sur le Calvaire, et en même temps la crainte salutaire du jugement après notre mort. Or cet emblème, c'est précisement cette image de l'ἑτοιμασία, ce point central des tableaux du Jugement dernier (voir les **Figures 8, 9, 15**). — On représentait aussi souvent en Orient cette composition sur de petites lames de métal que l'on portait sur soi, comme chez nous on avait l'usage d'avoir sous ses vêtements, ou de placer sur les corps que l'on inhumait, ces *croix de pre-*

[1] Voir dans Siméon de Thessalonique, saint Germain, patriarche de Constantinople, et autres anciens liturgistes, de singuliers rapprochements entre le sanctuaire et le tribunal, entre l'autel et la tribune judiciaire, etc., etc.; remarquez aussi que cette partie de l'église s'appelle encore aujourd'hui à Rome *tribuna*.

servation que nous trouvons dans plusieurs collections, et dont on voit la représentation dans des peintures anciennes [1].

Nous avons exposé jusqu'ici comment l'ἑτοιμασία occupe dans les Jugements derniers une place si importante qu'elle semble pour ainsi dire former le nœud de tout le tableau ; les expressions du *Guide de la peinture sacrée en Grèce* confirment, nous l'avons dit, notre opinion et nous font admettre que lorsque nous la voyons isolée elle doit rappeler à elle seule le tableau tout entier d'où elle est prise, et dont elle est le diminutif : ceci nous semble établi.

V.

Puisque cette peinture, tout abrégée qu'elle est, offre une signification si précise, cela doit s'appuyer sur quelqu'expression bien familière au public. Cherchons donc dans l'Écriture-Sainte le texte qui légitimera un symbolisme aussi frappant. On pourrait nous soupçonner de suivre une idée préconçue; il s'agit de faire voir comment tout repose ici sur une pensée qui devait être présente à la mémoire des fidèles.

Tous les détails des Jugements derniers peints au Moyen-Age sont basés évidemment sur quelque parole de l'Écriture-Sainte, ou sur des interprétations anciennes plus ou moins graves. Il n'est pas une scène de ces tableaux, près de laquelle on ne puisse écrire un de ces textes. Mais nous n'avons à justifier ici cette origine que pour le détail qui représente *la Croix* et *le Trône* : or j'en trouve le principe dans le PSAUME IX, qui semble une annonce prophétique du Jugement dernier. Le lecteur fera bien d'ouvrir le Psautier et de relire en entier ce Psaume dont je me bornerai à citer quelques passages : *Sedisti super thronum qui judicas judicium :* « Vous vous êtes assis sur un trône, vous qui » jugez suivant la justice. » — *Paravit in judicio thronum suum, et ipse judicabit orbem terræ in æquitate : judicabit populos in justitiâ :* « Il a préparé le trône pour le jugement, et lui-même » il jugera toute la terre dans l'équité; il jugera les peuples avec » justice. » Ces premiers versets nous annoncent sans équivoque le Jugement suprême ; mais de plus on remarquera dans le texte grec les mêmes expressions, les mêmes mots, qui servent de titre

[1] Voir le mémoire de M. Alfred Ramé inséré dans la *Revue des Sociétés Savantes*, 2e série, tome III, page 660 (1860).

à notre image : ἡτοίμασεν ἐν κρίσει τὸν θρόνον αὐτοῦ... Ces deux mots se retrouvent encore dans le PSAUME LXXXVIII, qui fait aussi allusion au Jugement dernier : δικαιοσύνη καὶ κρίμα ἑτοιμασία τοῦ θρόνου σου. Ce ne sont pas du reste ces versets isolés qui rappellent à notre esprit la pensée du jugement, c'est le psaume tout entier. Quand on en fait la lecture en présence de l'un de ces Jugements derniers reproduits de nos jours encore en Grèce, on est frappé de l'analogie présentée par les paroles du Psalmiste, et par les détails exprimés par le peintre.

Exurge Domine..... judicentur gentes in conspectu tuo.

Increpasti gentes et periit impius : nomen eorum delesti in æternum.

Inimici defecerunt..... in finem.

Periit memoria eorum cum sonitu.

Infixæ sunt gentes in interitu quem fecerunt.

Convertantur peccatores in infernum...... etc., etc.

Vous lisez dans votre livre ces terribles menaces et ces imprecations contre les méchants, et, levant les yeux sur la peinture, vous voyez ces méchants entraînés par les démons vers la gueule de l'enfer. Les paroles suivantes : *In operibus manuum suarum comprehensus est peccator*, ne pourraient-elles pas être écrites près des balances de l'archange, dans les plateaux desquelles on voit d'un côté, un volumen ou rouleau avec ces mots : *Opera bona :* et vis-à-vis un autre rouleau avec les mots : *Opera mala ?* Ces balances, dont la justesse est parfaite, comme celle de toute chose divine, nous font penser que, s'il y a d'une part des menaces effrayantes pour les impies, il y a aussi de l'autre des paroles consolantes pour les justes, auxquels Jésus-Christ adressera ces paroles : *Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum* (MATTH., XXV). Jetez les yeux sur le côté du tableau à la droite de Jésus-Christ, vous y apercevrez les malheureux et les pauvres qui ont tant souffert pendant leur vie : les anges les emmènent vers le lieu du repos et du bonheur : lisez en même temps les consolations que leur adresse le PSAUME IX : *Et factus est Dominus refugium pauperi, adjutor... in tribulatione.* Ce pauvre, je l'ai vu figuré dans un Jugement dernier peint dans une eglise de Janina : il est représente a genoux derrière la figure d'Adam : il etend ses mains reconnaissantes vers la croix : près de sa tète, on lit : ὁ πένητος, *le pauvre :* c'est le même mot que celui du psaume. Dans d'autres

tableaux, au lieu d'un seul pauvre, le peintre en a figuré plusieurs qui forment un groupe, et l'inscription tracée au-dessus, nous indique toujours les pauvres, les délaissés. C'est surtout cette similitude d'expressions dans le texte et dans la peinture murale, qui m'a frappé et m'a donné à penser que le peintre travaillait sans perdre de vue le livre sacré. Continuant la lecture du PSAUME IX, nous nous en convaincrons davantage. Remarquons ces passages en faveur des malheureux :

Quoniam non in finem oblivio erit pauperi....

Patientia pauperum non peribit in finem....

Desiderium pauperum exaudivit Dominus....

Præparationem cordis eorum audivit auris tua, etc., etc.

Toutes ces promesses et ces consolations adressées à ceux qui pleurent (*beati qui lugent*), se montrent réalisées dans la peinture du côté des élus, où vous voyez les anges prendre ces âmes représentées sous l'apparence de petites formes humaines, et les déposer précieusement dans le sein du patriarche Abraham. Du reste, comme dans nos bas-reliefs ou nos vitraux du Jugement dernier en Occident, à côté de ces personnages que leurs vêtements vous font reconnaître pour des pauvres, vous voyez les autres classes de la société, chacune en son costume caractéristique.

Les âmes des justes, mentionnées dans ce psaume, sont peintes une autre fois sous cette même forme de petites figures humaines, dans une grande main sortant des nuages : c'est la main du Seigneur comme l'indique l'inscription : χεὶρ κυρίου *Dextra Domini*, suivant ces paroles du texte sacré : *Justorum autem animæ in manu Dei sunt.*

Cet univers qui va comparaître devant le Tribunal suprême et est indiqué au verset 9, est figuré par le peintre, qui, sous des formes humaines, a personnifié d'une manière idéale *la Terre*, *la Mer* et *le Ciel.*

Je me suis peut-être étendu un peu longuement sur cet ensemble du tableau (j'en laisse cependant de côté la plus grande partie) : on me le pardonnera, j'espère, car il m'était difficile sans cela de me faire comprendre par ceux qui n'ont point vu ces grandes compositions.

Je le répète donc, en lisant ce psaume IX, on ne peut s'empêcher de trouver un grand nombre de rapports et une analogie parfaite entre la parole écrite et la parole peinte, entre les pen-

sées exprimées à l'aide de caractères grecs ou latins et celles qui sont rendues sensibles par les ressources et la science de la peinture.

Ces deux psaumes IX et LXXXVIII, mais surtout et principalement le neuvième, semblent, dans la bouche de David, la narration anticipée du second Avénement. Si bien que les anciens peintres grecs, lorsqu'ils ont voulu représenter sur les murs cette scène imposante, n'ont rien trouvé de mieux pour s'inspirer que de traduire, presque littéralement et suivant leur art, les expressions du chantre sacré, et de rendre visible, aux yeux de tous, cette prédiction terrible.

VI.

Nous venons de voir la conformité exacte des paroles du psaume IX et des images du Jugement dernier : nous avons montré comment ces peintures sont adoptées d'une manière très-uniforme dans l'Eglise orientale, cela donne lieu de supposer chez les interprètes du Texte Sacré, une application habituelle de ce psaume au Jugement dernier. Cependant, chose singulière ! le plus grand nombre des commentateurs grecs et latins, lorsqu'ils expliquent ce psaume, dont le sens nous paraît si clair, ne font point allusion au Jugement dernier : les uns comprennent d'une manière, le sens caché sous les paroles sacrées, les autres l'entendent différemment : ils y reconnaissent bien quelques traits applicables au second Avénement, mais ils ne regardent pas cela comme le sujet capital de ce psaume : ils ne mentionnent guère le Jugement dernier qu'au seul verset 9 : *Paravit in judicio thronum suum.* Il y aurait donc ici une recherche intéressante à faire : tâcher de trouver quel auteur a donné des explications précises et complètes, dans le sens que nous avons exposé, et déterminer l'époque où ces idées étaient familières au public. Je ne doute pas que l'on ne puisse retrouver cette même explication. Les commentateurs des Psaumes sont nombreux, et j'avoue n'avoir consulté que les plus connus.

Faisons, en passant, cette remarque encourageante pour ceux qui se livrent à des études sur l'art ancien. En cherchant l'explication d'une image allégorique, nous sommes conduits à interpréter un texte d'une manière qui paraît nouvelle : probablement cette interprétation est seulement tombée dans un oubli momen-

lane : il n'en résulte pas moins de ce petit travail, qu'il aura remis en lumière une explication anciennement adoptée et que les époques récentes ne connaissaient plus : car, si les peintres anciens exprimaient certaines idées dans leurs ouvrages, c'est que ces idées étaient alors enseignées au peuple et adoptées par lui. La peinture et l'exégèse, deux choses bien distinctes, se réunissent et se prêtent un mutuel appui pour fixer la vérité plus fermement dans les esprits

alterius sic
Altera poscit opem res et conjurat amicè.

Cherchons donc sans nous décourager, et nous verrons un jour quelque commentateur, aujourd'hui délaissé, reparaître avec honneur : peut-être un passage, une homélie de l'un de ces Pères grecs inspirés par l'Écriture-Sainte, se revèlera à nous, et dissipera l'obscurité où nous sommes aujourd'hui à cet égard.

VII.

Nous avons essayé, dans ce qui précède, de faire comprendre à l'aide des monuments orientaux, comment cette peinture de l'ἑτοιμασία, figurait chez les Grecs le Jugement dernier : on sera amené encore à cette conviction, en examinant attentivement la manière dont les artistes du Moyen-Age représentaient chez nous, en Occident, cette scène divine. Voyez les tympans sculptés au-dessus des portes de nos cathédrales et d'autres églises : voyez les Jugements derniers peints dans les vitraux et les manuscrits français des XIIe et XIIIe siècles. Jetez les yeux sur nos gravures et comparez, par exemple, la **Figure 14**, prise dans le Psautier de saint Louis [1], conservé aujourd'hui au Musée des Souverains, avec la **figure 7** tirée du manuscrit d'Herrade, et qui est une œuvre tout-à-fait grecque quant à la composition et à la disposition des peintures. Si vous examinez la scène centrale de tous ces tableaux de pierre ou

[1] C'est d'après le P. Arthur Martin que j'ai dessiné cette **Figure 14**. J'avais autrefois étudié ce manuscrit précieux, lorsqu'il était à la Bibliothèque de l'Arsenal; je pensai alors que le peintre de la miniature avait commis un oubli : l'ange qui tient la croix laisse apercevoir la forme de sa main gauche sous les plis de son manteau, comme si elle supportait quelque chose. Je me suis permis de compléter cette peinture en ajoutant en cet endroit les clous de la crucifixion qui, bien probablement, devaient être sur cette main, comme la couronne d'épines est sur la main de l'ange correspondant.

autres, vous lui trouverez certainement une grande ressemblance avec l'image orientale. Vous y verrez la Croix et les instruments de la Passion tenus par des anges et présentés aux regards de l'univers. Chez nous ce n'est pas sur un Trône que ces objets sont placés : nous ne représentons pas *la Préparation du Trône*, les préparatifs du Jugement, mais bien le Jugement au moment où Dieu le prononce : nous avons le Trône, mais il est déjà occupé par le Juge. Enlevez par l'imagination le Christ de son Trône [1], laissez tout le reste en place, n'aurez-vous pas une composition disposée d'une manière fort semblable à celle des Grecs? N'aurez-vous pas au lieu du Jugement en action, l'image de l'instant qui précède ce Jugement? le moment qui précède l'arrivée du Juge? N'aurez-vous pas enfin, comme je le prétends depuis le commencement de cet article, une image qui vous rappellera le Jugement dernier [2]?

VIII.

Après avoir mis en avant mon opinion privée, il est temps de faire connaître celles des auteurs qui se sont occupés de cette image afin de mettre le lecteur à même de se prononcer : en même temps nous passerons en revue la série de dessins rangés par ordre d'ancienneté, à la fin de cette notice. J'ai eu l'avantage d'en voir tous les originaux sur place, mais je n'en ai copié qu'un petit nombre; je ne pensais pas, au moment où je les considérais, combien il me serait utile, plus tard, d'en avoir des copies exactes et fidèles.

Figure 4. — C'est l'exemple le plus ancien que j'aie vu. Cette ἑτοιμασία se trouve au centre d'un *Jugement dernier* exécuté en mosaïque au XI[e] siècle, dans l'ancienne église cathédrale de Torcello, près Venise. Il n'y a pas d'inscriptions, du moins aujourd'hui, car il est possible que des restaurations

[1] Dans le Jugement dernier sculpté au-dessus de la porte méridionale de la cathédrale de Chartres, la similitude est plus complète, parce que la croix, supportée par deux anges, est placée sur la ligne médiane : si la figure du Sauveur était enlevée, la Croix semblerait placée sur le Trône.

[2] Si nous avions à traiter d'une manière complète les vastes compositions du Jugement dernier chez les Grecs, il faudrait expliquer ici pourquoi *la Préparation du Trône* paraît au milieu d'un tableau où le Juge est déjà présent. Mais, nous l'avons dit, notre projet se borne à étudier un seul point de ces grands tableaux, sans entrer dans de longs développements.

les aient fait disparaître. *Le Trône* sur lequel repose *la Croix*, est accompagné de deux chérubins à six ailes : Adam et Eve se prosternent devant ce glorieux trophée : derrière eux se voient deux grands archanges que le manque d'espace ne m'a pas permis de mettre sur cette planche. L'antiquaire Millin, dans une description manuscrite que je possède, explique fort minutieusement cette peinture, mais sans donner ici aucun éclaircissement : il voit dans Adam et Ève le donataire de la mosaïque et sa femme. Une autre description de cette grande composition prend les mêmes personnages pour saint Joseph et la sainte Vierge, se prosternant devant un *Autel*, pour adorer le grand mystère auquel ils participent. Pour d'autres, les draperies qui recouvrent le Trône, sont la *Tunica inconsutilis*.

Figure 5. — Elle est tirée de l'ouvrage italien de Buscemi, publié à Palerme en 1840 : c'est une description de la charmante chapelle du Palais-Royal en cette ville. L'auteur, dans l'énumération des mosaïques de ce monument, décrit cette image en quelques mots, sans en donner d'interprétation : il fait remarquer qu'on lit à côté cette inscription : ἡ ἑτοιμασία, [1] qu'il traduit par . *la Prontezza o l'Alacrita (la Promptitude ou la Vivacité)*. On reconnaît bien encore ici, comme en Grèce, *la Préparation du Trône*. Cette mosaïque est du XIIe siècle.

Figure 6. — Elle est placée au sommet du grand arc de l'admirable église de Monréale, près Palerme: c'est une mosaïque du XIIe siècle. Nous l'avons copiée dans l'ouvrage de Lelli [2]. La gravure est sans inscription, mais le texte dit qu'on lit auprès, en lettres majuscules : ἡ ἑτοιμασία, ce que Lelli traduit par *Alacritas*. Il se borne ensuite à ajouter que c'est un trophée des principaux instruments de la Passion, et qu'on en voit une représentation semblable dans la tribune de l'église de Saint-Paul-hors-les-murs, à Rome. (Voir la **Figure 13**.)

Figure 7. — Un manuscrit du même siècle, à la bibliothèque

[1] Est-il nécessaire de faire remarquer que dans cette figure et dans plusieurs autres, les inscriptions sont vicieuses ? Que le mot ETOIMACIA soit écrit correctement, ou que les artistes aient commis des fautes d'orthographe, comme l'iotacisme en fait faire souvent aux Grecs, la prononciation ne change pas. Qu'il y ait donc ἡ ἐποιμασία ou autre chose, prononcez toujours *i étimaçia*.

[2] Descrizione del real tempio e monasterio di Santa-Maria-Nuova di Morreale.... di Lelli e del Padre Don Michele del Giudice (in-4°. Palermo, 1702).

de Strasbourg, *l'Hortus deliciarum de l'abbesse Herrade*, contient une grande composition en plusieurs folios, représentant un *Jugement dernier* parfaitement semblable à ceux de la Grèce. Notre **Figure 7** reproduit la partie centrale de ces miniatures : l'on s'est permis seulement une légère modification. Dans l'original, Adam et Ève sont placés sur les côtés du trône, derrière les anges tenant la Croix et la Lance : ici la place manquait, et comme on ne voulait point retrancher ces deux personnages, on a pris le parti de les mettre au-dessous du trône, ce qui, du reste, n'est pas sans exemple. Dans toutes les peintures de ce précieux manuscrit, chaque personnage, chaque objet porte son nom écrit près de lui. Dans le fragment ici gravé, on lit les inscriptions suivantes que la petitesse des caractères (le dessin étant fort réduit) n'a pas permis de reproduire : sur le titre de la croix : *Crux*, — près de la couronne : *Spinea Corona*, — à côté de la lance et de l'éponge : *Lancea Spongia*, — près des clous, sur le coussin : *Clavi*, — au-dessus de la tête d'Adam : *Adam per crucem redemptus crucem adorat*, — au-dessus de la tête d'Ève : *Eva per crucem redempta crucem adorat*.

Je dois la communication de ce dessin à M. le comte Auguste de Bastard : ce savant m'a plus d'une fois complaisamment ouvert ses riches portefeuilles : et l'on sait avec quel empressement il se met toujours à la disposition de ceux qui ont recours à son érudition si vaste et si sûre.

Figure 8. — *La Croix de Nonantola* [1]. Un savant antiquaire de Modène, Cavedoni (enlevé récemment à la science) a publié un mémoire intéressant [2] sur trois reliquaires de la Vraie Croix, appartenant, l'un à la cathédrale de Modène et les deux autres à l'abbaye de Nonantola. L'auteur décrit longuement et minutieusement les divers ornements de ces reliquaires : il donne de précieuses indications à cet égard, et aussi sur les figures de saints qui s'y trouvent gravées. Nous ne pouvons ici reproduire tout au long ses appréciations et nous y renvoyons le lecteur.

[1] La **figure 8** n'a point été dessinée d'après nature, je l'ai composée d'après la description donnée par Cavedoni (dans un travail cité plus bas), afin que l'on puisse suivre plus facilement ce qu'il a dit à ce sujet.

[2] Dichiarazione di tre antiche Stavroteche che si conservano, l'una nella cattedrale di Modena, e l'altre due nell abbaziale di Nonantola. — Modena, 1847. (Extratto del Tomo V della serie terza delle memorie di religione, di morale e di letteratura di Modena.)

Nous en traduirons seulement quelques passages. Voici ce qu'il dit, page 53 et suivantes : « ..... Mais l'ornement le plus singu-
» lier et pour moi tout-à-fait nouveau, de la seconde croix de
» Nonantola, c'est un petit médaillon d'émail de diverses et
» vives couleurs sur une lame carrée d'argent doré..... placée à
» l'endroit..... où la tige de la double croix est coupée par la
» grande traverse. Autant que je puis le comprendre d'après
» la description et le dessin que l'on vient de m'envoyer, la
» peinture de cet émail me semble disposée de la manière sui-
» vante : (**Figure 8**) Sur un Trône muni d'un dossier semi-ellip-
» tique, et d'un marchepied garni d'ornements de pourpre et
» d'or, il y a une draperie bleue à franges d'or sur laquelle est
» posé un livre fermé, de forme oblongue, avec une couverture
» en argent.... ornée de pierreries.... Au-dessus du livre on voit
» un oiseau ressemblant à une colombe : son corps est blanc....
» l'œil est assez grand et de couleur rouge.... la tête est en-
» tourée d'un ample nimbe couleur d'azur.... par derrière la
» tête de cet oiseau nimbé, on voit une croix bleue avec deux
» traverses [1], placée au milieu de deux piques droites, l'une
» desquelles, de couleur azurée, semble garnie d'une pointe de
» couleur semblable : et l'autre, de couleur rouge, se termine
» par un corps assez gros et de cette même couleur rouge. Sur
» les côtés de cet émail sont les lettres grecques suivantes : ἡ
» ἑτοιμασία disposées en deux colonnes verticales..... Ce mot
» signifie dans notre langue, *la preparazione o sia l'appa-*
» *recchio* (*la préparation ou bien l'appareil*) : mais quel en est
» le sens concret, et quelle connexion a-t-il avec la susdite re-
» présentation symbolique ? *hoc opus, hic labor est.* Je ne puis
» résister au plaisir d'aventurer quelque interprétation en guise
» de simple conjecture.

» Le mot grec ἡ ἑτοιμασία écrit sur un objet sacro-saint, doit
» être probablement tiré des Saintes Écritures. Dans le Nouveau
» Testament on ne le trouve que dans l'épître de saint Paul aux
» Éphésiens, où il les exhorte à prendre l'armure de Dieu qui

[1] Le plus souvent, en Orient, dans l'église grecque et russe, les croix ont trois branches ou bras transversaux. En haut, c'est le titre : la branche du milieu est celle sur laquelle les bras du Sauveur ont été cloués : et celle d'en bas figure le *suppedaneum*, où ses pieds, comme l'indique ce mot, étaient posés et cloués. En Occident, l'on figure quelquefois de ces croix à plusieurs traverses et on leur donne le nom de *croix patriarcales*, dénomination moderne, qui n'est appuyée par aucun renseignement des époques primitives.

» les défende des assauts de la puissance des ténèbres : *et calcati pedes in præparatione evangelii pacis* : ἐν ἑτοιμασία τοῦ εὐαγγελίου τῆς εἰρήνης. L'art figuratif pour représenter l'Evangile » de la paix, a placé avec raison sur le livre des SS. Evangiles » l'image d'une colombe, symbole de paix très convenable, » soit à l'égard de la Colombe qui rapporta le rameau d'olivier à Noë, soit à l'égard de la paix spirituelle, donnée par » J.-C. à ses disciples et fidèles, en leur envoyant le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe blanche..... [1] L'avis apostolique de se préparer à la prédication de l'évangile de la » paix pour le faire connaître aux Gentils, ou pour suivre ses » saints conseils, dépend tout-à-fait de la Passion et des mérites » de J.-C. crucifié. C'est donc avec raison qu'on a placé près du » livre Saint la croix du Rédempteur. Les vrais partisans et » propagateurs de l'évangile se trouvent en perpétuel conflit » avec les passions humaines et la puissance des ténèbres : c'est » pour ces violents combats que sont placés là, les deux lances » aux côtés de la croix. L'une est semblable à une pique » aiguë, l'autre a son extrémité arrondie et pourrait bien être » une enseigne militaire. On pourrait aussi prendre ces deux » lances, pour les instruments de la passion du Sauveur, qui » ont un grand rapport avec la croix, puisque l'une a servi au » Centurion pour ouvrir le côté du crucifié, et l'autre a offert » à Jésus mourant, la dernière sensation d'amertume..... On » lit dans l'office grec de la sainte Croix : *O Seigneur! nous vénérons avec confiance votre croix, la lance, l'éponge avec le roseau et les clous, et nous demandons de voir votre Résurrection.*

» Le même mot ἑτοιμασία se rencontre en plusieurs endroits » de l'Ancien Testament, entr'autres dans celui-ci : Psaume » LXXXVIII, v. 14. δικαιοσύνη καὶ κρίμα ἑτοιμασία τοῦ θρόνου σου. *Justicia et judicium præparatio sedis tuæ* : le mot *Trône* se trouve » bien là comme dans la peinture, mais les autres objets quelle » connexion ont-ils avec ce passage ? Ce fut un ancien et pieux » usage dans l'église grecque et dans l'église latine, que dans

[1] « J'avais d'abord soupçonné que l'oiseau nimbé pouvait être *le phénix*, parce » que ce symbole de la résurrection, adopté par les saints Pères grecs et latins, » se trouve sur d'anciens monuments chrétiens ; mais, en observant ces monuments, on trouve une grande différence entre le col et la tête du phénix, et » ces mêmes parties dans l'oiseau représenté sur notre stavrothèque. »

» les solennelles assemblées des conciles œcuméniques, ce vé-
» nérable conseil des Pères, assemblés pour la foi catholique, on
» choisit pour chef et président, Jésus-Christ lui-même, dont
» la personne était représentée par le Sacro-Saint-Evangile posé
» sur un Trône riche et majestueux à la place la plus élevée.....[1]
» Toutes ces raisons me semblent rendre probable ma supposi-
» tion que le mot ἑτοιμασία en appelle au juste jugement des
» Pères..... réunis en Concile solennel suivant la parole du
» Psalmiste : *Justicia et judicium præparatio sedis tuæ* —
» ἑτοιμασία τοῦ θρόνου σου ; ces raisons font aussi sentir la corres-
» pondance entre ces paroles et la peinture représentant le Saint-
» Evangile placé sur un trône riche et majestueux, à côté du
» très précieux bois de la Croix du Sauveur, qui avec ce signe
» béni viendra à la fin des temps juger les vivants et les morts.
» La colombe revêtue de plumes blanches et en partie couleur
» de feu, avec son nimbe de la couleur du ciel, se trouve figurée
» avec grande raison sur le Saint-Evangile, pour montrer com-
» ment les pasteurs et les docteurs de l'Eglise, légitimement
» assemblés pour définir le vrai sens des livres saints, sont
» assistés par le Saint-Esprit jusqu'à la consommation des
» siècles, suivant la parole de Jésus-Christ à son Eglise, pro-
» messe qui les autorise à répéter avec les apôtres : *visum est*
» *Spiritui Sancto et nobis* (act. XV. 28). »

Il n'est pas nécessaire de faire remarquer les points où Cavedoni et nous, sommes en désaccord : si le lecteur veut bien se rappeler les explications données plus haut, j'espère qu'après mûr examen, il se rangera de notre côté.

Figure 10. — C'est une mosaïque exécutée au sommet de l'arc majeur d'une église de Nicée, où je l'ai copiée. Le style de cette œuvre m'a paru dater du XIIIe siècle.

Figure 11. — Lorsque l'on fit en 1847 une fort importante restauration de l'église de Sainte-Sophie à Constantinople, il me fut permis de voir de près, un grand nombre de mosaïques chrétiennes, sur les voûtes et les parties hautes des murs de ce

[1] Voir les diverses indications données par Cavedoni ; entre autres une peinture grecque dans Séroux d'Agincourt : c'est la représentation du Concile de Nicée. « On y voit (dit Cavedoni) un Trône surmonté d'un dais à quatre co-
» lonnes : sur ce Trône est placé le livre des Evangiles ouvert, et le petit enfant
» Jésus, etc., etc. » C'est une autre erreur de notre auteur ; dans cette peinture, J.-C. est debout sur un *Autel* surmonté d'un Ciborium, et non sur un *Trône*.

magnifique édifice. L'image ici gravée, reparut alors au sommet de l'un des grands arcs de l'apside, où l'on pût la considérer pendant un certain laps de temps [1].

Ces deux derniers médaillons ne sont point accompagnés d'inscriptions. Peut-être y en avait-il dans l'origine. Malgré cette absence d'inscription, on peut, comme je l'ai fait remarquer plus haut, identifier cette image avec celles qui sont accompagnées du Titre : c'est toujours *la Préparation du Trône.*

Figure 12. — Elle est placée au sommet de l'apside de la cathédrale de Messine. La conque de cette tribune est occupée par une grande image de Jésus-Christ majestueusement assis sur un trône et bénissant l'univers. Ces peintures sont exécutées en mosaïque et paraissent être du XIII[e] siècle.

Figure 13. — Ce Trône, avec la Croix et les autres instruments du supplice, se voit dans la mosaïque qui décore l'apside de l'église de Saint-Paul hors les murs à Rome [2]. Au lieu d'être placée au sommet du grand arc, cette image se trouve dans une zône placée au-dessous de la grande figure du Christ bénissant, peint au centre de la Tribune.

Figure 15. — On trouve dans les Annales archéologiques (tome II, p. 299) publiées par M. Didron, la description d'un reliquaire byzantin contenant du bois de la Vraie Croix [3]. Sur la face antérieure de cet objet sacré, sont gravés douze vers, comparant ce reliquaire au Paradis, où repose Abraham, dans le sein duquel le possesseur de ces reliques désire être reçu. Au-dessus on voit gravée l'image reproduite ici, accompagnée du mot ἑτοιμασία. M. Didron en décrivant ce petit meuble de piété s'exprime ainsi :
« Le titre *(la préparation, les préparatifs)* peut s'appliquer à la
» petite vignette gravée en tête, et qui représente un *autel* grec
» chargé de tout ce qui sert au sacrifice de la messe, c'est la

[1] Ces figures et symboles chrétiens donnaient au monument une grande valeur au point de vue de l'art et de la piété des Grecs du Moyen-Age; ils n'ont pas été détruits : une légère couche de peinture les recouvre, comme nous l'avons dit plus haut, et les dérobe à la vue des Musulmans. Cette superbe église, on le sait, est aujourd'hui changée en mosquée impériale. Un jour viendra, espérons-le, où des mains chrétiennes, mettant fin à ce long sacrilége, feront reparaître ce que le malheur des temps cache en ce moment aux yeux des vrais fidèles.

[2] Basiliche cristiane di Roma ... da Gutensohn e Knapp. Roma-Munich. in-folio, 1823 ?

[3] En 1845, ce reliquaire appartenait à Mgr Dufêtre, évêque de Nevers.

» préparation de l'office qui va s'accomplir. On peut croire » encore que c'est le titre de la prière qui suit, comme qui » dirait prière préparatoire, d'après les vers qui précèdent, le » reliquaire est assimilé au Paradis. La forme semble se prêter » à cette assimilation, puisque c'est une porte à deux battants, » qui donne entrée dans un petit sanctuaire, au milieu duquel » se dresse l'arbre de la croix, comme se dressait dans le Para- » dis l'arbre de la vie avec lequel (suivant la légende) la croix » du Sauveur fut faite..... » Cet ouvrage semble dater du XIVe siècle.

Figure 9. — Les mêmes Annales archéologiques (tome V, page 321), nous fournissent encore cette représentation. Elle se voit sur une Croix en vermeil émaillé, possession des religieuses de Notre-Dame à Namur, et provenant de l'ancienne abbaye d'Ognies. Ce reliquaire en forme de croix, sert d'enveloppe à un morceau du bois sacré de la Vraie Croix. Le travail paraît grec, et il peut être du XIIe siècle. Voici la description de M. Didron : « Huit médaillons émaillés décorent le montant et » les branches de la croix. En haut, c'est le sujet que les grecs » affectionnent et qu'ils appellent *la Préparation* ἡ ἑτοιμασία. » Déjà nos lecteurs connaissent ce petit *autel* surmonté d'une » croix et chargé d'un coussin qui porte l'évangéliaire. A droite » et à gauche de la croix, on voit la lance et la cuillère dont les » grecs se servent pendant le sacrifice de la messe pour couper » et distribuer le corps de J.-C. caché sous les espèces du pain » et du vin. Les montants de l'*autel*, les deux extrêmités du » coussin et la couverture de l'évangéliaire sont d'un jaune » d'or; le reste est bleu avec des bordures rouges. Sous l'*autel* » et à la droite est saint Jean l'évangéliste...... à la gauche » saint Marc... immédiatement sous l'*autel* nous voyons saint » Paul..... etc., etc. »

L'on remarquera la persistance avec laquelle M. Didron prend *le Trône* pour un *Autel* : l'éponge au bout du roseau lui paraît une cuiller : le reste de ses explications pour ces deux reliquaires ne me paraît pas plus admissible. Dans ces deux gravures, la lance est placée du côté gauche de la croix, et l'éponge du côté droit, probablement par une erreur du dessinateur ou du graveur, car partout ailleurs c'est exactement le contraire, et cela se comprend bien, en considérant un tableau complet de la crucifixion, où l'on voit à la droite de J.-C. le soldat qui lui

perce le côté, et à sa gauche celui qui lui présente l'éponge imbibée de fiel et de vinaigre.

Figure 1re. — C'est un fragment d'un Jugement dernier peint à l'extérieur d'une petite église d'Athènes, bâtie sur le flanc nord de l'Acropole : on y lit le titre complet : *la Préparation du Trône*. C'est une peinture du XVIIIe siècle : je l'ai encore vue existant en 1864. On distinguait la même chose sur la façade ouest d'une autre église d'Athènes, située près de la Tour-des-Vents et du Portique d'Adrien : elle a été démolie (comme tant d'autres hélas!) dans ces dernières années. On en trouve une gravure d'après M. Alb. Lenoir, dans l'ouvrage de Gailhabaud : *Monuments anciens et modernes*, avec ce titre (erroné) : Eglise de Saint-Taxiarque.

Figure 17. — Elle représente le centre d'un Jugement dernier peint en 1735 sur la face intérieure du mur ouest de l'église dite *Panagia phanéroméni*, dans un couvent de l'île de Salamine. Le titre s'y lit tout au long. Voici comment s'exprime à ce sujet M. Didron, dans une note de l'ouvrage cité plus haut : « A
» l'étage du milieu et dans le centre, on voit un *Autel* qui porte,
» à droite, le livre de la justice, à gauche, *des objets recouverts*
» *d'un voile*; ces objets sont, ou les instruments du sacrifice de
» la messe, ou les clous du crucifiement. A l'*Autel* est adossée
» la Croix, qui porte la lance au croisillon droit; l'éponge au
» croisillon gauche. Deux anges armés d'une *pique* tiennent et
» gardent les deux extrémités de l'*Autel* (ἡ ἑτοιμασία του θρόνου).
» Dans le manuscrit d'Herrade (voir notre **Figure 7**). il y a *un*
» *Autel* également. Sur cet *Autel*, sont les quatre clous du cru-
» cifiement et le livre de la justice ouvert. La Croix en argent,
» à la traverse de laquelle est la Couronne d'épines, se dresse
» derrière l'autel, etc., etc. » (*Guide de la Peinture, etc.*, page 270). Nous laissons au lecteur à vérifier ces assertions. Nous avons seulement indiqué en lettres italiques ce que nous regardons comme des erreurs; on se les explique difficilement, surtout au sujet du Trône, l'auteur ayant pris soin de citer en grec, le titre tout entier, dans lequel on trouve le mot *Trône* et non celui *d'Autel*.

Figure 18. — C'est aussi le centre d'un Jugement dernier d'après une de ces images grossières, gravées de nos jours en Russie, et destinées à orner les demeures modestes des artisans. On donne ici cette image pour deux raisons : *la première*, pour

montrer la persistance des traditions anciennes dans les églises orientales; en effet, ce jugement dernier si récent, est fort semblable à celui de Torcello qui remonte au XII[e] siècle, peut-être même au XI[e] : *la seconde*, pour faire voir, en même temps, comment les choses finissent par s'altérer. La Croix paraît en effet posée sur un *Autel* et non sur un *Trône*. Les yeux des artistes et ceux du public semblent avoir pris le change : cela, du reste, se comprend, en considérant dans les tableaux, les Trônes, qui sont conformés de manière à faciliter cette erreur.

Figure 16. — On donne ici cette gravure à peu près pour les mêmes raisons. Nous ne pouvons affirmer que cette miniature Slave soit une représentation de la *Préparation du Trône*. Cela cependant ne serait pas impossible. L'artiste se serait plu à peindre l'image habituelle du Trône et de la Croix dans une église[1] figurant le ciel, avec des inscriptions annonçant la victoire de Jésus-Christ. L'auteur, M. Filimokow, dans un passage de son livre[2] que je me suis fait traduire, regarde cette image comme représentant un Sanctuaire avec son autel et ses accessoires. Il est possible qu'il ait raison. Cependant on pourrait bien voir ici, un *Trône* avec un coussin aux extrémités arrondies, disposition inusitée dans les représentations d'*Autel*, de même que cette draperie pendante sur le devant. N'est-ce point aussi un vase qui est figuré à terre? Je n'ai jamais vu sur un *Autel* grec, la lance et l'éponge dressées de cette manière aux côtés de la Croix. En un mot, comme cette composition ressemble beaucoup à celle ayant pour titre : *la Préparation du Trône*, il me semble que si les traditions anciennes étaient encore bien vivantes dans la mémoire des orthodoxes, il eût été fait mention ici de cette ressemblance avec un emblème fréquemment usité dans l'église d'Orient.

Les deux derniers exemples me font donc craindre qu'il y ait là une propension à négliger les habitudes de l'antiquité chrétienne, chez ceux qui jusqu'à présent la tenaient en si grand soin et si grand respect[3].

[1] Le ciel, ou les habitations célestes ont été quelquefois représentés sous la forme d'un palais ou d'une ville (la nouvelle Jérusalem).

[2] Ouvrage en langue russe, sur les iconostases (Moscow, 1859, in-4°). L'inscription qui se lit au sommet de cette image, signifie : église cathédrale des SS. Apôtres.

[3] Cet abandon des anciens types de la peinture ecclésiastique en Orient, se

IX.

Après avoir exposé des exemples d'images de diverses époques et recueillis dans des monuments vénérables, il est peut-être hardi de présenter ici une œuvre personnelle. Je l'ose cependant. J'ai saisi une occasion qui s'est présentée à moi, pour suivre la trace des anciens décorateurs liturgistes. Peut-être cet essai inspirera-t-il à des artistes de talent et d'imagination, des idées dont l'utilité ne sera pas sans profit pour le public.

L'Eglise de Champhol, située à une petite distance de Chartres, est une construction fort simple de la fin du XI[e] siècle. L'apside voutée en pierre, rappelle tout-à-fait la forme des Sanctuaires d'Orient, ou des Basiliques chrétiennes de Rome. Il m'a été permis, dans la décoration de ce monument, de me livrer à mon goût pour les représentations symboliques primitives, et j'ai tâché de faire comprendre, qu'aujourd'hui encore, elles pouvaient être employées utilement. Ce n'est pas ici le moment d'entamer une description de cette église (j'espère le faire plus tard); je ne sortirai point du sujet qui nous occupe et je parlerai seulement de la manière dont j'ai représenté *la Préparation du Trône.*

Figure 19. — Au-dessus du grand arc, j'ai fait peindre la composition dont voici la gravure. L'on y retrouve les objets dont il a été question dans les pages précédentes : *un Trône* supporte *la Croix* avec *la Couronne d'épines*, *la Lance* et *le Roseau garni d'une Éponge* : *le Vase* est d'un côté, *les Clous* sont en face. Le Trône est garni, suivant l'usage, de coussins et de draperies, sur lesquels est posé *le Livre de vie* : *la Colombe* plane au-dessus : enfin, au bas et en avant, on n'a pas oublié *le Marchepied.* Les deux extrémités du fléau d'une balance avec ses bassins paraissant par-derrière, et l'inscription circulaire, vous annoncent que le Juge va venir pour tout examiner et peser stricte-

fait remarquer dans les nombreuses décorations exécutées par les Russes dans ces derniers temps, en Grèce, à Jérusalem, en Égypte, et aussi à Paris. Malgré de louables efforts et de bonnes intentions, cela n'est pas précisément satisfaisant. On doit souhaiter que les études sérieuses qui se font aujourd'hui en Russie pour se rapprocher des traditions antiques soient bien dirigées, et puissent parvenir à régénérer l'art religieux tombé aujourd'hui si bas, dans le monde entier.

ment. A droite et à gauche, on voit deux trompes sortant de nuages peints un peu plus haut, et l'ourlet qui borde le mur au point où il touche à la voûte, porte ces inscriptions tracées en grandes lettres : ✠✠✠ PARAVIT IN JUDICIO THRONUM SUUM. JUDICABIT ORBEM TERRÆ IN ÆQUITATE. JUDICABIT POPULOS IN JUDICIO ✠✠✠ EGO SUM RESURRECTIO ET VITA. ✠✠✠ L'ensemble de ces dessins se voit facilement et sans aucune confusion : le sens est facile à comprendre et ne peut manquer de frapper le spectateur, en mettant devant ses yeux l'espoir de la Résurrection et la crainte salutaire du Jugement [1].

X.

Ciampini, dans son ouvrage sur les anciens monuments chrétiens, donne plusieurs gravures dans lesquelles on voit des dessins ressemblant à l'emblème qui nous occupe. Le plus ancien de ces exemples est un cercle en mosaïque décorant le sommet de l'arc triomphal dans l'église de Sainte-Marie-Majeure à Rome (Tom. I, pl. XLIX, p. 200). L'état de détérioration de cette mosaïque cause une grande incertitude à l'auteur, et de plus, le dessin ne paraît pas exact. Ce que l'on peut distinguer dans cette gravure, c'est une grande Croix placée sur un Trône au-devant duquel est un marchepied dont les proportions sont si mal reproduites, que Ciampini a pu le prendre pour un autel. Il décrit minutieusement cette peinture; mais son explication nous laisse dans le vague. Est-ce *la Préparation du Trône*, symbole du Jugement dernier? N'est-ce pas plutôt une manière de montrer la Croix avec honneur? n'est-ce pas une *Exaltation, une Intronisation de la Croix?* C'est du reste une œuvre fort ancienne : elle passe pour avoir été exécutée par l'ordre du pape Sixte III, en l'an 443.

Figure 2. — Une autre mosaïque dont parle Ciampini, est celle-ci. Il en donne la gravure, tome I, pl. XLIII. Cette image

[1] Ces peintures ont été exécutées dans l'église de Champhol en 1856. Mais ce petit travail, offert aujourd'hui au public, était commencé depuis quelque temps déjà. Sera-t-il meilleur pour être resté inédit presque le double de temps conseillé par cet auteur ancien dont les avis sont si précieux : *Nonumque prematur in annum?* D'un autre côté, un trop long retard n'est pas sans quelque inconvénient.

se trouve sur la voûte du baptistère de Ravenne : on la croit de l'an 451. Notre gravure est plus exacte que celle de Ciampini. Grâce à l'obligeance du R. P. Cahier, nous avons pu la copier dans les portefeuilles de son laborieux et regrettable confrère, le P. Arthur Martin. Ciampini y voit un *Autel* enveloppé de draperies avec deux bandelettes pendant sur les côtés. La Croix, entourée d'un nimbe, qui se voit au-dessus, est pour cet auteur un signe destiné à faire comprendre qu'un Pape ou un Evêque aurait décoré cet *Autel*. Pour nous, nous regardons encore ce petit tableau comme la représentation du Triomphe de la Croix. Ce que notre auteur prend pour des bandelettes, ce sont les deux pieds du Trône, garni comme à l'ordinaire, de coussins et de draperies et accompagné d'un Scabellum.

Figure 3. — Nous trouvons encore dans l'ouvrage de Ciampini une composition semblable (Tome II, pl. XXIII). Elle est prise sur la voûte d'un autre Baptistère de Ravenne, nommé aujourd'hui *Sancta-Maria-in-Cosmedin*, et datant de l'an 553. Ciampini reconnaît bien ici que la Croix est posée sur un Trône, mais il ne donne aucune explication, et renvoie à ce qu'il a dit au sujet de la mosaïque de Sainte-Marie-Majeure. Pour nous, c'est encore une Croix triomphale, exposée avec honneur comme un symbole de la Rédemption humaine et de la Résurrection, et non point une allusion au Jugement dernier.

On voit par l'explication de ces trois anciennes mosaïques, que nous ne les regardons pas comme étant ce que les Grecs nomment : ἑτοιμασία. Il faut se rappeler ici, comme nous l'avons dit en commençant, que cet appareil d'un *Trône* supportant *la Croix* et les instruments de la Passion, a pour objet *principal*, de figurer le Jugement dernier : et quoique nous soyons persuadé que l'absence de l'inscription n'empêche pas ce symbolisme de persister, cependant pour avoir une certitude complète, la présence de l'inscription est nécessaire, et se sera seulement alors qu'il n'y aura pas de doute possible [1].

Au lieu de chercher nos raisons dans les églises latines, retournons aux monuments de l'Orient, et nous comprendrons

[1] L'ouvrage de Ciampini nous offre aussi, dans ses planches, bon nombre d'exemples de Trônes sur lesquels on voit un Agneau. Ces images doivent se rapporter, non à l'idée de Jugement dernier, mais à certains passages d'Ézéchiel ou de l'Apocalypse, que la peinture sacrée se plaisait à reproduire aux époques primitives, dans des intentions différentes de celles dont il est ici question.

mieux ce que j'avance en ce moment. Parmi les tableaux sacrés des Grecs, il y en a un qui se voit dans toutes leurs églises : je ne l'ai jamais vu exécuté sur les murs : il est toujours peint sur un panneau de bois, et de dimensions assez restreintes, comme les nombreux tableaux qui forment une partie essentielle et indispensable du mobilier de l'édifice sacré. Dans les monastères du mont Athos, la même église en contient quelquefois plusieurs exemplaires. Cette composition, au premier coup-d'œil, ressemble à celle du Jugement dernier : au centre J.-C. assis sur un Trône, entre la sainte Vierge et saint Jean : puis à l'entour, une foule nombreuse de personnages rangés avec ordre et symétrie [1], tant sur les nuages que sur le sol. On reconnaît

[1] Lorsque dans les représentations de la Toussaint, *l'Intronisation de la Croix* est figurée au sommet du tableau, on voit ordinairement en bas, une autre grande Croix soutenue noblement par Constantin et Hélène. Ces deux personnages, avec cette Croix ainsi dressée sur la ligne médiane, rendent plus complète l'apparence de symétrie de cette composition.

A ce propos, je ferai remarquer, qu'on pourrait faire un recueil intéressant et curieux, en choisissant et réunissant en un seul faisceau, tous les tableaux de l'église grecque qui, comme celui de la Toussaint, sont plus ou moins symétriques. Aux époques primitives, les productions des arts graphiques étaient empreintes d'un caractère hiératique et conventionel, lequel est pour nous une cause d'étonnement, quelquefois même de mépris, tant il est en opposition avec les idées actuelles. Les œuvres de la peinture en particulier, étaient un des accessoires indispensables du culte, et n'avaient point pour but unique, de représenter les choses exactement comme elles se montrent à la vue. Les artistes prêtres ou moines, s'élevant par la méditation au-dessus de l'apparence extérieure des choses, leurs œuvres matérielles se ressentaient de ce commerce avec le monde invisible. Car il ne faut pas l'oublier, ces peintres sacrés, aussi bien que les autres ministres de l'église, nourrissaient leur esprit des études de la théologie, comme aussi de la philosophie antique : et leur art prenant sa source dans les régions célestes, leurs œuvres reflétaient comme nous pouvons en juger encore aujourd'hui, une beauté idéale et presque divine. Ils disposaient les scènes qu'ils peignaient avec un ordre et une régularité extrêmes. Les usages liturgiques qui déterminent la position des célébrants et des assistants dans les offices de l'église, paraissent étendre leur influence jusque sur la composition des tableaux. Les figures et les accessoires mêmes, y semblent rangés suivant les prescriptions d'un cérémonial obligé. Aussi, ces peintures imposantes et solennelles, produisaient un effet saisissant sur ceux qui les contemplaient. Du reste, il faut le remarquer, cet emploi de la symétrie se rencontre dans les arts anciens de tous les peuples et de tous les pays. Les monuments Asiatiques ou Egyptiens, les peintures des vases grecs, aussi bien que les productions des arts au Moyen-Age en Italie et en France, nous en offrent des preuves sans nombre. Bien plus! nous en trouvons même dans les œuvres contemporaines. L'un des meilleurs exemples que l'on puisse citer dans le style élevé, se voit dans l'église de Notre-Dame-de-Lorette à Paris, sur la coupole de la chapelle de la Communion. Les deux Apôtres saint Pierre et saint Paul, accompagnés des quatre Évangélistes, y sont représentés dans un ordre parfaitement symétrique, et M. Alph. Périn, le peintre habile qui a décoré cette chapelle, nous montre en

bientôt que ce n'est point ici une scène d'épouvante et de terreur; on ne voit plus le grand fleuve de feu, ni les démons, ni les réprouvés. Partout ce sont des anges, des bienheureux, des chœurs de saints et de saintes, entourés de gloire et d'auréoles lumineuses. Sur la partie médiane, tantôt au-dessus du Christ, tantôt au-dessous, vous retrouverez la Croix triomphante disposée avec la lance et l'éponge sur un trône, exactement de la même manière que dans les tableaux du Jugement dernier. Mais ici jamais le mot ἑτοιμασία ne paraît. En effet ce n'est plus la préparation du Jugement, c'en est la suite. Ce tableau porte pour titre : οἱ ἅγιοι πάντες, *la Toussaint*. C'est une composition

cet endroit comment on peut mettre à profit les données antiques sans aucune affectation d'archaïsme, et sans se traîner servilement sur les traces des anciens.

Il y aurait une étude intéressante à faire, au sujet de cette symétrie dans les œuvres de l'homme comparées à celles de la nature, où les germes des plantes et des animaux se développent en se dépliant en deux, en quatre, et ainsi de suite, pour prendre ces formes régulières et symétriques qui plaisent à nos yeux (nous laissons de côté la question d'utilité) avec d'autant plus de charme, que les diverses couleurs dont ces êtres sont parés, accusent davantage ces dispositions de parallélisme.

Ne pourrait-on pas aussi rapprocher cette loi de la symétrie dans les arts du dessin, des lois qui régissent le côté matériel de la poésie écrite et de la musique? La versification est soumise à des règles formelles de nombre et de mesure qui, loin de nuire à l'expression des pensées, leur donnent, au contraire, une force et un agrément qui ne se rencontrent jamais dans le simple discours en prose. Et pour la musique, quelle différence ne trouvons-nous pas entre les sons de la voix humaine, dans l'habitude ordinaire de la vie, et les sons de la même voix, disposés et modifiés suivant les lois de l'harmonie et de la science musicale. Le chant des oiseaux, quelque délectable que nous le fasse entendre la nature, pourra-t-il jamais produire sur l'âme, l'impression causée par l'œuvre d'un artiste de talent et de goût, qui se sera soumis avec docilité aux lois sévères de son art, lois fondées aussi sur le nombre et sur la mesure?

Gardons-nous donc de regarder d'un œil dédaigneux ces peintures des anciens âges : elles nous choquent quelquefois au premier abord parce que, au lieu de reproduire la réalité des choses, elles nous montrent disposées avec une régularité et une symétrie uniformes, des scènes qui ne sont pas telles que notre imagination se les figure, ou telles que les dessinent les artistes modernes. Étudions-les avec une attention éclairée par la science, elles nous apprendront que le mérite d'une œuvre d'art ne consiste pas uniquement dans une stricte et rigoureuse imitation de la nature, mais plutôt dans une interprétation spirituelle et élevée. Le sentiment poétique assujetti à certaines lois, est indispensable pour faire fleurir les différentes branches de l'art cultivées par les hommes : comment développer ce sentiment dans les esprits?

Le point fondamental de tous les arts, ne reposerait-il pas sur l'étude des lois, que le Maître de la nature lui-même, semble avoir suivi dans toutes ses créations? *Omnia in mensura et numero et pondere disposuisti* (Sap., XI, 21).

Voilà des questions bien dignes de l'attention des théoriciens, et dont la solution serait d'une grande utilité, non-seulement aux artistes, mais encore à tous ceux que préoccupent l'amour du bien et du beau, et la manière de les exprimer.

assez compliquée et remplie d'un si grand nombre de personnages qu'il serait difficile d'en offrir un exemple complet, dans un petit format. Je n'en connais point de reproduction satisfaisante en gravure. Voici néanmoins quelques indications d'ouvrages contenant des planches qui pourront en donner une idée approximative :

1° Tous les livres d'offices, grecs, à la fête de la Toussaint en contiennent une image : mais le plus souvent ce n'est qu'une fort médiocre et incomplète gravure sur bois.

2° Dans le grand ouvrage de Séroux d'Agincourt (tome V, pl. XCI), on voit la copie d'une peinture grecque de ce sujet (XIIIe ou XIVe siècle). La croix n'y est pas placée sur un Trône comme dans le plus grand nombre des tableaux du mont Athos.

3° La publication citée plus haut : (Annales archéologiques, etc.) contient, tom. I, pag. 156, une planche où l'on trouve encore le même sujet d'après une composition exécutée en broderie, sur un vêtement conservé dans le trésor de Saint-Pierre à Rome, et connu sous le nom de *Dalmatique impériale du Vatican*. Ce n'est point la représentation du Jugement dernier, comme le prétend M. Didron, c'est *la Toussaint*. Jésus-Christ — *la Résurrection et la Vie*, comme le dit l'inscription — est assis sur un arc-en-ciel [1] et met les justes en possession de leur héritage céleste. La Croix et les instruments de la Passion, contrairement à l'usage habituel des peintres grecs ne sont pas sur un Trône : pour tout le reste cette image (qui semble du XIIe siècle), ressemble à celles qui en Grèce portent le titre mentionné plus haut : *La Toussaint*.

4° Le célèbre et précieux retable de Saint-Marc à Venise, connu sous le nom de *Pala d'Oro*, peut être regardé aussi comme une représentation de *la Toussaint* [2]. Nous y voyons

[1] Chez les Grecs, comme chez nous, Jésus-Christ est souvent représenté assis sur des lignes courbes formant un arc. Cette figure de l'arc-en-ciel remplace le Trône sur lequel Dieu est assis ordinairement. On trouve la raison principale de cette particularité dans ce passage du Nouveau Testament : *Ego autem dico vobis, non jurare omnino, neque per cœlum quia Thronus Dei est, neque per terram quia scabellum est pedum ejus.* (MATTH., V, 24.)

[2] *La Pala d'Oro*, merveilleux ouvrage exécuté à Constantinople en émail cloisonné. C'est une œuvre du XIe ou XIIe siècle. Il existe plusieurs descriptions et dissertations sur ce rétable. Malheureusement les gravures publiées, sont fort médiocres et ne peuvent donner une idée de la beauté du travail, ni des remaniements qui ont altéré les dispositions primitives de ce meuble sacré.

Jésus-Christ, entouré des ordres des anges, de saints nombreux et des images des principales fêtes de l'Église, qui sont des causes d'allégresses dans le ciel comme sur la terre. Le Sauveur occupe le milieu du tableau et l'on voit au-dessus de lui *le Trône portant la Croix, la Lance et l'Éponge*. Ces objets ne sont point là par allusion au Jugement dernier, mais pour rappeler le mystère de la Rédemption, la Résurrection des justes et leur entrée dans la gloire du Seigneur, par les mérites acquis sur la Croix.

Ces tableaux de *la Toussaint*, nous semblent avons-nous dit, la suite du Jugement dernier. Après la séparation des bons et des méchants, après le prononcé de l'arrêt du souverain Juge, la Croix reste glorieusement exposée au milieu du ciel et brille comme un astre dans les demeures célestes : *quæ crux ità radiat quòd splendorem Solis et Lunæ suâ claritate obscurat* (Herrade). *O crux splendidior cunctis astris*, etc., etc. Le peintre liturgiste a essayé de représenter aux yeux des fidèles toute la sainte assemblée des élus jouissant dans le ciel de la vue de Dieu, et chantant des hymnes de joie devant le Signe du Salut. La manière dont la Scène est disposée nous montre là comme en maintes peintures des artistes grecs, quelle poésie, quelle imagination, couvraient autrefois de fleurs, ce rameau de l'art chrétien. Que de fois ai-je vu dans les couvents de l'Athos, des moines et des pèlerins en contemplation devant ces saintes images ! Que de fois, moi-même, ai-je été attiré et captivé par ces œuvres si naïves, si originales, et en même temps si expressives et si pénétrantes qu'elles vous émeuvent jusqu'au fond du cœur !

Nous voyons donc maintenant, qu'il ne faut pas toujours prendre *le Trône avec la Croix et les instruments de la Passion*, pour l'emblème ou le symbole dont nous avons parlé au commencement de ce travail, c'est-à-dire pour une ἑτοιμασία. Ces deux images sont tout-à-fait semblables, et pourront quelquefois induire en erreur sur le sens que le peintre aura voulu y attacher. Pour ne pas se tromper, il faudra faire attention à l'endroit, ou à l'objet sur lequel est figuré l'emblème, et surtout à l'inscription ou au titre, dont la présence, ainsi que nous l'avons dit plus haut, enlèvera toute incertitude.

XI.

A plus forte raison, si le Trône est représenté seul, il ne doit avoir aucun rapport avec cette image allégorique du Jugement dernier. Nous ne donnerons pas ici de dessins, mais nous engagerons le lecteur curieux d'approfondir le sujet, à recourir aux indications suivantes :

1° Un ivoire du musée d'Orléans, qu'il est facile d'étudier sur la reproduction donnée par la Société d'Arundell, et dont l'exécution pourrait bien remonter à l'époque Carlovingienne. On voit au sommet de ce petit bas-relief, un Trône placé avec honneur sous un dais et sur lequel il n'y a qu'un coussin.

2° Le frontispice de l'évangéliaire de Soissons (VIII[e] siècle), à la Bibliothèque impériale à Paris, est surmonté aussi d'un trône tout seul. M. le C[te] Aug. de Bastard a reproduit cette page, dans son splendide ouvrage sur les miniatures des manuscrits.

3° Ciampini (tom. II, pl. 49), donne le dessin d'une mosaïque de l'an 819 copiée dans l'oratoire de Saint-Zénon, en l'église de Sainte-Praxède à Rome : c'est la représentation d'un Trône orné de pierreries : on ne voit rien sur ce siége, mais à ses côtés saint Pierre et saint Paul le montrent par un geste de la main comme si Dieu lui-même était assis dessus. Ciampini nous dit : *Stat thronus gemmatus, sive sedes episcopalis.* Au lieu de regarder ce siége comme un trône épiscopal, je me permettrai de l'interprêter autrement, aussi bien que tous les Trônes vides ou inoccupés, peints dans les manuscrits grecs. On sait qu'aux époques primitives du Christianisme, l'art ne se permettait pas de représenter Dieu le Père sous une forme humaine, comme on l'a fait dans les temps postérieurs. Le plus souvent, lorsqu'on voulait indiquer dans un tableau la présence de Dieu, l'on figurait une main, ou simplement un rayon sortant du ciel. Ce Trône seul, ainsi placé au sommet d'un tableau, — ce qui du reste, ainsi que nous l'avons dit, ne se rencontre qu'aux époques fort anciennes —, ne serait-il pas aussi un mode de représenter aux yeux, la Première Personne de la Trinité ?

XII.

Après avoir parlé de ces Croix et de ces peintures orientales destinées à nous rappeler la pensée du Jugement dernier, il ne

serait peut-être pas hors de propos, de dire un mot d'une image symbolique que nous trouvons fort souvent en Occident à partir du XIV[e] siècle, dans les monuments et dans les livres de prières. C'est un écu, sur lequel sont représentés d'une manière héraldique la croix et les instruments de la Passion. Mais ne voulant pas sortir de notre sujet nous nous contenterons de faire une simple mention de cet emblème qui n'est pas sans quelque rapport avec celui dont nous nous occupons, sans pourtant avoir exactement le même sens [1].

XIII.

Avant de finir complètement, qu'il nous soit permis de faire une petite excursion dans le domaine de l'antiquité profane. Nous trouvons encore là de fréquents exemples de Trônes figurés et reproduits avec une certaine importance. On en voit plusieurs dans les riches musées d'Italie; il y en a deux à Paris, dans les collections de sculpture du Louvre : ils sont en marbre et de travail Romain : on en trouve sur des bas-reliefs, des pierres gravées, des médailles, etc., etc. [2]. Les monuments des anciennes civilisations Asiatiques nous en montrent de fort beaux et de fort grands [3]. Quelle était chez ces peuples la signification et le but de pareilles représentations? Etait-ce simplement un meuble votif ou honorifique offert dans un Temple? Etait-ce une manière de rendre hommage à la Puissance et à la Royauté divines? Laissons à de plus habiles que nous, la solution de cette question. Remarquons en passant que *la Couronne*, *le Sceptre* et *le Trône*, sont

[1] Des écussons armoriés se voyaient autrefois sur tous les points des églises et de leur ameublement. N'était-ce point une idée louable et un contrepoids salutaire — pour rappeler la vanité des choses humaines, et l'égalité des fidèles devant Dieu — de peindre à côté des orgueilleux insignes de la noblesse mondaine et profane, les insignes religieux de la suprême humiliation? Je trouve dans un manuscrit français du commencement du XIV[e] siècle, un de ces écussons portant pour blason, la Croix et les instruments de la Passion de J.-C. Il est accompagné de cette inscription : *C'est li vraiz écuz aus Crestiens.*

[2] Voir les nombreux ouvrages sur l'antiquité profane : Montfaucon et autres.... Voir les descriptions des divers musées de l'Europe. Dans les Mélanges d'archéologie des PP. Cahier et Martin (Paris, 4 vol. in-4°, 1847-1856), il y a un travail de Ch. Lenormant sur le fauteuil de Dagobert. L'auteur y parle par occasion des Trônes, et en offre des figures qu'il sera utile d'examiner.

[3] Voir les ouvrages sur la Perse de MM. Flandin et Coste... — Et sur les ruines de Ninive, par MM. Botta et Flandin, etc., etc.

des dénominations tellement inhérentes à l'idée de pouvoir suprême, que les langues modernes conservent aujourd'hui encore, l'usage de ces mots comme synonymes de Royauté, bien que les Rois ne fassent plus, comme aux temps héroïques, un usage journalier de ces insignes. C'est une métonymie : tout le monde comprend sans explication les expressions suivantes : *la Couronne de France : un Sceptre de fer : le discours du Trône.*

Figure 20. — Nous reproduisons cette peinture d'Herculanum [1], comme exemple d'un Trône antique et afin de faire voir combien plusieurs des emblèmes dont nous avons donné des copies, ressemblent à ce dessin antique. En examinant cette figure on se demande si cette ressemblance des Trônes chrétiens avec ceux de l'antiquité, est un accident purement fortuit, ou bien si en cela comme en beaucoup d'autres points, les chrétiens n'ont pas appliqué à leurs idées et à leur usage, des formules et des symboles profanes [2], pour cacher le sens des croyances nouvelles, à ceux qui n'étaient pas initiés aux mystères de la religion naissante.

Arrêtons-nous et terminons ici ce petit travail. Nous sommes loin cependant d'avoir épuisé la matière. Que de monuments à énumérer et à reproduire ! Que de textes à citer ! Que de questions incidentes ! Et pour être complet, que d'explications à donner et que d'objections à prévenir ! Mais il faut savoir se borner; il faut craindre de fatiguer le lecteur. J'espère néanmoins en avoir dit assez, pour attirer l'attention sur un point intéressant d'iconographie chrétienne, et pour faciliter l'intelligence d'une image assez fréquente sur les monuments, comme sur un grand nombre d'objets conservés dans les églises et dans les collections publiques et privées, ou reproduits dans des publications archéologiques [3].

[1] Le Pitture antiche d'Ercolano, in-folio (Napoli, 1737, tome I, tav. 29.)

[2] Cfr. Marangoni, delle cose gentilesche e profane trasportate ad uso e ad ornamento delle chiese (Roma, 1744, 4°).

[3] Voir dans *le Trésor des antiquités de Russie*, par M. Snégnireff, 4 vol. in-folio (en russe), avec des planches coloriées magnifiques. Moscow, 1840, tome I, n° 77, enchâssure d'un Évangile du XIIe siècle (cath. de Saint-Michel à Moscow); et n° 78 enchâssure d'un Evangile manuscrit du monastère de Saint-Serge.

RÉSUMÉ.

I. L'ἑτοιμασία occupe le centre de tous les tableaux du Jugement dernier en Grèce, et semble le nœud de la composition entière.

II. Quand on représente l'ἑτοιμασία seule, elle est destinée, *presque toujours*, à signifier en abrégé les mêmes idées que le tableau tout entier du Jugement dernier.

III. Elle occupe ordinairement alors, dans les églises, le sommet de l'arc triomphal.

IV. Elle se voit sur des reliquaires de la Vraie Croix, parce que la Croix paraîtra dans le ciel au moment du Jugement dernier, etc. — Elle est figurée sur des couvertures d'Évangiles, parce que c'est le livre d'après lequel nous serons jugés.

V. Conformité du Psaume IX et des tableaux du Jugement dernier qui semblent peints d'après ce texte. Remarquer que les mêmes mots sont dans le texte du psaume et dans les inscriptions de la peinture.

VI. Remarquer que la plupart des commentateurs de ce psaume n'y voient pas une prédiction détaillée et continue du Jugement dernier.

VII. Analogie de cette peinture grecque de l'ἑτοιμασία avec l'une des parties représentées dans les Jugements derniers des églises et des manuscrits en Occident.

VIII. Opinions erronées de Cavedoni, Ciampini et autres : ils prennent presque toujours le *Trône* pour un *Autel*, et ne pensent pas que cette image ait du rapport avec le Jugement dernier.

IX. Application possible de cet emblème, dans la décoration moderne des églises.

X. Que cette représentation d'un *Trône* avec *la Croix*, *la Lance* et *l'Eponge*, se voit aussi au milieu des tableaux grecs représentant *LA TOUSSAINT*. Alors ce n'est plus *la Préparation du Trône*, c'est *l'Exaltation, la Glorification* ou *l'Intronisation de la Croix*. Cette image, peinte isolément, pourra quelquefois être une cause de doute ou d'erreur.

XI. Trônes seuls ou vides. Ne représentent-ils pas Dieu le Père ?

XII. Ecus des XIVe et XVe siècles, en Occident, portant la Croix et les instruments de la Passion.

XIII. Trônes dans l'antiquité profane.

Dr Paul DURAND.

Chartres, 1er novembre 1866.



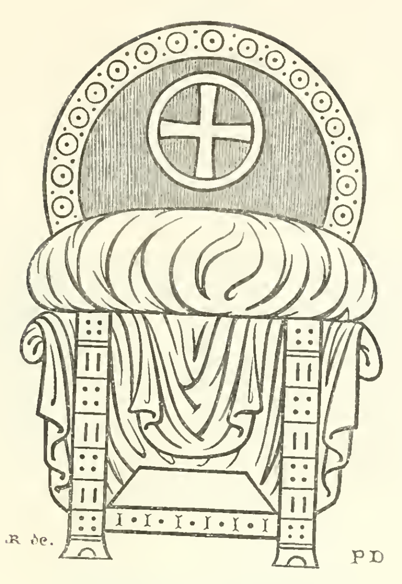


Figure 2. Du baptistère de Ravenne ve siècle.
(D'après le P. A. Martin.)

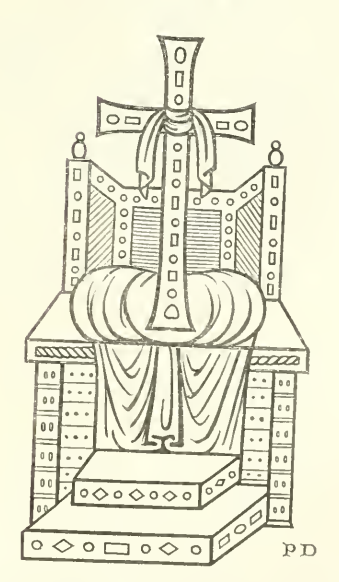


Figure 3. De Sancta-Maria-in-Cosmedin, à Ravenne vi^e siècle
(D'apres Ciampini.)



Figure 4. De l'église de Torcello, près Venise. XIe siècle.

(D'après une estampe. Bibl. Imp. Paris.)

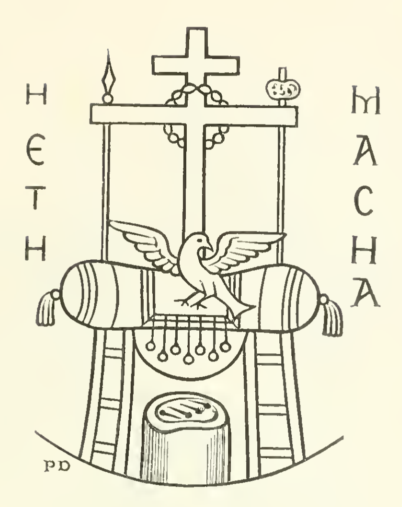


Figure 5. De la chapelle royale à Palerme. XIIe siècle.

(D'après Buscemi.)

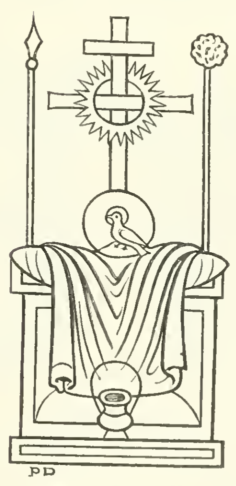


Figure 6. De l'église de Monréale près Palerme. XIIe siècle.

(D'après Lelli et Giudice.)

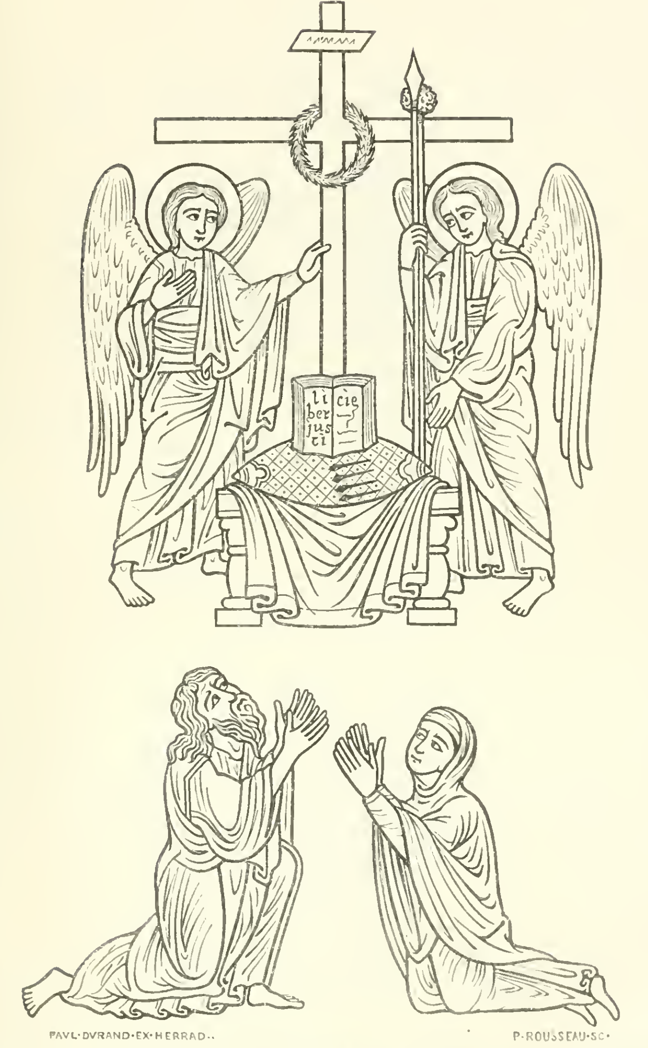


Figure 7. De l'Hortus deliciarum (man. Strasbourg). XIIe siècle.

(D'après un dessin. Collect. du c^te de Bastard.)

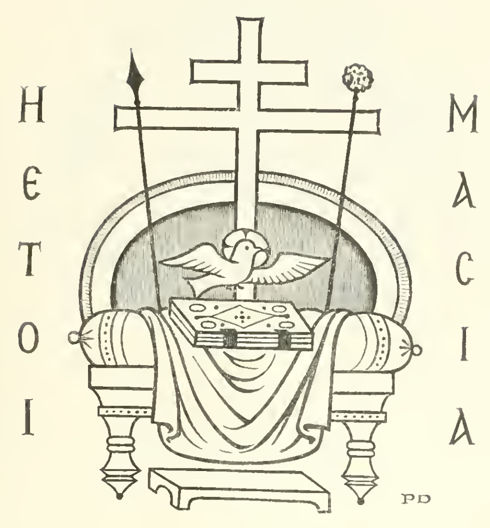


Figure 8. Sur la croix de Nonantola. XIIe siècle.

(Paul Durand, d'après la description de Cavedom.)



Figure 9. Sur la croix de Namur XIIe siècle

(D'apres la gravure des Annales archeolog.)



Figure 10. D'une église de Nicée. XIIIe siècle.

(Paul Durand, d'après la mosaïque.)

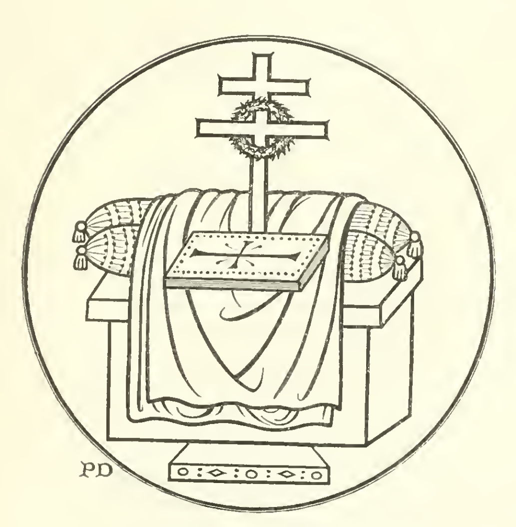


Figure 11. De Sainte-Sophie à Constantinople XIIIe siècle

(Paul Durand, d'après la mosaïque.)

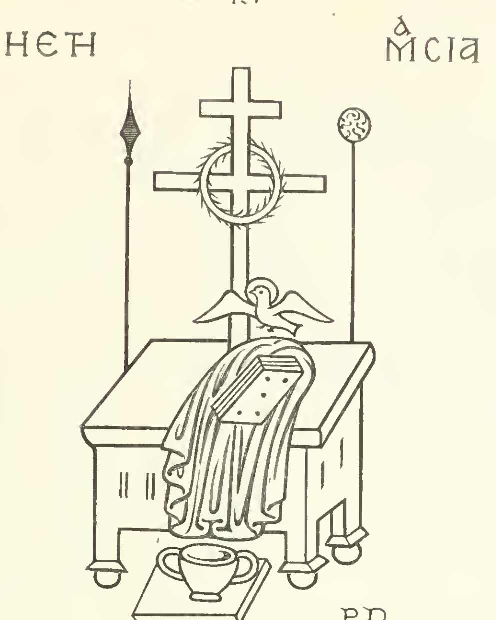
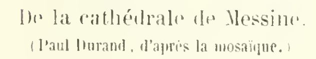


Figure 12. 
De la cathédrale de Messine. XIIIe siècle.
(Paul Durand, d'après la mosaïque.)

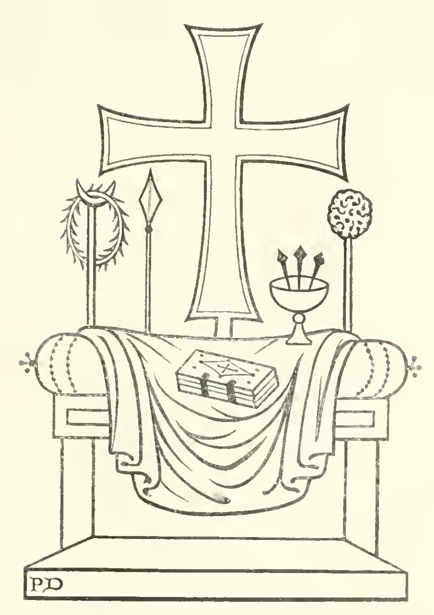


Figure 13. De l'église Saint-Paul-hors-les-murs. Rome XIIIe siècle.
(D'après la gravure de Knapp.)

P. ROUSSEAU SC. PAUL DURAND DEL.

Figure 14. Psautier de s. Louis. Musée des Souverains. XIIIe siècle.

(D'après le P. A. Martin.)

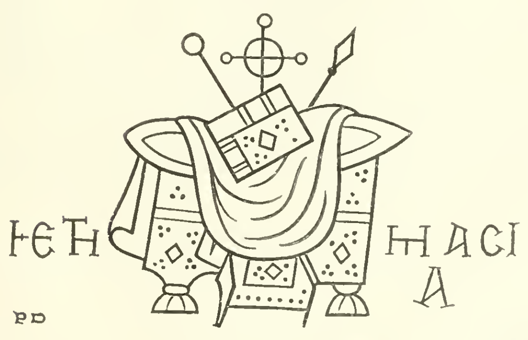


Figure 15. Sur le reliquaire de Nevers XIVe siècle.

(D'après la gravure des Annales archéolog.)



Figure 16. Miniature d'un manuscrit slave. XIVe siècle.

(D'après l'ouvrage de M. Filimokow.)

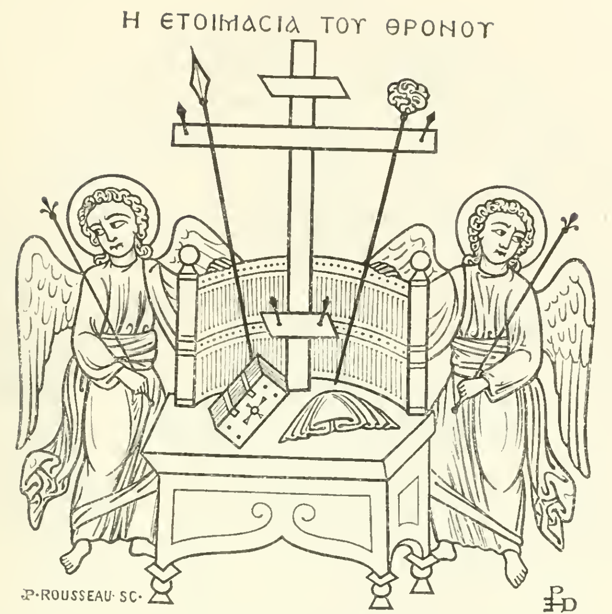


Figure 17. D'une église à Salamine. XVIIIe siècle.

(Paul Durand, d'après la peinture.



Figure 18. D'après une peinture russe. XIXe siècle.



Figure 19. De l'église de Champhol, près Chartres. XIXe siècle.

(Composé par M. Paul Durand.)

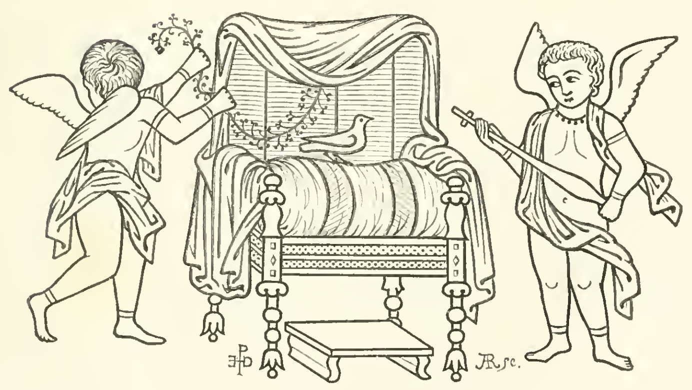


Figure 20. Peinture antique d'Herculanum.

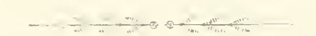
(D'après une estampe.)

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE QUATRIÈME VOLUME

DES MÉMOIRES.

PLACEMENT DES PLANCHES.







PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR.

Mémoires, tome I	10 fr.	»
— tome II	10	»
— tome III (épuisé).		
Procès-verbaux, tome I	8	»
— tome II	8	»
Statistique archéologique, tome I	12	»
— scientifique (Botanique)	8	»
Plan de la ville de Chartres	5	»
Plan de la ville de Dreux	5	»
Catalogue de l'Exposition de 1858 (3e éd.)	1	»
Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, 3 forts vol. in-4o.	36	»

Cet ouvrage a obtenu le prix au Concours des Sociétés Savantes en 1865.





